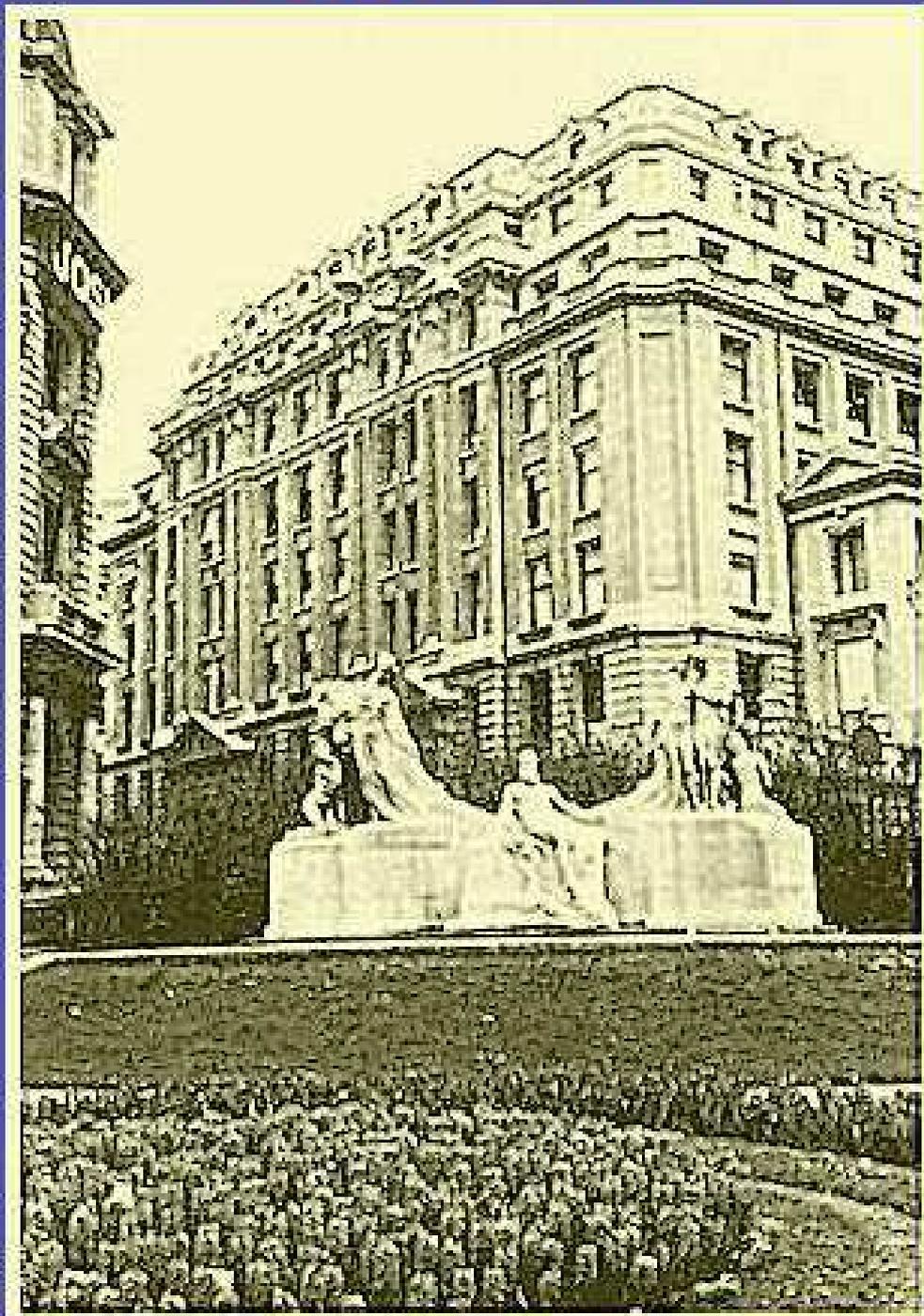


Guy De Boeck



Les Héritiers de Léopold II
ou
L'Anticolonialisme Impossible

Nouvelle édition revue et corrigée



Dialogue des Peuples



Guy De Boeck

**Les Héritiers de Léopold II,
ou
l'anticolonialisme impossible**

La date du 15 novembre 1908 apparaîtra sans doute, aux yeux de nos descendants mieux qu'aux nôtres, comme une heure unique, décisive de l'histoire de notre patrie.

Ce jour-là, par le transfert du gouvernement du Congo à la Belgique, les portes de la Destinée se sont ouvertes devant nous. Devant nos yeux se sont déroulées des perspectives immenses. Nous avons entrevu de grands risques et de grands espoirs, un avenir chargé de menaces et de promesses, en un mot la Vie, une vie nationale plus vaste et plus variée. Et ceux qui ont voté l'annexion ont senti ou compris plus ou moins clairement que malgré tous les périls, vivre pleinement vaut mieux que mener une vie étroite et que coloniser vaut mieux que rester chez soi.

Les Belges sont censés se gouverner eux-mêmes. Le commencement de notre vita nuova impose des devoirs nouveaux, non seulement à nos députés, à nos ministres et à nos fonctionnaires, mais à nous tous. Ces devoirs, nous devons nous préparer à les remplir en organisant la section coloniale de l'École des sciences politiques et sociales, dont l'honneur m'échoit de donner aujourd'hui la leçon inaugurale.

Henri Rolin,

Professeur à l'Université de Bruxelles;
préambule de la leçon d'ouverture
du cours de "Principes de la colonisation"
donné à l'Université, le 25 octobre 1909.
Revue de l'Université, nov. 1909, p. 149.

*Ebale ezali lopango te
kasi balabala ya moto nyoso*

Le fleuve n'est pas la parcelle de quelqu'un
mais plutôt le boulevard de tout le monde.

Kabasele Kallé Jeef et Wendo
Musiciens congolais

Avertissement

Aux lecteurs de la deuxième édition

Il y a, en général, deux raisons à une réédition. La première, c'est l'épuisement en librairie de l'ouvrage concerné. La seconde, la mise à jour d'un ouvrage pour tenir compte des progrès de la science, ce qui, en matière historique, signifie la mise en œuvre de matériaux d'archives jusque là inconnus ou inaccessibles.

Je n'ai bien sûr aucune raison d'invoquer la première, puisque *Les Héritiers...* n'a été vendu que par souscription et n'a jamais été mis en vente en librairie. Cela tient en partie à la faiblesse des moyens financiers dont disposait *Dialogue des Peuples*, en partie au fait que les hommes et les femmes les plus susceptibles de rechercher les informations qu'ils pourraient trouver dans ce livre, je veux dire l'immense majorité tant des Belges que des Congolais des classes populaires, ne disposent de toute façon pas de l'argent nécessaire à son achat, même si j'ai, dès le départ, rejeté l'idée de toucher en quelque façon que ce soit des droits d'auteur et si *Dialogue des Peuples* s'est efforcé de maintenir le prix du livre papier le plus bas possible.

Diffuser plus largement ce livre, tout en contournant les problèmes matériels posés par l'édition imprimée est devenu possible, entre temps, en recourant aux NTIC, et en distribuant l'ouvrage sous format informatique uniquement, au nom de la liberté de la science et de la culture, suivant une formule inspirée de *Creative Commons* (CC).

CC est une association à but non lucratif dont le but est de proposer une solution alternative légale aux personnes souhaitant libérer leurs œuvres des droits de propriété intellectuelle standard de leur pays, jugés trop restrictifs¹. L'organisation a créé plusieurs licences, connues sous le nom de licences Creative Commons. Ces licences, selon leur choix, ne protègent aucun ou seulement quelques droits relatifs aux œuvres.

En pratique, cela signifie que l'œuvre peut être téléchargée gratuitement et rediffusée de même. La seule obligation de celui qui la rediffuse, et qui, en plus d'être une règle légale, est d'ailleurs de pure courtoisie, est de citer sa source.

Ce passage de l'édition sur « papier payant » à la diffusion électronique gratuite était donc la principale raison de cette réédition. Il n'empêche que, venant plus de dix ans après la première, elle a subi quelques modifications, son auteur ne se prenant pas pour Horace et ne se croyant aucun droit à prétendre « *exegi monumentum aere perennius* ». Ces modifications sont de deux ordres :

La plus visible est une nouvelle répartition des matières. Dans son édition-papier, *Les Héritiers ...* comprenait trois volumes, « *Le temps du Roi* » (1885 – 1908), « *Le Temps des Héritiers* » (1908 – 1940) et « *Le Temps du Refus* » (1940-1960) accompagnés d'un opuscule reprenant deux autres textes « *Le Roi dans la bouteille à encre* » et « *Le Congo en vitrine* », offert comme une sorte de « prime » aux acheteurs de l'œuvre principale. D'autre part, à l'époque, mon livre « *Baoni – Les révoltes de la Force Publique sous Léopold II. Congo 1895 – 1908* » était toujours disponible en librairie, et le désir de ne pas « torpiller » les droits de mon éditeur m'avait poussé à n'évoquer ces faits que de manière fort succincte dans *Les Héritiers...* Cette œuvre étant aujourd'hui épuisée en version papier, quoique toujours disponible en téléchargement¹, ces scrupules n'avaient plus de raison d'être. Enfin, il y a l'apport de la polémique. Ce que j'ai écrit sur le Congo a été attaqué sur divers points par des auteurs qui ne partagent pas mes idées², ce qui m'a amené à préciser et à approfondir mes vues pour leur répondre. Il s'agit, notamment, de l'utilisation des écrits de Thonner, de l'appréciation du

¹ <http://www.congoforum.be/fr/congodetail.asp?subitem=21&id=164152&Congofiche=selected>

² Ces discussions se sont reflétées, au fil du temps, dans « *Dialogue* », Série « *Pourquoi ne pas raconter tout l'histoire du Congo ?* ».

témoignage du Cdt Bodart, de la valeur de Jozef Conrad, non en tant qu'écrivain, mais comme « témoin » du Congo léopoldien et de certains choix méthodologique de Jean Stengers... Autant valait, bien sûr, partager avec mes lecteurs ces approfondissements et ces précisions.

Comme l'on s'en doute, tous ces apports, qui concernaient principalement les parties 1 et 2 en auraient fait des volumes assez lourds à manier, même sous forme informatique. Il en résulte une nouvelle répartition des matières, avec un volume « *Le Temps de la Reprise* » consacré essentiellement aux événements des années 1904 à 1911.

En second lieu, je me suis efforcé d'intégrer au corps de l'ouvrage des documents anciens récemment publiés et de citer, lorsqu'il y avait lieu, des travaux historiques parus depuis la première édition des *Héritiers*... Ainsi, il a été tenu compte de la publication des *Notes de voyage du Prince Albert* et d'autres pièces anciennes d'archives récemment exhumées ou du livre de C. Braeckman sur *Lumumba : un crime d'état*.

A propos des sources et de leur utilisation, je crois bon de rappeler que *Les Héritiers*... n'est pas et ne prétend nullement passer pour une « Histoire du Congo », ni même pour une « Histoire du Congo de 1885 à 1960 ». Son but est seulement de parcourir cette histoire de la colonisation léopoldienne, puis belge en cherchant la réponse à quelques questions : « *Dans quelle mesure la Belgique – ou une certaine classe dirigeante belge – a-t-elle accepté l'héritage de Léopold II ? Cet héritage a-t-il eu lieu pour rompre avec la colonisation léopoldienne, ou pour la poursuivre ? Comment ce pays d'abord hostile à la colonisation en est-il arrivé, un demi-siècle plus tard, à se prendre pour « l'exception belge », pour un colonisateur idéal ? Qu'est-ce qui a rendu l'anticolonialisme impossible ?* »

Cela suppose certes de parcourir l'histoire de la période coloniale au Congo, mais non de faire un exposé exhaustif et systématique de l'histoire de ce pays depuis les origines les plus lointaines jusqu'à nos jours. Un tel ouvrage existe d'ailleurs déjà : *l'Histoire du Congo* d'Isidore Ndaywel è Nziem.

En 2012, un livre sur le Congo a même été considéré par beaucoup comme le « *livre de l'année* ». Il s'agissait, bien sûr de « *Congo... Une histoire* » de David Van Reybrouck. Ce mélange magistral de reportage, d'historiographie et de littérature a obtenu des critiques dithyrambiques et remporté prix sur prix... Ce que l'auteur produit surtout sans effort apparent, c'est une prose élégante, souvent magnifique.

C'est effectivement une belle histoire, mais ce n'est pas un ouvrage historique. C'est une splendide évocation littéraire du Congo et de son histoire, un de ces ouvrages de non-fiction historique qui allient histoires vécues et analyse de ces histoires en transmettant avec virtuosité données pures et vue d'ensemble. De la préhistoire aux premiers chasseurs d'esclaves, du voyage de Stanley missionné par Léopold II à la décolonisation, de l'arrivée de Mobutu puis de Kabila à l'implantation industrielle d'une importante communauté chinoise, ce livre retrace, analyse, conte et raconte quatre vingt-dix mille ans d'histoire : l'histoire du Congo, cet immense territoire africain au destin violent.

Le monde s'est passionné alors pour cet ovni littéraire qui entrecroisait approches historiographique, littéraire et journalistique...

L'on a eu raison de se passionner, car si c'est bien « une histoire » plutôt qu'un ouvrage historique, David Van Reybrouck y a écrit au moins un message prophétique. Il nous dit que le Congo n'est pas un souvenir de notre passé, mais une préfiguration de notre avenir.

Le sort des Congolais, enfermés depuis Léopold II dans le rôle de prolétariat famélique d'un pays regorgeant de richesses qui ne profitent qu'à quelques « *Héritiers* » dont, au fil du temps, ne change que la couleur de peau, mais pas la rapacité, c'est le sort qui nous attend tous.

Car on ne sait pas encore si l'Homme survivra au changement climatique, et cela en inquiété beaucoup. Mais il est clair que ni l'Homme, ni le Climat, ni la Planète ne survivront longtemps encore à la malfaisance du Capitalisme.

Quelques détails utiles et bons à savoir...

Africate : (mot d'origine anglaise) désigne une tendance des Blancs d'Afrique, assez analogue à ce que l'on appelle parfois « créolisme » dans les Antilles ou en Amérique latine, et qui consiste à se regarder davantage comme des ressortissants ou des citoyens de la colonie que de la métropole dont on est cependant originaire. Sous sa forme la plus forte et la plus achevée, l'attitude africate mène à prôner l'indépendance « blanche », ou au moins une indépendance qui établisse le pouvoir d'une élite noire « modérée » qui la partagerait avec les Blancs.

Belgicain : terme ironique, si pas péjoratif, pour désigner les Belges de la métropole, par opposition aux Belges du Congo.

Belgiciste : Attitude politique d'un nationalisme chauvin et exacerbé, qui s'est développée après la Première Guerre mondiale.

Bibliographie : (voir aussi, « Ouvrages et citations » ci-dessous) Conformément à l'usage, elle se trouve en fin de l'ouvrage. Afin d'éviter qu'elle prenne des proportions exagérément monstrueuses, je n'y ai pas mentionné les ouvrages dont il n'est fait qu'une citation incidente et qui font l'objet, eux, de références détaillées en bas de page. C'est ce qui explique l'alternance de notes infrapaginales abrégées (Nom, année) et de notes longues.

Colonial : à l'époque de Léopold II, ne désigne pas forcément une personne qui réside ou a résidé dans une colonie. En politique, on désigne par ce mot une personne qui est favorable à la possession de colonies. On s'en sert aussi pour désigner les gens qui se consacrent à l'étude des problèmes et questions posées par l'acquisition, la possession et l'administration des colonies.

Un « colonial en chambre » est un homme d'étude, qui s'est voué à la connaissance de tout ce qui regarde les colonies et la colonisation. L'expression n'a pas, au XIX^e siècle, de connotation péjorative. Elle l'acquerra plus tard. L'on opposera « colonial en chambre » et « homme de terrain ».

Colon : avait au Congo belge un sens technique précis. Était colon celui qui s'installait au Congo *par ses propres moyens et à ses propres frais*, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle à laquelle il appartenait. Donc, un planteur ou dirigeant d'entreprise agricole, engagé par une Compagnie, n'était pas un colon, cependant qu'un avocat, ou un garagiste indépendant, en étaient.

Concordisme : (philosophie, religion) refus d'admettre que les connaissances venues de deux domaines du savoir (p.ex. la révélation divine et le raisonnement) puissent se contredire. Dans la philosophie scolastique (que les missionnaires avaient étudiée au Séminaire) il s'agit d'établir qu'il n'y a pas de contradiction entre la philosophie grecque (notamment Platon et Aristote) et la foi chrétienne. De manière analogue, certains missionnaires voudront établir qu'il n'y a pas de contradiction entre celle-ci et la « révélation naturelle » contenue dans les Traditions africaines.

Congolais : est rarement utilisé dans son sens actuel. Pour désigner les autochtones du Congo, on emploie beaucoup plus couramment « Nègres, Noirs, Indigènes ». Par contre, le mot est courant pour désigner *le personnel européen de l'Etat Indépendant du Congo*. Dans le contexte belge, le mot et son antonyme : « *anti-congolais* » désignent souvent partisans et adversaires de la colonisation.

Division de l'ouvrage : Le lecteur voudra bien me pardonner, je l'espère, une division en parties que j'ai voulu plutôt souple que rigide. Bien sûr, les renseignements qui tiennent étroitement à la chronologie, comme par exemple le vote d'un texte de loi, se situent de manière claire et univoque

soit avant la reprise. D'autres réalités, relevant de l'histoire des idées, de l'idéologie et de la culture, se laissent moins facilement empoigner et épingle en un point précis de l'échelle du temps. On verra, par exemple, que l'appellation « *Congo belge* » fut usitée longtemps avant la reprise. Certaines conceptions émises ou élaborés lorsque se discutait la reprise du Congo, et donc antérieures à 1908, ont sorti leurs effets ultérieurement, ce qui justifie de les évoquer plutôt dans cette deuxième partie, sans égards pour leur date. Enfin, dans certains cas, l'unité l'emporte sur la division en période. Il y eut ainsi, pendant toute la période coloniale, un recours constant à la présentation des réalisations coloniales dans les grandes expositions internationales, qui certes évolue, mais sans que cette évolution puisse être mise en rapport avec le passage de l'EIC au Congo belge. Elle tient plutôt à une manière internationale – en tous cas européenne – de percevoir et de présenter la colonisation, de concevoir ce que doit être une exposition internationale, qui ont, pour ainsi dire, leur histoire propre. Les chevauchements sont donc nombreux.

Ethiopisme, éthiopien : (religion) se dit des religions syncrétiques(*) africaines qui mettent l'accent sur le fait qu'elles sont des religions « noires », prêchées par des prophètes noirs s'adressant aux Noirs (du sens premier de « Aithiops », en grec : les visages brûlés)

Ethnocentrisme : Attitude d'un groupe consistant à s'accorder une place centrale par rapport aux autres groupes, à valoriser positivement ses réalisations et particularismes, et menant à un comportement projectif à l'égard des hors-groupes... La référence est l'ethnie, si l'on veut se référer au groupe même, ou la culture en tant qu'ensemble de créations humaines qui caractérisent le groupe.

Fantasme : (Psychanalyse) Toute production de l'imagination par laquelle le moi cherche à échapper à l'emprise de la réalité.

Fétichisme : croyance en la capacité qu'ont des objets, dans certaines conditions, de se charger d'une énergie issue de personnes ou d'êtres surnaturels. Le terme est utilisé aussi bien en psychologie (faculté d'être excité sexuellement, parfois jusqu'à l'assouvissement, par un objet caractéristique de la personne désirée) qu'en religion. Dans cette dernière acception, c'est un des termes péjoratifs et infantilisants utilisés pour désigner les croyances religieuses traditionnelles des Africains.

Monnaie : Celle dont il sera question dans le texte, du moins dans la première partie, relative à Léopold II, est évidemment le franc-or. Pour avoir une approximation de leur valeur dans la monnaie actuelle, il suffit de multiplier par six pour avoir à peu près l'équivalent en euros. Le franc belge sous Léopold II était pratiquement toujours à parité avec le franc français. La livre sterling valait alors 25 francs belges, le dollar US en valait 5. A partir de 1908, le franc congolais a la même valeur que le franc belge. Toutefois, si cela donne un ordre de grandeur, il serait vain d'y chercher des valeurs trop précises. Les prix courants, mais aussi les besoins, ont beaucoup changé. Pendant la plus grande partie de la période coloniale, la livre anglaise a été la monnaie servant d'étalon dans les échanges internationaux. Le dollar ne lui a ravi ce rôle qu'après la Seconde Guerre Mondiale.

Notes biographiques : Les personnes qui ont pesé de quelque poids dans les événements relatés dans ce livre font l'objet d'une note succincte, qui est en général une note infrapaginale là où leur nom se trouve mentionné pour la première fois. Il a été tenu compte avant tout des aspects de leur carrière par lesquels ils ont influé sur l'histoire du Congo. Dans certains cas, le plus notable étant celui de Léopold II lui-même, lorsque l'histoire de la personne se fonde si étroitement avec celle qui est racontée ici, une telle note était superflue et a donc été omise. Elle l'a été également quand un personnage, même s'il est important dans l'histoire en général, n'est intervenu que de manière furtive ou épisodique dans les affaires congolaises.

Ouvrages et citations : A un siècle de distance, beaucoup d'ouvrages sont devenus introuvables. Mais, pour le bonheur des chercheurs, au cours de ce siècle, on a inventé Internet. La Bibliothèque Nationale de Paris a, de plus, pris la louable initiative de créer un service où d'antiques publications, parmi lesquelles certains ouvrages belges, peuvent être téléchargés. Un centre de recherche comme *Aequatoria*, situé à Bamanya, ce qui le met nettement « hors des sentiers battus », a heureusement fait de même. Beaucoup de citations que l'on va lire sont donc faites d'après des copies électroniques. Les références données sont cependant encore toujours celles de l'ouvrage imprimé sur papier. Si cela ne pose aucun problème pour les livres reproduits photographiquement en PDF, il peut arriver, par contre, que des textes mis en ligne en traitement de texte subissent, lors des manipulations nécessaires pour les faire passer d'un ordinateur à l'autre, des modifications, non du texte, mais de la pagination. Il arrive aussi que les textes mis en ligne ne soient pas les copies absolument conformes de la version imprimée, par exemple parce que celle-ci comportait une introduction diplomatique visant à éviter les foudres de la Colonie, dont nous nous passons volontiers aujourd'hui. Tout cela peut conférer parfois une certaine imprécision aux références. Comme cet inconvénient a pour contrepartie l'avantage de ne pas devoir courir le monde en avion pour consulter des documents rares, on voudra bien y voir la rançon du progrès.

Préjugé : Attitude spécifique envers une personne ou une chose, négative ou positive, fondée sur une croyance imposée par le milieu, et pouvant résister à l'information.

Procès-verbaux : Le Rapport de la Commission d'Enquête de 1904, a fait en 1905 l'objet d'une publication dans le Bulletin Officiel de l'EIC, et chacun peut donc y avoir aisément accès. La commission s'est cependant montrée très (trop ?) réservée pour ce qui est de citer les témoignages de Noirs, dont elle avait pourtant recueilli soigneusement les dépositions. Les originaux de ces PV (écrits à la main) se trouvent aux Archives Africaines (AA) du Ministère belge des Affaires Étrangères à Bruxelles. Ils sont rangés dans les portefeuilles 349 et 350, et ouverts depuis 1980. Dans les citations qui en sont faites, les initiales et les pointillés ne sont pas des précautions oratoires, mais tout simplement des mots illisibles.

Projection : Mécanisme de défense du moi consistant à attribuer inconsciemment à autrui, et généralement, à percevoir dans le monde extérieur, ses propres pulsions, ses conflits intérieurs. Très répandu chez les individus normaux il est la cause de certaines erreurs de jugement....

Références : Pendant longtemps, je me suis conformé à la règle à laquelle on s'astreint pour les travaux universitaires, en donnant des références détaillées en bas de page. Cela amenait beaucoup de pages du présent ouvrage à ne comporter que quelques lignes de texte utile, le reste étant envahi par les notes infrapaginales qui ne méritaient plus vraiment leur nom. On a déjà tout lieu d'avoir les plus sérieux doutes quand au nombre de lecteurs qui prennent la peine de déchiffrer les notes en bas de page. Quand elles sont en nombre tel que l'éditeur, quelles que soient les protestations et représentations de l'auteur, les rejette en fin de volume, ce nombre devient asymptotique au néant.

Une note précédente a fait état de certaines imprécisions qui découlent des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un grand nombre de documents que j'ai eu à citer dans ces pages l'ont été des centaines de fois. Le nombre d'ouvrages consacrés à la colonisation, où l'on a cru devoir citer, in extenso ou presque, les textes de Léopold II dans lesquels il explique et commente son grand « geste patriotique » de faire don du Congo à la Belgique, est proprement étonnant, et il en va de même pour de nombreuses phrases de notre Grand Colonisateur.

Je suis aussi amené à citer fréquemment des phrases qui ont été prononcées au Parlement belge et qui figurent bien évidemment dans les comptes-rendus analytiques de la Chambre ou du Sénat de cette année-là. Ces textes-là, aussi, sont fréquemment cités, dans les recueils des discours ou des écrits

de ces diverses personnalités, ainsi que dans les publications émanant des familles politiques dont ils ont fait partie et où ils font aujourd'hui figure d'Illustres Ancêtres.

Il en va de même des articles de journaux. Il m'a paru inutile, si je disais qu'un article avait paru dans « *Le Patriote* » du 2 avril 1904, de le mentionner encore une fois en bas de page.

Pour toutes ces raisons, je m'en suis tenu à des références rares et succinctes. La bibliographie, en fin de volume, donne la liste complète des ouvrages consultés.

RUFAST : Acronyme de **R**ecueil **U**suel (de législation) à l'usage des **F**onctionnaires et **A**gents du **S**ervice **T**erritorial. La Bible de tout bon administrateur au Congo belge !

Stéréotype : Ensemble de traits censés caractériser ou typifier un groupe, dans son aspect physique et mental et dans son comportement. Cet ensemble s'éloigne de la «réalité» en la restreignant, en la tronquant et en la déformant. (...) Le stéréotype est un exemple spécialement frappant d'explication au rabais un des caractères du peuple stéréotypé devient la cause d'un phénomène complexe ou d'un comportement à première vue incompréhensible.

Sionisme : (religion) , d'après Sion, autre nom de Jérusalem, par référence à la « Jérusalem céleste » de l'Apocalypse. Se dit des religions syncrétiques (*) africaines qui prétendent surtout annoncer le jour (proche) du Jugement dernier et l'établissement du règne de Dieu sur terre, et donc la venue d'un règne de Justice qui verrait la fin de la colonisation.

Syncrétisme : (religion) se dit d'un amalgame entre deux religions, à l'origine différentes, avec comme connotation que cet amalgame n'est guère harmonieux ou réussi. On désigne de la sorte les religions nouvelles apparues dans les Antilles et en Amérique au sein de la diaspora des esclaves, ou en Afrique même dans la période coloniale. Toutes, en effet, reprennent des éléments et des pratiques du christianisme et, parfois de l'Islam) à côté d'autres provenant des croyances traditionnelles. On distingue parmi elles des religions dites « éthiopiennes » et d'autres dites « sionistes » (voir ces mots).

Toponymie : Les **lieux** sont bien sûr désignés sous leur dénomination coloniale. Celle-ci a parfois subi des changements, et il arrive que le nom actuel d'une localité ait été utilisé, à l'époque, dans un autre sens. Kinshasa ne désignait pas alors toute la ville actuelle, mais bien un **faubourg** de Léopoldville. Lubumbashi s'utilisait pour désigner, non la ville (Elisabethville) mais la rivière et les usines établies au bord de celle-ci. Dans la mesure du possible, j'ai mis des notes explicatives lorsque de tels cas se rencontrent.

Ancien nom	Nom actuel	Latitude - longitude
Port-Chaltin	Aketi	02.7333°N,23.7667°E
Albertville	Kalemie	05.9333°S,29.2000°E
Bakwanga	Mbuj-Mayi	06.1500°S,23.6000°E
Banningville	Bandundu	03.3167°S,17.3667°E
Banzyville	Mobayi-Mbongo	04.3000°N,21.1833°E
Baudoinville	Moba	07.0500°S,29.7833°E
Cattier	Lufu-Toto	05.4333°S,14.7500°E
Charlesville	Djokupunda	05.4500°S,20.9667°E
Coquilhatville	Mbandaka	00.0667°N,18.2667°E

Costermansville	Bukavu	02.5083°S,28.8608°E
Élisabetha	Lukutu	01.1500°N,23.6000°E
Élisabethville	Lubumbashi	11.6667°S,27.4667°E
Jadotville	Likasi	10.9814°S,26.7333°E
Kilomines	Bambumines	01.8000°N,30.2333°E
Léopoldville	Kinshasa	04.3297°S,15.3150°E
Leverville	Lusanga	04.8333°S,18.7333°E
Luluabourg	Kananga	05.8958°S,22.4178°E
Moerbeke	Kwilu-Ngongo	05.5000°S,14.6833°E
Nouv. Anvers	Makanza	01.6000°N,19.1167°E
Paulis	Isiro	02.7667°N,27.6267°E
Ponthierville	Ubundu	00.3500°S,25.4833°E
Port Francqui	Ilebo	04.3167°S,20.5833°E
Sentery	Lubao	05.3667°S,25.7500°E
Stanleyville	Kisangani	00.5167°N,25.2000°E
Thysville	Mbanza-Ngungu	05.2500°S,14.8667°E
Vista	Nsia Mfumu	05.8667°S,12.2833°E
Wolter	Luila	04.8222°S,15.1806°E

Transcription des noms africains : Dans la mesure du possible, je m'en suis tenu à la règle sur laquelle il y a un début de consensus parmi les africanistes : les écrire en alphabet Afrika et omettre les préfixes. On lira donc les Teke, et non les Batéké, Cokwe et non Tshokwe... Toutefois, dans les citations, j'ai respecté la graphie de l'auteur, et il m'a bien fallu faire des écarts lorsque le sens exige le préfixe, par exemple entre le kiluba (langue des Luba Katanga) et le tshiluba (Kasai).

Valorisation : Attribution par un sujet connaissant, d'un affect positif ou négatif à un objet. La valeur est projetée dans l'objet, attribuée à l'objet par le sujet sans que celui-ci, ne s'en aperçoive nécessairement. Il peut s'imaginer que la valeur « réside » dans l'objet (jugement de valeur) .

Abréviations et sigles.

Ils ont proliféré féroceement dans la colonie. La liste n'est donc sûrement pas exhaustive !

ABIR	Anglo-Belgian India Rubber (Cy)
AFAC	Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie
AIA	Association Internationale Africaine
AIC	Association Internationale du Congo
AIMO	Affaires Indigènes et Main d'œuvre
AMM	Aide Médicale aux Missions
AOA	Afrique Orientale Allemande (Tanzanie, Rwanda, Burundi actuels)
APB	Archives des Pères Blancs (Rome)
APIC	Association du Personnel Indigène de la Colonie
ARSC	Académie Royale des Sciences Coloniale
ARSOM	Académie Royale des Sciences d'Outre Mer
AT	Administrateur territorial
AUCAM	Association Universitaire Catholique d'Aide aux Missions
BCK	(Chemin de fer du) Bas-Congo au Katanga

BJIDCC	Bulletin des Juridictions Indigènes et du Droit Coutumier Congolais
BTK	Bourse du Travail du Katanga
CADULAC.	Centres Agronomiques de l'Université de Louvain au Congo .
CBMC	Compagnie Belge Maritime du Congo (Jusqu'en 1930)
CCBC	Comptoir Commercial du Bas-Congo
CCCI	Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie
CCFBC	Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo (Matadi-Léo)
CD	Commissaire de District
CEGES	Centre d'Etude et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines
CEHC	Comité d'Etudes du Haut-Congo
CEMUBAC	Centre d'Etudes Médicales de l'Univ. de Bruxelles en Afrique Centrale
CFL	Chemin de Fer des Grands Lacs
CGS	Confédération Générale des Syndiqués
CICM	Congregatio Immaculatae Cordis Mariae (Pères de Scheut)
CISC	Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens
CMB	Compagnie Maritime Belge (après 1930)
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens (Belgique).
CSCC	Confédération des Syndicats Chrétiens, Congo
CSK	Comité Spécial du Katanga
CTC	Abréviation courante pour « caoutchouc »
EIC	Etat Indépendant du Congo
FBI	Fonds du Bien être Indigène
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FGTB- Congo	FGTB, branche du Congo (fondée par des Blancs)
FGTK	Fédération Générale du Travail – Kongo (Interracial)
FOMULAC	Fondation Médicale de l'Univ. de Louvain en Afrique Centrale
FP	Force Publique (dans les notes bibliographiques : Histoire de la FP)
G.G. ou Gr. Gal.	Gouverneur Général
HCB	Huileries du Congo Belge (filiale d'Unilever)
IMT	Institut de Médecine Tropicale (Anvers)
IRCB	Institut Royal Colonial Belge
KDL	Katanga – Dilolo – Léopoldville (ou Kinshasa – Dilolo – Lubumbashi)
MCC	Missions en Chine et au Congo (Bulletin des Scheutistes)
MG	Le Mouvement Géographique
MRAC	Musée Royal de l'Afrique Centrale (Tervueren)
NAHV	Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap
RIM	Régie Industrielle des Mines de Kilo-Moto
RUFAST	Recueil Usuel à u. des Fonctionnaires et Agents du Service Territorial
SAB(HC)	Société Anonyme Belge (pour le Commerce du Haut-Congo)
SBEE.	Société belge d'Etudes et d'Expansion.
SBII	Société belge des Ingénieurs et des Industriels
SEDEC	Société anonyme d'Entreprise commerciale du Congo belge
SOKIMO	Société des Mines d'Or de Kilo-Moto
TCL	Tanganyika Concessions, Limited
UEBL	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
UMHK	Union Minière du Haut Katanga
UNISCO	Union des Intérêts sociaux congolais
VGG	Vice-gouverneur Général
XVII	Compte-rendu de la Commission des Dix-Sept (notes de G. Lorand)

Avant Propos



Au mois d'août 1908, juste avant la reprise du Congo par la Belgique et par un été chaud, les chaudières du bâtiment qui abritait le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo brûlèrent pendant plusieurs jours hors saison. Le combustible, c'étaient les archives de l'EIC. « *Ils auront mon Congo, aurait dit le Roi, mais ils ne sauront jamais ce que j'y ai fait...* ». Cette citation a d'ailleurs beaucoup de chances d'être aussi fausse que la plupart des autres « mots historiques ».

Cela donne quand même à penser. Quand un homme brûle ses papiers, ce n'est en général pas par modestie, pour faire disparaître la liste de ses gestes d'altruisme, de ses charités secrètes et de ses actes de bienfaisance... Spontanément, on soupçonne plutôt le feu d'être alimenté des traces écrites de crimes et de noires turpitudes.

D'où surgit la question : cette chaudière a-t-elle été le four crématoire où partaient en cendre les traces du génocide de quelques millions de Congolais ?

Qu'a-t-on détruit ?

Il faut faire quelques remarques à propos de la destruction des archives de l'EIC en 1908.

D'abord pour faire état d'une légende. Il y a eu des gens pour penser que le Roi avait, c'est le cas de le dire, usé là d'un « rideau de fumée » en ne consommant que des pièces sans intérêt après avoir mis à l'abri les archives vraiment importantes. Connaissant la duplicité de Léopold II, on est bien forcé d'admettre qu'il aurait bien été capable de « faire ce coup-là »... Néanmoins, on a toujours tendu à considérer les archives cachées de l'EIC comme un mythe. Les zoologistes ont le Grand serpent de mer et le Monstre du Loch Ness, les chercheurs de trésor, l'Eldorado ou le Trésor des Templiers, les historiens ont aussi leurs légendes, sur des documents que nul n'a vus, mais dont on dit qu'ils existent... Souvent, on précise qu'ils se trouvent, bien gardés, au Vatican.

Il faut toutefois mentionner le fait que, en 1996 si mes souvenirs sont bons, on a vu revenir à la lumière un document d'un intérêt très secondaire (un « Rapport au Duc de Brabant » datant des années où la colonisation était encore le rêve de jeunesse du Prince Héritier) qui, logiquement, aurait dû faire

partie des documents brûlés.

Alors ? A propos de Léopold II, tous ceux qui se mêlent d'histoire n'ont qu'une seule certitude : avec lui, on ne s'ennuie jamais !

Deuxième remarque. La disparition des archives de l'EIC doit s'entendre dans ce sens que, contrairement à ce qui se passe normalement avec les archives d'un Etat dans la période moderne, nous ne disposons pas d'un tout, d'un « corpus » complet et numéroté...

La machine à écrire a été inventée en 1868, et produite en série à partir de 1873. Depuis lors, toutes les administrations usent et abusent du papier carbone et des copies multiples. Ni la Belgique, ni l'EIC ne font exception à la règle. On a donc affaire à des documents qui en général ont existé à de multiples exemplaires. Et, de tous ceux-ci, un seul demeurait dans les bureaux de l'EIC. Les autres atterrissaient dans les archives des destinataires, où elles ont pu être sauvées de l'oubli. Nous disposons donc encore d'une importante masse d'archives de l'EIC. Seulement, nous ne pourrions jamais être sûrs d'avoir tout.

Troisième point. Si l'intention de ne pas laisser de traces a sans aucun doute existé dans la pensée de Léopold II, ce qu'il cherchait à dissimuler ne concernait pas forcément les crimes de sang auxquels on pense. Si l'on se réfère aux discussions qui, de 1901 à 1908, ont entouré la reprise du Congo, on s'aperçoit qu'un sujet sur lequel des discussions acrimonieuses ont eu lieu entre le Roi et le gouvernement belge, ou plus exactement la Commission des XVII, a regardé des questions d'argent. Cela concernait avant tout deux points : le refus de Léopold II de donner les comptes exacts de l'EIC avant la reprise, et les fonds et biens à réserver à la Fondation de la Couronne exigée par le Roi en contrepartie de son « don ». De plus, à diverses reprises dans la carrière coloniale du Roi, celui-ci s'est livré à des pratiques ou cachotteries qui n'étaient pas, c'est le moins que l'on puisse dire, d'une stricte orthodoxie financière.

Une bonne partie des bénéfices de l'Etat Indépendant du Congo a été employée pour « l'embellissement » de la Belgique et pour des dépenses privées du Roi. Et beaucoup plus pour les embellissements qu'à des fins privées, même si Léopold II a dû faire face, surtout à la fin de sa vie, aux dépenses qu'engendrait une vie privée assez joyeuse. Les critiques furent d'un tout autre ordre, et basées précisément sur le goût du Roi pour les grandes avenues et les beaux bâtiments. L'opinion qui montait alors, parmi les experts en matière coloniale, était que les profits coloniaux devaient profiter à la colonie elle-même, non à la métropole, thèse que Léopold II ne voulut jamais admettre. A ses yeux, les bienfaits apportés par le colonisateur méritaient une « juste récompense ». Ici, comme dans l'admiration pour Java, il resta fidèle aux idées de sa jeunesse, alors qu'autour de lui les conceptions coloniales évoluaient.

Voici ses propres termes : « *Soutenir que tout ce que le Blanc fera produire au pays doit être dépensé uniquement en Afrique et au profit des Noirs est une véritable hérésie, une injustice et une faute qui, si elle pouvait se traduire en fait, arrêterait net la marche de la civilisation au Congo. L'Etat qui n'a pu devenir un Etat qu'avec l'actif concours des Blancs doit être utile aux deux races et faire à chacune sa juste part.* »

Juste part ? Lorsque Léopold II mourut en 1909, il possédait entre autre des dizaines de propriétés immobilières à Bruxelles, l'équivalent de plusieurs dizaines de millions dans une « Fondation de Niederfullbach » en Allemagne, des propriétés sur la Côte d'Azur. L'état belge récupéra la majeure partie de ces fonds, contrairement au Congo, qui n'en a pas vu un franc. Il est donc beaucoup plus vraisemblable de supposer que la destruction a surtout visé à faire disparaître des pièces comptables, que des listes de crimes. Il faut d'ailleurs ajouter qu'à cette époque, où il y a eu des exactions et des massacres dans tous les empires coloniaux, on n'a vu nulle part tenir la comptabilité des victimes indigènes autrement qu'en termes fort vagues et fort généraux. « On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs ».

Conspiration du silence ?

C'est à peu près à ce point que, dans la discussion, Belges et Congolais commencent à échanger des regards soupçonneux.

Appelons les choses par leur nom. Quand les Belges disent qu'ils manquent de données, les Congolais soupçonnent quelque chose comme une conspiration du silence. « Ouais, il vous manque quelques papiers... Mais vous êtes bien contents d'avoir ce prétexte commode pour ne pas admettre que votre Roi était un criminel »

Et l'on avance à ce sujet deux arguments :

1° de Casement et Morel jusqu'à Adam Hochschild, les auteurs qui, à propos de l'EIC, appellent un chat, « un chat » et un crime, « un crime », sont invariablement étrangers.

2° la Belgique est effectivement dans la situation unique et inconfortable d'avoir comme « grande figure coloniale » un de ses Rois. Ne faisons pas de fausse pudeur : il est moins commode, pour un Belge, de se montrer critique envers Léopold II qu'à un Français de mettre en cause Brazza ou Jules Ferry. Critiquer la Couronne est malaisé. Mais malaisé ne veut pas dire impossible !

Chacun de ces arguments est valable par certains aspects. Encore faut-il y regarder de près. Car le « silence » que l'on reproche aux Belges ne règne pas, de la même façon, d'un bout à l'autre de la gamme de ce qui peut s'écrire et se publier. On peut ramener ce silence à ceci : on n'a guère entendu de voix belges, au moment des faits, dans la littérature qui les dénonçait et les stigmatisait, et, après les faits, dans la littérature historique destinée au grand public.

Restons dans la même affaire : celle du « *caoutchouc rouge* ». Il va de soi que ni Léopold II, ni ses compères, les capitalistes belges ou étrangers, n'annonçaient à son de trompe leur intention de faire un mauvais coup ! Au contraire : les cargaisons qu'ils envoient au Congo, et qui sont avant tout des cargaisons d'armes, bien que partant du port d'Anvers, étaient confiées à des navires britanniques, et c'est en tant qu'employé chez un courtier maritime que Morel, au départ, va s'étonner de voir en quoi consiste le fret qui constitue les « échanges commerciaux » entre l'Europe et l'EIC : des armes dans un sens, de l'ivoire et du caoutchouc dans l'autre... Pour voir cela et le dénoncer, il fallait être en Angleterre !

Les Belges avaient commencé par croire ce qu'avançait le Roi : La réaction première de tous est comme celle de Paul Janson³, dans un discours à la Chambre, en juillet 1903 : « *Je ne puis admettre*

³ Paul JANSON est né le 11 avril 1840 à Herstal. Il devient docteur en philosophie et lettres (1859) et en droit (1862) de l'ULB, puis débute son combat politique au sein du *Meeting Libéral* une société électorale fondée à Bruxelles en 1863 par les milieux libéraux progressistes. Il s'engage en faveur d'une large réforme du système électoral et de la disparition du régime censitaire. Cet engagement, qui ne sera jamais démenti, l'amène à fréquenter diverses organisations proches des socialistes, comme la *Ligue du Peuple* dont il signe d'ailleurs le manifeste en février 1867. Sans doute serait-il devenu une figure importante du mouvement socialiste s'il n'avait été très opposé au concept de lutte des classes. C'est finalement en tant que député libéral de l'arrondissement de Bruxelles qu'il entre au parlement en avril 1877. A partir de décembre 1881, il assume la présidence de l'*Association Libérale Union Constitutionnelle de Bruxelles* Il continue de s'investir dans la campagne en faveur de la réforme électoral et, en mai 1882, il fonde et préside la *Ligue Nationale de la Réforme Electorale*. Un an plus tard, avec cinq autres députés libéraux, il dépose à la Chambre sa première proposition de loi réclamant la révision de l'article 47 de la Constitution. Cette « proposition des six » consacre la division du monde libéral entre « libéraux progressistes », minoritaires, et « libéraux doctrinaire », représentés au gouvernement dirigé par Walthère Frère-Orban. Le gouvernement est renversé en juin 1884 et Janson n'est pas réélu. Il retrouve son siège de député de Bruxelles le 3 juin 1889, avec le soutien de la plupart des milieux libéraux. Il siège au milieu du *groupe du suffrage universel*, minoritaire au sein de chambres constituantes majoritairement catholiques. Confronté à des troubles, le parlement s'accorde, en 1893, sur l'introduction du SU, mais avec vote plural. Janson considère qu'il ne s'agit que d'une étape sur la route du SU pur et simple. En 1894, les premières élections organisées sous le régime plural ne lui sont guère favorables, il perd son siège et doit se contenter d'un siège de sénateur provincial grâce aux progressistes liégeois. Il retrouve la Chambre six ans plus tard, grâce à l'entrée en application de la représentation proportionnelle, et devient un des promoteurs de l'*Union des Gauches Libérales* de la Chambre et du Sénat. Par des prises de position modérées, il travaille à la pacification des différends entre les deux ailes libérales. Il patronne les grands cartels électoraux libéraux - socialistes dans l'espoir de renverser la majorité catholique au pouvoir depuis 1884. Il décède le 19 avril 1913 à Saint-Gilles.

que l'Etat du Congo soit mis spécialement en suspicion. Je ne puis surtout m'associer à une campagne dont le dernier mot semble être : ôte-toi de là que je m'y mette ! » .Mais on allait bien voir ! Les Anglais, lors de l'échange de notes diplomatiques aigres-douces, avaient demandé qu'une commission d'enquête indépendante et impartiale soit envoyée au Congo. Et, en juillet 1904, Léopold II cède, et institue une commissions de trois membres : un Belge, un Italien et un Suisse. La commission part en septembre 1904, y séjourne jusqu'en février 1905, travaille ensuite longuement au rapport qui paraît en 1905. C'est le coup mortel dont Léopold II ne se relèvera pas, car le rapport confirme l'existence d'abus monstrueux.

La Commission, toutefois, y met les formes, alors que les dénonciations de Casement présentaient les choses de manière concrète et précise. Le Rapport, rédigé de façon très neutre, n'impressionna que ceux qui, étant universitaires, juristes,... avaient l'habitude de lire de tels documents. «... la pitié humaine a besoin, pour se mettre en mouvement, de faits précis et concrets. La constatation des crimes les plus atroces, faite en termes généraux, n'excite point d'émotion », écrivit à ce propos Félicien Cattier⁴. Et cette remarque, nous en reparlerons, demeure largement valable. Pour ce public large qu'on appelle l'opinion publique, il fallut expliquer quelle était sa signification exacte. En 1906, dans un ouvrage qui visait à vulgariser auprès du grand public ce qu'avait rapporté la Commission d'Enquête de 1904, Cattier écrivait: « *La vérité est que l'Etat du Congo n'est point un Etat colonisateur, que c'est à peine un état : c'est une entreprise financière... La colonie n'a été administrée ni dans l'intérêt des indigènes, ni même dans l'intérêt économique de la Belgique ; procurer au Roi-Souverain un maximum de ressources, tel a été le ressort de l'activité gouvernementale* »

Et la réaction, qui ne se fit pas attendre, ne se situa pas sur le terrain des larmes, mais sur celui des travaux parlementaires. Le Rapport de la Commission ébranla même les orateurs du parti catholique, défenseurs traditionnels du Trône comme de l'Autel (et des Missions). On ne peut appeler « silence » le fait qu'un rapport judiciaire ou un texte de loi sont moins éloquents, moins émouvants qu'un discours de propagande ! Et la même chose pourrait se dire des travaux scientifiques, qu'ils relèvent de l'ethnologie ou de l'histoire.

C'est l'occasion de souligner la carence presque totale en Belgique des travaux historiques généraux concernant le Congo ex-belge. La Belgique qui détient les principales sources écrites relatives à la connaissance du Congo et comptait avant l'indépendance plusieurs chercheurs et savants de valeur susceptibles de contribuer à une synthèse historique du Congo, a complètement abandonné ce domaine. La colonie à peine indépendante, les centres et instituts de recherches belges concernés par le Congo seront fermés ou tomberont en léthargie

Dès 1970, dix ans seulement après l'indépendance du Congo, Leiden, Paris et Wisconsin constituent du point de vue de la connaissance du Congo des foyers scientifiques plus actifs et de plus grande valeur que Louvain, Bruxelles ou Liège. Les pouvoirs publics belges qui sont responsables de cette situation, ne pouvaient mieux faire la démonstration de la thèse selon laquelle les relations entre la Belgique et le Congo furent toujours déterminées par les intérêts économiques de la métropole. Il a suffi que les charges financières de la recherche scientifique concernant le Congo ne soient plus supportées par le budget de la Colonie, pour que la Belgique cesse de s'y intéresser.

Mais enfin, de temps à autre, il se publie encore quelque chose ... Ce qui ne veut pas dire qu'on soit sorti de l'auberge ! A tort ou à raison, la tendance dominante, sur le continent européen et singulièrement dans les pays francophones est qu'un travail scientifique se publie sous une couverture

⁴ Félicien CATTIER (1869-1946), juriste et professeur à la Faculté de Droit de l'ULB, avait consacré des cours et une étude approfondie à la législation de l'Etat Indépendant du Congo. Il est donc assez naturel qu'il se soit chargé, après l'enquête de la Commission de 1904, d'en expliquer les résultats au grand public. Il contribua ainsi de façon notable à mettre fin à l'existence du Congo léopoldien et à faire passer celui-ci entre les mains des Héritiers de Léopold II. Il occupa par la suite des postes importants à l'Union Minière du Haut Katanga, dont il fut Président dans les dernières années de sa vie. Le minerais connu sous le nom de « cattiérite » a été baptisé ainsi pour lui rendre hommage.

terne, se présente sous des dehors rébarbatifs et s'écrit de préférence sur un ton ennuyeux. On ne fait rien pour éviter le jargon. Au contraire, on s'y vautre avec délice ! Enfin, tout cela se publie essentiellement dans des revues ou chez des éditeurs spécialisés, généralement proches des Universités, et à des tirages assez confidentiels vendus à des prix plutôt élevés. Tout cela donne une littérature qui n'est pas facile à trouver et dont la lecture demande en général un réel effort. Heureusement pour lui, l'auteur ne doit en général pas compter sur les revenus de son livre pour boucler ses fins de mois : il ne vit pas de sa plume, mais d'autres revenus, le plus souvent comme enseignant ou chercheur.

Il en résulte un énorme hiatus entre ce qui est scientifiquement établi, dans tous les domaines, et ce qui est réellement répandu dans l'opinion et dans la mentalité des gens, ce qui à son tour déterminera la présence ou l'absence d'intérêt pour ce qui peut se publier et rendra le « cénacle scientifique » où se fait la diffusion encore plus étroit. Joli cercle vicieux !

Agir autrement vous expose à passer pour un « vulgarisateur », c'est-à-dire qu'on ne vous considèrera pas comme un auteur sérieux, qu'on ne fera de votre œuvre ni compte-rendu, ni recension (jamais dans ces mêmes revues spécialisées, et rarement dans la grande presse). En outre, vous serez alors exposé à d'autres aventures, de la part des éditeurs. Car ceux-ci, lorsqu'ils publient de l'histoire « à l'usage du grand public », cherchent la même chose qu'à la publication d'un roman policier : le profit rapide que l'on ne retire que d'un « best-seller ». Or, hélas ! L'histoire coloniale ne fait ni gros tirages, ni ventes rapides... Ils envisageront donc plus facilement la publication d'une traduction de « ce qui s'est déjà bien vendu aux Etats-Unis ». Or, il se fait que le marché du livre anglo-saxon est différent, qu'il n'y paraît pas absurde d'essayer de faire un livre d'histoire qui se vende largement et qu'on écrive en conséquence. Cela peut certes avoir des conséquences négatives : écriture « à la va vite » que l'on qualifie souvent de « journalistique », sensationnalisme, mise en valeur excessive de faits approximativement connus ou démontrés. Cela a au moins une vertu, qui est de permettre la publication... donc le débat !

Pour être complet, il faut mentionner encore l'existence de quelques éditeurs, d'ailleurs de plus en plus rares, qui désirent réellement prendre leurs distances par rapport au « marché du livre ». Mais ils sont en général, alors, proches d'un parti politique, d'un mouvement syndical... Bref, paraître là vous vaudra immédiatement de passer pour partisan...

Plutôt que du « silence » des Belges, on devrait parler de leur incapacité, parfois, à affronter ce genre de parcours du combattant.

Il reste toutefois cette question supplémentaire, tout à fait particulière à l'histoire coloniale belge : une certaine censure a-t-elle existé, du fait que Léopold II était Roi ?

Il faut certainement répondre par l'affirmative en ce qui concerne ce qui s'est dit de son vivant, dans le milieu politique. Si l'on tient compte des révélations qui ont eu lieu sur le Congo au début du XX^e siècle, il est impossible que les discours de certains hommes politiques qui, au moment de la reprise, évoquaient toujours l'œuvre magnifique du Roi, aient été sincères ! Paul Janson a lâché une réplique célèbre, au moment où le Parlement débattait du paiement au Roi d'un « témoignage de reconnaissance » : « *Témoignage de reconnaissance ? Jamais ! ... Amnistie... Peut-être !* ». Ces mots sont lourds de sous-entendus, puisque pour que l'on amnistie quelqu'un, il faut qu'il y ait eu crime... Et Janson n'était sans doute pas le seul à le penser.

La Belgique n'est pas de ces pays de vieille monarchie où la couronne jouit toujours d'une auréole sacrée héritée des temps de l'absolutisme. On n'y perçoit pas le Roi comme au-dessus de toute critique du simple fait qu'il est le Roi. Alors ? Sur le moment, cette attitude a sans doute tenu à diverses considérations. L'une, et non des moindres, était juridique : la personne du Roi est inviolable et il ne peut donc être poursuivi. Il en avait d'autres... La reprise avait lieu, on pouvait passer l'éponge car « Tout est bien qui finit bien ». Léopold II, envisagé d'un strict point de vue intérieur, avait été un monarque constitutionnel exemplaire. Et c'était un vieillard sur qui l'ombre de la mort planait déjà...

Plus étrange est le fait que, après la mort de Léopold II et jusqu'aujourd'hui, du moins dans certains discours, la fiction de cette « grande œuvre humanitaire » ait subsisté, et qu'elle soit devenue, en quelque sorte, la vérité officielle.

C'est d'autant plus étonnant que les intentions de ceux qui, entre 1904 et 1908, ont été les artisans de la reprise (et cela fait la majorité du monde politique belge de l'époque) avaient comme principal souci, très ouvertement proclamé, de mettre fin aux abus dans l'EIC ! Et on définissait même cette réforme comme signifiant qu'on allait avoir au Congo « la tutelle d'un régime soumis au contrôle parlementaire au lieu de l'absolutisme ». Il est difficile de considérer que le mal résidait dans l'absolutisme, sans mettre en cause celui qui était absolu, c'est-à-dire le Roi.

On voit donc ceux qui ont arraché la colonie à Léopold II en disant ouvertement qu'il s'y passait des choses scandaleuses, se proclamer du jour au lendemain ses héritiers et ses continuateurs !

Mais, comme l'écrivaient Pierre Joye et Rosine Lewin, à la fin du chapitre de leur livre⁵, consacré à la reprise : « *Le règne des Grandes compagnies allait commencer* ». C'est en effet en plein débat sur la reprise qu'on assiste à la création, en 1906, de trois sociétés : UMHK (Union Minière du Haut Katanga), Forminière (Société Internationale Forestière et minière du Congo) et BCK (Compagnie du chemin de Fer de Bas - Congo au Katanga), qui resteront parmi les principales vedettes de la scène économique coloniale.

Le vrai successeur de Léopold II, ce n'était pas la Belgique, mais le capital belge. Il ne proposait pas de faire autre chose que Léopold II : de l'argent, avant tout de l'argent. Dès lors, il convenait de légitimer ce qu'avait fait son prédécesseur, et il fallait que Léopold II soit un grand homme.

On aurait tort de soupçonner les Belges d'être prosternés devant le trône de leurs Rois. Ils se mettent simplement à plat ventre devant l'argent.

Je ne dis pas que c'est mieux...

⁵ *Les Trusts au Congo*, Bruxelles, Fondation Jacquemotte, 1961

Comment peut-on être anticolonialiste ?



Louis Franck, Ministre des Colonies et des villageois (+/- 1920)

Que le colonialisme soit un vilain penchant, personne, ou presque, n'en doute plus aujourd'hui. Pour nous, aujourd'hui, comme dit Jean-Pierre Orban:

« Je crois qu'avant de tenter d'évaluer les bienfaits ou les méfaits de la colonisation, il faut d'abord revenir à l'essentiel. Et l'essentiel, c'est qu'il y a eu conquête, fut-elle pacifique, d'un peuple par un autre, vol d'un territoire qui ne nous appartenait pas, intrusion dans une histoire ou nous n'avions rien à voir. Il ne faut pas oublier la faute originelle, le mal que la colonisation a représenté dès le départ. » Et plus loin : *« Pour moi, cette conquête s'apparente à un viol collectif. C'est une faute absolue, que l'on doit s'interdire de relativiser par la suite. Bien sur les experts peuvent défiler, soupeser les progrès techniques, le développement économique, l'accès à la modernité incarnée par l'Europe. Mais il ne faut jamais oublier qu'il y a eu détournement de l'histoire d'un peuple par un autre. Une bonne partie des maux dont souffre l'Afrique des Grands Lacs, aujourd'hui encore, trouve son origine dans le fait colonial. »*

Rien ne m'est plus étranger — je voudrais le dire avec insistance — que l'idée d'identifier « colonisation » et « fascisme », comme on a quelquefois voulu le faire : ce sont là des phénomènes qui, pour présenter — notamment parce que tous deux font appel à la notion de « race » - certaines affinités qu'il faudrait analyser sereinement, ne peuvent en aucun cas être amalgamés. Un élément cependant les réunit: le sort qui leur a été fait dans les approches récentes, disons après 1980 pour ce qui concerne les colonies.

En effet, aux condamnations massives et, à certains égards, manichéennes, ont succédé des approches dégagées du poids que faisait parfois peser sur elles des discours trop fortement chargés d'idéologie. Le problème est que ce qu'on gagne en objectivité, en pondération, en sens des nuances, et surtout en compréhension profonde des imaginaires qui structurèrent ces réalités, risque d'être fâcheusement contrebalancé par un défaut de précaution, sinon de prévention idéologique, de telle sorte qu'on voit des chercheurs, surtout des jeunes forcément, céder plus ou moins consciemment à l'attrait des imaginaires qu'ils devraient au contraire objectiver. Le fil est donc mince, sur lequel il faut aujourd'hui jouer au funambule: de ce passé dont nous ne voulons pas comme futur, il faut que nous songions d'abord à ramener avec lucidité de quoi nous vacciner contre sa séduction.

Nous avons du mal à admettre qu'on puisse ne pas voir dans la colonisation quelque chose de

fondamentalement pervers. Certes, il nous arrive de prononcer des plaidoyers « *pro domo* ». Nous avons été moins cruels que les autres ! - Léopold II a été une brute, oui, mais les Belges, après, ont été très humains ! - Oui, il y a eu des choses affreuses, mais ils ont reçu l'Évangile ! - Nous avons apporté tant de choses (écoles, hôpitaux, industries, routes, ponts, voies ferrées... c'est une vraie vente aux enchères) ! Nous plaidons les bonnes intentions et les circonstances atténuantes avec plus ou moins de talent et de bonne foi, mais il y a en guise de toile de fond sur laquelle tout le monde est d'accord, le présupposé que jamais, en aucune circonstance et quel qu'en soit le but, un peuple n'a le droit de s'imposer comme maître à un autre. Et c'est parce que nous admettons tous cela que, la main sur le cœur, nous disons tous très haut, et sincèrement : « Je suis anticolonialiste ».

Ceci ne doit pas empêcher, au contraire, l'analyse, et analyser revient toujours d'une façon ou d'une autre à découper. S'interroger à propos d'une société dans son histoire, donc comme *système évolutif*; c'est-à-dire dans ses contradictions, dans ses tensions qui la mettent en mouvement, doit permettre, tout en gardant présents les jugements de valeur qui nous sont indispensables, de distinguer entre les différentes instances, les multiples acteurs d'une société donnée.

S'agissant de la société coloniale, qui dit contradiction songe immédiatement à la fracture entre colonisé et colonisateur, entre milieu « blanc » et milieu « noir » ; s'il y a lieu de la nuancer, elle n'en est pas moins inscrite clairement, par exemple dans le tissu urbain, et l'on se gardera ici de minimiser les incompréhensions et les luttes qui furent le lot plus ou moins douloureux de la situation coloniale. Toutefois, cette bipolarisation simple risque de masquer d'autres divisions, plus efficaces eu égard à un contexte où le colonisé est encore très loin de pouvoir faire entendre sa voix.

Pour n'en donner qu'un exemple, rappelons qu'à l'intérieur des milieux « européens » en Afrique centrale à l'époque coloniale, une ligne de démarcation, certes poreuse, a séparé les groupes « méditerranéens » (Portugais et autres « Levantins ») des milieux d'origine ouest-européenne et, s'agissant du Congo, des milieux belges. Formuler cette observation simple, c'est déjà aller à rebours de l'unanimité de façade qui a caractérisé non seulement le discours officiel, mais aussi le sentiment, le vouloir ou le dit identitaire de ces groupes sociaux, tel qu'il s'est explicité majoritairement à l'intérieur des canaux officiels ou légitimes. Cet unanimisme supposé a caractérisé aussi les premières analyses anticoloniales, lesquelles jouaient volontiers, et par une nécessité compréhensible, de l'amalgame et de la globalisation.

Précisons qu'il ne s'agit pas ici d'opérer un tri entre « bons » à récupérer et « mauvais » dont on veut bien concéder la condamnation pour mieux sauver les premiers, selon une pratique qui a cours aujourd'hui dans le travail de la mémoire coloniale . Il s'agit plutôt de mieux connaître les mécanismes, les acteurs et les tendances qui ont orienté les prises de position et déterminé des politiques. Admettre l'existence de ces tensions a en effet pour corollaire de reconnaître qu'il peut y avoir une évolution dans le temps, une adaptation aux circonstances, en somme une mobilité des volontés et des représentations. Il leur arrive d'aboutir à tel moment donné, en fonction des représentations identitaires et des projets politiques, peu ou prou explicités, des groupes qui se font et se défont en fonction des situations, et pas toujours en fonction de leurs intérêts matériels.

Or, si nous nous reportons un siècle en arrière, et que nous essayons, non pas de juger les événements au travers de nos conceptions morales, mais de comprendre ce que pouvaient être les jugements et les raisons d'agir de nos arrière-arrière-grands-pères, nous avons la surprise de nous rendre compte que pratiquement personne, même des hommes qui ont laissé un nom dans l'histoire pour s'être opposés, par exemple, à Léopold II, n'était anticolonialiste ! Qu'on me permette une comparaison et une digression, qui n'est d'ailleurs qu'apparente, pour me faire comprendre mieux.

On trouve à toutes les époques des affirmations considérées comme des vérités évidentes que personne ne remet en cause, jusqu'à ce que les événements eux-mêmes leur opposent un démenti !

Remontons au I^{er} siècle de notre ère, à l'époque où le christianisme apparut dans l'Empire

romain. Nous allons y trouver Saint Paul. C'est à lui que la nouvelle religion est en grande partie redevable de s'être si rapidement répandue dans l'Empire. Paul, alors qu'il était Juif et citoyen romain et pouvait donc se dire à la fois descendant du Peuple Elu, et l'un de ceux qui étaient les Maîtres du Monde, a proclamé qu'aux yeux de Dieu, tous les hommes se valent : Juifs ou Gentils, Grecs ou Romains, maîtres ou esclaves. Il n'a toutefois pas prôné la fin de l'esclavage. Il leur rappelle certes leur égalité foncière devant le Très Haut, mais il prêche la soumission aux esclaves et la bonté aux maîtres. L'économie de son époque était totalement dépendante de la main d'œuvre servile !

Parler, en ce temps-là, d'une société sans esclaves, du moins si l'on n'admettait pas à l'avance qu'il s'agissait d'une douce et poétique rêverie, faisait à peu près le même effet que nous obtiendrions aujourd'hui en parlant de supprimer les automobiles et les moteurs. Les gens s'en iraient en se tapotant le front ou la tempe d'un index significatif. Cela nous paraît incompréhensible et contradictoire, mais à l'époque, on pouvait penser que les hommes étaient égaux entre eux, sans remettre en question l'esclavage, tant cela paraissait impossible ! C'était un rouage fondamental de l'économie !

Dès lors, il ne restait plus qu'à se réfugier dans l'affirmation d'une égalité de principe, cependant que, dans les faits, on se bornait à souhaiter que l'esclave soit bon travailleur et dévoué à son maître, et que celui-ci s'efforce de ne pas trop abuser de ses droits ! Plus près de nous, c'est aux classes sociales que l'on attribuera ce caractère inéluctable. Voici ce qu'en dit Balzac : « *Partout, lorsque vous rassemblez des familles d'inégale fortune sur un espace donné, vous verrez se former des cercles supérieurs, des patriciens, des première, seconde et troisième sociétés. L'égalité sera peut-être un droit, mais aucune puissance humaine ne saura la convertir en fait. Il serait bien utile pour le bonheur de la France d'y populariser cette pensée.* »⁶

Et, sans doute, nos lointains descendants se demanderont, dans quelques siècles, comment les gens de notre époque ont pu avaler des bourdes telles que la nécessité de tout sacrifier à la prospérité des entreprises, sous prétextes que celles-ci créeraient des emplois, alors que leur fonction n'est que de générer des profits ! Le droit, et la nécessité, pour l'Europe, de coloniser, notamment en Afrique, était un préjugé dogmatique du même ordre...

Au moment qui est, par rapport au présent ouvrage, un nœud crucial, c'est-à-dire le « tournant » entre 19^e et 20^e siècle, l'époque de la reprise du Congo par la Belgique, on cherche désespérément sur les rayons des bibliothèques, on pioche amèrement dans les piles d'archives, on retourne les feuillets avec l'énergie d'un laboureur craignant de ne pas être prêt à temps pour les prochaines semailles et l'on ne trouve que peu de choses qui ressemblent à de l'anticolonialisme au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

C'est presque le cas avec un homme comme Elisée Reclus⁷, célèbre comme géographe mais représentant un courant intellectuel et idéologique très minoritaire, puisqu'il était à la fois anarchiste et pacifiste. Et pourtant, même chez lui, dans des textes que nous ressentons comme proches de notre manière de penser, certains mots font encore frémir ou froncer les sourcils.

⁶ texte, dans « *La Duchesse de Langeais* » et « *L'envers de l'histoire contemporaine* ».

⁷ Elisée Reclus, de son nom complet Jacques Elisée Reclus, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) le 15 mars 1830 et mort à Thourout en Belgique le 4 juillet 1905, est un géographe libertaire. Communard, militant et théoricien anarchiste, il fut un pédagogue et un écrivain prolifique. Membre de la Première Internationale, il rejoint la Fédération jurassienne après l'exclusion de Michel Bakounine. Avec Pierre Kropotkine et Jean Grave, il participe au journal *Le Révolté*. En 1892, il est invité par l'Université libre de Bruxelles qui lui offre une chaire de géographie comparée à la Faculté des sciences. Mais avant même d'avoir commencé, le cours est suspendu fin 1893 à la suite de l'attentat d'Auguste Vaillant à Paris. Il donne alors ses premiers cours dans les locaux de la loge maçonnique *Les Amis philanthropes*. En octobre 1894, avec d'autres professeurs démissionnaires, il crée à Bruxelles *l'Université Nouvelle*. Citoyen du monde avant l'heure, précurseur de la géographie sociale, de la géopolitique et de l'écologie, ses ouvrages majeurs sont *Histoire d'un ruisseau*, sa *Géographie universelle* en 19 volumes et *L'Homme et la Terre* en 6 volumes. La revue Hérodote le considère comme l'un des géographes les plus importants de son temps, au point d'avoir consacré deux numéros entiers à son œuvre en 1981 et 2005.

« Patriotisme ! Colonisation! Les documents réunis dans ce volume⁸ nous montrent amplement ce qu'il faut penser de la « vertu » qui s'appelle patriotisme et de cette grande œuvre que l'on glorifie sous le nom de colonisation !

Avouons tout d'abord que les deux mots prêtent à des méprises, à des confusions et à des manifestations d'hypocrisie.

Sans doute, il est fort louable d'aimer la terre natale, et les gens de son pays, et les beaux livres écrits dans sa langue ; sans doute, il est également fort bien de s'établir en colon dans un pays lointain et d'en défricher le sol à la sueur de son front⁹.

Si c'est là ce que l'on entend par le patriotisme et la colonisation, nous n'avons qu'à nous incliner et à souhaiter tout succès aux patriotes et aux colons! Je dois même dire que personnellement je suis un ardent patriote et que dans ma jeunesse j'ai très consciencieusement essayé d'être colon; maintenant encore, vivant loin de mon bourg natal et gagnant ma vie en un pays étranger¹⁰, je suis encore colon à ma manière et sans le moindre remords.

Mais sous les noms de patriotisme et de colonisation on entend d'ordinaire tout autre chose. Les deux mots sont des "pavillons qui couvrent bien d'autres marchandises que l'amour du sol et le libre établissement en pays lointains. Si j'en juge par ceux qui enflent le plus la voix pour se proclamer « patriotes », il ne suffit pas d'aimer son pays, de chérir les amis d'enfance, de parler sa langue avec émotion et scrupule, il faut aussi frissonner d'orgueil à la vue d'un drapeau, - blanc, disent les uns; tricolore, disent les autres : - il faut marquer le pas à l'ouïe du tambour et du clairon, il faut prendre le parti de son pays, même quand il a tort; Se réjouir quand le récit vrai ou mensonger d'une bataille parle de centaines ou de milliers d'ennemis couchés dans leur sang, les membres brisés et les entrailles répandues. Avant toutes choses, il convient de haïr ceux qui vivent en dehors de la frontière. Le Français doit exécrer l'Allemand et l'Anglais, et ceux-ci doivent rendre cette haine avec usure. Voilà ce qu'exige le patriotisme. Haïssons-nous les uns les autres, tel est l'enseignement du nouvel Evangile !

Avec de pareilles prémisses, jugez de ce que le patriote entend par colonisation. C'est le droit à l'accomplissement de tous les crimes. Heureusement que cette engeance ne compose pas uniquement la foule de ceux qui s'expatrient. L'action des Européens sur les peuples étrangers se fait à la fois par les meilleurs et par les pires. Les meilleurs, les plus vaillants, les plus audacieux, et en même temps les plus désireux d'apprendre, quelquefois aussi ceux qui fuient l'oppression et qu'anime le fier amour de l'indépendance, ces hommes d'élite sont des porteurs de torche et des civilisateurs ; c'est grâce à eux que se répandent les idées, que s'apprennent les métiers et les arts, que de proche en proche se constitue l'humanité consciente.

Mais quand il s'agit de colonies vraies ou prétendues obtenues par la conquête brutale, par de lâches agressions du fort contre le faible. Alors ce sont les pires que vomit la nation conquérante pour aller prendre possession de son territoire de rapine. Elle se dit la « mère patrie ». Elle prétend en toute hypocrisie, de manière à tromper quelques naïfs, « porter la civilisation » ou même " propager les grands principes » chez les peuples lointains, mais le but incontestable, sous le couvert des formules les plus honorables, n'est autre que de voler et de piller: le « colonial » n'a d'autre objectif que de prendre, soit des trésors, soit des terres et les hommes qui les peuplent, soit le pouvoir et des titres à l'avancement. L'œuvre dans son ensemble est mauvaise et les agents qu'on emploie pour l'accomplir conviennent d'autant mieux à l'œuvre projetée qu'ils sont mauvais eux-mêmes.

Accompagnant ces fonctionnaires civilisateurs, viennent les marchands qui reçoivent pour mission spéciale de créer des besoins aux indigènes naguère accoutumés à une vie des plus simples.

⁸ Elisée RECLUS : PREFACE pour « *Patriotisme, colonisation* » Paris : Bibliothèque documentaire, Temps nouveaux, 1903, pp V à VII. L'ouvrage est un recueil de textes de divers grands auteurs, critiquant le chauvinisme et les pillages coloniaux.

⁹ Encore faudrait-il que cela ne se fasse pas au détriment d'occupants plus anciens. Dans la suite du texte, toutefois, il est clair que Reclus appelle « colon » toute personne travaillant ailleurs que dans son propre pays.

¹⁰ En Belgique.

Les efforts des colonisateurs prétendus se combinent pour faire naître de nouvelles demandes, notamment celle de l'eau-de-vie ou d'une boisson quelconque baptisée de ce nom : pour le nègre que l'on pousse à la folie, la monnaie, jadis inconnue, n'a d'utilité que pour l'achat du genièvre ou du trois-six.

Bien pire encore est le sort du travailleur « libre » ! Sa tâche est fixée et s'il ne la remplit pas, s'il n'apporte pas l'ivoire, ou le caoutchouc, ou la gomme copal ou le sac de mil que l'on attend de lui, gare au fouet, au bâton, même au couteau ! »¹¹

Ce n'est, hélas, qu'une exception.

Le colonialisme : une évidence ?

Donc, pour diverses raisons, le XIX^e siècle est, de bonne foi, colonialiste dans l'âme. L'une de ces raisons réside sans doute dans le gigantesque OPTIMISME de cette époque. Non pas que l'on soit myope ou que l'on ignore les problèmes. C'est au contraire une époque de questions incessantes et de polémiques ardentes. Mais si l'on s'investissait avec passion, c'était à l'intérieur de cet optimisme commun à tous, d'une foi dans le progrès, la science et la civilisation qui nous paraissent inconcevables. Karl Marx lui-même, le grand critique de cette société, en partage l'optimisme, puisqu'il prévoit, certes, bien des efforts et des violences nécessaires pour aboutir à la société communiste sans classes, mais prétend aussi que cette révolution est inéluctable et inscrite dans l'histoire. La Lutte des Classes est une histoire dont on sait qu'elle finira bien.

.Je ne propose nullement de décréter que nous sommes aujourd'hui des gens lucides, intelligents quoiqu'un peu amer, que les hasards de la génétique auraient fait descendre d'une bande d'ahuris d'un optimisme béat. Ces gens n'étaient pas des imbéciles heureux. Mais ils avaient assisté à des progrès techniques et scientifiques comme le monde n'en avait jamais connus. Certes, jusque là, au fil du temps, il y avait eu des améliorations de détail, mais elles n'avaient constitué que des variations sur le même thème. De la préhistoire au XIX^e siècle, la vitesse de déplacement la plus rapide que l'on avait pu envisager était celle d'un bon cheval ou d'un fantassin bien entraîné. Tout au plus leur a-t-on fourni de meilleures routes, des charrettes plus légères ou mieux suspendues. Le cheval de Napoléon n'allait guère plus vite que celui de Charlemagne. Désormais, le train le laisse sur place, et bientôt la voiture automobile dépassera le train. Quant au messager monté sur le cheval, il est tout simplement ridiculisé par le télégraphe ! Les fusils de la guerre de 70 ont la portée qu'avaient les canons de Waterloo.

Pour la première fois donc, on a l'impression que l'humanité tient le bon bout ! Il ne s'agit plus de rendre un peu plus efficace l'effort humain en améliorant ses outils. L'effort de l'intelligence qui conçoit les machines confère à l'activité de l'homme une productivité qui, la veille, paraissait inimaginable. Et, maintenant qu'on avait trouvé comment il fallait faire, il était évident que cela allait continuer. L'Optimiste du XIX^e siècle ne niait pas les problèmes ou les aspects douloureux du processus. Il pensait simplement qu'il n'y a pas de problème insoluble, seulement quelques uns dont on n'avait pas encore trouvé la solution. Mais cela viendrait ! Il n'était, pour cela, que de garder le cap, de croire fermement dans la Raison, la Science et le Progrès... Il y aurait des miracles... Dieu lui-même ne pourrait couler le *Titanic* !

Or, quand ils regardent derrière eux, toutes ces merveilles accomplies en si peu de temps semblent découler d'un processus bien logique et bien clair, caractéristique de l'Europe occidentale. Il y a fallu le rationalisme de l'Encyclopédie, la libération des potentialités du capitalisme bourgeois par la Révolution française, le pragmatisme, le *free trade* et les machines de l'Angleterre, l'organisation allemande... On commence à parler de la faculté qu'ont les Américains de « voir grand »... En un mot, il leur paraît qu'un miracle a eu lieu, une sorte de renouvellement de ce moment dans l'histoire qu'ils

¹¹ La liste « caoutchouc, ivoire, copal » et l'allusion au « couteau » (donc aux mutilations) disent assez que Reclus, qui alors vivait en Belgique, fait allusion à l'EIC.

ont appelé « le miracle grec » (se cherchaient-ils inconsciemment des prédécesseurs ?). Sur ce bout de terrain guère énorme, entre la Baltique et la Méditerranée, une nouvelle fleur d'un éclat incomparable avait fleuri sur le rosier de l'humanité. Constatant le progrès matériel énorme accompli en un temps fort court, regardant les autres peuples qui continuaient à marcher alors qu'ils prenaient le train, ils ne purent échapper à la tentation de se croire supérieurs. Mieux ! Le mot CIVILISATION s'employa uniquement au singulier. Il n'y en avait qu'une: celle qui avait accompli ces miracles techniques. Les autres pouvaient tout au plus rêver, pour leur propre bien, d'y accéder en nous imitant, de monter dans le train. Hors de la locomotive, pas de salut !

Hélas ! Le *Titanic* a coulé !... Les rêves se sont brisés, les illusions sont restées dans les tranchées de 14–18. Les machines ont tué. On a remis ça vingt ans plus tard, puis on s'est aperçu qu'il serait possible de pousser la destruction à un point tel que la vie disparaîtrait de la planète... Nous y avons acquis du scepticisme envers le progrès, du pessimisme envers l'avenir, une idée plus relative de ce qu'est la civilisation, parfois même une méfiance vis-à-vis de la technologie qui peut ne pas être dépourvue de passéisme. Reprocher à nos prédécesseurs d'il y a 150 ans, de ne pas avoir pensé de même, reviendrait à leur faire grief de la date où ils sont nés. Ce serait ridicule.

Autrefois, au XVIII^e siècle, on avait vu un fort contingent de personnages exotiques débarquer dans la littérature française. A cette époque là, l'exotique se porte très cultivé, intelligent, finement observateur et critique ! On connaît, parce que c'est le chef d'œuvre du genre, « *les Lettres Persanes* » de Montesquieu. Toutefois ses Persans, qui persiflent les Parisiens de façon très parisienne étaient accompagnés, sur les rayons des librairies, d'un fort contingent d'autres Hurons très observateurs, Chinois présentables dans les meilleurs salons et Canaques à l'esprit très français. Alors, l'origine lointaine était un prétexte commode pour émettre, avec une naïveté feinte, des critiques qui n'avaient rien d'exotique.

Cela sous-entendait bien sûr que le personnage exotique aurait eu les moyens et le droit de formuler sur la France des avis dignes de considération. Il en ira de même du « bon sauvage » de Rousseau et de ses disciples. L'écart ne s'était pas encore creusé ! Cent ans plus tard, la révolution industrielle a eu lieu, et il n'est plus du tout question de permettre à des Persans, même distingués et de bonne compagnie, d'émettre des gaudrioles sur la civilisation européenne. Il s'agissait pour eux de tomber la veste et de construire des chemins de fer, sous direction européenne. Plus question d'égalité, de comparaison entre les civilisations, d'aimable relativisme sceptique ! Désormais sûre d'être seule à mériter le nom de civilisée, l'Europe allait répandre cette civilisation partout où elle le pouvait, avec l'ardeur d'une Croisade.

Victor Hugo lui-même, dont l'engagement humanitaire et la philanthropie étaient au-dessus de tout soupçon et a qui jeté son immense prestige dans la lutte pour l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, n'échappait pas aux effets pervers de la mentalité colonialiste. Dans son *Discours sur l'Afrique*, tenu à Paris le 18 mai 1879 lors d'un banquet commémoratif de l'abolition en France¹², il expose sa pensée à ce sujet. On y trouve certaines des idées convenues de son temps, comme : « *l'Afrique n'a pas d'histoire* ». Le « *flamboient tropical* » est « *absolu dans l'horreur* ». La liberté, bien le plus précieux pour l'homme, selon le républicain français, le noir n'avait pas su la conquérir lui-même ; c'est le blanc, en l'occurrence Victor Schoelcher¹³, qui l'a offerte à la race noire au nom de la race blanche. Ce qui donne lieu à ces considérations :

« *Il me semble que voir l'Afrique, ce soit être aveuglé. Un excès de soleil est un excès de nuit. L...] Déjà, les deux peuples civilisateurs, la France et l'Angleterre, ont saisi l'Afrique; la France la tient par l'ouest et par le nord, l'Angleterre la tient par l'est et par le midi. Voici que l'Italie accepte sa part de ce travail colossal. L'Amérique joint ses efforts aux nôtres; car l'unité des peuples se révèle*

¹² Voir WILHELM, Franz, « 1997 Année européenne contre le racisme. Victor Hugo et la lutte antiesclavagiste aux Etats-Unis d'Amérique. Son combat voltairien pour la réhabilitation de John Brown », *Récré 13*, Diekirch, 1997, pp. 159-186.

¹³ Auteur principal du décret de 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies françaises, le décret étant signé par le ministre de la Marine, Emmanuel Arago, fils du savant.

en tout; l'Afrique importe à l'univers; une telle suppression de mouvement et de circulation entrave la vie universelle, et la marche humaine ne peut s'accommoder plus longtemps d'un cinquième du globe paralysé. Les hardis pionniers se sont risqués, et, dès leurs premiers pas, ce sol étrange est paru réel; ces paysages lunaires deviennent des paysages terrestres; la France est prête à y porter une mer; cette Afrique farouche n'a que deux aspects : peuplée, c'est la barbarie, déserte, c'est la sauvagerie, mais elle ne se dérobe plus [...] Au dix-neuvième siècle, le blanc a fait du noir un homme; au vingtième siècle, l'Europe fera de l'Afrique un monde. Refaire une Afrique nouvelle, rendre la vieille Afrique maniable à la civilisation, tel est le problème. L'Europe le résoudra.

« Allez, Peuples! Emparez-vous de cette terre. Prenez-la. À qui? À personne. Dieu offre l'Afrique à l'Europe. Prenez-la. Où les rois apporteraient la guerre, portez la concorde. Prenez-la, non pour le canon, mais pour la charrue; non pour le sabre, mais pour le commerce; non pour la bataille, mais pour l'industrie; non pour la conquête, mais pour la fraternité. Versez votre trop-plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires; allez, faites ! Faites des routes, faites des ports, faites des villes; croissez, cultivez, colonisez, multipliez; et que, sur cette terre, de plus en plus dégagée des prêtres et des princes, l'Esprit divin s'affirme par la paix et l'Esprit humain par la liberté! »

J'ai écrit, un peu plus haut « avec l'ardeur d'une croisade ». Le mot « croisade » n'est pas trop fort si l'on en juge par certaines réactions. Voyons ce qui se passe en 1876. Léopold II a eu vent des voyages de Stanley¹⁴. Il convoque une Conférence Internationale de Géographie à Bruxelles, qui fonde l'Association Internationale Africaine. Léopold II en est le président. L'AIA engage Stanley, un protestant, et se proclame "neutre" sur le plan religieux, ne mettant en avant que des valeurs humanistes telles la science et le commerce. Mgr. Lavigerie, fondateur des Pères Blancs, réagit à cette prétention de planter en Afrique « *le drapeau de la Science* » en appelant à y « *planter la Croix* » et

¹⁴ De son vrai nom John Rowlands, Stanley est né le 28 janvier 1841, à Denbigh, au Pays de Galles. Dès l'âge de cinq ans il reçoit une éducation rigoureuse à St. Asaph Workhouse, où il est devenu un lecteur vorace. Vers 18 ans il navigue comme mousse vers la Louisiane, où il est engagé par un marchand américain nommé Henry Morton Stanley, dont il adopte le nom. Il mène une vie nomade en Amérique. A la fin de la Guerre civile, Stanley va en Turquie et en Asie Mineure comme correspondant de presse. En 1867 il devient envoyé spécial du *New York Herald* et c'est à ce titre qu'il accompagne, en 1868, l'expédition punitive britannique menée par l'officier Robert Cornelis Napier contre le roi éthiopien Théodore II et est le premier à transmettre les nouvelles de la chute de Magdala, alors capitale de l'Éthiopie. En 1869 l'éditeur américain James Gordon Bennet du NYH envoie Stanley pour retrouver le missionnaire et explorateur écossais David Livingstone qui recherchait la source du Nil et dont on n'avait plus entendu parler. Retardé par d'autres affaires, ce n'est que le 6 janvier 1871 que Stanley a atteint l'île de Zanzibar. Il rejoint le continent et part pour l'intérieur le 21 mars, avec environ 2000 hommes. Le 10 novembre il rencontre Livingstone souffrant à Ujiji, une localité proche du lac Tanganyika et dit l'avoir salué par la phrase célèbre : *Dr. Livingstone, I presume ?* Après avoir soigné Livingstone, ils explorent ensemble l'extrémité nord du lac Tanganyika. Stanley retourne en Europe en 1872 et l'année suivante est envoyé par le NYH en Afrique occidentale pour suivre la campagne britannique contre les Ashanti (Ghana actuel). Le NYH et le *Daily Telegraph* de Londres se sont partagé le coût de l'expédition suivante de Stanley, qui désire poursuivre le travail de Livingstone, mort en 1873. En novembre 1874, Stanley quitte Zanzibar pour l'intérieur, accompagné par 359 personnes. Il visite le Roi Mutesa de Buganda et navigue autour du Lac Victoria. Il doit faire face à plusieurs escarmouches avec les habitants des rives du lac. Il descend vers le sud, naviguant autour du lac Tanganyika et se dirige ensuite vers l'ouest jusqu'à la rivière Lualaba, cours supérieur du Congo. Lors d'un grand voyage de découverte, Stanley descend le Lualaba / Congo jusqu'aux chutes qu'il baptise chutes Livingstone. Il continue par terre sur une courte distance jusqu'à l'Océan Atlantique, qu'il atteint en août 1877. Environ la moitié de sa suite était morte pendant ce laborieux voyage. Il rentre à Londres en janvier 1878. L'année suivante, au service de Léopold II, il retourne au Congo pour 5 ans. Il construit une route reliant l'embouchure du Congo au Stanley Pool et pose les jalons nécessaires à l'établissement de l'ÉIC. En janvier 1887, Stanley est placé à la tête d'une expédition destinée à aider l'explorateur allemand Mehmed Emin Pasha, gouverneur de la Province équatoriale du Soudan égyptien, qui était entouré par des forces Mahdistes hostiles. En 1888 Stanley atteint Emin Pasha qui refuse de retourner en Égypte. Pendant cette expédition, Stanley découvre le Ruwenzori et constate que la Rivière Semliki relie le lac Albert au Lac Édouard. En 1889, Stanley fini par ramener Emin Pasha à la côte. En 1890 Stanley épouse Dorothy Tennant, qui a édité plus tard son autobiographie (1909). Il avait été naturalisé citoyen américain en 1885, mais en 1892 est redevenu sujet britannique. De 1895 à 1900 il a été membre du Parlement. La dernière visite de Stanley en Afrique date de 1897. En 1899 il a été anobli. Il est mort à Londres le 10 mai 1904.

préconise, dans un rapport au pape de janvier 1878, l'envoi de deux "caravanes", en direction respectivement du lac Tanganyika et du lac Nyanza (Victoria). Les Pères Blancs sont disponibles pour ces caravanes, puisqu'ils ont une formation de missionnaires et ne demandent qu'à partir, mais que le contexte politique de l'heure ne leur permet pas d'agir là où ils étaient au départ supposés le faire: en Algérie. C'est à partir de là que Lavigerie, qui avait des ambitions d'apôtre des Musulmans, va se trouver embarqué sans trop l'avoir voulu dans une spirale qui va faire de son ordre le principal apôtre de l'Afrique centrale

La colonisation est à double face.

Il y a le côté rapace : « Nous sommes les seuls à avoir réussi à mettre vraiment en valeur les ressources naturelles, donc nous avons le droit de nous en emparer et d'en tirer profit, où qu'elles soient »

Il y a le côté humanitaire (ou charitable) : « La civilisation - il n'y en qu'une, la nôtre – (certains diront « la civilisation chrétienne ») est en train de résoudre tous les problèmes, de guérir tous les maux. Nous avons le devoir de la répandre chez tous nos frères humains moins avancés (et de leur faire partager notre Foi), pour qu'ils en bénéficient aussi ».

Attention ! Il ne faut pas faire de jugement a posteriori, et considérer que l'une de ces affirmations est une réalité, l'autre un mensonge. Les colonialistes ont mis en avant la seconde, et traité la première d'affabulation gauchiste. Les anticolonialistes n'ont vu que la première, et traité la seconde de prétexte. C'est comme une médaille : les deux faces vont ensemble et sont indissolublement liées. Et l'on se tromperait lourdement, dans l'appréciation des actes de nos arrière-grand-pères, si l'on mettait en doute le fait qu'ils avaient sincèrement ces convictions, et les avaient bien toutes les deux. Cela les menait parfois à se contredire dans leurs opinions et leur conduite. C'étaient des hommes...

Puisque les Européens avaient obtenu des résultats prodigieux, leur supériorité leur paraissait démontrée, par rapport à l'arriération répétitive où croupissaient, pensaient-ils, les autres peuples du monde. Il leur revenait de prendre la tête de cet univers et de les entraîner dans la voie du Progrès, vers des lendemains qui chantent. Et cela, par la force, s'il le fallait. Cette tâche exaltante était dure, on l'appelait même le fardeau de l'Homme Blanc, mais elle serait quand même rémunérée par quelques profits pris au passage.

Nous parlons ici du XIX^e siècle, mais l'argumentaire colonial a eu la vie dure ! Près d'un siècle plus tard, il n'avait pas changé ! Nous citons ici un texte d'un dirigeant du syndicat chrétien de Belgique, Henri Pauwels, qui en 1949 a exposé, dans une brochure relatant sa visite au Congo, les arguments fondamentaux qui justifieraient la colonisation. C'est fort simple, d'ailleurs : elle est voulue par Dieu ! :

« A. Le principe de la destination divine des biens terrestres.

Les richesses naturelles ne sont pas partagées de façon équitable entre les régions et les peuples. Mais Dieu veut que celles-ci pourvoient aux besoins de tous les hommes... L'humanité ne peut tolérer que, par ignorance, par paresse ou par négligence, les richesses naturelles que Dieu a offertes au monde pour satisfaire les besoins légitimes, ne soient pas exploitées. Lorsque des territoires sont mal gérés par leur propriétaire, les autres pays, qui sont lésés de ce fait, ont le droit de prendre la place des mauvais gestionnaires et d'exploiter ces biens afin que toute la planète en profite.

B. Le devoir de civilisation de la colonisation

Dieu a uni tous les hommes dans un lien de solidarité et a responsabilisé chacun dans une certaine mesure du sort de son prochain. Au sein d'une société nationale, l'éducation des masses non-développée doit venir des classes supérieures. Les tribus sauvages et débauchées, les victimes du vice, de l'ignorance et de la superstition ne peuvent se relever d'elles-mêmes du marasme dans lequel elles sombrent. »

Il faut d'ailleurs remarquer que, s'il y a là tous les éléments du racisme, seuls quelques uns

sauteront le pas et aboutirons à formuler, sur base de ces constatations, une théorie de la supériorité innée, incontestable, définitive du Blanc sur les autres races. La plupart du temps, l'Européen est présenté comme une sorte de « grand frère ». Non seulement il est grand, parce qu'il est l'aîné, mais il a réussi dans la vie et dispose de larges moyens. Il lui faut donc être le mentor de ses petits frères de couleur et faire leur éducation.

Les « petits frères », surtout ceux qui, comme le Noir d'Afrique ou l'Indien d'Amazonie ont un mode de vie très rudimentaires, sont d'ailleurs fort arriérés. Il faudra donc bien des années pour qu'ils puissent rattraper leur retard... Bref, la tutelle coloniale leur sera nécessaire pendant quelques siècles. La nuance entre l'infériorité momentanée due à un retard et l'infériorité intrinsèque appelée à durer toujours est par conséquent un peu théorique, mais elle existe. Racisme et colonialisme ne sont pas coextensifs.

Pour ce qui regarde l'Afrique noire, ce thème du « petit frère » aboutira à la célèbre formule « les Noirs sont de grands enfants ». Comme je l'ai fait remarquer ailleurs, l'infantilisme du Noir finit par obnubiler tellement l'attention que, lorsque les missionnaires veulent égayer leur récit d'une anecdote, et rapportent alors souvent des historiettes mettant en scène de « petits nègres », ils se montrent inconséquents. Ils parlent d'enfants. Ce fait est très normal car ils trouvèrent d'abord à exercer leur zèle en recueillant des orphelins, et se trouvaient donc environnés d'enfants. Mais ils ne les rapportent pas comme des « mots d'enfants » ! La naïveté, la gourmandise, les ruses maladroites, pourtant tout à fait analogues à celles d'innombrables histoires européennes où Toto ne veut pas manger sa soupe, seront réputées d'office relever, non pas de l'enfance tout à fait réelle, de l'âge, en un mot, de ces petits personnages, mais bien de leur couleur de peau. Le négriillon ne renvoie pas à l'enfance, mais au Nègre et, même petit, il illustre déjà le thème des « grands enfants ». Or, prenons y garde, c'est avant tout par les publications missionnaires que l'opinion publique européenne entendait parler de l'Afrique.

Il est vrai que, dans le cas du Congo, le Nègre, comme on dit, « revient de loin »... Veuillez écouter une tranche de sagesse coloniale, de la bouche même de Jacques Crockaert, qui fut, dans les années 30, Secrétaire du Congrès Colonial Belge :

« Les indigènes congolais n'avaient, il y a quarante ans, qu'une civilisation absolument rudimentaire. C'est des ténèbres de la barbarie que les premiers de nos coloniaux ont dû les tirer. Quand les Anglais se sont établis aux Indes, les Français en Algérie et au Tonkin, les Américains aux Philippines, ils ont trouvé des peuples déjà pourvus d'une certaine civilisation, investis de certains cadres sociaux. Ils ont conquis des peuples intelligents et accoutumés au travail. Au Congo, rien de semblable. »¹⁵

Education du « petit frère », donc... Bien sûr, d'après les milieux, les avis divergeront sur ce que le « petit frère » doit apprendre en premier lieu. Pour les uns, il faut avant tout l'évangéliser, pour les autres, lui apporter l'instruction et la Science. Il y a cependant une unanimité touchante sur un point : il faut lui donner le goût et l'habitude du travail !

Celui-ci, toutefois, est vu comme une vertu et porte en lui sa propre récompense, toute métaphysique. Il n'est pas question de recourir à des incitants basement matériels, comme de substantiels salaires. A l'époque, les théories sur l'éducation admettaient encore comme normal et même souhaitable, le recours régulier aux châtiments corporels. Si la fessée est salutaire aux écoliers, la chicote doit l'être aussi, *mutandis mutandis*, pour les Nègres qu'il s'agit, après tout « d'éduquer ». Réalistes, nos ancêtres admettaient qu'il devait se passer, dans les possessions d'outremer, des choses d'une certaine brutalité, mais le brouillard humanitaire dont s'enveloppait la colonisation permettait d'y voir un « mal nécessaire ». Oui, on les contraignait parfois à faire des choses qui ne leur plaisaient pas (Ils n'aiment pas le travail !), mais c'était pour les hisser, à la force du poignet, au-dessus d'eux-mêmes, vers un plus haut niveau de civilisation...

¹⁵ Crockaert, Jacques « Boula-Matari », Bruxelles, Collection Nationale, sd. pp. 260-261.

Car, on vient de le dire, le « petit frère » vivait dans la barbarie : non seulement son mode de vie était primitif et son instruction lamentable, mais il était de plus soumis à des chefs d'une barbarie féroce. Et ici encore, on retrouve l'héritage du XVIII^e siècle, et en particulier de la Révolution Française. Celle-ci, en effet, avait exporté la République par la guerre, faisant de la guerre non plus une affaire de conquêtes, mais de lutte contre la tyrannie. Et la France, à voir ses musées, a fait quelques acquisitions au passage. Napoléon a apporté la liberté à l'Italie, mais il a emporté tout le reste ! La formule plaira ! On s'en sert encore sous le nom de « devoir d'ingérence ».

J'aimerais raconter ici une anecdote personnelle. La rue du Midi, à Bruxelles, compte plusieurs magasins spécialisés dans les uniformes et décorations. Flânant un jour dans cette rue, je regardais une de ces devantures. Il y avait là des exemplaires de la Croix de Guerre. Ce bijou est conçu comme un ruban identique, auquel pend une médaille différente d'après la guerre ou l'opération au cours de laquelle le combattant l'a méritée. J'en aperçus qui s'ornaient d'une étoile jaune sur fond bleu, symbole bien connu du Congo... Et une étiquette m'apprit que cet ornement était destiné à récompenser la valeur militaire dans le cadre des « opérations humanitaires armées ». Singulier rapprochement ! Il s'explique plus aisément si je précise que cela se passait il y a une bonne trentaine d'années, assez peu de temps, en fait, après que les paras belges eussent sauté sur Kolwezi pour sauver le régime Mobutu !

Un certain nombre d'interventions militaires européennes sous d'autres latitudes furent prônées et justifiées par la nécessité de mettre fin à des pratiques barbares : sacrifices humains, atrocités, massacres, esclavage. Certes, les campagnes humanitaires de Morel et de la *Congo Reform Association*, dans les premières années du XX^e siècle, furent désintéressées, si pas de la part de tous ceux qui y participèrent, au moins dans le chef de leurs initiateurs. Avant cela, toutefois, un certain nombre d'interventions armées, qui devaient aboutir à des mainmises coloniales, avaient été appuyées par des dénonciations « humanitaires » des atrocités du potentat local. Et ces dénonciations étaient parfois aussi fausses que, de nos jours, celles de Georges Bush sur le Koweït ou l'Irak !

L'esclavagisme « arabe » fut, dans le cas du Congo, le grand thème humanitaire: Dans des sermons prononcés tant à Paris qu'à Bruxelles (ce qui entrainait tout à fait dans les plans de Léopold II), Mgr Lavigerie¹⁶ décrivait les horreurs des marchés de chair humaine. Selon lui, l'esclavage dépeuplait l'Afrique à raison de 400 000 hommes par an, sans parler des énormes souffrances engendrées par cet

¹⁶ Charles Martial Allemand Lavigerie (1825- 1892), prêtre et cardinal, est né à Bayonne.. Envoyé en 1841, au petit séminaire de Paris, il entre deux ans plus tard au grand séminaire d'Issy-les-Moulineaux Il se fait remarquer dans ses études en obtenant en 1847 une licence es lettres. Ordonné prêtre, le 2 juin 1849, Il est nommé maître de conférences à l'école des Carmes. En 1850, il obtient le doctorat es lettres, puis en 1853 le doctorat en théologie. Ces titres lui valent d'être nommé en 1854 professeur d'Histoire de l'Eglise à la Sorbonne En 1857, il devient le premier directeur de l'œuvre des Ecoles d'Orient. Il va lui donner une nouvelle impulsion, tout en gardant sa chaire de professeur en Sorbonne En 1861, il est nommé juge au tribunal de la Rote à Rome. Il est évêque au siège de Nancy en 1863 à l'âge de 37 ans. Il en a 41 quand, en 1866, lui est proposé le siège d'Alger avec le titre d'archevêque. Il accepte. Dès le début de sa charge, une grande sécheresse provoque une famine, aggravée par une invasion de sauterelles. La misère engendre typhus et choléra et fait près de 100 000 victimes. Environ 1800 orphelins errants furent ainsi recueillis et il achète un vaste périmètre à Maison-Carrée (El-Harrach, aujourd'hui) non seulement pour y assurer leur nourriture, mais plus encore, pour les former aux techniques de l'agriculture. Pour ses projets concernant l'ensemble des autochtones, il lui faut des collaborateurs spécialement formés pour la rencontre des populations musulmanes et, de façon plus générale, pour répondre aux besoins de l'Afrique car, en 1868, il est nommé délégué apostolique du Sahara et du Soudan. En cette même année, il fonde donc la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) et, en 1869, l'Institut des Sœurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique (Sœurs Blanches). En Afrique sub-saharienne, il envoie des groupes de Pères et de Sœurs, avec des consignes très fortes d'inculturation. Les membres de ses deux premières "caravanes" y sacrifieront leur vie.

Dans divers pays européens il va se faire l'apôtre de la lutte contre l'esclavage. Il éclaire son projet en déclarant de passage à Rome en 1888: "*Je suis homme, l'injustice envers d'autres hommes révolte mon cœur. Je suis homme, l'oppression indigne ma nature. Je suis homme, les cruautés contre un si grand nombre de mes semblables ne m'inspirent que de l'horreur Ce que je voudrais que l'on fit pour me rendre la liberté, l'honneur, les liens sacrés de la famille, je veux le faire pour rendre aux fils de cette race (noire) infortunée la famille, l'honneur, la liberté*". Il décède à Alger le 18 novembre 1892.

abominable trafic. C'était un devoir pour tous les chrétiens de pousser leurs gouvernements à tout entreprendre pour guérir l'Afrique de cette plaie. L'Aîné ne doit-il pas défendre son petit frère ?

En tant que « frère aîné », l'Européen se sent aussi chef de famille, investi de la responsabilité de gérer, dans l'intérêt de tous, un patrimoine commun. Le fameux miracle technologique avait en effet son prix. Si les fabriques modernes et mécanisées étaient capables de produire plus et plus vite que les artisans d'autrefois, il fallait aussi les ravitailler en matières premières en quantités proportionnelles à leur capacité de production. Et les peuples exotiques colonisables, précisément, disposaient de ressources naturelles dont « ils ne faisaient rien » !

Léopold II, on le sait, répéta longtemps que « il faut à la Belgique une colonie ». Un autre slogan de son règne est que la Belgique est « l'atelier du continent ». Et il y a un lien étroit entre ces deux affirmations. Le Progrès ne pouvait se manifester que dans la production industrielle. Celle-ci était en expansion formidable et constante, il fallait qu'elle ait les moyens nécessaires à sa progression, quitte à aller les chercher fort loin, chez des gens qui en ignoraient le bon usage.

Dans notre langage sans nuances, nous disons que les métropoles ont pillé, volé leurs colonies, et que le pillage du Tiers-monde continue. Aux origines de la colonisation, on avait une autre vision des choses. Les cheminées des usines ne fumaient qu'en Europe et (un peu seulement, alors) aux Etats-Unis, chez les « frères aînés ». Mais ceux-ci produisaient et distribuaient (contre paiement !) les produits de leur Science et de leur Industrie dans le monde entier, grâce au Commerce. N'était-il pas logique que ce qui était produit pour le bien de tous, le soit avec les moyens de tous ? Fallait-il tolérer que les « petits frères » ne fassent rien de ce qui se trouvait sous leurs pieds ? N'était-il pas du devoir de l'Aîné de l'y exhorter, de l'y pousser, même de l'y contraindre ? On arrivait ainsi à une autre formule qui eut son heure de gloire : « *Il a fallu violer l'Afrique pour lui faire un enfant* ».

Malheur à ceux qui, comme les Congolais, sont assis sur « un scandale géologique ». « Les mines d'or du Congo rapportent à ce pays d'Afrique avant tout la misère. Les pays limitrophes profitent des richesses du sous-sol congolais. "*Nous sommes maudits à cause de notre or*", dit un chercheur d'or de l'Ituri (RDC). "*Les rebelles le ramassent et le peuple n'en voit pas un centime*."

Rien n'a changé aujourd'hui de ce point de vue, comme on le voit... Les ramasseurs ne sont pas toujours les mêmes, et l'or sera, ailleurs, du diamant, du coltan, du cobalt ou du cuivre. Mais toujours, le Congolais est, aux yeux des Puissants de la Terre, cet ahuri qui s'obstine à planter son manioc et à élever ses poules sur un sol qui n'est que le couvercle de la Malle au Trésor. On en a même fait un petit conte. Le voici : « *Un homme d'âge et d'expérience voit arriver son plus jeune fils, qui semble tout joyeux. Il a « un large sourire. Il chantonne et gambade. En fait, il danse plus qu'il ne marche. - « Papa, s'exclame-t-il, Papa, quelle chance merveilleuse. Je faisais un trou dans notre champ, et j'ai trouvé... » Une gifle gigantesque, résolument assénée par l'homme d'âge et d'expérience, lui ferme aussitôt la bouche. « Malheureux imbécile ! tonne le père. Quoi que tu aies trouvé, remet ça dans le trou, enterre le profond, referme le trou, et n'en parle jamais à personne ! »*

D'autre part, la machine industrielle dont on était si fier avait besoin de débouchés. Le Progrès, qui regarde surtout la Science, a une petite sœur, en Sciences Appliquées, qui s'appelle l'Expansion¹⁷. C'est un autre mot qui revient sans cesse comme un refrain. Nous parlerions aujourd'hui de la « croissance », de compétitivité et de la conquête de parts de marchés. C'était fort bien d'avoir des aciéries de plus en plus grandes et de plus en plus perfectionnées, qui crachaient les kilomètres de rails comme s'il s'était agi de vulgaires spaghettis, encore fallait-il trouver des constructeurs de voies ferrées disposés à les acheter. Et, là aussi, les colonies étaient une bien merveilleuse chose. Pensez donc, il s'agissait d'étendues immenses, dépourvues de voies de communications si ce n'étaient d'incertaines pirogues ou d'aléatoires caravanes de porteurs. La « noble tâche civilisatrice » consista aussi à pousser partout le rail, la machine à vapeur, plus tard la route... Et, bien sûr, la colonie

¹⁷ « *L'Expansion Belge* » était le nom d'un journal et d'une maison d'addition. Et, parmi les sculptures qui ornent la grande rotonde du Musée de Tervuren, il y a aussi une allégorie de « *L'Expansion belge* ».

reconnaissante pour les bienfaits reçus ne pouvait que manifester cette gratitude en se fournissant dans sa métropole. La colonie avait tous les charmes d'un « marché captif ».

Il y avait là une certaine incohérence. Les colonisés étaient décrits comme les victimes d'une misère poignante, imputable à leur ignorance, aux méchants esclavagistes arabes et à des chefs brutaux, paillard et tyranniques. Il fallait bien qu'il en soit ainsi pour que le « grand frère » ait des raisons d'intervenir ! Les colonisés devaient ensuite, pour se civiliser en apprenant la saine valeur du travail, fournir à prix aussi bas que possible (en fait : pour rien) les matières premières avec lesquelles l'industrie européenne ferait d'autres fabricats et, peut-être, finirait par les revendre très cher aux colonies. Comment des gens misérables travaillant sans rémunération pouvaient-ils représenter un marché pour l'industrie métropolitaine ?

Il va de soi que les biens d'équipement n'étaient pas acquis par les colonisés, mais par la colonie, ou par des compagnies opérant en territoire colonial. Les « achats de la colonie » se passaient donc en métropole, d'une société active outremer à une société produisant des biens d'équipement. Et, disons clairement les choses, à voir la part importante des budgets de coopération qui reste en Europe pour payer des fournisseurs... les choses n'ont pas tellement changé. La colonisation était cependant nécessaire, pour justifier la dépense !

Enfin, la colonie semblait à certains un exutoire pour des surplus de population ou des citoyens encombrants. C'est la fameuse thèse de Cecil Rhodes: *"Ma grande idée est de trouver la solution au chapitre de la question sociale - cela signifie que, pour pouvoir préserver les quarante millions d'habitants du Royaume-Uni de la guerre civile meurtrière, nous, politiciens coloniaux, devons développer d'autres pays qui pourront reprendre notre population excédentaire et qui pourront créer de nouveaux marchés pour nos usines. Le maintien de l'empire est une question 'd'estomac' . A partir du moment où vous ne voulez pas de guerre civile vous devez devenir impérialiste."* Cela concernait le plus souvent le peuplement de colonies à très faible densité de population indigène, et sous des latitudes où le climat est plus proche de ce qu'il est en Europe, qu'il ne l'est au Congo. Un peuplement belge du Congo ne fut jamais envisagé, si ce n'est par l'un ou l'autre de ces utopistes en chambre que l'on salue au passage d'un doigt tapotant significativement la tempe... Cette question-là était importante dans les débats coloniaux en Grande-Bretagne. Elle ne l'était guère chez nous et nous n'en faisons donc mention que pour mémoire.

Pour résumer les choses : l'Europe de la fin du XIX^e siècle se perçoit comme étant en avance sur le reste de l'humanité, donc investie d'une mission civilisatrice, au nom de laquelle elle se sent fondée à mettre en valeur les matières premières du monde entier. Simultanément, il lui apparaît que sans cet approvisionnement abondant et bon marché et sans ces débouchés garantis et protégés, l'industrie qui lui a permis ce progrès dont elle est fière ne pourrait continuer à tourner. Or, elle pose en principe que le progrès doit continuer à l'infini. De ce fait, la colonisation apparaît indispensable.

Les objectifs des puissances coloniales varient peu d'un colonisateur à l'autre. La création d'un domaine colonial, par la voie pacifique ou par la conquête, sous-entendait sa mise en valeur. Les Etats européens ont des objectifs très voisins.

Selon le chancelier von Bülow : 1. Les colonies apportent des commandes, donc du travail, à la population métropolitaine croissante à laquelle elles permettent un 'meilleur régime de vie' en produisant à bon compte les denrées alimentaires les plus diverses ; 2. Elles fournissent à la production allemande une grande partie de ses matières premières ; 3. Elles ont une influence sur l'établissement du prix des matières premières en face 'des tendances monopolisatrices de l'étranger' qui s'affirment ; 4. Elles assurent une stabilité de la valeur de l'argent en diminuant les sorties de métal précieux pour acheter les matières premières à l'étranger ; 5. Enfin, elles servent de points d'appui à la flotte.

De telles préoccupations apparaissent dans les discours d'autres dirigeants européens, parfois assorties de considérations 'généreuses' à l'égard des « indigènes ». En France, l'ouvrage de Leroy-

Beaulieu , « *De la colonisation chez les peuples modernes* », Paris, 1867, a influencé plusieurs générations d'individus, depuis les citoyens les plus anonymes jusqu'à ceux qui constituèrent le « parti colonial ».

Lord Lugard souligne dans *The dual mandate in British tropical Africa*, Londres, 1922 : « *Qu'il soit admis, dès le départ, que l'intelligence, le capital et l'énergie des Européens n'ont pas été et ne seront jamais dépensés pour développer les ressources de l'Afrique par pure philanthropie ; que l'Europe est en Afrique pour le bénéfice mutuel de ses propres classes industrielles et pour le progrès des races autochtones au plus haut niveau ; que le bénéfice peut être réciproque, et c'est le but et le désir d'une administration civilisée de remplir ce double mandat.* »

Le ministre de Colonies Albert Sarraut, dans « *La mise en valeur des colonies françaises*, » (Paris, 1923) développe des arguments très proches : « *La France qui colonise va organiser l'exploitation pour son avantage sans doute, mais aussi pour l'avantage général du monde, de territoires et de ressources que les races autochtones de ces pays arriérés ne pouvaient à elles seules ou ne savaient pas mettre en valeur, et dont le profit était ainsi perdu pour elles, comme pour la collectivité universelle.* »

Les « adversaires » de la colonisation

Il y a pourtant une importante « galerie d'ancêtres » dont les anticolonialistes chérissent les noms et le souvenir. Et je suppose que certaines personnes n'ont pas lu ce qui précède sans une envie bouillonnante de me crier : « Mais... et que faites vous de Roger Casement, de Paul Vigné d'Octon, d'Edouard Dene Morel, de Georges Lorand, d'Emile Vandervelde... ? » Il faudrait s'entendre !

Je vais me permettre d'abuser encore de votre patience pour vous infliger une comparaison. Supposons un homme qui dirait : « J'accepte l'idée de recourir à la violence dans les rapports internationaux. J'admets la nécessité de la guerre. Mais attention ! Je ne l'admets que dans l'observation la plus scrupuleuse des Conventions de Genève et de La Haye... ». Accepteriez-vous que cet homme se dise « pacifiste » ? Je suppose que non ! Il accepte la guerre, même s'il espère pouvoir la maintenir dans des limites « humaines », il et ne peut donc être qualifié de pacifiste. On n'a droit à ce titre que si l'on s'oppose totalement à la guerre, et non pour vouloir y apporter quelques aménagements de détail. Il en va de même de la colonisation. Il ne suffit pas d'en repousser telle ou telle modalité pour être anticolonialiste. La plupart des personnes énumérées plus haut ont certes combattu certaines formes de colonisation, affirmant que dans ces cas-là on colonisait MAL mais elles ont aussi prétendu qu'il était possible de le faire BIEN. Repousser non l'idée même de coloniser, mais l'usage des moyens les plus énergiques de conquête et d'oppression, accepter d'imposer au-delà des mers l'autorité du Blanc, en demandant simplement que l'on n'use pas de massacres, de mutilations, de châtiments corporels ou de prises d'otages, c'est certes faire preuve d'humanité, mais c'est simplement demander que l'on colonise AUTREMENT, ce n'est pas exiger qu'on ne colonise pas.

L' "anticolonialisme", très minoritaire et même presque absent des mentalités jusqu'au début du XXe siècle (le vocable "colonialisme" n'apparut qu'en 1910), eut quelques précurseurs dès le XVIe siècle, parmi lesquels on range souvent l'évêque des Indiens Las Casas, le théologien Vittoria, et même la papauté. Erronément, à y mieux regarder, car s'ils s'indignèrent des cruautés et des abus des *conquistadores*, ils ne contestèrent à aucun moment la souveraineté de l'empereur espagnol sur les Amériques. Au contraire, ils inspirèrent les "lois nouvelles" que Charles Quint promulgua à l'usage de ses territoires américains et qui y confortèrent son pouvoir. L'ambiguïté du discours religieux, à la fois protecteur des indigènes et respectueux du pouvoir colonial, a beaucoup contribué, par la suite, à l'heureuse diffusion mondiale du christianisme car chacun, de l'un ou l'autre bord, pouvait s'y reconnaître.

On ne peut en dire autant de l'anticolonialisme laïque, qui demeurera, en définitive, inefficace.

Il eut son précurseur en la personne de Montaigne, lequel ne consacra cependant qu'une ou deux pages à ce sujet. Il fallut attendre le Siècle des Lumières pour voir Voltaire, Bernardin de Saint Pierre, Necker, l'abbé Raynal (pseudonyme de Diderot) critiquer plus explicitement le système colonial, sans cependant aller jusqu'à en réclamer l'abolition. Une condamnation formelle ne sera prononcée que par le seul Jean Jacques Rousseau, mais il n'en sortira pas non plus de conclusions politiques.

Les "utilitaristes", par contre, tels que Montesquieu, et Mirabeau contestent l'intérêt économique et politique des colonies, sous différents aspects, partiels, et il faudra donc attendre 1776 et Adam Smith pour voir opposer au colonialisme une théorie cohérente qui sera, elle, pour la première fois, mise en pratique par de nombreux disciples, mais seulement une cinquantaine d'années plus tard. En effet, en France, la Révolution, l'Empire et la Restauration ne manifesteront que peu d'intérêt pour la question, jusqu'à ce que J.B. Say prenne le relais d'Adam Smith, vers 1830. Il en résultera une lignée d'adversaires libéraux de la colonisation, qui souvent se trouveront en porte-à-faux, car le libéralisme, c'est aussi la défense des entreprises, qui, elles, se laisseront souvent tenter par les profits coloniaux !

En Angleterre, les libéraux, pourtant héritiers directs d'Adam Smith, ne se manifesteront vraiment qu'à la même époque: ils réclameront la liberté du commerce des grains, des tissus et de l'opium, au rebours des intérêts des colonies et des pays d'outre-mer. Les socialistes se partageront entre fervents adeptes de la colonisation et farouches opposants.

Voici, brièvement, à quoi ressemblait le paysage de l'époque, du point de vue d'une certaine opposition à l'idée coloniale.

Contre la mauvaise colonisation... mais pour la bonne !

L'époque était féconde en « coloniaux en chambre ». On appelait ainsi des gens qui, par métier ou par passion, consacraient leur temps à l'étude des méthodes coloniales, de l'organisation des colonies, des législations des diverses possessions d'outremer des diverses nations, les comparaient, prônaient des solutions... Il faut bien dire que, les colonies étant lointaines et d'un séjour souvent dangereux, il n'était guère possible, il y a un siècle et demi, de cumuler l'activité de terrain avec le travail théorique. Tout au plus advint-il que des explorateurs ou d'anciens officiers coloniaux devinssent « coloniaux en chambre » sur leurs vieux jours. En règle générale, les décisions concernant les colonies étaient arrêtées par des gens qui n'en avaient aucune connaissance directe. Durant la controverse anglo-belge sur la violence dans l'EIC, ou la « campagne anti-léopoldienne » comme on disait souvent en Belgique, puis pendant les événements qui suivirent et aboutirent à la reprise du Congo, et si l'on met à part Roger Casement, consul de Grande Bretagne à Boma, ni Morel, ni Mark Twain, ni Félicien Cattier, ni même la vedette de tout ce débat, Léopold II, n'avaient jamais mis les pieds au Congo.

Quand vint la préparation de la reprise du Congo par la Belgique et les travaux de la Commission des XVII, seize de ses membres entendaient parler du Congo pour la première fois. Le dix-septième Eugène De Groot, avait séjourné au Congo... pendant huit jours, pour l'inauguration du chemin de fer des Cataractes. Par contre, y figuraient quatre hommes qui faisaient partie de sociétés coloniales liées de manière particulièrement étroite à l'EIC ; Delbeke et Renkin¹⁸ étaient

¹⁸ **Jules Renkin** (né à Ixelles le 3 décembre 1862 et mort à Bruxelles le 15 juillet 1934) fut élu en juillet 1896, en sa qualité d'avocat, député de la ville de Bruxelles, fonction qu'il gardera jusqu'à la fin de sa vie. Renkin ne tarde alors pas à s'intéresser à la politique, il fonde avec quelques politiciens une aile plus libérale du parti catholique, sorte de courant démocrate-chrétien. Plusieurs réformes sociales d'importance seront adoptées sous l'impulsion de ce groupe. Ce travail le porte donc dans les hautes sphères du pouvoir politique: parmi les leaders de la droite, il accède au poste de ministre de la justice le 2 mai 1907. Fervent défenseur de la reprise du Congo qui se concrétise finalement. Le 30 octobre 1908, il devient ministre des colonies, charge qu'il remplira durant dix ans. Après ce long mandat d'outre-mer et la « Grande Guerre », il est appelé au ministère des PTT le 21 novembre 1918. Il passe ensuite au cabinet de l'Intérieur pendant quelques mois. Il consacre, après cette fonction, une dizaine d'année au barreau de Bruxelles et revient, au crépuscule de sa vie, au

administrateurs des chemins de fer des Grands Lacs, Begerem et de Broqueville, respectivement administrateur et commissaires de la Compagnie du Kasai.

Il n'est donc pas étonnant que les débats autour de la colonisation aient eu souvent des côtés littéraires, voire un peu livresques. Au demeurant, si la société de cette époque ressemble déjà à la nôtre par certains côtés « médiatiques », elle n'est pas encore « multimédia ». Le papier imprimé y est encore le seul moyen de communication et c'est en écrivant dans les journaux que se font les grands débats d'idées. Idées ou pas, il s'agit d'écrire et l'on n'échappe pas toujours à des dérapages littéraires. On peut verser, par exemple dans une sorte de rousseauisme nouvelle manière, où l'Afrique apparaît comme le dernier refuge du naturel et de la convivialité. Les nombreux pamphlets de la *Congo Reform Association* fondée à Londres en 1904 et animée principalement par E.D. Morel, ainsi que les réponses de l'Association pour la Défense des Intérêts Belges à l'Étranger, fondée la même année à Bruxelles, utilisaient souvent la rhétorique littéraire afin de mieux faire passer leurs messages de protestation ou de défense du système colonial en vigueur au Congo. Dans *King Leopolds Congo* (1904) et *Red Rubber* (1906) Morel mélange les analyses économiques et la polémique politique avec des récits sur la souffrance de la population. Ainsi il nous peint des tableaux de la vie paisible, voire idyllique dans les villages congolais d'avant la colonisation. Les Noirs auraient, jusqu'à l'arrivée des Blancs, mené une vie heureuse et facile sous un ciel toujours bleu (au propre et au figuré).

Cette tendance à idéaliser le « bon sauvage » est apparue au XVIII^e siècle, et elle persiste de nos jours. L'Afrique devient alors le support de rêves que la civilisation occidentale n'a pu satisfaire. Le porteur noir qui ne ploie plus, comme jadis, sous le poids de nos caisses, est écrasé à notre place sous le faix de nos rêves déçus de convivialité et de vie naturelle. Cela ressemble fort à une sorte de racisme à rebours, l'Africain n'y étant pas plus que dans le racisme primaire conçu comme existant par et pour lui-même.

Ensuite, bien entendu, on nous raconte l'arrivée de la misère avec le système de travail forcé du caoutchouc, la violence des fustigations et des femmes otages, retenues en punition du peu de zèle de leurs maris, les expéditions punitives, finalement, razzias de destruction et de meurtre qui vont raser le village entier récalcitrant au système.

Et si, en ce qui concerne le précolonial, on n'a pas toujours échappé à l'épique, on n'échappe jamais, ici, à la déclamation tragique. Il faut reconnaître que Morel, les missionnaires Harris et d'autres employaient une véritable éloquence de combat acharné, qui demandait, qui justifiait un ton « propagandiste ». La rhétorique de l'association nous paraît grandiloquente et indigeste. Elle était peut-être encline à des exagérations et généralisations que les historiens ont contredites, mais il ne faut pas pousser cette contradiction trop loin.

Ainsi, le professeur Jean-Luc Vellut a écrit qu'il n'y a pas eu de génocide au Congo. C'est vrai. Un génocide est un projet d'extermination, et le projet léopoldien était un projet d'exploitation, qui suppose que l'on garde des populations à exploiter. Mais l'absence de génocide ne doit pas faire oublier que sous le régime de Léopold II, des crimes contre l'humanité ont été commis, ce qui, dans les faits, peut signifier à peu près la même chose pour la population !

Il en va de même de l'argumentation suivant laquelle un petit groupe de moins de 400 Européens n'a pu commettre des crimes d'une telle ampleur. Mais les Blancs n'ont pas abattu tous ces gens. Il y a eu tout autant de femmes prises en otage et mortes de faim. Le même professeur Vellut commente une photo de Congolais aux mains coupées en parlant d'images qui *'font partie d'une industrie médiatique de photos poignantes qui devraient faire l'objet d'une étude critique pièce par pièce'*

Et là, je m'avoue incapable de suivre un savant pour lequel j'ai par ailleurs de l'estime.

Les images littéraires (ou peintes ou photographiées) de la torture, des corps dépecés, mutilés, marqués par la chicotte réimportent d'une certaine manière le spectacle de la peine publique dans les

gouvernement national : premier ministre, ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène (6.06.1931) ; Premier ministre et ministre des Finances (22.02.1932 - 22.10.1932).

métropoles européennes. Mais les narrations des atrocités congolaises dans les récits coloniaux sont bien imprégnées d'une dynamique propre à la littérature: la force des images et des symboles, emprisonnant les Africains dans leur rôle de «victimes primitives», et fascinent surtout le lecteur européens par le charme, presque pittoresque, de l'horreur, ce qui ne devrait pourtant pas permettre de minimiser la véritable souffrance et les centaines de milliers de morts de la population africaine

Il y avait mise en scène, mais non falsification. Dans le cadre des mouvements de protestation comme la *Congo Reform Association*, qui critiquait les excès violents d'un système colonial – sans mettre en question la colonisation dans son ensemble – cela se voulait un geste de mise en lumière d'une injustice déplorée. Et elle était véritablement et sincèrement déplorée.

Déplorée, oui ! Mais attention ! Elle n'était pas déplorée au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. On critiquait la brutalité de l'ingérence ; non l'ingérence elle-même. Les hommes, qui au XIX^e siècle ont critiqué la colonisation, n'étaient pas anticolonialistes. Ils prônaient simplement d'autres méthodes de colonisation. Ils n'ont critiqué les actes cruels d'une colonisation qu'au nom d'un idéal qui n'était pas moins colonial. Idéal généreux, et bien plus sympathique que la rapacité crue qui sous-tendait les actes qu'ils dénonçaient. Mais enfin, idéal colonial quand même ! Quand des objections sont faites aux entreprises coloniales, elles concernent non pas les colonies elles-mêmes, ce qui s'y passe et le sort de leurs populations, mais les répercussions de ces aventures sur la métropole. En voici quelques unes :

Le colonialisme mène au militarisme et au bellicisme

On trouve ainsi chez nos libéraux et socialistes une tradition de méfiance envers la possession de colonies, parce qu'ils la percevaient comme menant à des conflits et, par là, à la militarisation de la société, ou au militarisme. C'est au fond la belle et célèbre formule de Jaurès : « *l'impérialisme porte en lui la guerre, comme le nuée porte l'orage !* ». La colonisation s'était parfois faite à coup de guerres (campagne du Tonkin, campagne du Maroc, écrasement de la rébellion des Indes) et on craignait surtout que la concurrence pour la possession des terres « colonisables » n'allume un jour un conflit entre les métropoles. La chose avait failli se produire à Fachoda. Cette ambiance belliqueuse pouvait mener à l'accroissement des moyens militaires, à l'allongement du service militaire...

De plus, durant la longue période de paix que l'Europe connut de 1870 à 1914, les colonies offraient à la fois un exutoire aux jeunes énergies aventureuses, et une source de gloire militaire qui ne faisait pas de dégâts en Europe. Bismarck n'avait-il pas assuré la France vaincue qu'il se montrerait très compréhensif si les Français cherchaient « des compensations » outremer, plutôt qu'une « revanche » en Alsace-Lorraine ? Les héros des combats exotiques auront la cote et le cœur des jeunes filles se gonflera de tendresse à l'idée de « Mon légionnaire »... Bref, les colonies font beaucoup pour le prestige de l'uniforme et du beau soldat qui sent si bon le sable chaud.

Au fur et à mesure qu'elles progressaient, s'amplifiaient, s'étendaient jusqu'aux confins du monde, les campagnes coloniales produisaient sur la société européenne des effets inattendus: la rapacité des marchands, guerriers et financiers, le fanatisme des missionnaires devenaient tels qu'ils mettaient en danger la paix civile en Europe et l'équilibre entre les Etats. Déjà dans le Haut-Dahomey, aux confins du Soudan, aux bords du plateau voltaïque, les troupes françaises faisaient face aux envahisseurs anglais, les officiers de la République invectivaient les envoyés de Sa Majesté. Entre les colonnes des capitaines Chanoine et Rolland d'une part, et les bataillons de Fergusson de l'autre, la guerre menaçait d'éclater sur les vastes plateaux Mossi. Au Gourounsi, le lieutenant Voulet affrontait Bokara-Naba dont l'armée était équipée, financée, encadrée par des Anglais. Il n'existait, en effet, aucune loi, aucun critère juridique, aucune règle coutumière qui aurait permis de séparer, de délimiter, de définir les zones de conquêtes et d'influence respectives des différents Etats d'Europe en Afrique. L'agressivité des militaires, la soif de conquête, les séductions de gloire mondaine, mais aussi les intérêts économiques en jeu et les messianismes idéologiques (laïques ou religieux) transformaient ces

campagnes d'Afrique en véritables épopées où s'affrontaient les orgueils « nationaux », la « dignité » des Etats, la « crédibilité » des gouvernements. Le moindre incident entre troupes anglaises et françaises, marchands portugais et explorateurs allemands dans un quelconque coin reculé des steppes sahéniennes ou des montagnes de Benguela résonnait dans l'opinion publique européenne et prenait invariablement les dimensions d'un conflit majeur.

Un homme d'Etat européen, le comte Otto von Bismarck-Schoenhausen, Chancelier du Reich allemand joue pour l'organisation du monde colonial naissant un rôle capital. Bismarck comprenait une chose essentielle: la progression anarchique des conquêtes coloniales par les différents Etats nationaux d'Europe mettait en danger la Sainte-Alliance des pouvoirs réactionnaires en Europe même. En d'autres termes: par un curieux retour des choses - une « ruse de l'histoire » dirait Hegel - les campagnes coloniales affaiblissaient en Europe la capacité de résistance des gouvernements bourgeois face aux forces de la révolution socialiste montante. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, les nouvelles formes économiques, sociales et politiques que revêt la société suscitent, chez tous ceux qui sont attachés à l'ordre ancien ou qui souffrent des changements, l'anxiété, la peur ou la colère : nouveaux modes de vie qu'engendrent le progrès technique et la société industrielle, exode rural et exploitation ouvrière, difficultés causées aux entrepreneurs et aux commerçants par le capitalisme en plein développement, par « la dure loi des banques », la misère des uns et la ruine des autres, l'écrasement de tous par un système économique inhumain et insolent.

Pour certains, les causes de ces maux sont le refus de Dieu, le principe de laïcité, la destruction des vertus chrétiennes et l'ébranlement de l'influence catholique, les valeurs libérales qui caractérisaient le siècle des lumières, l'utopisme dont s'était nourrie la pensée européenne jusqu'à la Révolution, le socialisme qui commence à apparaître, la souveraineté de la science et de la raison, la foi dans le progrès nécessaire des sociétés. Provenant de couches sociales très diverses, ces réactions n'ont pas de cohérence. Les unes viennent de forces vraiment conservatrices et nostalgiques de l'Ancien Régime, des valeurs et des hiérarchies regroupées autour du Trône et de l'Autel. D'autres traduisent seulement la peur des bouleversements qu'imposent la société industrielle et la concentration urbaine. Toutes ces inquiétudes deviennent facilement rétrogrades, ont tendance à se cristalliser autour de tout ce qui est traditionnel, surtout de deux grands corps: l'Armée et l'Eglise, le Sabre et le Goupillon.

En fait, rien ne prédisposait le premier chancelier de l'Empire allemand à porter ses regards sur l'Afrique : Bismarck est un aristocrate de Prusse orientale, son horizon est strictement européen. Après la victoire de la Prusse sur la France en 1870, son ambition est double : s'affirmer comme l'homme d'Etat européen par excellence, l'arbitre du « Concert européen », à la manière de Metternich au début du siècle ; mais aussi tisser inlassablement, avec l'Autriche-Hongrie, la Russie ou l'Italie, un réseau d'alliances afin de marginaliser la France, de la tenir à la lisière du système européen. Bismarck est même prêt à encourager Jules Ferry dans ses ambitions coloniales : que la France redéploie ses ambitions, qu'elle les consacre à la constitution d'un empire colonial, qu'elle oublie la « ligne bleue des Vosges » et les provinces perdues d'Alsace et de Lorraine ! Bismarck est longtemps rétif à toute prise de gages outre-mer : en 1874, il a refusé de répondre aux propositions du sultan de Zanzibar, Sayyid Bargash, qui, par hostilité aux Britanniques, s'engageait à accepter le protectorat allemand...

Ce désintérêt pour la colonisation de l'Afrique ne heurte pas les traditions allemandes, lesquelles furent d'abord commerciales, dirigées vers l'établissement de comptoirs. En 1887, dans les régions du Dahomey annexées par la France ou placées sous son protectorat, ce ne sont pas les produits des manufactures françaises qui sont vendus, mais les étoffes et les alcools de Hambourg² ! Mais peut-on, en cette fin du XIX^e siècle, s'en tenir strictement au domaine commercial, exclure toute projection de souveraineté, alors que la compétition pour la conquête du monde en vient à modifier les équilibres et les rapports de force au sein même du Concert européen ? Toute l'Europe semble s'être mise en marche. Il s'agit d'engager, selon Kipling, le *struggle for life*, la lutte pour la vie d'où

émergera le peuple le plus fort, le plus entreprenant.

Soumis aux pressions des commerçants des villes hanséatiques, Bismarck pose le premier acte officiel de la politique coloniale allemande... Une littérature coloniale se développe en Allemagne, autour du pamphlet de Frédéric Fabri, *l'Allemagne a-t-elle besoin de colonies ?*. L'influence du conseiller de Bismarck, von Kusserow, acquis aux idées coloniales, se révèle décisive. Bismarck change de posture et entre dans ce que Jules Ferry a appelé la « *course au clocher* » pour l'appropriation des terres africaines. Malgré cette percée fulgurante, la politique coloniale de l'Allemagne est encore floue lorsque Bismarck est contraint d'abandonner ses fonctions, en mars 1890. Le chancelier de l'Empire allemand restera finalement réservé sur sa propre action africaine : « *Von Kusserow m'a entraîné dans le tourbillon colonial* ». En fait, il n'a soutenu les souhaits des milieux d'affaires que pour ne pas se laisser déborder par le parti nationaliste. Son successeur, Caprivi, fait preuve de la même prudence : « *Est-ce en plantant notre pavillon que nous devrions agir, ou par la création de factoreries, ce qui me paraît bien préférable ?* » C'est Guillaume II qui fera preuve d'un vrai volontarisme, dans le cadre de sa Weltpolitik : « *Mon devoir, envers la nation, est de lui donner une place dans le monde* ».

Mais Bismarck, mieux que quiconque parmi ses collègues à la tête des autres gouvernements d'Europe, comprit les dangers de l'heure. La montée des forces ouvrières et révolutionnaires obsédait sa vieillesse. La raison solidaire des travailleurs progressait rapidement. Seigneur de la police la mieux organisée d'Europe, Bismarck connaissait parfaitement les progrès de l'implantation, de l'organisation, de l'influence du mouvement ouvrier dans chacun des pays en voie d'industrialisation. Et Bismarck, à l'opposé de presque tous les autres dirigeants politiques de son temps, n'était point hanté par le rêve colonial. Son souci exclusif et constant était la consolidation de la fragile unité allemande, la puissance et la gloire de l'Etat allemand. Visionnaire, il comprit que les conflits qui naissaient presque quotidiennement de l'anarchique occupation européenne de l'Afrique risquaient de bouleverser - en Europe même - sa savante et complexe stratégie des alliances par laquelle il tentera - trente années durant - d'assurer la permanence et la grandeur de cet Empire. Bismarck voulait, avant de mourir, créer pour les conquêtes coloniales des règles de partage et de légitimité. Il organisa la Conférence coloniale de Berlin pour des raisons essentiellement «européennes». Il est hanté par la possible destruction de son œuvre: le complexe édifice des alliances qui doit garantir pour des siècles à venir la grandeur, la précellence du Reich sur le continent.

En 1885, il convoqua à Berlin une conférence coloniale qui devait donner à l'ordre colonial mondial, et notamment africain, sa légitimité et sa légalité, mettre fin aux occupations « sauvages » en instituant des règles visant à déterminer entre Etats européens concurrents le droit de la « première occupation », ouvrir à la navigation internationale les grands bassins fluviaux; contrôler la traite des esclaves et plus généralement le traitement de la main-d'œuvre autochtone. Une présomption de droit international était créée par l'accord final de la Conférence : un territoire sur lequel flottait un drapeau européen était considéré propriété légitime de l'Etat en question. Un Etat européen concurrent qui, lui aussi, revendiquait le même territoire devait prouver devant une instance arbitrale la plus grande validité de ses propres titres de propriété (accords de protectorat conclus avec des chefs autochtones, contrat d'achat, etc.). En bref grâce à la Conférence coloniale de Berlin naît un véritable système mondial : avec ses règles d'occupation et de conduite, ses instances arbitrales, son idéologie de légitimation, sa légalité fondée par un corpus de droit que promulgue le cartel. C'est ce système colonial homogène, structuré, cohérent qu'affronte désormais le mouvement ouvrier international.

En Belgique, les Libéraux voyaient dans l'armée un corps qui pesait en faveur de la réaction et de l'obscurantisme, et les Socialistes considéraient les soldats comme de potentiels fusilleurs de manifestations ouvrières. Les uns et les autres étaient donc, par principe, hostiles à tout ce qui en accroît la puissance ou le prestige.

Aussi, quand Léopold II fut autorisé à devenir, à titre purement personnel, le Souverain du Congo en même temps que Roi des Belges, est-ce une des plus vénérables figures du Libéralisme belge, Walthère Frère-Orban, qui exigea la mention explicite que les soldats belges ne pourraient aller au Congo que comme volontaires.

Les colonies coûtent cher à la Métropole

C'est l'une des critiques les plus anciennes contre les colonies, puisqu'on la trouve déjà dans le passage de Voltaire « ... *deux pays sont en guerre pour quelques arpents de neige au Canada, et il se dépense dans cette guerre beaucoup plus que le Canada ne vaut...* »

La jolie façade humanitaire de la colonisation obligeait à faire état de dépenses en faveur des colonies. Le vocabulaire a évolué, mais c'est encore ce qui se passe aujourd'hui avec le budget de la coopération : on gonfle l'humanitaire pour se donner l'air vertueux. Il est assez logique qu'en annonçant l'intention de créer dans une colonie immense tout un réseau d'infrastructures, on ait suscité chez certains la crainte de dépenses pharaoniques, et la comparaison entre les fortunes qu'il allait sans doute falloir engloutir outremer, et les besoins insatisfaits au pays-même. C'était, si l'on veut, une sorte de « cartiérisme » avant la lettre.

Un exemple de texte de propagande suffira pour illustrer ce thème :

« *Bons petits blancs,*

« *Il nous est revenu qu'il vient d'éclorre dans la cervelle des bons petits blancs de Belgique, l'idée bizarre de civiliser « bons nègres ».*

« *Cette pensée est certainement l'indice d'excellents sentiments qu'on ne saurait trop louer. Cependant, nous vous conseillerions, en bons nègres que nous sommes, de vous ressouvenir que charité bien ordonnée commence par soi-même.*

« *Il ne reste sans doute chez vous plus aucune misère à soulager. Personne n'a ni faim, ni froid. Tout le monde a du travail. La traite des paysans est abolie et vos ruraux de Flandre et d'ailleurs, bétail humain, sont soustraits au joug des curés, moines, carmes, petits frères et autres légumes nauséabonds. Les femmes nées sans fortune, ne doivent plus forcément se catiniser pour subsister. Chez vous, sans doute, plus de landes incultes et de cerveaux en friche.*

« *Enfin, pour couper court à une énumération fastidieuse, puisque vous voulez civiliser les autres, il va de soi que chez vous les sauvageries de Saint-Génois, Saint-Nicolas et autres lieux, sont de pure légende et qu'avant de vous apitoyer sur les petits jaunes et les petits noirs, vous avez pensé aux petits blancs, qui s'atrophient dans vos usines et vos mines.*

Bamboula »

De manière assez parallèle à ce qui s'était fait pour l'Armée, cela inspirera une stricte séparation des finances de la Belgique d'avec celles du Congo.

La possession de colonies mène à la décadence.

D'autres estimaient que l'histoire enseigne combien la colonisation est périlleuse, source de décadence pour la métropole. On se plaît ici à souligner que l'Espagne et le Portugal, qui ont possédé le fameux Empire de Charles Quint « sur lequel le soleil ne se couche jamais », sont, à la fin du XIX^e siècle, des pays amoindris, décadents, arriérés, en marge du grand mouvement du progrès et de l'industrie... L'idée de base, c'est qu'en dépensant la richesse des colonies au lieu d'en produire chez soi, on stagne, on régresse... On est dans la position du fils prodigue d'un père avare, dont la compétence se réduit bientôt à dépenser son héritage ! Bien entendu, on ne se fit pas faute de répondre aux tenants de cette théorie que l'Angleterre, elle, était à la fois maîtresse du plus grand empire colonial au monde, et le pays qui se trouvait en flèche du progrès industriel.

En outre, s'il y avait certainement parfois de remarquables profits coloniaux, il y avait aussi des escroqueries exotiques, encore plus retentissantes. Le scandale français de Panama en fut un bel exemple. Régulièrement, à travers toute l'Europe, couraient des histoires de rastaquouères qui avaient

dépouillé les épargnants en leur refileant des actions de mines d'or, de diamant ou de puits de pétrole qui n'avaient pour toute valeur que celle du papier et de la gravure artistique... De là à supposer que quand on vous proposait d'investir aux colonies, on cherchait surtout à vous soutirer votre argent, il n'y avait qu'un pas, que d'aucuns franchirent allègrement.

Au Parlement belge, sous Léopold II, qu'il s'agît d'évoquer la décadence menaçante ou de dénoncer les escroqueries coloniales, l'orateur de cette tendance était Georges Lorand¹⁹. Il appartenait à ce que l'on appelait « les gauches libérales », et le pluriel indique à suffisance qu'il s'agissait d'une tendance polymorphe plutôt que d'une tendance bien unie et caractérisée. En France, on aurait qualifié les gens qui en faisaient partie de « radicaux ».

Les interventions de Lorand à la Chambre nous semblent souvent, a posteriori, remarquables, mais on en disait, à l'époque que « *Monsieur Lorand ne convainc que lui-même* ». Ce fut, selon toute apparence, du moins sur la question coloniale, un homme très isolé. Il avait été le tout premier, à faire écho aux accusations portées contre l'Etat du Congo. En compagnie bientôt de Vandervelde²⁰, il a prononcé contre les abus congolais des réquisitoires documentés et énergiques mais qui, presque toujours, faisaient long feu. Ses collègues, tout en reconnaissant son évidente sincérité, considéraient que son jugement était obnubilé par son hostilité de principe au Congo et à la colonisation.

Lorand représente, du côté progressiste, le type même de l'anticolonialiste intégral et irréductible. Son opposition à la politique coloniale est fondée, déclare-t-il, « *sur les enseignements de l'histoire et de la science économique* »

La science économique lui paraît démontrer que les colonies ne sont jamais profitables, sinon pour une minorité d'agioteurs. L'histoire lui dévoile le triste spectacle des pays colonisateurs frappés par la décadence : « *L'Espagne et le Portugal ont été les premières et les plus grandes puissances coloniales du monde... Or l'Espagne et le Portugal ont été ruinés et écrasés par leurs colonies; grâce à leurs colonies, il ne reste rien de ces deux malheureux pays* ». Au demeurant, qu'est-ce que la politique coloniale dans les colonies mêmes ? C'est « *fatalement une politique de brigandage organisée* ». La meilleure définition que j'aie trouvée de cette politique, déclare Lorand, « *est celle qui figure à l'article 125 du Code pénal, qui punit l'attentat qui a pour but de porter la dévastation, le pillage et le massacre dans une ou plusieurs communes* ». Ces vues un peu simplistes ne lui donnaient pas à beaucoup d'audience à la Chambre.

Georges Lorand, donc, libéral progressiste, rédacteur en chef pendant des années de *La Réforme*, ami de Clémenceau avec qui il avait fondé *l'Aurore*, avait été le tout premier à se faire

¹⁹ LORAND Georges Né à Namur le 14 mai 1860, décédé à Aix-les-Bains (France) le 31 août 1918. Docteur en droit de l'ULB (1880), avocat, il mena une double carrière d'homme politique et de publiciste. Secrétaire général de la Fédération progressiste depuis sa fondation, il incarne le courant radical au sein du parti libéral. Élu député libéral de l'arrondissement de Virton (14 octobre 1894-1900) puis de Neufchâteau-Virton (27 mai 1900-31 août 1918), Lorand écrit dans plusieurs journaux libéraux de Wallonie. Entré à *La Réforme* en 1884, il en devient le rédacteur en chef en avril. S'intéressant particulièrement à la politique étrangère, il rédige un nombre important d'articles ; il figure parmi les adversaires les plus déterminés du régime léopoldien au Congo ; en 1897, il signe plusieurs articles sur la politique intérieure. Actionnaire-fondateur de la société *La Réforme*, ce défenseur résolu du suffrage universel est membre fondateur de l'Association de la Presse belge (1885) – il en deviendra l'un des présidents (1898-1899) –, fondateur du journal parisien *L'Aurore*, dont il est l'un des correspondants. Apportant aussi des articles à *El Secolo* de Milan et à la *Revue politique et Parlementaire* de Paris, il est rédacteur à *L'Express* et contribue à la fondation du *Ralliement*, journal "dissident" de *La Réforme* où il est membre du comité de direction. Personnalité majeure du mouvement libéral de la fin du XIXe siècle, Georges Lorand est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *La Nation armée*, ainsi que de *Le Referendum et Démission ! Dissolution !*

²⁰ Emile Vandervelde (1866-1938), homme politique socialiste. Professeur à l'U.L.B., président du P.O.B. de 1933 à 1938. Il fut successivement membre du Conseil des ministres (1916), ministre de l'Intendance (1917-1918), ministre de la Justice (1918-1921) et ministre des Affaires étrangères (1925-1927). Nommé ministre d'Etat en 1914. Délégué belge à la Conférence de la Paix à Versailles en 1919, Président du bureau de l'internationale socialiste, leader écouté de son parti depuis le début du siècle, il fut comme tel mêlé aux négociations pour la reprise du Congo, à la lutte pour le suffrage universel et contre l'alcoolisme, et à tous les affrontements socio-politiques.

l'écho, à la Chambre, des accusations portées contre l'EIC. En fait, Georges Lorand est, parmi tous ceux que l'on a appelé un peu trop vite des « anticolonialistes » au XIX^e siècle, celui qui a été sans doute le plus proche de ce que nous appelons ainsi aujourd'hui. Il est absolument opposé à l'idée même de coloniser, et ceci dans tous les cas. Il n'est donc pas de ceux qui n'attaquent la « mauvaise » colonisation que pour en promouvoir une « bonne ». Mais ses attaques se placent toujours sous le seul angle des intérêts de la métropole. En fait, il voit la colonisation surtout comme une façon d'attirer l'argent des Belges dans des entreprises utopiques qui ressemblent furieusement à de l'escroquerie.

Exemple. La Compagnie du Chemin de Fer du Congo allait entreprendre à partir de 1890 la construction d'une ligne de chemin de fer Matadi-Kinshasa. Cette entreprise prit fin en 1898 et fut un réel enfer pour des milliers d'Africains, provenant d'Afrique de l'Ouest principalement, ainsi que pour des Chinois. Un grand nombre d'entre eux y perdit la vie.

En juin 1895, le gouvernement belge, dirigé alors par de Smet de Nayer,²¹ accordait à la compagnie un prêt de 5.000.000 de francs tandis que l'année suivante le parlement approuvera une convention entre les 2 parties qui permettra le financement des travaux restants pour atteindre Kinshasa. Parallèlement à ce soutien du gouvernement à l'entreprise congolaise, allaient naître en Belgique des voix politiques s'y opposant, notamment de la part des députés Lorand et Vandervelde. Quelques extraits d'un discours de Lorand en mai 1896 à la Chambre, faisant suite à l'adoption de la convention le situent fort bien : *« Grâce à la piperie des mots on l'a appelé chemin de fer. En réalité, il ne fut jamais qu'un tout petit tramway. En effet il a un écartement de 75 centimètres... Voilà le fameux chemin de fer qui a englouti 40 millions !... Veuillez croire que vous servez beaucoup plus mal que nous la monarchie par vos incessantes demandes d'argent au profit du Congo et par toutes les manœuvres auxquelles on a eu recours dans cette affaire : car on a trompé le pays et le pays le sait... Si l'on veut reprendre le Congo, qu'on le dise franchement et tout de suite... Le rôle de vrai civilisateur serait, tout en appropriant l'Afrique à l'exploitation économique des blancs, de protéger les populations noires, de les initier peu à peu à ce qu'il y a de bon dans notre civilisation et surtout de les sauver de la destruction et de l'exploitation qui ont déshonoré toutes les colonisations européennes en pays sauvage... La politique coloniale, c'est selon moi du tape à l'œil... Je mets au défi qui que ce soit de prouver que cette politique est une chose utile aux pays qui la pratiquent... »*

En réalité, en l'occurrence, les critiques de Lorand sont pour une partie, comme on dit « à côté de la plaque » car le chemin de fer dont question s'avéra en réalité des plus utiles. Lorand, s'il siégeait au Parlement belge, était aussi très proche, ne fût-ce que par son amitié avec Clemenceau et son implication dans la presse française, de la politique d'outre-Quévrain où les aventures exotiques ont été l'occasion d'escroqueries pures et simples dont l'affaire de Panama demeure l'archétype.

Membre de la Commission des XVII, après en avoir averti ses collègues, il rédigea à la fin de chaque séance un compte-rendu analytique pour la presse, assurant de la sorte aux discussions un certain caractère public, et protégeant du coup les travaux des tentations du huis-clos, et, peut-être, des manœuvres de coulisse de Léopold II

La violence coloniale est inacceptable.

Remarquons aussitôt que tout processus colonisateur est lié à la violence. Elle peut avoir été plus ou moins discrète ou implicite, avoir pris la forme de la menace, voire de la persuasion, mais elle est toujours là. C'est un peu comme la question du viol. Il est évident que le mâle qui bondit sur une femme avec la galanterie d'un gorille en belle humeur et lui impose de subir son étreinte en l'assommant aux trois quarts et en l'étranglant à moitié, la viole. La rendre « consentante » en la menaçant d'un pistolet ou en la droguant n'est cependant pas un moindre crime !

²¹ Paul de Smet de Nayer (1843-1913), homme politique catholique. Industriel de 1886 à 1908, puis sénateur, ministre des Finances de 1894 à 1899, en outre chef du Cabinet depuis 1896, enfin chef du Cabinet, ministre des Finances et des Travaux publics de 1899 à 1907. Nommé ministre d'Etat en 1899. Il favorisa la politique coloniale de Léopold II, en soutenant notamment la construction des chemins de fer du Congo.

Les partisans de la méthode (relativement) douce, comme Brazza se font d'ailleurs critiquer vertement, voire destituer : *"Il continue à faire de la philanthropie, non de la colonisation... Vis-à-vis des indigènes, il se comporte comme un professeur qui bourrerait des élèves de confitures, en attendant qu'ils demandent eux-mêmes à apprendre le grec et le latin. Les indigènes mangent nos confitures mais ils continuent à voler et à massacrer nos nationaux."* (*Le Matin*, 16 avril 1897)

Réalisme oblige, on devait bien faire parfois, dans les colonies, des choses d'une certaine brutalité, mais le brouillard humanitaire dont s'enveloppait la colonisation permettait d'y voir un « mal nécessaire ». Oui, on les contraignait parfois à faire des choses, mais c'était pour les hisser, vers la civilisation... Bien entendu, chacun s'abritait derrière ce genre de sophismes pour excuser ses propres brutalités tout en condamnant celles des autres. Et ce n'est un pas hasard si l'Allemagne participa relativement peu au débat intereuropéen sur les atrocités congolaises, car elle n'avait guère d'intérêt à attirer l'attention sur ce qui se passait à la même époque dans ses territoires africains: sur les massacres des résistants Maji-Maji en Tanzanie et le génocide des Hereros en Namibie

Il ne faut pas confondre politique coloniale et politique aux colonies...

Le POB (parti Ouvrier Belge) fut fondé, comme l'EIC, en 1885. La réforme électorale de 1893 lui ouvrit les portes du Parlement.

Le 5 avril 1885, cinquante-neuf sociétés ouvrières fondent le Parti ouvrier belge. Le renoncement tactique des socialistes gantois, troquant le vocable «parti socialiste» contre l'appellation de «parti ouvrier », permet au POB de voir le jour. Cette concession est destinée à rallier les modérés que le socialisme (le mot comme la chose) effraie encore. Bien plus que l'épithète, les pères fondateurs du POB vont abandonner la substance même de la doctrine socialiste en subordonnant leurs convictions idéologiques à la réussite de leur projet politique.

Dans le programme du parti mis au point en août 1885, les allusions au remplacement du régime capitaliste par un régime de propriété collective restent timides, presque anecdotiques. Le programme socialiste est avant tout revendicatif. Il est articulé autour d'un axe politique et d'un axe économique totalisant une vingtaine de revendications. L'exigence du suffrage universel est placée à l'article un; viennent ensuite l'instruction obligatoire, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'égalité devant la justice et la personnalité civile des syndicats. La plupart de ces revendications générales lui sont communes avec ce que l'on appelait alors les « gauches libérales », avec qui le POB fera fréquemment alliance. Le volet économique et social aborde la réglementation du travail. Le POB réclame la suppression du travail des enfants, la limitation du travail des femmes, la réduction du temps de travail, l'instauration d'un jour de repos hebdomadaire, le contrôle sanitaire des entreprises et une réglementation sur les accidents de travail.

Sur le plan des principes, les socialistes continuent la ligne anticolonialiste qui avait été celle des « gauches libérales ». Ils sont absolument opposés à toute espèce de colonisation. Mais il faut bien dire que la gauche belge n'a jamais été un lieu où l'on s'est beaucoup échauffé sur des considérations idéologiques. On y est pragmatique, beaucoup plus qu'idéologue. La tactique prend donc fréquemment le pas sur la stratégie. Pour constituer le POB, on a regroupé une masse impressionnante d'organisations populaires qui existaient déjà : caisses d'entraide, de grève, de chômage, de maladie, syndicat, coopératives... En Belgique le social, c'est avant tout l'entraide du peuple face à des problèmes éminemment pratiques, et dans ce domaine, les réalisations belges seront remarquables. Améliorer la condition ouvrière par des horaires de travail moins long, la suppression du travail des enfants, de meilleurs salaires, des logements décents, une meilleure instruction, des assurances contre le chômage et la maladie, voilà ce qui était au centre de l'attention, beaucoup plus que les théories sur la lutte des classes, la fin du capitalisme et le pouvoir des prolétaires.

Il faut tenir compte aussi de ce que, les socialiste n'entrant au Parlement qu'après 1893, les grandes décisions concernant le Congo, à savoir l'autorisation pour Léopold II d'en devenir le

Souverain en 1885 et le prêt de la Belgique en 1890 sont des faits accomplis qu'ils ne peuvent plus changer. Mais que faire quand apparaissent en pleine lumière les conséquences de ces faits dont ils ne sont pas responsables, c'est-à-dire le sort misérable des Congolais ? Et surtout que faire quand il apparaîtra que le seul moyen de faire cesser les abus semble être la reprise du Congo par la Belgique ? Faut-il, par pureté doctrinale, pour ne pas se tacher de colonialisme, ne pas secourir des gens en péril ?

Tant que la colonie fut la propriété privée de Léopold II, Vandervelde, lors de ses interpellations, critiqua le travail forcé sanglant imposé à grande échelle dans l'EIC. Mais en fin de compte, il défendra l'annexion par la Belgique.

Je voudrais citer, ici, un fort belle page de Jean Stengers, qui décrit l'intervention d'Emile Vandervelde à la Chambre, peu après qu'on ait eu connaissance du rapport de la Commission d'Enquête.

« C'était la sixième fois que le leader socialiste interpellait le gouvernement sur les affaires du Congo; c'était la première fois, en fait, qu'il disposait d'éléments propres à convaincre d'autres que ses amis politiques. Sa parole fut vigoureuse et émouvante. Vandervelde se plaça sur le terrain, non de la politique partisane, mais de la politique humanitaire. Il fit une fois de plus le procès du régime léopoldien, mais en essayant moins, on le sentait, d'accabler l'adversaire que de persuader ses collègues, que de persuader la Chambre entière de la gravité de la situation.

« Quand nous parlions, jadis, vous pouviez ne pas nous croire, vous pouviez suspecter nos intentions, vous aviez le droit d'ignorer ce qui n'était pas révélé par des documents officiels. Mais aujourd'hui vous savez, vous devez savoir, vous ne pouvez plus ignorer, vous ne pouvez plus rester sourds aux plaintes et aux protestations qui s'élèvent de toutes parts. »

« Et, tourné pour sa péroraison du côté de la droite, Vandervelde adjura les catholiques :

« Je m'adresse à vous, catholiques. Je vous demande d'oublier vos attaches gouvernementales et de songer avant tout à ce que vous dicte votre conscience. En présence de pareils faits,..., vous n'avez pas le droit de rester impassibles, de vous laver les mains du sang versé; car si vous le faisiez, si vous refusiez la justice aux indigènes, si vous ne leur donniez pas le pain de vie qu'ils réclament, on pourrait vous appliquer le mot d'un des pères de votre Eglise 'Ton frère te demandait aide et protection, tu es resté sourd à son appel; tu ne l'as pas secouru; donc tu l'as tué' »

Voler au secours des Congolais ? Oui ! Mais il faut alors reprendre la colonie, pour en avoir le droit. Impossible de faire quoi que ce soit d'efficace, tant que le Congo demeurera un Etat Indépendant.

Dès lors, le raisonnement que fera Vandervelde est à peu près celui-ci : « Si nous avons à nous prononcer sur le fait de COMMENCER une aventure coloniale, nous voterions résolument NON, en vertu de notre grand principe d'opposition à l'impérialisme. Mais puisqu'il ne s'agit pas de cela, mais bien de sauver les Congolais en danger, en votant la reprise par la Belgique de la colonie existante, qui est le seul moyen de les sauver, nous trouvons qu'il faut le faire ». En vertu de quoi, à diverses reprises, il facilitera le « passage » de projets présentés à la Commission des XVII, non pas en votant « oui », mais en s'abstenant. Il parlera de « *se résigner à la reprise, dans l'intérêt des Congolais* ». L'ennui, c'était que, en toutes hypothèses, on se retrouverait avec une colonie, ce qui était totalement opposé aux principes socialistes !

Il faut quand même dire, à la décharge de Vandervelde, que les socialistes étaient bel et bien placés devant un choix entre deux maux : la colonisation léopoldienne ou la colonisation par la Belgique, et que leur possibilité d'influencer réellement le débat étaient maigres. Les Catholiques disposaient de la majorité absolue. Quelques voix de « chrétiens progressistes » pouvaient leur faire défaut, mais ils pouvaient trouver un complément de voix chez une fraction de l'opposition libérale, acquise aux idées coloniales. A la Chambre, les socialistes étaient 30, contre 135 (89 catholiques et 46 libéraux). Pour être simplement associés au débat, et siéger à la Commission chargée de la reprise et de la loi organique de la Colonie, il avait déjà fallu le désir qu'avait la majorité, de voir la reprise

approuvée par une majorité plus large qu'un simple vote « majorité contre opposition ». On pouvait tirer de ce poids restreint du POB deux conclusions diamétralement opposées.

L'une avait la préférence de la majorité du Parti : rester campé sur des positions de principes intransigeantes. Pourquoi aller « se salir les mains » pour une situation que l'on était incapables de changer ? L'autre, celle de Vandervelde²² : accepter de se mouiller dans cette affaire pas très propre, en en profitant pour faire inclure dans la législation quelques mesures favorables aux Congolais.

Un peu byzantin, le leader du POB dira qu'il prône une politique aux colonies, mais ne fait pas de politique coloniale. Au fond, cette attitude finit par rejoindre une catégorie plus générale, celle du « faux anticolonialisme » qui propose simplement des méthodes de colonisation différentes. Le commentaire d'Albert Thys²³, qui le connaissait bien, fut : *'Monsieur Vandervelde est devenu 'colonial' »*. D'après Vandervelde : *"Dans la période dont je vous parle (1900-1905) je n'ai personnellement jamais eu de contacts avec Thys. (...) Mais plus tard j'ai entretenu des relations intimes avec le colonel et je suis même devenu son ami - comme j'ai été l'ami d'autres magnats capitalistes, à savoir Raoul Warocqué²⁴ ou Ernest Solvay²⁵."*

²² Des socialistes moins conséquents que Vandervelde déposèrent de multiples amendements à la loi contre laquelle ils se proposaient de voter !

²³ Albert Thys (Dalhem, 28 10 1849 - Bruxelles, 10 02 1915) fut un homme d'affaire actif dans l'EIC. Élève de l'École de guerre, il entra au service de Léopold II en 1876 comme secrétaire pour les affaires coloniales. Au retour de Stanley, le Roi l'envoya en Angleterre pour lui proposer une nouvelle expédition pour le compte de l'AIA. Il prit part à l'organisation des expéditions qui conduiront à la constitution de l'EIC. Arrivé au Congo en 1887, promoteur du chemin de fer Matadi-Léopoldville, construit de 1890 à 1898, il imposa un itinéraire par le sud, s'écartant du fleuve Congo, fut l'un des artisans de la mise en valeur de l'EIC, puis du Congo belge. Il créa la CCCI (27 12 1886) et ses nombreuses filiales : le Chemin de fer du Congo, la Compagnie des Magasins généraux, la S.A. belge pour le Commerce du Haut-Congo, la Compagnie des Produits, la Compagnie du Katanga. Il donna son nom à *Thysville* (Mbanza-Ngungu / Bas-Congo).

²⁴ Raoul WAROCQUE Industriel, (Bruxelles 04.02.1870 - Bruxelles 28.05.1917) Arrière petit-fils de Nicolas Warocqué, le véritable fondateur de la dynastie qui a créé et fait prospérer les charbonnages de Mariemont, Raoul Warocqué se trouve, à 21 ans, à la tête d'une fortune considérable. Homme d'argent, une conduite prudente et décidée fait de lui l'homme le plus riche du pays en 1900 : ses participations sont nombreuses tant dans les charbonnages de Campine que dans d'autres secteurs industriels (Clabecq, Gaz et Electricité du Hainaut, chemin de fer et charbonnages en Chine, tabacs au Portugal...). Contrairement à ses ancêtres, il investit davantage dans les actions que dans la terre. Persuadé que seule la grande bourgeoisie est capable de diriger le monde, il est le type du grand patron social ; philanthrope mais paternaliste, injuste mais magnanime. Franc-maçon, anticlérical affirmé, patriote et royaliste, il veut jouer un rôle politique. A l'ULB, il faisait partie de la Jeune Garde libérale. A Mariemont et dans le Hainaut, il constitue des groupements libéraux et se donne un support, le journal *Les Nouvelles*. Bourgmestre de Morlanwelz et député libéral de Thuin, il dépose des projets de lois favorables à la classe ouvrière tout en s'opposant au droit de grève; ses interventions les plus remarquées concernent la reprise du Congo, le service militaire, l'instruction obligatoire et... les charbonnages. La philanthropie est aussi un moyen pour lui de lutter contre le cléricalisme; il fait ouvrir des chauffoirs à Bruxelles (1891) avec distribution de soupe et de pain, il donne des subsides à l'ULB, soutient l'Ecole des Mines et fonde l'Institut commercial (Warocqué) à Mons ainsi que l'Athénée du Centre (à Morlanwelz), un orphelinat, une crèche, une maternité... Il subsidie encore les expositions universelles de Bruxelles (1897 et 1910) et de Charleroi (1911).

²⁵ Ernest SOLVAY (Rebecq 1838- Ixelles 1922) Chimiste, industriel, philanthrope et ministre d'Etat Il se passionne pour la physique, la chimie et l'histoire naturelle. La maladie l'empêchant d'entrer à l'Université, il commence à travailler à 21 ans dans l'usine à gaz de son oncle. Au cours d'une expérience, il découvre un procédé révolutionnaire de fabrication de la soude. Conscient de l'importance de son invention, il dépose son brevet en 1861 et crée, avec son frère, la Société Solvay & Cie. Puis, à Couillet, ils mettent en route, avec le soutien d'Eudore Pirmez, la fabrication industrielle de la "soude Solvay" dès 1865. Solvay fonde des usines là où l'on peut trouver calcaire, houille et chlorure de sodium, nécessaires à son procédé. Le brevet Solvay est bientôt exploité en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Autriche. Solvay a créé un véritable empire industriel et commercial qui se développe grâce à ses méthodes novatrices : collaboration étroite entre les diverses usines, contrôles stricts à chaque stade de la fabrication. Il prend des initiatives sociales audacieuses pour son temps, instaure des conditions de travail innovantes dans ses usines : retraites ouvrières (1899), journée de 8 heures (1908), congés payés (1913), recyclage professionnel... Politiquement engagé, il occupera à deux reprises la fonction de sénateur et sera nommé ministre d'Etat en 1918. Il crée également de nombreuses œuvres sociales, il sera le principal mécène de l'*Université Libre de Bruxelles* (ULB) où il fonde les Instituts de *Physiologie* (1895), de *Sociologie* (1894) et l'*Ecole de Commerce Solvay* (1903) et crée l'*Institut International pour la Physique et la Chimie* à Bruxelles (1894), où se tiendront

Dans ses mémoires, Vandervelde raconte qu'après le combat pour faire reconnaître les crimes du roi par le Parlement, l'attendait un nouveau combat : faire accepter au sein de son propre parti l'annexion par l'Etat belge. *"A partir du moment où, en 1907 et 1908 (...) la question de la reprise du Congo par l'Etat belge fut posée, les membres du Parti Ouvrier Belge se sont presque unanimement tenus au point de vue traditionnel socialiste. Ils se sont donc exprimés contre l'annexion."*

Vandervelde ne réussit pas à imposer ses vues et son parti votera contre la reprise. Au tournant du siècle, le POB était encore fidèle à la ligne de l'Internationale ouvrière. Ne pas coloniser. Ce n'est que dans l'entre-deux-guerres qu'il finira par parler, comme tout le monde de « notre magnifique Congo »...

Après le débat parlementaire, Vandervelde décida d'aller s'assurer sur place de la situation de la colonie. Quand il fut revenu du Congo, il conclut son rapport de voyage par un texte qu'il est difficile de distinguer d'un écrit de propagande coloniale : *"...Aux magistrats pauvres...aux milliers de jeunes qui attendent un poste minable dans les ministères et les administrations(...) S'ils sont en bonne santé, alors qu'ils aillent vivre au Congo. Ils recevront un meilleur traitement, de multiples opportunités de pouvoir s'affirmer, mais surtout une vie plus libre et plus intéressante, au milieu de toutes les possibilités qu'offrent ces nouveaux pays, dans la solitude majestueuse de la forêt et de la jungle."*

Le 14 avril 1911, l'Anglais Lord Leverhulm, obtint une concession de 750.000 ha, au Kwango-Kwilu. Le 4 avril 1911, Vandervelde avait déclaré à la Chambre: "Le jour où il (monsieur Lever) sera au Congo, cela apportera beaucoup d'avantages aux indigènes ". Le 11 mai, Lever fonda les Huileries du Congo Belge (HCB), et mettait la main sur les forêts d'élaeis du Kwilu... Le POB se voyait offrir un siège au conseil d'administration des HCB !

*

Ne pas coloniser, c'était à l'époque l'avis de beaucoup de Belges.

Sauf un... Mais il était Roi !

tous les 3 ans les fameux *Conseils Solvay* dont la première édition en 1911, réunira onze prix Nobel dont Marie Curie, Albert Einstein, Paul Langevin, Max Planck, Ernest Rutherford, Raymond Poincaré et Louis de Broglie.

Première Partie :

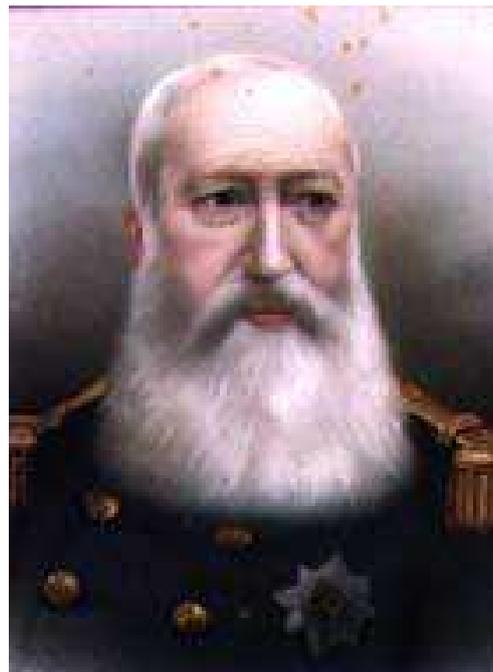
Le Temps du Roi



Léopold II à Ostende,
par MARS

L'histoire coupée en deux...

Lorsque j'usais mes culottes sur les bancs de l'école, on nous parlait de la colonisation. En ces jours lointains, le Congo était toujours notre colonie et l'œuvre coloniale de la Belgique était présentée d'un seul bloc, dominé de très haut par la belle barbe patriarcale de Léopold II. Certes, il avait été un « géant solitaire » et la Belgique avait mis du temps à rattraper la Pensée Visionnaire du Roi. Pendant un temps, le Grand Civilisateur avait dû agir seul, mais tout cela se terminait bien, la Belgique avait fini par accepter le Don Généreux de son Grand Souverain et poursuivait la Grandiose Œuvre Civilisatrice commencée... Tout était pour le mieux dans la meilleure des colonies...



Le « régime colonial modèle », qui devait être au-dessus de tout soupçon, prévoyait un système hiérarchique et paternaliste contrôlé par Bruxelles pour gérer la colonie de manière efficace et économiquement autonome, se débarrassant chaque fois que possible des tâches non administratives (enseignement, travaux d'infrastructure, médecine). Ce système fut aussi autoritaire : malgré la Charte coloniale, qui fit office de constitution du Congo belge, le travail obligatoire ne fut effectivement pourchassé qu'à partir des années 1930. Les libertés de presse, de réunion, d'association ne furent, elles, effectives qu'à partir de 1959. Dans les années 1950, les idéaux de modernisation matérielle renforcèrent la conviction que le Congo était une « **colonie modèle** ». Sans mauvaise conscience, les sections consacrées au Congo par l'Exposition universelle et internationale de 1958 communiquaient un message rayonnant d'optimisme matériel.

Un demi-siècle plus tard, les choses ont notablement changé. A moins que, plus que les choses, ce qui a changé soit la manière dont on les raconte ! On manifeste beaucoup de considération pour une date qui, aux jours heureux de mon enfance, était presque passée sous silence : le 15 novembre 1908.

La reprise du Congo par la Belgique est devenue une barrière imperméable, étanche, un mur infranchissable. Avant cette date, c'est la colonisation léopoldienne et tout ce qui peut s'y être passé est imputable à Léopold II, individuellement ou à l'intervention de ses collaborateurs. Et, dans ce qui s'est passé, il y a des choses pas très jolies. On est bien forcé, même, de les appeler des crimes !

Tout au plus polémique-t-on sur la manière dont il convient de les qualifier ou sur la proportion exacte dont ces crimes envoyèrent prématurément un certain nombre de Congolais rejoindre leurs ancêtres. Est-ce le quart qui a péri ? Ou est-ce la moitié ? En tous cas, ce furent des jours sombres...

Certes, il n'y a pas unanimité sur cette période léopoldienne.

Il y a la version apocalyptique. Voici comment on annonçait la sortie en librairie d'un ouvrage d'Adam Hochschild (« Les Fantômes du Roi Léopold II ») : « *Pendant une vingtaine d'années, les agents territoriaux, la force publique, et les milices armées des sociétés privées, allaient répandre la terreur dans les régions de l'Équateur, de l'Aruwimi, du Lomami, du Mai-Ndombe, de l'Itimbiri, de l'Uele, du Kasai et de la Mongala. Esclavagisme, déportations, guerres, massacres, pillages, captures, emprisonnements et tortures étaient les moyens et les méthodes utilisés pour forcer la population à récolter le caoutchouc et à le livrer aux autorités coloniales. Selon certaines sources, des millions de Congolais allaient mourir à cause du régime mis en place par le roi Léopold II. Ce régime de terreur*

ne sera quasiment jamais dénoncé par les missionnaires catholiques qui participaient à la prétendue mission civilisatrice du roi. Pourtant de larges zones d'ombres subsistent encore sur cette période durant laquelle périrent 10 millions de Congolais. Adam Hochschild s'appuyant sur les relevés démographiques, estime que la moitié de la population aurait disparu durant une vingtaine d'année. Cette estimation semble confirmée par des écrits officiels... »

Cela en a mené certains à aller trop loin et à parler de « génocide²⁶ », rendant ainsi sans le vouloir un signalé service à la mémoire de Léopold II. C'est en effet toujours une aubaine, pour l'accusé, que de voir le Procureur aller trop loin dans son réquisitoire ! Un génocide est en effet un crime qui consiste à exterminer totalement un peuple, de manière préméditée. Il s'agit le plus souvent de faire place nette sur la carte, parce que pour l'une ou l'autre raison, ces gens gênent certains projets. Il y a eu des génocides en Afrique, comme en 1904, celui des Herero et des Nama, dans l'actuelle Namibie, alors colonie allemande, et cela avait pour but de libérer de l'espace pour une colonisation allemande de peuplement. Par contre, lorsque le projet colonial n'est pas un projet de peuplement, comme c'était le cas de la colonisation léopoldienne, le génocide serait une absurdité, puisque le projet repose sur l'exploitation de la main d'œuvre indigène. Léopold II savait fort bien qu'on n'a jamais vu un mort ramasser du caoutchouc !

La reprise, dans cette optique, est censée avoir tout changé. Les excès léopoldien disparurent du jour au lendemain. La Belgique n'avait rien à y voir. On est prié de ne parler du Congo belge que comme s'il s'agissait d'un pays créé spécialement par Dieu à cet usage en 1908, et n'ayant jamais existé auparavant.

Cela amena même des situations ubuesques, kafkaïennes ou courtelinesques. Dans les années 80, la RTBF consacra à la colonie une série documentaire intitulée « *Bula Matari* ». Mais il fut formellement interdit, tant aux journalistes et présentateurs de la RTBF qu'à leurs invités, de franchir la borne sacro-sainte de 1908. Pas d'allusions à Léopold II ! Ce qui revenait à parler de faits sans jamais en évoquer les rétroactes, et ceci sur une profondeur d'une trentaine d'années, et encore bien les années du début, primordiales et fondatrices ! Inutile de dire que le téléspectateur moyen ne doit pas y avoir compris ni appris grand-chose !

En un mot, à cinquante ans de distance, le récit des activités coloniales de Léopold II et de la Belgique passe de la continuité la plus fusionnelle à la coupure la plus nette et la plus brutale. On dirait une de ces publicités de lotion capillaire avec ses deux photos contrastées : AVANT et APRES. On ne nous montre rien d'une transition qui, fatalement, a dû se faire !

On en arrive alors parfois, entre Belges et Congolais, à l'impossibilité de tout dialogue, parce que les Belges ont en tête d'autres images, qui ne sont pas moins réelles, mais qui ne sont pas les « mains coupées de Léopold II ». Des images du pays que tout le monde reconnaissait être le mieux organisé d'Afrique, images des années 1950 / 60, montrant que la Belgique a construit un pays, couvert de champs, industrialisé, avec une population saine et instruite, le réacteur atomique le mieux équipé et le plus avancé de toute l'Afrique, installé dans le laboratoire de physique de l'Université de Lovanium... Il y avait aussi des universités à Elisabethville et à Stanleyville. Ces universités regroupaient, dans une mixité totale de noirs et de blancs, plusieurs centaines d'étudiants, formés grâce à des écoles de standard européen. Les étudiants universitaires étaient au 29 juin 1960, plus nombreux que dans n'importe quel autre pays d'Afrique centrale. Des écoles primaires établies sur tout le territoire avaient permis de scolariser plus de 90% de la population en âge d'école, pourcentage qui, encore aujourd'hui, n'est atteint dans aucun autre pays africain.

Autre « photo souvenir », celle de l'usine d'électrolyse de la Luilu, avec ses milliers de bacs à

²⁶ Il y a du sensationnalisme chez Hochschild, mais il faut tout de même remarquer que lui-même n'a pas utilisé le terme « génocide ». C'est l'éditeur de la traduction française de son livre qui eut l'idée de le mettre en vente avec une bandelette disant, en grosses lettres « Le Génocide Oublié » et ceci, semble-t-il, sans avoir demandé l'agrément de Hochschild lui-même.

perte de vue où mûrissait le cuivre le plus pur du monde. Le cuivre n'était pas le seul métal exploité, il y avait des mines et raffineries de zinc, d'étain, d'or, de diamant et d'autres métaux encore, sans parler des ports, des bateaux sur les fleuves et les lacs, les liaisons aériennes, les trains, les premiers électrifiés d'Afrique centrale. En agriculture, on évoquerait l'introduction du riz dans les régions pauvres, des champs de palmes et de coton, grâce auxquels des centaines de familles, vivaient, grâce au jardin botanique de Kisantu et au centre de recherche agricole de Yangambi, le plus avancé au monde dans le domaine des cultures tropicales et à son école pour agriculteurs. Il y avait les industries induites par les activités minières et agricoles, du chantier naval à la tréfilerie, de la filature à l'usine de chocolat, etc. Et en 1960, le bien-être sanitaire des populations noires et blanches fut introduit. Hôpitaux et dispensaires avaient à leur disposition 86.000 lits, soit un lit médical pour 160 habitants.

Et cela est tout aussi vrai que les atrocités léopoldiennes.

Chacun défendant ses « chromos » personnels, , on en arrive à des discussions byzantines, dont voici un exemple, repris au site <http://www.urome.be/fr2/introd.htm>

Et le passif ?

Celui-ci, hérité pour la plus grande part de la période précoloniale et du premier âge colonial, dépassé depuis un siècle, est sans cesse mis en exergue et gonflé de nos jours pour dissimuler les apports positifs de la période belge. Il s'agit de réduire ainsi l'impact de la comparaison qui s'impose avec la situation catastrophique du Congo d'aujourd'hui.

On trouvera ci-dessous, non pas des dénégations, mais les faits étayés par des chiffres.

Comme ... exemple de travail forcé, on cite la récolte du caoutchouc sauvage sous le règne de Léopold II : limitée dans les conditions décrites par les accusateurs à la décennie 1896-1906, et à raison d'un rendement de 0,350 kg par récolteur et par jour (il était à la même époque de 0,5 kg au Brésil et de 0,3 kg en Afrique Equatoriale française), la moyenne des exportations de 3.363.208 kg correspond au travail de 26.871 récolteurs, hommes adultes valides, en "équivalent temps plein", deux pour mille de la population; à la même époque, en Europe, les mineurs, enfants compris, et dont le temps de travail n'était pas limité comme au Congo, étaient exposés en beaucoup plus grand nombre à bien davantage de risques de maladie et d'accidents.

Que les atrocités du « caoutchouc rouge » soient utilisées aujourd'hui comme repoussoirs par des responsables congolais pour éviter de parler de leur bilan négatif est bien possible. « C'est la faute des autres » est une expression que l'on utilise beaucoup, dans le vocabulaire des politiciens de toutes couleurs, et sous toutes les latitudes. Cela ne signifie en rien que les faits invoqués soient faux, ni d'ailleurs qu'ils soient vrais !

Le passif, hérité pour la plus grande part de la période précoloniale et du premier âge colonial, ... Sauf erreur de ma part, le « premier âge colonial » doit désigner la « période léopoldienne ». Il est donc étrange que l'on plaide ensuite pour minimiser l'un des aspects de cette période !

On trouvera ci-dessous, non pas des dénégations, mais les faits étayés par des chiffres.
Bravo ! Excellent idée ! Examinons-les !

Comme ... exemple de travail forcé, on cite la récolte du caoutchouc sauvage sous le règne de Léopold II, limitée dans les conditions décrites par les accusateurs à la décennie 1896-1906,

Petite objection de détail : la récolte du caoutchouc a commencé vers 1892, et n'a été arrêtée qu'en 1912, non en 1906 !

...et à raison d'un rendement de 0,350 kg par récolteur et par jour (il était à la même époque de 0,5 kg au Brésil et de 0,3 kg en Afrique Equatoriale française),

Les conditions de récolte brésiliennes sont totalement différentes de ce qui se faisait au Congo. La plante brésilienne est en effet un arbre que l'on incise en taillant des « gouttières » dans son écorce, alors que le caoutchouc congolais était extrait de lianes. Le chiffre brésilien est donc irrelevant. Quant

aux récoltes de caoutchouc dans l'AEF, il s'agit d'imitateurs de Léopold II, qui furent poursuivis et condamnés par la justice française pour la manière cruelle et inhumaine dont ils avaient traité les indigènes, afin d'en obtenir un rendement inférieur à celui de l'EIC... ! Autrement dit : des exigences moindres que celles de Léopold II ont été jugées criminelles ! La seule différence est donc qu'en AEF, les délinquants, n'étant pas rois, ont pu être poursuivis !

... la moyenne des exportations de 3.363.208 kg correspond au travail de 26.871 récolteurs, hommes adultes valides, en "équivalent temps plein",

Le problème est précisément que le « temps plein » était laissé purement et simplement à l'appréciation de l'agent de la compagnie qui faisait récolter le caoutchouc. Et, comme le relevait la Commission d'Enquête de 1904, ce « temps de travail » ne tient aucun compte du temps de déplacement pour se rendre sur les lieux de la récolte, pour livrer le caoutchouc, pour assurer la subsistance des récolteurs, etc... Le nombre de kilogrammes variait. En 1904 Mr. Grenade parle de 9 kilogrammes et il ajoute que c'est le plus qu'un indigène puisse fournir

D'où sort le chiffre de 3.363.208 kg dont on semble dire qu'il est celui de tout le pays ? Le rapport en caoutchouc de 1897 à 1907 dans la seule concession de « L'Anversoise » ; fut d'environ 4.225.000 kilos, ce qui revenait en moyenne à 384.100 kilos par an. Si l'on suppose qu'un récolteur produisait 5 kilos par mois, soit 60 kilos par an, une telle récolte nécessitait le travail de 6.401 récolteurs. Evidemment une partie des récolteurs peut ne pas avoir récolté pendant les 11 années. Une partie était tuée ou décédée, une autre, malade ou en fuite. On peut donc estimer qu'il fallait au moins 12.000 récolteurs de caoutchouc à cette époque pour cette seule compagnie. Il faut y ajouter les payeurs, les porteurs, le personnel auxiliaire pour sécher le caoutchouc et pour certains travaux de construction et de manutention. Les femmes étaient chargées des plantations et de produire et livrer des « chikwange » et du poisson aux postes pour les soldats, les agents, et les auxiliaires. Ceci, encore une fois uniquement pour « L'Anversoise ». Or, on récoltait aussi le caoutchouc dans la concession de l'Abir, sur le Domaine de l'Etat et sur les concessions des compagnies du groupe Thys, même si elles étaient moins spécialisées ! Le chiffre est, sans aucun doute, gravement sous-estimé !

26.871 récolteurs = deux pour mille de la population; à la même époque,

Il est bien réjouissant de disposer soudain d'un chiffre de population aussi précis ! La population congolaise était donc de 13.435.500 âmes ! Il est à noter que, si l'on aborde la question du dépeuplement du Congo sous Léopold II, l'on s'empressera de vous répondre qu'on n'a aucune idée précise du nombre de ses habitants !

En Europe, les mineurs, enfants compris, et dont le temps de travail n'était pas limité comme au Congo, étaient exposés en beaucoup plus grand nombre à bien davantage de risques de maladie et d'accidents.

Contrairement à ce qui est affirmé ici, le temps de travail n'était nullement limité. On se bornait à exiger une certaine quantité de caoutchouc, sans se soucier du temps nécessaire pour l'obtenir. Quant aux conditions de travail en Europe, cet argument scie la branche même sur laquelle on veut prendre appui. En effet, si en Europe on imposait (également par la force, car sous le règne de Léopold II, la troupe, à plusieurs reprises, a tiré sur des grévistes ou des manifestants ouvriers, et a tué), quelle raison a-t-on de supposer que des gens qui étaient de brutes en Europe allaient se comporter comme des anges en Afrique ?

L'attitude des Congolais (et des ex-colonisateurs honteux) est alors de se comporter comme si les atrocités léopoldiennes avaient continué jusqu'au 30 juin 60, et celles des Belges (surtout des coloniaux nostalgiques) de faire comme si les bienfaits de 1960 avaient commencé dès 1885 !

Toute la question (mais je me permets de trouver qu'elle est grave, parce qu'elle mène deux peuples à l'incompréhension, de laquelle naît l'hostilité) c'est qu'à cause de cette sacro-sainte coupure de 1908, on s'est toujours interdit de considérer toute continuité, de même que toute rupture, entre le

Congo de Léopold II et le Congo de papa. Léopold II semblait mort sans héritiers et les Belges, sans doute, avaient débarqué un jour au Congo, descendant d'une soucoupe volante.



D'où l'intérêt de savoir comment s'est créé le Congo, comment s'est faite la reprise du Congo, et ce que l'on a fait de cette reprise du Congo.

Le Roi veut avoir raison...

Le roi Léopold II a vécu longtemps. 74 ans pour être précis, de 1835 à 1909, et régné 44 ans. C'est un avantage quand il s'agit de se hasarder dans la psychologie d'une personne. La longueur des années permet de faire la distinction entre les tendances durablement implantées et les caprices momentanés.

L'idée de « l'agrandissement de la Belgique » l'a hanté très tôt. En 1854, encore duc de Brabant, l'ambition personnelle pour son pays du futur Léopold II s'annonce déjà. Il conçoit le projet d'une guerre contre la Hollande. Il présente cette agression comme l'explosion du sentiment national, permettant entre autre de récupérer le Limbourg perdu en 1839 (et la délivrance des frères soumis au joug ennemi), conquérir les provinces catholiques des Pays-Bas et *annexer les Indes néerlandaises*. Le duc compte sur le soutien de la France dans cette opération. Ses projets ne se réaliseront jamais. Rien n'indique que le roi de l'époque ait été mêlé à cette affaire.

A partir de 1861, le duc se résigne et il accepte la place de la Belgique en Europe. Mais ses aspirations expansionnistes se tournent vers les autres continents. La politique d'acquisitions outre-mer est lancée et ne s'arrêtera jamais. Nombreux seront les échecs, mais le public retiendra de ce phénomène la seule victoire du Congo ! Il faut d'ailleurs remarquer à ce propos que, si la colonisation était déjà le rêve de jeunesse de Léopold, l'accomplissement de ce rêve a été l'œuvre de sa maturité, et la reprise de la colonie par la Belgique, celle de la vieillesse. Il y a, dans l'histoire de cette dernière période, des épisodes où le roi a des attitudes que l'on ne peut appeler autrement que « des entêtements de vieux monsieur ».

Une idée fixe

L'obstination était un trait important de son caractère. On dirait volontiers qu'il était têtu comme une mule, si cet animal n'était pas un piètre coursier royal. Obstination ne veut pas dire rigidité. Léopold II était intelligemment diplomate, manœuvrier et tacticien. La duplicité et la pensée à tiroirs multiples ne lui sont nullement étrangères. On le voit au fil du temps opérer des volte-face, se montrer parfois souple. C'est vrai. Il est conscient des réalités et s'y adapte en fin tacticien.

Mais, précisément, c'est de la tactique. La stratégie, la ligne de force qu'il suit, ne change pas. La souplesse de Léopold II, c'est celle de l'homme qui va d'un point à un autre et rencontre un obstacle. Va-t-il le surmonter ? Va-t-il le briser ? Tentera-t-il peut-être de passer au-dessous ? Trouvera-t-il un moyen de le contourner ? Une chose est sûre, il continuera de progresser vers l'endroit où il va ! La souplesse tactique, chez Léopold II, est au service d'une stratégie qui ne varie pas, parce que les objectifs sont fixes, et ils le sont parce qu'ils sont assis sur des certitudes. Et certaines de ces certitudes sont en fait des dogmes. Et des dogmes erronés !

De toutes ses convictions, le fameux « *Il faut à la Belgique une colonie* », gravé sur le marbre est certes la plus connue. Pendant plus de dix ans, Léopold II va chercher une colonie et réfléchir à la colonisation mais, comme nous allons le voir, il le fera suivant des méthodes très particulières qui lui



Morceau de marbre de l'Acropole offert par le Duc de Brabant à Walthère Frère-Orban.

sont propres. Il passera ses jeunes années à rêver de coloniser, son âge mûr à le faire et sa vieillesse à défendre avec bec et ongles ses acquis.

Quant au principe de la colonisation, si Léopold II se trompait, il était à tout le moins en bonne compagnie. Beaucoup d'hommes politiques, de chefs d'état et de gouvernement de son époque pensaient comme lui. Quand il mourut, le colonialisme était encore une idée couramment admise et l'anticolonialisme était embryonnaire et, pour ainsi dire, encore dans l'œuf. A première vue, donc, il n'a fait que partager une des idées qui, de son temps, étaient « dans l'air ».

Mais il y a une remarquable continuité, on pourrait aller jusqu'à parler de rigidité, voire même, surtout sur le tard, d'ankylose, de ses idées sur la colonisation, alors que les idées, sur ce plan là aussi, évoluaient et changeaient. Les premières expressions qu'on en ait conservées datent d'une époque où il avait à peine atteint sa maturité. Quand il est devenu Souverain de l'EIC, il avait 50 ans. Quand il a dû faire face aux révélations de la Commission d'Enquête, il était septuagénaire. Ses idées étaient exactement les mêmes. Il n'avait pas, en vingt ans, bougé intellectuellement d'un iota !

Pour Léopold II, la rentabilité assurée de la colonisation était une certitude depuis longtemps. Dès 1855, alors qu'il n'était encore qu'héritier du trône, il exprima ses rêves de conquêtes territoriales, qui devaient compenser l'exiguïté du marché national. Dans un discours parlementaire de 1861, il incite ses compatriotes à suivre l'exemple hollandais. « *Imitez vos voisins, étendez-vous au-delà des mers chaque fois que l'occasion s'en présente : vous y trouverez de précieux débouchés pour vos produits, un aliment pour votre commerce, de l'occupation pour toutes les activités dont nous ne pouvons tirer profit en ce moment, un placement utile pour le surplus de notre population, des revenus nouveaux pour le trésor qui permettraient, peut-être un jour, au gouvernement, à l'exemple de la Néerlande (Hollande), d'abaisser les impôts dans la mère patrie, enfin un surcroît certain de puissance et une position encore meilleure au centre de la grande famille européenne.* »

Il commença immédiatement une campagne de presse pour promouvoir son idée d'une colonie belge: « *La Belgique a une belle place en Europe; elle y est heureuse et respectée. Pourquoi partant d'une aussi bonne base d'opération, à l'exemple des nations qui l'entourent, n'aurait-elle pas en Asie, en Afrique, en Amérique, partout où il y a des espaces libres, des succursales et des domaines?... Nous pensons que la Belgique devrait posséder des comptoirs en Chine, au Japon, sur la côte d'Afrique... Nous désignerons enfin quels sont les domaines que l'Etat pourrait acquérir et où se rencontrent ces peuples à civiliser, à conduire au progrès en tous les genres, tout en nous assurant des revenus nouveaux, à nos classes moyennes des emplois qu'elles cherchent, à notre armée un peu d'activité (!!!) et à la Belgique entière l'occasion de prouver au monde qu'elle est aussi un peuple impérial capable d'en dominer et d'en éclairer d'autres* ».

Dans les manuels scolaires, les discours solennels de circonstance et l'historiographie bien-pensante, il a toujours été d'usage de qualifier ce projet colonial de Léopold II de « patriotique ». Le choix de l'adjectif n'était peut-être pas des plus heureux, car les Belges ont plutôt tendance à se méfier des appels au chauvinisme, des coups de clairon et de l'exécution d'une « vibrante Brabançonne ». C'est bien malheureux pour Léopold II, car cet adjectif tricolore et solennel correspond à ses intentions. S'il s'est lancé dans l'aventure congolaise, c'est parce qu'il croyait la colonisation indispensable à la croissance et à la prospérité du pays. De ce pays, il lui semblait être le seul responsable politique conscient de ce qui était à des yeux une nécessité. Il s'y est donc lancé seul.

Cette « solitude » de Léopold II pourrait donner envie de ricaner... « *Seul ? Mon œil... Il était Roi !* ». Et il est certain que le prestige de sa fonction le servit parfois. Mais il faut quand même remarquer que le Roi des Belges n'avait guère de pouvoir. Il ne pouvait agir sans l'accord d'un ministre, et les gouvernements ne partageaient pas forcément sa manière de voir. S'il avait régné dans une monarchie moins étroitement constitutionnelle que la Belgique, il aurait pu, par exemple, envoyer des troupes belges au Congo, ou recourir aux caisses de l'état pour financer certaines dépenses. La

couronne belge ne lui assurait aucune de ces possibilités. Si l'on compare Léopold II avec un autre « colonisateur enragé », comme Jules Ferry, on doit bien constater que le Français, avec ses pouvoirs de ministre, disposant des forces armées et des moyens financiers de la République, était avantagé par rapport à Léopold qui, pour coloniser, devait agir en simple particulier payant tout de sa poche.

De la théorie à la pratique

Le Roi considérait comme un fait acquis et démontré, comme une sorte de « postulat d'Euclide de la colonisation », qu'une colonie était toujours une bonne affaire. Si une chose l'étonnait, c'était d'avoir tant de peine à faire partager cette conviction, et par le gouvernement belge, et par les hommes d'affaire de son pays. Il a été le Souverain absolu du Congo. Ce pouvoir personnel, absolu, beaucoup de ses adversaires y verront la cause de tous les maux. Morel et les Anglo-Saxons, en général, se méfiaient instinctivement de tout ce qui n'est pas soumis au contrôle parlementaire. Un partisan résolu de la reprise, comme Alphonse-Jules Wauters²⁷ parlera, lui aussi, quand elle sera acquise, du passage de l'absolutisme à la tutelle bienveillante d'une démocratie parlementaire.

Ce pouvoir absolu et personnel, pourtant, c'est une chose que Léopold n'avait pas voulue à l'origine. Son intention de départ, c'était de donner l'impulsion initiale à un mouvement colonial et colonisateur que les Belges (ceux qui comptent : les gens d'argent) et leur gouvernement suivraient. Dans bien des cas, la colonisation par un état avait pris le relais d'une initiative prise par des hommes d'affaires²⁸. Disons que Léopold II résolu d'être lui-même cet homme d'affaire, en espérant que très bientôt Léopold Roi des Belges apprendrait que le gouvernement de son pays voulait soutenir les affaires de Léopold le Financier. Sans doute même a-t-il supposé alors que la Belgique, ou les milieux financiers, lui emboîteraient le pas très rapidement.

Et, d'une certaine manière, cette attente de sa part était assez logique. Elle était logique parce qu'en Belgique, la fortune était surtout mobilière. Dans beaucoup de pays européens, les possédants se divisaient en deux classes : les anciennes fortunes, souvent couplées avec l'un ou l'autre titre de noblesse, étaient avant tout immobilières, cependant que les fortunes venues de la spéculation, des affaires et de la Bourse, plus récentes, faisaient « nouveau riche », avec toutes les connotations péjoratives que cela comporte. C'était cette dernière catégorie de « riches » qui s'intéressait aux colonies et fournissait, par exemple, en France, les gros bataillons des supporters de Jules Ferry.

La petite Belgique ne se prête guère aux propriétés s'étendant sur des milliers d'hectares. Et sa noblesse, d'ailleurs composite puisque le pays avait, avant son indépendance, connu de multiples régimes différents, ne répugnait pas à placer son argent dans l'industrie ou le commerce. Mais, précisément, le pays connaissant une grande expansion industrielle et commerciale depuis son indépendance (entendez : une expansion des profits, au prix de la misère du plus grand nombre, ce dont personne ne se soucie) les perspectives semblent très bonne à l'intérieur, sans avoir à tenter de grandes aventures exotiques.

Léopold II sera donc seul, à la fois souverain politique du Congo, et financier de toutes les entreprises coloniales. Et c'est précisément de ce CUMUL que vont sortir les atrocités du « système léopoldien ». Léopold II actionnaire principal des compagnies, va leur faire exploiter les Congolais avec l'appui de l'Etat, qui est soumis à son autorité absolue, libre de toute espèce de contrôle. Si le comportement de Léopold II est devenu criminel, ce n'est pas parce qu'il a été un roi absolu, mais parce qu'il a été un patron absolu !!!

En fait, s'il y a bien une chose qu'il n'a pas recherchée, c'est celle qu'on lui reproche pourtant

²⁷ Également connu comme critique d'art, A.-J. Wauters soutient l'entreprise africaine du Roi dès 1876, avant de prendre ses distances avec la politique du monarque et de soutenir, à partir de 1891, la perspective d'une reprise du Congo par la Belgique. On lui doit des ouvrages de fiction (*Le royaume des éléphants*, 1881), mais c'est son travail de géographe que la postérité retiendra (voir Biographie d'Outre-Mer, Bruxelles, il, co1.969-972).

²⁸ Ex : aux Indes, la Grande-Bretagne succède en 1857 à l'East India Cy, l'AOA allemande, reprise à la DOAG...

le plus fréquemment : le Congo est « sa chose », son « domaine privé »...

Oui, par défaut ! Bien sûr, quand il sera question de reprise, il défendra son pouvoir personnel, auquel il aura fini par prendre goût. L'appétit vient en mangeant ! Toute autre supposition reviendrait à supposer que le Roi prit le départ, pour son œuvre congolaise, dans un état confinant à la folie douce. En fait, en démarrant avec sa seule fortune personnelle pour créer de toute pièce un état de grande taille, il ne pouvait ignorer qu'il allait se trouver rapidement le dos au mur. Ce que coûtent les finances d'un état, il était payé pour le savoir ! Dans son cas, cette formule n'était même pas une image !

En 1885, le 1er août, l'État Indépendant du Congo (EIC) était né, et le roi Léopold II en prenait le titre de souverain, autorisé par un vote au Parlement belge. L'intervention d'Auguste Beernaert²⁹ fut primordiale pour l'obtention de ce résultat. En effet, la reconnaissance par les puissances de la souveraineté de l'AIC sur des territoires en Afrique Centrale créait la surprise en Belgique. Cette entreprise avait été réalisée fort discrètement par le roi. Les avis étaient mitigés.

Le gouvernement central de l'EIC s'installa à Bruxelles l'année de sa création. Il comportait trois départements : les Affaires Intérieures (Maximilien Strauch), les Affaires Étrangères³⁰ (Edmond van Eetvelde) et les Finances (Hubert Vanneuss). Il fallait bien entendu financer cette administration, et là aussi l'état belge intervint à plusieurs reprises : en 1888, un décret fut voté pour permettre l'émission en Belgique d'un emprunt à lots de 150 millions de francs qui rapporta, en 1888 et 1889, 23 millions dont 7,5 millions furent versés au roi qui garda 5,5 millions pour se rembourser de ses investissements congolais réalisés depuis 1876 (montant estimé : 17,5 millions). Les autres 2 millions furent versés au trésor de l'EIC. Une autre loi prévoyait une participation de 10 millions de francs de l'état belge dans le capital de la Compagnie du Chemin de Fer du Congo.

Léopold II fut « sur le sable » en 1890. L'héritage de son père – en chiffres ronds, une dizaine de millions – avait fondu. Il fut alors forcé d'emprunter 25 millions à la Belgique. Le Parlement vota en 1890 une convention entre la Belgique et l'EIC. Celle-ci allait lier le sort futur du Congo à la Belgique pour de nombreuses années. Moyennant un prêt sans intérêt de 25 millions de francs étalé sur 10 ans, la Belgique obtenait la possibilité d'annexer le Congo en 1901. De cette somme, 5 millions étaient versés immédiatement au roi. Il en garda la moitié pour son remboursement.

Cette date de 1890 vaut qu'on s'y arrête !

En effet, si la reprise du Congo avait pu être évitée, c'était en 1890, et non en 1901 ou en 1908 !!!

Jusque là, en effet, les choses étaient relativement limpides. Léopold II avait essayé d'intéresser les Belges à ses idées de colonisation. On l'avait envoyé sur les roses. Il avait insisté, demandant l'autorisation de devenir Souverain de l'EIC, pour montrer aux Belges que la colonisation est rentable. Il avait tenté l'expérience avec ses fonds privés. Cela l'avait mené à la ruine. La cause était entendue. Léopold s'était fourré le doigt dans l'œil. La Belgique avait eu raison. Le Roi n'avait qu'à ranger ses cartes de l'Afrique dans les placards du Palais, la queue entre les pattes, il se trouverait un autre « hobby » et on parlerait d'autre chose...

C'est probablement ce qui se serait passé si Léopold avait été un simple particulier. Seulement, il était Roi ! Il y a des choses qu'on ne ferait pas pour un simple citoyen, mais que l'on accepte d'envisager pour plaire à un Souverain... D'autre part, le cabinet Beernaert³¹ était un gouvernement

²⁹ Auguste Beernaert (1829-1912), homme politique catholique. Docteur en droit de Louvain en 1849. 11 est chef du Cabinet du 26 octobre 1884 au 26 mars 1894 et, simultanément, ministre des Finances et ministre de l'Agriculture, de l'industrie et des Travaux publics en 1884. 1 assura aussi la charge du ministère des Affaires étrangères ad interim en 1892. Nommé président de la Chambre des Représentants de 1895 à 1900. Nommé ministre d'Etat en 1894. 11 est aussi, en 1899, le délégué du Gouvernement belge à la Conférence de La Haye pour le désarmement et prix Nobel de la Paix en 1909.

³⁰ Département qui avait parmi ses responsabilités les relations avec entre autres ... la Belgique.

³¹ Il paraît bien établi que Beernaert prit l'initiative de proposer au Roi de demander un prêt à la Belgique.

catholique et le Roi venait de se concilier les faveurs de l'Eglise en appuyant la Conférence antiesclavagiste. Une œuvre coloniale dont l'Eglise attendait beaucoup méritait quelque appui. Enfin, il y avait diverses raisons, les unes bonnes, les autres mauvaises, pour que le Cabinet considérât que Léopold II, même agissant en simple particulier, n'était pas un particulier comme un autre et que l'on pouvait faire un effort spécial en sa faveur.

Un roi farouchement colonisateur régnant sur un peuple fort peu intéressé par la colonisation, c'était simplement comique. Un monarque, si passionnément épris de sa marotte qu'il finissait par se ruiner pour elle, c'était bien rigolo aussi. Mais à partir du moment où le gouvernement, pour faire plaisir à Sa Majesté, peut-être dans l'espoir que la reconnaissance rendrait le Roi plus « souple » sur d'autres chapitres ou parce que « l'oeuvre africaine » du Souverain était « recommandée par Monseigneur », accepta de devenir, pour des sommes importantes, le garant ou même le bailleur de fonds de l'EIC, on s'engagea sur un chemin qui glissait en pente raide vers « l'anticolonialisme impossible ».

En consentant un prêt considérable à l'EIC et, peu après, en accordant la garantie de l'Etat à ses emprunts, la Belgique mit le doigt dans un engrenage fatal, qui ne pouvait aboutir qu'à la reprise de la colonie.

La situation pourrait se comparer à celle d'un état qui accepte de faire de fortes avances à un pays en guerre. Le moment vient tôt ou tard où la victoire du débiteur – victoire qui garantirait en principe le paiement de ses dettes – devient si essentielle pour le pays créancier que la question finit par se poser, d'une entrée en guerre qui aiderait à cette victoire... et au remboursement. Bien entendu, on ne manquera pas de proclamer que, ce faisant, on se range dans le camp du droit et de la justice. En l'occurrence, ne s'agissait-il pas de combattre l'esclavagisme ?

Le résultat immanquable, à chaque fois qu'un Etat avait accordé d'importants crédits à une colonisation privée, avait toujours été, à plus ou moins long terme, soit la perte sèche de l'argent investi dans des colonies relevant du mirage, soit la reprise de la colonie par l'Etat. La garantie offerte par le Roi, c'est-à-dire la possibilité de reprendre le Congo en 1901 et le testament le léguant à la Belgique, revenait à acheter un chat dans un sac. On n'avait aucun signe d'une possible rentabilité de la colonie ! Néanmoins, en très peu de temps, on se retrouvera dans une telle situation d'engagements des finances belges, publique et privées, dans l'affaire congolaise, que la reprise sera la seule sortie possible !

On pourrait estimer qu'alors le Roi avait obtenu ce qu'il désirait. La Belgique prêtait 25 millions à l'Etat Indépendant, consentait aussi un prêt pour le chemin de fer et accordait sa garantie à l'emprunt congolais, ce qui, en cas de malheur, aurait pu représenter pour le pays une charge d'une centaine de millions. C'était bien là, pour parler vulgairement « de la grosse galette » et la seule chose qui ne cadrerait pas avec les prévisions royales, c'était que le rôle du Mécène de la colonisation était rempli par l'état, et non par les banques ou la finance privée.

Léopold ne fut pas content de devoir quémander. Certes, il ne le fit pas personnellement. Le gouvernement Beernaert se chargea de prendre l'initiative d'une demande aux Chambres et soutint la discussion du projet. Mais le Roi dira plus tard avec rancune : « le Congo a été mendiant... ». Le Congo, en fait, c'était lui !

Admettons-le : devoir tendre la main n'est jamais agréable. Et l'humiliation était d'autant plus cuisante qu'il n'estimait guère les politiques et les parlementaires, parmi lesquels beaucoup étaient à ses yeux de « petits esprits », des « républicains » ou des « idéologues ». Léopold préfère les visionnaires et les aventuriers, y compris les aventuriers de la finance, même un peu pirates sur les bords... Outre le fait qu'il y a là tant de gens déplaisants, le recours à l'argent public force aussi à de gênantes mesures de transparence. Il faut citer des chiffres et présenter des devis, voire des justificatifs ! Cela ne lui plaît pas. Au cours des discussions sur la reprise, il faudra insister longuement

pour obtenir des chiffres précis à propos du Congo³², et le Roi fera longtemps pression pour que le budget de la Colonie ne soit pas soumis aux Chambres, mais uniquement au Conseil colonial. En un mot, Léopold trouve qu'en matière d'argent, la démocratie parlementaire manque singulièrement de pudeur ! Drôles de partenaires que Sa Majesté a dû se résigner à accepter !

Ce qui est vrai en un sens pour Léopold, ne l'est pas moins, dans l'autre sens, pour la Belgique. Non seulement le Parlement belge, bien que composé de gens qui, dans leur majorité, n'ont aucun goût pour les aventures coloniales, s'y engage malgré tout irréversiblement à partir de 1890 mais, alors qu'il ne compte dans son sein qu'une très petite minorité d'*idéologues* (pour parler comme Léopold II) socialistes, et qui ne sont même pas tous acquis à l'idée d'une intervention franche de l'état en matière d'initiative économique, ils vont se trouver peu après, à leur corps défendant, héritiers de Léopold II, y compris de sa « nouvelle politique » qui faisait du commerce congolais un monopole d'Etat !

Mais, ce qui intéressait le Roi, ce n'était pas tant de refiler le Congo à la Belgique, que de démontrer qu'il avait raison ! Et pour qu'il ait raison, il fallait que le Congo rapporte !

S'enrichir pour démontrer sa thèse...

Le Roi a donc hypothéqué son Congo... A partir de là, il fut dans la situation d'un endetté aux abois, et cela pour plusieurs années. Il alla, d'ailleurs, jusqu'à des « économies de bout de chandelle » de débiteur obsédé par la pensée de ses créanciers. Au Palais Royal, les invités s'attablèrent devant des menus de plus en plus sobres ! C'est alors que la hausse fantastique des cours du caoutchouc vint lui sauver la mise... et que le « caoutchouc rouge » marqua son nom d'une flétrissure ineffaçable.

Il faut prendre les mots très sérieux lorsque nous disons que Léopold « se ruina ». Le Roi, emporté par la rage d'avoir raison contre tous et la conviction bien arrêtée – quoique mal fondée – que la colonisation, si elle se fonde sur l'exemple javanais, est toujours une bonne affaire se mit très littéralement sur le sable et engloutit dans l'affaire tout ce que Léopold I^{er} lui avait laissé en héritage. Cette humiliation lui laissa un souvenir cuisant qui explique peut-être en partie l'avidité dont il fit montre par la suite et le côté ostentatoire et « tape-à-l'œil » des grandes réalisations de sa fin de règne.

Ces dépenses, perçues comme « folles » dans une Belgique qui ne flambait pas de la même passion colonialiste fanatique que son roi, parurent inquiétantes au point que la Reine s'en rendit compte et que d'aucuns tentèrent de faire « raisonner » ce fanatique par son épouse, alors que le couple Léopold – Marie-Thérèse était l'un des plus exécrables mariages que la raison d'état ait jamais inspirés et que, au moins parmi les proches du Palais, nul ne l'ignorait.

Le Roi, dès la fondation de l'AIA, manifesta un tel enthousiasme pour l'entreprise coloniale que la reine se demanda ce qu'il allait advenir de lui « *s'il se ruinait pour cette folle chimère* ». Le premier secrétaire de l'AIA se plaignait auprès de la reine : « *Madame, arrêtons cela – je ne puis plus rien ; je ne fais plus que me quereller avec Sa Majesté, mais il travaille derrière mon dos avec des filous. J'en deviendrai fou ! Et le roi se ruine, mais se ruine à plat* »³³.

L'intérêt de ce renseignement n'est pas de nous informer de ce qu'un nuage de plus vint obscurcir le ciel de cette union mal assortie. Mais cela nous montre deux choses : d'une part que le Roi était dès le départ résolu à risquer jusqu'à son dernier centime dans l'affaire congolaise, et d'autre part, ce qui n'est pas sans intérêt pour la suite des événements, que le manque d'argent et la nécessité d'en trouver à tout prix et de comprimer au maximum des dépenses qui malgré tout restaient considérables

³² Hymans, en 1907 : « *Tous les Etats du monde publient leurs comptes et font connaître le chiffre de leur dette, excepté l'Etat du Congo... L'Almanach d'Gotha publie les renseignements financiers pour tous les Etats excepté le Congo. Il importe qu'il n'en soit plus ainsi. Il faut rentrer dans la voie des éclaircissements. L'Etat du Congo y a lui-même intérêt. Un refus susciterait des incidents qui impressionneraient d'une manière regrettable l'opinion publique, tant en Belgique qu'à l'étranger* ». cité par Stengers, op. cit. page 115.

³³ Wesseling *Verdeel en heers – de deling van Afrika, 1880 -1914* Amsterdam 1991 p 110

le poussaient à user de tous les expédients, y compris de recourir à des « filous ». Or, nous aurons l'occasion de constater que parmi les raisons qui firent de l'épisode « red rubber » un véritable drame, il y eut le recrutement d'un personnel à la moralité très « élastique », de surcroît « stimulé » par des rémunérations insuffisantes que l'on ne pouvait arrondir qu'en faisant du rendement, c'est-à-dire en surexploitant les indigènes.

Du côté de la Belgique, un dernier subside de 6.850.000, éventuellement remboursable à l'état belge, fut octroyé à l'EIC en 1895. Mais, alors, il ne s'agissait plus que d'une sorte de « crédit-pont » visant à faciliter les choses, car entre temps, la colonie s'était avérée rentable, et Léopold II avait commencé à s'enrichir.

S'il ne fut pas seul à vouloir coloniser, Léopold II fut obstinément fidèle à l'idée qu'il s'était forgée de la colonisation dans sa jeunesse. Il resta toujours fasciné par son modèle : la colonisation hollandaise de Java³⁴ qui dégagait, année après année, un « *batig slot* », des excédents de recettes qui venaient enrichir les Pays Bas³⁵. Il demeurera fidèle à cet idéal-là, alors que les « coloniaux en chambre » belges subissaient avant tout l'influence de la littérature coloniale française, ou du modèle qu'offraient les « Champions de la Colonisation » : les Britanniques. Le premier grand discours de Léopold II remonte au 17 février 1860³⁶. Le thème abordé : la nécessité de promouvoir le commerce belge à l'étranger et l'exportation des produits belges. Le duc (donc Léopold II) préconise la création de comptoirs en Orient, d'une manière un peu voilée il aborda aussi la question des acquisitions coloniales. Pour Léopold II, les comptoirs et les colonies sont ce qui a contribué à la grandeur passée ou présente des peuples.

Le soir du discours le duc de Brabant et Gericke (ministre des Pays-Bas à Bruxelles) s'entretenaient. Le duc est hanté par ses rêves coloniaux, il considère que l'exemple colonial de la Hollande est « *le plus propre* » à convaincre ses compatriotes, et à ses yeux l'élément essentiel est évidemment l'excédent colonial (le *batig slot*). Sa connaissance du système colonial hollandais à cette époque, n'est encore qu'assez superficielle. Son enthousiasme va croître lorsque son information deviendra plus sérieuse. L'effort d'information systématique, l'étude au sens propre du mot n'est venue chez le duc qu'après qu'il a prit la décision d'agir. La progression de sa pensée pourrait se résumer ainsi, réflexion - décision, puis enfin étude. Le Prince Léopold va s'intéresser de très près au cas des Indes néerlandaises.

Il va faire une lecture (en 1861) qui va le marquer profondément, à vie : il va lire le livre de Money : « *Java or how to manage a colony* ». Money – dont on pourrait dire que le nom était à lui seul tout un programme ! - était un avocat britannique de Calcutta qui, ayant eut l'occasion de visiter Java, s'était pris de la plus vive admiration pour le système colonial hollandais, qu'il jugeait infiniment supérieur au régime anglais de l'Inde. Money critique cependant certaines pratiques hollandaises- par exemple : il reprocha aux hollandais de ne pas suffisamment inculquer les valeurs européennes, par

³⁴ Au XIX^e siècle, après avoir réprimé une révolte des princes indigènes de Java, le gouverneur général Van den Bosch établit le système des « cultures forcées », en vertu duquel un cinquième du sol devait être cultivé exclusivement en produits réclamés par le marché européen: café, tabac, sucre, cannelle, thé, poivre, indigo. Ce système constitue sans doute l'exemple le plus caractéristique d'une économie coloniale de plantation, fondée sur l'autorité du colonisateur. Scandalisé par le traitement réservé aux indigènes, Multatuli - de son vrai nom Edouard Douwes Dekker - quitte alors son emploi de fonctionnaire en Indonésie pour se consacrer à la littérature. Il écrit et publie '*Max Havelaar*', ouvrage profondément anticolonialiste et anti-esclavagiste, en 1859. Enrichissant la Hollande, mais réduisant les indigènes à la famine et à la servitude, le « modèle javanais » dut être abandonné. Par haine envers le conformisme bourgeois, Multatuli vit selon son idéal de liberté sans se soucier de l'indignation de ses contemporains qui ne trouvent pas des plus 'orthodoxes' son ménage composé de ses deux compagnes et de ses deux enfants. Ses écrits antiétatiques et antiparlementaires, et ses combats contre la religion, la famille, les préjugés de toutes sortes, racistes, sexistes ou sexuels auront une grande influence dans le milieu socialiste et libertaire.

³⁵ Le gouvernement hollandais parvint à couvrir ses dépenses avec ses revenus ordinaires, mais encore il parvint à rembourser chaque année, une partie de ses dettes avec l'excédent de ses revenus...ce phénomène financier...est le produit de la prospérité des finances coloniales.

³⁶ Au Sénat. Le prince héritier est Sénateur de droit.

l'éducation et l'évangélisation aux indigènes de Java. L'éloge enflammé du « *Cultuurstelsel* »³⁷, noyait les réserves qu'il avait prononcées ci-dessus à l'encontre du système hollandais. Répétons-le car ceci est capital, l'exemple de Java et des Indes néerlandaises est considéré par Léopold II comme la pièce essentielle de son arsenal. Sa conviction de l'utilité des colonies est totale, sans réserve, et par conséquent sa méthode de démonstration consiste à accumuler, en les acceptant tous indistinctement, tous les arguments que l'on peut invoquer en faveur des colonies. Ces arguments sont pratiquement tous d'ordre économique. On trouve cependant un argument d'un autre ordre : un grand effort commun entrepris outre-mer permettrait selon lui d'atténuer en Belgique les luttes intérieures qui déchirent le pays, « *cicatriser l'affreux cancer du libéral et du clérical* »³⁸. Selon Léopold les colonies offrent un débouché aux produits de la métropole, favorisent les activités commerciales du pays, constituent pour la métropole un réservoir de matières premières et procurent des emplois nombreux et lucratifs...

Au fur et à mesure que sa pensée coloniale se nourrit et s'épaissit, l'argument en faveur du revenu fourni par la colonie, donc du *batig slot* hollandais, devient de plus en plus l'élément central, dominant. Le *batig slot* constitue bien le roc auquel s'accroche la conviction du duc de Brabant.

Léopold est un original, il a fait le Congo uniquement, exclusivement en raison de ses idées, de sa doctrine. Il a poursuivi la réalisation d'une idée. Java lui a fourni ce qu'il considérait comme une véritable preuve de la véracité de ses thèses. Et, plus que tout, plus en tous cas que des profits personnels en argent, il va chercher dans son œuvre congolaise à démontrer qu'il a eu raison. Le pouvoir absolu ne lui déplaira pas. Quand les profits se présenteront, il ne crachera pas dessus. Et, plus tard, au moment de la reprise, il défendra âprement pouvoir et profit, pour y avoir pris goût. Mais le moteur de son action, au départ, n'est pas dans la frustration d'un Roi à l'étroit dans une Constitution démocratique, ni dans la rapacité d'un homme avide d'argent pour ses dépenses personnelles. Il s'est toqué d'une certaine idée de la colonisation et veut démontrer que son idée est la bonne.

En Belgique même, il importe de le noter, les opinions étaient alors en général favorables aux Indes Néerlandaises. L'admiration du duc de Brabant pour les excédents coloniaux hollandais s'est donc épanouie à une époque où il n'y avait pas encore sur ce point la moindre contestation. Cependant quelques critiques s'élevaient, notamment dans la presse. Dans le journal libéral anversois « *Le Précurseur* », on trouve neuf articles consacrés au « système colonial hollandais », l'auteur y dénonce les abus du *kultuurstelsel*, son caractère économiquement arriéré, plaide pour une politique de liberté du travail et du commerce aux Indes. Cela dit, même ceux qui dénonçaient les abus du système colonial ne touchaient pratiquement jamais à cet élément sacro-saint des finances du pays qu'était le *batig slot*. En fait, le premier homme qui, sur le plan des principes, élèvera la voix pour contester le bien fondé du *batig slot* -et qui aura conscience d'être le premier à le faire- sera Robert Fruin dans son article du *Gids* de 1865, *Nederland's rechten en verplichtingen ten opzichte van Indië*.

Le nom de Java à l'époque évoque aussi, les controverses entre les partisans du travail libre et les défenseurs des cultures obligatoires. Le duc de Brabant note de son côté, en 1863, que la « *sorte de travail forcé* » qui existe à Java est le « *seul moyen de civiliser et de moraliser ces peuples indolents et corrompus de l'Extrême Orient* », une formule destinée à resservir sous d'autres latitudes ! En 1859, le duc rechercha une participation belge à l'expédition anglo-française en Chine. Ses mots révèlent bien son intention : « *on pourrait pousser une société belge ou franco-belge à s'établir en Chine et à y faire de l'exploration* ».

³⁷ un système de cultures qui oblige les paysans javanais à consacrer un cinquième de la terre et de leur travail aux cultures d'exportation : thé, café, épices, sucre, indigo, imposées par le gouvernement. Les produits ainsi obtenus sont la propriété de l'Etat

³⁸ Sous Léopold I^{er} et pendant les premières années du règne de Léopold II, la Belgique, où les élections avaient alors lieu au scrutin censitaire et majoritaire, vit successivement arriver au pouvoir des ministères libéraux fanatiquement anticléricaux et des ministères catholiques tout aussi intolérants, chacun ayant bien sûr à cœur de défaire l'œuvre du précédent, ce qui menait à « faire du sur place ». C'est cette situation que Léopold traite de « cancer ».

A côté du désir forcené de démontrer la justesse de ses vues, il est un autre sentiment qui, présent à tout moment, élève les propos du duc au dessus de leur prosaïsme cynique et leur donne une sorte d'inspiration : c'est l'ardeur patriotique dont ils sont tous imprégnés. Tout ce que le duc veut, il le veut en fonction de la grandeur et de la prospérité de son pays, c'est cette ambition patriotique qui, pour les collaborateurs du duc et pour la plupart de ses interlocuteurs belges, apparaît comme le caractère qui transcende tous les autres. La volonté coloniale du duc de Brabant peut donc se définir comme une volonté d'exploitation inspirée par l'amour de son pays. Léopold II est cet être bizarre et paradoxal : un *prédateur désintéressé*.

Le plus grand paradoxe que l'on peut déceler chez le roi Léopold II est le fait qu'il se fonde dans tous ses efforts sur l'intérêt économique, mais sans se livrer à une véritable analyse économique. Java illustre parfaitement ce paradoxe ; une réussite coloniale de cet ordre tenait à une conjonction d'éléments particulièrement favorables qui ne se rencontre que rarement : ressources du sol, ressources en main-d'œuvre et aussi-facteur capital-conjoncture favorable pour la vente des produits. Le cas de Java donne à Léopold II une confiance aveugle ; la démarche logique qu'il aurait fallu suivre avant toute acquisition coloniale eut été de procéder à une étude soigneuse à la fois de la production de la colonie envisagée, de ses potentialités de production, et aussi de l'état du marché pour ses produits.

Dans l'aventure du Congo, Léopold II s'est lancé sans aucune étude préalable (Heureusement pour lui, il a trouvé au Congo une ressource dont la demande était élevée, sans le caoutchouc son entreprise aurait périclité). L'Amérique du Sud attira aussi son attention, l'expression « être à l'affût » sera l'une des expressions favorites du duc, le jeune Léopold concentra ses principaux efforts en Extrême-Orient et en Océanie. Selon lui « *l'Océanie peut encore fournir à la création de plus d'une colonie comme celle de la Hollande* », une mission belge sera d'ailleurs envoyée pour prendre possession des Nouvelles-Hébrides. Le duc en 1862 s'attela à un autre projet : l'acquisition de Sarawak (actuellement, l'État du Sarawak est un des deux États malaisiens situés sur l'île de Bornéo). Le sultan blanc de Sarawak, désirait à l'époque trouver soit une protection européenne, soit même un acquéreur européen. L'île de Bornéo renferme des richesses minérales et particulièrement du fer et de la houille que les Hollandais ne savaient pas exploiter, cette possession leur fut ainsi plus onéreuse que fructueuse. Les Pays-Bas craignaient qu'une puissance redoutable comme la France ou l'Angleterre ne finisse par prendre pied à coté d'eux ; ils préféraient la Belgique. Leurs propres mots furent les suivants : « *Nous n'en avons que trop (il est question ici des colonies hollandaises) et pourrions vous en céder une partie ; ce serait même nous rendre service* ». Après cette déclaration du gouvernement hollandais, s'ensuivit une vive réaction populaire considérant la question de la vente de l'île de Bornéo comme relevant de l'honneur national. Léopold II attachait une grande importance à ce projet, mais face à la montée du patriotisme hollandais, le projet tomba à l'eau.

Léopold n'en resta pas là, il avait un autre fer au feu, la Chine le fascinait et plus particulièrement l'île de Formose. C'est ce projet relatif à Formose qui permet le mieux d'apercevoir ce qui va être un tournant essentiel dans sa politique. Avant son accession au trône, le grand rêve du duc de Brabant avait été d'entraîner son pays dans l'expansion coloniale. C'est la Belgique qu'il voulait convaincre de devenir un Etat colonisateur. Peu après son avènement, cependant le voile, pour lui se déchire : jamais, il le comprend, il ne réussira à mettre la Belgique en mouvement. L'indifférence et l'opposition sont trop fortes. S'il veut donner corps à son rêve colonial, il faut qu'il agisse lui même, en dehors de l'Etat. Pour Formose et pour la Chine, il reconnaît : « *Directement, la Belgique ne peut rien tenter en Chine et au Japon à cause de son propre gouvernement, des dispositions de l'esprit public, et à cause de la jalousie des grandes puissances* ». « *Mon rêve est de créer une société belge universelle ayant son siège à Bruxelles et qui deviendrait petit à petit pour la Chine ce que la Compagnie des Indes de Londres est devenue pour l'immense empire indoustannique* ». Le tournant est pris : Le Roi a opté pour l'action indépendante, « *mes idées sont complètement indépendantes de toute intervention du gouvernement belge* ». Le Roi se convainc que lui-même et sa société seront bien mieux en mesure que n'importe quel Etat de tirer d'un territoire d'outre-mer les

bénéfices qu'il est possible d'en tirer. « *A part la Hollande, il n'y à guère de gouvernements qui sachent faire produire des colonies* ». Nouveau type d'action donc, mais les régions dans lesquelles elles se déroulent, elles n'ont pas changé : on reste toujours dans le monde qui entoure Java.

Cette obsession pour l'exemple javanais a peut-être été source d'ennuis pour le roi, en ce sens que l'exemple hollandais renvoyait à des polémiques anciennes. Léopold II a commencé son règne avec un personnel politique où figuraient encore des « Pères de l'Indépendance ». A deux reprises, par exemple, il eut encore comme Chef du Cabinet un Walthère Frère-Orban vieillissant. Or, l'une des causes du « divorce » belgo-hollandais de 1830 découlait de la possession de colonies par la Hollande ! Entre un pays à économie coloniale, comme les Pays-Bas, et un pays en voie d'industrialisation, comme la Belgique, il y avait des distorsions gênantes, par exemple en matière fiscale. Le colonialisme pousse au libre-échange, alors qu'une industrie naissante incite plutôt au protectionnisme. Fallait-il taxer le thé, au détriment des planteurs de Java dont les exportations deviendraient ainsi plus difficiles, ou le pain, au détriment des Maîtres de Forges belges qui se trouveraient confrontés à des revendications salariales ? On peut comprendre que les Belges n'aient pas eu envie de revivre, en version belgo-belge, des situations d'avant 1830 ! Il est vrai que l'argument était à double tranchant, et que Léopold II aurait pu avancer que l'industrie textile retrouverait des débouchés coloniaux dont elle avait profité au temps de l'union avec la Hollande et dont la perte, au moment de l'indépendance, avait représenté un coup pour ses intérêts.

De ses lectures sur Java, Léopold II avait tiré une certitude inébranlable, une conviction qu'aucune critique ne pouvait entamer, il n'est pas exagéré de dire un dogme. Il était convaincu que posséder une colonie rapporte toujours à la métropole et qu'il doit en être ainsi. Les critiques qui lui furent faites, vers 1900, se basaient, elles, sur l'opinion qui montait alors, parmi les experts en matière coloniale. Les profits coloniaux devaient profiter à la colonie elle-même, non à la métropole, thèse que Léopold II ne voulut jamais admettre. A ses yeux, les bienfaits apportés par le colonisateur méritaient une « juste récompense ». Ici, comme dans l'admiration pour Java, il resta fidèle aux idées de sa jeunesse, alors qu'autour de lui les conceptions coloniales évoluaient.

Il ne s'agit pas, notons-le bien, de faire des reconstitutions hasardeuses basées sur quelques fragments de documents. Comme les dix dernières années de sa vie n'ont guère été autre chose qu'une longue suite de polémiques au sujet du Congo, et qu'il était souvent son propre porte-parole, voire son propre polémiste, on a de cette pensée invariable de multiples expressions, tant officielles que privées. Ses écrits et les souvenirs de ses interlocuteurs concordent parfaitement. Voici les propres termes de Léopold II, et l'on n'aurait aucune peine à trouver des dizaines de textes de semblables farine : « *Soutenir que tout ce que le Blanc fera produire au pays doit être dépensé uniquement en Afrique et au profit des Noirs³⁹ est une véritable hérésie, une injustice et une faute qui, si elle pouvait se traduire en fait, arrêterait net la marche de la civilisation au Congo. L'Etat qui n'a pu devenir un Etat qu'avec l'actif concours des Blancs doit être utile aux deux races et faire à chacune sa juste part.* »

Juste part ? C'est la toute la question ! Léopold II, à sa mort en 1909, possédait entre autre des dizaines de propriétés à Bruxelles, plusieurs dizaines de millions (en argent ou sous d'autres formes) dans la « Fondation de Niederfullbach » en Allemagne, des terrains et des immeubles sur la Côte

³⁹ Rendons cette justice aux adversaires de Léopold II, qui plus tard devinrent ses Héritiers : ils faisaient une distinction très nette entre « au Congo » et « pour les Congolais ». Ce que l'on entendait par ces dépenses « au profit de la colonie », c'était qu'il fallait réduire au minimum le capital exporté de la Métropole, et faire avec cette petite mise de fonds une exploitation suffisamment intense du travail indigène pour que celui-ci finance les phases suivantes du développement capitaliste. Et celui-ci se situait bien « dans la colonie » et rapportait des profits encaissés par des sociétés « congolaises ». En fait, malgré les apparences, c'est Léopold II, avec ses grands travaux d'utilité publique, qui fait figure d'altruiste ! Seulement, cet altruisme se limitait à la Métropole !

d'Azur. L'état belge récupéra la majeure partie de ces valeurs : le Congo, rien du tout !

Toutefois, il est probable que Léopold II n'en est arrivé là que progressivement, sa continuité de pensée se heurtant sans cesse à des circonstances nouvelles auxquelles, à défaut de changer sa mentalité qui est, on l'a dit, terriblement rigide, il va réagir par des décisions qui amèneront des aggravations successives, mais constantes, du sort des Congolais.

Au départ, il n'a été qu'un des nombreux Européens de son époque, qui crurent à la nécessité de « l'expansion outremer ». Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a été en bonne compagnie ! Le colonialisme est, à l'époque, un courant de pensée politique important en Europe. L'ennui, c'est qu'il trouva peu de soutien parmi les hommes politiques et les hommes d'affaires en Belgique.

Or, chez lui, la conviction qu'une colonie est toujours une bonne affaire pour la métropole est une affirmation qui ne se discute pas. Il suffirait que la Belgique en ait une, pour que les Belges s'en rendent compte. La Belgique,... ou un Belge, individuellement ! Que la création d'une colonie puisse être l'initiative d'une association privée, cela non plus n'était pas neuf : il y avait, au moins, le précédent du Libéria. On comprend dès lors que l'idée lui soit venue d'acquérir personnellement une colonie.

Ayant réussi la chose, une fois l'EIC créé et reconnu, il eut une première déconvenue : la Belgique financière ne suivait toujours pas. Même, l'existence de l'EIC se trouvait presque compromise par l'épuisement de sa fortune personnelle. Dès lors, toujours persuadé d'avoir raison et voulant le démontrer, il décida de devenir aussi l'investisseur de sa colonie.

Léopold, roi absolu et patron capitaliste

Et c'est précisément là que les choses vont prendre un tour tragique et que le destin de Léopold II va devenir exceptionnel et unique dans l'histoire. En effet, être un roi qui encourage les explorateurs avec des arrière-pensées coloniales n'était pas chose unique dans l'histoire. Il y avait eu un presque-roi comme Henri le Navigateur, puis Ferdinand et Isabelle, Elisabeth I^o d'Angleterre... la liste était longue et se terminait par la cousine Victoria... Envoyer Stanley vers le Haut Congo, c'était au fond la même démarche que de patronner Christophe Colomb (Stanley aurait peut-être objecté que les rémunérations offertes par Léopold étaient moins fastueuses...). Il y avait eu aussi des gens d'affaires attirés par les grands espaces exotiques et leur absence plus ou moins grande de lois. Léopold II va cumuler ces deux aspects de l'entreprise coloniale.

Les entrepreneurs ne s'intéressaient pas aux colonies pour s'y conduire comme des enfants de chœur ! Et, si les financiers des métropoles avaient, sinon le souci de la morale, au moins celui des apparences, leurs représentants sur place étaient fréquemment des personnages vraiment très peu recommandables. Mais les uns comme les autres étaient quand même limités dans leurs actes par une autorité dans la métropole (en cas de « couac » vraiment trop prononcé, le Ministre des Colonies se faisait interpeler par l'opposition, trop heureuse de glisser une peau de banane sous ses pas) et par une administration dans la colonie qui avait beau être clairsemée, surchargée et, éventuellement, corrompible, mais ne pouvait tout de même pas avoir constamment les yeux bandés. Un petit lieutenant trop zélé, incorruptible ou avide d'avancement, pouvait faire capoter la plus belle des affaires ! A cumuler le gibus de l'homme d'affaires avec la couronne du roi, on évitait ce genre de difficulté.

L'autorité du Souverain de l'EIC est absolue. Elle est même sans doute la plus absolue qu'il y ait eu dans l'histoire. L'EIC n'a qu'une loi : la volonté de Léopold, et toutes ses institutions se ramènent à lui. A côté de cela, Louis XIV, qui était ligoté par une multitude de privilèges, franchises, capitulations et autres chartes, fait finalement assez piètre figure. Et, quand s'agit du Congo, Léopold II est de plus un souverain étranger pour son propre pays.

Même si l'époque entoure les souverains de plus de faste et d'étiquette qu'aujourd'hui, Léopold II n'a pas été tellement protégé par sa qualité de Roi des Belges. Il n'était d'ailleurs guère populaire et une certaine affection des Belges pour la famille royale est une chose qui n'est apparue qu'après lui,

sous Albert I^o. Léopold II a dû à sa situation royale de se voir pardonner quelques peccadilles. Ainsi, l'EIC, à maintes reprises, paya ses fournisseurs, non avec de l'argent mais avec des titres de l'emprunt congolais. Ce n'était guère légal, on ne l'aurait pas admis d'un simple particulier, mais enfin, finalement, les porteurs de ces titres n'en souffrirent pas. Plus grave : quand, en 1895, il sollicita un nouveau prêt auprès de l'Etat belge, il avoua s'être endetté (en secret, ce qui était contraire à ses engagements de 1890) auprès du banquier de Browne de Tiege⁴⁰ (son compère dans « l'Anversoise » !) puis se rétracta, expliquant qu'il avait fait ce gros mensonge pour obtenir plus sûrement le prêt qu'il désirait. Quand vous n'êtes pas Roi, ce genre de moralité élastique vous mène droit en correctionnelle.

Mais on n'aurait pas été plus loin, jusqu'à fermer les yeux sur des crimes de sang qui seraient tombés sous le coup de la loi belge ! (La loi belge, à l'époque, s'arrangeait fort bien de ce que la troupe ouvrit le feu sur des grévistes. Il ne faut pas perdre de vue la dureté générale de l'époque). Bien sûr, mettre en cause un membre de la famille royale, a fortiori le roi lui-même, à propos d'une affaire criminelle, n'est pas une chose que l'on ferait facilement ni à la légère. Le problème, toutefois était ailleurs !

Léopold II lui-même disait d'ailleurs « *Tous les Belges sont, au fond, républicains.* » Et, nous dit son Chef de cabinet, qui cite l'anecdote : « *je réfléchis qu'il avait raison dans un certain sens. Tout en étant parmi ses serviteurs les plus dévoués, nous n'avions pas ce fétichisme d'autrefois pour la personne royale qui faisait aveuglément accepter et accomplir sans discussion le bon plaisir du Roi ; notre dévouement allait avant tout au Chef de l'Etat comme tel et comme symbole de la patrie* ».

Le Congo, précisément, échappait à la loi et aux contrôles belges. L'EIC était un autre état que la Belgique ! Lorsque quelque chose faisait question au Congo, les Belges se trouvaient, devant leur propre roi, exactement dans la même position que s'ils avaient dû interroger Nicolas II sur un pogrom en Russie. Même pendant les discussions sur la reprise du Congo, les relations entre la Belgique et l'EIC (lisez : Léopold II) passaient par le Ministère des Affaires Etrangères. Et il était loisible à Léopold de leur répondre tout simplement « Cela ne vous regarde pas ! ». Non pas parce qu'il était Roi des Belges, mais parce qu'il était Souverain d'un état étranger.

Et là, on se trouve devant quelque chose qui est effectivement unique dans l'histoire !

Il y a eu des affaires similaires à celle du « caoutchouc rouge » congolais. J'ai moi-même qualifié l'affaire de la Mpoko, en AEF, de « système léopoldien sans Léopold ». Mais elles se sont toujours déroulées dans un contexte où la région africaine concernée se trouvait soumise à l'autorité d'une puissance coloniale, laquelle exerçait un certain contrôle légal sur ses citoyens, et s'exposait, si elle fermait les yeux, à se faire réveiller brutalement par des interpellations parlementaires. Quand il y a eu, dans des colonies françaises, anglaises ou allemandes, des brutalités venant de la part des agents locaux d'hommes d'affaires un peu trop pressés de s'enrichir, il a fallu, soit que le contrôle métropolitain soit pratiquement inexistant (c'était le cas à la Mpoko), soit que les représentants locaux de l'Etat soient corrompus.

Au contraire, dans le système léopoldien, la Belgique n'aura aucun droit de se mêler des affaires congolaises, car elles se passent à l'étranger. Et les agents locaux de l'Etat indépendant seront encouragés non seulement à fermer les yeux, mais à favoriser le pillage, puisqu'ils percevront des primes en fonction des résultats financiers. Et ceci, de la manière la plus officielle et légale du monde !

Devenir son propre investisseur est une résolution que Léopold II prit vers 1890, époque à laquelle, à bout de ressources financières, il aurait été enchanté de se débarrasser du Congo si la Belgique avait voulu le reprendre. Même s'il attend beaucoup de la nouvelle politique économique, mise en place à partir de 1891, sur laquelle nous aurons à revenir, on prend doucement le chemin de la reprise. En 1890, la Belgique prête 25 millions à l'EIC, avec possibilité d'annexer le Congo en 1901,

⁴⁰ Alexandre Jean Marie Antoine Hubert de Browne de Tiege (Anvers, 26 décembre 1841 - Beveren-Waas, 6 juin 1910) était un politicien belge appartenant au Parti Catholique, à la fois banquier et député (1900-1904) catholique pour l'arrondissement de Sint-Niklaas- Waas.

cependant que le roi fait connaître la première version de son testament léguant le Congo à la Belgique. En 1893, la Constitution est révisée pour permettre à la Belgique d'avoir une ou des colonies. En 1895, même, un traité de cession est prêt à être signé. Il ne viendra cependant jamais devant les Chambres, car l'on s'était aperçu que l'opinion, même à droite, y était hostile.

Un journal catholique - car même des journaux catholiques étaient contre le projet - écrivait à ce sujet, en choisissant ses termes : « *Si l'Etat Indépendant ne se voyait pas au seuil d'échéances redoutables et prochaines auxquelles il est notoirement impuissant à faire face, personne n'eût songé à nous proposer de reprendre, avant le terme normal, ce vaste territoire. On nous presse donc aujourd'hui d'effectuer cette reprise, bien moins parce que l'opération serait avantageuse pour la Belgique que parce qu'elle a été onéreuse pour le Congo lui-même.* » L'opinion générale était: « on veut que nous reprenions le Congo parce qu'il va mal ». Voter la reprise, manifestement peu populaire, c'était courir un risque électoral grave. Un des organes catholiques hostile à la reprise disait sans détours : « *La reprise du Congo, c'est la perte de la droite* ».

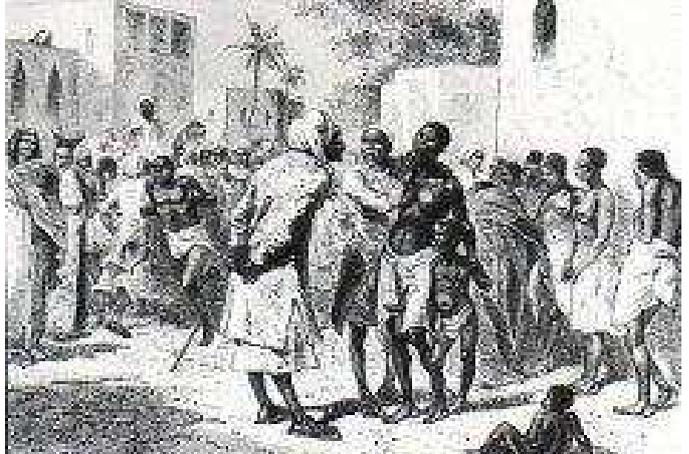
Le gouvernement battit en retraite.

*

C'est alors que Léopold connut deux circonstances heureuses : la première, c'est que la campagne contre l'esclavage lui fournit une auréole qui lui permit d'en prendre à son aise avec l'Acte de Berlin ; la seconde, que la « nouvelle politique économique » à peine mise en place, le caoutchouc se révéla être un Pactole. Il nous faut regarder ces deux « coups de bol » d'un peu plus près.

De l'argent pour une croisade

La « croisade contre l'esclavagisme » sauva l'EIC. En 1890, les missionnaires de l'Est du Congo et Léopold II doivent faire face à de graves problèmes. Il se fait que, grâce entre autres à une habile manœuvre diplomatique de Léopold II, ils vont trouver ensemble la solution de leurs deux problèmes, pourtant différents, et que ce sera le premier pas d'une alliance « Etat / Missions » qui ne se démentira plus jusqu'à la fin de la colonisation.



C'est au milieu du XIX^e siècle que l'Est du Congo fut touché par l'expansion de la civilisation islamisée dont le berceau se situait sur le littoral de l'Océan Indien et sur les îles qui lui font face (Zanzibar, Pemba, Mafia). Cette culture était fortement influencée par la civilisation et par la langue arabe, et son aristocratie se piquait de remonter à des ancêtres venus de la péninsule arabique, en particulier de Mascate et Oman. En fait, même dans cette aristocratie, le sang arabe était fortement dilué par l'ascendance africaine, Le petit peuple, quant à lui, était dans son immense majorité, noir.

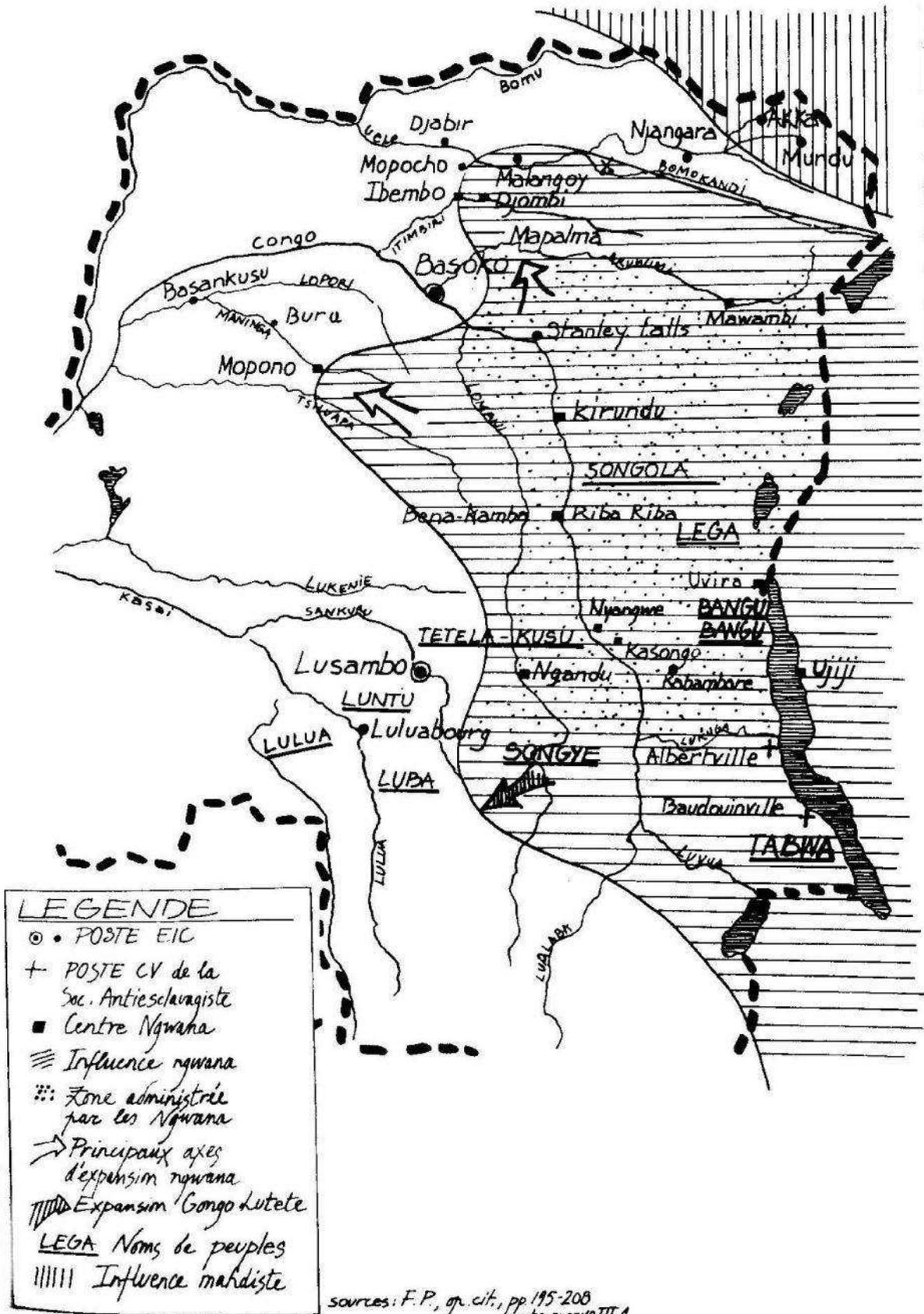
Comme cela avait aussi été le cas pour la pénétration européenne provenant de l'Atlantique, cette pénétration eut pour corollaire l'extension de la chasse aux esclaves. Ceux-ci étaient surtout destinés à transporter vers la côte orientale les matériaux précieux, en particulier l'ivoire, et étaient ensuite revendus, soit pour travailler dans les plantations de la Côte et des îles (giroflie, muscade, noix de coco), soit pour l'exportation

Par opposition aux esclaves (*watumwa*), les hommes libres, c'est-à-dire les arabisés, étaient appelés *Ngwana*. On donne encore aujourd'hui le nom de *kingwana* (= la langue des hommes libres) au dialecte local issu du swahili qui est parlé surtout dans la région de Kisangani. Le terme de *Ngwana* convient donc bien mieux pour désigner ces arabisés que celui, souvent usité, *d'Arabes*.

La voie de pénétration des *Ngwana*, qui fut aussi celle que suivirent les caravanes de Stanley, des missionnaires et de l'AIA, et, parcourue dans l'autre sens, la route des esclaves, correspondait à peu près à l'actuel chemin de fer Dar-es-Salaam - Tabora - Kigoma. D'Ujiji et Karema sur le Tanganyika, leur influence s'étendit à l'Ouest du lac vers le Lualaba le long des voies Mtoa (Albertville \ Kalemie) - Kabambare - Kasongo \ Nyangwe et Uvira - Ribariba, puis suivit le fleuve par Kindu jusqu'aux Stanley Falls. Nyangwe et Kasongo jouèrent tour à tour le rôle de *capitale* des *Ngwana* au Congo. Leur influence se fit sentir jusqu'à Mawambi sur l'Aruwimi - Ituri et poussa également une pointe vers Mopono par les cours supérieurs de la Tshuapa, de la Maringa et de la Lopori. Il y eut des établissements arabisés jusque dans l'Uele. Leur domination sur pratiquement tout le Bassin de la Lomami avait ses principaux points d'appui à Ngandu et Bena-Kamba. Les pointes extrêmes de la pénétration *ngwana* furent le fait de *tonga*, c'est-à-dire de chefs autochtones ayant fait leur soumission aux *Ngwana*, à qui ils devaient parfois leur place, ou encore des auxiliaires directement mis en place par eux, et qui pouvaient être des affranchis.

Il est évident que l'on ne saurait approuver une société reposant, en tout ou en partie, sur l'esclavage. Mais, comme on va le voir, la pénétration *ngwana* au Congo avait, par bien des côtés, des aspects qui en faisaient une colonisation concurrente de celle entreprise par Léopold II et son EIC.

L'expansion Ngwana à la veille de la Campagne Arabe.



Au Sud de la Lukuga, la pénétration ngwana fut dépourvue de coordination. Il y eut des raids

désordonnés de Ngwana, de Yao et de rugaruga, sans qu'il y ait organisation du territoire. Les Ngwana y rencontrèrent deux formes de résistance plus difficiles à briser: des royaumes Africains forts comme ceux des Luba, Lunda et Yeke et, dans une mesure plus modeste, le Corps des Volontaires de la Société Antiesclavagiste, opérant autour du centre missionnaire de Baudouinville (Pères Blancs) qui les empêchèrent de prendre solidement pied sur la rive sud-ouest du lac. Les Ngwana et leurs troupes influencèrent considérablement la politique locale, mais ne se substituèrent pas aux autorités traditionnelles. Celles-ci avaient déjà appris à vivre avec l'esclavage en trafiquant avec les Portugais de la côte atlantique. Dans une certaine mesure, ils pouvaient considérer l'arrivée des Ngwana comme une bonne affaire: la rivalité entre les négriers de l'Est et ceux de l'Ouest les mettait en meilleure position pour marchander, ils diversifiaient leurs sources d'approvisionnement en armes et pouvaient exercer un contrôle intéressé sur un commerce terrestre désormais transafricain

Au Nord de la Lukuga, au contraire, dans la région aux limites assez imprécises qu'on appelle Maniema⁴¹, un organisateur émergea en la personne de Tippo-Tip⁴². A partir de 1875 environ, ce dernier commença à faire figure de chef d'Etat plutôt que de simple traitant. Il possédait une armée locale, attaqua différents voisins à partir de Kasongo où bientôt esclaves et ivoire furent stockés en grandes quantités. Ceci porta ombrage aux chefs de Nyangwe, Mwine Dugumbi et Munie Mohara, dit Mtagamoyo⁴³ car leur ville était le principal marché d'esclaves de l'Afrique Centrale depuis sa fondation en 1869. Ils durent cependant s'incliner. Tippo-Tip acquit, entre la Lomami et le Lualaba, un pouvoir suffisant pour faire et défaire les chefs à sa guise, imposa un monopole sur la chasse à l'éléphant, ouvrit des routes, organisa des plantations autour des principaux postes et réussit à faire reconnaître son influence en passant un traité avec l'AIA en 1884.

Habile manœuvrier, Tippo-Tip s'entendait bien avec Stanley à qui il avait servi de guide en 1876. Il se tenait dans la mesure du possible au courant de ce qu'on pouvait savoir en Afrique centrale, via Zanzibar, de la politique mondiale. Contrairement à ses collègues, ou même à sa parentèle, il ne se faisait pas d'illusions sur la possibilité, à moyen terme, de résister victorieusement à la colonisation européenne. Il accepta donc en 1887 de se soumettre à l'EIC et devint en contrepartie gouverneur des Stanley Falls, c'est-à-dire en pratique de toute la zone d'influence Ngwana. En 1890, il prit sa retraite et alla s'établir à Zanzibar. Il laissait ainsi le champ libre à ses parents et à ses concurrents, qui dissimulaient beaucoup plus mal combien ils enduraient difficilement les interventions de l'EIC, et pensaient pouvoir s'en débarrasser. On comptera parmi les *vedettes* de la *campagne arabe* le fils de Tippo-Tip, Sefu, un parent généralement qualifié de *frère*, Bwana Nzige⁴⁴, dont le fils Rachid est toujours qualifié de « neveu de Tippo-Tip ». Le sultan d'Ujiji, Said Mohammed ibn Khalfan, dit Rumaliza⁴⁵ et des chefs ngwana indépendants tels Kibonge, qui avaient pris ombrage de la puissance de Tippo-Tip acceptèrent de faire bloc après son départ.

Tanganyika, esclavage et Acte de Berlin

Les Missions, en allant s'établir sur le Tanganyika, se sont plus ou moins fourrées dans la gueule du loup. L'établissement de missions dans le centre du continent s'insère dans un contexte

⁴¹ Au début du XXI^e siècle, les Congolais ont choisi de donner ce nom à l'une des provinces provenant du fractionnement de l'ancienne province du Kivu. C'est assez logique si l'on considère « Maniema » comme synonyme de « zone Ngwana », puisque cette province comporte leurs principaux établissements comme Nyagwe, Kasongo ou Kindu, capitale provinciale. Il faut toutefois garder en mémoire que, pour toute la période qui précède, « Maniema » est un terme fort vague, qui s'applique à tout ce qui, au Kivu, se trouve entre le Lualaba et les Grands Lacs

⁴² On trouve diverses orthographes : Tippu-Tip, Tibbu-Tip, Tipotipo. Il s'agit d'une onomatopée swahili qui devint son sobriquet à la suite d'un tic dont il était affligé : un clignement rapide et répété des paupières en cas de colère ou d'émotion. Son nom officiel était Hamed bin Mohammed al Murjebi.

⁴³ « Celui qui ébranle le cœur ».

⁴⁴ Le « Seigneur Sauterelle », par allusion aux ravages des criques pèlerins.

⁴⁵ Rumaliza signifie à peu près « celui qui achève », au sens où l'on achève un blessé. En un vocabulaire plus moderne, cela aurait pu donner *Terminator*...

déterminant pour sa réalisation et ne peut s'opérer dans un entourage qui la stérilise radicalement, constatation qui s'applique aussi à toutes les composantes du progrès humain. C'est le cas de la traite des esclaves. On ne peut rien espérer de populations vivant dans une insécurité perpétuelle, emmenées au loin ou dispersées par les razzias, réduites à la famine par les destructions qui s'en suivent. Beaucoup plus que par l'Etat Indépendant du Congo, la région est colonisée et administrée par les Ngwana, c'est-à-dire par les marchands d'ivoire et d'esclaves venus de la côte orientale d'Afrique. C'est à la fois un drame humanitaire très réel, un sérieux obstacle au travail missionnaire et la menace d'une concurrence, dans la mesure où cela représente une pénétration islamique.

L'EIC ne s'y oppose guère et, au-delà de toute spéculation, il faut admettre que ses faibles moyens ne lui permettraient pas d'intervenir en force. On voit cependant d'un mauvais œil que Stanley fasse de Tippu Tipp, le principal Ngwana, le gouverneur de tout l'Est du Congo, alors qu'il y aurait les meilleures raisons « philanthropiques » de lui faire la guerre.

Léopold II, de son côté, a les problèmes financiers que l'on sait. Si la Belgique vient un jour à « saisir » le Congo du fait de son insolvabilité il aura bien refilé une colonie à la Belgique, mais il n'aura pas rempli son objectif personnel : prouver aux Belges, qui ne veulent rien entendre, qu'une colonie rapporte toujours à sa Métropole. Ce que le Roi veut, c'est doter la Belgique d'une colonie, mais surtout prouver qu'il a raison !!! Pour cela, il lui faut une colonie qui rapporte.

Le principal obstacle à cette rentabilité, c'est la liberté du commerce, imposée par l'Acte de Berlin. Le roi Léopold II avait décrété à la création en 1885 de l'EIC que les terres vacantes, appartenaient à l'état. Il allait s'agir d'une confiscation pure et simple de la quasi-totalité des terres de la région. Mais plusieurs factoreries, comme la NAHV (Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap ou Nouvelle Compagnie Commerciale Africaine), étaient installées dans la région bien avant la création de l'EIC et y exerçaient notamment le commerce de l'ivoire. Léopold II devait politiquement ménager tout ce qui avait un lien avec la Belgique, des sociétés commerciales (belge, hollandaise et française) et le gouvernement belge dont le Premier ministre était tiraillé entre les intérêts du roi et ceux des entreprises belges.

Il aurait fallu pouvoir s'écarter de la liberté de commercer imposée par l'Acte de Berlin, mais cela aurait déclenché une levée de boucliers, à moins de trouver une excellente raison pour présenter l'EIC comme ayant de gros besoins financiers imprévus. Ce serait le cas, par exemple, d'une guerre déclarée pour des raisons humanitaires indiscutables, comme le serait une guerre contre les marchands d'esclaves. Accessoirement, bien sûr, se débarrasser de la colonisation concurrente des Ngwana ne serait pas pour lui déplaire.

La convergence est indéniable. Léopold II va profiter d'une campagne de sermons prononcés par Mgr Lavigerie pour rééditer le « coup » qui lui a si bien réussi avec la Conférence de Géographie. Le Cardinal Lavigerie se dépensa beaucoup en faveur de la « croisade antiesclavagiste » et prononça dans ce cadre un nombre considérable de discours, conférences et sermons. Et, fatalement, il fut amené à se répéter et à prononcer des allocutions qui sont toutes un peu « taillées sur le même patron ». Nous nous intéresserons ici à ce qu'il dit, en 1888, à Ste Gudule, à Bruxelles.⁴⁶

« Vous savez pourquoi je suis au milieu de vous. La multitude qui se presse autour de cette Basilique et qui la remplit, en ce moment, suffirait à le prouver. Vous avez donc entendu parler de ce vieil évêque qui, malgré le poids des années et des fatigues africaines, a voulu tout quitter pour plaider auprès des chrétiens d'Europe, la cause des pauvres noirs dont il est le pasteur et qui agonisent, au

⁴⁶ Toutes citations d'après: « *L'Esclavage Africain, Conférence sur l'Esclavage dans le Haut-Congo faite à Sainte-Gudule de Bruxelles par le Cardinal Lavigerie* », Bruxelles, Société Antiesclavagiste, Paris, Procure des Missions d'Afrique, 1888.

Haut-Congo, dans les horreurs de l'esclavage.

« Mais puisque vous savez mon histoire et celle de tant de créatures infortunées, je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit ailleurs. Vous pouvez le lire, vous l'avez déjà lu, peut-être, dans mes conférences imprimées de Londres et de Paris. Comme c'est à des catholiques belges que je m'adresse, aujourd'hui, je ne veux leur parler que de ce qui intéresse directement une partie de l'Afrique belge: des malheurs de ses noirs livrés à l'esclavage. Je veux surtout vous expliquer, comment il vous appartient à vous, catholiques, de remédier à tant de maux, dans un sentiment de religion, de pitié chrétienne et de patriotisme. »

Stricto sensu, le prélat parlait d'une chose inexistante. Il n'y avait pas, en 1888, d'Afrique « belge », mais l'Etat Indépendant du Congo. Qui plus est, Léopold II n'avait pas encore testé en faveur de la Belgique... Les Français faisaient fréquemment et facilement l'amalgame et traitaient le caractère « Indépendant » du Congo en plaisante fiction juridique. Lavigerie, toutefois, ne commet ici ni un lapsus ni une plaisanterie. Il veut sciemment jouer sur un clavier à trois touches : la religion (barrer la route à l'Islam), le sentiment humanitaire (la pitié) et le patriotisme (le Roi).

« ... Je ne trouve, dans cette histoire du Congo belge, que ce que je trouve dans les histoires de toutes les nobles entreprises, et je ne puis mieux vous en donner la preuve qu'en vous montrant comment Notre Seigneur l'a racontée lui-même, il y a bientôt dix-neuf siècles... Un homme sortit pour jeter dans les champs une bonne semence, bonum semen, mais la semence ainsi jetée par lui, ses gens s'endormirent et pendant qu'ils dormaient cum autem dormirent homines, l'ennemi sema l'ivraie au milieu du bon grain. L'ivraie ne tarda pas à croître de sorte que les serviteurs s'en effrayèrent et se repentant, sans doute, de leur négligence, ils se levèrent et dirent « Voulez-vous que nous arrachions l'ivraie qui croit au milieu du bon grain ? »

« L'homme qui jette le bon grain, c'est le prince qui a conçu la noble pensée de semer la civilisation, le progrès, et, dans l'avenir, la richesse, une richesse certaine pour son peuple, dans l'Afrique jusqu'ici barbare. »

Voilà Léopold II absout et presque canonisé. Et, en même temps que lui, même les buts de lucre de la colonisation !

« Les gens qui dorment autour de lui, hélas ! C'est vous-mêmes qui ne l'avez pas soutenu toujours comme vous le pouviez, catholiques belges, dans ce qui regarde les œuvres de foi et d'humanité (car ce sont les seules dont je veuille et puisse parler du haut de cette chaire). L'ivraie qui se sème, c'est l'esclavage qui se développe, et paraît prêt à tout couvrir; enfin, les ouvriers qui se repentent et qui se lèvent pour arracher l'herbe qui a crû, ce sera vous, j'en ai la confiance, Mes Très Chers Frères, lorsque vous aurez entendu ce discours. Mais ne voyez dans mes paroles qu'un seul désir, celui d'éclairer vos consciences et de servir votre honneur chrétien. Toute autre pensée m'est étrangère. Dans ma bouche, la politique, les intérêts humains, même dans des allusions lointaines, seraient contraires aux devoirs de mon ministère sacré. Je dis donc, tout d'abord, que, comme l'homme de l'Evangile, le prince qui a fondé l'œuvre internationale africaine a jeté une bonne et noble semence. »

Rien n'est plus facile à établir. Dix ans plus tôt, en fait, Lavigerie, Planque⁴⁷ et Comboni⁴⁸

⁴⁷ Augustin Planque est né le 25 juillet 1826 à Chemy, petit village du nord de la France. Une grande tante maternelle habitant Lille propose ses services pour lui faire continuer ses études. Après un an passé à Lille, Augustin entre au petit séminaire de Cambrai. Vers la fin de son grand séminaire, il est nommé professeur au collège de Marcq-en-Barœul, puis directeur légal du collège de Bergues. Il est ordonné prêtre le 21 décembre 1850. De Bergues, Planque, devenu membre de la Société de Saint-Bertin, passe à Marcq, puis au séminaire d'Arras comme professeur de philosophie. En 1856 il lit dans *L'Univers* un article de Mgr Melchior de Marion Brésillac qui veut fonder une Société pour l'évangélisation des pays d'Afrique et il propose ses services. Le P. Planque arrive à Lyon le 6 novembre 1856 et Mgr de Brésillac lui confie la direction du Séminaire. En 1858 c'est le départ des 3 premiers missionnaires pour la Sierra-Leone, suivis en 1859 par 3 autres dont Mgr de Brésillac. En août 1859, les lettres de Mgr Kobès et de Mr Seignac de Lesseps lui annoncent la mort du Fondateur et de ses compagnons. L'Archevêque de Lyon et d'autres lui conseillent d'abandonner, mais il part à Rome et

avaient regardé avec beaucoup de méfiance l'AIA, œuvre laïque et ne faisant pas de distinction entre les missions catholiques et les autres.

« ... Il m'appartient de constater, parce qu'ils sont publics, et qu'ils se rapportent au sujet que je traite, les mobiles élevés qui ont inspiré votre Roi. « C'est, disait-il dans son invitation aux savants de l'Europe, une idée éminemment civilisatrice et chrétienne: abolir l'esclavage en Afrique, percer les ténèbres qui enveloppent encore cette partie du monde, y verser les trésors de la civilisation⁴⁹. » Et dans son premier discours à la conférence internationale il disait encore: « Ouvrir à la civilisation la seule part de du globe où elle n'ait point pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières⁵⁰ ». Et enfin, dans l'ordre même de mes préoccupations douloureuses: « L'esclavage, a dit Léopold II, l'esclavage qui se maintient encore sur une notable partie du continent africain, constitue une plaie que tous les amis de la vraie civilisation doivent désirer voir disparaître. L'Association internationale doit mettre un terme à ce trafic odieux qui fait rougir notre époque »⁵¹

« Quelle entreprise donc pourrait être plus noble, plus humaine, plus chrétienne, plus glorieuse ? A elle seule elle suffit pour assurer à son royal auteur, une place parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité et les princes chrétiens les plus dignes de ce nom. C'est ainsi que la bonne semence fut jetée. Tout semblait devoir assurer une moisson sans mélange. Mais il en faut revenir maintenant à ma parabole. « Cum autem dormirent homines », dit elle, « pendant que ses gens dormaient »...

« Vous avez donc dormi, catholiques de la Belgique ! Vous n'avez pas donné, au point de vue religieux, à celui de la diffusion des lumières chrétiennes, de la lutte contre la barbarie, tout le

présente au Pape Pie IX son rapport sur la catastrophe, en ajoutant aussitôt : "Nous continuons". Pro-Vicaire Apostolique sans aucune expérience de l'Afrique noire et sans être évêque, il doit surmonter de nombreuses oppositions. Il se verra même traité "d'incapable qui ne mérite aucun crédit". Dès le début, les missionnaires demandent avec insistance des Religieuses. Après des essais avec diverses Congrégations, il décide de former lui-même des volontaires. En 1876 le noviciat ouvre ses portes aux premières Sœurs de Notre Dame des Apôtres.

En 1870 la France connaît une vague d'anticléricalisme, et une loi supprime de nombreuses Congrégations. Le P. Planque sauve ses Instituts en soulignant le caractère *civilisateur* de l'œuvre missionnaire. En 1876, ce sont des confrères de Nice et du Cap (Afrique du Sud) qui montent une cabale contre lui, l'accusant d'incompétence. Même l'Archevêque de Lyon en vient à douter de ses capacités. Le P. Planque en est profondément meurtri et il envisage de donner sa démission. Le P. Planque doit aussi travailler à l'élaboration des Constitutions qui demandent de longues discussions avec Propaganda Fide. Le 1^{er} novembre 1890, elles reçoivent le *décret de louange* et elles ne parviennent dans les Missions qu'à l'été 1891. Elles suscitent un tollé : "Ces Constitutions sentent le despotisme et la tyrannie". On rend le P. Planque responsable du retard et on l'accuse d'avoir trahi l'esprit du Fondateur. Les contestations se succéderont jusqu'à l'approbation finale, le 23 août 1900. Les Constitutions NDA seront approuvées le 27 juin 1904. Le P. Planque meurt le 21 août 1907.

⁴⁸ Daniel COMBONI (Saint) naît en 1831 dans une famille de paysans pauvres sur les bords du lac de Garde. A 12 ans, alors qu'il poursuit sa scolarité à Vérone, à l'Institut de l'abbé Mazza, il ressent déjà un attrait pour les missions en Afrique en écoutant des missionnaires, anciens élèves de l'Institut, qui témoignent de leur apostolat. Le 31 décembre 1854, il est ordonné. Trois ans plus tard, il part pour l'Afrique avec cinq autres missionnaires de l'abbé Mazza. Après quatre mois de voyage, l'expédition missionnaire arrive à Khartoum au Soudan. Malade, il doit revenir en 1859 et il enseigne à l'Institut Mazza jusqu'en 1864. Alors, il rédige un "*Plan pour la régénération de l'Afrique*". Il le soumet à la Congrégation 'De Propaganda Fide' et au Pape Pie IX qui lui déclare: "*Labora sicut bonus miles Christi pro Africa*" (Travaille comme un bon soldat du Christ pour l'Afrique). Outre des vues inspirées par la foi: égalité foncière des hommes, lutte contre la traite des Noirs, ce Plan renferme des intuitions originales et d'avenir: '*promouvoir la conversion de l'Afrique par l'Afrique même*', prévoir un laïcat missionnaire africain, '*la régénération de la grande famille de l'Afrique dépend presque totalement de la femme africaine*'. En 1867, il fonde à Vérone l' "Istituto delle Missioni per la Nigrizia" regroupant des prêtres et des frères ; ils deviendront les Missionnaires comboniens. Au Concile de Vatican I (1870) où il accompagne son évêque comme théologien, ce prêtre entreprenant obtient la signature de 70 évêques pour un manifeste en faveur des Noirs de l'Afrique Centrale. En 1872, il fonde, pour les femmes, l' "Istituto delle Pie Madri." (Sœurs comboniennes.). Au cours des années 1877-1878, il souffre avec ses missionnaires et tout le peuple d'une sécheresse et d'une famine sans précédent. La moitié de la population périt. En 1880, Mgr Comboni revient en Afrique pour la huitième et dernière fois et, le 10 octobre 1881, il meurt à Khartoum.

⁴⁹ Le Roi des Belges dans son invitation à la Conférence. (Note de Lavigerie)

⁵⁰ Le Roi des Belges dans son premier discours, septembre 1876 (Note de Lavigerie)

⁵¹ Le Roi des Belges. (Discours de novembre 1876.) (Note de Lavigerie)

concours qui était pour vous un devoir. Votre Roi ouvrait devant vous un pays soixante fois plus grand que le vôtre, peuplé, au minimum, de vingt millions d'âmes, au maximum, selon d'autres, de quarante millions⁵². C'était donc un champ immense d'apostolat et de charité. Y avait-il un but qui dut exciter davantage le zèle d'un peuple catholique? Or, je le dis avec tristesse, dans cet ordre d'idées vous n'avez pas assez fait. Je sais bien que tous n'ont pas manqué à leur devoir... »

(Le prélat rappelle ici les missionnaires belges, morts et vivants, membres des Pères Blancs et fait aussi une politesse, au passage, aux Scheutistes...)

« Vous avez, dans le monde entier, une réputation incomparable de générosité pour toutes les œuvres charitables, trop grande peut-être au gré de quelques-uns, car elle attire chez vous tous les quêteurs, mais pendant que vous soutenez ainsi les œuvres chrétiennes sur tous les points de l'univers, vous avez trop oublié parfois la partie de l'Afrique qui porte désormais votre nom... »

L'amalgame continue, alors que la Belgique et le Congo n'ont en commun que la personne du Roi.... Mais voici venir les Forces du Mal !

« Ce n'est pas tout; pendant que vous dormiez ainsi, l'homme ennemi, la barbarie qui en Afrique est l'ennemie de tous les efforts de l'Europe, a fait son œuvre. Avec le bon grain, je veux dire avec le progrès de l'organisation matérielle et la préparation des richesses futures dus à l'impulsion du Souverain, on a vu l'ivraie croître et menacer de tout envahir. ...

« ... déjà apparaissait l'action dévastatrice des métis qui avaient fixé leur centre à Nyangwé. Ils (Stanley et ses hommes) y étaient bientôt rejoints par un mahométan fameux⁵³, dont le nom deviendra, un jour, je le crains, plus fameux encore. Une fois sous la main des esclavagistes armés, ces villages, ces nègres paisibles, sans autres armes pour se défendre que leurs bâtons et leurs flèches, étaient voués à une destruction certaine. La seule chose qui distingue ici leurs forfaits, c'est leur rapidité sauvage. Les musulmans sont, en effet, sur tous les points de l'Afrique, au nord, à l'orient, au centre, les ennemis des noirs et leurs bandes, pour employer l'expression trop juste d'un écrivain anglais, ont envahi le cœur de l'Afrique avec le dessein délibéré « de changer ce paradis paisible en un enfer. » C'est que pour eux, je l'ai déjà dit ailleurs, mais il faut le répéter sans cesse k l'Europe, réduire le nègre en esclavage est un droit, j'allais presque dire religieux, puisque c'est sur leurs doctrines qu'il repose. Ils enseignent, avec les commentateurs de leur Coran, que le nègre n'appartient pas la famille humaine, qu'il tient le milieu entre l'homme et les animaux, qu'il est même, à certains égards, au-dessous de ces derniers. Dès lors, s'en emparer, le forcer à servir, est le droit du croyant, et non seulement il n'a pas de remords, mais il trouve une gloire farouche à réduire le noir, comme il y a de la gloire, pour nos chasseurs, à traquer le fauve et à l'abattre. Si le nègre est paisible, on a le droit d'incendier ses villages ; s'il se défend, on a le droit de lui ôter la vie; s'il fuit, on a le droit de le faire périr dans d'horribles supplices pour épouvanter les compagnons de son infortune et les détourner de l'imiter.

Ces droits affreux, les bourreaux musulmans et les brigands qu'ils s'associent, les exercent partout où ils sont les plus forts, depuis les pays soumis aux incursions des Tòuaregs jusqu'aux bords du Nyassa et du Zambèze, maintenant qu'on les a laissés pénétrer jusque là.

C'est ce qu'on vient de voir, dans le Manyéma et dans les trois provinces qui l'entourent. A elles quatre, elles avaient plusieurs millions d'habitants, cinq millions, disent les témoins les plus dignes de foi. Aujourd'hui, sauf ceux qui, en petit nombre, ont pu se cacher dans les jungles et échapper à leurs bourreaux, il n'en reste plus un seul. Je me trompe. On a tué les hommes adultes, on a vendu les femmes, mais on a gardé les enfants, je parle de ceux que les esclavagistes ont jugés propres à les aider dans leur métier infâme. Ceux-là ils les élèvent, les forment à l'usage des armes,

⁵² Soixante fois est une sous-estimation. Quant aux chiffres de population, Lavigerie ne cite pas deux avis différents, mais les chiffres de Stanley (« *Five years...* ») dans l'édition anglaise (avec une erreur de calcul) et dans sa traduction française (avec une correction, également erronée !)

⁵³ Selon toute vraisemblance Tippo-Tipp.

au vol, au brigandage, et, par une sorte de rage dénaturée, ce sont les enfants des noirs qui, après avoir vu détruire leurs propres villages, massacrer leurs pères, leurs mères, s'en vont maintenant, au loin, assassiner leurs frères, détruire leurs habitations et leurs cultures et faire des esclaves nouveaux. »

Les faits matériels et les pratiques cités par le prélat sont objectivement vrais. Et ils ont fait partie de la traite partout où elle a existé et quelle que fût son origine. Des faits analogues pouvaient être cités à propos de la traite européenne, par exemple portugaise, qui elle aussi continuait à toucher le Congo. Qui plus est, la traite européenne avait duré bien plus longtemps que la traite Ngwana...

D'autre part, s'il est évident que des traitants musulmans ont prétendu faire reposer l'esclavage sur le Coran, exactement comme les traitants chrétiens prétendaient le justifier par la Bible, l'équation esclavage = Islam est pour le moins sollicitée !

« Phénomène navrant qui peut à peine paraître explicable. L'audace des musulmans s'est accrue en raison de leurs forfaits. Plus ces forfaits augmentent, plus ils devraient, ce semble, redouter le châtement; c'est le contraire qui arrive. Eux qui tremblaient auparavant pour leurs caravanes à esclaves à la seule présence des Européens, ont peu à peu pris courage et c'est sous nos yeux mêmes que la dévastation marche, chaque jour, avec une hâte qui tient de l'ivresse. Ils semblent craindre que leurs victimes ne leur échappent, par quelque résolution des pouvoirs européens, et ils s'empressent de tout anéantir. Dans ces derniers temps, je veux dire depuis près de deux années, la chasse infâme a pris un tel développement que, dans le Haut-Congo, tout agonise, c'est l'expression d'un de mes Missionnaires ». (Suit un long catalogue d'exactions et de témoignages à leur sujet)

« Que faire donc, en présence d'un tel spectacle? Une parole fameuse peut résumer le sentiment dont je voudrais vous voir animés tous. C'est la parole d'un roi, d'un roi de la Gaule Belgique, né près de vos aïeux, à Tournai, peut-être, où son père est mort. Clovis donc, pendant qu'on l'instruisait de la foi chrétienne et qu'on lui racontait la Passion du Sauveur et les cruautés des déicides, « Ah s'écria-t-il tout d'un coup, en tirant sa framée⁵⁴, que n'étais-je là avec mes Francs ! » Fils de Clovis, Belges catholiques, Jésus-Christ est crucifié encore une fois sur les plateaux de l'Afrique dans la personne de ces millions de noirs. Les cruautés ne sont pas moins grandes, l'abandon est le même; répétez, répétez la parole de votre vieux roi et soyez là avec votre courage et avec votre foi !!!

« Mais, que viens-je donc pratiquement demander de vous?

« Permettez-moi d'en préciser maintenant les conditions et de vous montrer comment rien n'est plus simple en soi et ne peut être plus efficace.

« Dans mes conférences passées – en France et en Angleterre-, j'ai dû me tenir dans les vues générales, parce que, là, l'heure de l'action décisive ne me paraissait pas venue. Je me suis contenté d'y exposer ma pensée principale à savoir que c'est aux gouvernements européens qu'incombe le devoir de supprimer l'esclavage, dans cette Afrique dont ils se sont emparés, et que ce n'est qu'à leur défaut qu'il y faut employer les associations privées. Chez vous, c'est différent: vous êtes en présence de provinces qui agonisent, pour répéter la parole que je vous ai déjà dite, en vous parlant du Haut-Congo. Il faut donc leur venir sans retard en aide, et agir non pas demain, mais aujourd'hui, sous peine de voir tout périr. Du reste en répondant à cet appel, VOUS répondrez aux désirs de votre Roi, et non seulement à ses désirs, mais à ses lois mêmes. Il me suffira pour vous le prouver de vous lire ces deux articles de l'Acte Constitutif approuvé par Lui, à Berlin, pour la fondation de l'Etat du Congo, et accepté ensuite par toute l'Europe comme base de la Constitution des nouveaux Etats africains »

(Citations des Articles 6 et 9 du Chapitre I de l'Acte de Berlin)

⁵⁴ L'érudition de Lavigerie est ici un peu en défaut, la framée étant une sorte de lance, on voit mal comment Clovis pourrait la dégainer.

« Tout ce que l'on peut désirer est là. La prohibition formelle de la traite, le châtement de ceux qui la pratiquent, la liberté et la protection de toutes les œuvres chrétiennes établies pour l'abolir. En France et en Angleterre j'ai rappelé les conventions du Congrès de Vienne et de la Conférence de Vérone, où la Belgique d'ailleurs n'assistait pas. Ici je n'en veux même pas parler. L'Acte Constitutif du Congo est plus formel encore. Mais avec une telle loi, comment expliquer ces provinces dévastées, ces malheurs des noirs, tels, selon l'expression d'un écrivain anglais «qu'on n'en trouve point de pareils sous le ciel?» Comment, Mes Très Chers Frères? D'une manière bien simple mais qui, hélas, retombe encore sur vous en partie; c'est que les gouvernants ne peuvent tout faire, que leurs ressources si larges qu'elles paraissent, s'épuisent, enfin, que, lorsqu'ils ont fait tout ce qu'elles permettaient, ils s'arrêtent par un principe de sagesse et de justice distributive. Il leur suffit, pour avoir rempli leur devoir, d'avoir ainsi indiqué le but et montré le chemin de l'honneur. Quand ils ont fait tout ce qui est en eux, c'est aux peuples à suppléer à leur glorieuse impuissance et quand il s'agit d'une œuvre religieuse, comme celle-ci, aux catholiques. Et vous, chrétiens de la Belgique, rappelez-vous l'apologue du Sauveur Cum autem dormirent homines. Ne pouvant faire tout à la fois, ayant obtenu trop peu de vous, il a fallu concentrer tous ses efforts sur le Bas-Congo, laisser, pour un temps, le Haut-Congo sans un seul administrateur belge et en fin de compte abandonner ainsi, momentanément, à «l'ennemi» cette portion de l'Etat Indépendant. C'est ainsi que l'ivraie a pu être semée, mais devant cette marée sanglante qui monte, je viens, moi, comme Pasteur, faire ce qu'un autre ne peut faire et vous crier avec l'Apôtre : il faut sortir de ce sommeil qui vous déshonorerait désormais ».

Bref ! Les moyens manquent à Léopold pour qu'il puisse accomplir la Mission pour laquelle le Tout-Puissant compte sur lui. Il est donc du devoir des Belges de les lui donner, ou du moins de l'aider à les obtenir... par exemple en approuvant que l'EIC prenne quelques libertés avec d'autres articles de l'Acte, ceux relatifs à la liberté du commerce... L'éloquence de Monseigneur aura un autre résultat encore. Puisque l'œuvre du Roi avait aussi manifestement le soutien de l'Eglise, le chef du cabinet catholique, Auguste Beernaert, proposa aux Chambres l'intervention financière de la Belgique, qui se concrétisa par le prêt de 25 millions de juillet 1890.

« Cet appel je l'adresse du haut de cette chaire à l'opinion de la Belgique entière, afin qu'elle se fasse entendre. A ceux qui ont l'autorité, afin qu'ils prennent la mesure vraiment efficace et vraiment simple qui peut tout arrêter. Aux jeunes hommes afin qu'ils soutiennent, par leur dévouement personnel, les mesures décrétées par le pouvoir. A la charité des chrétiens afin qu'ils prennent assez sur leur superflu pour permettre à ces croisés nouveaux de se rendre au combat et, s'il le faut, au martyre. Mon premier appel est donc à l'opinion. Elle est la reine du monde. Tôt ou tard, elle force tous les pouvoirs à la suivre et à lui obéir. Mais, chez vous, l'opinion n'a pas suffisamment parlé jusqu'ici. Acceptez-vous encore, Belges chrétiens, de recevoir plus longtemps, sans frémir, les échos de ces boucheries ? »

« Peuple de la Belgique, tu es le dernier, ce semble, à qui de semblables questions puissent être adressées! L'amour de la liberté, la noble fierté humaine, tu les a montrés à toutes les pages de ton histoire, et si tu es aujourd'hui un peuple libre, jouissant de tous les droits de la conscience, tu le dois à l'horreur de la servitude et au sang que tu as versé pour ton indépendance!

« Je ne veux donc pas croire que ces sentiments d'indifférence existent dans le cœur d'un seul d'entre vous, lorsqu'il s'agit des souffrances, de la servitude et de la mort de tant de millions d'hommes. C'est donc à vous que je fais appel; vous avez une voix, roulez-la comme un tonnerre jusqu'à ce qu'elle soit écoutée. C'est à ceux surtout qui parlent tous les jours à leur pays et aux diverses fractions qui le constituent, que je m'adresse en ce moment. Membres de la presse belge, que je suis heureux de voir dans cet auditoire, je sais cc qui, sur d'autres points, vous divise et ce qui sépare de moi plusieurs d'entre vous; mais ici il ne peut y avoir de divergences, cette cause est de celles sur lesquelles nous sommes tous d'accord, parce que c'est la cause de la pitié, de la justice et de la liberté. Servez d'écho aux voix plaintives qui vous arrivent d'au delà des mers. Ce sont celles de

deux millions d'hommes qui périssent, chaque année, sur toute la surface de l'Afrique.

« Si un peuple peut parler tout entier, il ne peut tout entier se déplacer et combattre. Il lui faut des volontaires qui s'offrent et combattent pour lui. Ce sont eux que je cherche maintenant du regard parmi vous.

« Mais avant de m'adresser à eux laissez-moi protester tout d'abord, puisque j'ai parlé de combat et que je propose une croisade, contre une conséquence qui en a été faussement tirée. On a dit : Vous demandez l'emploi de la force, et par conséquent une nouvelle effusion de sang! Jusqu'ici c'était la main des Arabes ou de leurs auxiliaires qui le répandait, vous y voulez, de plus, la main des chrétiens. A la vérité, si ce malheur était temporairement nécessaire, je ne reculerais pas devant une si douloureuse nécessité ; car le sang jusqu'ici répandu à flots est le sang innocent, le sang des petits et des faibles, et maintenant le sang des bourreaux qu'il faudrait répandre est le sang d'affreux criminels. Ce que je demande est du reste tout le contraire, et ici j'oserai donner le conseil de mon humble mais longue expérience à ceux qui exercent l'autorité. Il leur est facile de rendre impossible, dans l'intérieur de l'Afrique, la continuation de l'effusion du sang, en prenant une mesure infaillible, qui ne dépend que de leur volonté.

(Il s'agit de l'interdiction de porter des armes)

« C'est maintenant que je m'adresse à vous, jeunes gens qui voudrez entrer dans cette croisade ...

En me rendant tout l'heure dans cette église, j'ai passé devant la statue de ce grand Godefroi de Bouillon, qui a été le chef de vos croisés d'un autre âge. Je me suis souvenu que quand il partit pour délivrer les chrétiens de la Terre Sainte opprimés par les Sarrazins et enger le tombeau du Sauveur, il était suivi de quatre-vingt mille Belges, conduits par les comtes de Flandre et de Hainaut et tout ce que comptait d'illustre la chevalerie de ce temps. Je me suis souvenu de l'enthousiasme, de leur foi, de leur abnégation, de leurs sacrifices, de leurs souffrances, de leur mort. Mais en même temps je me suis rappelé leur gloire. Godefroi, malgré sa piété, aurait-il ce nom dans l'histoire et cette statue lui aurait-elle été élevée par vous au centre de votre capitale, s'il n'avait tout sacrifié dans un sentiment de foi sublime? Dieu le veut! Dieu le veut! disait-il, avec tout son peuple fidèle, mais il parlait ainsi d'un maître qui ne se laisse point vaincre en générosité et qui récompense comme seul il peut le faire, ceux qui ont tout sacrifié pour lui; c'est la même récompense qu'il réserve à ceux qui concourront à votre croisade nouvelle, et pour gage de cette récompense, je vous donne à tous, en ce moment, au nom du Vicaire même de Jésus-Christ, dont je suis ici l'humble organe, ma bénédiction paternelle. Ainsi soit-il »

L'affaire est entendue : Léopold II est le Chef d'une nouvelle croisade ! On tient, à Bruxelles, une grande conférence antiesclavagiste, qui débouchera sur un document, l'Acte de Bruxelles, et fera ce que nous appellerions un grand tintamarre médiatique autour de « vedettes » comme Lavigerie et Stanley qui ne manqueront pas de manipuler, au profit de Léopold II, l'encensoir et la brosse à reluire.

L'EIC est, de tous les états participants, le seul à présenter un projet véritablement sérieux de lutte contre les esclavagistes. On sait pourquoi ! Léopold II en profite pour faire connaître à l'opinion, dûment mise en condition par le Saint Homme et le Grand Explorateur qu'il est prêt à en découdre avec les ennemis du genre humain pour peu qu'on lui en donne les moyens, c'est-à-dire qu'on oublie les limitations de l'Acte de Berlin. Et effectivement, il n'en tint plus compte, et ceci à un moment où la propagande, en grande partie venue des missionnaires et de leurs organisations de soutien, l'avait rendu pratiquement intouchable. Mais Léopold n'était jamais satisfait et, déjà, il concoctait de nouveaux plans, extrêmement ambitieux, pour son Etat : il voulait l'étendre vers l'est, dans les territoires dominés par les « Arabes », vers le sud-est au Katanga, et vers le nord-est jusqu'à la vallée du Nil. S'il y réussissait, il aurait besoin d'énormes ressources financières, bien plus importantes encore que celles dont il disposait pour le moment. Ainsi commença une politique domaniale qui devait conduire Léopold II à sa perte morale et politique.

Léopold II savait qu'à la longue l'expansion commerciale procurerait à l'EIC des revenus plus importants. Mais il était impatient de nature et talonné par la nécessité. C'est ce qui va lui inspirer l'idée d'une nouvelle politique économique, idée à double face d'ailleurs, qui est à la fois d'intéresser directement l'Etat au commerce, et les compagnies commerciales aux tâches de l'Etat. Il lui paraissait d'ailleurs tout à fait équitable de cueillir les fruits de son labeur acharné. Quoi de plus simple, de plus rapide et de plus rentable pour l'Etat congolais que de s'adonner lui-même au commerce ? La quantité d'ivoire recueillie à la fin des années 1880 ne cessait d'augmenter.

Une guérilla commerciale allait éclater entre l'EIC et les compagnies commerciales qui avaient à leur tête Albert Thys. Celui-ci, ancien officier d'ordonnance de Léopold II, avait été l'un de ses hommes de confiance aux temps héroïques de l'AIA, puis à la conférence de Berlin. Mieux placé que personne pour savoir que l'Acte de Berlin imposait à l'EIC de respecter la liberté du commerce, il s'y était fié pour entrer dans les affaires et fonder plusieurs sociétés qui avaient leur siège rue Bréderode à Bruxelles. Sa holding, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'industrie (CCCI) contrôlait la Société Anonyme Belge pour le Commerce du Haut Congo (SAB), soutenue par le gouvernement belge, la Compagnie du Chemin de Fer du Congo, la Compagnie du Katanga, la Compagnie des magasins généraux, la Compagnie des produits du Congo, et le Syndicat Commercial du Katanga⁵⁵.

La « nouvelle politique économique »

La Nouvelle Politique Economique de l'EIC soulèvera, comme nous l'allons voir, une levée de bouclier et un tir de barrage de la part de ceux qui s'intéressaient au Congo. Elle sera aussi à l'origine des abus que l'on désignera ensuite sous le nom de « caoutchouc rouge ». Toutefois, les réactions négatives se produisirent immédiatement, avant même, pourrait-on dire, que l'encre des décrets ne soit sèche, et avant que les atrocités qui allaient résulter de l'application du décret, ne soient connues. Il y aura donc deux « couches » ou deux générations d'*anticongolais* : les opposants à la nouvelle politique économique, qui se recrutaient surtout parmi les gens d'affaires attachés à une certaine orthodoxie capitaliste et libérale, et les opposants humanitaires, dont les campagnes finiront par emporter la place.

Cet épisode contribua beaucoup à isoler Léopold II et donc, par la suite, à lui faire porter seul la responsabilité de tout ce qui survint au Congo. Car il faut bien s'entendre lorsque l'on dit que le Roi « ne fut pas suivi dans ses projets coloniaux ». C'est vrai en ce sens qu'il ne fut pas suivi par ceux sur qui il avait compté, c'est-à-dire les grandes figures de la banque et des affaires. Mais, à l'époque toute en manœuvres diplomatiques délicate de l'AIC, de l'AIC, de la Conférence de Berlin et pendant les premières années de l'Etat Indépendant, il eut des collaborateurs de qualité, sur qui il pouvait compter et, surtout, à qui il pouvait confier des responsabilités. Ces précieux auxiliaires n'étaient pas des financiers, mais ils étaient acquis au libre-échange. Ils adhéraient donc sincèrement aux principes de l'Acte de Berlin et refusèrent de prêter la main à une politique qui s'en écartait. Dire « non » au Roi, lui faire même des remontrances, cela demande une personnalité forte ou, comme on dit « une colonne vertébrale solide ». Ces gens partis ou chassés, Léopold n'eut bientôt plus autour de lui que de simples exécutants à l'échine souple. Nous y reviendrons plus en détails.

La raison de cette opposition de la première heure est simple : les décrets, qui sont décrits plus minutieusement ci-dessous, revenaient à établir un monopole économique de l'Etat. Certes, ce que voulait Léopold et ce qu'on vit surtout, c'est que le Roi se réservait, en fait, un monopole personnel. Mais il était personnel en vertu du pouvoir absolu que détenait le Souverain de l'EIC. Dans un état absolu, le souverain et l'état, c'est tout comme. Les textes toutefois étaient formels: il s'agissait bien d'un monopole d'état, et donc, si l'EIC changeait de forme – par exemple si Léopold décédait subitement, et que la Belgique en héritait par testament – ce monopole appartiendrait bien à l'état, non

⁵⁵ Thys est le premier des grands hommes d'affaires du Congo. Il est aussi le seul qui aura une expérience effective du travail au Congo, pour y avoir entamé la construction du chemin de fer des cataractes.

aux héritiers de Léopold.⁵⁶ C'était une position presque hérétique dans une époque libérale.

A partir de 1890, plusieurs décrets stipuleront le partage du Congo en deux zones pour l'acquisition de l'ivoire : la première était destinée aux sociétés privées et la deuxième, bien plus vaste, était considérée comme le domaine privé du roi. Thys attaqua la politique domaniale du Roi, dont il faut bien dire qu'elle ne pouvait prétendre que par des sophismes respecter la liberté du commerce. Les deux hommes se brouillèrent ... La nouvelle politique économique du Roi lui fit aussi perdre le soutien d'A.-J. Wauters, lié financièrement avec Thys et la CCCI, et de sa revue « *Le Mouvement géographique* », qui soutint l'entreprise africaine du Roi dès 1876, avant de prendre ses distances avec la politique du monarque et de soutenir, à partir de 1891, la perspective d'une reprise du Congo par la Belgique. En effet, il était partisan du respect strict de l'Acte de Berlin.

En septembre 1891, le roi publia un décret ordonnant aux commissaires des districts de l'Aruwimi et de l'Ubangi-Uele de se procurer tout l'ivoire possible au nom de l'Etat. Ce décret fut suivi d'ordres du vice-gouverneur, datés d'octobre 1891 et de mai 1892, interdisant aux indigènes de chasser l'éléphant et de récolter le caoutchouc dans la forêt, à moins de remettre caoutchouc et ivoire à l'Etat. Dorénavant, tous ceux qui achèteraient ces denrées seraient reconnus coupables de recel de biens volés. Enfin, tout commerce proprement dit était interdit dans la vallée de l'Uele.

Ces ordonnances eurent pour effet de créer un monopole d'Etat sur les deux principaux produits congolais : l'ivoire et le caoutchouc. Léopold prétendit qu'il ne s'agissait là que de l'application *lato sensu* d'un décret de 1885 proclamant que « *toutes les terres vacantes appartenaient à l'Etat* ». Ce dernier décret n'avait pas paru excessif à l'époque, mais cette interprétation extensive fut contestée car, en 1892, l'EIC voulait considérer que toutes les terres non occupées ou effectivement cultivées par la population indigène étaient vacantes. En fait, les forêts où l'on chassait l'éléphant et où se récoltait le caoutchouc pouvaient parfois se trouver très loin des villages. Malgré cela, les indigènes estimaient que ces terres leur appartenaient. En instituant ces monopoles, l'Etat réussit à acheter l'ivoire et le caoutchouc à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués dans le privé.

Dans la mesure où Léopold II, tout en imposant sa « nouvelle politique économique » par le fait du Prince, daigna tout de même parfois s'en expliquer, son raisonnement est à peu près le suivant. « *En matière de commerce, la liberté, c'est l'absence de discrimination. En effet, si l'on impose des droits de douane, et que l'on frappe les produits de la nation A d'une taxe de 5 % et ceux de la nation B d'une taxe de 10 %, on renchérit ces derniers qui se vendront plus mal. Du moment qu'une mesure décidée par l'EIC – quand bien même il s'agirait d'une interdiction pure et simple – concerne TOUS les commerçants, aussi bien congolais et belges que français, anglais ou hollandais sans distinction, elle ne crée aucune discrimination et n'attente donc pas à la liberté du commerce* ».

Thys résuma la « nouvelle politique » en une plaisanterie amère : « *Voici quel est dorénavant le code commercial de l'EIC : Article 1 : Le Commerce est libre. Article 2 : Il n'y a rien à vendre, ni à acheter...* ».

Les sociétés commerciales, notamment celles de Thys, qui venaient d'installer à grands frais des postes le long du fleuve Congo et de ses affluents, protestèrent aussitôt. Ceux dont les intérêts étaient ainsi lésés ne furent cependant pas les seuls à réagir. Plusieurs autres personnages disparurent à cette époque de l'entourage du Roi et des bureaux de l'EIC. En fait, tout qui avait un tant soit peu d'indépendance ou d'initiative disparut. Lambermont⁵⁷ émit des objections et, selon le comte

⁵⁶ Il est peut-être bon de rappeler ici deux choses : d'une part Léopold II n'était pas trop fin connaisseur en matière de droit. D'autre part, si son successeur était l'héritier du Trône, ses héritiers privés étaient ses trois filles, qu'il a tenté de déshériter aussi largement qu'il l'a pu.

⁵⁷ François-Auguste LAMBERMONT (1819-1905) depuis 1860 et jusqu'à sa mort secrétaire-général des Affaires Etrangères. Ministre d'Etat depuis 1885. Homme de confiance de Leopold II. Cfr. J. WILLEQUET, « Lambermont (François-Auguste) », Biographie Nationale. Supplément, Bruxelles, t. VII, 1970, coll. 503-515.

Woeste⁵⁸. Léopold II « ne lui pardonna pas de s'être séparé de sa manière de voir ». Camille Janssen se démit de ses fonctions de gouverneur général. Hubert van Neuss, administrateur général des Finances, critiqua ouvertement les mesures royales, tout comme A. J. Wauters, le très influent directeur du « *Mouvement Géographique* », déjà cité. Beernaert s'y opposa aussi et il menaça de démissionner. Il fut même question que le Cabinet tout entier en fasse autant et l'on frôla donc la crise ministérielle en Belgique sur les affaires d'un autre Etat !

*“A la fin de 1892, tous les collaborateurs du Roi pendant la première et la deuxième phase de l'œuvre belge au Congo avaient donc cessé d'y participer. M. van Eetvelde, qui s'était de plus en plus isolé d'eux, restait seul en possession de la confiance du souverain, avec l'unique programme d'être l'instrument passif de ses desseins. Cette troisième phase de l'administration de l'Etat de Congo affecta tous les signes d'une dissolution imminente.”*⁵⁹ Ce commentaire amer est d'Emile Banning⁶⁰.

Il était déçu de l'attitude du roi. L'amertume aussi bien que des raisons objectives l'incitèrent à rédiger un mémoire qu'il adressa à Léopold II. Il y écrivait notamment « *La doctrine du domaine de l'Etat, telle qu'elle a commencé à se manifester vers 1890 et s'est précisée depuis, est l'exact contrepied de ce régime de franchise commerciale... Elle ne saurait prévaloir ni contre le droit naturel des indigènes qu'elle aurait pour effet de déposséder, ni contre le droit conventionnel des Puissances inscrit dans l'Acte de la Conférence de Berlin* »

Dans sa réponse, Léopold commença sur une note laconique: « *À part les conclusions fausses, le travail de M. Banning est intéressant* ». Puis il poursuivit : « *Il prouve, ce qui est évident, que les Puissances ont entendu placer le bassin du Congo sous le régime de la liberté commerciale la plus complète. Il démontre aussi que ce qu'on entend par liberté commerciale, c'est la faculté pour tous les étrangers de naviguer et de faire du commerce au Congo sur un pied d'égalité avec les nationaux. Il ne prouve rien de plus* » Après avoir travaillé avec lui pendant trente ans, Léopold II cessa toutes relations avec Banning.

C'étaient pourtant les hommes qui connaissaient le mieux les questions coloniales, et qui avaient été des collaborateurs de la première heure de l'entreprise congolaise : le baron Lambermont, Emile Banning, Arendt. Ces hauts fonctionnaires, bien qu'ils eussent servi Léopold II avec passion, ne jouissaient plus guère de la faveur royale. Ils n'avaient pas approuvé la nouvelle politique économique du Souverain, visant à assurer à l'Etat le monopole de l'ivoire et du caoutchouc; ils avaient défendu, contre le Roi, les principes de la liberté commerciale; cela ne leur était pas pardonné. Avec Lambermont, Léopold II n'entretint plus que des relations assez froides. Il avait tourné le dos à Banning. D'Arendt, il devait dire plus tard, faisant allusion à une de ses particularités physiques,

⁵⁸ Charles WOESTE (1837-1922), homme politique catholique. Avocat à la cour de cassation, il est élu membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement d'Alost en 1874. Ministre de la Justice sous le gouvernement Malou-Jacobs-Woeste du 16 juin au 23 octobre 1884. Nommé ministre d'Etat en 1891. Il est le directeur de la *Revue Générale*, le président de la *Fédération des Cercles et des Associations catholiques et constitutionnelles* du pays. Leader incontesté de son parti, il est conservateur, opposé à l'extension du droit de suffrage; adversaire du renforcement de l'armée, il aida cependant Léopold II dans son œuvre congolaise.

⁵⁹ Papiers Banning, n° 152

⁶⁰ Emile BANNING (Liège, 1836, 1898) Haut fonctionnaire, journaliste, écrivain, théoricien de la colonisation, docteur en philosophie et lettres. Il débuta comme journaliste à l'*Écho du Parlement* et fonctionnaire à la Bibliothèque royale. Rogier le muta aux Affaires étrangères, comme bibliothécaire-archiviste et traducteur. Son travail de conseiller historique lui permit de se distinguer, nourrissant de ses notes d'études tous les problèmes posés en son temps à notre diplomatie. Remarqué par Léopold II à qui il fournit une aide inappréciable dans les questions congolaises. *C'est lui qui lance l'idée d'une conférence internationale de géographie qui prélude à la création de l'Association Internationale Africaine*. Esprit indépendant, il n'hésita pas à prendre ses distances à l'égard de la politique royale, à partir de 1890. Délégué belge aux Conférences de Berlin 1884 (*Il contribue à y assurer la reconnaissance de l'État Indépendant du Congo.*) et de Bruxelles 1890, il était membre de l'Académie royale de Belgique. Son œuvre occupe près de quatre pages dans le petit livre que lui a consacré Marcel Walraet en 1945. Retenons ses *Mémoires politiques et diplomatiques* et ses *Origines et phases de la neutralité belge*, ainsi que ses *Réflexions morales et politiques*. La ville de Bandundu (Banningville) lui a été autrefois dédiée.

qu' « *il marchait toujours avec les pieds et les idées en dedans* ».

Léopold II ne garda autour de lui que des exécutants, intelligents, certes, mais des « Béni-oui-oui » n'ayant d'autre volonté que celle du Maître : van Eetvelde⁶¹, Cuvelier, Liebrechts⁶²... Félicien

⁶¹ Baron Edmond Stanislas VAN EETVELDE (Mol, 1852- Bruxelles 1925) - Il est surtout connu aujourd'hui pour avoir été l'un des mécènes de Victor Horta, qui lui construisit un hôtel classé par L'UNESCO comme patrimoine de l'humanité. Sorti en 1871 de l'Institut supérieur de Commerce d'Anvers avec la plus grande distinction il reçut une bourse de voyage du gouvernement belge, prospecta la Chine (Shanghai) à partir de 1872 et eut l'idée de suggérer aux Belges d'investir dans les chemins de fer chinois. En 1877, rentré en Belgique, Léopold II le nomme consul à Calcutta, où il reste sept ans. Il doit rentrer en Europe pour raison de santé. Le 30 avril 1885 il rencontre le Roi qui le nomme 'administrateur-général des Affaires Etrangères du Congo' trois semaines après la création de l'EIC. Peu après, il fut également chargé de la Justice. Entre 1885 et 1890 van Eetvelde régla, sous la supervision de Lambermont, des problèmes frontaliers avec les possessions portugaises et françaises, et contribua au choix (approuvé ensuite par le Vatican) que Léopold II fit des Scheutistes comme principaux apôtres du Congo. Il avait en effet rencontré des Scheutistes en Chine. Dans ses carnets des trois premiers mois de 1887, il est question de querelles incessantes au sommet de l'EIC, par exemple parce que la caisse de l'état conserva des fonds reçus pour l'érection d'un séminaire au Congo. Les Papiers van Eetvelde sont malheureusement très fragmentaires. Il distingue 3 périodes dans l'histoire de l'EIC jusqu'en 1897: 1885-1889, 1889-1895 en 1895-1897.: "Péris de peu d'activité politique", résume la première période, d'ennuyeux apprentissage Il prit part, pour l'EIC, à la conférence antiesclavagiste (1889-1890). Durant cette période de 1889-1890, des frictions commencent à se faire sentir entre le groupe des anciens conseillers de Léopold II, dont il va bientôt se séparer, et ceux qui resteront à l'administration de l'EIC. Rupture qui se consomme entre 1889 et 1892 avec la nouvelle politique économique. Edmond van Eetvelde voit ses responsabilités augmenter, assure l'intérim de Coquilhat à l'Intérieur et à la Guerre. "*Van Eetvelde me sert très bien,*" dit le Roi au baron Lambermont en septembre 1891. Et quand van Eetvelde fait mine de demander une « pause-carrière », il lui écrit "*Je suis bouleversé de votre lettre de hier, et j'espère de tout mon coeur et pour vous et pour l'œuvre patriotique que nous poursuivons que vous ne perséverez pas dans le désir que vous m'exprimez de quitter l'administration du Congo. Je vous prie de venir me voir samedi à Bruxelles à une heure et un quart.*"

Sa carrière devient chaotique en multiforme après 1890. Il défend en tous cas fermement la « nouvelle politique économique » Le Secrétaire d'Etat s'est beaucoup impliqué, semble-t-il dans l'apaisement du conflit avec Thys Il semble que ses collègues le trouvent ambitieux et lui battent froid, et qu'on lui attribue dans les milieux politiques et d'affaires une responsabilité dans les décisions du Roi qu'il n'eut jamais.

Edmond van Eetvelde pensait qu'après le boom du caoutchouc il faudrait reconverter l'économie congolaise en direction d'une économie de plantations. Il semble qu'il ait beaucoup souffert, nerveusement, des "campagnes anti-léopoldiennes" et de la guérilla de retardement que sera la reprise du Congo par la Belgique. Léopold II s'efforça de lui remonter le moral (hommage appuyé à l'expo de 1897, un titre de baron). En 1901, il est déchargé de ses responsabilités et reçoit le titre de 'Ministre d'Etat, attaché à Notre Personne.' Cela lui permet de rester actif sans porter le poids, devenu insupportable pour lui, des responsabilités.

Van Eetvelde participa aux affaires financières du Roi : fondation en 1902 de '*La Banque Sino-Belge*', avec de Browne de Tiège et le baron Goffinet, la *Société Générale Africaine* (qu'il présida en 1903) et la *Compagnie des Chemins de fer des Grands Lacs*. Il joua un rôle essentiel dans les négociations entre le *Comité Spécial du Katanga* et *Tanganyika Concessions Ltd*, d'où sortirait l'*Union Minière du Haut-Katanga*. Il prit l'initiative de négociations avec les Britanniques à propos de l'enclave de Lado, parvint à un accord et... fut violemment désavoué par Léopold II

Entre 1906 et 1914, on le rencontra souvent à Paris, dans les milieux financiers. Après la guerre, il vint s'installer définitivement à Bruxelles, où il mourut en 1925, sans avoir jamais vu le Congo.

⁶² LIEBRECHTS, Charles (Anvers, 7 mai 1858 – Bruxelles, 14 juillet 1938), fils de François Liebrechts et de Marie Huybrechts, s'engage au sein de l'armée à l'âge de seize ans et entre, quatre ans plus tard, à l'École militaire. Il se destine aux armes spéciales et plus particulièrement à l'artillerie. À la même époque, l'envoi de canons pour les besoins de ce qui est toujours considéré aux yeux du monde comme l'Association internationale africaine incite Léopold II à engager un artilleur. Le roi sollicite le général Nicaise, l'un de ses proches collaborateurs militaires, afin de dénicher un candidat idéal. Le futur inspecteur général de l'artillerie convoque Liebrechts à la fin 1882 et le recommande pour cette mission. Ayant directement reçu ses instructions du souverain, le jeune lieutenant s'embarque avec le nouvel armement pour le transférer sur le Haut-Congo. La situation de l'expédition est alors loin d'être brillante et depuis son retour en Afrique, en novembre 1882, Stanley remet de l'ordre dans toutes les stations. Arrivé à Léopoldville, l'explorateur anglais s'occupe à réunir un large équipage en vue de la fondation de deux nouveaux postes. Présent sur place, Liebrechts est embarqué dans le périple ainsi que l'une des pièces d'artillerie dont il a la charge. Arrivé à Bolobo, Stanley doit résoudre un conflit qui a surgi entre le personnel de la station et un chef local. Une fois le différend réglé, il décide de confier le poste à Liebrechts, qui s'est acquis une réputation grâce à une démonstration dissuasive du canon Krupp. D'après les sources disponibles voulant dédouaner l'officier belge, ce dernier fait les frais du mécontentement accumulé des populations locales qui, souhaitant le départ des Européens, incendient les installations de la station en novembre 1883. L'incident n'entache toutefois pas la réputation de Liebrechts comme organisateur et meneur d'hommes, si bien qu'il reçoit en 1885 la direction de la station de l'Équateur. Ce n'est donc pas sans raison que l'une des figures montantes de l'administration, Louis Valcke, mentionne

Cattier remarque en 1898 : “*Il serait difficile d’imaginer une organisation plus centralisée que celle qui a été réalisée dans le Gouvernement central de l’Etat Indépendant du Congo. Le Secrétaire d’Etat en est le chef absolu, bien qu’il demeure lui-même dans la dépendance la plus absolue du Souverain.*”

La carrière de van Eetvelde devient chaotique en multiforme après 1890. Il défend en tous cas fermement la « nouvelle politique économique » : “*C’est le Roi qui de sa poche soutient l’Etat, contester à l’Etat les produits de ses domaines, c’est obliger le Roi de sa poche à couvrir des déficits dont une bonne partie proviendra de l’abandon gratuit de l’exploitation des domaines de l’Etat aux maisons de commerce pour les engraisser bénévolement, maisons qui non seulement ne font rien pour le progrès de la civilisation mais qui l’ont retardé de toutes leurs forces et voudraient le retarder encore afin d’être des Etats, des tyrans dans l’Etat.*”

Après que, sur ces eaux agitées, le bateau de l’EIC ait marqué quelque tangage assez violent pour jeter les passagers dans tous les sens, avec plusieurs redistribution des “portefeuilles », la situation se stabilisa en septembre 1894 et ne bougea plus : van Eetvelde devint alors le seul Secrétaire d’Etat, avec en dessous de lui trois Secrétaire Généraux : le baron de Cuvelier (Affaires Etrangères et Justice), Charles Liebrechts (Intérieur et Défense) et Hubert Droogmans (Finances).

S’il n’est pas à exclure qu’un chef d’administration acquière au fil des années une influence sur la politique que doit mettre en œuvre son département, il est délicat dans le cadre de l’EIC d’en évaluer l’étendue. Indéniablement, une communauté de vues générale existe entre Liebrechts et van Eetvelde particulièrement sur le péril que représente l’expansion vers le Nil. Ceci pousse d’ailleurs le secrétaire

Liebrechts parmi les agents d’excellence. Quittant le Congo en 1886, il y revient l’année d’après au service de l’EIC, ayant en charge le centre stratégique qu’est Léopoldville. La future capitale figure effectivement comme le cœur du ravitaillement pour tout le Haut-Congo et Liebrechts s’attache donc au développement de la station d’une part et à celui des infrastructures portuaires d’autre part. L’activité qu’il y déploie le porte très logiquement dans la promotion des commissaires de district de première classe en 1888. Rentré en 1889, Liebrechts intègre l’administration centrale et est nommé chef de division à l’Intérieur. Ce département figure comme le centre névralgique de l’EIC et est placé, à partir de 1888, sous la responsabilité d’hommes de terrain. C’est tout particulièrement le cas de sa direction qui échoit au gouverneur général Camille Janssen. En outre, les années 1889-1891 constituent celles d’une grande activité tant par le déploiement d’efforts au Congo vers le Nil et le Katanga que par les manœuvres diplomatiques à la Conférence antiesclavagiste de Bruxelles. Liebrechts y participe d’ailleurs comme délégué technique de l’EIC. En juillet 1891, il est nommé secrétaire général de l’Intérieur à la place de Théophile Wahis, qui a été désigné comme vice-gouverneur au Congo. Cette promotion doit être l’œuvre du secrétaire d’Etat van Eetvelde qui se trouve, à partir de 1890, à la tête de l’Intérieur et des Affaires étrangères et qui considère Liebrechts comme un collaborateur de grand mérite. En effet, le jeune officier est capable de traiter aussi bien des dossiers généraux que des points de détails. Il apporte ainsi une gestion très pratique pour laquelle Léopold II éprouve, à certains moments, des difficultés de compréhension car il n’a pas une connaissance véritable de la situation de terrain. Le 15 novembre 1908, le mandat des secrétaires généraux prend fin avec le transfert de la souveraineté à la Belgique. Quelques jours auparavant, Liebrechts avait sollicité sa mise à la pension de l’armée et sa nouvelle situation ne met pas fin à ses activités en lien avec le Congo. Peu avant le premier conflit mondial, il entre progressivement dans le milieu des affaires en commençant par la Société commerciale et financière africaine. Ensuite, dans l’entre-deux-guerres, il se retrouve administrateur de sociétés avec lesquelles il était en relation comme secrétaire général, à l’exemple du Chemin de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs (CFL), la Compagnie belge maritime du Congo de la Compagnie du Kasai, ou encore de John Cockerill. En outre, il devient délégué du Gouvernement à la Compagnie du Katanga et délégué de la Colonie au Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (BCK).

À la fondation de l’Institut royal colonial belge en 1928, il devient membre titulaire de la Section des Sciences techniques. Enfin, en 1933, jubilé de son premier départ en Afrique, il est anobli par Albert Ier. Au-delà des fastes et des honneurs, l’ancien secrétaire général met toute son énergie à défendre l’EIC et son souverain. Il est connu pour signer un grand nombre d’articles sous la signature « *Un vieux Congolais* » mais déjà, lors de la période du Congo léopoldien, Liebrechts joue les émissaires du roi auprès d’Alfred Madoux, le directeur de *L’Etoile belge*. De surcroît, en 1904, un officier anglais, Guy Burrows, qui a été au service de l’EIC, publie *The Curse of Central Africa*. Ce livre provoque l’irritation du Gouvernement central qui intente un procès. Accompagné de l’avocat du roi Sam Wiener à Londres, Liebrechts participe comme témoin aux débats dont l’issue est favorable à l’EIC. Jusqu’au crépuscule de sa vie, l’ancien secrétaire général fera œuvre de propagande, comme en 1932 où il réplique aux propos d’un article paru dans la *Revue* (française) *Politique et Parlementaire*. Étant le seul haut-fonctionnaire de l’EIC à publier ses souvenirs, Liebrechts a façonné pendant longtemps la compréhension que l’on pouvait pu avoir du Gouvernement central et, ce d’autant plus que ses archives ne revêtent que peu d’intérêt. Sans aucun doute, il est l’une des figures les plus typiques de l’administration du Congo léopoldien.

général, en charge des affaires courantes, à feindre de temps à autre une mécompréhension des ordres du roi. Qu'il s'agisse du renforcement des mesures générales pour les récoltes ou celui des effectifs au camp de Dungu. Cette réticence vis-à-vis de la politique royale reste marquée au moins jusqu'au retrait d'Edmond van Eetvelde en 1898. Le départ du secrétaire d'État permet alors aux secrétaires généraux de voir s'accroître leur poids dans le processus politique, même s'il est entendu que le souverain prend la direction effective des départements et spécialement celui de l'Intérieur. De par ses absences de plus en plus fréquentes de Bruxelles, Léopold II ne peut néanmoins diriger seul l'ÉIC et les secrétaires généraux assurent en fait dans une large part les prérogatives du secrétaire d'État. Ils ont la gestion quotidienne des dossiers de leur service et participent directement au pouvoir législatif. De même, ils sont reçus en audience par le roi comme peut l'être n'importe quel ministre. Dans la pratique, Liebrechts acquiert une responsabilité politique, dont le signe le plus visible se trouve être son contreseing sur les décrets. Toutefois, cette modification de statut, qui n'est actée dans aucun texte, n'est pas forcément significative pour Léopold II : le secrétaire général resterait à ses yeux un simple chef de département. L'autonomie nouvelle n'est dès lors possible que dans la mesure où le souverain ne prend pas directement la main sur telle ou telle affaire, ce qui pour l'Intérieur est clairement le cas pour l'occupation du Bahr-el-Ghazal.

Cependant, il est indéniable que Liebrechts occupe une place de pivot dans l'ÉIC. En outre, il joue une part importante dans la manière dont Léopold II est informé sur le Congo, même si, dans ses souvenirs, il exagère probablement sur son rôle en mentionnant des séances à répétition de lecture du courrier d'Afrique devant le souverain. Ceci étant, le contexte lié au rapport de la Commission d'enquête et des travaux de la Commission des réformes, en 1905-1906, favorisent l'échange de confidences entre hauts-fonctionnaires de l'ÉIC sur les responsabilités de la situation au Congo. Avec toutes les réserves d'usage, il ne peut être totalement ignoré que ces bruits de couloir égratignent principalement le secrétaire général. Il est soupçonné de se compromettre avec les sociétés concessionnaires, en particulier avec la Société anversoise de commerce au Congo. Il est vrai que son beau-père, Gustave-Adolphe Deymann, avait participé à sa fondation et détenait deux cents parts du capital. Ceci explique sans doute l'engagement comme directeur en Afrique de Louis Liebrechts, son frère tué en 1895 par les Budja. À ce propos, le juge Marcellin De Saegher porte une accusation grave contre les deux frères. Selon lui, Louis Liebrechts est l'auteur de plusieurs crimes dont sont victimes les populations locales, tandis que son frère le couvre de Bruxelles. Sur base des archives disponibles, il semble en effet que Charles Liebrechts ne soit intervenu en général à propos des atrocités que suite à un positionnement du roi et qu'ainsi, il aurait pu ne pas renseigner complètement Léopold II sur cette sinistre question.

Par contre, il est établi que dans l'exercice de ses prérogatives, Liebrechts est loin d'adopter une attitude souple. En 1897, le secrétaire général préside le Comité exécutif de l'Exposition coloniale à Tervuren et, par la suite, le Département de l'Intérieur est chargé de superviser l'établissement du Musée du Congo. L'ancien secrétaire du commissaire de l'Exposition, Théodore Masui, entre au département pour être l'agent de liaison avec le musée mais il propose sa démission en 1899. Il évoque alors comme motif les relations pénibles qu'il entretient avec Liebrechts. Le cas n'est pas isolé et Félix Fuchs, faisant fonction de gouverneur, n'hésite pas à comparer Liebrechts au personnage de Joseph Prudhomme, soit le stéréotype du petit bourgeois borné et satisfait de lui.

L'équipe Lambermont – Banning - Arendt reparut, en 1895, quand il fut question pour la première fois d'une reprise, parce que ces anciens de l'EIC s'étaient recasés... aux Affaires Étrangères (le premier, secrétaire général du ministère, les deux autres, directeurs généraux). Leur connaissance du Congo leur valut d'être chargés du dossier de la reprise et l'on peut penser que cela ne fit aucun plaisir à Léopold !

Le roi avait peut-être des arguments (ou des sophismes) pour réfuter les critiques de Banning, il n'en reste pas moins que les milieux commerciaux poussaient les hauts cris et jouissaient de puissants appuis. Les décrets furent attaqués au sein même du Parlement belge, au point que le gouvernement

demanda au roi de les abroger.

Léopold II refusa et se mit à chercher des soutiens à l'étranger. Puisque c'était à propos de l'Acte de Berlin qu'on lui cherchait noise, il aurait été bien pratique, évidemment, de pouvoir faire état de l'approbation de l'un ou l'autre des signataires de cet Acte. Du côté de la chère cousine Victoria, on eut tendance à trouver que le cousin « poussait un peu ». Le gouvernement britannique préféra une fois de plus ne pas se mêler de ces histoires. Le roi écrivit alors à Greindl, ambassadeur de Belgique à Berlin, le chargeant de sonder le gouvernement allemand. Greindl fit ce qu'on lui demandait et consulta le baron de Marschall, ministre des Affaires étrangères. Celui-ci répondit que « *les dissensions entre l'Etat du Congo et les sociétés commerciales, ainsi que celles qui ne manqueront pas de s'élever en Belgique, ne peuvent servir que les convoitises de la France* »

Décréter que les terres vacantes appartenaient à l'Etat, cet acte allait à l'encontre d'un engagement international, mais aussi contre la coutume et la règle africaine, selon laquelle il n'y a pas de terres vacantes. Tel était l'avis de Mgr Augouard. Tel était aussi l'avis du Père Vermeersch. « *Au Congo, écrit-il, il est faux de supposer que la terre est vacante. A qui appartient le caoutchouc qui pousse sur la terre occupée par les autochtones du Congo? Aux autochtones et à personne d'autre, sans leur consentement, et une juste compensation. L'appropriation des terres soi-disant vacantes nous met en présence d'une gigantesque expropriation* »

Mais prenant le contre-pied de cette position, un autre jésuite, A. Castelein, se base sur la loyauté de Stanley qui a ramené des traités, pour en conclure à « *l'acceptation de la nouvelle souveraineté par les indigènes* ». Il justifie le travail forcé par la loi divine du travail: « *Le peuple barbare qui se refuse à cette loi ne se civilisera jamais. On peut donc l'y contraindre et comme il ne peut servir que du travail en compensation des services qu'on lui rend pour l'amélioration de son sort, on a double motif pour imposer et exiger ce travail.* » Il évoque aussi la suppression de la traite « *perpétrée, dit-il, par les Arabes* » L'auteur reconnaît qu'il y a eu des abus, mais qui tendent à disparaître...

Le mois suivant, le roi-souverain fut contraint de modifier ses décrets. Un nouveau décret du 30 octobre 1892 divisait les terres vacantes en zones territoriales de trois espèces.

La première, dénommée plus tard le « Domaine privé », serait exploitée exclusivement par l'État; elle s'étendait dans les vallées de l'Uélé et de l'Aruwimi au nord-est, de la Mongala et de l'Itimbiri au nord, ainsi que dans une vaste région à l'ouest, entre le lac Tumba et la Lukenie.

La deuxième zone était ouverte aux sociétés commerciales ; elle comprenait la région du Bas-Congo, les deux rives du Haut-Congo depuis le Stanley Pool jusqu'au Stanley Falls (à l'emplacement de Kisangani), ainsi que les bassins fluviaux de la Ruki, de la Lulonga et du Kasai.

La troisième zone, restée libre, couvrait les territoires restants, récemment occupés ou à explorer par de futures expéditions.

En réalité, la zone libre n'était pas ouverte à tout le monde. D'importantes concessions y avaient déjà été accordées en août 1892 : dans les bassins de la Lopori et de la Maringa à l'Anglo-Belgian India Rubber Company (*ABIR*), d'Arthur Vandennest, futur sénateur belge, et dans celui de la Mongala à la Société anversoise du Commerce du Congo, couramment dite « *l'Anversoise* », d'Alexandre de Browne de Tiège.

L'*ABIR* était théoriquement dirigée par un Anglais, le colonel North. Il apparut cependant que celui-ci n'avait aucun intérêt financier dans cette société et qu'il était l'homme de paille de Léopold II. Les sociétés commerciales reçurent en outre le droit d'administrer au nom de l'Etat les zones qu'elles occupaient et de récolter le caoutchouc par l'impôt levé sur la population en nature (notion tout à fait floue et prêtant aux pires excès). Leurs employés, très mal payés, mais bénéficiant d'une participation aux bénéfices, se rendirent coupables de mesures d'extorsion, qui suscitèrent plus tard de nombreuses critiques

En plus de ces deux concessions commerciales dont on vient de parler, des terres situées entre les lacs Tumba et Léopold II furent concédées en octobre 1892 à un mystérieux « duc de Saxe-Cobourg-Gotha », qui n'était bien sûr nul autre que Léopold lui-même. Un décret de 1896 allait encore étendre cette concession, qui constitua un Domaine de la Couronne dont l'existence ne fut officiellement révélée que plusieurs années plus tard.

Les sociétés de Thys allaient suivre et acquérir des concessions, avec pour résultat qu'en 1905 une grande partie de l'exploitation du pays était entre les mains de sociétés concessionnaires (mais non à charte, donc sans droits régaliens). C'était le cas notamment pour les districts de l'Aruwimi, des Bangala, de l'Equateur et du Kwango, où l'administration était en pratique au service de celles-ci.

Le Secrétaire d'Etat van Eetvelde s'est beaucoup impliqué, semble-t-il, dans l'apaisement du conflit avec Thys.

“Ce conflit devient aigu; on attaque (violemment) le Secrétaire d'Etat Van Eetvelde qui se défend avec vigueur tout en recommandant au Roi la modération. Un décret de octobre 1892 crée une situation transactionnelle qui, dans la pensée de son auteur (B' Van Eetvelde), doit cesser en 1900, quand la Belgique va se prononcer sur l'annexion du Congo: la paix était faite avec le groupe économique créé par le colonel Thys, on s'attache à lui être agréable chaque fois que l'occasion présente”, écrit-il. Ou encore : “Dans ce double ordre d'idées, je voudrais que l'Etat prît spontanément des mesures libérales qui ne (léseraient) pas nos intérêts actuels, favoriseraient plus de commerce, et nous permettraient de défendre avec plus de fondement qu'aujourd'hui la politique économique du Congo.”

Il semble que ses collègues trouvaient van Eetvelde ambitieux et lui battaient froid. *“Je tiens à montrer à ceux qui s'en vont colporter que je suis l'homme de toutes les besognes, qu'au moins je ne le suis pas uniquement pour garder ma place. Et je le tiens d'autant plus que je puis bien m'accommoder du boycottage actuel, quelques mois, mais que je ne saurais y plier à jamais mon existence »*

De la première administration de l'EIC, il ne resta donc plus au Roi que le baron van Eetvelde et des exécutants assez pâles. Hors des rangs de son administration, il ne demeura que relativement « brouillé » avec Thys et sa CCCI car ils gardèrent en commun le chemin de Fer du Bas-Congo. Avec A.-J. Wauters et le *Mouvement géographique* aussi, un fossé se creusa qui ne fut jamais comblé.

Situation gênante ! Car alors, avec sa « nouvelle politique économique » l'EIC devenait un sujet de polémiques. Il est vrai que le Roi et les membres de l'Administration Centrale, qui étaient un peu les membres du gouvernement de l'EIC, pouvaient difficilement plonger à bras raccourci dans une polémique de presse. Il fallait confier ce rôle à des personnes n'ayant pas de liens d'intérêt visibles avec le Congo et travaillant bénévolement car l'or du « caoutchouc rouge » n'irriguait pas encore les caisses de Léopold II pour lui permettre de recruter des plumes mercenaires. Il fut donc fort heureux de rencontrer un tel bienveillant de qualité en la personne du jeune baron Léon de Béthune⁶³.

⁶³ Léon Marie Joseph Sidoine Corneille de Bethune (Alost, 7 juillet 1864 - 28 septembre 1907) fut diplomate et homme politique. Troisième des sept enfants du sénateur Paul de Bethune (1830-1901) en d'Adelaïde Eliaert (1835-1896) il épousa Anne David-Fischbach-Malacord (1864-1920) dont il eut six filles et deux fils. Sa fille Ghislaine de Bethune (1889-1969) épousa Raymond Lippens (1875-1964), et fut la mère de Philippe et Léon Lippens.

Docteur en philo et lettre et en droit de l'Université de Louvain, il ne fut diplomate que durant peu de temps. A la fin des années, 80 il fixa sa résidence au château d'Overhamme à Alost wonen. En 1895 il siégea au conseil communal de cette ville et y devint échevin en 1896 schepen fonctions qu'il occupa jusqu'à sa mort. En 1898 il fut élu député catholique de l'arrondissement d'Alost. Au Parlement, il siégea en même temps que les Alostois Charles Woeste (député de 1874 à 1922), Adolf Daens (député de 1894 à 1898) et de son frère Pieter Daens (député de 1902 à 1904). Il conserva aussi toute sa vie ce mandat qui après sa mort passa à son frère Louis-Marie de Bethune.

De Bethune commença à s'intéresser à l'Afrique et publia « *Les puissances européennes et la traite des nègres depuis le Congrès de Berlin*, (Bruxelles, 1889) » « *Les Missions catholiques d'Afrique* » (Bruges, 1889), attirant ainsi l'attention de Léopold II. Le Roi lui demanda l'appui de sa plume dans le conflit de l'Etat du Congo avec certaines compagnies

Tant le Roi que le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur de l'administration centrale de l'Etat Indépendant du Congo, Ed. van Eetvelde, trouvèrent en la personne du baron L. de Béthune un publiciste talentueux qui mit son temps et ses relations au service de la défense de la thèse gouvernementale dans le conflit qui opposa en 1892 la Compagnie de Commerce du Haut-Congo à l'Etat du Congo au sujet de la politique domaniale. Le Roi prépara avec le baron un important article sur la matière, qui parut dans *le Bien Public*, à propos duquel on peut dire que Léopold II et le baron de Béthune firent du « journalisme à quatre mains ».

De son côté, Léon de Béthune consigna dans une longue note ses conversations avec le Roi et ses démarches auprès de différentes personnalités belges. La correspondance du baron avec ces personnes complète le dossier. Ce travail constitue pour ainsi dire les mémoires d'un des témoins immédiats du conflit en question qui fut en même temps un défenseur convaincu de la thèse de l'Etat du Congo en matière commerciale à cette période. Ces documents ont été publiés⁶⁴.

L'une des conséquences de la « Croisade Antiesclavagiste » fut, on l'a vu, de ne préserver les populations de l'esclavage que pour les jeter dans le « caoutchouc rouge ». À la fin de 1892, les fonctionnaires de l'EIC reçurent l'ordre d'augmenter les productions, surtout du caoutchouc. En 1893, on vendit pour trois millions et demi d'ivoire à Anvers et pour plus d'un million de caoutchouc. Deux ans plus tard, les quantités de caoutchouc vendues avaient doublé et son prix n'avait cessé de croître. Du point de vue financier, la politique du caoutchouc prenait de plus en plus les apparences d'un pactole.

En 1900, la démission de van Eetvelde devient certaine si bien qu'une rivalité surgit entre Charles Liebrechts et Adolphe de Cuvelier, le secrétaire général des Affaires étrangères, car tous deux espèrent devenir le nouveau secrétaire d'Etat unique. Ils s'accordent au moins sur un point : ils ne désirent pas qu'une personne extérieure au Gouvernement central soit choisie. De son point de vue, Liebrechts redoute la désignation du gouverneur Wahis car leurs relations sont empreintes d'animosité depuis 1890. Liebrechts était à cette époque décidé à remettre sa démission. Si Léopold II choisit de maintenir le statu quo, une certaine reconnaissance de l'importance politique des secrétaires généraux se manifeste, en 1905, par l'attachement de chefs de cabinet à leur fonction.

commerciales belges (juillet-octobre 1892). Au moment des « campagnes anglaises » il publia encore « *L'Etat Indépendant du Congo et l'opinion anglaise* » et « *Le débat sur le Congo en Angleterre*, » tous deux dans la: *Revue Générale*, en 1903 De 1890 à 1898 il fut secrétaire du Conseil Supérieur de l'EIC et y siégea de 1899 à sa mort. En 1897 il fut commissaire général de la grande exposition congolaise de Tervuren.

⁶⁴ Nous désignons ce fonds d'archives dans les notes infra-paginales par le sigle L.d.B. Les numéros des dossiers correspondent à ceux de l'inventaire complet des papiers du baron L. de Béthune dressé par Aug. ROEYKENS pour son ouvrage : « *Le Baron de Béthune au service de Léopold II / Conflit de l'Etat du Congo avec certaines compagnies commerciales belges (juillet-octobre 1892)* » Bulletin de l'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER - Classe des Sciences morales et politiques. N. S. - X XI X -1, Bruxelles 1964

Une armée coloniale : la Force Publique

Lavigerie avait appelé à une croisade, donc à une guerre, qui ne se fait pas sans armée. La Force Publique de l'EIC existait déjà et la guerre, quand elle éclata, ne correspondit en rien aux prévisions de Léopold II, même si par ailleurs le résultat lui convint parfaitement et fit beaucoup pour sa bonne renommée.

Comme cette FP a joué un certain rôle dans les événements de l'époque, c'est le moment ou jamais de donner quelques renseignements à son sujet.



En fait, les origines lointaines de la FP sont contemporaines des premières explorations, qui ne purent se faire sans prévoir que l'on pourrait se trouver dans la nécessité d'avoir à se battre. Car la pénétration européenne au Congo s'est effectuée durant une période troublée, et le premier itinéraire utilisé, de Zanzibar au Tanganyika, traversait des régions qui étaient loin d'être paisibles. Citons, parmi les principaux motifs d'instabilité

- les mouvements de population provoqués par l'expansion des Nguni (Zulu, Ndebele) sous forme de migrations brutales en chaîne, se poussant les unes les autres⁶⁵. Populations déracinées, débris ou déserteurs d'armées diverses donneront naissance à un ramassis de brigands ou de soldats de fortune, les *rugaruga*.

- profitant de cet ébranlement, qui venait s'ajouter aux secousses plus anciennes dues à la traite des Noirs, des royaumes conquérants et brutaux se constituèrent avec l'objectif de contrôler les routes de la traite et en profiter pour écouler le produit de leurs propres pillages. Ainsi apparut le Garenganze de Msiri au Katanga (Bunkeya).

- des ensembles politiques plus anciens, comme ceux des Luba et des Lunda, adoptèrent la même attitude, avec une telle brutalité que l'on connut une révolution chez les Luba. Le fait est rare en Afrique, où il y a plus de révoltes que de révolutions.

- Portugais et Ngwana poursuivaient leur chasse aux esclaves, d'où une attitude méfiante ou hostile de la population.

De ce fait, toutes les expéditions de Stanley, de l'A.I.A. ou du CEHC furent armées. Même les missionnaires durent penser à la protection de leurs caravanes. Ces escortes se composaient de mercenaires recrutés à Zanzibar.

Après la fondation de l'EIC, le 1^{er} juillet 1885, la nécessité d'une force armée se fit sentir plus que jamais, puisqu'il ne s'agissait plus seulement d'assurer la sécurité de quelques explorateurs, mais d'occuper et de contrôler réellement tout un territoire — ce qui revêtit dans beaucoup de cas l'aspect d'une véritable conquête militaire — et d'en assurer les frontières. Léopold II ne disposait pas de la

⁶⁵ D'après leurs propres traditions, confirmées par celles des Tabwa, les populations Bemba de la rive congolaise du Tanganyika, installées sur des terres non occupées par les Tabwa, auraient fui, au début du XIX^e siècle, devant des envahisseurs qu'ils qualifient de *Wangone*. Il n'est pas difficile d'y reconnaître les Nguni.

ressource qu'avaient ses concurrents: employer les troupes métropolitaines, sauf quelques volontaires. Il fallait donc utiliser des troupes africaines qu'on ne pouvait cependant, dans un premier temps, recruter sur place.

On continua donc, avec beaucoup de précautions diplomatiques, à recruter des soldats dans des pays africains plus anciennement colonisés. Ces soldats étaient appelés uniformément « volontaires de la Côte ». A partir de 1890, ils s'engageaient pour des termes de quatre ans. Les données fournies par la F. P. mettent sur le même pied engagement et réengagement, de sorte que le chiffre figurant au total doit refléter assez exactement le nombre de volontaires de la Côte présents à cette époque au Congo. A l'époque, les chiffres d'effectifs rendus publics par la F.P. sont encore des chiffres d'effectif réel. Ce n'est qu'en 1902 qu'on voit apparaître les effectifs budgétaires.

Ce qu'on appelle « origine » des volontaires est en fait simplement le lieu de conclusion du contrat. La réalité était donc souvent encore plus bigarrée que le tableau ne le donne à penser. A titre d'exemple, les trente soldats commandés par Coquilhat en 1884 comprenaient:

- 2 kabindas (esclaves libérés de la Côte)
- 17 zanzibarites (= recrutés sur la côte orientale), en fait
 - 8 zanzibarites
 - 3 hommes de l'Unyamwezi
 - 1 homme des îles Comores
 - 4 swahili de la côte orientale
 - 1 esclave libéré venant du Maniema
- 11 haoussa (recrutés à Lagos et en Gold Coast), en fait
 - 2 haoussa
 - 9 yoruba.⁶⁶

On voit que dans ce joyeux désordre, il y a même un Congolais - l'esclave du Maniema - qui se trouve comptabilisé comme « volontaire étranger ». Sans doute était-il à l'affût d'une occasion de regagner son Maniema natal dans des conditions acceptables.

La même chose vaut pour le recrutement des nationaux: la F.P., qui se méfiait de la solidarité ethnique, essayait de mélanger les soldats de diverses provenances. Malheureusement, les tableaux statistiques mentionnent, non les ethnies, mais les lieux d'enrôlement.

L'engagement de volontaires étrangers offrait le double désavantage d'être onéreux et diplomatiquement délicat. Il fallait en effet offrir des rémunérations suffisantes pour allécher les volontaires, et assurer leur transport. De plus, les autres puissances coloniales n'étaient pas enchantées de voir l'EIC venir rafler dans leurs chasses gardées des hommes jeunes et en bonne santé dont elles auraient eu l'emploi.

Il n'est donc pas étonnant que Léopold II ait désiré ne pas rester dépendant de ce recrutement coûteux et peu diplomatique. Il souhaitait donc *diminuer nos Haoussas et nos Zanzibarites et les remplacer par une force indigène*⁶⁷. *'La Force Publique ne sera réellement constituée que lorsque nous pourrons supprimer complètement les recrutements à l'étranger. qui sont toujours onéreux'*⁶⁸.

Encore fallait-il le faire !

La FP : les Africains

En 1886, le capitaine Coquilhat réussit à convaincre un certain nombre de Bangala (originaires de l'Equateur) de descendre à Léopoldville : dix d'entre eux acceptèrent ensuite de gagner Boma pour

⁶⁶ Coquilhat : « *Sur le Haut Congo*, p. 228

⁶⁷ Projet d'instruction à Gordon Pacha. Bulletin Militaire, n° 32, p.626.

⁶⁸ Lycops et Touchard, op.cit. T. II p. 233 Recueil Administratif du 10/11/84

y subir l'entraînement militaire et devinrent ainsi les premiers soldats autochtones de l'EIC. Ce recrutement n'était pas dépourvu d'un certain pittoresque. Voici par exemple la description de Dejaiffe, chef de poste à Djahir (Uele) vers 1891:

LES VOLONTAIRES DE LA COTE DANS LA F.P. ENTRE 1891 ET 1900

Origine	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Libériens	39	59	99	89	12	5	38	20	11	17
Accra	-	-	192	295	36	5	12	21	20	6
Abyssins	-	412	-	-	-	-	-	-	-	-
Somalis	-	-	215	-	-	-	-	-	-	-
Egyptiens	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dahoméens	-	1	-	-	-	5	3	-	2	1
Zanzibarites	-	-	593	-	32	109	-	2	8	2
Haoussas	548	316	463	774	340	328	76	211	111	37
Sierra Leone	9	138	793	715	92	176	98	237	128	85
TOTAL	597	926	2.355	1.873	512	629	228	492	201	149

Source: Force Publique, op. cit., page 510.

“Je veux devenir ton fils et servir sous tes ordres”. disait habituellement celui qui se présentait
« Je lui demandais alors: ‘De quelle tribu es-tu’? Es-tu un homme libre’? Es-tu marié’? Combien de femmes’? D’enfants?’

« Après réponse satisfaisante, je disais à mes candidats: ‘Amène ici tes femmes, tes enfants et tout ce que tu possèdes. Je t’aiderai à installer les tiens sur l’autre rive, en face de la station, et quand l’installation sera terminée, tu viendras, toi, loger à la caserne et vivre comme tous mes enfants. Tu recevras ton fusil dès que tu connaîtras bien l’exercice et que tu sauras bien tirer.’ *Il ne fallait pas quinze jours pour parfaire leur instruction sans que je m’en occupe. Cette instruction se faisait au clair de lune, les nouvelles recrues rémunéraient les anciennes qui leur apprenaient le maniement des armes*”⁶⁹.

Il faut noter ici, car cela aura une importance considérable dans la genèse de certaines révoltes, que la relation du père et de ses fils qui est évoquée ici n’est pas une simple figure de style. Coquilhat note dans son journal, le 14 juillet 1885: « Je viens de réussir un projet préparé de longue date: celui d’enrôler des Bangala pour le service des autres nations (...). La difficulté principale **résidait dans le caractère exclusif et tout personnel de la confiance** que les jeunes gens ont en moi. Il a fallu me porter garant pour Mr. Deane (chef de la station des Falls), affirmer son autorité et sa fermeté. Le succès est acquis »⁷⁰.

Les soldats recrutés par un chef considèrent visiblement qu’ils lui font allégeance personnelle. Le fait d’être exposés ensemble à des dangers parfois très graves ne pouvait évidemment que renforcer cette tendance. A propos de Dhanis, par exemple, on parlera de sa « garde prétorienne » ou de « la Vieille Garde » pour désigner un groupe de soldats dont il ne séparait jamais.

Mais cela aura aussi une contrepartie négative : comme bien entendu il fallait recruter des soldats et le faire vite, les officiers vont être amenés à « interpréter très librement » le règlement, en fonction des habitudes du lieu où ils se trouvent. « Interpréter » est un euphémisme, car on ira jusqu’à s’asseoir sur des stipulations claires, comme celle qui impose la monogamie. Lorsque, à l’occasion d’opérations importantes, on réunira ces groupes épars, il s’ensuivra des comparaisons et des

⁶⁹ RP Lotar : *La Grande Chronique de l’Uele*, p.49

⁷⁰ Coquilhat : op.cit. p. 352. C’est moi qui souligne.

jalousies...

A partir du moment où l'EIC commença d'exister comme état, il s'agit de donner une forme convenable à ce qui cessait d'être un semis de groupes de mercenaires défendant les postes de l'AIA. Les mots *Force Publique* apparaissent le 30 octobre 1885, dans le décret organisant le Gouvernement central de l'EIC. Au début de 1886, le capitaine adjoint d'E. M. Léon Roget fut chargé d'organiser la FP, dont il devint le premier commandant le 17 août de la même année, poste qu'il conservera jusqu'en 1888. Son influence marque nettement deux des textes législatifs relatifs à la F. P. Le principal intérêt de ce décret est de remettre le commandement de la FP au GG, c'est-à-dire à l'autorité *civile*. Le Commandant n'a que l'autorité *administrative*. Cette organisation nationale sera copiée à l'échelon local. Le commandement revient dans ce cas au CD (Commissaire de district).

Durant l'existence de l'EIC, ce principe ne connaîtra qu'une exception: les troupes du Katanga, dont le commandant militaire aura sur ses troupes l'autorité administrative et le commandement militaire, ceci dans le cadre du statut spécial de cette province.

Durant le séjour que Roget effectua en Europe avant de revenir au Congo comme Commandant de la Force Publique, parut le texte officiel d'organisation de la F.P. qui resta à la base de son organisation jusqu'en 1914, couvrant donc toute la période de l'Etat Indépendant.

Le GG Wahis, qui en tant qu'officier de carrière s'intéressa toujours beaucoup la Force Publique, inspira quelques années plus tard un décret sur son recrutement. En effet, durant les premières années de l'existence de celle-ci, on avait rencontré diverses difficultés, soit parce que les recruteurs rémunérés, qui existèrent pendant quelque temps et qui étaient rémunérés *à la pièce* firent preuve d'une absence de scrupules vraiment excessive, soit parce que les levées de troupes ne furent pas suffisamment réparties sur l'ensemble du territoire. Un meilleur quadrillage de celui-ci n'était d'ailleurs pas une simple question d'équité, sentiment dont le Congo de Léopold II se passait fort bien, mais aussi d'efficacité. La F. P. eut en effet au départ quelques difficultés à recruter dans les proportions envisagées par les plans du Roi.

Ce même décret du 30 juillet 1891 donne aussi quelques renseignements sur les conditions matérielles (rémunération, etc...) faites aux soldats. Le règlement disciplinaire fut promulgué le 16 avril 1887, puis modifié le 10 novembre 1894. Il prévoyait que le droit commun n'était pas applicable la FP, dont le règlement prévoyait des peines corporelles. A partir de 1894, il est prévu que la peine de 100 coups de fouet devra être appliquée en deux séances de 50 coups, appliqués à 24 heures d'intervalles. L'instrument utilisé était une forte lanière en peau d'hippopotame, qui fut désignée par les noms les plus divers: courbache, chicote, sjambok fimbo. Ce dernier mot servait à le désigner tant en swahili qu'en lingala. En français, c'est le terme *chicote* qui fut le plus couramment utilisé.

Ces diverses dispositions appellent quelques commentaires.

Le fait que le commandement de la FP appartienne à l'autorité civile est une situation classique: l'armée *grande muette* aux ordres du pouvoir politique détenu par des mandataires civils. Dans la pratique, aux temps héroïques de la colonisation, les charges civiles étaient le plus souvent exercées par des militaires⁷¹, et le cumul était presque de règle entre la fonction civile (p.ex. CD) et la fonction de chef militaire local. Il y a en tous cas de nombreux cas où ce cumul fut recherché volontairement. Les chefs d'expéditions militaires importantes se voyaient octroyer un grade *civil*, de même que les chefs des garnisons exposées. Ainsi, Dhanis, chef de l'expédition du Nil, se vit-il gratifié du titre de Vice-gouverneur Général (VGG). Alphonse Jacques, arrivant en 1891 à Mtoa non pour la

⁷¹ Cette situation perdurera longtemps. Le procureur du Roi à Coquilhatville écrivait encore, en 1929 : « *La Colonie belge est encore bien près de ses origines, militaires, et nos services publics ou privés sont encore assurés, pour une bonne part, par de braves garçons à qui l'on a seriné, pendant les belles années de leur jeunesse fringante, que la discipline est la principale force des Armées* ». JM JADOT, op.cit. page 235.

FP mais pour le Corps de Volontaires de la Société Antiesclavagiste, se voit *bombardé* CD par l'EIC.

Ces mesures étaient incontestablement nécessaires, compte tenu des différents décrets ci-dessus, pour que ces officiers puissent exercer le commandement sur leurs troupes. Mais la fonction de CD est un véritable métier d'homme-orchestre puisqu'il est censé exercer toutes les fonctions administratives, judiciaires, fiscales, etc... sur le territoire relevant de sa juridiction.

Encore en 1905, l'Inspecteur d'Etat Mahieu constatait, à propos du poste de Kanda-Kanda (Lualaba-Kasai): *'Le chef de poste est un sous-officier de l'armée belge qui n'assiste qu'aux séances de tir faute de temps ... Il est non seulement chef du détachement et du poste, mais officier de police judiciaire, officier d'Etat-civil, chargé de la perception des prestations⁷² et du service des transports⁷³*. Précisons que l'administration de l'EIC était, même en ces temps héroïques, extrêmement paperassière et que la F.P. s'empressa d'offrir à ses cadres le divertissement militaire bien connu des nombreux *états* et formulaires à remplir périodiquement en un nombre impressionnant d'exemplaires.

Deux choses sont aisées à déduire:

- La multiplicité des fonctions n'aidait guère à remplir la fonction d'encadrement, alors que les chefs et la troupe, très différents culturellement, auraient pu en profiter pour mieux se connaître.

- Le cumul des fonctions étant de règle, et l'autorité supérieure extrêmement lointaine, les officiers se trouvaient le plus souvent en situation de satrapes tout-puissants sur un territoire très étendu. Cela n'arrange pas, en général, la psychologie d'un homme et cela peut avoir contribué notablement à engendrer certains abus.

Le décret de 1891 introduisait pour le recrutement des troupes, à côté du volontariat, des levées annuelles opérées par les CD, de commun accord avec les chefs coutumiers. Le décret prévoyait un tirage au sort, imité de la conscription européenne, qui ne fut en fait jamais en vigueur. En pratique, il y eut désignation pure et simple, un village devant fournir une recrue par groupe de 25 cases.⁷⁴

Comme l'importance d'un chef de village est toujours peu ou prou proportionnelle au nombre d'hommes qu'il commande, on aurait pu s'attendre à ce que les autorités coutumières fassent de l'obstruction. Mais les chefs coutumiers, outre le désir d'afficher un certain zèle envers l'état - ou la nécessité de feindre un tel zèle - s'aperçurent vite que le recrutement leur fournissait une excellente occasion de se débarrasser des indésirables en tous genres en les désignant pour le service militaire. Les membres des lignages concurrents de celui du chef en titre, les bagarreurs, charpardeurs, 'fortes têtes' et autres éléments socialement peu intéressants furent donc généreusement aiguillés vers la FP⁷⁵.

Ceci pourrait expliquer – au moins en partie - certains commentaires sur le comportement de la FP, tels ceux-ci :

« I.e courrier partant de ce poste se fait d'ordinaire par les soldats, c'est-à-dire par des gens qui, à tort ou à raison, sont la terreur du pays »⁷⁶. « Avec tout cela, la terreur du soldat ne fait que s'accroître: les gens fuient, et s'ils ne changent pas leur manière d'agir, le Marungu, qui n'est déjà pas bien peuplé, deviendra de plus en plus désert »⁷⁷ (« Cela » désigne la bagatelle de: un blessé grave par balle. trois enlèvements, un pillage et un incendie volontaire de village). « Aussi, ces sauvages armés de fusils, qu'on nomme soldats par ici, font-ils, sur leur passage, la guerre aux poules. aux pioches⁷⁸ et autres choses de valeur dans le pays. Les indigènes les craignent tellement que dans beaucoup

⁷² Impôt en nature consistant en corvées, fourniture de nourriture, etc... pour le poste par les indigènes.

⁷³ FP : op.cit. p. 69.

⁷⁴ Circulaire de novembre 1896 du GG Wahis, in Lycops et Touchard, op.cit. T. II, page 542.

⁷⁵ On tenta aussi de refiler à la FP des recrues trop jeunes, ou en mauvaise santé. A un certain moment, la mortalité pendant la première année du service atteignit 50%, essentiellement à cause du mauvais état sanitaire des recrues *avant* l'incorporation. L'Etat y mit le holà.

⁷⁶ RP G ; de Beerst, St Jacques de Lusaka, lettre du 20/06/1896 ; APB E-18, feuillet 209

⁷⁷ IbiDem, feuillet 210

⁷⁸ « pioche » désigne alors souvent, sous la plume des blancs, la houe ;

d'endroits, ils désertent les routes suivies par ces soldats pour aller s'établir à l'écart... Ils (des officiers de passage) ont promis de faire tout leur possible pour faire cesser ces vols. Mais, de fait, sont-ils capables de les prévenir? La plupart d'entre eux ne connaissant pas la langue du pays⁷⁹ sont obligés de prendre comme interprètes leurs boys ou un de leurs soldats. Ceux-ci, de connivence avec les voleurs, réussissent si bien à traduire les plaintes, que ce sont les plaignants eux-mêmes qui sont reconnus coupables et reçoivent la punition »⁸⁰.

Avis de prêtre, dira-t-on, donc d'homme plus imprégné de charité que de réalisme. Encore qu'il se soit trouvé des abbés virils à qui le moindre coup de clairon faisait, sous la soutane, une jambe martiale, nous irons donc prendre l'avis d'un militaire:

« Les soldats se sont encore amusés à tirer des coups de feu en route et à frapper des gens sans motif. Ils ont amené ici (à St. Louis du Mrumbi) un jeune homme, un petit garçon et deux femmes qu'ils ont rencontrés près de Kalolo et que je fais reconduire chez eux. On dit même qu'ils auraient blessé d'une lance une femme après l'avoir violée et volée »⁸¹.

Trois mois plus tard, à l'occasion de l'arrivée d'orphelins:

« Les mères de deux de ces enfants ont été tuées en cours de route par les soldats à coups de crosses de fusil parce qu'elles ne pouvaient marcher »⁸². Quatre femmes prisonnières s'étaient enfuies, deux furent reprises et... pendues.

« Décidément, le gouvernement congolais fera regretter aux pauvres Noirs le régime arabe »⁸³

Il faut encore préciser, à propos des femmes citées dans ce passage comme prisonnières, abattues ou pendues, que leur seul crime était d'avoir été capturées dans un village relevant du chef Paramino, favorable aux révoltés de Luluabourg, village qui fut mis à sac par la FP, dit Joubert, sans que ses habitants se défendent⁸⁴. On remplirait aisément plusieurs volumes avec des anecdotes de ce genre. On voudra d'ailleurs bien remarquer qu'à une exception près, toutes ces citations concernent la courte période (cinq mois) de juin à octobre 1896 dans une région (le Marungu) réputée paisible !

Il est aussi à relever qu'au moins en ce qui concerne ces derniers faits, ces actes ont été posés **alors que les soldats étaient encadrés par des Européens**, ce qui infirme la thèse, habituellement avancée par la FP que ces bavures étaient le fait de soldats noirs évoluant *loin de l'œil du Blanc*⁸⁵.

L'article 8 du décret de 1888 qui prévoyait l'organisation de milices indigènes ne fut jamais appliqué et disparut en 1900. « En principe, elles (les milices) devaient comprendre un certain nombre d'hommes pouvant être mis à la disposition des chefs d'expéditions qui auraient pu les utiliser en renforçant leurs colonnes de soldats réguliers, d'indigènes armés de lances, flèches, fusils à piston, et se joignaient fort avantageusement à l'expédition »⁸⁶

Dans la pratique, de tels auxiliaires participèrent à toutes les campagnes d'envergure de la FP et représentèrent même souvent des effectifs plus importants que les troupes régulières, mais sans que la FP intervienne dans leur organisation. Certains chefs, qui se rangeaient par conviction ou par intérêt du côté de l'EIC, accompagnaient l'expédition avec leurs guerriers, se comportant en tous points comme s'il s'était agi d'une guerre traditionnelle. Par contre, lorsque la préparation hâtive de l'expédition du Nil imposa d'incorporer à la hâte des miliciens après une préparation bâclée de trois mois, ceux-ci furent considérés, non comme des « miliciens de l'article 8 », mais comme des soldats à part entière. La FP gagna probablement à cette division entre réguliers et auxiliaires plus qu'à l'application de l'article 8, chacune des deux troupes gardant ainsi son efficacité et sa cohésion propres, plutôt que de

⁷⁹ Le kitabwa

⁸⁰ Diaiare de Lusaka, mai 1898 APB feuillet 243 ; Cette façon spéciale de comprendre le métier d'interprète judiciaire n'a pas disparu. Cfr De Boeck « Langues et Démocratie en Afrique noire »

⁸¹ Carnets du Capitaine Joubert, 17 juillet 1896, APB, E-18, f. 4893,15.

⁸² Ibidem 17/09/1896, f. 1896/22

⁸³ Ibidem 18/09/1896, f. 1896/22

⁸⁴ Ibidem 18/09/1896, f. 1896/22

⁸⁵ Par exemple : FP : op.cit. pge 68.

⁸⁶ Cdt Tonglet : *la Forc Publique du Congo*, La Belgique Coloniale, 16 mars 1902

mettre sur pieds un hybride qui avait toutes les chances d'être une sorte de « mouton à cinq pattes », concentrant plutôt les défauts que les qualités des deux types d'organisation militaire.

La réquisition de tout le personnel européen -sauf les magistrats de l'ordre judiciaire - lorsque la sécurité l'exige, prévue par l'article 9, connut presque le même sort: on ne l'appliqua qu'une fois, lors de la mutinerie de Shinkakasa en 1900. En fait, cet article était presque inutile car, à l'époque dont nous parlons, pratiquement toutes les fonctions, y compris de fastidieux postes administratifs, mais à l'exception précisément de la magistrature judiciaire, étaient occupés par des militaires. Les civils eux-mêmes à commencer par le GG Wahis, étaient très fréquemment d'anciens militaires, que les compagnies commerciales inclinaient déjà à engager, se munissant ainsi d'un personnel déjà habitué à l'Afrique et ayant souvent gardé de bons contacts dans l'administration.

Si l'on ajoute à cela, pour le seul cas où l'on appliqua l'article 9, que les faits se passaient à Boma, que cette ville n'était pas seulement la capitale, mais aussi le port principal du Congo et qu'elle était donc perpétuellement encombrée d'officiers arrivant d'Europe pour « monter » à leurs postes, ou au contraire attendant le bateau après être « descendus fin de terme », on ne s'étonnera pas d'apprendre qu'il n'y eut guère besoin d'invoquer l'article 9 pour que tout le monde bondisse au créneau à l'odeur de la poudre !

On trouvera ci-après un tableau des levées effectuées annuellement entre 1882 (première année d'application de la circulaire de 1881) et 1902, année qui marque une certaine *stabilisation*, les Baoni ayant cessé de représenter un danger grave pour l'EIC. La même remarque que pour les *volontaires de la Côte* s'impose: la ventilation par lieu de recrutement suggère une ventilation ethnique, mais elle n'y correspond pas. Nous soulignons pour chaque région la ou les années qui constituent des pointes négatives ou positives.

LEVEES EFFECTUEES ANNUELLEMENT PAR LA FORCE PUBLIQUE

Régions	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1900	1901	1902
Banana/Boma/	300	370	350	270	400	400	125	75	50*	200	25*
Mayombe	<i>120</i>	<i>120</i>	100	100	100	100	75	50*	100	75	75
Matadi/cataractes	<i>180</i>	100	100	100	100	100	75	50*	50*	50*	75
Stanley-Pool	120	120	120	200	200	200	75	25*	40	50	50
Kwango	-	-	-	-	100	100	150	150	50*	75	75
Lac Léopold II	180 ⁿ	200	200	300	600	600	450	200	250	300	300
Equateur	300	300	300	300	300	300	550	250*	250*	300	300
Bangala/Mongala	180	300	600	350	500	500	150 ⁿ	150 ⁿ	150*	200	300
Ubangi	180	250	280	200	300	300	300	150 ⁿ	150 ⁿ	150 ⁿ	200
Aruwimi	300	<i>1.050</i>	500	600	800	800	150	75	- ⁿ	- ⁿ	300
Lualaba/Kasai	200 ⁿ	300 ⁿ	600	700	1.200	1.200	600	600	460	800	400
Uele	120	250	700	880	1.400	1.400	300	225	- ⁿ	- ⁿ	400
Province Orientale (1)											
Total	2.180	3.360	3.850	4.000	6.000	6.000	3.000	2.000	1.550*	2.200	2.500

Source: F.P., op.cit., annexe 4, page 509

Les chiffres *en italiques* indiquent les contingents remarquables par leur grandeur exceptionnelle.

Le signe **** accompagne les années où le contingent fut particulièrement petit.

1) La Province Orientale comprenait à l'époque le Maniema et le Tanganyika.

La moyenne pour cette période est de 3.340 soldats par an, les dépassements les plus importants se situent entre 1895 et 1897.

Pendant cette période le *plafond* est atteint dans le Bas-Congo, le Kwango, l'Equateur,

l'Aruwimi, l'Uele et la Province Orientale. Le Lualaba-Kasai suit à une courte tête, bien que son chiffre le plus élevé soit celui de 1893.

Le Lualaba-Kasai, l'Uele et la PO dépassent non seulement leurs chiffres habituels, mais aussi les autres régions, et ceci très nettement: 1 600 hommes sur 3.360 (près de 50%) en 1893, 3.400 hommes sur 6.000 en 1895 et 1896, soit plus de la moitié. Alors qu'en 1892, ils fournissaient 620 hommes sur 2.180 (environ 1/4), en 1894 1.800 hommes sur 3.850, soit 40%.

Les *pointes* du Lualaba/Kasai, de l'Uele et de la P.O coïncident avec les gros efforts pour accroître ses effectifs que la F. P. fait en 95, 96 et 97. Il n'est pas exagéré de dire que ces trois provinces supportent, à elles seules, l'effort supplémentaire effectué à cette époque.

En 1900 et 1901 on ne lève *aucun* soldat dans le Lualaba/Kasai et la PO. Il y a certes là un réflexe de méfiance après l'affaire des Baoni. Mais l'effort demandé ces années-la est en-dessous de la moyenne (1900 est le minimum national avec 1.550 hommes) et *neuf* régiments sur onze atteignent leur contingent plancher entre 1900 et 1902: on revenait sur le pied de paix après une période d'opérations militaires intensives. Les recrues du Lualaba-Kasai et du Maniema, généralement désignées par l'étiquette *tetela* étaient particulièrement appréciées. « *C'étaient les soldats préférés des Blancs. Grands et vigoureux, aussi intelligents que braves, on les portait aux nues naturellement. C'étaient les Batetela que je prenais de préférence pour aller en palabre, car j'étais sûr qu'ils ne flancheraient pas, je suis certain qu'ils se seraient faits tuer à mes côtés* »⁸⁷.

Il est important de retenir de tout ceci que les appartenances ethniques citées par la FP, et dont on ne manquera pas de tirer les conclusions les plus définitives étaient en réalité d'une imprécision et d'une fantaisie qui ne justifiait en rien l'assurance avec laquelle on a formulé des jugements par après. La composition ethnique des unités, qu'elles se soient ensuite révoltées, plus ou moins bien conduites ou aient fait preuve d'héroïsme, n'avait sa seule origine que dans les décisions prises par la FP elle-même. Nous pouvons aussi constater que les soldats que la FP traitera ensuite de « soldats d'occasion » et autres épithètes méprisantes étaient pourtant fort appréciés par certains officiers.

Quant à la cruauté du traitement que ces troupes réservèrent parfois à leurs compatriotes, nous aurons l'occasion de voir qu'elle relevait surtout d'une politique particulière de la terreur, qui faisait partie du système de production léopoldien.

L'afflux des nouvelles recrues en 96/97, lié à la préparation de l'expédition du Nil, pose un petit problème mathématique et géographique, dont la solution persiste à nous échapper. Où a-t-on mis ces 6.000 recrues ? A.J Wauters estime les effectifs de la FP en 1897 à 14.000 hommes : 8000 miliciens, 4000 volontaires congolais et 2000 volontaires de la Côte. Les chiffres de Wauters⁸⁸, travaillant « en chambre » à Bruxelles, sont certes quelque peu arrondis, mais « collent » cependant avec ceux de la FP qui dit avoir eu, à l'époque, 13.983 soldats

Pour Wauters, il y a quatre camps d'entraînement : Zambi, Bolobo (Yumbi). Irebu et Umangi, d'une capacité d'accueil de 500 recrues chacun, soit 2.000 au total, ou encore 4.000 en deux ans. D'autre part, on avait programmé deux levées annuelles de 6.000 hommes, soit 12.000 sur deux années. Qu'a-t-on fait des 8.000 sans abris ? Dans son « auto-histoire », la FP⁸⁹, plus optimiste, déclare avoir eu sept camps: les quatre de Wauters, plus Kinshasa, Kasongo et La Romée, certains ayant une capacité d'accueil supérieure aux 500 places avancées par Wauters.

Les incorporations comptabilisées par la FP sont de:

⁸⁷ Lt Lapière, cité par Michaux, Oscar, op.cit.

⁸⁸ A.J. Wauters, op.cit. p. 447

⁸⁹ FP, op cit, p.447

	1896	1897
Kinshasa	214	137
Kasongo	1.110	1.022
La Romée	640	1.100
Bolobo (Yumbi)	145	406
Zambi	231	285
Irebu	175	242
Umangi	103	440
Total	2.721	4.072
Total général:	6.793	

La capacité d'accueil s'est incontestablement accrue, mais avec 12.000 recrues nous avons encore plus de 5.000 hommes sous la pluie. On peut certes admettre que les autorités territoriales n'aient pas fourni le nombre de recrues demandées. Mais ne pas atteindre 50% de l'objectif fixé ne cadre guère avec les habitudes d'extrême efficacité qui sont celles de l'EIC ! Selon toute apparence, la préparation de l'expédition du Nil, sans cesse talonnée par Bruxelles, a mené à l'incorporation ultra-rapide dans les formations actives. On ne peut exclure qu'il ait régné dans les données connues de la FP un certain flou artistique, tant quant au nombre précis de ses effectifs qu'à leur degré de formation et de fiabilité, flou que les jolis tableaux précis sont venus ensuite couvrir du manteau de Noé.

Il nous faut aussi évoquer les conditions de vie et de travail dans la FP. Les soldats étaient principalement des fantassins, si l'on excepte un petit nombre d'artilleurs. Les autres spécialistes étaient les clairons, les comptables et les musiciens. En campagne, ces derniers étaient chargés d'encadrer les porteurs, dont la débandade pouvait avoir des conséquences tragiques. Leur rôle était donc loin d'être négligeable.

Les enrôlés qui ne paraissaient pas physiquement aptes au service armé étaient versés dans les *travailleurs militaires*, à qui il incombait de construire et d'entretenir les installations des camps, de cultiver des champs destinés à les ravitailler, etc... Les soldats et leurs épouses devaient aussi prendre leur part des travaux, (comme partout, la corvée pouvait servir de mesure disciplinaire). En campagne, un châtiment courant consistait à ravalier le soldat au rang de porteur, les Africains, encore aujourd'hui d'ailleurs, sont très susceptibles sur le chapitre de leurs qualifications professionnelles et regardent de très haut ceux qui *ne sont bons qu'à cultiver le sol ou à porter des paquets* et cette punition constituait une humiliation cuisante.

Contrairement à ce qui, du moins à l'époque, était l'habitude européenne, les soldats de la FP vivaient en famille, non seulement au camp, mais aussi en campagne. On a d'ailleurs pu voir que le décret de 1891 prévoyait une ration pour la femme du soldat. En principe, les militaires étaient astreints à la monogamie. Le souci civilisateur faisait ainsi bon ménage avec le désir de ménager le budget de ne pas surpeupler les camps.

Les femmes étaient astreintes à quelques heures de travail dans le camp et s'occupaient des charges ménagères habituelles, telles que préparer le repas de leur mari. Les femmes des militaires rengages étaient dispensées de travaux pour le camp. Certains militaires astucieux trouvaient une occasion de petits profits en tenant une table d'hôte payante, où venaient manger leurs compagnons d'armes célibataires.

Les femmes relevaient de l'autorité militaire, comme leurs maris, si des mesures disciplinaires devaient être prises. Les affaires d'adultère venaient ainsi au rapport du commandant (ce qui permettait à l'ensemble du camp d'en tirer profit pour ses commérages). Les officiers de la FP étaient d'ailleurs unanimes à se plaindre du temps considérable qu'ils étaient contraints de passer à régler des *histoires de cocus* ou des *crêpages de chignon*.

La présence des femmes et des enfants pendant les expéditions ne manquait pas de conférer à

celles-ci un côté pittoresque qui ne nous aurait sans doute pas semblé très martial. Voici la description que le Lt. Gustin fait de l'installation d'une colonne au soir d'une étape:

« Au fur et à mesure qu'elles arrivent au campement, qui est toujours situé en terrain découvert et à proximité d'un cours d'eau, les femmes et les enfants se retirent à l'ombre des buissons et des arbres en attendant que les blancs aient désigné les places que les soldats doivent occuper la nuit. Pour camper, la troupe forme un carré de 80 mètres de côté: les blancs dressent leur tente derrière le milieu de leur subdivision : le commandant occupe le centre du campement. La cuisine des blancs est établie dans un angle du carré, du côté opposé au vent et à proximité de la tente du sous-officier qui en a la surveillance

« Dès que ces dispositions sont prises, les femmes se portent aux emplacements destinés à leur mari et y déposent leurs 'bilokos'. Elles vont ensuite à la recherche de trois grosses pierres qui doivent servir de chenets en même temps que de support aux vases dans lesquels on prépare les aliments. Pendant que ceux-ci mijotent sur le feu, les femmes courent au ruisseau voisin s'y rafraîchir le corps et s'y livrer à des soins de propreté. Aussitôt qu'elles ont procédé à un lavage minutieux de leur personne, elles se versent une goutte d'huile dans la paume de la main et s'enduisent la peau en la frottant fortement. Elles revêtent ensuite un pagne propre pour retourner, à une allure indolente, vers le 'loyer conjugal

« A ce moment, les tentes se dressent déjà au milieu d'un fourmillement de noirs. C'est un va-et-vient continu de soldats, de femmes et d'enfants entre le camp et le ruisseau: les uns, s'éloignant, tiennent à la main des récipients vides ; les autres, revenant, portent sur leur tête immobile des vases remplis d'eau où apparaissent quelques branchages.

« Une heure après l'arrivée des troupes, l'installation est ordinairement terminée: les faces du camp se dessinent par une rangée de feux autour desquels hommes, femmes et enfants circulent dans un déballage de pots, de boîtes, de couvertures, de nattes. etc... Quelques abris rudimentaires, où se tiennent les ménages des chefs noirs, s'élèvent.

« Les conversations vont leur train, principalement dans le quartier des Haoussas, natifs du pays de Lagos, qui ne parlent jamais sans crier. Les plus civilisés des Haoussas et, en général, les soldats qui ont habité les villes côtières de l'Afrique, témoignent un certain mépris à leurs congénères de l'hinterland. Dans leur bouillante et bruyante colère, ils les qualifient de « bushmen » ? C'est l'insulte la plus blessante que l'on puisse lancer à un Noir. Nos irréguliers indigènes du Congo qui n'avaient qu'une faible idée de la signification de ce mot anglais couraient se plaindre aux blancs quand on les avait gratifiés de cette épithète

« Après la parade de garde, vers cinq heures et quart, le réseau de surveillance organisé dès l'arrivée est renforcé par quelques sentinelles. Alors, la circulation vers l'extérieur cesse complètement, tandis que dans l'enceinte, les soldats qui ont procédé à un bout de toilette vont de groupe en groupe faire des effets de torse, drapés dans leur couverture de laine bariolée.

« Les membres de chaque famille mangent au même plat et trempent leurs farineux bouillis dans le même vase contenant la sauce pimentée composée de sel, de piment et d'eau Les soldats réguliers se servent habituellement de la cuiller, tandis que les autres emploient les quatre premiers doigts de la main droite

« Les Elminas⁹⁰ n'admettent pas la femme à leur table, parce que, disent-ils, cette coutume n'est pas en usage dans leur contrée. Quand les estomacs sont satisfaits et que les fatigues de la journée n'ont été trop éreintantes, ils chantent en chœur les plaintes de leur pays. Le tam-tam se mêle au brouhaha du camp et donne une note vraiment foraine.

« Mais l'obscurité met un terme à tout ce tapage, car aussitôt qu'elle arrive, les membres de chaque famille se rassemblent autour de leur foyer, deux ou trois par feu, et préparent leur couche qui se compose de nattes ou de feuilles de bananier débarrassées de leurs nervures. Pour dormir, ils ne conservent aucun vêtement : ils se couvrent simplement d'un pagne ou d'une couverture. Pendant les

⁹⁰ Venant de l'actuel Ghana

nuits claires, le noir n'aime pas à se coucher sous un arbre ni même sous un abri: il préfère être 'sous les étoiles'.

« Le silence se fait petit à petit: la plupart des feux eurent faute de combustible: ceux qui brûlent encore éclairent de leurs vacillantes lueurs les visages de quelques soldats s'entretenant à voix basse.

« Une heure et demie environ après le coucher du soleil, vers sept heures et demie, les derniers fumerons s'éteignent. Les stridulations aiguës et monotones des innombrables cricris cachés dans les herbes, les buissons et les arbres cessent bientôt à leur tour, Seus des ronflements sonores et variés troublent le silence de la nuit. Plus tard, par-ci, par-là, jaillit dans l'obscurité la pâle lumière d'une charbonnée qu'on remue et qu'un souffle de vent active, et l'ombre d'un blanc se dirige à tâtons dans ce dédale de corps et d'objets éparpillés sur le sol, pour aller s'assurer de la vigilance des sentinelles.

« Vers deux heures du matin, quand la température est la plus basse, plusieurs feux flambent de nouveau au milieu de groupes d'hommes transis de froid. Les conversations redeviennent bruyantes et réveillent les blancs qui maugréent sous leur tente contre ces infatigables bavards. Cependant, le silence se rétablit encore, les feux s'éteignent et les ronflements reprennent jusqu'au petit jour. Alors tout le monde se lève. Pour rendre la souplesse à leurs membres engourdis, les hommes, les femmes et les enfants s'étirent, se tortillent en faisant craquer leurs bras. Les uns circulent pendant quelques instants à l'intérieur et à l'extérieur du camp, d'autres rallument leurs feux, d'autres encore vont au ruisseau. La femme, très frileuse, se lave à l'eau chaude à proximité du feu, derrière un pagne déployé par un enfant. Après le premier repas, composé d'une pâtée quelconque, elle prépare sa hotte et les hommes roulent leurs paquets et ustensiles dans des nattes

« Les Blancs se lèvent également au réveil et pendant qu'ils déjeunent, des soldats disposent les tentes et les bagages en charges qu'ils distribuent ensuite aux porteurs. Quelques instants après le lever du soleil, les soldats désignés pour l'avant-garde se rangent en ordre de marche sur le sentier à suivre, et au signal de départ, se portent en avant. Blancs, soldats et femmes entrent en colonne dans l'ordre détermine à l'avance, Les sentinelles et l'arrière-garde ne quittent leur position qu'au moment où les derniers hommes du gros des troupes se mettent en marche' »⁹¹

On comprendra aisément que la présence avec les troupes en campagne de civils : femmes, enfants et porteurs, ne pouvait manquer d'aggraver les risques de panique, et de rendre plus sanglantes les retraites qui, dans toute l'histoire de cette époque, tournèrent souvent en atroces boucheries. Cela augmentait aussi les pertes car les femmes et les porteurs n'étaient pas à l'abri des balles perdues.

Enfin, au cours de divers conflits, les femmes accompagnant les armées firent régulièrement partie du butin du vainqueur. Toutefois, cela ne s'accompagnait pas des atrocités sadiques qui ont tristement illustré la guerre des années 2000 dans l'Est du Congo. Encore que la FP laisse en général tomber un épais voile de pudeur sur ce genre de choses, il semble bien qu'au cours des guerres de l'EIC, maintes femmes aient, d'après la faveur changeante des armes, tout simplement changé à plusieurs reprises de partenaire.

La FP : Les Européens

Les soldats africains de la FP étaient encadrés par des officiers Blancs

A tout seigneur, tout honneur la FP avait évidemment un commandant en chef (cette fonction eut un nombre assez élevé de titulaires pendant les dernières années du XIX siècle. L'organisateur de la FP - le Cdt Léon Roget - resta en fonction d'août 86 à août 88. Après se succédèrent les Commandants Henri Avaerts (août 88 - octobre 89), Léon Van de Putte (juillet 90 - juin 91). Léopold Foudrin (octobre 91—juin 93) Georges Dielman (juin 93—juin 95), Jules Van Dorpe (juin 95 - juin 98)⁹². Georges Dielman fut le premier à revenir en fonction de mars 99 a mai 1900 et eut pour

⁹¹ *Le Mouvement Géographique*, 14 août 1898, col 403 ss.

⁹² Il s'agit de titulaires, il n'a pas été tenu compte des intérim.

successeurs Ernest Tonglet (mai 1900 - novembre 1902) et Gustave Seghers (juin— décembre 1903). Erasme Warnant, entré en fonction en 1904, fut le premier lieutenant-colonel, et il fallut attendre Tombeur, en janvier 1916 pour voir la fonction confiée à un général.⁹³

Rappelons que le rôle du Commandant en Chef était uniquement administratif. Les changements rapides à ce poste affectaient donc moins la FP qu'on pourrait le croire. La continuité était assurée par le GG Wahis. D'autre part, les officiers en charge des commandements importants à l'intérieur avaient eux aussi des fonctions civiles leur conférant le commandement effectif des troupes. Le rôle du Commandant en Chef était d'autant plus réduit qu'il résidait à Boma, fort loin des opérations.

Au moment où Léopold II était devenu le Souverain de l'EIC, des voix s'élevaient en Belgique pour émettre la crainte que des troupes belges puissent être envoyées au Congo. Parmi ces voix, on ne s'étonnera pas de trouver *La Réforme*, le journal résolument anti-congolais de Georges Lorand, qui affirmait: « *on veut nous entraîner dans une autre aventure tonkinoise* »⁹⁴. *Le Flambeau de Bruges*⁹⁵ de son côté avançait que Bismarck, en soutenant les projets de Léopold II, lui avait demandé, en même temps que son acquiescement à sa prochaine nomination de suzerain, l'envoi de trois ou quatre régiments belges dans l'Afrique Centrale, « *deux demandes d'une extrême gravité et naturellement faites pour faire naître de grandes perplexités* ».

Cette réaction était assez compréhensible. Léopold II et quelques hommes d'affaires pouvaient bien être alléchés par les gros profits coloniaux mentionnés dans les pages boursières des journaux, mais l'homme de la rue ne pouvait que constater que, quand les colonies faisaient les gros titres de la presse, c'était à propos de morts, de guerres et de massacres. Guerres des Cipayes, Guerre de Cochinchine, Expédition du Mexique... Plus près de la Belgique, des Blancs étaient tombés durant toutes les expéditions de Stanley et pas moins de onze Européens étaient morts au service de l'AIA entre 1878 et 1884.

Aussi, dans la lettre du 1^o avril 1885 par laquelle il sollicite des chambres l'autorisation d'accepter la souveraineté du nouvel état, Leopold II a-t-il bien soin de préciser que « *sa défense et sa police (du Congo) reposeraient sur des forces africaines encadrées par des volontaires européens* »⁹⁶.

Parmi ces volontaires, les Belges seront les plus nombreux: 648 officiers et 1.612 sous-officiers entre 1877 et 1908, soit 2.260 hommes⁹⁷. Ce chiffre ne comprend que les militaires partant pour exercer des fonctions dans la FP. Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'ils étaient également très nombreux parmi le personnel civil, public ou privé. L'engagement d'officiers belges avait l'avantage de permettre ce qu'il faut bien appeler une entourloupette: une fois agréé par l'EIC, le candidat était détaché à l'Institut Géographique Militaire, qui le mettait à la disposition du Roi. Il conservait donc son traitement de l'Armée Belge, auquel s'ajoutait un supplément annuel payé par l'EIC. (En 1896, celui-ci était de 6.000 francs par an pour un lieutenant⁹⁸. Cette situation provoqua diverses interpellations parlementaires, dont une d'Emile Vandervelde en 1905 à propos des rémunérations payées à des officiers au service d'un Etat étranger⁹⁹.

De plus, les militaires partant pour le Congo se voyaient automatiquement gratifiés d'un avancement d'un grade. Cela rendait la carrière congolaise très tentante, surtout pour les officiers et

⁹³ FP, op.cit. Annexe 13, p. 518

⁹⁴ Wauters. op.cit. p. 446

⁹⁵ F.P, op.cit. p. 36

⁹⁶ citée par le *Mouvement Géographique* du 25 janvier 1885.

⁹⁷ Weber, Guy *Ces Colobiaux... Histoires du Zaïre*, Bruxelles, Louis Musin, 1982.

⁹⁸ Wauters, op.cit.. p. 93.

⁹⁹ L'étranger traitait quant à lui en pure fiction la séparation des deux couronnes. Un manuel français de la Belle Epoque écrivait que l'EIC « *est en réalité une colonie belge, fondée sous les auspices du roi Léopold II* ». Cours Supérieur d'Histoire de France et notes d'histoire générale. Tours. Mame/ Paris. De Gigord, s.d., p. 799.

sous-officiers « *passés par le cadre* »¹⁰⁰ qui n'avaient guère de perspectives d'avancement devant eux s'ils restaient en Belgique. Cela explique certaines bizarreries, par exemple qu'il y ait à Anderlecht une rue dédiée au « Sergent de Bruyne », alors que les archives parlent d'un « sous-lieutenant De Bruyne ». C'est bien le même homme, mais avec dans un cas son grade belge, dans l'autre, son grade congolais.

Du point de vue de l'histoire de Belgique, le règne de Léopold II fut une longue partie de bras de fer entre le Roi, qui souhaitait plus de moyens pour la défense nationale et, dans ce but, refusait les mesures qui lui semblaient mesquines et de trop peu d'envergure, et ses gouvernements, le plus souvent catholiques, dont la propagande électorale comportait une bonne dose d'antimilitarisme. On sait qu'il dut attendre, littéralement, le jour de sa mort pour signer la loi instituant le service militaire obligatoire et personnel. Prise en otage dans cette lutte, l'Armée, en Belgique, végétait tristement et des esprits quelque peu aventureux n'y trouvaient pas grand-chose qui puisse les satisfaire.

Léopold II passe pour s'être intéressé personnellement aux dossiers des militaires « turbulents », ceux qui se distinguaient par des duels, des histoires de jeu, de dettes ou de femmes... Un changement d'air leur ferait du bien ! Nul ne sait si c'est exact, mais il est bien connu que pendant des années le départ aux colonies fut une solution aisément envisagée pour les « fortes têtes », « brebis galeuses » et autres « têtes brûlées » qu'on envoyait s'y racheter une conduite... et se faire oublier.

Il faut quand même bien admettre que l'aventure exotique avait tout pour plaire à des jeunes gens n'ayant sans cela devant eux que la monotonie de la vie de caserne dans un pays guindé et tout morne de respectabilité bourgeoise.

« Dans toutes les villes, même la capitale, la vie bourgeoise se trouvait réglée par des habitudes immuables, rythmées par le balancier de l'horloge : déjeuner à midi, café et tartines à quatre heures, dîner à huit heures: pour les hommes, la lecture du journal, la pipe, le cabaret, les discussions politiques. Jamais un livre. Deux ou trois soirées par an à la Monnaie¹⁰¹ et un concert suffisaient à satisfaire le besoin de loisir. Les officiers suivaient la même ligne tirée au cordeau, mais en restant entre eux. A Bruxelles, ils fréquentaient des cafés choisis comme Les Trois Suisses. En province, le cabaret le mieux tenu, où parfois siégeait une société civile et militaire juxtaposant sans les mêler officiers en tenue et bourgeois solennels »¹⁰².

Parmi les motivations des officiers, comme des autres coloniaux, une certaine dose d'idéalisme n'est pas à exclure. S'il est nécessaire de condamner durement et sans nuance le système colonial, et en particulier le système de pillage qu'était la colonisation léopoldienne, il ne faut pas pour autant considérer tous ceux qui s'y trouvèrent impliqués comme un ramassis d'assassins, de pillards et de gens sans aveu. Une fois de plus, la même remarque s'impose : la colonisation est une médaille à deux faces qu'il faut considérer toutes les deux. A côté du souci de leur carrière – qui est tout de même, en soi, légitime ! – ou de l'attrait de l'aventure exotique, il faut tenir compte d'une certaine foi dans la mission civilisatrice de la colonisation, dans la civilisation européenne comme modèle unique, dans la science et le progrès... Cela peut certes nous paraître fort naïf, mais c'est nous qui avons beaucoup vieilli durant ces cent et quelques dernières années...

A côté des officiers belges, le cadre de la F. P. compta aussi un nombre non négligeable d'officiers européens de diverses autres nationalités. Les Scandinaves furent les plus nombreux. Entre 1878 et 1904, les Suédois furent 47 officiers et 15 sous-officiers, les Norvégiens 26 officiers et 3 sous-officiers. De Suisse vinrent 9 officiers et 3 sous-officiers. Les Italiens étaient 80 en 1904, lorsque les remous suscités par le rapport Casement puis par la Commission Internationale d'Enquête incitèrent le Ministre italien de la Guerre à interdire aux officiers italiens en activité de service de contracter un engagement avec l'EIC. Il y eut aussi quelques Britanniques. Allemands et Autrichiens, au moins un

¹⁰⁰ Sortis du rang, sans passer par l'Ecole militaire

¹⁰¹ L'Opéra de Bruxelles

¹⁰² Gal. Emile Wanty, *La vie militaire en Belgique au siècle dernier*.

Roumain, un Turc et un Américain¹⁰³. C'était donc, là aussi, un véritable manteau d'Arlequin.

Ces officiers prestaient au Congo des termes de trois ans. Les moyens de communication se réduisaient aux steamers sur les rivières importantes, aux pirogues et à la marche à pied. Tout au plus pouvait-on marcher avec les pieds des autres en se faisant porters en tipoye¹⁰⁴. Aussi arrivait-il souvent qu'un officier ou un agent d'administration ne preste en fait de son terme que deux ans de travail utile car le voyage du bas-fleuve à son poste lui prenait six mois et le retour, tout autant¹⁰⁵.

Autre résultat de cette lenteur des communications: les remplacements ou les arrivées de cadres frais prenaient un temps infini et, à chaque campagne importante de la FP, on dut prolonger le séjour d'officiers « fin de terme », voir « attraper » au vol des officiers en train de « descendre fin de terme » que leur voyage de retour faisait passer à proximité du théâtre des opérations.

Cela étant on ne s'étonnera donc pas d'apprendre que l'encadrement des troupes n'était pas surabondant !

Les compagnies actives comptaient en 1897 un officier commandant et un officier ou sous-officier par peloton. Ce dernier, la plus petite unité commandée par un européen, avait un effectif variant de 40 à 80 hommes, subdivisé en sections commandées par des sergents africains, sections qui étaient elles-mêmes subdivisées en escouades aux ordres de caporaux africains. Il s'y ajoutait un clairon pour 40 ou 50 hommes.

Lors des premiers balbutiements de la FP, on avait connu des pelotons homogènes. On a même gardé le souvenir de compagnies stationnées à Boma et dont l'uniforme s'ornait de brandebourgs de couleurs différentes selon la provenance des soldats: jaune pour les Bangala, rouges pour les volontaires de la Côte. On adopta bientôt le principe du mélange des ethnies et, surtout après la mutinerie de Luluabourg en 1895, on essaya d'éviter qu'une ethnie fournisse plus du quart des effectifs d'une unité.

Cette bigarrure ethnique de la troupe, jointe à la bigarrure du cadre posait le problème de la langue de commandement. Le lingala n'avait pas encore été adopté comme langue unique de toute la FP. Du côté de la troupe, seuls quelques volontaires de la Côte connaissaient des bribes d'anglais. Du côté du cadre, les officiers de provenance étrangère ou flamande n'étaient pas forcément de fins linguistes.

Le système qui prévalut toujours au Congo était que les Blancs apprirent la langue des Noirs, et non l'inverse. Le choix final en faveur du lingala semble bien s'être produit après les révoltes des Baoni, et avoir été influencé par le fait que les mutins étaient surtout des ressortissants de l'est, donc des swahiliphones. Pour les commandements, le français prévalut. C'était à l'époque la seule langue officielle en Belgique et, pour quelques temps encore, la principale langue internationale. Pour leurs rapports quotidiens entre eux, les officiers se débrouillèrent comme ils purent, et parfois avec des résultats assez pittoresques.

La vie matérielle de ces hommes dépendait en grande partie des moyens de transports et de communication dont disposait la FP, et c'est pourquoi il paraît préférable d'en parler un peu plus loin, quand il sera question des moyens.

Que devenaient, au moral, ces braves jeunes gens soudain projetés d'Auderghem ou d'Oslo au cœur de l'Afrique? Si l'on compulse les documents¹⁰⁶, tout de même assez nombreux, qu'ils nous ont laissés, en écartant ceux qui tiennent trop de l'apologie ou du dithyrambe de circonstance, nous

¹⁰³ FP., op.cit.. p 48 et annexe 2 p. 506 pour les chiffres globaux. Aux annexes 20. p. 526 et 22. p. 52/ qui sont des listes de pertes, figurent respectivement l'Américain Burke et le Turc Inver. Ce dernier a selon toute vraisemblance été engagé sur place, comme l'ont été les débris des troupes turco-égyptiennes de l'Equatoria

¹⁰⁴ Sorte de chaise ou de hamac à porteurs, d'aspect fort variable suivant les régions.

¹⁰⁵ A propos de tout ce qui regarde les communications, l'on se reportera utilement à la rubrique suivante

¹⁰⁶ Carnets tenus à des fins personnelles, correspondance privée, etc..

constatons une belle unanimité pour tomber à bras l'accourcis sur deux bêtesses noires, l'isolement et... l'administration.

Cette dernière semble avoir été particulièrement paperassière. Voici ce qu'en disait Alphonse Jacques en septembre 1891: « *Lettres, rapports, comptabilité, paperasserie, paperasserie; c'est fichant et ça ne fait que croître et embellir... J'avais une foule de choses à écrire à l'Etat et à la Société*¹⁰⁷ et, par devoir, j'ai couvert d'encre un demi-hectare de papier... Quand je m'en irai, j'arroserai mes choux avec ma dernière bouteille d'encre »¹⁰⁸.

On lui reproche aussi d'être indécise tout en portant ensuite des jugements sans appel. Le même Jacques écrivait: « *Il n'y a pas un seul de ces ronds de cuir qui ose engager sa responsabilité. C'est comme si j'étais abandonné. Il faut bien que je me débrouille tout seul*¹⁰⁹. Personne dans les sphères gouvernementales, pas plus qu'à la Société Antiesclavagiste elle-même, n'ose engager sa responsabilité en me donnant des ordres d'agir en tel ou tel sens. On me laisse me débrouiller et, quand tout sera fini, si c'est bien, tant mieux, je serai félicité. Si mon action a heurté des intérêts politiques, commerciaux ou autres, je serai le baudet de la fable »¹¹⁰.

Ceci fait évidemment penser à la fameuse ingratitude de Léopold II. La doctrine de l'EIC en cette matière semble pouvoir se résumer ainsi: « *Vous devez réussir. Nous vous en voudrions si vous échouez. Nous vous en voudrions aussi si vous réussissez par des moyens qui nous causent des ennuis. Si vous réussissez sans bavures, ce ne sera que partie remise. Et de toute façon, n'attendez pas de reconnaissance de notre part si vous réussissez* ».

Ce genre de situation était sans conteste éprouvant pour les nerfs, d'autant que l'isolement venait s'y joindre¹¹¹. Les situations où l'on était seul abondaient. A quoi s'ajoutait l'isolement affectif il n'y avait à l'époque que des hommes au Congo. Le mot *prostituée* ne semble pas avoir existé avant la colonisation. Lorsqu'il fait son apparition dans les premiers lexiques publiés par les missionnaires, on recourt à une périphrase, *Mwasi wa Leta*: « femme de l'Etat ». Cela en dit plus qu'un long poème.

A la même époque, la médecine s'enrichit de la notion de « foie tropical », le climat étant censé à lui seul fatiguer cet organe, sont la sensibilité à l'alcool et aux stupéfiants ne pouvait bien sûr être en cause.

Or, ils vont se trouver seuls maîtres de territoires immenses, où ils devront, comme on l'a vu, cumuler de nombreux pouvoirs, ce qui tendra à faire d'eux des espèces de satrapes, ne dépendant que d'un pouvoir lointain qui ne se montre sourcilieux qu'à propos d'une chose: le rendement. Nous avons déjà fait remarquer combien des fonctions comme celles de CD comportaient de responsabilités et pouvoirs divers, tous exercés par un seul homme sur une région couramment plus grande que la Belgique. Qu'il s'y joigne un peu de tension nerveuse et quelques excès, et l'on vira vers la tyrannie pure et simple. Surtout chez des personnes ayant naturellement le goût de l'autorité et du commandement! Beaucoup de ces personnes embrassent la carrière militaire. Il n'est donc pas étonnant du tout qu'il y ait eu une foule d'excès à déplorer. Encore aurait-on dû, plutôt que de les regretter tout en attribuant la responsabilité à un lampiste individuel, ne pas créer d'abord les conditions qui y menèrent.

Il serait mal venu de reprocher à ces hommes d'avoir été dépourvu de connaissance ou d'expérience de l'Afrique. Personne n'en avait à l'époque, sauf un quarteron d'explorateurs et, si l'on prenait la décision de coloniser, l'on n'avait d'autre choix que d'envoyer des novices. Ceux-ci, comme l'on a pu s'en rendre compte, arrivaient d'une société métropolitaine plutôt conformiste et rigide, où le contrôle social était fort et serré. D'autant plus fort que, si l'on examine les lieux d'origine de ces premiers acteurs de la colonisation, on s'aperçoit qu'ils viennent, en leur majorité, de petites localités.

¹⁰⁷ La Société antiesclavagiste de Bruxelles.

¹⁰⁸ De Buck, Jean-Marie op cit 1933, pp 59-70

¹⁰⁹ *Ibidem*, p 72

¹¹⁰ *Ibidem*, p 71

¹¹¹ Etant entendu qu'un Blanc est « seul », même entouré de cinquante Noirs.

Pour quelques uns qui viennent de Bruxelles, Anvers ou Liège, il y en a un grand nombre qui viennent de Blankenberghe, Dahlem ou Laroche. Encore aujourd'hui, ce ne sont pas des agglomérations importantes et, au XIX^e siècle, elles méritaient carrément le nom de « patelins ». Cette origine presque toujours rurale leur avait fait passer leurs tendres années dans un milieu où le contrôle social était encore plus fort qu'en ville. Echapper soudain à ce contrôle social pouvait avoir deux effets : soit le déchaînement d'instincts longtemps tenus en laisse, soit le maintien du contrôle, parce que celui-ci a été intériorisé. Et, chez les ruraux encore plus que chez les citadins, cette intériorisation du contrôle social était attendu de la religion.

Une grande partie de la littérature coloniale disponible a été d'inspiration nettement catholique. Et de ce fait ces oeuvres d'éducation et de propagande coloniale ont une tendance notable à faire des colonisateurs des sortes de croisés, d'autant plus qu'un certain nombre de faits d'armes de la colonie pouvaient se décrire comme des affrontements entre le christianisme et l'Islam. On a donc fait reluire abondamment, à l'usage de la FP, l'auréole du chevalier chrétien. Outre le fait que les missionnaires sont beaucoup plus discrets sur ce sujet que les thuriféraires de la colonisation, voici ce qu'en disait un catholique pratiquant habitant Borna en 1887: « *Il ne se trouve malheureusement parmi mes compagnons, il ne s'en trouve pas un seul qui partage la même manière de voir que moi en tout. A part le gouverneur, qui y va fort probablement un peu par politique, je suis le seul à faire visite aux Pères*¹¹², ?

On est tout à fait fondé à croire que la religion a joué chez les coloniaux un rôle bien plus modeste qu'on ne l'a prétendu, que ce soit comme motivation ou comme frein.

FP : Les Moyens

Une force armée a besoins du *nerf de la guerre*. Le budget de la F P. représentait une part importante du budget ordinaire de l'Etat Indépendant. Il est à noter que la cotuptabilité de l'EIC n'a été rendue publique qu'après 1891 et qu'on a fait le *black-oui* sur les résultats financiers détaillés des exercices postérieurs à 1893. Ce n'est donc pas précisément une maison de verre que l'EIC, dont les archives furent, de plus, détruites en 1908¹¹³. Dans « Baoni ¹¹⁴», ayant eu l'idée qu'il serait intéressant de savoir quelle proportion de son budget cet état si particulier que fut l'EIC consacrait à sa Force Publique, j'étais arrivé au tableau suivant :

La Force Publique dans le budget de l'EIC					
Années	B.O. prévisions recettes	B.O. dépenses	B.O. F.P.	%	Effectifs
1891	4.554.931	4.554.931	2.271.628	49%	3.186
1892	4.731.981	4.731.981	1.635.864	34%	6.051
1893	5.220.681	5.440.681	2.126.479	38%	7.634
1894	4.949.444	7.383.554	3.308.700	45%	10.215
1895	6.004.764	7.370.939	3.556.672	48%	13.983
1896	7.002.735	8.236.300	4.820.793	58%	11.742
1897	9.319.300	10.141.871	4.944.045	48%	13.983
1898	14.765.050	17.251.975	6.870.631	39%	19.028

Source : Wauters, op.cit, pp 448, 40ss. ; F.P. op cit. Annexe 12, page 517. B.O. = Budget Ordinaire

Cependant que, quelques années plus tard, Mr Van Groenweghe¹¹⁵ dressait celui-ci :

¹¹² De Buck, op.cit, page 32

¹¹³ A J Wauters, op. cit. pp 405 et 406 ss

¹¹⁴ Page 59.

¹¹⁵ Daniel Vangroenweghe : op. cit.

Année	% du budget de l' EIC pour l'armée	dépense réelle	nombre de recrues
1895	48%	3.55 million Fr.	10.295
1896	58%	4.82	11.742
1897	48%	4.94	13.983
1898	39%	6.87	19.028
1899	38%	7.62	15.565
1900	28%	7.80	14.529

Comme on le voit, pour les années figurant dans les deux tableaux, les seules différences découlent de ce les chiffres de dépenses sont arrondis dans le second, et de ce que le chiffre de 10.215, qui est celui de 94 et pas de 95, a de plus été mal recopié et est devenu 10.295.

Les sommes consacrées à la FP représentent donc toujours plus du tiers et très souvent près de la moitié du budget ordinaire. Les 58% de 1896 sont liés à des circonstances exceptionnelles: la F.P. se trouve engagée dans la répression de la révolte de 1895 et prépare l'expédition contre les Mahdistes. Elle est donc engagée dans deux opérations d'envergure à la fois.

Par rapport aux autres postes du budget, la F.P. est le poste le plus important, et ceci avec une forte différence relative: en 1898, le poste qui vient au deuxième rang (exploitation du Domaine) représente 3.218.741 l-, soit environ la moitié de celui de la **F. P.** le troisième (service de la Marine). 1.945.538 F. n'en représente même pas le tiers.

La période pendant laquelle l'EIC accepte une certaine *transparence* de ses comptes, 1890-1893, correspond à une période financière particulièrement difficile pendant laquelle Léopold II devra prendre des libertés avec l'Acte de Berlin en érigeant les *terres vacantes en domaine de l'Etat* et *Domaine de la Couronne*, en taxant les exportations. Il dut néanmoins emprunter 25 millions à la Belgique. Tout ceci se passait avant que les ressources *minières* du Congo soient connues. Ce n'est qu'en 1894 que les profits et les pertes du commerce extérieur s'équilibrent pour la première fois et il faudra attendre le début du XX siècle pour voir apparaître un boni significatif (une vingtaine de millions en 1903)¹¹⁶. On peut d'ailleurs se poser des questions sur l'exactitude de comptes qui, comme de 1891 à 1893, prétendent s'équilibrer au franc près. Jouissant de l'impunité grâce à sa position, Léopold II *truqua* parfois ses comptes, disant avoir fait des cachotteries¹¹⁷. Nous possédons, dans l'ouvrage de Wauters un tableau détaillé des recettes et dépenses pour l'année 1898. On peut y constater que les principaux postes de recette sont:

Avance du Trésor belge	2.000.000
Versement personnel de Léopold II	1.000.000
Droits de sortie	2.400.000
Droits d'entrée	1.100.000
Produits du domaine, tributs et impôts payés par les indigènes	6.700.000
Total:	13.200.000 sur 14.765.050

¹¹⁶ Wauters, op.cit., p 460 ss.

¹¹⁷ Au moment du projet d'annexion de 1895, l'EIC fit savoir qu'il s'était endetté, à l'insu de son créancier (l'Etat belge) auprès de Mr. de Browne de Tiège, banquier à Anvers, entre 1892 et 1894, au taux de 6% de l'an d'une somme qui s'élevait intérêts compris à 5.287.415,65 F payables le 10 juillet 1895. En cas de non paiement, le banquier deviendrait propriétaire des régions de l'Aruwimi, du Ruhi, du Lomami, du Lac Léopold II, de la Lukenie et du Manieina, soit plus ou moins seize milliers d'hectares, 1/14^e du Congo ou cinq fois la Belgique. Voulant sauvegarder ses droits, la Belgique règle la note et épongea de plus un *mali* de 1895, soit 1.517.000 F par un prêt aux mêmes conditions que celui de 1890. cfr. Wauters, op.cit. pp. 465-466.

La moitié des recettes est constituée par les revenus issus du travail forcé des Noirs. Un quart est versé par la Belgique, soit directement, soit par le biais de la cassette de Léopold II. Les particuliers blancs et les compagnies commerciales opérant au Congo n'interviennent donc que pour un quart dans les recettes. Cette même année 1898, il y a quasiment équivalence entre la part du budget prise en charge par les indigènes (6.700.000 F) et le budget de la FP. Wauters, se basant sur un document qu'il dit emprunté au baron van Eetvelde, secrétaire d'Etat de l'EIC, donne une comparaison des dépenses et des recettes pour les années 1886 à 1897. Il est intéressant de comparer le pourcentage des dépenses couvert par les recettes et celui que représentaient les dépenses pour la FP.

Années	Recettes	dépense/recettes	% F.P.
1891	1.319.145	28,97%	49%
1892	1.502.515	31,75%	34%
1893	1.817.475	33,40%	38%
1894	2.454.778	33,25%	45%
1895	3.600.000	47,00%	48%
1896	5.887.404	56,83%	58%
1897	9.183.360	68,21%	39%

Sources: Wauters, op.cit... p. 463
F.P., op.cit., annexe 12, p. 517

Il s'agit ici du budget ordinaire, donc sans tenir compte des versements personnels de Léopold II, ni de ceux de la Belgique ou des ressources de l'emprunt. Si, partant du fait que les mécanismes administratifs de la *mise en valeur du domaine* ont été mis en place en 1890 et commençaient donc à fonctionner en 1891, l'on applique à toute cette période la clé de répartition des charges entre Européens et Africains qui était celle de 1898, soit 2 à 1, l'on obtient:

Années	dépenses/recettes	% Européens	% Africains	% F.P.
1891	28,97%	9,65%	19,42%	49%
1892	31,75%	10,58%	21,17%	34%
1893	33,40%	11,13%	22,27%	38%
1894	33,25%	11,08%	22,17%	45%
1895	47,00%	15,66%	31,34%	48%
1896	56,83%	18,94%	37,89%	58%
1897	68,21%	22,73%	45,48%	48%

Il s'agit évidemment là d'approximations mathématiques et non de données d'archives et elles ne sauraient donc être exactes au centime, ni même à quelques % près. Il est par contre très probable que les proportions réelles furent dans cet ordre de grandeur. En 1891, les recettes ordinaires couvraient à peine plus de la moitié du budget de la FP. A partir de 1892, les chiffres des recettes ordinaires et ceux du budget de la FP sont très proches les uns des autres. Le recul de 1894 est sans doute imputable à la *Campagne arabe*. En 95 et 96, les chiffres sont si proches qu'on peut réellement parler de couverture des frais de la F.P. par les recettes ordinaires. En 1897, les dépenses de la Force Publique devaient être pratiquement couvertes par les contributions des Africains seuls. Et nous avons vu qu'en 1898, l'objectif était atteint, à 170.631 F près!

En quelques années, l'EIC est donc arrivé à se doter d'un instrument de répression et d'extorsion suffisamment efficace dans la spoliation des indigènes pour que celle-ci rapporte de quoi en couvrir les frais. Nous ne prétendons évidemment pas que les autochtones du Congo étaient au courant du budget de l'EIC! Nous avons vu que les Belges eux-mêmes n'en étaient guère informés!

Mais il est hors de doute que les Congolais se rendirent vite compte qu'ils étaient spoliés, que la FP était entretenue à l'aide de leurs dépouilles et qu'elle était le principal instrument de ce pillage.¹¹⁸ L'un des éléments du contexte sera donc que les populations congolaises se rendaient compte dans l'ensemble qu'elles *auraient eu intérêt à ce que la F. P. disparaisse*.

Si l'argent est le nerf de la guerre, c'est parce qu'il permet de s'armer et de s'équiper. Voici donc succinctement quels étaient l'uniforme et l'équipement de la FP à l'époque qui nous intéresse. Les officiers européens portaient un uniforme assez semblable à celui de leurs collègues des autres branches de l'administration¹¹⁹ redingote à deux rangées de cinq boutons et pantalon, en drap bleu roi, avec chemise et gilet blancs pour la grande tenue. On devait y cuire agréablement.

La petite tenue comprenait une veste à une rangée de boutons et un pantalon, en étoffe bleue ou en coutil blanc. Veste et redingote portaient au col l'étoile couronnée supportée par deux palmes brodées. Les militaires se distinguaient des civils par le port de l'épée et un lion doré appliqué sur le haut de la manche gauche. On se coiffait soit du casque colonial, soit d'une casquette bleue assez semblable à celle des officiers de marine, ornée de l'étoile couronnée. Les insignes de grade (ganses et galons) se répétaient sur les deux manches et sur la casquette. En campagne, les officiers étaient armés du fusil Mauser 1889, et du pistolet Browning.

Les soldats africains portaient une veste et une culotte courte (kapitula) de toile bleue, un fez et une ceinture rouges. A Léopoldville et Bornu, ils avaient en outre une tenue d'apparat en serge bleue. On y ajoutait une vareuse en laine dans les régions froides.

Des insignes distinguaient les clairons (cornets), artilleurs (grenades), comptables (étoile), ainsi que les tireurs d'élite, pointeurs, etc... Les recrues recevaient une couverture, deux dans les régions froides. Un havresac et un ceinturon avec cartouchière et porte-baïonnette complétaient l'équipement.¹²⁰ D'abord assez disparate, l'armement individuel fut unifié, à partir de 1891, avec l'introduction du fusil Albini. C'était une arme à un coup, dont l'armée belge avait abandonné l'usage, mais qui possédait l'atout d'un mécanisme robuste et simple.

Les munitions utilisées tout au long des événements que nous relatons étaient des munitions à *fumée*. Les munitions sans fumée furent employées pour la première fois par l'armée anglaise à Omdurman (Soudan), un an après la révolte de l'expédition Dhanis. Les combats se passaient donc la plupart du temps au sein des épais nuages de fumée chers aux images d'Epinal.

Le grand avantage que présentait l'Alhini par rapport aux *pupu* de fabrication locale et à beaucoup de fusils de traite, était que, se chargeant par la culasse, il pouvait fonctionner par tous les temps. Les armes à capsule, au contraire, ne partaient plus dès qu'elles étaient humides. Et quiconque a essuyé, ne fût-ce qu'une fois, une averse tropicale sait qu'en l'occurrence, *humide* est un euphémisme.

L'artillerie de campagne comprenait au départ (1883) douze canons Krupp de 75 mm. On en acquit d'autres, en bronze et en acier, de sorte qu'il y en avait 42 en 1908. Il s'agissait de canons rayés dits *de montagne*, c'est-à-dire démontables en morceaux assez petits pour les faire porter à dos d'homme. Une pièce plus légère, le 47 mm Nordenfeldt, construit par Cockerill à Seraing, fut introduite pendant la campagne contre les Ngwana. Il y en avait 62 en 1908. Trois hommes coltinaient le tube de 85 kilos, deux autres les flasques de 25 kilos chacune, un sixième la vis de pointage et des pièces de rechange, et un septième les armements et la crosse d'affût. Les munitions étaient réparties

¹¹⁸ Le terme *spoliation* ne doit pas faire croire que nous attribuons aux Congolais du XIX^e siècle des sentiments à l'européenne. La connaissance exacte des mécanismes économiques dans lesquels ils étaient pris leur échappait. Ce dont ils avaient conscience, c'est qu'on venait sans cesse les forcer à accomplir des travaux au profit de l'Etat ou des compagnies commerciales. La *paresse du Nègre* n'a joué aucun rôle dans cette réaction. Ils répugnaient comme nous tous à travailler sans en tirer le moindre profit. Ajoutons que les travaux étaient souvent épuisants.

¹¹⁹ Peut-être du fait de la présence de nombreux militaires à des postes civils, l'EIC revêtait d'uniformes des agents occupant des fonctions qui, en Métropole, n'auraient pas impliqué le port d'une tenue spéciale. La rigidité hiérarchique des cadres coloniaux est sans doute elle aussi un héritage de ces temps martiaux.

¹²⁰ La gamelle et la bêche individuelle ne firent leur apparition qu'en 1912.

en charges de 30 kilos représentant dix coups. Les Krupp et les Nordenfeldt tiraient des obus ou des boîtes à balles et à mitraille. Les Krupp pouvaient tirer aussi des shrapnells et possédaient des fusées à temps (double effet). il y avait encore une artillerie de forteresse, dont la description nous entraînerait trop loin.

Si dans l'ensemble la F.P. possédait un armement suffisant pour surclasser ses adversaires, si ses conditions de vie et d'équipement quelque peu spartiates étaient finalement bien adaptées au terrain, elle présentait des faiblesses en matière de ravitaillement et de communications.

Fleuves, lacs et rivières étaient les seules voies de communication, sur lesquelles voyageaient lentement des steamers chauffant au bois et, sur le Tanganyika ; quelques voiliers. Le tracé même de ces voies navigables imposait des trajets en arc de cercle: On se rendait de Léopoldville aux Stanley-Falls en passant par Coquilhatville. Certaines parties du Congo devinrent pendant longtemps plus faciles à atteindre à partir de l'étranger qu'à partir de la capitale. C'est surtout vrai pour le Katanga, auquel jusque dans les années 30 on accédait plus aisément par le Cap et la Rhodésie que par Léopoldville.

Le fameux *Chemin de fer des Catarzacyes*, de Matadi à Léopoldville, célèbre par le nombre de vies humaines que coûta sa construction, ne fut achevé qu'en 1898, de sorte que tout le trafic passait obligatoirement par la *route des Caravanes*. Ce trajet, qui n'avait rien d'une partie de plaisir, servait de plus de *baptême de l'Afrique* aux nouveaux arrivants. L'un des participants de l'expédition du Nil, le Sgt. Eudore Closet¹²¹ a laissé des notes, entr'autres sur son voyage Luvituku-Léopoldville, du 24 avril au 10 mai 1896, soit 17 jours. C'était son premier et dernier voyage: il mourut au poste de l'Obi le 19 février 1897.

'24 avril. On nous avait dit que la route serait mauvaise... En quittant Luvituku, on commence à observer de fortes montagnes, mais la route, bien loin d'être ordinaire, est excessivement pierreuse et c'est, je dois l'avouer, avec les pieds assez meurtris que j'arrivai à l'étape vers cinq heures du soir... Mon compagnon de route, Mr. Beernaerts, arrive, à sept heures du soir. 'Manque déjà une caisse' me dit-il! Désagréable début. C'est justement la plus grande caisse. Nous espérons encore la voir arriver, mais en vain.

'25 avril. Partis de Kinku à sept heures, nous n'avons eu que de fortes montagnes. la première heure de marche, les hautes herbes bordant le chemin, tout imprégnées de rosée qu'elles étaient, me mouillèrent comme pluie. Figurez-vous des montagnes ayant environ six, sept à huit cents mètres d'altitude; grimper ces pentes arides en plein soleil, descendre dans un profond ravin pour remonter une autre pente aride, plus aride encore que la précédente... Tantôt on traverse une forêt où l'on doit chercher son chemin parmi les lianes, tantôt on coupe dans les herbes, et ces recherches vous font perdre un temps précieux, celui d'éviter le soleil... La pente est si rapide que l'on est obligé de marcher en zigzag sur la route, la pente est si droite que marcher directement exposerait le voyageur à dégringoler jusqu'au fond du ravin. Une fois dans ce dernier, il s'agit de remonter l'autre! Voici mon moyen: je faisais attacher une liane à quelque tronc d'arbre et puis, à la force du poignet (pour m'aider) j'arrivais, enfin, au sommet. La pluie tombait toujours et Mr. Beernaerts n'arrivait pas. J'envoie à sa rencontre un soldat qui me ramena le retardataire, trempé, mouillé jusqu'aux os...

'27-29 avril. J'ai eu ma première fièvre...

'2 mai. Nous devons passer l'Inkissi... Nous nous embarquons en pirogue avec Mr. Beernaerts. et je vous assure que notre situation, si elle n'était pas absolument critique, était aussi loin de nous rassurer.

'6 mai. Un de nos capitaines ayant été envoyé de Kimbundu en cet endroit avec 70 caisses de cartouches nous a tout simplement brûlé la politesse en ne nous attendant pas...

'9 mai. Parti très tôt, j'arrivai à Kimuenza après cinq heures de marche.

¹²¹ Closet E., in Lejeune, op.cit. pp. 182 à 192..

'10 niai. Les formalités accomplies, je recevais mon logement à bord du steamer *La Ville de Bruges*' ».

Nous avons déjà évoqué le cas de ces agents qui, sur trois ans de terme, en passaient un en voyage. Voici un autre exemple, relevé sur la feuille de route du sous-officier Geens, se rendant de Buta (P.O.) à Kero (enclave de Lado). en 1900¹²²

Buta - Libokwa, arrivé le 9 septembre, départ le 11

Bomokandi, arrivée le 18, départ le 29

Amadis, arrivée le 28 septembre, départ le 29

Suruango, arrivée le 5 octobre, départ le 7

Niangara, arrivée le 10, départ le 11

Dungu, arrivée le 18, départ le 22

Faradje, arrivée le 31 octobre, départ le 3 novembre

Aha, arrivée le 7. départ le 10

Yei, arrivée le 11, départ le 14

Loka, arrivée le 15, départ le 17

Redjaf, arrivée le 22, départ le 25

Lado, arrivée le 26, départ le 27 Kero, arrivée le 28 novembre.

Soit près de trois mois de voyage, à pied ou en pirogue. C'est par des trajets de ce genre, aussi longs et peu commodes, que passaient renforts, relève, armes, munitions, ravitaillement pour les Européens, ainsi que le courrier contenant des ordres... ou des appels au secours.

Le contact visuel une fois perdu, les unités de la F.P. ne pouvaient communiquer entre elles que par des billets confiés à des coureurs. Des techniques comme l'héliographie, le sémaphore, les signaux visuels du type pavillon, qui peuvent rendre des services appréciables dans la marine, sont d'une utilité nulle dans les paysages accidentés ou boisés que l'on rencontre au Congo. Sur ce point précis de la rapidité des liaisons, la F.P. se trouvait donc en état *d'infériorité* par rapport aux Africains, qui avaient beaucoup moins à attendre de l'extérieur, et disposaient pour leurs communications du tam-tam. Cet instrument fut la vedette inconsciente de tant d'affabulations exotiques, qu'on finit par avoir de la peine à prendre ce pauvre tambour au sérieux. Il reste qu'il permettait des transmissions rapides. plus rapides en tous cas que la course à pied. et qu'il était impossible à arrêter.

Mgr. Roelens rapporte: '*Le long du fleuve Congo. ce tambour-télégraphe est très usité et les riverains de ce temps-là apprenaient toutes les nouvelles beaucoup plus vite que les Blancs. Si un Blanc partait en pirogue de Stanleyville pour Kasongo. les gens de Kasongo étaient avertis le même jour (600 km à vol d'oiseau)*'¹²³. Fernand Gendarme, quant à lui, estime que '*sa portée, suivant le vent, peut atteindre une vingtaine de kilomètres sur le fleuve*'¹²⁴. Les 600 km de Roelens exigeaient évidemment un système de relais, rendus possibles. ou du moins facilités par le fait que le long de ce tronçon du fleuve s'alignent sur les rives les villages des pêcheurs Genya. Le code tambouriné est en effet lié à la langue de l'utilisateur, en particulier à sa tonalité. Un relais d'une tribu à une autre aurait donc exigé une *traduction* par un batteur bilingue. Les soldats africains ne pouvaient donc être d'aucun secours aux Blancs de la F.P.: ils étaient incapables de comprendre ce que l'on tambourinait dans le langage d'une autre tribu. Cela se passa en particulier aux premiers temps de la révolte de Luluahourg¹²⁵.

Lejeune-Choquet donne un autre exemple intéressant: '*Un fait intéressant à noter, afin de faire voir combien il est utile et parfois prudent d'être entouré de gens connaissant les us et coutumes des*

¹²² FP. op.cit.. p. 340. d'après *Les Vétérans Coloniaux*. Revue congolaise illustrée, mars 1948.

¹²³ Mgr. Roelens Victor: *Notre Vieux Congo* Namur. vol I, p. 119.

¹²⁴ Gendarme Fernand (Gal): *Croquis Congolais*. Vol 1. Bxl. Ed. F. Wellens-Pay, 1942.

¹²⁵ cfr. F.P., op.cit., pp. 362-363.

*contrées traversées: au moment de se mettre en route de Kayumho à ô heures du matin, le capitaine Marek distribua à ses hommes cinq rations de riz. Le même jour, à 10 heures, le sous-lieutenant Henry inscrivait sur ses tablettes de campagne: "Le blanc qui est dans le Lomami distribue cinq caps de riz à ses soldats; il va donc faire une marche par terre". 'Comment le sous-lieutenant Henry, qui se trouvait à quatre journées de marche, c'est-à-dire à 125 ou 150 kilomètres de Kayumho, avait-il pu connaître ces détails? Voici. Le sergent Rue savait parfaitement les coutumes du pays. Dès qu'il avait entendu battre le gong, il avait forcé ses gens à la plus grande attention, et ceux-ci lui avaient traduit la phrase inscrite aux notes du sous-lieutenant Henry. Les sentinelles placées de distance en distance, avec des gongs, faisaient donc en quelques heures connaître à toute la contrée ce qui se passait à plusieurs journées de marche. C'est un téléphone pratique, mais, comme nous le voyons, pas toujours à l'abri des indiscretions. Cette circonstance, que la marche du capitaine Marek était connue, permit au sous-lieutenant Henry d'aller de l'avant et d'agir, sans aucune hésitation, dès qu'il eut rencontré l'ennemi.'*¹²⁶

Les difficultés du transport faisaient que tout ce qui devait venir d'Europe par le bas-fleuve arrivait au compte-goutte. Outre les armes et munitions, arrivaient ainsi les *vivres pour Blancs*. Ces derniers comprenaient fondamentalement des boissons, un assortiment complet de tout ce qui peut se mettre dans une boîte de conserve (y compris le beurre) et d'autres vivres peu périssables, tels ces (très) solides piliers de l'alimentation de campagne que sont les biscuits 'militaires'. Parmi ces vivres, une catégorie spéciale était connue sous l'étiquette *médical-confort*. L'aspect confortable semble l'emporter sur l'utilité médicale, si l'on en juge par la définition que donne F. Gendarme: '*Outre le ravitaillement fourni par l'Etat, les Postes possédaient un supplément de champagne, biscuits, liqueurs, vins fins; ce médical-confort ne pouvait être utilisé que sur prescription médicale... ou aux grandes fêtes nationales*'¹²⁷. Il faut dire que le préjugé suivant lequel le vin, et en particulier le champagne, posséderait des vertus fortifiantes, préjugé du reste encore vivace de nos jours, était universellement répandu, y compris dans le corps médical, qui en conseillait couramment la consommation aux convalescents.

Pour le reste de l'alimentation des Blancs, et l'entière de celle des Noirs, la F.P. dépendait des contributions des villages environnant les postes, des champs cultivés par les soldats et leurs femmes, des ressources aléatoires de la chasse et de la pêche, du commerce avec les indigènes... et du pillage, éventuellement baptisé *réquisition* ou *confiscation*. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce comportement de la F.P. Les officiers semblent avoir eu souvent la vue un peu basse et ne pas s'être embarrassés de questions excessives lorsque des soldats *avaient trouvé* quelques poules, *rapportaient* (d'où?) une chèvre ou *avaient pu se procurer* un sac de riz.

En principe cependant le ravitaillement provenant des populations civiles était acheté, ou plus exactement troqué contre des étoffes, de la quincaillerie, etc... Quelques malles de quincaillerie et quelques ballots d'étoffes pesaient en effet beaucoup moins lourd que leur contre-valeur en nourriture, et ne posaient pas de problèmes de conservation. Ces malles et ballots pouvaient être d'autant plus légers que les produits manufacturés étaient largement sur-évalués, alors que l'on sous-évaluait systématiquement les produits indigènes. Cela vaut aussi pour le paiement de l'impôt. Ainsi estimait-on qu'une portion de manioc fournie à la F.P. équivalait à un paiement d'impôt de moins de ½ franc

La *bonne soupe* a toujours été un des soucis du soldat, et la vie précaire à laquelle il est accoutumé prédispose l'Africain à s'inquiéter beaucoup des aléas du ravitaillement. Même à des périodes plus récentes, la grogne au sujet de difficultés de ravitaillement faisait particulièrement craindre aux officiers de la F.P. des mutineries ou des émeutes d'une certaine envergure¹²⁸.

¹²⁶ Lejeune-Choquet, op.cit., p. 106.

¹²⁷ Gendarme: ibidem

¹²⁸ cfr. par exemple Gendarme, op.cit., vol I, pp. 55-56.

Ce système de ravitaillement par prestations imposées, pillages et spoliation n'allait pas sans de lourds inconvénients:

- Les populations proches des camps de la FP, comme en général de tous les établissements de l'Etat, n'appréciaient guère l'impôt en nature ou en travail, qui ne leur rapportait rien en leur coûtant de lourds efforts. Quand le camp se situait dans une région où le peuplement était clairsemé, on arrivait à des bouffonneries administratives dignes de Courteline. La Commission d'Enquête de 1904 relève¹²⁹ qu'un village situé à 79 kilomètres au Sud de Léopoldville est encore imposé pour 350 chikwange¹³⁰. *'Il est inadmissible qu'un contribuable puisse être obligé de parcourir 150 km pour apporter au lieu de perception une taxe qui représente à peu près la valeur de 1 Fr 50'*. Ces populations auront donc tendance à émigrer.

- La crainte des achats forcés, des pillages et des mauvais traitements et le risque de voir les ressources du groupe mises en péril par des ponctions trop importantes dans les réserves poussaient aussi à faire le vide autour de la F.P. C'est exactement la situation que le P. de Beerst évoquait en 1896 à propos du Marungu. Le départ d'une partie de la population accroissait le poids des réquisitions pesant sur la population restante. La spirale spoliation - départ - aggravation - nouveaux départs. etc... se nourrissait ainsi d'elle-même.

- Quant au bien fondé de l'attitude des villageois, il ne faut pas se laisser impressionner par l'apparente exubérance végétale de l'Afrique et en conclure hâtivement que l'agriculture est facile. L'agriculture de subsistance en pays chauds demande beaucoup de travail pour se procurer le strict nécessaire. Un déséquilibre minime peut engendrer la famine. Ce déséquilibre peut être un écart pluviométrique: sécheresse ou inondation. Ce peut être aussi un afflux soudain et imprévu de bouches à nourrir: un détachement de la FP par exemple. L'économie agraire traditionnelle n'est *jamais*, même les bonnes années, en mesure d'absorber ce choc sans dégâts, quand bien même les villageois y seraient disposés.

Si cela est déjà vrai en temps de paix, ce l'est encore plus en temps de guerre. Une guerre en Afrique signifie toujours la famine. Les champs, qui suffisent tout juste aux besoins, sont abandonnés. Des récoltes ne sont pas faites. On n'a pas le loisir de défricher et de planter. On n'ose exposer les femmes et les enfants aux risques de la cueillette. Les hommes sont requis par la guerre, ou du moins par des tâches de vigilance et de guet, ils peuvent chasser ou pêcher beaucoup moins qu'en temps de paix. Et ce n'est encore là que la présence de la guerre qui rode. Qu'elle passe vraiment sur le village et s'y ajoutent pillage, incendie des champs, maisons et réserves, bétail dispersé ou razié, réquisitions pour le portage, viols, morts. Ceux qui échappent au fléau, souvent en majorité des vieillards, des femmes et des enfants, traînant quelques blessés, se réfugient chez leur parentèle, dans d'autres villages, dont la situation précaire s'aggrave. Affaiblissement, malnutrition, promiscuité accrue, mélange de populations font le lit des épidémies.

- La FP n'était prémunie d'aucune façon contre la disparition de ses moyens d'échanges. Au point culminant de la révolte, les Baoni, ayant pris plusieurs camps de la F.P., disposaient de plus de moyens de paiement que leurs adversaires. Cette situation poussa encore davantage la F.P. au pillage, et les villageois à la fuite.

Tous ces problèmes se posaient déjà quand il fallait faire la guerre dans une région auparavant en paix où l'année avait été bonne, et qu'on ne la traversait qu'une fois. Le guêpier invraisemblable dans lequel l'expédition Dhanis ira se fourrer tête baissée est d'envisager de faire passer une armée importante à travers une région qui venait de connaître la guerre et des calamités naturelles, et d'être forcé ensuite de revenir en arrière, la révolte les contraignant à battre en retraite. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions on ait marché à la catastrophe.

¹²⁹ Rapport de la Commission d'Enquête, page 176

¹³⁰ Chikwange: boule de pâte de manioc, nourriture de base dans l'Ouest du Congo. Elle est remplacée à l'Est par l'ugali (bukari) à base de manioc, de maïs ou de sorgho, qui ressemble un peu à la *polenta* italienne,

La fin de l'esclavagisme Ngwana.

Pour en finir avec la question de l'esclavagisme Ngwana, il fut effectivement mis fin à cette colonisation concurrente par la campagne militaire de 1893/94, dite « campagne arabe ». Celle-ci ne fut cependant en rien décidée par Léopold II, qui n'eut pas à engager les grandes dépenses militaires dont il avait été question surtout pour justifier les libertés prises avec l'Acte de Berlin. Tippu-Tipp avait pris sa retraite en 1890, et ses successeurs n'eurent ni son habileté, ni ses connaissances. Ils cherchèrent l'affrontement avec l'EIC, et furent battu, en grande partie à cause de l'appui que les faibles troupes coloniales reçurent de « tonga » retournés, comme Ngongo Leteta et Mpanya Mutombo.

Dhanis, le « vainqueur des Arabes » fut couvert d'honneur, avant de connaître à son tour la disgrâce. La chance avait permis à Léopold II de paraître tenir sa promesse, alors qu'il n'eut en fait aucune part dans les événements ! L'occasion était trop belle pour qu'on la perdît. On en fit une épopée. Dans le livre du Vicomte Charles Terlinden intitulé « *Histoire Militaire des Belges* », paru en 1931, on peut lire ces lignes noblement grandiloquentes :

« La campagne antiesclavagiste fut une véritable guerre coloniale où, de 1891 à 1894, une poignée de chefs blancs, aidés de troupes indigènes peu nombreuses et d'auxiliaires dépourvus de valeur militaires, luttèrent sur trois théâtres différents contre des forces redoutables ... (Les « auxiliaires dépourvus de valeur », à savoir les hommes de Ngongo-Leteta gagnèrent au minimum deux batailles essentielles à Chige et Nyangwe, de l'aveu même de Dhanis !) « C'est au cours de cette campagne que se place l'épisode sublime du sergent De Bruyne, captif de Sefu et envoyé par celui-ci hhpour parlementer avec les Belges. Déçu dans son espoir de paix, Sefu fit périr dans d'affreux supplices le brave petit sergent, dont la conduite rivalise avec les plus beaux exemples qu'aient enregistrés les annales de l'humanité. ... (C'est exact, même si la grandiloquence du passage est écœurante). « Les officiers belges avaient participé à cette campagne comme à une nouvelle croisade ». (Voilà le leitmotiv, le thème de fond ; Dhanis après Godefroid de Bouillon, la croisade est hdécidément une spécialité belge ! Impression que corrobore l'utilisation incessante du mot « arabes » pour désigner les Ngwana). « Obéissant au plus noble idéal, ils avaient, avec enthousiasme, bravé les plus grands périls et supporté toutes les privations, toutes les souffrances. Leur valeur, leur sens de la guerre et l'habileté de leurs conceptions stratégiques leur avaient permis, en dix-neuf mois, de briser la puissance formidable des Arabes, d'affranchir la partie orientale du Congo d'une domination odieuse et faire disparaître de la face du monde le honteux fléau de l'esclavage. »

«Nous les avons libérés de l'esclavage»

La lutte contre les esclavagistes « arabes » devint une des justifications, LA justification même, de la création de l'Etat Indépendant du Congo. On l'employa sans cesse, et à toutes les sauces, pendant quatre-vingts ans. Les raisons précises de la colonisation en furent partiellement occultées. L'image du « pauvre esclave » finit par envahir toute la scène. Un des premiers stéréotypes s'impose, fonctionnant comme un alibi : un être à protéger, des autres et de lui-même.

Soyons justes, toutefois. Si Léopold II et plus généralement le personnel et les partisans de l'EIC furent heureux d'avoir une si belle occasion de diffuser leur propagande et d'entendre les trompettes de la renommée claironner à grand bruit la gloire des « vainqueurs des arabes », ils surent garder une certaine modestie et sobriété de ton du meilleur goût, quand ils en font une relation officielle, signée par le baron van Eetvelde, dans les *Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo*¹³¹ ».

Voici ce texte :

¹³¹ RAPPORT SUR LES MESURES PRISES PAR L'EIC EN EXÉCUTION DE L'ACTE DE BRUXELLES - Bulletin EIC 1895 1&2 Pages 100 à 119

Sire,

Il y a cinq ans qu'étaient soumis à Votre Majesté des rapports sur les mesures que l'Etat Indépendant du Congo avait prises, ou comptait prendre, tant dans le domaine législatif que dans l'ordre politique et militaire, pour amener, dans ses territoires, conformément aux prescriptions de l'Acte de Berlin, la suppression de l'esclavage et de la traite des noirs.

Le Gouvernement ne dissimulait pas à cette époque les difficultés de la tâche, ni la grandeur du péril, ni l'importance des ennemis contre lesquels la civilisation avait à lutter. Ceux-ci avaient en effet pris possession de toutes les provinces orientales et ils exerçaient leurs déprédations jusque vers le centre de l'État. C'est à ce moment que l'Europe, s'étant émue des horreurs de la traite africaine, une Conférence diplomatique s'ouvrit à Bruxelles, qui adopta après de mûres délibérations l'Acte Général du 2 juillet 1890. L'objet de ce rapport est d'exposer à Votre Majesté comment l'Etat du Congo a entendu réaliser, pour sa part, les prescriptions de l'Acte de Bruxelles. Le premier moyen que préconisait l'article premier pour combattre efficacement la traite à l'intérieur de l'Afrique, était l'organisation progressive des services administratifs, judiciaires, religieux et militaires. Sous ce rapport, l'État n'avait qu'à persévérer dans la voie des initiatives dont nous avons fait l'exposé au Roi dans notre rapport du 16 juillet 1891.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir les progrès considérables qui ont été accomplis par l'État dans cet ordre d'idées depuis cinq ans. Alors que les points extrêmes occupés à cette date étaient les Stanley-Falls et Lusambo, l'action politique et militaire de l'État s'étend maintenant par plusieurs chaînes de postes, le long de l'Uélé, de l'Aruwimi, à travers le Maniema et le Katanga, jusqu'aux frontières les plus éloignées de ses possessions. Les camps de Basoko et de Lusambo ont été déplacés vers l'est, et c'est aujourd'hui que sont établies, au cœur même des régions ravagées autrefois par les chasseurs d'hommes, les stations fortement occupées, afin d'y assurer l'extinction définitive du fléau. L'administration judiciaire a suivi parallèlement une marche progressive. Au début, l'action de la justice régulière se bornait aux districts du Bas-Congo; actuellement, des magistrats ont le siège de leur juridiction dans le Haut-Congo, notamment à Léopoldville et à Nouvelle-Anvers. En ce qui concerne les services religieux, l'Etat a poursuivi sa politique de protection et de sympathie active à l'égard des œuvres des missions. Il lui a été ainsi donné de contribuer ces derniers temps à l'installation, sur ses territoires, des Pères Jésuites, des Trappistes et des Sœurs de Notre-Dame qui collaborent aujourd'hui, avec les missionnaires de la Congrégation de Scheut et les Sœurs de la Charité, à l'œuvre de propagande et d'instruction religieuse entreprise par les Belges au Congo. Plusieurs établissements ont été créés ces dernières années à Nouvelle-Anvers, à Borna, aux environs de Léopoldville et à Luluabourg où l'on recueille et élève les enfants libérés.

La Conférence de Bruxelles a signalé le rapport étroit qui rattache, en Afrique, au commerce des esclaves, le trafic des armes et des spiritueux. Déjà en 1888 et 1889, il avait été donné à l'État du Congo de prendre en ces matières des mesures prohibitives ou restrictives dont la Conférence de Bruxelles a cru pouvoir s'inspirer.

L'importation des armes perfectionnées et de leurs munitions avaient été interdite dans la totalité des territoires; l'introduction de toutes armes quelconques était défendue dans le Haut Congo et ses affluents en amont du confluent de l'Ubangi et dans le bassin du Kassai.

Ce système a été repris par l'Acte de Bruxelles qui a consacré, dans la zone qu'il détermine, l'interdiction de l'importation des armes et munitions, sauf des fusils à silex non rayés et des poudres de traite destinées à des régions non atteintes par la traite. Il nous a suffi pour mettre notre législation en complète harmonie avec l'Acte de Bruxelles, d'organiser sévèrement le régime d'entreposage qu'il édictait. Ce fut l'objet du décret du 10 mars 1892 et de ses arrêtés d'exécution, et nous pouvons constater que l'introduction des armes par nos ports a été efficacement contrôlée, et n'a pas, en règle générale, dépassé les limites des districts où elle est autorisée. Les armes perfectionnées que les particuliers ont été autorisés à importer, ne constituent que des exceptions ; les relevés statistiques

transmis au bureau international constatent un chiffre de 1,800 armes pour un laps de temps de près de deux ans et demi. Si la contrebande n'a pas toujours pu être enrayée sur nos limites intérieures, la cause en est dans les difficultés d'une surveillance efficace sur le grand développement de nos frontières, difficultés auxquelles n'échappent pas nos voisins. Le Gouvernement n'a pas moins cherché à réprimer les abus du commerce des spiritueux. La Conférence de Bruxelles avait prescrit la prohibition complète des boissons distillées dans les régions où l'usage n'en existait pas ou ne s'en était pas développé. En dehors de cette zone, elle avait frappé les spiritueux d'un droit de 15 francs par hectolitre à 50° centigrades. Depuis 1887 déjà, nous avons visé à prévenir les abus de ce trafic en le soumettant dans le territoire de l'État au-delà de l'Inkissi, d'abord à des droits de licence élevés, puis même à une prohibition absolue, la libre importation n'étant plus ainsi autorisée que dans une région côtière très circonscrite, où les nécessités du commerce n'en permettaient pas la suppression radicale. Ce régime fut complété par l'établissement des droits d'entrée auxquels l'Acte de Bruxelles avait soumis les spiritueux. En l'absence de données statistiques sur l'importation des alcools, antérieurement à l'établissement de ces droits, le Gouvernement ne pourrait évaluer la diminution actuelle de cette importation. Il estime toutefois que dans la zone, d'ailleurs restreinte, où la consommation des spiritueux est tolérée, ce commerce n'a pas été enrayé sérieusement et que des droits plus élevés seraient nécessaires pour atteindre ce fléau dans le Bas-Congo. Je crois devoir faire remarquer à Votre Majesté que ces droits seront majorés le 2 avril prochain en vertu de l'Acte de Bruxelles. La situation actuelle se résume donc en ce que tout le Haut-Congo a pu être prémuni contre les abus de l'alcoolisme par les lois sévères édictées par l'Etat en quelque sorte au lendemain de sa fondation ; dans le Bas-Congo le mal n'est pas entravé, et au cas même où les obligations internationales autoriseraient l'établissement d'un régime prohibitif, il serait peut-être difficile d'y recourir sans bouleverser le commerce et faire naître des difficultés.

L'article 5 de l'Acte de la Conférence, imposant l'obligation d'édicter une loi pénale applicable aux faits de traite, a reçu également son exécution par la promulgation du décret du juillet 1891 qui réprime la capture, le convoiement et la traite, le transport ou le recel des esclaves, l'association formée dans un but de traite, les attentats contre les libérés, les mutilations, etc.

Ce décret a de la sorte complété les dispositions de notre Code pénal garantissant la liberté individuelle.

Applicable dans tout le territoire de l'Etat, c'est en exécution de ses articles que les conseils de guerre, dans le Haut-Congo, ont eu à juger et à condamner à la peine capitale certains chefs de bandes convaincus d'avoir dirigé de multiples opérations de traite.

La crainte des sévérités de la loi pénale n'eut pu, à elle seule, impressionner les chefs esclavagistes. Il fallait de plus leur inspirer le sentiment que l'État était assez fort pour leur imposer sa loi, châtier leurs crimes et protéger les populations. Sous ce rapport, l'extension graduelle de son occupation leur était déjà un avertissement. Ses stations se multipliaient et se renforçaient; de nouveaux postes étaient fondés sur les rives du Congo, sur la Mongala, l'Itimbiri, la Lulu, l'Aruwimi, le Bomu, le Sankuru, et ses affluents. La flottille de l'État était augmentée : en 1889, elle comprenait onze vapeurs, elle en compte aujourd'hui douze sur le Haut-Congo et sept sur le bas fleuve. L'on s'occupe d'installer, dans des conditions appropriées, des embarcations sur le Haut-Ubangi, sur le bief de Kibonge à Nyangwe, le Sankuru et le Kwango, de manière à relier les postes par des communications ininterrompues et à en assurer le prompt ravitaillement. La construction du chemin de fer entre Matadi et Stanley-Pool se continue dans des conditions qui permettent de prévoir son complet achèvement et d'escompter les multiples avantages d'ordre économique qui en seront la conséquence : accès facile aux régions intérieures, substitution d'un mode de transport rapide au portage par l'homme, modifications nécessaires dans les conditions actuelles du commerce; toutes circonstances appelées à exercer leur influence sur l'extinction définitive de l'esclavage et de la traite. Dans ce même ordre d'idées, le Gouvernement a pris les premières mesures en vue de l'établissement de lignes télégraphiques, établissement que la Conférence de Bruxelles avait préconisé comme un moyen propre à combattre la

traite ; une ligne télégraphique a été décrétée entre Boma et le lac Tanganyika, et les travaux sont entrepris pour la première section de cette ligne, le long du chemin de fer jusque Léopoldville. Entre-temps, des expéditions étaient organisées et dirigées vers les régions les plus menacées par la traite. Les camps étaient approvisionnés d'hommes et de munitions, et, conformément à leurs instructions, groupaient sous leur protection les populations indigènes et les rassemblaient en noyaux compacts. Les plus grands efforts étaient faits pour se préparer, si c'était nécessaire, à une lutte décisive contre les bandes esclavagistes. Le Gouvernement ne voulut pas cependant arriver à cette extrémité tant qu'il conservait un espoir de ramener les Arabes esclavagistes dans les voies de la civilisation et du commerce honnête. Sa politique fut d'abord, à leur égard, toute de conciliation et d'expectative. Il chercha d'abord à les empêcher d'entrer dans de nouvelles régions et assigna, pour limite de leur occupation, le cours du Lomami et de l'Aruwimi.

Ses instructions de l'époque recommandaient aux agents d'entraver l'expansion arabe dans de nouvelles zones et de monter aux populations indigènes, chaque fois que l'occasion s'en présentait, que l'Etat entendait être le seul et véritable maître du pays. Ils devaient éviter une conflagration générale tout en s'attachant à établir et à maintenir notre prestige par la répression des actes de violence que les esclavagistes commettraient en dehors des limites qui leur étaient assignées.

Les faits vinrent malheureusement ruiner l'espoir caressé de voir les bandes arabes limiter leurs mouvements. Des points de contact, pour ainsi dire inévitables, furent pris entre elles et nos forces.

Il résultait d'ailleurs des rapports de nos agents que les Arabes sortant en bandes armées de la zone imposée prenaient pied chez les Bassongos entre le Lomami et le Sankuru, et tentaient de se rapprocher de la rivière Lukenié; le chef Gongo-Lutete avait notamment poussé à l'Ouest, jusque vers le Sankuru, après avoir détruit tous les villages de la grande forêt que traverse le Lubéfu. On constatait aussi la présence des Arabes sur le cours supérieur de la Maringá, sur l'Uélé jusque chez Djâbir et sur l'Itimbiri.

C'est pendant cette période de temporisation que se placent les premiers engagements entre les troupes et les bandes d'Arabes esclavagistes. Vers le Sankuru, M. Descamps, commandant intérimaire du camp en vient aux prises avec les hommes de Gongo-Lutete qu'il met en déroute. Sur l'Itimbiri, M. Duvivier que les Arabes essayaient d'affamer, attaque leur poste et l'enlève. Sur le Bomokandi, enfin, M. Ponthier est amené à prendre l'offensive contre un gros d'Arabes envahisseurs et les disperse. Mais, déjà, le Gouvernement avait cru indispensable pour déterminer en toute connaissance de cause, la politique définitive à employer vis-à-vis des Arabes esclavagistes de faire procéder à une enquête générale sur leurs tendances, leurs vues et leurs projets, leur système de domination et leurs procédés vis-à-vis des populations indigènes. Ce n'est pas seulement qu'il voulut ajouter un témoignage officiel à tous ceux qui, depuis Livingstone, avaient dénoncé leurs pratiques. La mission qu'il confia à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire, avait pour objectif de réunir toutes les données de nature à caractériser l'action de ces bandes. Les résultats de cette enquête devaient malheureusement enlever toute illusion. Elle s'adressait à toutes les sources d'information : agents de l'Etat, agents commerciaux, Arabes eux-mêmes, anciens esclaves libérés. Elle établit d'abord qu'on se leurrait en espérant que les Arabes esclavagistes reconnaîtraient, autrement qu'en paroles, l'autorité de l'Etat ; non seulement ils n'avaient pas cessé un instant de violer les engagements pris de ne pas dépasser en bandes armées les limites qu'ils avaient acceptées, mais ils n'avaient pas discontinué de miner auprès des indigènes l'influence de l'État.

Au Nord de l'Aruwimi, ils avaient dirigé leurs expéditions jusque l'Itimbiri qu'ils avaient dépassé en plusieurs points. Ils avaient envahi la vallée de l'Uélé et de ses affluents, la M'bima et le Bomokandi, atteignant même les tribus Azandé; vers l'ouest, ils avaient ravagé les rives du Lopori. Ils faisaient des razzias jusque vers le lac Matumba et au-delà de la Lubilasch. On ne pouvait se dissimuler qu'ils étendaient chaque jour davantage le théâtre de leurs déprédations. Il était de plus démontré que les méfaits mis à leur charge n'avaient pas été exagérés. Leur œuvre de destruction et de violence était méthodique, leurs modes de procéder, uniformes.

Toutes les dépositions recueillies dans l'enquête sont concordantes. Elles donnent un tableau saisissant de leur système :

Lorsque les chefs esclavagistes sont sûrs de leur supériorité, ils entourent de toute part le village convoité, la nuit le plus souvent, attaquent vivement et font le plus de prisonniers possibles. Au contraire, si la bande s'estime trop faible pour s'emparer de vive force du village, elle essaye de nouer avec les indigènes des relations d'amitié, et à la première occasion, elle attaque à l'improviste le village où elle reçoit l'hospitalité. Les massacres qui accompagnent ces attaques sont chose horrible. J'ai vu, dit un témoin, des quantités » énormes de cadavres jetés dans le fleuve et emportés par le courant. D'ordinaire, dit un autre, on tue à coups de fusils; mais, lorsqu'il n'y a pas beaucoup de poudre, les hommes, les femmes sont attachés les uns aux autres comme une longue chaîne et jetés à l'eau; les enfants sont aussi formés en chaîne mais la corde au cou et pendus. En règle générale, toutefois, on ne tue que les hommes adultes, les enfants et les femmes sont emmenés comme esclaves et sont dirigés sur les points où opèrent d'autres bandes, qui les utilisent » comme valeur d'échange. C'est ainsi que lors de l'affaire du Boraokandi, l'on y trouva un grand nombre de captifs étrangers au pays et de races les plus diverses.

Les prisonniers sont d'habitude attachés deux par deux par des anneaux en fer fermés au marteau et » réunis par une barre de fer. A peine nourris, ils sont torturés avec des raffinements de cruauté; les chefs ont recours au supplice du feu et de la mèche à poudre; ils coupent aux prisonniers les oreilles ou les poignets ou leur font subir d'autres mutilations. Dans la vallée du Bomokandi, on ne rencontre plus que des manchots. Ce fut un lugubre défilé que celui des indigènes estropiés et mutilés, que le magistrat instructeur interrogea, preuves vivantes des atrocités sans nom; les uns privés de tel ou de tel membre, les autres affreusement martyrisés. C'était un horrible spectacle de troncs sans bras et de têtes sans oreilles. Il semblait vraiment que leur esprit de destruction ne put jamais être satisfait. Il est merveilleux, disent les témoins oculaires, avec quel art consommé ces brigands savent dévaster; rien, absolument rien de ce qui peut servir aux indigènes ne demeure debout, pas même les bois utiles dans les forêts ; les villages sont incendiés, les plantations et les bananeraies sont détruites; les arbres à étoffes, coupés. C'est un système; ils réduisent les indigènes par la ruine » complète, la misère et la faim et les obligent ainsi à se mettre à leur merci. Et si, par exception, ils jugeaient utile au succès de leurs expéditions, d'épargner certaines tribus qu'ils avaient terrorisées, leur influence était toute démoralisatrice : favorisant les coutumes de cannibalisme et d'anthropophagie en nourrissant les indigènes de chair humaine, leur donnant l'exemple du mépris de la femme en violant les captives, leur enseignant la haine des blancs, en les menaçant de représailles s'ils avaient ou conservaient des relations avec les Européens. C'était, en effet, une de leur tactique de simuler, vis-à-vis des agents de l'Etat, une certaine correction

de procédés, en même temps qu'ils cherchaient par la menace et la contrainte, à détacher d'eux les indigènes. Ils se montraient paisibles dans les environs immédiats de nos postes, tels que Iberabo, Basoko, les Falls, Lusambo et ce n'était que vers les régions intérieures, loin des regards des Européens, qu'ils donnaient libre cours à leurs violences. Et ils faisaient circuler le bruit dans le pays qu'ils allaient tuer les blancs et massacraient les populations qui leur resteraient fidèles, comme ils l'avaient fait en 1886 aux Falls.

A maintes reprises ils attaquèrent des villages indigènes sous prétexte qu'ils étalent amis des blancs. Telles furent les données de cette enquête, menée sur place à Basoko, aux Stanley-Falls et sur les rives du fleuve.

Tous les indigènes, chefs de villages, d'origines diverses et étrangers les uns aux autres, ou esclaves venus de partout et recueillis dans nos stations, tous, dit le rapport du magistrat, nous apportent les mêmes renseignements ; on pourrait recueillir des centaines de témoignages semblables. Les conclusions de l'enquête judiciaire étaient corroborées par les rapports de nos agents administratifs et militaires. Ils abondaient en preuves de la duplicité et de la mauvaise foi des Arabes esclavagistes, qui considéraient les Européens comme des ennemis implacables et subissaient leur joug avec impatience, alors seulement que leur intérêt ou leur faiblesse le leur commandait.

L'épreuve était faite, et il fallut désormais agir et asseoir la domination de l'Etat dans les régions exposées aux chasseurs d'hommes. Au reste, les événements se précipitaient. En mai 1892, le chef Arabe Gongo-Lutete, s'avancait de nouveau vers le Sankuru. Dhanis repoussait ses bandes à Mona-Kialo et à Balubenghé. Au même moment se plaçait entre Riba-Riba et Be'na Karaba le massacre de l'expédition Hodister. Michiels et Noblesse étaient tués à Riba-Riba. A Kassongo, deux agents de l'Etat, M M. Lippens et De Bruyne étaient mis en captivité et Emin Pacha était assassiné par les Arabes.

Ceux-ci jetaient le masque et entraient ouvertement en révolte. Enserrés de toutes parts, acculés dans leurs derniers retranchements, sentant leur domination compromise, obligés de choisir entre une soumission à l'Etat, cette fois loyale et complète, et la rébellion déclarée, ils prenaient ce dernier parti. Les faits militaires de la campagne Arabe sont encore présents à la mémoire de tous. Elle débute par la sommation adressée aux agents de l'Etat, par Sefu et Moharra, les chefs Arabes de Kassongo et de Nyangwe, d'avoir à évacuer tout le territoire entre le Lomami et le Sankuru, et c'est alors que Dhanis, usant d'une initiative à laquelle ou ne saurait trop rendre hommage, et devançant l'arrivée de l'ordre de marche, prit lui-même l'offensive. Grâce à la garnison du camp de Lusambo, aux renforts que lui amenèrent le lieutenant Michaux et le sergent Cassart, à l'appoint que lui fournit Gongo-Lutete devenu son allié, le Commandant Dhanis disposait, en troupes régulières et en milices indigènes, d'une force considérable. Sans entrer dans les détails de sa campagne militaire, il nous suffira de marquer ici sa marche victorieuse en avant. Il bat successivement, le 19 novembre 1892, Sefu à Angoï sur la rive gauche du Lomami; le 28 décembre, Munie Pemba, fils de Munie Moharra, entre le Lomami et le Lualaba, et le 9 janvier 1893, Munie Moharra lui-même à N 'Goï Kapoka où celui-ci est tué. Ce triomphe est assombri par la nouvelle de la mort de Lippens et de De Bruyne, qu'après sa défaite Sefu fait assassiner à Kassongo; le châtement ne se fit pas attendre. A la fin de janvier 1898, le Commandant Dhanis était devant Nyangwe qui tombait entre ses mains le 4 mars; le 22 avril il s'emparait de Kassongo. Entre-temps les forces du camp de Basoko étaient entrées en scène. Le capitaine Chaltin, remontant le Lomami, put constater la débandade des Arabes qui avaient évacué Yanga et Béna-Kamba et s'étaient concentrés au camp du Chari, entre Béna-Kamba et Lhomo. Il suffit de l'apparition de l'expédition (avril 1893) pour que les Arabes évacuassent ce camp qui fut détruit.

Le 26 avril la colonne débouchait devant Ikaraba où avait péri Hodister et atteignait Tomé où le gros des Arabes s'était de nouveau réuni. Le succès des armes fut encore favorable à nos troupes admirablement servies par l'artillerie. La déroute de l'ennemi fut complète. Bientôt Riba-Riba, que le chef Mserrerra avait abandonné, fut à son tour occupé. Les événements qui se passaient aux Falls arrêtaient la marche triomphante de Chaltin. Le 4 avril, Rachid avait donné sa démission de Vali des Falls. Des renforts lui arrivaient, notamment de Kibonge.

Le 14 mai M. Tobback, en présence des démonstrations armées des troupes de Rachid se fortifiait sur la rive gauche du fleuve. Du 15 au 17 mai, se succédèrent quelques engagements où M. Tobback se défendit brillamment contre des troupes supérieures en nombre; le 18 l'arrivée de Chaltin, avec trois cents hommes et deux canons, décide définitivement de la victoire. Rachid prit la fuite. A la même époque, l'Inspecteur d'Etat Fivé délogeait les Arabes des positions qui leur restaient sur le Congo, en aval des Falls, à Isangi, Yououami et à la Romée. Il restait à expurger les deux rives du fleuve depuis les Falls jusque Nyangwe. Ce fut la tâche du capitaine Ponthier.

Parti le 28 juin des Falls, Ponthier se dirigea vers Kirundu où il parvint le 8 juillet après une première escarmouche à Kwebe et un engagement plus sérieux à Mabanga, où Rachid fut de nouveau défait et mis en fuite. Ponthier entra à Kirundu évacué et, pour empêcher les forces de Kibonge de se reconstituer, se met à leur poursuite. Il les rejoignit le 10 juillet à Kima- Kima et, après une rencontre indécise, parvint à s'emparer de leur camp; dix-neuf chefs Arabes furent passés par les armes. Quelques jours après, le 6 avril 1898, le commandant infligeait à Kibonge et à Rachid une nouvelle défaite non loin de la Lowa. Puis il prenait le chemin de Kassongo où il opérait le 25 septembre sa jonction avec Dhanis.

Un dernier adversaire surgissait menaçant ; c'était Ruma Liza, le chef d'Udjiji, qui, traversant le Tanganyika et ralliant les débris des forces Arabes, s'était fortement retranché à Kabambarré. Vers le milieu d'octobre quelques rencontres eurent lieu vers la Luama dont l'une couta la vie au vaillant Ponthier. L'ennemi, harcelé, transporte son camp sur la rive droite de la Lulindi où il ne tarde pas à être bloqué par Gillain, Lange, Lothaire et de Wouters. Le 14 janvier 1894, le boma était bombardé et incendié et nombre d'Arabes y trouvèrent la mort. Lothaire et de Wouters mettaient à profit ce succès en marchant à étapes forcées sur Kabambarré qui se rendait à merci (25 janvier 1894). Quinze jours plus tard, les deux officiers rejoignaient, sur le Tanganyika, les agents de la Société antiesclavagiste. A cette dernière revient l'honneur d'avoir maintenu au fond de l'Afrique des postes avancés, seuls représentants de la civilisation, au moment où toute la région était submergée par le flot envahissant des esclavagistes. Les expéditions qui furent envoyées successivement au Tanganyika, avec Jacques, Long et Descamps, ont bien mérité de la noble cause qu'ils ont défendue et de l'État dont ils ont servi de grands intérêts. Si les ressources dont elles disposaient n'ont pas permis de s'opposer à l'envahissement des bandes venues de la rive occidentale des lacs, elles ont tout au moins consolidé les postes de la rive gauche, forcé l'ennemi à diviser ses forces et maintenu la tranquillité dans le voisinage immédiat des stations. Leur action contre les esclavagistes a été marquée de plus d'un fait d'armes heureux, notamment de l'enlèvement du boma que les Arabes avaient établi en face d'Albertville. Le Gouvernement n'a fait qu'accomplir les prescriptions de l'Acte de Bruxelles et se conformer à ses devoirs en donnant à la Société antiesclavagiste des témoignages d'une active sympathie qu'elle n'a pas cessé de mériter et en lui assurant son aide en argent et en hommes, lorsque les circonstances le permettaient. Les renforts amenés au lac par les troupes de l'État Indépendant ont imprimé un nouvel essor aux opérations antiesclavagistes; l'occupation de la partie septentrionale du lac a été complétée ; les communications entre Albertville et Kabambarré ont été assurées par une série de trois postes échelonnés.

Des résultats non moins considérables ont été obtenus par les expéditions que l'État a dirigées vers le Nord-Est de ses possessions. Le péril qu'il importait avant tout d'éviter dans ces parages, c'était la jonction des Arabes venus du Sud avec les bandes mahdistes agissant dans le Nord. Ce fut l'objet principal des instructions données aux officiers opérant dans cette région et ce but fut heureusement atteint, grâce à l'habile direction de Van Kerkhoven, Ponthier et Baert. Les communications y furent d'abord assurées entre l'Itimbiri et l'Uélé et un poste retranché fut installé à Ibembo, servant à la loi de point d'appui pour les expéditions et de dépôt pour le ravitaillement.

En même temps que des succès militaires assuraient le prestige de nos armes, d'habiles négociations nous ralliaient les puissants sultans du Nord, tels que Djâbir, Rafaï et Semio dont la fidélité ne se démentit pas un instant et dont le concours fut précieux par l'appoint des forces indigènes considérables qu'ils apportèrent à nos troupes régulières. Les rives de l'Uélé furent expurgées des hordes esclavagistes qui s'y étaient installées et qui furent rejetées au-delà de l'Aruwimi; et rappelons que c'est au cours de cette campagne que fut livré ce combat du Bomokandi, au confluent de cette rivière et du Mokongo, qui datera dans la carrière militaire de Ponthier. Il put alors être procédé, sur l'Uélé, à l'établissement de toute une série de postes militaires, Bomokandi, Amadis, Dongu, rendant définitivement impossibles les points de contact entre Arabes et Derviches.

Une tentative de ces derniers a été repoussée au mois de mars dernier, à Mundu, par le commandant Delanghe. La campagne était terminée et l'on peut dire que ses résultats dépassent les espérances les plus optimistes. Il semble, cette fois que la puissance des chasseurs d'hommes est définitivement anéantie et qu'il serait impossible qu'elle se relevât encore.

Les chefs ont disparu, sont morts ou en fuite. Sefu, Munie Moharra, Mserrerra ont péri dans la tourmente. Rachid est gardé prisonnier dans le Kassai; la plupart des autres chefs ou sous-chefs arabes ont reçu le châtement de leurs forfaits. Sans guides, les bandes arabes, décimées par de multiples défaites, chercheraient en vain à se ravitailler depuis que leurs anciennes positions les Falls, Riba-Riba, Bena-Kamba et surtout Nyangwe et Kassongo, ces boulevards de l'esclavagisme, sont détruites ou aux

mains de l'État. Sans ressources assurées, car les populations natives qu'ils terrorisaient jadis, se sont naturellement tournées vers leurs libérateurs, sans communications entre eux, sans approvisionnements d'armes ni de munitions, il leur sera difficile de se réorganiser et de reprendre l'offensive. Toutefois, si les bandes esclavagistes, en tant que force coalisée, ne sont plus à redouter, il est certain qu'il y en a encore quelques-unes, sans importance, qui, fuyant devant nos troupes, se sont réfugiées dans l'intérieur des terres, à l'abri des poursuites.

Elles ont tout naturellement cherché asile dans cette région, entre le Lualaba et le lac Albert-Édouard et Albert-Nyanza, que la récente guerre n'a pas eu pour théâtre. Celles-là restent encore à ramener à l'État, soit par la persuasion, soit par la contrainte. Il reste aussi à continuer l'organisation administrative et militaire des territoires du Haut-Lualaba et du Haut Lomami jusqu'au Tanganyika méridional. Vers le Sud, consolider nos victoires par une surveillance incessante et une vigilance toujours en éveil; vers le Nord-Est, déloger de leurs derniers repaires les esclavagistes qui chercheraient à reconquérir leur influence perdue : tel est le programme qu'imposent les événements et dont la réalisation rendra entièrement féconds les résultats déjà acquis. Ces résultats, la Belgique peut le dire avec un légitime orgueil, c'est à la bravoure et au courage de ses officiers qu'ils sont dus. Il n'en est pas un qui, pendant cette pénible campagne, n'ait été digne d'elle. Tous ont bien mérité de leur patrie, et ont fait preuve, chacun dans sa sphère, d'un égal dévouement et d'une même vaillance : ce sera l'honneur de l'armée belge de compter ces braves dans ses rangs et d'avoir prouvé qu'en toutes circonstances le pays peut se fier à elle. Le Gouvernement du Congo est heureux de pouvoir lui donner ici un public témoignage de ses hauts faits. Il rend un hommage ému à ceux qui ont payé de leur vie leur collaboration à la cause sacrée : aux Van Kerkhoven, Ponthier, de Heusch, Michiels, De Bruyne, Lippens, de Wouters d'Oplinter, Vritoff.

L'exposé qui précède m'autorise à dire à Votre Majesté que, dans les divers ordres d'idées préconisés par l'Acte de Bruxelles, les résultats atteints par l'Etat ont été considérables. Sa tâche cependant n'est pas complètement terminée. Comme je l'ai fait remarquer plus haut à Votre Majesté, il lui reste à consolider son pouvoir politique dans les régions de l'Est et à soumettre définitivement les dernières bandes qui pourraient s'y être installées. Dans ce but, il est indispensable que ces provinces restent soumises à une police sévère et à une étroite surveillance; il sera possible d'y parvenir, grâce aux camps fortement occupés qui exercent leur action au centre même de nos possessions, à Kassongo et à Kabambarré, et, sur l'Uélé, à Dungu, actuellement la citadelle de la civilisation dans le Nord.

Les chaînes de postes aujourd'hui échelonnés jusqu'aux limites orientales des territoires devront être conservées, en vue à la fois de prévenir de nouvelles incursions des bandes esclavagistes et de mettre fin à l'infiltration d'armes et de munitions de ce côté. Cette tâche est relativement aisée et son accomplissement se concilie avec l'exécution des mesures qui ont pour but la formation de l'armée nationale et comme conséquence, la réduction des dépenses publiques.

Votre Majesté peut compter que tous ceux qui ont l'honneur de La servir continueront avec la même persévérance, le même dévouement et la même énergie, à réaliser les vues humanitaires qui sont l'objet de Ses constantes préoccupations.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très dévoué et très obéissant serviteur,

Edm. Van Eetvelde.

24 décembre 1894

On a déjà savouré, sous la plume de Charles Terlinden, la version héroïco-militaire de cette épopée. En voici, par la voix du RP Cambier, de Scheut, le commentaire missionnaire : « *Hier matin, nous avons aperçu dans le lointain, se dirigeant vers nous, une longue caravane. Serait-ce un blanc de Lusambo se dirigeant vers Loulouabourg ? Mais voici la tête de la colonne : pas de charges, donc pas de blanc. C'est une troupe de trois cents esclaves achetés par les Nzappos chez Mpania-Mutombo*

hommes, femmes, enfants, payés qui par un carré d'étoffe, qui par une petite croix de cuivre rouge. Quelques-uns paraissent robustes, la plupart sont éreintés de fatigue, plusieurs mourront avant deux jours, tous manifestent dans leur regard fixe, hébété, stupide, une indifférence à faire peur. Que leur importe, en effet, d'être esclaves de Mpania, ou ceux des Nzappos ? J'ose dire plus : que leur importe d'être libres ou esclaves ? Sans doute, ils préfèrent le maître doux et humain, qui les nourrit abondamment et ne les surcharge pas de travail, au tyran qui ne leur laisse aucun repos et prend plaisir à les frapper sans raison. Mais la liberté, allez donc leur parler de cela ! Les pauvres ouvriront de grands yeux, une bouche plus grande encore, et vous demanderont si la liberté vaut mieux qu'une racine de manioc.

« Je sais qu'à parler de la sorte je vais stupéfier plus d'un philanthrope de cabinet. Je ne suis que missionnaire, et j'aime les noirs, puisque je leur donne ma vie. Eh bien, j'affirme que le législateur qui voudrait actuellement édicter la suppression complète de l'esclavage donnerait dans la plus folle des utopies, et serait plus cruel pour le noir que ses maîtres inhumains. Empêcher les razzias d'esclaves, s'opposer à la traite, punir les maîtres trop méchants à la bonne heure ! Mais allez donc dire à un esclave que désormais il n'appartient plus à son maître vous lui donnerez une liberté dont il ne voudra pas, parce que cette liberté, ce sera pour lui la mort par la faim. L'esclavage est tellement inhérent à sa personne, à son mode d'existence et de vie, qu'une longue éducation peut seule le former à se passer de maître pour avoir de quoi se remplir le ventre.

« Et c'est là le but que nous, missionnaires, nous poursuivons, conjointement avec un but encore plus relevé, celui de faire de ces malheureux des enfants de l'Eglise et des héritiers du Ciel. Toutes nos ressources vont donc à racheter des esclaves. A Saint-Joseph de Loulouabourg, nous en avons douze cents, hommes, femmes et enfants. »

L'autorité civile peut en profiter pour peindre un tableau contrasté, tout à l'honneur de « Boula-Matari » :

« Dans la société noire primitive, de tout temps, il y a eu des chefs, des sujets et des esclaves. Les chefs étaient tout, les sujets peu de chose, et les esclaves rien du tout. Il n'est guère difficile de s'imaginer les relations entre ces différentes personnes s pour un «oui» ou pour un «non», un chef envoyait à la mort, ou en prison, ou au supplice, un de ses sujets ; pour un «oui» ou pour un «non », un des sujets martyrisait ou tuait son esclave, pour peu que le chef n'eût déjà pas ordonné auparavant son massacre. Les chefs étaient rares, les sujets, peu nombreux, les esclaves, foule. Aussi les malheureux payaient-ils un rude tribut à la barbarie de leurs maîtres. (...)

« C'est à cette charmante période que les Blancs sont venus, il y a eu hier cinquante ans. Et voyez maintenant.

« Il y a encore des chefs, il y a des sujets, il n'y a plus que des esclaves domestiques, très rares du reste. Tous sont égaux devant la loi que nous avons instaurée. La justice est la même pour tous, comme l'impartialité, comme le sincère intérêt que nous portons à tous. Les luttes intertribales n'existent plus, et les vieux chefs meurent, entourés de respect, même s'ils sont presque ou tout à fait gâteux, si impatients que soient leurs héritiers de leur succéder au pouvoir. Et vous avez encore tous, présents à la mémoire, les noms des glorieux chefs qui ont mené la campagne antiesclavagiste. Ne serait-il acquis que ce simple résultat - la paix et la tranquillité intérieures - cela justifierait, à lui seul, la présence du Bula-Matari. »

Et il est extrêmement rare – cela ne se produira même que tardivement – de voir la question historique de l'esclavage posée correctement, en y incluant la traite atlantique : « Pendant les 150 années qui suivirent, le Congo fut l'enjeu des rivalités entre Européens sur le sol d'Afrique. Les explorateurs et missionnaires avaient ouvert la première brèche. Derrière eux pénétrèrent les grandes compagnies. La traite des noirs prit alors des proportions redoutables, mais toutes les tentatives humanitaires pour enrayer ces pratiques effroyables se heurtèrent aux grandes puissances financières de ce temps. Les remèdes que propose en 1815 le Congrès de Vienne à cette situation furent balayés

par les profits extraordinaires qui se réalisaient alors dans les marchés d'esclaves. Combien de grandes firmes commerciales en Europe qui s'abritent aujourd'hui derrière la plus honnête des façades ne doivent-elles pas leur fortune initiale à ce monstrueux «commerce d'ébène »?

Bien entendu, et en toute objectivité, l'élimination de l'esclavage dans la partie Est du Congo, qui fut le résultat tangible de la campagne contre les Ngwana, fut un bienfait pour les populations locales. On est néanmoins un peu gêné de lire les propos qui se tiennent pour ainsi dire à chaque page de la volumineuse littérature qui a été publiée à ce sujet.

D'abord à cause de son amnésie. En 1888, quand Lavigerie faisait retentir, de ses premiers sermons sur l'esclavage, les voûtes des principales cathédrales d'Europe, l'esclavage n'était aboli aux Etats-Unis que depuis une vingtaine d'année, et il était à peine sur le point de l'être au Brésil. Et la traite atlantique a duré pratiquement quatre cents ans. En comparaison, la mainmise Ngwana sur la partie orientale du Congo n'a même pas duré un demi-siècle. Leur arrivée dans le Maniema a dû se produire vers 1850 et, vers 1875, Tippu-Tipp faisait effectivement figure de chef d'un état en formation dans cette partie du Congo. Etat qui n'était ni plus, ni moins esclavagiste que ne l'avaient été des nations chrétiennes comme l'Espagne ou le Portugal... Tout cela est passé sous silence, oublié....

Oublié, parce que cet oubli permet un manichéisme facile, où le chrétien aux mains impeccablement pures s'oppose au mahométan aux serres crochues souillées de sang. Car, pour rendre l'appel à la Croisade encore plus éloquemment convaincant, on fera de l'esclavagisme (et accessoirement de la cruauté, du sadisme, de la sensualité morbide ...) des caractéristiques intrinsèques de l'Islam. La plupart des ouvrages consacrés à la question s'ouvrent sur un chapitre qui fait de l'esclavagisme un trait, non d'un certain nombre d'individus, qui se trouvaient être musulmans - ce qui n'aurait été que la constatation d'un fait dans ce cas-là, à mettre en parallèle avec de multiples autres faits de même nature commis, dans d'autres cas, par des chrétiens - non pas même de la majorité des musulmans, ce qui à la rigueur aurait pu passer encore pour une exagération polémique comme il s'en commet dans des discours de propagande, mais de l'Islam en soi, et dans son ensemble.

Voici par exemple comment débute un ouvrage de Mr. Alexis, qui n'est ni meilleur ni pire qu'un autre : c'est le « couplet standard »:

« L'invasion de l'Afrique par les Arabes a commencé il y a douze siècles, à l'époque même où Mahomet lança à la conquête du monde ses fanatiques sectaires.

« Absolument opposées au christianisme, qui prêche l'abnégation pour soi-même et la charité pour le prochain, les doctrines du Coran accordent tout aux passions humaines: elles flattent l'orgueil et l'égoïsme du plus fort; elles l'autorisent à réduire le plus faible en esclavage, à le traiter comme un vil bétail, en le faisant servir à ses jouissances de toute nature, avec droit de vie et de mort lorsqu'il lui devient inutile ou gênant.

« On comprend par là comment l'islamisme, fanatisant ses adeptes, a pu se répandre par le fer et le feu dans la moitié de l'Ancien Continent. On trouve aujourd'hui des Arabes ou des peuples « arabisés » et musulmans dans toute l'Asie, dans la Malaisie, dans la partie méridionale de l'Europe, en Turquie, où Constantinople est leur capitale; ils dominent sur les deux tiers du Continent africain, où leurs progrès ne cesseront que par l'action des puissances européennes, intéressées désormais à sauvegarder les possessions nouvelles qu'elles y ont acquises ».

Enfin, parce que, comme Alexis qui prend élégamment ce virage sur l'aile au dernier paragraphe, Léopold II revêtit de ces belles raisons humanistes, voire religieuses, le corps de ses objectifs qui sont de nature plus substantielle.

Au départ, en fait, s'il dérouille la cote de maille de Godefroid de Bouillon et enfourche le destrier de la Croisade, c'est avant tout dans un but financier. Le dégel des Catholiques à son endroit lui a fait comprendre qu'avec la lutte contre l'esclavage, il tient peut-être l'occasion, s'il manœuvre bien, de se débarrasser de la liberté du commerce imposée à Berlin qu'il subit comme un carcan. Une

croisade, c'est une guerre, et qui dit guerre dit dépenses. Les Catholiques ne le suivent pas dans ses projets militaires en Belgique, qu'ils trouvent dispendieux, mais là, c'est Lavigerie, un prélat de premier rang, qui embouche la trompette et sonne la charge ! Il va s'empresser de faire passer sa « nouvelle politique économique » à la faveur de la lutte contre l'esclavage. Si on attend de lui une croisade, on doit lui accorder alors de se procurer « le nerf de la guerre ».

A posteriori, quand les hostilités eurent été déclenchées par Saïd, Sefu, Mtagamwoyo et consort mais tournèrent en faveur de Dhanis, il fut également satisfait d'être débarrassé d'une colonisation concurrente à la sienne, objectif qu'Alexis suggère également, à mots à peine couverts, dans son dernier paragraphe.

Et, toujours à posteriori, Léopold II se laissera encenser et féliciter pour sa « subtile manœuvre de temporisation », qui avait consisté au départ à conclure une alliance avec Tippto-Tipp. Celui-ci se retira en 1890 et il est certain que la position de Dhanis fut bien meilleure en n'ayant pas en face de lui le vieux Ngwana, subtil, intelligent et bien informé, mais un conglomerat de chefs dont aucun ne le valait et dont certains étaient même passablement bêtes. Il reste que, très clairement, la guerre éclata sans que Léopold l'ait voulu et se déroula entièrement hors de son contrôle.

Il est pourtant très clair que souvent des conquêtes ou d'autres avantages ont été les buts réels de la guerre, mais apparemment de tels buts doivent toujours être masqués sous de nobles causes. On retrouve, dans ce qui s'est dit de ces « croisades », tous les éléments de la propagande guerrière la plus classique : Nous n'avons pas voulu la guerre. Le camp adverse, seul, en est responsable. L'ennemi, d'ailleurs, est démoniaque. Le Roi des Belges ne combat que pour la Justice et le Droit. Notre cause a un caractère sacré ... L'ennemi, toujours lui, se livre sciemment à des atrocités ; nous commettons, tout au plus, des bavures involontaires. Il semblerait aussi que nous subissions en général très peu de pertes, alors que les pertes de l'ennemi sont énormes. Tous les gens respectables, religieux, artistes et intellectuels soutiennent unanimement notre cause... c'est à supposer que nos ennemis n'ont ni penseurs, ni créateurs d'aucune sorte. L'ennemi utilise des moyens perfides et des armes déloyales, alors que nous faisons tout au plus des innovations techniques et que nous prenons d'heureuses initiatives tactiques, qui, elles, sont autorisées par la morale. Enfin, il ne s'agit pas d'être sceptique envers toutes ces assertions. Car ceux qui mettent notre version de l'histoire en doute sont des traîtres. Et des traîtres à la plus noble des causes : celle de la Civilisation ! L'échafaud les attendrait, en toute justice, si nous n'étions pas trop bons !

La conscience de tous était satisfaite. La colonisation était œuvre hautement morale et libératrice. L'œuvre de Léopold II était noble et humanitaire. Pendant quelques années, son front sera aurolé de cette réputation qui le rendra presque insoupçonnable. Cela lui rendra puissamment service pour exploiter en toute quiétude un trésor dont on vient de découvrir la valeur inattendue : le caoutchouc.

Car si la « Campagne Arabe » a procuré à l'EIC une gloire militaire qu'il n'attendait pas vraiment, elle a aussi donné ce qu'on en attendait : la mise en place de la « nouvelle politique économique » qui allait rendre le Congo rentable. Et c'est encore van Eetvelde qui s'en explique, dans un autre rapport¹³².

¹³² RAPPORT AU ROI-SOUVERAIN - BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO - 12e ANNÉE MARS 1896 N° 3 bis pages 33/40

RAPPORT AU ROI-SOUVERAIN

Sire,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté les statistiques du commerce de l'État Indépendant du Congo pour l'année 1895. De ces documents il ressort que le mouvement commercial général, importations et exportations réunies, y compris le transit, s'est élevé l'année dernière à fr. 23.971.689,92.

Dans cette somme globale, le commerce spécial de l'Etat Indépendant, qui comprend uniquement, à la sortie, les produits originaires de son territoire, et à l'entrée, les marchandises étrangères consommées dans le pays, figure pour une valeur de fr. 21.628.867,06, se décomposant comme suit : Exportations : fr. 10.943.019,07. Importations : fr. 10.685.847,99.

Votre Majesté apprendra avec satisfaction que le chiffre des exportations cité ci-dessus présente une augmentation de 25 % environ sur celui relevé pour l'année 1894. Cet accroissement continue la progression qu'a suivie, d'une manière presque constante, le commerce spécial d'exportation depuis la fondation de l'Etat. Ce commerce a sextuplé pendant les dix dernières années. En effet, en 1886, les produits provenant du territoire de l'État expédiés du Bas-Congo vers l'étranger, représentaient à peu près 1.772.864 francs; en 1889, ils atteignaient 4.297.543 francs; en 1894, leur valeur s'élevait à 8.761.622 francs. L'augmentation accusée en 1895 par le chiffre de 10.943.019 francs provient surtout du développement de plus en plus grand que prend le trafic de l'huile de palme, du caoutchouc, de l'ivoire. Pendant l'année 1895, il s'est exporté pour 2.178.557 francs d'huile de palme et de noix palmistes, soit à 56 % environ de plus qu'en 1886. Il y a lieu de noter que ces produits proviennent uniquement de la zone maritime, les frais de transport sur la route des caravanes rendant aujourd'hui leur récolte trop coûteuse dans l'intérieur du pays. L'achèvement de la voie ferrée entre le Stanley-Pool et Matadi permettra d'exploiter avantageusement dans tout le bassin du Congo cet arbre utile, qui croît à profusion, sans culture, depuis la côte jusqu'au lac Tanganyika. On peut dire que le champ de production de l'huile de palme se trouvera, aussitôt le chemin de fer achevé, plus de vingt fois élargi. De tous nos produits d'exportation, le caoutchouc est celui dont le commerce a pris l'extension la plus rapide et la plus considérable. En 1895, il a été déclaré à la sortie pour 2.882.585 francs de ce produit, alors qu'en l'année précédente, les expéditions de cette gomme vers l'étranger n'atteignaient pas la moitié de cette somme. En comparant les quantités exportées pendant les deux années extrêmes de la période décennale qui vient de finir, on constate que le chiffre relevé par la douane en 1895 est d'environ quinze fois supérieur à celui constaté en 1886, et, dès à présent, il est possible de prévoir pour l'année courante une production sensiblement supérieure à celle renseignée dans les statistiques de 1895. A vrai dire, le Congo possède, dans le caoutchouc, un article de commerce dont la production peut se développer considérablement, dans un avenir rapproché, et qui trouve chaque jour dans l'industrie des applications et des emplois nouveaux. Seules, l'Europe et les deux Amériques consomment environ 50 millions de kilogrammes de cette gomme.

Anvers est devenu le marché régulateur pour le caoutchouc congolais. Les importations s'y sont graduellement élevées de 4.700 kilogrammes en 1889, à 62.695 kilogrammes en 1892, pour atteindre 531.074 kilogrammes en 1895. La qualité du caoutchouc du Congo s'améliore d'année en année et le produit obtient des prix croissants sur le marché d'Anvers. En ce qui concerne l'ivoire, dont les exportations ont atteint le chiffre de 5.844.640 francs en 1895, il y a une différence de 16 % en faveur de cette année, comparée avec l'exercice précédent.

Anvers reçoit également la majeure partie des expéditions de ce produit faites par les ports de l'État du Congo, et la métropole commerciale belge dépasse actuellement, pour cette matière, le marché de Londres, jusqu'ici le plus important du monde. En 1888, les importations d'ivoire congolais en Belgique ne dépassaient pas 6.400 kilogrammes; quatre ans après, elles se montaient à 118.000 kilogrammes, et l'année dernière elles ne furent pas moindres de 362.000 kilogrammes. La récolte de

ce produit étant devenue plus difficile et plus onéreuse, par suite de l'épuisement du stock chez les indigènes, on peut s'attendre, d'ici peu de temps, à une réduction des quantités d'ivoire exportées de l'Afrique. Ce fait entraînera sans doute une hausse correspondante des prix, qui ont d'ailleurs été fermes pendant l'année écoulée. Les bois, dont les envois en Europe n'ont pas dépassé 122 mètres cubes en 1895, feront certainement l'objet d'une exportation plus considérable pendant l'année en cours. L'exploitation actuellement en activité dans les régions du Shiloango, promet de fournir au commerce des essences forestières d'excellente qualité. Bien que le café commence à être cultivé sur une vaste échelle, et qu'il existe même à l'état sauvage dans presque toutes les parties de l'Etat, il ne donne pas encore lieu à un commerce spécial d'exportation, à cause de la difficulté et de la cherté du transport ; mais l'ouverture partielle du chemin de fer permettra de donner bientôt de l'essor à ce commerce. C'est ainsi que les plantations établies par l'État, en de nombreuses localités du Haut-Congo, et qui comptent, d'après les derniers renseignements, environ 200.000 caféiers, pourront déjà, dans le courant de l'année prochaine, procurer un certain appoint au commerce d'exportation. Le rendement annuel des arbustes en ce moment sur pied, peut varier de 200.000 à 300.000 kilogrammes. Les remarques qui précèdent s'appliquent au cacao, dont la culture prend aussi de l'extension; il y avait, à la fin de l'année dernière, 26.688 cacaoyers sur pied dans les plantations du Gouvernement, dans le Haut-Congo.

Le tabac, bien qu'il soit cultivé partout par les indigènes, n'alimente pas encore non plus le commerce d'exportation. Les champs d'essai, établis en ce moment par le Gouvernement, permettront de se rendre compte de la qualité et de la valeur du produit, lorsqu'il est obtenu au moyen de semences de la Havane et de Sumatra, et préparé selon les procédés suivis dans ces colonies. Il me reste à passer brièvement en revue la situation du commerce spécial d'importation de l'État Indépendant. Pendant l'année 1895, il a été déclaré en consommation pour 10.685.847 francs de marchandises étrangères, alors qu'en 1886 les importations représentaient à peine une valeur de 1.800.000 francs. Le mouvement commercial à l'entrée s'est développé, par conséquent, dans une progression identique à celle qu'ont suivie nos exportations, c'est-à-dire qu'il a à peu près sextuplé pendant les dix dernières années. Dans le chiffre de 10.685.847 francs, la Belgique entre pour 57 %.

Ce résultat est très satisfaisant quand on considère que, lors de la fondation de l'Etat, presque tous les articles envoyés au Congo étaient d'origine étrangère. En 1892 encore, la Belgique n'importait que 2.5 de la totalité des importations ; en 1893, sa part se montait à 48 %; en 1894, elle représentait 55 %.

Les principales marchandises belges introduites au Congo sont les tissus, le laiton, les articles en métal, la quincaillerie, la coutellerie, la verroterie, les denrées alimentaires, le matériel de chemin de fer, les machines, les armes. Les quantités de spiritueux introduites sur notre territoire ont été un peu moindres en 1895 que pendant l'année précédente; mais il n'est pas certain que cette diminution se maintienne à l'avenir. Il importe cependant, pour le bien des populations natives, de chercher les moyens de réduire davantage les importations des alcools. Une augmentation sérieuse du taux des droits d'entrée, prévue du reste par l'Acte de Bruxelles, amènerait ce résultat; cette mesure fiscale implique une entente préalable avec nos voisins que le Gouvernement s'efforcera de réaliser. Le Haut-Congo, fort heureusement, est prémuni contre les abus de ce trafic, par la prohibition absolue édictée par le décret de Votre Majesté du 16 juillet 1890; cette prohibition vient d'être étendue par Votre Majesté à la zone du portage au-delà de la rivière Kwilu. Ces diverses mesures, qui ne sont, du reste, que la consécration du programme élaboré par les Puissances, auront pour effet de réduire, autant qu'il dépend de nous, ce commerce néfaste. En résumé, l'année 1895 est, au point de vue commercial, la plus prospère que l'État Indépendant ait connue. Elle est également très satisfaisante en ce qui concerne le rendement des revenus publics. Les recettes réelles de l'Etat, c'est-à-dire ses ressources normales, abstraction faite du subside de Votre Majesté, de l'avance annuelle du Gouvernement belge et de toutes autres ressources extraordinaires, telles que l'emprunt et les aliénations de vastes domaines, se sont élevées à environ 3.600.000 francs. Elles dépassent de 42 % le total de nos perceptions de l'année dernière.

Le relevé ci-après montre la progression qu'ont suivie les recettes de l'Etat pendant les dix dernières années, comparée avec le chiffre des dépenses budgétaires.

ANNÉES. MONTANT des recettes.

1886	74.261 francs	représentant 4.87 % des dépenses.
1887	200.755	10.61 %
1888	268.306	9.21 %
1889	515.094	16.06 %
1890	462.602	14.69 %
1891	1.319.545	28.97 %
1892	1,502.515	31.75%
1893	1.817.475	33.40 %
1894	2.454.778	33.25 %
1895	3.600.000	47.00 %

Selon toutes les prévisions, nos recettes suivront cette année leur marche progressive.

Je suis, avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet,
Edm. Van Eetvelde.
Bruxelles, le 5 mars 1896.



Le Roi a donc toutes les raisons d'être satisfait. Les recettes commencent à devenir très belles !

Or, au même moment, il va découvrir que son œuvre a un point faible. Elle repose sur la force, plus précisément sur l'intimidation exercée sur es indigènes par la force armée. Mais celle-ci se compose elle-même de soldats indigènes. Ils servent la colonie parce qu'ils sont soldats. Mais, parce qu'ils sont Congolais, ils peuvent se révolter¹³³. L'existence même de l'EIC va être menacée par les Baoni.

¹³³ Il semble bien que l'on ne s'y soit guère attendu, malgré le précédent indien de la « *révolte des cipayes* », qui avait pourtant soulevé beaucoup d'émotion et fait couler beaucoup d'encre. Le schéma est pourtant identique : le mécontentement militaire rejoint celui de chefs traditionnels déjà plus ou moins en révolte. Sans doute Léopold II a-t-il tablé avec excès, jusqu'à l'aveuglement, sur la « *soumission naturelle* » des Noirs.



Jusqu'à l'extrême fin du XIX^e siècle, donc, Léopold II poursuit sa Grande Œuvre Africaine sans susciter chez les Belges autre chose que l'indifférence des uns, l'admiration des autres et la désapprobation d'une très petite minorité hostile par principe à la colonisation. Il faut dire qu'à l'époque, à côté de quelques cris d'alarme, il y avait, y compris d'ailleurs sous la plume d'auteurs anglo-saxons qui n'étaient pas forcément tous motivés par les largesses du « Fonds des Reptiles », pas mal de commentaires et d'écrits louangeurs sur l'EIC. De plus, les commentaires négatifs étaient généralement de source protestante, et en anglais, langue peu connue. Les Belges catholiques écoutaient surtout le silence qui régnait dans leur Eglise au sujet de ces mêmes faits. Quoi qu'il en soit, l'opinion européenne ne s'émut guère avant l'orée du XX^e siècle. Il fallut encore quelque temps avant que les Belges se posent quelques questions sur la richesse toute neuve de leur Roi.

Historiquement, les campagnes anti-léopoldiennes portèrent avant tout sur le « caoutchouc rouge », et le propos du présent ouvrage est de montrer que le passage de la prédation léopoldienne à l'exploitation capitaliste belge s'est fait de telle manière qu'il ne laissait aucun autre choix aux « héritiers » de Léopold que, précisément, cette reprise. Tout cela nous mène à entasser des documents et des récits sur cette affaire de caoutchouc, où les Congolais jouent avant tout un rôle passif de victimes. S'ils ne sont pas souffrants et exploités, c'est qu'ils prennent la fuite. Il ne faudrait pas en conclure hâtivement que cette passivité ou cette terreur ont été leur seule attitude. Durant ces mêmes années, exactement de 1895 à 1908, l'EIC allait se trouver confronté à la révolte de ses propres soldats. Plus précisément, à trois révoltes, à Luluabourg en 1895, Ndirfi en 1897 et Shinkakasa en 1900.

La première concerne, du moins au départ, au maximum 500 personnes, femmes, civils et progéniture compris. Elle fut aussi la plus longue : de 1895 à 1908. La seconde, qui intéressait quelques 6000 hommes, soldats et auxiliaires en nombre à peu près égal, dura jusqu'en 1900¹³⁵ et mit sérieusement l'existence de l'EIC en péril. Elle présente certaines caractéristiques intéressantes qui m'ont poussé, dans un autre ouvrage à l'appeler « le premier acte politique congolais ». La dernière impliquait deux cents soldats et travailleurs militaires et fut de courte durée. Elle ne dut un certain retentissement qu'à la proximité de Boma, alors capitale du Congo.

Durant les cinq dernières années du siècle, donc, cependant que les résultats financiers du Congo devenaient positifs, puis même alléchants grâce au caoutchouc, et que la découverte des

¹³⁴ « Hors-la-loi », en swahili du Congo (wahuni, en grammatical). Ce terme est employé dans différents documents de la FP pour les désigner et m'a semblé plus adéquat que des étiquettes tribales hors de saison, comme « révolte des Batetela »

¹³⁵ Certaines opérations mineures de « nettoyage » se poursuivirent encore en 1901.

gisements katangais promettait un avenir également doré, Léopold II fut très désagréablement surpris d'avoir affaire à des troubles dans toute la partie Est du Congo. Il s'obstina d'ailleurs à les minimiser ou à les nier. Et nous savons qu'en matière d'obstination, Léopold n'avait rien à envier à personne ! Cela veut dire aussi que, parallèlement à la surexploitation pour le caoutchouc, qui concernait avant tout la grande forêt équatoriale du Nord et de l'Ouest, le Congo eut à souffrir de la guerre à l'Est et au Sud. Celle-ci s'accompagnait comme toujours de famines et d'épidémies.

Car pendant que le Roi touchait les dividendes de sa « nouvelle politique économique », la FP poursuivait elle aussi sa « mission civilisatrice ». Outre la répression des révoltes et la poursuite de la campagne du Haut-Nil elle était impliquée aussi dans des opérations de maintien de l'ordre. Citons dès 1898 une importante expédition contre le chef Vungura Bokoyo et ses alliés Mangbetu.

Le Kasai, compte non tenu des expéditions contre les Baoni et leurs alliés, fut particulièrement remuant et nécessita des opérations à répétition : Michaux-Lapière en 1896 contre les Ba-kwa-Kasasu et les Chilenge ; De Cock et Bollen en 1898 contre les Kiokio. De Cock et Henrion en 1899 contre les mêmes, tandis que Van Bredael s'en prenait aux Teke . De janvier 1896 à décembre 1899, la F. P. perdit 9 officiers au cours de telles expéditions. A de ces expéditions au Kasai les historiographes de la F. P. notent¹³⁶ : *‘A partir de 1895, les soulèvements furent plus rares, mais les attentats contre les biens et les personnes appartenant à la Compagnie du Kasai ou à d'autres sociétés commerciales obligèrent l'Etat à quelques interventions énergiques. »* La plupart (de ces expéditions) furent organisées contre les Kiokio, tribu très belliqueuse habitant la frontière angolaise. Ceux-ci abusaient de cette situation frontalière pour se ravitailler en armes auprès des *pombeiros* portugais, de façon analogue ce que firent aussi les révoltés de Luluahourg.

Cependant, on passait insensiblement de l'ère des grandes expéditions de conquêtes revêtant tous les caractères d'une guerre étrangère ou de la répression de mouvements massifs, à la lutte contre des actes plus individuels, par des méthodes comme l'occupation militaire sur laquelle la Commission de 1904 s'étendra assez longuement.

Luluabourg 1895

La révolte de Luluabourg fit suite à une de ces campagnes de répression, dirigée, celle-là, contre les Kaniok (ou Bena Kanioka). Pour dire les choses de façon brève, les soldats apprirent sans plaisir, au retour de cette expédition où ils avaient remporté une victoire éclatante grâce surtout à Kandolo, un sergent tetela, que les récompenses promises seraient distribuées plus tard, que même la solde se ferait attendre et que le ravitaillement resterait ce qu'il était, c'est-à-dire en dessous de tout.

Surtout, le catalyseur de tous les mécontentements fut le commandant de Luluabourg, le capitaine Pelzer. La FP admet pudiquement qu'il avait « un caractère difficile ». L'expression est faible. On se trouve devant un comportement tel que l'hypothèse d'avoir affaire à un psychopathe ou à un toxicomane vient naturellement à l'esprit.

Non content de faire pleuvoir les punitions sur ses soldats, Pelzer avait comme souffre-douleur son boy, nommé Kapilu. Et là, quand un homme, non content d'en faire fouetter un autre, en dépassant d'ailleurs le maximum de coups autorisés, trouve encore nécessaire de profiter de sa position allongée au sol pour le piétiner sauvagement, on n'a guère le choix des mots et l'on doit bien parler de folie sadique.

Excédés, les soldats de Luluabourg mirent au point un plan qui paraît avoir été au départ un projet de désertion massive. D'ailleurs, tout au long des mutineries militaires qui vont s'étendre sur plusieurs années, il arrivera que des mutins se fassent tirer comme des lapins, parce qu'ils s'étaient démobilisés de leur propre chef, avaient tout simplement regagné leur village et y avaient repris l'agriculture ! Tout se passe comme si, pendant quelques années, les Congolais n'avaient pas encore

¹³⁶ FP, op. cit. Page 494

vraiment assimilé que le colonisateur entendait contrôler tout le pays, et aient caressé le rêve de trouver quelque part un coin qui aurait échappé à sa mainmise pour y vivre en paix.

Les trois leaders de cette mutinerie, Kandolo déjà cité, Yamba-yamba et Kimpuki, sont tous trois Tetela. Du moins le sont-ils au sens que ce mot avait dans la FP à cette époque, et surtout à cet endroit : c'étaient d'anciens guerriers de Ngongo Leteta, passés au service de l'EIC. On en a profité pour en faire des « soldats d'occasion » ou évoquer le thème de la « sauvagerie qui reprend le dessus ». Il faut quand même bien constater que Kandolo, considéré comme un combattant d'élite par Ngongo, engagé dans le rang comme soldat de la FP, avait été à nouveau distingué par ses nouveaux supérieurs blancs, et qu'il s'était hissé à nouveau jusqu'au grade de sergent. Quand un soldat se distingue successivement dans deux armées, on doit quand même penser qu'il avait quelques qualités !

De plus, ce qu'on sait des événements qui ont suivi montre un Kandolo soucieux d'éviter autant que possible les tueries et allant, dans ce but, jusqu'à se mettre personnellement en danger. Jusqu'à sa mort au combat, il n'y a ni massacres, ni atrocités. Les caporaux Yamba-yamba et Kimpuki, quant à eux, seront parmi les derniers Baoni à survivre, puisqu'ils ne tomberont que dans les derniers combats de 1908.

La mutinerie se produisit le 4 juillet 1895, juste après l'appel du matin. Des coups de feu furent tirés dans le plus grand désordre, et l'on ne peut même pas être sûr que l'intention de départ ait été de tuer qui que ce soit. Le meurtre de Pelzer fut dû avant tout à l'insistance de Kapilu, qui voulait se venger de son bourreau et mutila les corps. L'interprète Lupanza wa Sudrai fut tué parce qu'il protesta contre ce meurtre avec tant de véhémence qu'il donna l'impression de menacer Yamba-yamba ou Kimpuki. Son frère fut tué également, sans que l'on sache rien des circonstances de cette mort. Sur quoi, les troupes mutinées quittèrent le camp, où les quelques soldats qui ne désiraient pas participer au mouvement furent laissés paisiblement.

Il y eut de rudes combats entre ces premiers Baoni et les troupes loyalistes, d'abord à Kayeye I et II dans les alentours de Luluabourg puis à Ngandu et dans la vallée de la Lomami. Presque immédiatement, les révoltés bénéficièrent de l'appui et de l'apport en hommes de ceux des chefs de la région dont les relations avec l'EIC étaient mauvaises. Les chefs ralliés, par contre, apportèrent leur appui et leurs guerriers à l'Etat. Cela va continuer tout au long des révoltes. Elles vont s'étendre par une sorte de polarisation : quand les troubles gagnent une région, les chefs se rallient soit à un camp, soit à l'autre.

Assez rapidement, les Baoni qui descendaient de plus en plus loin vers le Sud, se trouvèrent mêlés à une guerre de succession interminable qui opposait Kasongo Nyembo et Kabongo Kumwimba Shimbu pour le pouvoir suprême dans l'Empire Luba. Il devient alors assez rapidement difficile de distinguer quels événements leur sont attribuables et quels autres sont avant tout le fait des Luba. D'autant plus que dès 1896 commence la préparation de la grande expédition du Soudan, au cours de laquelle aura lieu la Grande Révolte, celle de Ndirfi.

Les rodомontades du capitaine Dhanis

Depuis la révolte des mahdistes, le Sud du Soudan échappait à tout contrôle européen et Léopold II voyait dans une expédition vers le Soudan l'occasion de poser un jalon dans la vallée du Nil.

Cela supposait une expédition militaire de très grande envergure pour l'EIC, avec cette circonstance aggravante que la nécessité de rester hors de vue des Français établis dans l'Ubangi (Centrafrique actuel) imposerait des détours par des régions difficiles, où le ravitaillement serait problématique. En fait, tous les commentaires, contemporains ou ultérieurs, inclinent à penser que Léopold II outrepassa tout simplement les possibilités qui étaient alors celles de l'EIC et se lança dans une entreprise impossible et vouée à l'échec.

Atteindre le fleuve des Pharaons, même fort loin des Pyramides, avait quelque chose de grandiose qui ne pouvait que frapper l'imagination et le goût du colossal qui étaient les péchés mignons du Roi. Mais en l'occurrence, il y fut puissamment aidé par Francis Dhanis.

Celui-ci, considéré comme le grand vainqueur de la « campagne arabe », avait été fêté et cajolé par le Roi et le gratin de la société bruxelloise, et ne demandait qu'à renouveler ses exploits ou, si possible, à les surpasser. Pour tout dire, il joua un peu au Tranchemontagne. Ses prétentions ne reposaient pas sur la simple vantardise. Après la campagne contre les Ngwana, il était certainement l'officier de la FP qui était le plus largement connu au Congo, et il avait incontestablement un grand ascendant sur ses hommes. Si quelqu'un pouvait réussir cette expédition, il n'y avait pas de doute, c'était lui ! Mais il semble bien qu'il ait au moins exagéré, devant Léopold II, ces chances de succès.

Le baron Liebrechts veut voir la faute de conception dans le plan Dhanis dans le fait qu'il voulait « *enrôler sous son drapeau des milliers de Batetela indisciplinés, ayant pour toute éducation militaire celle acquise pendant qu'ils servaient d'auxiliaires aux Arabes* », ce qui est une de ces explications *a posteriori* où l'on se vante d'avoir prévu les ennuis et fournit la rassurante explication « ethnique » habituelle.

Même van Eetvelde avait des doutes et en avait informé le Roi, qui lui répond : « *Vous vous souviendriez que lorsque j'ai décidé que l'Etat exploiterait son domaine et que toute terre vague serait revendiquée par lui comme lui appartenant, vous m'avez trouvé bien absolu. Vous m'avez néanmoins fort vigoureusement et très habilement soutenu. Pour le Nil je vous prie de même de bien vouloir suivre fidèlement mes instructions. Je ne vous mènerai pas au naufrage, je vous le promets. Je désire pour le moment être au Nil aussi puissant que possible.* » Cela revient bien à revendiquer pour lui-même la responsabilité de la décision, même si elle impliquait un « pari sur Dhanis » !

L'erreur de Dhanis était bien plutôt de penser que son ascendant personnel, qui avait joué un rôle incontestable dans plusieurs batailles où il avait payé de sa personne et entraîné ainsi de *petits groupes* d'hommes, pourrait agir aussi sur des *milliers d'hommes* pour la plupart hors de vue ou de contact avec lui.

Mais, si Dhanis s'est vanté, ce qui est certainement une faute, elle n'est que peccadille à côté des erreurs que Léopold II va multiplier. Puisque le Roi faisait un pari sur la valeur personnelle et le charisme de Dhanis, la logique voulait qu'il lui donnât les pouvoirs et les moyens qui correspondaient au rôle « à la Napoléon » que l'officier prétendait pouvoir jouer. Dhanis aurait dû avoir non seulement le commandement suprême, mais une liberté de manœuvre totale et, surtout, la faculté de composer lui-même son état-major. Il aurait voulu avoir pour collaborateur direct le commandant Mathieu, un officier ayant l'expérience de la brousse et du feu. On lui imposa le commissaire général Leroy, dont l'expérience guerrière avait été intégralement acquise... dans les bureaux de Boma. On ne lui accorda pas non plus un délai pour disposer du capitaine Doorme à l'avant-garde. Léopold II, par Wahis interposé, ou même directement, fit sans cesse pression pour que l'on parte, puis pour qu'on se hâte, pour que l'on aille vite, plus vite et encore plus vite... Il ordonna à Chaltin¹³⁷, qui commandait l'avant-garde, de se mettre en marche sans attendre, malgré des ordres formels de Dhanis. Pire, et bien plus dangereux : presque aucun des ordres de Dhanis concernant la préparation du ravitaillement n'avait été exécuté.

La marche vers la mort

Même du strict point de vue du recrutement et de l'intendance, la mise sur pieds de l'expédition Dhanis apparut comme une opération bâclée, maladroite et qui, au total, dépassait tout simplement les

¹³⁷ Par chance, l'enclave de Lado avait été à peu près abandonnée par les Mahdistes. De ce fait, Chaltin et l'avant-garde suffirent à en prendre le contrôle et à se débarrasser des quelques forces ennemies qui s'y trouvaient encore. La Fp accomplit donc sa mission. Si cette victoire ne servit à rien de durable, ce ne fut pas à cause de la révolte de Ndirfi, mais parce que les Britanniques, qui avaient abandonné toute prétention DIRECTES sur le Soudan, revinrent à la charge au nom de l'Egypte et créèrent un Soudan Anglo-Egyptien. La défaite fut donc diplomatique, et non militaire.

capacités qui étaient alors celles de l'EIC. Le recrutement de soldats avait été poussé avec un tel zèle que tous les camps de la FP se trouvèrent surpeuplés, et qu'ils se trouvèrent menacés de disette dès avant le départ de l'expédition. Si beaucoup de soldats partirent sans grande instruction, beaucoup d'officiers, eux, partirent sans acclimatation. En effet en vue de rassembler cette « Grande Armée », on avait fait venir de Belgique et d'ailleurs des officiers débutants qui voyaient pour la première fois l'Afrique. La maladie préleva sur eux un lourd tribut.

On se mit donc en marche avec peu de provisions, vers des régions où il y en avait moins encore. De plus, les villageois chez qui on devait se ravitailler en cours de route, voyant cette armée dévorer leurs provisions comme une nuée de sauterelle d'un nouveau genre, se mirent de plus en plus souvent à les défendre, les armes à la main. Le « Carnet de route », sans doute attribuable au lieutenant Verhellen ¹³⁸ fait état, même de porteurs morts de froid et de faim. A cela s'ajoutaient des tués, presque quotidiennement, dans des affrontements avec les villageois hostiles, et des exécutions sommaires ordonnées par des officiers blancs dont beaucoup étaient eux-mêmes malades et à bout de force.

Il ne s'agissait pas seulement d'avancer dans des régions hostiles, inconnues de la plupart des soldats, au relief, au climat et à la végétation difficiles. Il s'agissait d'affronter des périls inconnus sur des chemins totalement nouveaux. En effet, il y avait sinon des « routes », du moins des sentiers et des itinéraires traditionnels. Mais les plans conçus par les stratèges de la FP exigeaient qu'on s'en écarte résolument. Ceci avait pour but d'échapper à l'attention des français de l'Oubangui (Centrafrique), qui auraient été, eux aussi, fort intéressés par le Soudan et n'auraient pas forcément vu l'entreprise léopoldienne d'un bon œil. Pour échapper à l'œil des Français, il ne fallait prendre ni le chemin le plus logique, ni le plus facile, il fallait suivre l'itinéraire le mieux caché ! Il s'agissait donc de frayer des itinéraires nouveaux, établis « en chambre » sur la carte et qui n'avaient guère été reconnus ou balisés. Certains se perdirent ou tournèrent en rond ! ¹³⁹ Le 3 janvier, près d'Andemobe, le Commandant Mathieu (celui-là même que Dhanis aurait voulu avoir comme second) s'aperçut qu'en cherchant la rivière Kibali, il avait tourné en rond. Se jugeant sans doute déshonoré, il se suicida.

Cette « marche infernale » finit par inspirer des soupçons à la troupe. On marchait sans savoir où on allait, dans des pays hostiles et inhabitables, tournant parfois en rond. On mourait de faim. Les punitions, dont des condamnations à mort, pleuvaient, et l'on voyait d'autres camarades périr de maladie. Il n'est pas du tout invraisemblable que les soldats en soient venus à la conclusion que cette expédition n'en était pas une, et que cette marche à la mort avait pour seul but de les exterminer !

Et, sur ce point, il se pourrait que les considérations émises par Liebrechts, et fort généreusement reprises par la suite, sur la manière dont ces troupes avaient été recrutées, correspondent en partie à la réalité, non à cause d'un retour de la « sauvagerie primitive » ou de la « férocité arabe », mais par suite d'un raisonnement trop élémentaire, mais au fond logique.

L'appellation reçue de « Révolte des Batetela » ne signifie rien, sinon que l'on a recouru à la « ficelle » coloniale bien connue : un nom de tribu pour conférer à la révolte l'auréole inquiétante de la « sauvagerie qui revient au galop ». Tout au plus peut-on dire qu'aux origines de la révolte on trouve un certain nombre de sous-officiers et de chefs auxiliaires parmi lesquels il y a assez bien de tetela/kusu. Mais on y trouve aussi un Bwari comme Changuvu¹⁴⁰, un arabisé du Manyema comme Munie Pore...

¹³⁸ Baoni, 175 – 180 et annexe VII 379-382

¹³⁹ Sans tomber dans des explications tribalistes, il faut bien relever que le recrutement avait été particulièrement intensif dans les régions du Lualaba-Kasai ou du Tanganyika, donc dans des régions de savane dont les habitants n'avaient pas plus que leurs chefs européens l'habitude du terrain qu'ils devaient affronter.

¹⁴⁰ Dont le cas est très intéressant, car les Bwari sont une tribu minuscule. Qu'un Bwari en arrive à être, dans un groupe, le chef suprême peut signifier qu'une chose : sa désignation s'est faite sur des considérations autres que tribales !

Cette armée était en fait un manteau d'Arlequin à la forte bigarrure ethnique, pour la double raison que l'on avait « raclé les fonds de tiroirs » partout où on l'avait pu, et que, effectivement, on avait à plus d'un endroit, enrôlé tels quels les hommes qui la veille étaient au service des esclavagistes Ngwana. Seulement, ce dernier fait, loin de manifester une quelconque cohérence ethnique, est une cause de bigarrure supplémentaire, car les Ngwana eux aussi avaient recruté n'importe qui sans se soucier de son origine tribale. Tout au plus peut-on dire qu'un grand nombre de soldats avaient été enrôlés dans le Lulalaba/Kasai, autrement dit au centre du Congo, ce qui ne signifie nullement qu'ils y étaient nés ! Comme, de plus, en inscrivant les soldats, les officiers inscrivaient parfois l'ethnie, mais parfois aussi la région d'origine (Maniema, Imbadi, Tanganyika, Malela...), dans laquelle il y avait invariablement plusieurs ethnies, on n'en est pas plus avancé. Peut-être cinquante tribus étaient-elles représentées, peut-être septante, voire cent. En tous cas, il y en avait beaucoup. Parler à leur sujet de « mouvement ethnique » n'a tout simplement aucun sens.

Par contre, ils étaient nombreux à avoir en commun un passé récent d'ennemis de l'EIC, ce qui peut avoir contribué à aiguïser leurs soupçons ! Puisque la Force Publique tirait grande gloire de sa victoire sur « l'esclavagisme arabe » dont ils avaient été les guerriers, cela ne montrait-il pas qu'ils étaient des adversaires redoutables ? Dès lors, cette expédition fumeuse vers des terres inconnues ne cachait-elle pas une ruse, par laquelle les Blancs voulaient se débarrasser définitivement du danger qu'ils pouvaient représenter ? Plus la marche se prolongeait, plus il y avait de morts et plus cette idée, fatalement, faisait son chemin !

Ndirfi 1897

A Luluabourg, la révolte avait certainement été, à l'origine, un projet de désertion. Le lieu s'y prêtait, car on pouvait gagner la brousse dans toutes les directions. La situation de la colonne Dhanis est toute différente. La seule manœuvre possible est de rebrousser chemin. Mais il est évident que les unités que l'on rencontrera alors ne vont pas se borner à croiser leurs camarades d'hier avec un petit signe amical !

L'unité où a commencé la révolte de 1897 était à l'avant-garde (abstraction faite des troupes de Chaltin, déjà parvenue dans l'enclave de Lado). Ils avaient donc toutes les troupes derrière eux et devaient forcément s'y heurter de manière frontale pour retourner vers le centre du Congo. Leur projet d'échapper à la marche mortelle ne pouvait se réaliser d'aucune autre façon qu'en acceptant d'emblée la bataille, et en liquidant leurs officiers européens.

Ce projet apparaîtrait plus brutal et plus radical que celui de Luluabourg mais, au fond, cela ne dit rien quant à leurs motivations et à leurs projets, car cela découle fondamentalement des conditions dans lesquelles ils se trouvaient au moment de la mutinerie. Un simple projet de désertion, ici, aurait été irréalisable. La seule issue était de se battre.

En fait, les Baoni de Ndirfi eurent des motivations qui dépassaient le simple ras-le-bol, façon Luluabourg. Mais cela ne peut se déduire de leur conduite aux premiers moments de la révolte. Tout leur commandait de se comporter avec la plus grande agressivité.

Il suffit de dire ici que le projet réussit, beaucoup de soldats ou d'auxiliaires rejoignant les Baoni à chaque affrontement. Les officiers, y compris Dhanis, furent battus les uns après les autres et ceux qui ne furent pas tués au combat ne trouvèrent leur salut que dans la fuite.

Dhanis se réfugia à Avakubi pour essayer de reconstituer un semblant d'armée. Il était très ébranlé par sa défaite, et peut-être aussi par le fait qu'il prévoyait une réaction très défavorable de Léopold II. Il fallut des opérations longues et compliquées, étalées de 1897 à 1900, pour venir à bout de la révolte. La place me manque ici pour en donner ne fût-ce qu'un résumé.

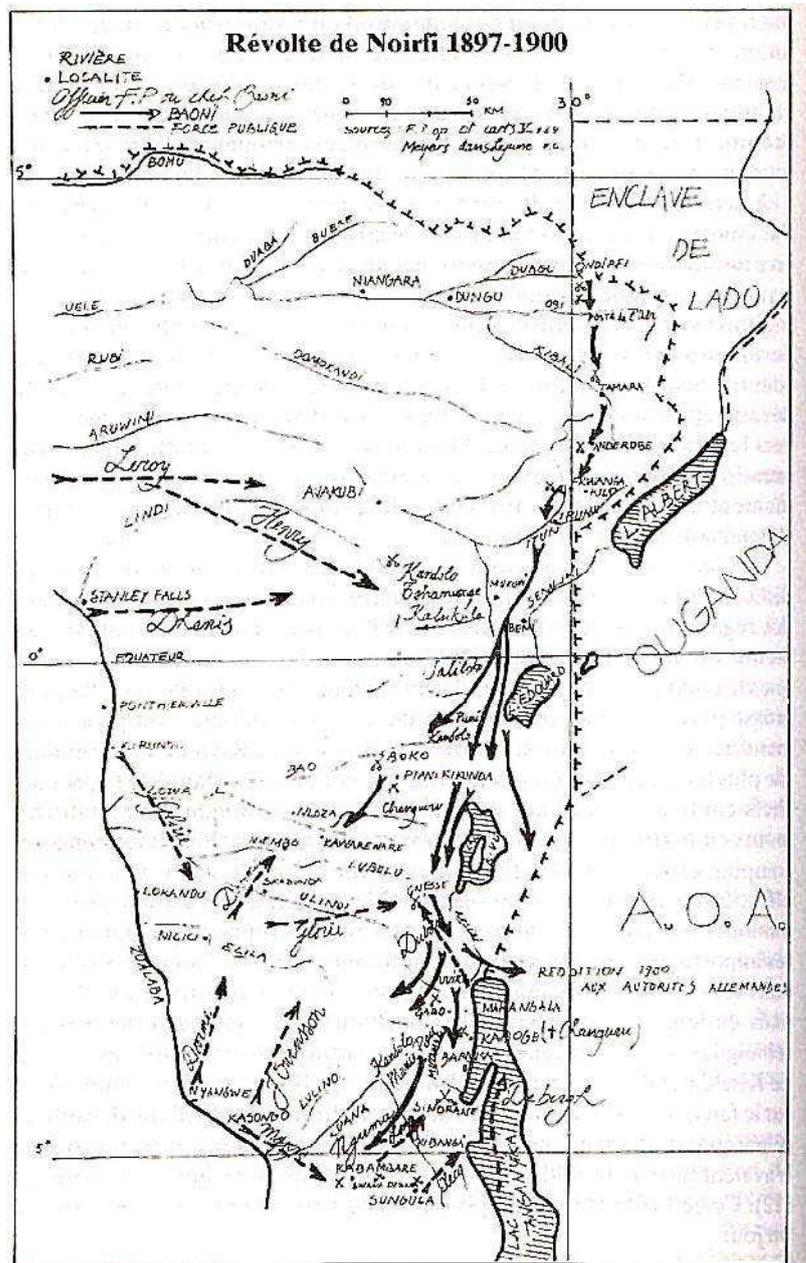
Il faut dire un mot ici de la manière dont Léopold II eut connaissance de ces événements qui compromettaient ses ambitions territoriales au Soudan, des récits qui en furent faits en Belgique, et de la manière dont le Roi-Souverain y réagit. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Maître n'était pas

content ! Et c'est là un facteur d'importance pour la suite. La victoire d'Henry, en juillet 97, contre les Baoni à la Lindi, lui valut ... d'être envoyé sur le Nil. Dhanis et les autres restèrent alors face à plusieurs groupes de Baoni dont Léopold II et Boma ne furent pas loin de nier jusqu'à l'existence! Nous axons déjà fait allusion à la disgrâce de Dhanis qui suivit cette révolte, de même qu'à l'effet désastreux qu'ont eues, à diverses reprises, des instructions intempestives de Léopold II

On sait que les communications étaient une des faiblesses de l'EIC, et singulièrement de la FP. De Boma au P.C. de Dhanis, alors aux Stanley-Falls, nouvelles, courrier, renforts et munitions avançaient à l'allure des bateaux à roue. Du P.C. au théâtre des opérations, au pas des courriers ou au rythme des pagaies. Dès la campagne contre les Ngwana. la FP fut contrainte d'improviser sans tenir compte des instructions de Borna, invariablement périmées au moment de leur réception puisque basées sur des faits vieux de plusieurs mois. Borna à son tour ne disposait d'aucune latitude ni d'aucun recul par rapport aux instructions de Léopold II, qui refusa toujours d'admettre la gravité réelle des événements.

Dans son ouvrage sur Léopold II¹⁴¹, B. Emerson consacre a la révolte de l'expédition Dhanis le paragraphe suivant: « *Les 3.000 hommes de Dhanis —la plus importante de toutes les expéditions en Afrique au XIX^e siècle— quittèrent Stanleyville en octobre 1896. Leur chef avait reçu instruction de suivre la vallée de l'Aruwimi, enfer tropical où avait tant souffert, quelques années plus tôt, la mission de secours à Emin Pacha. Un itinéraire d'une difficulté incroyable, mais délibérément choisi pour dissimuler aux Français l'ampleur de l'entreprise, car ceux-ci gardaient sous surveillance la vallée de l'Uele. Léopold eut été mieux avisé de se souvenir des mésaventures de Stanley à la fin des années 1880 : les hommes de Dhanis supportèrent tout aussi mal la forêt humide et, en février 1897, ses Batels (sic), natifs du Sud du Congo, se mutinèrent et prirent la fuite. Les plans grandioses de Léopold s'envolaient du même coup. »*

Ce paragraphe prend place dans un chapitre de vingt pages consacré aux tentatives du Roi pour concrétiser ses ambitions sur la Nil entre 1895 et 1907. Si nous laissons de côté des erreurs multiples, comme l'effectif des troupes, bien supérieur à 3000 hommes, le nom exact des Batetela, le fait que ce n'étaient en fait pas des Batetela et que, si c'en avaient été, ceux-ci n'auraient pas



¹⁴¹ Emerson, page 199

été originaires du Sud, mais du centre du Congo, que la forêt n'est pas étrangère aux Tetela qui habitent la lisière de la forêt, partie en savane (Eswe) , partie en forêt (Ekonda), qu'ils ne prirent nullement la fuite, mais infligèrent à Dhanis une défaite mémorable, le reste, c'est-à-dire l'itinéraire, et la date de la révolte, sont exacts.

Traitant ainsi les choses par-dessous la jambe, l'historienne britannique ne fait d'ailleurs là que calquer son attitude sur celle de Léopold II: les Baoni le furent jamais pour lui qu'un contretemps irritant dans des plans extrêmement vastes et demandant beaucoup de temps. Il craignait avant tout que des événements de ce genre ne jettent le doute sur les possibilités réelles qu'avait l'EIC d'exercer sa souveraineté à l'intérieur de ses frontières, doute qui aurait pu à la fois dissuader des investisseurs potentiels et affaiblir sa position diplomatique. Il faut d'ailleurs bien admettre que la déconvenue du Roi se comprend en partie, du fait que l'avant-garde de Chaltin suffit, finalement, à accomplir la mission pour laquelle on avait rassemblé cette « Grande Armée », mais que Léopold II ne retira aucun bénéfice de cette mission, sinon la jouissance temporaire de l'enclave de Lado.

En fait, le Congo était en train de connaître la plus grande guerre qui se soit jamais déroulée sur son sol, et ne connaîtra plus rien qui s'en approche avant les rébellions de 1963-1964. En effet, l'EIC devait toujours faire lace aux guerres en cours: celle du Nil avec Chaltin celles du Katanga et du Kasai où persistait la situation embrouillée et peu sûre résultant de la guerre civile Luba, de la présence des Baoni de Luluabourg et de l'agitation conséquente parmi les tribus. Le théâtre des opérations était donc deux ou trois fois plus étendu que celui de la Campagne arabe et les combattants étaient cette fois tous congolais: jamais, du moins dans le cadre d'opérations militaires, leur sang ne fut versé avec tant de prodigalité.

La réaction de Bruxelles ne sera jamais proportionnelle à cette situation, telle qu'elle apparaissait sur place. « *On minimise le danger*, écrit R.J Cornet. *On hausse les épaules en parlant de quelques mutins, presque à cours de munitions, affamés, sans ressources, désespérés, se déchirant entre eux et qui vont fondre comme neige au soleil. C'est, dans tous les cas, le mot d'ordre donné à la presse: ce n'est pas le moment d'ébranler le crédit de l'Etat* »¹⁴².

Ce désir du Roi de ne plus entendre parler des Baoni, si ce n'est pour apprendre qu'il en était enfin débarrassé eut d'ailleurs un effet comique au niveau des rapports remis après opérations par les officiers de la Force Publique. A chaque succès qu'ils remportent, ils annoncent invariablement qu'ils ont vaincu « le dernier groupe de rebelles », et tout Congolais mort dans le camp ennemi est, non moins invariablement, « le principal Chef des mutins », de sorte que de 1895 à 1908 les rapports de la F.P. sont une suite presque ininterrompue de « dernière victoire définitive » et qu'il faudrait tout un cimetière pour y enterrer tous les « Grands Chefs des Baoni » qu'ils ont trouvé sur leur chemin !

Sur ce point spécial des nouvelles paraissant dans la presse, on se trouva quelque temps devant une situation qui tenait de la bouteille à encre sans que, pour une fois, Léopold II y soit pour rien. En effet, il semble bien que certains journaux belges de l'époque se soient attachés les services d'une voyante particulièrement extra-lucide ou d'un journaliste ayant le don de double vue. Car la révolte fut annoncée avant qu'elle ait eu lieu !

Le Roi n'était pas démuné de moyens pour répondre à de faux bruits: le *Mouvement Géographique* et la *Belgique Coloniale* constituaient une artillerie largement suffisante, et dans le contexte des rivalités coloniales de l'époque, il était assez facile d'attribuer toute mauvaise nouvelle à quelque « *concurrency perfide* ». Mais, lorsque quelques mois plus tard la vraie révolte s'étant produite, Léopold et ses journalistes attirés durent expliquer que les nouvelles n'étaient pas vraies alors mais qu'elles l'étaient maintenant tout en n'étant aussi graves que l'on aurait pu le croire, ils commencèrent, comme on dit, à avoir bonne mine.

¹⁴² Maniema, page 247

Le 9 juillet 1897, Joubert notait dans son journal¹⁴³ : « *Dans les journaux belges, il a été question dès le mois de décembre que l'expédition Dhanis avait été détruite par les Derviches. Ne serait-ce point là l'explication de l'histoire des révoltes ?* »

Nous ne savons pas à quels journaux il fait allusion, et c'est une de ses mauvaises habitudes de ne pas citer de manière plus précise les nouvelles prises dans la presse. Toutefois, son environnement missionnaire et flamand fait supposer que le journal qu'on lui a montré était une feuille catholique paraissant en Flandre. Or, c'est précisément d'un journal d'Anvers : *La Métropole*, que s'envola le « canard » : sous un gros titre *MORT du BARON DHANIS*, on y annonçait que l'expédition du Haut-Nil avait été anéantie, et on avançait même le chiffre des pertes : 21 tués (blancs, évidemment)

La Belgique Coloniale publia des démentis les 24 et 31 janvier. « *Certains journaux doutent encore de l'inexactitude de la nouvelle lancée sur le massacre de l'expédition Dhanis. Nous pouvons affirmer, encore une fois, que celle-ci a été forgée de toutes pièces et que son auteur est connu* ». Si le rédacteur de *La Belgique Coloniale* ne bluffait pas, il est dommage qu'il n'ait pas désigné le faussaire de façon plus précise. Les canulars coloniaux n'étaient pas rares dans ces temps-là, soit que les nouvelles subissent des déformations et des enjolivements si nombreux au fil des kilomètres qu'elles en devenaient méconnaissables à l'arrivée, soit que de faux bruits soient lancés sciemment par des groupes d'intérêt ou des puissances politiques. Et compte tenu du conflit aigu que la question du Soudan créait entre les ambitions des diverses puissances coloniales, on n'a que l'embarras du choix...

L'ennui est que la fausse nouvelle n'allait pas tarder à devenir vraie. *La Belgique Coloniale* du 9 mai 1897 devait bien le reconnaître.

Il se peut que la raison pour laquelle Léopold II se cramponna ensuite à la thèse de l'incident négligeable, puis de la victoire définitive à la Lindi, soit la crainte de renouveler ce genre de situation de doute et d'équivoque, de nature à engendrer l'inquiétude à propos du Congo. Un mensonge clair était après tout préférable à une vérité comportant des zones d'ombre au sujet desquelles les anti-congolais pouvaient broder. Et après tout, si ce n'est pas une chose moralement conseillable que de mentir à la presse, Léopold II était, le faisant, en bonne compagnie : tous les gouvernements le font, par souci de l'opinion publique. Il n'y a pas de raison de lui en tenir rigueur plus qu'à un autre.

Mais une chose était donc de proclamer *urbi et orbi* que le gouvernement de l'EIC n'avait aucune inquiétude, qu'il contrôlait la situation et que les révoltés n'étaient à tout prendre qu'un ramassis de loqueteux peu redoutables. Une toute autre chose était de se comporter en tous points comme si ç'avait été là la vérité. Et c'est pourtant ce qu'il a fait.

Les troupes chargées de combattre les révoltés furent traitées en parentes pauvres. On leur marchandait les moyens. On préleva même chez elles des troupes et de l'équipement pour le Nil. Cela ne fit évidemment qu'accroître la propension des soldats de la F.P. à vivre sur le pays. Ce fait à son tour ne pouvait que contribuer à jeter encore un peu plus les populations locales dans les bras des révoltés. Léopold II pourrait donc avoir contribué à prolonger et à approfondir la révolte!

Un point d'histoire

Le plus grand intérêt de Ndirfi n'est pas dans l'étendue de la révolte, même si c'est effectivement la plus grande mutinerie militaire qui se soit produite au Congo. Son plus grand intérêt réside dans ceci que, pour des raisons que j'expliquerai dans un instant, nous avons quelques informations sur ce que les Baoni pensaient au moment même de la révolte, et que cela nous donne quelques lumières sur la manière dont, en 1897, des Congolais s'étaient approprié le Congo.

Expliquons-nous. Il y eut des colonies qui furent tout simplement des états africains, sur lesquels le colonisateur établissait sa tutelle et sa domination, à l'intérieur de frontières qui avaient toujours été les leurs. Le Dahomey français (Bénin actuel) correspondait à peu de choses près au Danxhome précolonial. Sans aller jusque là, d'autres colonies avaient un groupe ethnique très

¹⁴³ APB doc E-18 entrée du 09.07.1897

dominant. Ainsi, le Matabeleland, dans la Rhodésie anglaise, actuellement Zimbabwe, a une population qui est à 80% Ndebele. Dans de tel cas, l'identité nationale ne pose guère de problème : on glisse simplement, au prix d'une évolution en douceur et parfois d'un léger élargissement, du tribalisme d'hier au patriotisme d'aujourd'hui.

Pour d'autres pays, il n'y eut rien de semblable. C'est le cas du Congo, de l'Angola ou de la Tanzanie : ce sont des tranches du gâteau africain, découpées à Berlin, qui rassemblaient dans un même ensemble, hier, colonial, aujourd'hui, national, des gens qui étaient aussi distants les uns des autres qu'un scandinave peut l'être d'un napolitain !

Il en résulte une question qui n'est pas sans importance pour l'Histoire : à quel moment s'est produite l'appropriation de l'état colonial par ses habitants. Quand a-t-on cessé, au moins en partie, de penser « ethnique » pour penser « national ». A quel moment les Congolais ont-ils commencé à penser et à ressentir des choses en fonction de l'ensemble de leur peuple, ou peut-être de tous les Africains ou de tous les Noirs.

De ce point de vue, la révolte de Ndirfi possède des titres valables à présenter pour être candidate au titre de « premier acte politique congolais » !

Ceci convoque aussitôt un autre problème: si après des 10 ans de colonisation seulement des réactions « congolaises » ou « panafricaines » sont historiquement attestées chez les Baoni, que devient l'omniprésence du concept d'ethnie, que l'on nous présente sans cesse comme l'indispensable clé de lecture de tout événement africain, et ceci d'ailleurs jusqu'à nos jours ?

Si l'appartenance ethnique a un statut aussi prépondérant dans la conscience de l'Africain et dans ses motivations, à tel point que même dans un contexte moderne il continuerait à réagir en fonction de ces appartenances, on voit mal comment s'explique le fait que, très tôt, on a vu apparaître des références plus larges.

Et puisqu'il faut balayer devant sa porte, je citerai mon propre exemple. Lorsque, travaillant à *Baoni*, je cherchais sur le terrain des traces de traditions orales ou simplement de souvenirs de famille concernant les révoltes militaires de la fin du XIX^e siècle, je me suis adressé, par la force des choses, à beaucoup de personnes âgées appartenant à l'ethnie Tetela, ainsi qu'à d'autres groupes de l'Est. Ces gens avaient été influencés, à l'époque où une certaine vie politique libre a existé au Congo, soit directement par le MNC / Lumumba, soit par d'autres partis faisant partie du cartel lumumbiste. Et, au départ, j'avais tendance à considérer tous propos tendant à attribuer aux mutinés des conceptions relevant du nationalisme congolais ou du panafricanisme comme une sorte d'interpolation, l'informateur projetant, pensais-je, ses idées et celles du héros de l'indépendance dans l'esprit de résistants anticoloniaux du passé.

Au cours d'une phase ultérieure de travail, je me plongeai dans les archives missionnaires relatives à cette même période. J'y trouvai la lettre du Père Achte à son évêque, dans laquelle il explique qu'il a été capturé, puis relâché par les rebelles et s'est entretenu avec leurs chefs. Ce document est unique : le P. Achte est le seul Européen à être revenu de chez les Baoni¹⁴⁴ Et son entretien avec Mulamba est pratiquement la seule occasion où l'on dispose d'une "interview" du leader noir à mettre en parallèle avec les dires de ses adversaires Blancs. Or, Mulamba y tient effectivement ces mêmes propos, parlant de libérer tous les Noirs de l'EIC, puis ceux du reste de l'Afrique. Donc, à peine un peu plus de dix ans après la création de l'EIC, l'espace congolais et l'identité congolaise avaient été suffisamment intériorisés par un sergent de la Force Publique pour lui servir de référence politique et les révoltes de la F.P. font figure de premier acte politique congolais !

La lettre du Père Achte, document C14-480 dans les archives des Pères Blancs, est un document de plusieurs pages, d'un très grand intérêt à plus d'un point de vue. Elle contient, en effet les griefs des révoltés, un récit de bataille décisive contre Dhanis et un aperçu de leurs projets. L'aventure elle-même du Père Achte est significative, ainsi que ses réactions et explications, où se reflète à la fois

¹⁴⁴ Il y eut quelques mises à mort de prisonniers mais, surtout, la plupart des Blancs préféraient le suicide à la capture.

la concurrence entre colonisateurs et le jeu joué à l'époque par l'Église catholique. Nous n'en donnons ici que la partie centrale, en respectant la ponctuation et l'orthographe de l'auteur.

« Ils m'ont raconté de la part des Belges des injustices incroyables comme de servir et de travailler de longs mois sans récompense aucune malgré les promesses et des cruautés inouïes, ainsi pour la moindre faute le kiboko¹⁴⁵, la pendaison, la fusillade. Ils m'ont nommé plus de 40 grands chefs et nyampara¹⁴⁶ pendus pour une peccadille d'après eux on ne compte pas le petit monde qui a été pendu ou fusillé: c'était à l'ordre du jour. Cela me rappelle l'aveu d'un pauvre Lieutenant qui, à la nouvelle de la I^o révolte, disait: « Nous avons trop tué! ».

« Puisque cette lettre est intime¹⁴⁷, je citerai quelques faits.

« Un officier, Kichwa Mukubwa¹⁴⁸ a fusillé en un seul jour 60 soldats et leur nyampara Kibonge parce qu'ils refusaient de travailler la terre un jour de dimanche. Un autre, Lothaire, fit taire une grande fosse pour y jeter vivantes les victimes de sa cruauté à Moleta et à tué plusieurs chefs et nyampara.

« Un autre, Kambakamba, il aimait la corde¹⁴⁹! à Nangwe poussa la cruauté jusqu'à verser de ses propres mains du sel et du poivre sur les plaies saignantes laites par le kiboko et faisait jeter vivants dans le fleuve Lugalaba. les malades de son poste, disant qu'il ne voulait pas qu'on fut malade.

« Une fois des centaines de Manyema allèrent auprès du Baron Dhanis et demandèrent à recevoir leur paie et à rentrer chez eux. Il refusa, les traitant d'esclaves. On les a transportés de leur pays pour les incorporer à l'arinée. En route, ils étaient porteurs plutôt que soldats; au camp, dans les postes, ils travaillaient la terre depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. 'Voilà, répétaient-ils, la récompense que nous avons eue pour avoir aidé les Belges à vaincre les Arabes, les Wangwana et les tribus de Washenzi¹⁵⁰, et quand nous réclamions, on nous répondait que nous étions des esclaves, des nyama¹⁵¹, sales bêtes, cochons (sic. De plus, on nous défendait de manger de la viande et on nous enlevait les chèvres que nous pouvions nous procurer' ajoutez à cela pour expliquer un peu la rigueur du châtiment de Dieu, les deux blasphèmes réputés les plus graves par la théologie. J'en ai été l'auditeur écœuré: 'boy, leta kiti. . .sahani. . .kombe'¹⁵² et un horrible blasphème en un très bon français. C'était une imitation achevée des officiers.

« De plus les Belges, menant les Manyema contre les Derviches, commirent la grande faute de leur dire: 'Nous vous menons combattre contre Dieu'. Ces malheureux disaient aux Nègres: 'Nous avons tué Dieu en Europe. le Dieu des derviches ne saura tenir contre nous'. Avec ce cinisme (sic) du blasphème, ils pensaient se jouer de la superstition de ces pauvres païens Manyema qu'ils auraient dû évangéliser depuis 6 ans qu'ils sont au Manyema

« L'heure du châtiment avait sonné. Et en voici l'histoire tragique

« L'avant-garde, composée de 1 .000 soldats, et conduite par 9 Blancs, est arrivée sur les bords du Jabili il y a peut-être 4 mois de cela. Deux officiers ordonnent de donner du sikoti à un nyampara. Celui-ci reçoit ses 100 coups Ce sont les derniers.

« Les trois grands nyampara Kandoro¹⁵³, Sadiki et Kalukula (c'est Kandoro qui me raconte le

¹⁴⁵ Kiboko, en swahili, signifie d'abord hippopotame. Mais comme le cuir de cet animal était ma matière première de la chicotte, on y aura reconnu celle-ci !

¹⁴⁶ Au départ, assistant d'un chef coutumier. De là, sous-officier indigène.

¹⁴⁷ Elle est adressée à son supérieur, Mgr Livinhac, Vicaire Apostolique de l'Ouganda, qui sera le successeur de Mgr Lavigerie. La lettre a été publiée dans « Les Missions d'Afrique » des Pères Blancs, avec des corrections de Livinhac qui sont avant tout de style, si l'on excepte deux passages où il atténue des propos peu diplomatiques de Achte.

¹⁴⁸ Grosse Tête

¹⁴⁹ Kamba signifie corde, d'où le commentaire

¹⁵⁰ Washenzi : habitant de la brousse, ce qui cumule « sauvage » et « bouseux ». Inutile de dire que c'est une insulte !

¹⁵¹ Nyama : animal

¹⁵² « Boy, apporte une chaise, une assiette, un verre ».

¹⁵³ On lit plus couramment Kandolo, avec L, mais il y a toujours une certaine imprécision dans les langues bantoues entre les consonnes liquides, et Achte est plus familier avec des dialectes interlacustres. Il ne semble pas y avoir de lien de parenté entre le Kandolo de Ndirfi et celui de Luluabourg.

fait) font circuler le mot d'ordre de la révolte. Ils sont exaspérés. Ils veulent échapper au Dieu des derviches, au bâton et à la corde des Belges et du même coup se venger et venger leurs compatriotes battus, pendus, fusillés depuis des années. La nuit arrive: soudain deux Blancs tombent de leur chaise frappés au cœur, cinq autres sont tués aussi par des balles et les deux autres se sauvent à la faveur des ténèbres. Tout est pillé.

« Le baron Dhanis poursuit les révoltés. Il a une armée de 4 à 5.000 soldats commandée par de nombreux Blancs. Deux de ses principaux nyamoara Manyema sont Mulamba et Almasi, qu'il croit fidèles au devoir. Mais, me disait Mulamba : 'Il y a trois ans que j'étouffe et que j'amasse dans mon cœur la haine des Belges. Quand je vis Dhanis en face de mes compatriotes révoltés, j'ai tressailli de bonheur: c'était le moment de la délivrance et de la vengeance'.

« Le baron Dhanis dispose donc son armée, place les sentinelles et les européens s'en vont dormir espérant un sûr succès pour le lendemain. Vers 2 heures de la nuit, les révoltés, de connivence avec les Manyema du camp de Dhanis, passent le fleuve en silence. Les premiers sont à peine au milieu du fleuve qu'ils sont aperçus par les sentinelles qui leur tirent dessus: c'est le signal que tous les Manyema attendent. Une fusillade furieuse commence de tous les côtés à la fois. Les Belges sortent de leur lit et veulent donner des ordres. Mais où est l'ennemi et où le soldat fidèle? La révolte est partout. Partout on tire sur les Blancs et les Haoussa (??? le mot est peu lisible). Le soleil se lève enfin et éclaire un bien triste désastre: les cadavres de plusieurs centaines de Hausa (???) jonchent le sol: 7 Belges gisent aussi à terre, tous les autres ont fui, n'emportant absolument rien. Le fusil même du baron Dhanis (on me l'a montré), 18 canons, des bombes, toutes les munitions de l'expédition, toutes les provisions, les tentes, les affaires des Blancs, tout enfin: tel est le butin des révoltés, Il y a de cela à peu près 30 jours.

« Après avoir fêté leur victoire par de copieuses libations faites avec le vin et le cognac pillés, ils choisissent Mulamba pour leur roi, et Almasi et Kandoro pour leurs deux premiers nyampara, et ils organisent la caravane pour s'en retourner dans leur pays où ils veulent se déclarer indépendants. Ils se disent 4.000, je les estime 2.000. D'abord dans le fol orgueil de leur triomphe, ils voulaient déclarer la guerre à tous les Blancs et se constituer les vengeurs de la race noire, et ils allaient tuer tous les Blancs qu'ils y rencontreraient. C'est pourquoi ils s'apprêtaient à aller au Toro¹⁵⁴ tuer l'anglais (sic) du Fort, piller et tuer les autres Blancs, pendant qu'un détachement de soldats irait tout droit au poste belge de l'Usongora. Je leur ai démontré combien cette conduite était déraisonnable et que s'ils étaient intelligents ils feraient plutôt amitié avec les français, les anglais et les allemands pour n'avoir à soutenir la guerre que contre une seule nation¹⁵⁵. C'est ce qu'ils ont décidé de faire. »

Shinkakasa 1900

Le fort de Shinkakasa avait été construit à partir de 1891 pour que Boma soit couverte par un ouvrage susceptible d'arrêter les vaisseaux de guerre qui auraient voulu forcer l'entrée des passes du fleuve. Une certaine tension régna pendant quelque temps à cette époque entre l'EIC et le Portugal qui se prévalait de ses droits en tant que premier découvreur de l'embouchure du « Zaïre ». Le fort construit, à 1,5 km. de Boma, on se livra à une sorte de *guerre froide* qui fut surtout une guerre de bruits: les canonnières portugaises manœuvraient au large des côtes de l'EIC avec de considérables bruits de sirènes, ce à quoi l'Etat Indépendant répondait par des exercices d'artillerie, grondants et martiaux à souhait.

Bien que la carrière historique du fort se soit résumée pour finir à faire du bruit, il avait été conçu avec soin, et cette tâche avait été confiée au Général Brialmont qui fut, sous Léopold II, chargé de revoir et de rénover toute la défense de la Belgique et en particulier ses fortifications. Le fort disposait donc d'une artillerie sérieuse, à côté de la batterie « de salut ».

¹⁵⁴ En Ouganda

¹⁵⁵ Achte lui-même était français. C'est là l'un des passages que Livinhac a « censurés ».

En 1900, la garnison comprenait environ deux cents soldats réguliers, et un nombre au moins aussi considérable de *soldais travailleurs*. Ceux-ci étaient pour la plupart des relégués: soit parce qu'ils appartenaient à des ethnies *rebelle*s comme les Tetela ou les Buyu, soit parce qu'ils avaient fait partie d'unités qui s'étaient révoltées, soit encore parce qu'ils avaient été dans des unités dont on avait craint à un moment quelconque qu'elles se révoltassent... Il est assez difficile de trouver équitable une telle confusion dans la punition entre coupables et innocents! De plus, bon nombre de ces hommes n'avaient pas été libérés de leurs obligations militaires, alors que leur temps de service de sept ans était plus que largement révolu¹⁵⁶. Ce fait était en violation flagrante de l'art. 10 du décret du 30 juillet 1891 par lequel était '*strictement interdit... de garder sous les drapeaux des hommes.. dont le temps de service est expiré*'. La relégation (il faut bien appeler les choses par leur nom) de ces hommes à Shinkakasa était liée aux révoltes militaires de Luluabourg) et de Ndirfi

Le 17 avril 1900, écœurés par cette double injustice les travailleurs militaires se révoltèrent. A l'appel de l'après-midi du 17 avril 1900 (-14h.) les révoltés qui s'étaient armés en forçant un gradé africain à leur céder la clé des magasins ouvrirent le feu sur les Blancs. Le lieutenant Bernard et quelques Européens armés refoulèrent les mutins dans le fort. Désarmés pour la plupart les Européens se réfugièrent dans leur mess et avertirent leur chef, le Cdt. Deuster par téléphone. Les révoltés firent une sortie que ne purent entraver les quelques officiers presque désarmés, s'emparèrent de provisions, dont du bétail vivant dans une factorerie et une ferme proches du fort, puis retournèrent s'y enfermer. A 16 heures, ils se mirent à bombarder Borna et le fleuve. Deux navires, l'un venant d'Europe, l'autre de Matadi, durent être déroutés. Un obus tomba près du palais du Gouverneur. Le bombardement ne fit cependant guère de dégâts: les révoltés n'avaient pas vissé de fusées aux obus, de sorte que ces engins n'explosaient pas.

Deuster se rendit à Shikakasa en chaloupe, apparemment sceptique et désireux de s'assurer *de visu* de la révolte. Le commandant Van Meerbeke semble avoir perdu la tête au moment de la révolte. Abandonnant ses compagnons dans le mess, il se précipita au-devant de la chaloupe avec un autre européen qu'il avait obligé à le suivre. Inutile de dire que « *cet abandon lui fut fortement reproché* »¹⁵⁷.

La ville fut mise sous régime spécial et tous les fonctionnaires prirent les armes, seule application qu'ait jamais reçu l'article 9 du décret organisant la FP¹⁵⁸. On ne se fiait guère aux soldats présents à Borna: parmi eux aussi il y avait pas mal de membres d'ethnies *suspectes*. Le commandant Tonglet amena deux cent cinquante hommes du camp de Luki. Le 18 avril, la forteresse fut assiégée. On avait renoncé à l'idée d'un assaut: la FP était bien placée pour savoir que le fort serait très dur à prendre. Pendant la journée du 18, on tira de part et d'autre une quantité pharamineuse de munitions¹⁵⁹. Au matin du 19, on s'aperçut que les révoltés avaient pris la clé des champs pendant la nuit. Il ne restait au fort qu'une cinquantaine d'hommes, et vingt morts ou blessés graves.

La FP dépêcha des colonnes dans plusieurs directions pour empêcher les mutins de se répandre dans le pays ou de passer les frontières. Bien qu'accrochés à Luala où il y eut deux tués (on ne s'étonnera pas d'apprendre « *qu'il s'agit de deux de leurs chefs* »)¹⁶⁰ les révoltés purent se réfugier au Congo français. Les accords franco-congolais ne prévoyaient le droit de poursuite que pour les Français en territoire congolais, et non la réciproque. Néanmoins, vu le caractère hautement symbolique de la très faible garnison de Brazzaville, les autorités françaises acceptèrent que la FP poursuive ses révoltés. Ceux-ci préférèrent cependant se rendre aux autorités françaises, en la personne du chef de poste de Comba. Ils furent relégués à Brazzaville. Une trentaine d'isolés furent appréhendés

¹⁵⁶ F P., op. cit. page 46

¹⁵⁷ F.P., op. cit. page 463.

¹⁵⁸ Cet article prévoyait, en cas d'alerte, la mobilisation sur place des fonctionnaires, à l'exception de l'ordre judiciaire. Comme on l'a dit, beaucoup de fonctionnaires « civils » étaient des militaires !

¹⁵⁹ La F.P. (op cit. p. 464) estime que les révoltés ont consommé 225 obus. 328 boîtes à balles, 6 shrapnels et des milliers de cartouches.

¹⁶⁰ F.P.op.cit. page463

et allèrent rejoindre ceux qui avaient été pris dans le fort. Un conseil de guerre condamna à mort dix-huit d'entre eux. Ils furent exécutés le 30 avril

A côté de Luluabourg et de Ndirfi, Shinkakasa fait piètre figure. S'il n'y avait eu mort d'hommes, on serait tenté de traiter cet incident en vaudeville: le commandant pris de panique, les coups de canon qui ne font de mal à personne, les officiers coincés dans le mess téléphonant à leur supérieur hiérarchique qui commence par douter de la nouvelle qu'on lui annonce, l'investissement de la place forte si bien fait qu'il laisse passer au bas mot cent cinquante personnes... ce n'est plus de l'histoire, c'est « *Charlot chez Léopold II* »...

Au propre comme au figuré. Shinkakasa a fait du bruit: le canon n'est pas discret. En outre, Borna avait une population civile importante (pour le Congo de l'époque), dont des ressortissants étrangers, le Congo français et l'Angola étaient à portée d'oreille, et on avait dû dérouter deux bateaux. D'où un retentissement international inévitable de l'événement, qui venait s'ajouter au scepticisme devant les nouvelles de *fin des rebellions* sans cesse proclamées et au retentissement croissant des critiques humanitaires contre les procédés en usage dans le Congo léopoldien. C'était exactement le genre d'image de marque que Léopold II tenait à ne pas donner du Congo. Le châtement des mutins fut donc impitoyable, « *pour l'exemple* »

Considérations d'ensemble

Cet événement de Shinkakasa, mineur sur le plan militaire, et de courte durée (il s'écoula treize jours entre le début de la révolte et l'exécution des condamnés), mérite aussi qu'on s'y arrête parce qu'il fallait bien évoquer les trois révoltes pour mettre en évidence quelques ingrédients communs à toutes

1. Le caractère encore une fois très sommaire des *appréciations tribales de la F. P...* Tout ce qui ressemble de près ou de loin à la *race*¹⁶¹ tetela est dangereux, justifie des punitions préventives.
2. On trouve invariablement derrière la révolte noire un abus blanc. Pelzer pouvait encore passer pour une brute individuelle, la *marche infernale* de Ndirfi avait un semblant de justification militaire. Le maintien sous les drapeaux des soldats travailleurs de Shinkakasa était une violation flagrante de la loi qu'édicte le colonisateur lui-même. Non content d'imposer sa loi, il la violait ici à quinze cent mètres de la résidence du Gouverneur Général. Autant annoncer ouvertement aux Noirs: '*Pour les Blancs, l'abus est la seule loi dans cette colonie!*'.
3. Bien qu'on ne soit guère documenté sur les intentions des mutins de 1900, il y a encore une fois un projet qui apparaît plus comme une désertion massive que comme un désir de guerre, de pillages et de massacres. On met les officiers hors-circuit, on pille dans et hors de la forteresse de quoi être bien ravitaillé, et on file dans la brousse... ou dans la colonie voisine si cela tourne mal. Par contre, on ne trouve pas trace à Shinkakasa de projet de libération global. Celui-ci semble avoir été l'apanage du seul mouvement de Ndirfi. Luluabourg et Shinkakasa apparaissent plutôt comme des mouvements de pur *ras-le-bol*.

*

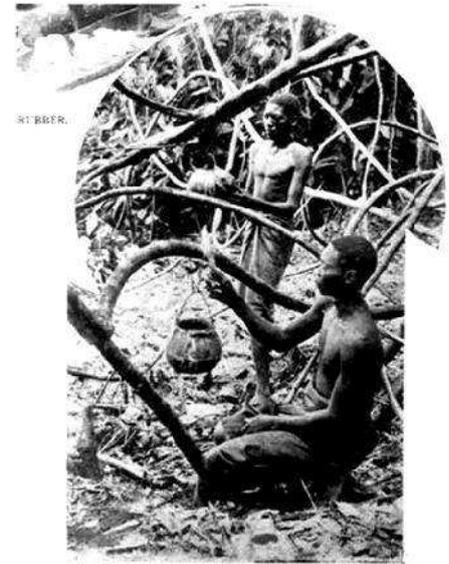
La liberté des Baoni fut une liberté sans lendemain. Il convenait toutefois de les mentionner dans ces pages. Leur mouvement montre en effet que Léopold II ne fut pas accueilli partout en bienfaiteur, et que la résistance ne fut pas seulement le fait de « tribus féroces voulant garder leurs cruelles habitudes traditionnelles ». Ici, c'était un rouage de la colonie, créé par elle, qui s'était retourné contre elle et révolté...

¹⁶¹ Les termes '*race bakusu ou wabuvu*', sont employés par la FP, p. 461

La colère de Léopold II, non seulement contre les Baoni mais même contre des officiers qui, comme Dhanis, n'étaient coupables que d'avoir mis trop de zèle à vouloir le servir, s'explique sans doute par le fait qu'une grande révolte venait gêner l'effet de propagande de la « Campagne arabe » qui avait valu à l'EIC son auréole d'œuvre noble et humanitaire. Pendant quelques années, Grâce à sa réputation de « Libérateur des esclaves », le front de Léopold II sera auréolé de cette gloire qui le rendra presque insoupçonnable. La conscience de tous était satisfaite. La colonisation était œuvre hautement morale et libératrice.

Or, il avait bien besoin de cette auréole, de cette réputation, car l'EIC, pendant ce temps plongeait « au cœur des ténèbres », dans la période du « coutchouc rouge ».

Le Pactole



NATIVES COLLECTING RUBBER, LUSAMBO.

Et ici, il faut bien dire que Léopold II eut un énorme coup de chance, avec la montée fabuleuse des cours du caoutchouc, à un moment où le Congo était l'un des seuls producteurs à en fournir, et alors que la nouvelle politique économique de l'EIC allait faire de lui, à la fois comme Souverain de l'Etat, et comme principal actionnaire des compagnies caoutchoutières, le grand bénéficiaire de ce Pactole. Il a certainement trouvé ce flot d'or très réjouissant et, ayons la franchise de le constater, il était là en très nombreuse compagnie. Nous sommes tout de même assez peu nombreux à vraiment rejeter l'argent et les biens qu'il procure.

Léopold allait de plus mériter son surnom de « Roi Bâtitteur » en donnant libre cours à son goût de l'urbanisme et des beaux bâtiments. Mais comment ne pas voir, précisément dans ces monuments « qui en jettent », une attitude de nouveau riche ? Depuis cinquante ans, il prêche le colonialisme aux Belges et « ils » ne l'écoutent pas. Maintenant que les faits lui donnent raison et que le Congo rapporte de l'argent, il le leur montre ! Mais ce qu'il exhibe avec tant de fierté, ce sont moins les écus que le fait qu'il a eu raison !

Il ne faut pas oublier qu'en 1891, quand Léopold II prit les fameuses mesures « réduisant la liberté du commerce », qui transformèrent le Congo en chasse gardée, une partie énorme de ce qu'il se réservait ainsi était toujours « *terra incognita* ». Quant à la surface du sol, souvent, et presque toujours quant à la richesse du sous-sol. On n'avait encore trouvé ni les gisements du Katanga, ni l'or de Kilo-Moto, ni les diamants du Kasai. L'uranium était une curiosité de laboratoire, la colombo-tantalite, un caillou sans intérêt. En fait, quand il apportait des limites drastiques à la liberté du commerce, il ne savait pas encore trop de quoi ce commerce serait fait.

Léopold II, débiteur gêné, fermait la maison à clé, afin d'être sûr que personne ne pourrait s'emparer d'un objet de valeur, au cas où il y en aurait un ! Mais, finalement, y avait-il, ou non, un trésor caché derrière cette porte désormais si bien close ?

Et, au départ, cette recherche de l'objet de valeur va être, au sens propre, une « course au trésor ». On rechercha les matières « précieuses », c'est-à-dire de grande valeur sous un petit volume. Durant les premières années de l'EIC, la vedette des exportations de l'EIC, ce fut l'ivoire. Il s'agissait d'ailleurs moins de production que d'épuisement des stocks¹⁶².

Cela ne suffit pas et, jusqu'en 1895, Léopold II continua à avoir de gros problèmes de trésorerie. Pendant toute cette période, le Roi aurait probablement accepté avec soulagement une reprise du Congo par la Belgique. Mais en juin 1895, Léopold II peut écrire au ministre d'Anethan « *Les recettes deviennent très belles* ». La cause en était le caoutchouc. En 1890, le Congo en exportait une centaine de tonnes. En 1895, plus de 500 tonnes, en 1896, 1.300 tonnes, en 1898, 2.000 tonnes et en 1901, 6.000 tonnes, ce qui représentait alors à peu près 1/10^e de la production mondiale. Les cours du caoutchouc, de plus, ne cessaient de grimper, la demande étant de fort loin supérieure à l'offre.

¹⁶² Traditionnellement, la chasse à l'éléphant avait lieu pour la viande. L'ivoire n'était qu'un sous-produit. Une petite partie était utilisée à des fins artistiques, mais la plus grosse partie était stockée, dans l'attente du passage d'un marchand éventuel. Au XIX^e siècle, la demande s'en accrut subitement, à cause de la vogue du jeu de billard, les prix flambèrent et on alla le chercher de plus en plus loin.

En effet, la demande était proportionnelle au besoin de mettre sur pneus (que Dunlop vient d'inventer) toutes sortes de véhicules, et à divers autres usages du caoutchouc, liés au progrès technique. La demande était donc énorme, puisque c'était la première fois qu'on acquérait ces équipements. Nous avons connu quelque chose de ce genre dans les années '70/'80, quand toutes les entreprises procédaient à leur première informatisation : tout qui touchait à l'informatique gagnait de l'or en barre. Mais cela n'eut bien sûr qu'un temps. Les sociétés une fois équipées, la demande se réduisit au remplacement du matériel usé, obsolète ou amorti.

Ce fut un fait similaire qui se produisit dans les années 1890 : les nouveaux équipements inventés à l'époque faisaient largement appel au caoutchouc dont la production était encore insuffisante : il y avait une demande énorme de caoutchouc, qui ne pouvait encore être couverte par les plantations d'hévéas (les arbres poussent au gré de la nature, non des cours de la Bourse) et ne pouvait donc l'être que par le caoutchouc « sauvage », c'est-à-dire récolté en pleine nature, dans la forêt équatoriale, en « saignant » de leur latex des plantes qui en contiennent. Puisque le Congo, précisément, en produisait, il fallait sauter sur la vague au moment du flux car (et c'est une chose qu'il faut bien avoir à l'esprit pour comprendre le mécanisme infernal qui a mené au « caoutchouc rouge ») tout cela serait de courte durée.

Il n'était nul besoin d'être ferré en économie politique pour prévoir ce qui attendait ce marché au terme de quelques années : la vague des premiers équipements passée, il n'y aurait plus d'achat que pour le remplacement des objets usés, donc une baisse sensible de la demande. Simultanément, ou à peu près, les plantations se mettraient à produire, d'où une augmentation significative de l'offre. Demande en baisse et offre en hausse signifient effondrement des cours ! Il fallait donc battre le fer tant qu'il était chaud...

Les récoltes de caoutchouc sauvage (extrait de lianes, et non d'arbustes cultivés en plantation) débutèrent en 1893 et durèrent jusqu'en 1912. Le système consistait en la mise en place, dans les villages, d'auxiliaires et de sentinelles, originaires de la région, pour forcer les populations à récolter le caoutchouc. Ces « kapita » étaient souvent la cible de représailles, de la part des villageois qui devaient récolter le latex et l'amener aux postes de l'état ou des sociétés, sous forme de boules ou de lanières. Certains villages en étaient exemptés mais devaient par contre assurer le ravitaillement de leurs bourreaux. Il régnait un véritable chaos dans certains districts, où la famine et le trafic d'esclaves étaient à leur comble. De nombreuses femmes étaient prises en otages et mouraient parfois d'inanition comme cela arriva notamment par la faute de Matthys en 1899 dans le district des Bangala.

Un exemple des méthodes utilisées par Léon Fievez, alors lieutenant de l'armée belge et agent de l'état, dans l'Équateur en 1894, permettra de se rendre compte de ce que Léopold II appelait « *un homme énergique* ». Il s'agit de sa réaction au refus de coopération de la part des Congolais : « *Devant leur mauvaise volonté manifeste, je leur fais la guerre. Un exemple a suffi, cent têtes tranchées et depuis lors les vivres abondent dans la station. Mon but est en somme humanitaire. J'ai supprimé cent existences, mais cela permet à cinq cents autres de vivre* ».

Le même Fievez allait ensuite être à l'origine de la fameuse pratique des « mains coupées ». Il consistait à exiger des mains coupées comme preuve du nombre de cartouches utilisées par les soldats.

Knud Jespersen, à Bala-Londji en 1898-1899 explique: « *...d'après les règles de l'époque, chaque cartouche manquante doit être justifiée par une main humaine. Il est vrai que beaucoup d'entre elles proviennent de cadavres de guerriers tombés au combat, mais il y a également des mains d'enfants, de femmes et de vieillards. Cela est prouvé par les invalides encore en vie...* »

L'un des « exploits » de Fievez allait être évoqué à la tribune de la Chambre par le député belge Lorand, après avoir été relaté dans le journal allemand *Kölnische Zeitung*: un jour, cet agent d'état compta plus de 1300 mains coupées...

Dans le *Times* du 18 novembre 1895, un missionnaire protestant relatait les méthodes barbares de l'administration congolaise. Fievez comparut en octobre et novembre 1899 à Boma pour des

affaires de violences à Bangala en 1898 et d'exécutions dans l'Ubangi en 1899. Il fut acquitté.

Alphonse Jacques, ancien chef de la force antiesclavagiste belge sur le lac Tanganyika, futur baron (de Dixmude) et général car il se distingua pendant la première guerre mondiale, dirigea la récolte du caoutchouc de 1895 à 1898 dans le district du Lac Léopold II. Georges Lorand (encore lui !) lira à la Chambre le 28 février 1906 une des lettres écrites par Jacques à son chef de poste Leyder Mathieu:

*« Monsieur le chef de poste,
« Ces gens d'Inongo... sont venus couper les lianes à caoutchouc à Ibali. Nous devons taper sur eux jusqu'à soumission absolue ou extinction complète...Prévenez encore une toute dernière fois les gens d'Inongo et mettez au plus tôt votre projet à exécution de les accompagner dans le bois, ou bien rendez-vous au village avec une bonne trique. Au premier chimbèque¹⁶³, adressez-vous au propriétaire: Voilà un panier tu vas le remplir de caoutchouc. Allez, file dans le bois et tout de suite, et si dans 8 jours tu n'es pas revenu avec 5 kg, je flambe ton chimbèque ! Et vous flambez, -comme vous l'avez promis. La trique servira à chasser dans les bois ceux qui ne veulent pas quitter le village. En brûlant [les cases] une à une, je crois que vous ne serez pas obligé d'aller jusqu'au bout avant d'être obéi.*

« PS: Prévenez-les que s'ils coupent encore une liane, je les exterminerai tous jusqu'au dernier. »

En 1899, en réponse aux attaques de certains milieux en Europe qui s'indignaient des divers témoignages de violences perpétrées à l'encontre des Africains, Léopold II affecta à deux reprises quelque désapprobation face aux nombreux actes barbares commis sur des Congolais. Il pria, par l'entremise de Liebrechts, le gouverneur général de l'EIC de faire respecter la loi et les règlements. Quelques poursuites tapageuses engagées à l'encontre de fonctionnaires furent organisées. Ainsi, ce Leyder Mathieu, précisément, fut jugé à Boma à la suite du meurtre d'un Congolais, après mise ne branle à grand bruit du système judiciaire de l'EIC. La presse internationale fit grand cas de sa condamnation à plusieurs années de prison au Congo. Il fut également révoqué.

Et, dans toutes ces actions, les représentants de Léopold, Roi-Souverain agissent la main dans la main avec les préposés de Léopold, actionnaire, l'EIC et les compagnies sont comme cul et chemise. Le témoin Stanislas Lefranc, Substitut à Boma, y insiste devant la Commission d'Enquête de 1904 :

« Malheureusement, les fonctionnaires de l'Etat ne sont trop souvent que des instruments dans les mains des Compagnies; l'influence et les forces de l'Etat servent alors presque uniquement au but commercial poursuivi par l'ABIR ou la S.C.A

Les commissaires de district que j'ai connus étaient généralement « au mieux » avec les directeurs de Sociétés. M.M. Sarrazyn, Du Breucq et de Bauw, à en croire la rumeur publique, touchaient même de fortes primes des sociétés concessionnaires. On m'a rapporté que le commissaire Du Breucq ne faisait point mystère de l'appui financier que lui prêtait l'ABIR. M. De Bauw, qui avait entretenu de mauvais rapports avec l'avant-dernier directeur de cette puissante société, changea d'attitude lorsque M. Longtain arriva en Afrique. Depuis lors, il suivit l'exemple de ces prédécesseurs, mettant à chaque instant les soldats du poste de Basankusu à la disposition de la Société, ordonnant des expéditions militaires contre les villages qui ne donnaient point satisfaction à l'ABIR au point de vue de la récolte du caoutchouc.

« L'Etat et la compagnie marchaient absolument la main dans la main; l'acquittement de l'agent Lejeune poursuivi pour sévices envers les indigènes, fut généralement interprété comme un gage d'impunité. L'influence de M. Longtain était considérée comme toute-puissante, et c'était une croyance répandue dans la concession que, lui étant directeur, les agents placés sous ses ordres

¹⁶³ hutte

auraient toujours pleine liberté d'action. Sur quelle base juridique repose le droit qu'ont les Sociétés de percevoir les impôts? C'est difficile à dire, toujours est-il que ce droit n'est pas contesté. En tout cas, ni les agents de sociétés ni les chefs de poste de l'Etat, ne croient bornée par aucune limite leur faculté de prélever des prestations de toute nature. Ils paient des prix souvent dérisoires pour les vivres qu'ils exigent. »

Le tableau permet de se faire une idée approximative des rendements ainsi obtenus.

Récolte de caoutchouc et d'ivoire dans « l'Anversoise »

année	ctc en kilos	ivoire en kilos	bénéfices en franc or	dividende par action
1893	?	?	86.700	...
1894	?	?	85.800
1895	33.583	15.852	120.400	25
1896	50.324	9.242	?	?
1897	278.793	13.167	120.700	25(?)
1898	508.134	11.387	3.896.000	1.000
1899	439.103	18.707	3.083.000	800
1900	406.587	19.514	29.100
1901	264.878	16.738	28.400
1902	476.250	10.608	967.500	250
1903	366.200	10.870	2.021.800	500
1904	308.819	10.871	1.586.600	400
1905	278.000	13.100	1.960.600	500
1906	501.000	13.200	1.969.000	500
1907	398.000	14.800	1.260.000	200
1908	108.000	10.000	478.700
1909	10.000	5.000	165.700
1910....	nihil	nihil	perte de 42.600	40

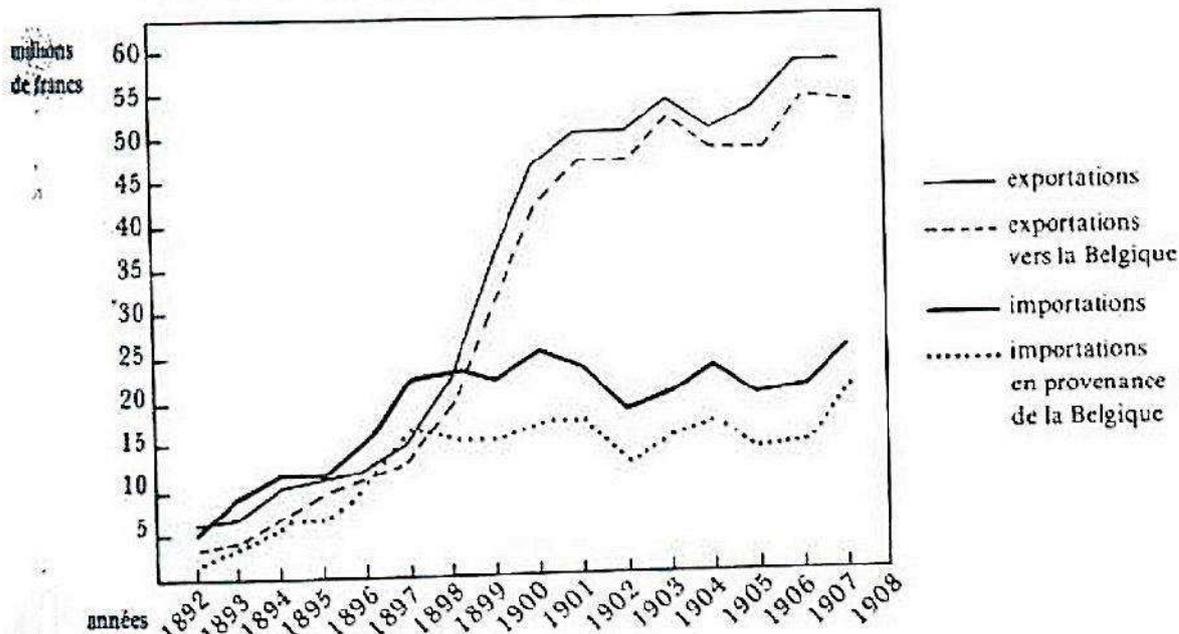
On remarquera bien sûr qu'en 1909 et 1910, c'est la dégringolade. On était en train d'arrêter les activités, à la suite, précisément, de la Commission d'Enquête. 1908, aussi, marque déjà un sérieux recul : un peu moins de 2/3 de moins que l'année précédente. Mais il faut surtout regarder 1907 : l'ivoire et le caoutchouc ont été récoltés dans des proportions qu'on pourrait qualifier de « moyennes », et pourtant le bénéfice chute d'un peu plus de 700.000 francs ! Les cours étaient désormais en baisse. Les « affaires d'or » de « l'Anversoise » ont été liées, en partie, à des cours conjoncturellement élevés du caoutchouc ! Nous aurons à y revenir !

Le rapport en caoutchouc de 1897 à 1907 fut d'environ 4.225.000 kilos, ce qui revenait en moyenne à 384.100 kilos par an. Si l'on suppose qu'un récolteur produisait 5 kilos par mois, soit 60 kilos par an, une telle récolte nécessitait le travail de 6.401 récolteurs. Evidemment une partie des récolteurs peut ne pas avoir récolté pendant les 11 années. Une partie était tuée ou décédée, une autre, malade ou en fuite.

On peut donc estimer qu'il fallait au moins 12.000 récolteurs de caoutchouc à cette époque. Il faut y ajouter les payeurs, les porteurs, le personnel auxiliaire pour sécher le caoutchouc et pour certains travaux de construction et de manutention. Les femmes étaient chargées des plantations et de

produire et livrer des « chikwange ¹⁶⁴ » et du poisson aux postes pour les soldats, les agents, et les auxiliaires.

Total des importations et des exportations de l'État indépendant du Congo



Source: Emerson, op. cit, p.235

L'autre compagnie concessionnaire, l'*Abir*, n'était pas en reste. En 1903, l'*Abir* vendait sur le marché d'Anvers 812 525 kilogrammes de caoutchouc et l'on estime que cette production a nécessité le travail permanent pendant toute l'année de 30.000 récolteurs au moins, plus de 3 000 payeurs, porteurs, etc. à salaire symbolique, sans compter 10 500 autres travailleurs, soit 43 500 indigènes mobilisés. Nul ne sait combien de morts cela suppose. Le bénéfice annuel moyen de l'*Abir* était de trois millions environ.

L'armement (au sujet duquel on ne dispose que de chiffres partiels) était proportionné à cet effort « commercial ». L'Anversoise a importé officiellement, de 1899 à 1903, 550 fusils modernes Albini¹⁶⁵, se chargeant pas la culasse, avec 33.6000 cartouches ainsi que 31.000 capsules pour des fusils à piston. Lothaire disposait de deux revolvers avec 30.000 cartouches. L'administrateur délégué avait en toute hâte envoyé encore 1.000 fusils d'Anvers en 1898, juste avant l'interdiction de l'importation de ces fusils. L'un des premiers arguments utilisés contre l'EIC par la *Congo Reform Association* de Morel consistera d'ailleurs à poser cette question gênante : « Pourquoi les « relations commerciales » avec l'EIC consistent-elles à en ramener des produits par bateaux entiers, mais à n'y expédier en retour que des tonnes d'armes ? »

Tout ceci répond à une question qui vient assez vite à l'esprit quand on évoque le « caoutchouc rouge » : pourquoi ne pas avoir exploité le caoutchouc, certes, mais autrement, plus lentement sans doute, mais sans ce cortège d'horreurs, et en laissant au Congolais une part de la richesse qu'ils récoltaient ? Pourquoi une « Raubwirtschaft », une économie de pillage, plutôt qu'une économie de production ?

¹⁶⁴ Sorte de petit pain fait de farine de manioc

¹⁶⁵ L'Albini avait été en usage dans l'armée belge, avant d'être déclassé. Léopold II eut alors l'idée de recycler ses « surplus militaires » au Congo.

Il n'y a qu'une manière raisonnable de répondre : parce que le Roi savait que cela n'aurait qu'un temps ! S'enrichir impliquait une véritable course contre la montre. Et si certains coureurs en mouraient, tant pis !

Une course contre la montre

Le caoutchouc, du moins en quantités aussi importante, était un besoin nouveau et, pendant un certain temps, il ne pouvait être satisfait que par le caoutchouc « sauvage », que l'on tire de certaines plantes qui poussent naturellement en terre équatoriale.

Il était bien évident que, dans tous les pays favorables à la culture de plantes à caoutchouc, dans les possessions coloniales anglaises, françaises ou hollandaises, on allait sans tarder chercher à créer des plantations !

Il n'était pas moins évident que la demande décroîtrait, lorsque les premiers besoins seraient satisfaits. Au bout de quelques années, il y aurait avec certitude à la fois une hausse de l'offre résultant de l'arrivée sur le marché du caoutchouc « d'élevage », et une baisse de la demande, désormais limitée au renouvellement des articles usagés. Il y aurait donc alors un effondrement des cours. Pour qui connaît l'ABC de l'économie, tout cela était parfaitement prévisible, et Léopold II n'était pas un novice dans ce domaine !

Le hasard faisait que le Congo était bien placé pour répondre à la demande, à un moment où celle-ci ne pouvait être satisfaite que par un caoutchouc « sauvage », produit dans le cadre de l'économie la plus primitive : la cueillette. Cela aussi tombait bien, dans la mesure où tous les Congolais, même les pygmées, la pratiquaient. Mais cela n'aurait qu'un temps. Aussi fallait-il cueillir aussi vite que possible, le plus possible, forcer toute la population à s'y mettre et à s'y mettre jusqu'à la dernière limite de ses forces. Après quoi, il n'y aurait plus qu'à piller ce qu'ils auraient produit.

Tout le reste découle, avec une implacable logique, du fait qu'il faut aller vite parce que les hauts prix du caoutchouc n'auront qu'un temps ! On tenait la poule aux œufs d'or, mais on savait que son espérance de vie était courte. Il fallait donc la faire pondre le plus possible en peu de temps.

La conclusion logique est dans la lettre de Bunge : « *Tout ce que je demande, c'est qu'on fait (sic) du caoutchouc, le plus possible, et le plus vite possible* ». « *Le plus vite possible* », tout est là !

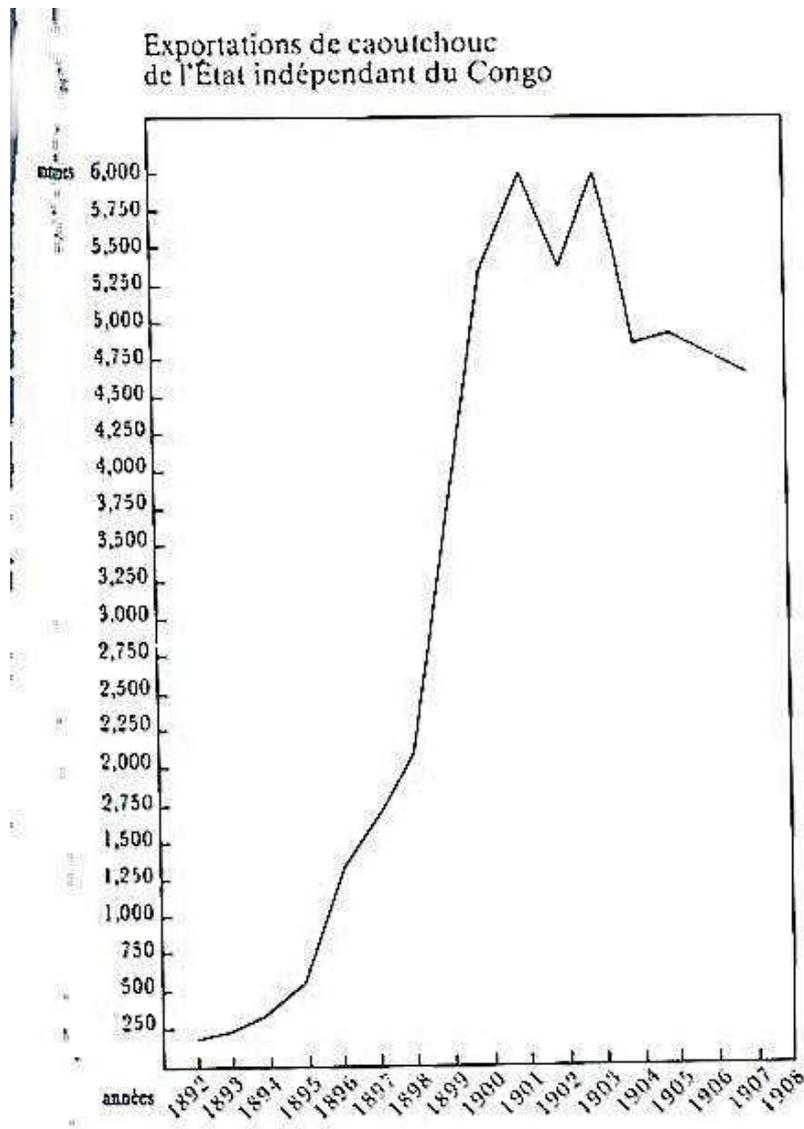
Cela découle de lois économiques tellement élémentaires qu'on ne peut, sans invraisemblance, supposer que Léopold II, et la brochette de financiers qui l'entouraient dans cette affaire n'en aient pas été conscients.

« Pas le temps », cela signifie : pas d'établissement de plantations qu'il faut laisser pousser. On se contentera de cueillir, en imposant il est vrai de ne pas « gâcher la marchandise ». « Pas le temps », cela veut dire pas de recours à la persuasion. Les gens sont si lents à changer leurs habitudes ! La peur est bien meilleure conseillère. On aura donc recours à une politique systématique de terreur. « Pas le temps » implique que toute la mascarade humanitaire de la colonisation sera laissée de côté : santé, éducation, niveau de vie, bref la « civilisation » que l'on était venu, disait-on, apporter à « nos frères noirs ». On jette le masque et on montre la vérité crue : la chicote et les fusils. « Raubwirtschaft », cela peut se traduire par « économie de pillage », mais aussi par « économie de pirates ». C'est bien de cela qu'il s'agit, à condition d'imaginer le « système léopoldien » comme ce que ferait une bande de pirates ayant en pris un vaisseau riche, mais en train de sombrer. Il faut piller, car on est là pour ça, mais piller vite... Tantôt, le galion ira par le fond ! Demain, les cours du caoutchouc se seront effondrés...

Faut-il le dire, cet exposé n'est pas un plaidoyer. C'est une explication.

Nous avons établi que Léopold II avait de pressants besoins d'argent, que l'EIC était prêt à « faire la culbute ». Nous avons expliqué que s'enrichir était pour le roi moins une question d'avidité

que la condition pour ne pas perdre la face, pour montrer aux Belges qu'il avait eu raison contre eux. Nous avons montré que quand il se trouva soudain devant la possibilité d'éponger ses dettes et de s'enrichir considérablement, il se trouva tenu de faire vite. Tout cela ne justifie en rien les actes qui ont été posés dans l'EIC, en particulier dans les concessions « *Anversoise* » et « *ABIR* ». Il s'agit simplement de montrer la logique qu'il y a dans ce qui à première vue semble un cauchemar.



Source: Emerson,
op. cit, p. 235

Léopold s'est embarqué dans l'aventure congolaise dans l'espoir du profit. Et, reconnaissons-le encore une fois, ce profit l'intéresse pour en faire bénéficier la Belgique, pensée qui est d'un Roi. Partisan d'une thèse qui n'entraîne pas l'adhésion des Belges (la rentabilité infaillible des colonies) il a besoin de ces profits pour établir, à la face du monde, qu'il a raison, que ces têtes de mules de Belges ont tort, et cette pensée est d'un homme bouffi d'orgueil.

L'endettement rend ce profit encore plus désirable, parce que si l'EIC fait faillite, la thèse à laquelle le roi tient avec fanatisme sera démontrée fautive. Le Roi aura échoué dans une entreprise politique, ce qui n'est rien : on ne peut réussir toujours ! Mais l'homme, Léopold, apparaîtra comme un mégalomane ridicule qui a eu bien tort de s'obstiner. Il apparaîtra que non seulement il avait tort, mais que « petits esprits » qu'il méprise tant avaient raison contre Lui, et cette pensée lui est absolument insupportable.

Or, il s'avère que pour maximiser ce profit, il faut profiter d'un créneau de temps qui sera de

courte durée. Le profit prime tout, justifie tout. Non seulement parce que c'est la logique du capitalisme, mais parce que l'Honneur de Léopold (qu'il confond allègrement avec son orgueil) le réclame. On ira donc jusqu'au crime. Et, si Léopold II ne trempa point dans le sang ses royales mains, peut-on douter un instant qu'il savait fort bien, en engageant les auxiliaires dont il s'est assuré les services, et en leur mettant sous le nez l'appas d'une rémunération au rendement, ce qui allait se passer.

Le fait qu'il s'agissait de profiter d'une période de hauts cours du caoutchouc, dont on pouvait prédire qu'elle serait brève, déforce singulièrement l'un des meilleurs arguments dont disposent ceux qui, envers et contre tout, maintiennent que Léopold II a été calomnié.

Cet argument, simple mais singulièrement fort, peut se formuler comme ceci : *« On ne scie pas la branche sur laquelle on est assis. Le Congo, compte tenu de la latitude où il se situe, ne pouvait être qu'une colonie d'exploitation. On croyait même à l'époque qu'y astreindre des Blancs à des travaux de quelque importance les tuerait. Léopold a donc besoin, pour faire de l'argent, de sa main d'œuvre indigène. La massacrer ou la mettre au travail dans des conditions qui la mèneront à périr à assez bref délai, ce serait donc aller contre son propre intérêt, puisque cela mènerait, à terme, à exterminer une population qui lui est indispensable ».*

Il est important, ici, de se rendre compte de l'importance cruciale du facteur temps.

En effet, il y a là contre la décroissance provoquée et assumée de la population congolaise sous le régime léopoldien une objection très forte. Forte en ceci qu'elle ne repose nullement sur la bonté d'âme du Roi ou sur ses intentions humanitaires supposées, qu'elle n'est en rien liée à l'idée que « les Belges sont de braves gens ». Elle est au contraire liée à ce que Léopold voulait avec toute la volonté et l'obstination dont il était capable (et c'est un domaine où il pouvait beaucoup) : il voulait du profit. Cela lui était indispensable pour illustrer sa thèse de la rentabilité des colonies.

Posséder le Congo n'avait de sens que si le pays avait une population. En l'absence de main d'œuvre, des ressources ne servent à rien. Bien au contraire, Wauters envisageait même le recours à de la main d'œuvre exotique étrangère : *« Depuis quelque temps déjà, la question de l'introduction des coolies au Congo est à l'étude à l'Association. Nous croyons savoir qu'un premier essai sera tenté sous peu. En résumé, les premiers efforts seront laborieux, mais les apôtres vaillants et convaincus ne manqueront pas. Le blanc, pour un certain nombre d'années encore, ne peut compter sur l'indigène du Congo que dans une limite restreinte. Il devra donc appeler à son aide les travailleurs étrangers : Sierra-Léoniens, Zanzibarites, Haoussas, Kroomans, Chinois, Indiens, Malais, etc. Puis par l'exemple, l'instruction et le croisement, les auxiliaires se multiplieront et arriveront naturellement et successivement. S'imaginer que la génération présente constatera par elle-même les résultats de ses efforts serait une naïveté. Douter, d'autre part, du résultat final serait nier la puissance du travail et faire injure au génie humain. »* Et l'on sait, d'ailleurs, que pour la construction du Chemin de Fer des Cataractes, on fit effectivement appel à des Chinois.

Il aurait donc été absurde d'envisager la mise en place du « système léopoldien » en tant que méthode de gestion définitive de l'économie congolaise. Même si certaines causes de mortalité ou de désertion ont pu échapper aux décideurs, car il y avait tout de même bien de la distance entre les réalités locales, au Congo, et leur reflet sur papier dans les bureaux de Bruxelles, ils ne pouvaient ignorer qu'une certaine perte de leur précieuse main d'œuvre serait le résultat probable de la « nouvelle politique économique ». Ils l'ont assumée.

Le boom du caoutchouc provoqua un de ces phénomènes qu'on qualifie de « ruée », comme cela s'est produit pour l'or, l'argent ou le diamant. Au Brésil, à la même époque, on assista chez les *seringueiros* à des scènes qui font irrésistiblement penser à la Ruée vers l'Or. Ces phases de la vie économique ne vont jamais sans violences, ni sans de considérables pertes humaines. Les chercheurs les assument, avec l'espoir d'être l'un des rares qui s'enrichiront, car la recherche est le fait

d'individus travaillant de manière indépendante, qui le plus souvent ne font la fortune que des intermédiaires à qui ils vendent leurs trouvailles. Le travail, le surtravail, les efforts parfois mortels, l'endurance de privations et de conditions de vie très dures sont obtenus par l'appât du gain. Que ce gain demeure pour la plupart un rêve ne change rien au fait, et fait bien l'affaire des courtiers et fournisseurs qui, eux, s'enrichissent.

Bref, envisagée du point des détenteurs du capital, une « ruée » est un peu comme une bataille regardée depuis l'Etat-major. On va y perdre un nombre considérable de soldats, et on en est bien triste pour eux et leur famille, mais prendre la forteresse en vaut la peine. Il faut donc qu'ils meurent.

L'originalité du système léopoldien se borne à ceci : on a remplacé l'appât du gain par la peur. On connaît la fameuse formule : « Il y a deux moyens de faire avancer l'âne : la carotte et le bâton ». Les « Ruées vers l'Or » marchent à la carotte. La ruée vers le caoutchouc marchera au bâton.

Le raisonnement basé sur la main d'œuvre pour contester que Léopold ait pu, sciemment, accepter une dépopulation prévisible du Congo serait un raisonnement qui tiendrait, et qui serait même inattaquable si, par exemple, on avait dès cette époque mis en valeur les mines du Katanga. En effet, elles n'auraient pas engendré de superprofits conjoncturels comme le caoutchouc, mais le bénéfice qu'on en tire, s'il est moins grand, est durable. La preuve en est que, un siècle plus tard, elles produisent toujours ! Mais il ne s'agissait précisément pas de cela, mais de tirer parti d'une occasion de courte durée. Le « boom » du caoutchouc était une sorte de « ruée vers l'or », à ceci près que l'on faisait courir les autres ! Des pertes élevées auraient été inacceptables (entendez : inacceptables économiquement, il n'est pas question ici de morale) s'il s'était agi d'une activité productive étalée sur des dizaines d'années. Cela serait devenu rapidement contre-productif, la production ralentissant, puis s'arrêtant faute de main d'œuvre. Mais le « caoutchouc rouge » n'a duré qu'une dizaine d'années, et il était prévisible qu'il en irait ainsi, compte tenu de l'arrivée prochaine, sur le marché, du latex produit par les plantations d'hévéa... Et il se peut très bien qu'on ait jugé que dans ces conditions, le risque était acceptable !

Toutes les mesures prises menaient à la catastrophe

Léopold II, et l'administration centrale de l'EIC avec lui, ainsi que leurs porte-paroles au Parlement ou dans la presse belges, se réfugièrent toujours derrière les actes individuels de lampistes isolés. Les coupables étaient en brousse et eux, à Bruxelles, distance un peu difficile pour une surveillance de tous les instants. Le Roi écrivit, en 1906 : « ... *les mesures de répression à prendre contre ces derniers (les agents de l'Etat), du chef d'abus d'autorité, nombreuses il y a quelques années, sont devenues fort rares aujourd'hui* »... Il s'est encore défendu en ces termes : « *Il y a eu des désordres, ils sont inséparables de toute œuvre humaine... Il y a des crimes au Congo, beaucoup moins fréquents, en réalité, que ne le prétendent certains détracteurs, mais encore en trop grand nombre, comme le prouve la liste longue des peines prononcées...* »

Cela pourrait être vrai ! Dans certaines affaires, survenues ailleurs, où Léopold II eut des imitateurs dans d'autres colonies, les enquêtes des policiers, puis celles des historiens, feront apparaître de telles responsabilités chez certains cadres locaux de l'administration, « brebis galeuses » ou fonctionnaires corrompus. Depuis qu'il existe des administrations et des fonctionnaires, on n'a encore jamais inventé le système de recrutement infaillible qui garantirait de ne recruter que des Incorruptibles... Seulement, dans le système colonial français, anglais, allemand ou portugais... il n'y avait pas un « homme clé » jouant, de près ou de loin, le rôle à la fois public et privé qui était celui de Léopold II, Roi absolu et actionnaire, dans l'EIC !

C'est ici que le cumul entre Léopold – Souverain et Léopold – Businessman sort tous ses effets pervers. Le Souverain organise la collaboration entre les récolteurs de «caoutchouc rouge », l'EIC et la Force Publique. Si cela s'arrêtait là, on serait encore dans des limites presque raisonnables. Un Etat

s'efforce toujours de favoriser les affaires plutôt que de les entraver... Malheureusement, en même temps que Léopold-Souverain donnait aux agents de l'Etat l'ordre (accompagné de primes) d'appuyer les compagnies par tous les moyens, Léopold-Actionnaire donnait son aval à l'engagement, pour des fonctions importantes que les actionnaires ne pouvaient ignorer, de personnages que, dans les meilleurs salons, on ne saurait appeler autrement que des gouapes, des crapules, des brutes ou des fous dangereux ! Les moyens importaient peu !

C'est à propos de ces décisions combinées de Léopold le Roi et de Léopold l'Homme d'Affaires que je ne puis absolument suivre Barbara Emerson. Elle écrit, en effet : « *Prétendre que Léopold II ait, en pleine connaissance de cause, institué un régime d'oppression serait gauchir la vérité. Il ne pouvait prévoir cette formidable aubaine qu'allait représenter le boom du caoutchouc pendant les cinq dernières années du XIXe siècle et c'est là qu'il faut chercher la source de tous les abus.* »

Objection, Votre Honneur ! Au contraire ! Rien n'était plus facile à prévoir ! A partir du moment où l'on sait que l'on possède du caoutchouc (il le savait), et que l'on apprend que des progrès techniques vont accroître dans d'énormes proportions le besoin que l'industrie aura de ce produit (il se tenait très étroitement au courant de ces progrès), il s'ensuit naturellement la certitude de hauts cours du caoutchouc pendant quelques années, le temps qu'une nouvelle offre (les plantations) ou une baisse de la demande (fin de l'achat des premiers équipements) vienne faire baisser les prix. Les producteurs de caoutchouc feront donc de gros profits durant une courte durée qu'il faut saisir.

Van Eetvelde, dont on connaît le peu de propension à s'écarter de la pensée du Maître, écrit en 1895. « *Dans une dizaine d'années, lorsque le caoutchouc commencera à diminuer, ce sera l'agriculture qui devra assurer notre revenu public et notre commerce.* » Le Roi savait donc que la période de forte rentabilité du caoutchouc serait courte !

Prétendre, comme le fait Mme Emerson, que Léopold II « ne pouvait pas le prévoir » revient à dire qu'il était un imbécile, ignorant jusqu'au « B A BA » de l'économie. Léopold II, qui fut un grand charmeur, a peut-être séduit Mme Emerson, mais il est absurde qu'elle veuille le défendre avec des arguments qui reviennent à le priver de deux de ses plus éminentes qualités : l'intelligence et le sens des affaires !

En fait, de deux choses l'une : Ou bien Léopold a, au contraire de l'assertion de Mme Emerson, prévu une évolution fort prévisible, a également prévu la brièveté de l'aubaine, et a en conséquence organisé un régime d'oppression et d'exploitation d'une rare cruauté, mais d'une grande efficacité. Dans ce cas, il est intelligent, mais sans scrupules. Ou bien il n'a rien prévu du tout. Dans ce cas, le régime du « caoutchouc rouge » aurait été établi sans aucune raison, et Léopold II serait un fou sadique ! Je ne crois pas que c'est ce que Mme Emerson veut démontrer !

Elle ajoute : « *Léopold n'avait jamais convoité le Congo que pour des raisons politiques mais, lorsqu'il s'aperçut, à partir de 1895, que ses investissements personnels des vingt années précédentes commençaient à fructifier, il ne put résister au pouvoir nouveau que lui apportait la richesse.* »

C'est exact ! A ceci près que Léopold II, toujours obstiné dans sa thèse des « colonies immanquablement profitables », n'a jamais fait la distinction entre son but politique, qui était de convaincre les Belges de coloniser, et l'argent puisque pour lui, dès que le Congo se mettra à rapporter beaucoup d'argent, la justesse de sa thèse sera démontrée.

Ce qu'il y a en filigrane, derrière l'étrange position défendue par Emerson, c'est l'éternel argument du lampiste, de l'intermédiaire ou du subalterne. On nous renvoie à des chefs de poste avides de commissions, en oubliant les actionnaires et leurs dividendes ! Comme si les profits n'intéressaient pas d'ABORD les actionnaires ! Si les subalternes font si facilement de l'excès de zèle ou se montrent si souvent rapaces, à propos de leurs *petits* pourcentages, que dire alors des actionnaires qui percevaient, eux, de *gros* dividendes.

Témoignage d'un jeune homme qui partit en 1900

Quant à la manière dont on engageait le personnel des Compagnies, et aux conditions qui lui étaient faites, il suffira d'un simple témoignage, dont je présume que nul n'en discutera la crédibilité, puisque Monsieur F. Harroy s'y exprime au Cercle Royal Africain, dont il fut d'ailleurs l'un des piliers, et que cette institution n'est pas suspecte de préjugés contre Léopold II ! ¹⁶⁶

« Cela n'empêche pas que, quand nous marquons le 50ème anniversaire de notre premier départ, on nous remet une bien jolie médaille et on évoque, avec attendrissement, l'abnégation, le dévouement et les sacrifices que nous avons faits pour la civilisation, pour la Patrie, pour le Roi. Et tandis qu'on nous adresse ces éloges, nous nous inclinons avec une fausse modestie et nous pensons : "Qu'est-ce qu'ils diraient s'ils savaient ce que l'on a dit de nous quand nous sommes partis?"

« En effet, à cette époque, lorsqu'un jeune homme annonçait à ses amis qu'il allait partir au Congo (et c'était toujours pour quelques jours plus tard), ils ne manquaient jamais de pousser de hauts cris: "Bravo, mon cher, quel courage! Tu sais pourtant bien que, sur quatre qui partent, il n'y a que deux qui reviennent", et un second d'ajouter : "dont un qui est complètement amoché et le dernier, partout où il va, ne fait que casser les assiettes!" Et, dès que le jeune homme avait le dos tourné, les amis entre eux "Qu'est-ce qu'il a fait? Il a volé?" Riposte : "Non, non, il n'a pas volé, mais je crois qu'il y a un petit scandale à propos de la voisine" et un troisième : "Non, non, moi je sais : c'est son père qui lui avait dit : si tu rates ton examen, tu iras au Congo!"...« Aller au Congo », à ce moment-là, c'était l'argument suprême, le châtimeur idéal pour les parents des mauvais sujets.

« Je ne parle pas des militaires, des missionnaires, de quelques avocats et médecins, de quelques comptables et mécaniciens qui, eux, ont un programme tout tracé et savent ce qu'ils vont faire au Congo. Je parle de cette grande quantité de jeunes gens, qui allaient au Congo 'pour aller au Congo', sans savoir ce qu'ils allaient y faire.

« L'enrôlement était bien facile. Il suffisait de se présenter pour être accueilli tout de suite. Lorsque j'avais décidé mon départ, je me suis présenté, un peu au hasard, dans un bureau de la rue Bréderode, où se trouvait le siège de S.A.B. J'y fus reçu par un brave employé, qui me considéra comme pour s'assurer que j'avais bien mes deux bras et mes deux jambes, et me dit simplement 'Vous pouvez partir, il y a justement un bateau la semaine prochaine. Il n'y a qu'une petite formalité à remplir, une visite médicale chez le Dr Hainaut, mais ceci n'est qu'une formalité. Voici une petite liste des objets dont il est bon que vous soyez muni. On vous convoquera, et venez mercredi à 5.30 h. pour signer votre contrat, auprès de M. le Directeur'. C'est tout! On ne m'a pas demandé si je savais lire ou écrire, si j'avais l'une ou l'autre aptitude, rien!

« La veille du départ, je me suis présenté à 5.30 h. J'ai été introduit auprès d'un vieux Monsieur, qui s'appelait Alexandre Delcommune, et qui me dit simplement 'C'est vous Monsieur Harroy ? Voici votre contrat, veuillez le signer.' Puis, il me serra la main en me congédiant et en me disant simplement 'Bon voyage'. C'est tout.

« Ce contrat, évidemment, je l'ai signé sans avoir pu en lire une ligne. Heureusement! Si je l'avais lu j'aurais sans doute hésité à partir! Ce contrat ne me permet rien et me défend tout; il me dit simplement que j'aurai 150 francs d'appointements dont un tiers est réservé par la Société pour se garantir des frasques que je pourrais commettre, un tiers est mis à la disposition de mon mandataire et l'autre tiers à ma disposition en Afrique avec diminution de 3 % s'il est payé en argent... Il insiste sur le fait que l'on ne me doit absolument rien, que s'il m'arrive, par un naufrage ou pour toute autre raison, de perdre mon matériel ou mon équipement, la société ne me doit aucune indemnité, elle ne me doit rien si je tombe malade, elle ne me doit rien si je meurs.

« Elle me défend de réunir des objets de collection. Elle s'autorise à me verser à une autre

¹⁶⁶ « Quelques souvenirs de mon premier terme », causerie faite en 1952 au Cercle Royal Africain, par Fernand HARROY, publié par UROME

société, tandis qu'elle précise que si moi je voulais aller à une autre société dans les cinq ans qui suivent la fin de mon terme, je lui devrai une somme de 25.000 francs! Vous voyez déjà les conséquences de ce bizarre système d'enrôlement. Au Congo, en fait de hiérarchie, il n'y avait que l'ancienneté! Instruction, éducation, cela ne comptait pas. L'agent qui est arrivé 6 ou 3 mois avant vous est votre chef et l'on verra souvent le cas de jeunes gens instruits, sous les ordres d'anciens agents complètement illettrés. »

Un personnel de direction « trié sur le volet »...

En outre, ces subalternes qui font si facilement de l'excès de zèle ou se montrent si souvent rapaces, il y a bien, pour les engager, les diriger et les stimuler à produire, des directeurs engagés directement par les administrateurs de la société ! Justement, parlons-en !

Pour comprendre les violences, mais aussi pour mesurer la part de responsabilité du Roi dans celles-ci, il faut en effet savoir quel genre d'individus furent les directeurs africains, par exemple de « l'Anversoise ». Si l'on admettait la thèse des « abus individuels », on ne s'expliquerait plus comment Léopold II en serait venu à faire choix de ses directeurs ! Et remarquons en passant que, si le Roi avait une solide réputation d'ingratitude, il avait aussi celle de s'y connaître en hommes. Il serait donc étonnant qu'il y ait eu de sa part erreur, légèreté ou maladresse ! Au demeurant, oublions même la situation spéciale du Roi. Quand on est actionnaire majoritaire d'une affaire d'importance, et qu'on doit engager un directeur qui aura tout à dire à des milliers de kilomètres de ses mandants, on réfléchit plus longtemps que lorsqu'il s'agit de s'attacher les services d'un garçon de course. Eh bien ! Que fait Léopold II ? Il accepte d'abord un criminel puis, sur protection, une brute intégrale. Enfin, il met en place deux vétérans le l'EIC, des « énergiques », ayant tous deux un passé chargé en matière de brutalités et d'oppression. Difficile de croire à un instant de distraction ! Et de plus, s'il y avait bien une personne au monde qui devait connaître les dossiers des agents de l'EIC, c'était le Roi Souverain !

Mais, voyez plutôt !

Le premier directeur De Valkeneer, soupçonné de graves faits de violence, fut rapatrié avec célérité et discrétion... Son successeur, Louis Liebrechts, était le frère de Charles, secrétaire général de l'E.I.C. et il illustra dignement ce que l'on disait du Congo, que les Belges désignaient souvent comme l'endroit où les bonnes familles envoyaient leurs brebis galeuses. De Saegher, chef de service à la justice, écrivit à son sujet : « *Liebrechts est un animal et un brute. Il est couvert par la personnalité de son frère et ses mandataires, c'est un vulgaire meurtrier qui tuait à coups de revolver les chefs des villages qui n'apportaient pas assez de caoutchouc.* »

Ses agissements firent l'objet de beaucoup de rapports. Mais ils étaient rédigés sur lui moins parce qu'on aurait désapprouvé les actes mêmes qu'il commettait, que du fait de leur stupidité qui troublait la région. On ne lui reprochait pas de plumer la poule et de l'égorger, mais bien de la faire crier ! Même les Congolais finissent par être à bout de patience et par riposter aux violences. Liebrechts récolta pour finir ce qu'il avait semé et fut tué le 20.octobre.1895 sur la rivière Ebola par les guerriers Budja.

Vinrent ensuite le directeur (ex-commandant) Hubert Lothaire (1897-1900) et la mission spéciale de Victor Léon Fievez.

Alors que Lothaire servait dans l'Est du Congo, au moment de la campagne contre les « Arabes », puis de la révolte des Baoni, on l'avait surnommé « Kambakamba », ce qui semble indiquer un goût prononcé pour la pendaison. Hubert Lothaire devint directeur africain de l'Anversoise en 1897. Il y travailla avec trois commissaires de district: Hanolet, Verdussen et Fievez (nommé par le Roi Haut commissaire du district de l'Ubangi et des Bangala avec la mission toute spéciale d'augmenter la production de caoutchouc). Aucun de ces trois commissaires n'a jamais émis la moindre critique sur la Société Anversoise. Plus étonnant encore, les substituts Vanhoesen et Malherbe furent également muets. Nous y reviendrons.

Le directeur Lothaire avait « carte blanche » dans la région soumise à « l'Anversoise ». Son contrat, conclu pour une durée de cinq ans, lui donnait un salaire annuel de 15.000 francs et payait tous ses frais. Il touchait comme indemnité 50 centimes par kilo d'ivoire et 10 centimes par kilo de caoutchouc. Ses premiers 930 tonnes de caoutchouc lui rapportèrent donc une prime de 93.000 Fr. A côté de ces juteuses carottes, le bâton était également prévu. Si jamais la récolte de caoutchouc venait à diminuer jusqu'à ne représenter que 60 % du semestre précédent, la société était en droit de rompre son contrat.

Il importe bien sûr aussi d'examiner quelles étaient les relations entre le commissaire de district et le directeur de « l'Anversoise ».

Lothaire, directeur africain de « l'Anversoise », avait pouvoir de police. Il avait même le droit de contraindre les indigènes aux paiements en nature sous forme de nourriture, d'ivoire et de caoutchouc. Pour ces paiements il n'y eut aucune base légale jusqu'en 1903. Lothaire pouvait également déléguer ses droits de police à ses agents. Ce qu'il a fait. Une circulaire du 24 juillet 1899 du procureur d'Etat aux substituts conférait à la société le droit de mettre sur pieds des opérations armées contre les indigènes si le commissaire de district en donnait l'autorisation. Celle-ci était toujours accordée, car les commissaires de district touchaient également de considérables primes. Fievez mettait 250 soldats à la disposition et sous le commandement de Lothaire. En cas d'urgence il envoyait un sergent indigène avec 70 hommes ou l'Afro-Arabe Mirambo. La règle générale, rarement suivie en pratique, qui prévalait dans la FP, faisait de la « compagnie », variant entre 40 et 80 hommes, la plus petite unité commandée par un Blanc. Elle était à son tour divisée en « sections » aux ordres de gradés noirs. Septante hommes avec un sergent congolais ne correspondent pas à cette règle. On a bien l'impression qu'on se ménageait ainsi la possibilité de tomber sur un lampiste en cas de besoin. Un abus éventuellement dénoncé pouvait être mis sur le compte de « la sauvagerie naturelle », toujours prête à reprendre le dessus en l'absence du Blanc !

Il résulta des scandales « Anversoise » et ABIR, que deux mots désormais, prononcés à propos du Congo, déclenchaient une véritable phobie et entraînaient dorénavant un réflexe automatique de rejet : « caoutchouc » et « délégation de pouvoirs ».

Il n'a plus jamais été question d'exploiter le caoutchouc au Congo, alors que cela aurait pu se faire dans des conditions humaines et acceptables. L'effondrement des cours du caoutchouc sauvage sur le marché mondial mit fin à sa récolte et aux atrocités qui y étaient liées. Mais le travail forcé mit en place pour sa récolte continua sous des formes différentes. En 1906, les trois futurs bijoux de la colonisation voient le jour : l'Union Minière du Haut Katanga, la Forminière (Société internationale forestière et minière du Congo) et la Compagnie des Chemins de fer du Bas-Congo et du Katanga (BCK). Jusque-là., la politique économique de Léopold pouvait se résumer au terme « exploitation ». Il n'en sera plus question désormais. Il s'agit maintenant de pillage à l'échelle industrielle, d'un mode de production qui détruit tout : le capitalisme dans toute sa splendeur. Ou faudrait-il dire « dans toute son horreur » ? Un lourd impôt sur la personne physique des Congolais fut instauré. Des drames humains allaient se jouer dans les mines ainsi que lors de la reconstruction du chemin de fer. Le gouvernement belge ne se révélerait pas bien meilleur philanthrope que son défunt roi...

Le refus de toute idée de délégation de pouvoir fut la cause d'une autre aventure, qui fut peut-être au détriment des Congolais.

La voici.

En 1891, Cecil Rhodes semblait bien s'intéresser au Katanga...Il convenait donc de l'occuper. L'EIC préparait une expédition, mais les préparatifs n'en étaient guère avancés. Un consortium d'affaires avait une expédition géologique prête à partir Léopold II conclut un accord avec ses commanditaires : l'EIC et les compagnies devaient partager les territoires découverts dans la

proportion 2/3 pour l'Etat, 1/3 pour le privé. L'accord fut ensuite modifié. Le Katanga, indivis, serait administré par un Comité Spécial, le CSK, composé suivant cette même clé. Dépenses et bénéfices seraient également partagés, toujours suivant cette même clé. Cela signifiait donc que les compagnies auraient un mot à dire dans la gestion des affaires publiques, mais aussi qu'elles auraient à payer 1/3 des dépenses qui, ordinairement, incombent à l'Etat...

Vint la préparation de la reprise du Congo par la Belgique, prévue pour 1908, et les travaux de la Commission des XVII. Seize de ses membres n'avaient jamais été au Congo. Le dix-septième Eugène De Groote, avait séjourné au Congo... pendant huit jours. Leurs vues sur la colonie étaient parfois un peu floues... Ils savaient en tous cas ce qu'ils ne voulaient pas. Ils n'avaient pas envie de voir la Belgique clouée au pilori à propos de brutalités comme celles du « caoutchouc rouge ». Les XVII, donc, étaient unanimes à proclamer « Plus de compagnies à charte ! Plus de délégation de pouvoir ! » Ils n'apprirent que tardivement que, au CSK, une telle disposition existait toujours. On bâcla en dix minutes un amendement qui décrétait que cette situation prendrait fin au plus tard en 1910 (article 22 de la « Charte coloniale »). Ce qui disparaissait ainsi, ce n'était pas le CSK, mais la possibilité de faire des agents de la Compagnie du Katanga des représentants de l'Etat, et l'obligation pour cette compagnie d'intervenir pour un tiers dans les dépenses, qui résultaient essentiellement de la délégation des pouvoirs politiques. Jules Renkin, disant en 1909 que l'article 22 avait été une erreur, ajoutait que, les dépenses étant (alors !) de 1,5 millions par an, cela revenait à faire à la Compagnie du Katanga un cadeau annuel d'un demi-million de francs.

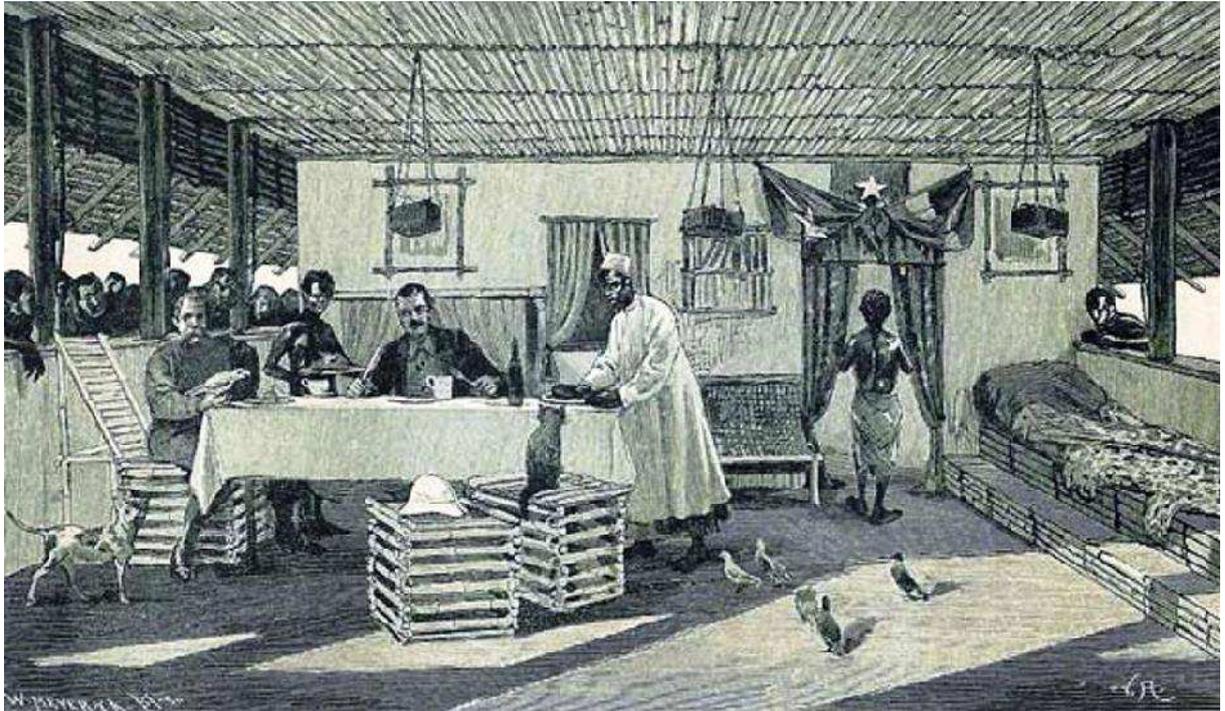
Mais revenons à notre mouton, c'est-à-dire à Léopold II. A l'extrême fin du XIX^e siècle, ayant su saisir l'occasion par son unique cheveu en profitant des hauts cours du caoutchouc, et en tirer le maximum en utilisant sciemment des méthodes inhumaines avec un superbe mépris pour l'existence de ses semblables, il est enfin arrivé à démontrer son théorème chéri : la colonie rapporte.

*

Résumons la situation :

Les Congolais souffrent et rapportent du caoutchouc. Ayant du caoutchouc, le Roi a de l'argent.
Le Congo rapporte... Le Roi avait donc raison, contre les Belges.
La Belgique admire...

Les grandes illusions



Scène d'intérieur dans l'EIC, fin du XIX^e s.

« L'Enfer, c'est les autres ... » à écrit Jean-Paul Sartre. L'Enfer, je ne sais pas, mais le péché sûrement ! Nous sommes tous, à des degrés divers, persuadés que les gros défauts et les vilains vices, cela se trouve chez les autres. Nous sommes en tous cas bien plus prompts à le déceler chez eux qu'en nous-mêmes. C'est vrai pour les individus et c'est vrai pour les peuples. Tous les peuples, y compris les Belges. Nous n'avons en général pas de prétentions à des qualités transcendantes. Etant un petit pays, nous ne consommons d'orgueil national qu'à propos de football, de cyclisme ou de tennis. Nous laissons volontiers le panache aux Français et la discipline aux Allemands. Mais justement à cause de cela, nous sommes persuadés d'être bons enfants, plutôt gentils et pacifiques...

Partant de là, il nous semble imaginable que les indigènes du Kamerun allemand tremblent à la seule évocation du terrible Hauptmann von Schglütsk. Nous pouvons admettre que les naturels du Gabon soient gris de peur à l'idée de voir arriver l'adjudant Dupont (dit Peau-de-Vache). Nous n'excluons même pas que les « natives » du Bechuanaland puissent avoir à se plaindre d'un Mister Jones, dont le comportement ne serait pas toujours celui qu'on attend d'un gentleman. Mais imaginer qu'au Congo la terreur puisse précipiter les Noirs paniqués, par villages entiers, au plus profond de la forêt parce qu'ils cherchent à se cacher d'une brute épaisse qui s'appelle Van Pachterbeke ou d'un sadique dangereux dénommé Crahaye a tendance à nous laisser plutôt sceptiques. Quand on porte un nom qui fleure le boudin chaud, la gueuze et le péket, on est brave type, au moins jusqu'à preuve du contraire...

L'historiographie de l'époque aggravait encore les préjugés de Monsieur Tout-le-Monde ». L'époque qui a vu naître la Belgique a aussi vu commencer les études historiques modernes. Ces débuts ont été un peu échevelés. Clio cultive alors un genre romantique un peu exalté et un patriotisme incandescent. L'historiographie du XIX^e siècle – et c'est là son grand mérite – a commencé à écrire l'histoire des peuples, et non plus celle des rois ou des grands hommes. Encore faut-il entendre par « peuple » non les classes populaires, mais les entités nationales. Cette tendance fut européenne mais

elle prenait en Belgique une coloration particulière, par le double fait que l'entité belge était récente, alors que les règles du genre voulaient que l'on remonte au passé le plus lointain et que l'unité du peuple belge était, précisément, tout sauf évidente. On se réfugia donc dans l'épopée triste d'un peuple opprimé pendant « *des siècles d'esclavage* » et « *sorti du tombeau* ¹⁶⁷ » en 1830. Ne nous voilons pas la face : si nos aïeux sont tombés, à l'époque, dans tous les excès d'un amphigouri patriotique assez ridicule, ils étaient en bonne compagnie : toute l'Europe faisait pareil.

Mais le fait que la seule épopée nationale belge que l'on puisse produire avec quelque vraisemblance était cette saga d'un peuple perpétuellement opprimé, amena assez facilement chez les Belges la conviction qu'ils ne pouvaient, évidemment, être des oppresseurs. Bien entendu, l'épopée se terminait par une rayonnante libération mais cela avait pour corollaire que si nous intervenions chez les autres, ce ne pouvait être que de façon bienfaisante et libératrice. Le thème de la libération de l'esclavage et des chaînes brisées offrit ainsi une belle occasion de mélanger symboliquement – mais pas toujours innocemment – dans une même envolée lyrique, la « libération de l'esclavage étranger » et « les Noirs sauvés de l'esclavagisme arabe ».

Le tout se détachait sur un fond de grand élan national. Voici sur la question un passage d'Alphonse-Jules Wauters, incandescent de patriotisme :

« Je ne résiste pas au plaisir de reproduire, à ce propos, les lignes suivantes d'un superbe écrivain dont la plume admirable nous fait, en ce moment, bien défaut, le pauvre Victor Arnould: « Ce que nous voyons, quant à nous, et avant tout, dans cette entreprise du Congo, ce ne sont pas seulement nos ressources accrues, le trop plein de nos populations déversé, des débouchés ouverts à nos industries, un accroissement énorme à notre activité, notre commerce prenant son essor, le pavillon belge connu, respecté dans les mers lointaines, la Belgique devenant une grande nation politique comme elle est déjà une grande puissance industrielle et intellectuelle. Non, quelque chose dépasse encore pour nous la réalisation de toutes ces promesses : c'est la nécessité pour le pays entier d'une entente préalable dans un effort commun, c'est le devoir de remplir désormais notre rôle dans la civilisation générale, c'est le sentiment d'avoir à accomplir, à mener à bonne fin une œuvre commune, collective, nationale, où notre honneur est engagé; c'est l'obligation de ne pas déchoir devant les autres peuples dans l'action à laquelle nous devons suffire; et lorsque ces immenses contrées avec tant de millions d'habitants nous sont ouvertes, de montrer qu'avec des éléments de notre civilisation supérieure, avec nos instincts pacifiques, notre honnêteté foncière, notre absence d'ambitions mauvaises et égoïstes, nous serons capables de faire pour l'appropriation des pays nouveaux, la colonisation, la culture de races inférieures, mieux que d'autres et avec plus de mansuétude, de désintéressement, d'abnégation, tout en obtenant les mêmes résultats matériels et moraux et ainsi non seulement d'agrandir la patrie à l'extérieur, mais de l'agrandir à l'intérieur dans nos âmes et dans nos pensées, en élevant son idéal et en la rendant non seulement plus forte, mais aussi plus belle et plus digne de dévouement et de respect.

« Car c'est la patrie qui va se fortifier dans nos propres cœurs, plus encore qu'au dehors et dans les conseils des nations, par la solidarité en une même et puissante entreprise où tous nos efforts économiques et politiques, industriels et intellectuels devront être bandés vers un même but et fonderaient toutes nos volontés particulières dans la grande et souveraine volonté de la nation elle-même. »

Hors de Belgique, on se persuade aisément que le roi a bénéficié d'un préjugé favorable parce qu'il était roi, ou que le respect pour leur souverain a gardé longtemps les Belges muets. Je suis persuadé, quant à moi que, pour une bonne part, la lenteur de réaction des Belges s'expliquent par leur confiance dans leur propre réputation de bonhomie. Léopold et sa fine équipe ? C'était un groupe de Belges ! Et un groupe de Belges est toujours un groupe de bonnes gens !

¹⁶⁷ Ces mots sont textuellement repris à l'hymne national belge.

Léopold II, même s'il n'était pas un roi très populaire, a commencé par bénéficier de ce préjugé. En Europe même, on s'était habitué à voir en lui le souverain d'un petit état constitutionnel, un modèle, même, de correction et d'effacement, en comparaison d'autres souverains de l'époque. Cette opinion, d'après les juristes, n'est pas erronée : il fut le plus scrupuleusement constitutionnel des souverains. Bref, comme les Belges, finalement « un brave homme »... « *Le Roi des Belges, un autocrate ! Qui aurait pu prédire une chose pareille !* », s'exclamait Guillaume II en 1896

Les « Voyages Extraordinaires »

Et puis, il faut bien le dire, si le Roi des Belges a le sens de la grandeur, s'il sait impressionner et faire des gestes spectaculaires quand il le juge utile, il sait aussi dissimuler, ruminer ses plans sans rien en dire, avancer ses pions en douce... Bref, le coup sournois ne lui est pas du tout étranger... Les Belges seront tous surpris, en 1885, d'apprendre que leur Roi sollicite du Parlement la permission de devenir également Souverain d'un Etat situé en plein cœur de l'Afrique.

Il faut dire que ses ambitions coloniales se sont avancées, dès le départ, à l'abri d'un épais rideau de fumée scientifique et humanitaire. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la géographie était à la mode, et c'était une véritable passion. Il en allait de même pour le « tourisme » (le mot était alors nouveau). Les récits de voyage des explorateurs faisaient « un tabac » dans les librairies. Certes, les voyageurs écrivaient pour consigner et communiquer leurs observations, mais ils savaient aussi fort bien que le public était curieux de leurs aventures et que cela rapportait de l'argent !

Il faut d'ailleurs en tenir compte lorsqu'on veut apprécier les propos des explorateurs sur la férocité, la barbarie, les coutumes étranges de ceux qu'ils ont rencontrés. Il faut des risques, dans une aventure, et si possible un risque spectaculaire et terrible. Ils avaient conscience des attentes de leur public qui voulait des péripéties, de l'exotisme et de l'étonnant¹⁶⁸. Cette remarque vaut même pour les récits missionnaires¹⁶⁹, ou pour les publications des campagnes humanitaires !

Dans la littérature de fiction, même, on lit avec passion le récit de voyages extraordinaires, comme ceux des héros de Jules Vernes. Et celui-ci, d'ailleurs, commence la série de ses « *Voyages Extraordinaires* » avec « *Cinq Semaines en Ballon* » où l'aérostat va permettre à ses héros, en survolant l'Afrique, de découvrir les sources du Nil et d'assister d'en haut à des batailles entre cannibales. Il se créa une sorte de fantastique vertige du vide: "*taches blanches*", "*terra incognita*", "*Dark Continent*" et "*terres vacantes*".

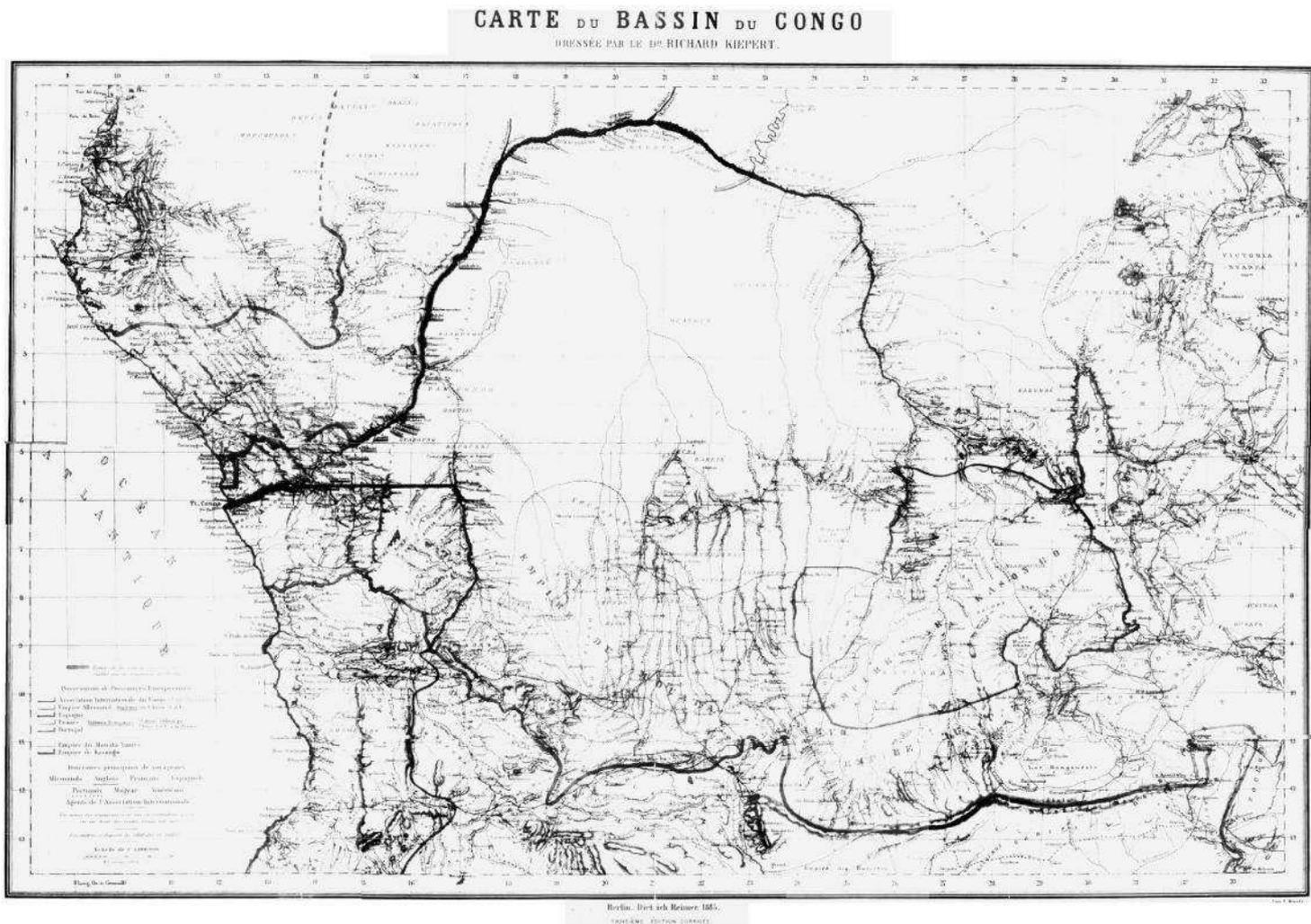
A titre d'exemple, voici ce que le géographe Elisée RECLUS disait de cet engouement géographique: « *Il se manifeste depuis quelque temps une véritable ferveur dans les sentiments d'amour qui rattachent les hommes d'art et de science à la nature. Les voyageurs se répandent en essaims dans toutes les contrées d'un accès facile, remarquables par la beauté de leurs sites ou le charme de leur climat. Des légions de peintres, de dessinateurs, de photographes, parcourent le monde des bords du Yang-Tse Kiang à ceux du fleuve des Amazones ; ils étudient la terre, la mer, les forêts sous leurs aspects les plus variés ; ils nous révèlent toutes les magnificences de la planète que nous habitons, et grâce à leur fréquentation de plus en plus intime avec la nature, grâce aux œuvres d'art rapportées de ces innombrables voyages, tous les hommes cultivés peuvent maintenant se rendre compte des traits et de la physionomie des diverses contrées du globe. Moins nombreux que les artistes, mais plus utiles encore dans leur travail d'exploration, les savants se sont aussi faits nomades, et la terre entière leur sert de cabinet d'étude : c'est en voyageant des Andes à l'Altai que Humboldt a*

¹⁶⁸ Et, bien entendu l'exotisme et l'étonnant peuvent parfois être « piquants ». On vit apparaître aussi des publications comme « *Les femmes du Congo* », fruits supposés d'explorations en chambre, de nature plus paisibles quoique, parfois, non dépourvues de risques réels.

¹⁶⁹ Ce portrait « d'explorateur de la Foi » semble être tout à fait intériorisé par les Missionnaires eux-mêmes. Ceux de l'époque, quand ils décrivaient leur existence et leur apostolat, s'y conformaient. Bien sûr, la Foi est présente et ils ont pris des risques très réels pour la servir. Mais ils se soucient moins d'apparaître comme des mystiques ou comme des hommes de prière, que de souligner le côté aventureux, le côté « homme d'action » de leur existence.

composé ses admirables Tableaux de la nature, dédiées, comme il le dit lui-même, à "ceux qui, par amour de la liberté, ont pu s'arracher aux vagues tempétueuses de la vie... La foule des artistes, des savants et de tous ceux qui, sans prétendre à l'art ni à la science, veulent simplement se restaurer dans la libre nature, se dirige surtout vers les régions de montagnes. Chaque année, dès que la saison permet aux voyageurs de visiter les hautes vallées et de s'aventurer sur les pics, des milliers et des milliers d'habitants des plaines accourent vers les parties des Pyrénées et des Alpes les plus célèbres par leur beauté ; la plupart viennent, il est vrai, pour obéir à la mode, par désœuvrement ou par vanité, mais les initiateurs du mouvement sont ceux qu'attire l'amour des montagnes elles-mêmes, et pour qui l'escalade des rochers est une véritable volupté. »

Et voici la carte de ce que l'on connaissait du bassin du Congo, dressée par Richard Kiepert, de Berlin, en 1885. Et 1885, c'est l'époque où, précisément, les Européens vont se partager ce qu'ils connaissent si mal !



Rien n'était donc plus simple, pour Léopold II, que de paraître céder, lui aussi, à la mode et se passionner pour la géographie, les voyages lointains et l'exploration des taches blanches de la carte du globe, notamment sur le « Continent Ténébreux » : l'Afrique. C'est en effet dans cette direction, il en a acquis la conviction, qu'il doit chercher des terres « colonisables ». Et la dernière « vedette médiatique » (le mot est anachronique, mais il n'est pas trop fort...) c'est Henri Morton Stanley

Stanley, pour les raisons « littéraires » (et commerciales) décrites plus haut, semble avoir voulu faire croire à ses lecteurs qu'il lui était arrivé une aventure analogue à celle de Christophe Colomb partant pour les Indes et arrivant en Amérique. L'intérêt - bien entendu purement noble et scientifique -

de son voyage qui lui fit traverser l'Afrique d'Est en Ouest aurait résidé dans une tentative pour savoir si le Lualaba (cours supérieur du Congo) pouvait être le Nil (après les ténèbres, la légende dorée des Pharaons !). Mais contrairement à Colomb, il ne partait pas vers l'inconnu : il utilisa des guides arabisés qui non seulement connaissaient, mais contrôlaient le pays pratiquement jusqu'à ce qui est aujourd'hui Kisangani... Et il ne pouvait ignorer le récit de Cameron qui avait traversé le Lualaba et donné un renseignement primordial: le point le plus septentrional connu (par les Blancs) du cours du Lualaba était déjà plus bas que le point le plus méridional connu du cours du Nil! Pour avoir le but qu'il lui assigne, son voyage aurait dû être basé sur l'idée que l'eau peut remonter les pentes. Bref, en jouant les géographes désintéressés, Stanley se foutait du monde.

En 1876, Léopold II a suivi les voyages de Stanley. Il l'a rencontré (sans résultat car Stanley voudrait offrir ses découvertes à l'Angleterre), puis a eu vent de ce que l'Angleterre a dit « ne pas être intéressée » par les régions qu'il a traversées. Alors, il convoque une Conférence Internationale de Géographie à Bruxelles. Pour recevoir ses invités qui sont, objectivement, le gratin des géographes et des explorateurs, avec des personnalités aussi éminentes que Schweinfurth (Allemagne), Cameron (Grande-Bretagne), le vice-amiral de La Roncière de Noury (France), il met en œuvre tout le décorum dont peut disposer un roi : réceptions au Palais de Bruxelles, garde d'honneur militaire, petites attentions et grosses flatteries...

A l'issue de cette conférence, on fonde l'Association Internationale Africaine (AIA), dont les deux buts principaux sont: l'ouverture du centre de l'Afrique à la civilisation et l'abolition de la traite des Noirs. Léopold donne de lui une image de civilisateur qui prend son rôle très au sérieux et qui ouvre, à ses frais, l'Afrique centrale à la civilisation. Il dit que ce qu'il veut y faire est avant tout une œuvre de type humanitaire. Il apparaît comme une personne généreuse et préoccupée par le bien-être des autres. L'AIA doit fonder des postes en Afrique centrale, qui seront un appui pour les scientifiques et les voyageurs, ainsi que pour les missionnaires de toutes confessions. L'esprit est résolument celui que je décrivais plus haut comme typique du XIX^e siècle : optimiste et scientifique, voulant ouvrir l'Afrique au Commerce, au Progrès, à la Science et à la Civilisation... Bref, le Roi des Belges a une marotte, la philanthropie. Tout cela fait plutôt gentil !

L'opinion

L'opinion, vers 1890, commençait à s'intéresser davantage au Congo. Elle éprouvait quelque fierté à voir ce que des Belges réalisaient en Afrique centrale, et à entendre l'étranger saluer une œuvre qui, par tout le monde, était qualifiée de « belge ». Un manuel français précise en note, à propos de l'Etat Indépendant du Congo que celui-ci « *est en réalité une colonie belge, propriété du Roi Léopold II* ». Fait plus important aux yeux de beaucoup, des capitaux et des entreprises commençaient à prendre le chemin du Congo. On se demandait si en fin de compte, malgré ce que disaient les pessimistes, le Congo, une fois surmontées ses difficultés, ne pourrait pas devenir une colonie profitable.

Stanley, de retour de son expédition de secours à Emin-pacha, semble lui aussi avoir trouvé l'atmosphère plus chaleureuse qu'autrefois :

« Du Caire, je me rendis à Cannes... De là, je gagnai Paris, mais, peu de jours après, j'étais déjà à Bruxelles, où l'on me reçut avec un déploiement extraordinaire d'honneurs militaires et civils. Tout le long du parcours, jusqu'au Palais Royal où je devais loger, les rues étaient bordées d'une haie de soldats; derrière, la population faisait retentir ses vivats. Je m'aperçus qu'il s'était opéré un grand changement dans l'opinion publique, en Belgique, au sujet de la valeur du Congo. Avant mon départ, les journaux belges n'étaient pas favorables à la colonisation en Afrique. Mais maintenant le ton n'était plus le même, on appelait le roi, le grand bienfaiteur de la nation.

« Tous les matins, entre dix heures et demie et midi, il m'emmenait dans son cabinet pour discuter des questions qui présentaient, pour lui comme pour moi, l'intérêt le plus passionnant ...

« Dans ces réceptions particulières, Sa Majesté a l'habitude de s'asseoir, le dos tourné à la fenêtre, auprès d'une grande table à dessus de marbre, tandis que le visiteur prend place en face de lui. La table est munie de papier, encre, plumes et crayons. ... Le roi commença par dire que ma visite à Bruxelles ne manquerait pas de se traduire par de grands résultats. Il m'affirma sa certitude de pouvoir mettre aussitôt en train la construction du chemin de fer du Congo, car le peuple belge était complètement gagné à ces projets et même enthousiaste. Il voyait dans mes lettres d'Afrique et ma visite actuelle la cause de ce revirement. Mes descriptions de la Grande Forêt avaient enflammé les imaginations; l'on semblait être maintenant presque aussi impatient de commencer le chemin de fer, que l'on avait montré auparavant d'indifférence, de répugnance et même d'hostilité. Les actions étaient déjà presque toutes prises, etc. »

Le Roi avait alors exprimé son « credo » personnel dans une lettre à Auguste Beernaert, qui est connue surtout parce que Léopold y annonce qu'il a légué le Congo à la Belgique. On remarquera qu'il réaffirme « l'immense valeur du Congo », alors qu'il vient de passer à deux doigts de la banqueroute:

Cher Ministre,

Je n'ai jamais cessé d'appeler l'attention de mes compatriotes sur la nécessité de porter leurs vues sur les contrées d'outre-mer.

L'histoire enseigne que les pays à territoire restreint ont un intérêt moral et matériel à rayonner au-delà de leurs étroites frontières. La Grèce fonda sur les rivages de la Méditerranée d'opulentes cités, foyers des arts et de la civilisation. Venise, plus tard, établit sa grandeur sur le développement de ses relations maritimes et commerciales, non moins que sur ses succès politiques. Les Pays-Bas possèdent aux Indes 30 millions de sujets qui échangent contre les denrées tropicales les produits de la mère-patrie.

C'est en servant la cause de l'humanité et du progrès que les peuples de second rang apparaissent comme des membres utiles et de la grande famille des nations. Plus que nulle autre, une nation manufacturière et commerçante comme la nôtre doit s'efforcer d'assurer les débouchés à tous ses travailleurs, à ceux de la pensée, du capital et des mains.

Ces préoccupations patriotiques ont dominé ma vie. Ce sont elles qui ont déterminé la création de l'œuvre africaine.

Mes peines n'ont pas été stériles : un jeune et vaste Etat, dirigé de Bruxelles, a pris pacifiquement place au soleil, grâce à l'appui bienveillant des puissances, qui ont applaudi à ses débuts. Des Belges l'administrent, tandis que d'autres compatriotes, chaque jour plus nombreux, y font déjà fructifier leurs capitaux.

L'immense réseau fluvial du Congo supérieur ouvre à nos efforts des voies de communication rapides et économiques qui permettent de pénétrer directement jusqu'au centre du continent africain. La construction du chemin de fer de la région des cataractes, désormais assurée grâce au vote récent de la législature, accroîtra notablement ces facilités d'accès. Dans ces conditions un grand avenir est réservé au Congo, dont l'immense valeur va prochainement éclater à tous les yeux.

Au lendemain de cet acte mémorable, j'ai cru de mon devoir de mettre la Belgique à même, lorsque la mort viendra me frapper, de profiter de mon œuvre, ainsi que du travail de ceux qui m'ont aidé à la fonder et à la diriger et que je remercie ici une fois de plus. J'ai donc fait, comme Souverain de l'Etat indépendant du Congo, le testament que je vous adresse; je vous demanderai de le communiquer aux Chambres législatives au moment qui vous paraîtra le plus opportun.

Le début des entreprises comme celles qui m'ont tant préoccupé est difficile et onéreux. J'ai tenu à en supporter les charges. Un Roi, pour rendre service à son pays, ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre même téméraire en apparence. La richesse d'un Souverain consiste dans la prospérité publique. Elle seule peut constituer à ses yeux un trésor enviable, qu'il doit tendre constamment à accroître.

Jusqu'au jour de ma mort, je continuerai dans la même pensée d'intérêt national qui m'a guidé jusqu'ici, à diriger et à soutenir notre œuvre africaine; mais si, sans attendre ce terme, il convenait au

pays de contracter des liens plus étroits avec mes possessions du Congo, je n'hésiterais pas à les mettre à sa disposition, je serais heureux, de mon vivant, de l'en voir en pleine jouissance envers les Chambres comme envers le Gouvernement pour l'aide qu'ils m'ont prêtée à diverses reprises dans cette création. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la Belgique en retirera de sérieux avantages et verra s'ouvrir devant elle, sur un continent nouveau, d'heureuses et larges perspectives.

Croyez-moi, cher Ministre,

Votre très dévoué et très affectionné.

Léopold.

Un moment envisagée, la reprise est une éventualité dont on ne parle même plus dans le pays. Léopold II, considère-t-on, a réussi, le mieux est donc de le laisser poursuivre son œuvre. C'est ce que disait Woeste, par exemple, qui avait été l'allié efficace du Roi dans la lutte contre le projet de reprise de 1901 : « *Le Congo ayant à sa tête un prince colonisateur qui a donné des preuves exceptionnelles d'habileté, d'énergie et d'esprit de décision, il est de notre devoir de lui laisser achever son œuvre triomphante, de ne pas lui disputer des rênes qu'il tient avec une maestria incomparable* »

Tel était déjà en 1901, au moment où Woeste prononçait ces paroles, le sentiment dominant dans l'opinion. Dans les années qui suivent, ce sont des choses que l'on ne dit même plus, tant on considère qu'elles vont de soi. Pendant longtemps, donc, jusqu'aux premières années du XX^e siècle, les Belges furent persuadés que l'œuvre africaine de leur Roi était chose « globalement positive ». Certes, on s'était parfois battu, mais cela s'expliquait par la nécessité de « *lutter contre l'esclavagisme arabe* » et par « *la férocité native des indigènes* »... Pour y voir des « horreurs », il fallait la jalousie et la mauvaise foi des « marchands de Liverpool », que l'on croyait deviner derrière les campagnes humanitaires anglaises, ils admettaient donc qu'il devait se passer parfois, dans l'EIC, des choses d'une certaine brutalité, mais le brouillard humanitaire dont s'enveloppait la colonisation permettait d'y voir un « mal nécessaire », pour hisser les indigènes, à la force du poignet, au-dessus d'eux-mêmes, vers un plus haut niveau de civilisation...

Examinant le contexte dans lequel fut élaborée la « Charte coloniale », Jean Stengers remarque que si, du projet initial de 1901 au texte adopté en 1908, il y a des différences aussi considérables, cela est dû à ce que « *un changement radical s'était opéré dans la manière de juger l'Etat Indépendant. On admirait l'Etat Indépendant en 1901, on considérait son organisation autoritaire comme utile et bienfaisante... En 1908, les critiques étaient nées, et la défiance : on voulait, on exigeait un régime nouveau, rompant avec l'ancien...* »

Le « Fonds des Reptiles »

C'est aussi à cette époque fébrile de géographie et d'explorateurs que l'on vit apparaître la puissance de l'opinion ... et la manipulation de l'information. Tout ce que nous appelons aujourd'hui « mass media », « campagne médiatique », etc... apparut alors. Il n'y a en fait qu'une seule différence avec notre époque, c'est que là où nous disposons de média très divers, nos arrière-grands-parents n'avaient que la presse écrite. Mais elle était plus répandue et plus diversifiée que la nôtre. Les grandes villes de province avaient fréquemment plusieurs journaux. Au moment des « campagnes anglaises », il n'est pas exagéré de dire que Léopold II subit de la part de la presse britannique un « lynchage médiatique ».

Le premier homme politique européen à s'attacher les services d'un « attaché de presse » fut Otto von Bismarck, qui fut en quelque sorte le « parrain » du Congo. Et Léopold II en prit de la graine. Il n'était pas étranger au bien qui se disait de l'EIC dans les journaux belges et étrangers... Le roi accordait beaucoup d'importance à répandre dans la presse des textes à la louange de l'EIC. L'administration de l'Etat Indépendant comportait un fort actif Bureau de Presse chargé de concevoir ces écrits et de les répandre. Dans la mesure où il voyait l'EIC comme une affaire commerciale, il ne faisait d'ailleurs ainsi que s'aligner sur l'attitude courante à son époque : « arroser » la presse pour susciter la confiance du public dans une affaire, dans une suscription, était chose habituelle. Léopold II

mettait parfois lui-même la main à la pâte en écrivant des articles, et certains journaux comptèrent, sans le savoir, Sa Majesté parmi leurs collaborateurs occasionnels. La propagande autour de l'EIC était bien sûr assurée directement au moyen de publications, de discours. Mais beaucoup d'autres servaient sa cause, en Belgique, comme à l'étranger. En 1897, le gouvernement britannique fit publier un rapport en faveur de l'EIC. D'autre part, le roi accorda des concessions au Congo notamment au groupe Guggenheim et à J.D.Rockefeller.

Léopold II accordait d'ailleurs une importance particulière aux pays anglo-saxons. A l'Angleterre, ce qui était assez logique puisqu'elle était la championne absolue de la colonisation, mais aussi aux Etats-Unis. Il connaissait l'anglais, ce qui était peu courant à l'époque, et était abonné au « *Times* ». Aux Etats-Unis, il faisait appel à un juriste spécialiste des campagnes électorales : Kowalsky. Malheureusement pour le roi, les Américains découvrirent, assez tardivement il est vrai, en 1906, que beaucoup d'enthousiasmes pour l'œuvre civilisatrice de l'EIC étaient en fait des engouements payés !

Certains journaux belges étaient achetés. La presse belge avait donné au Bureau de la Presse de l'EIC le sobriquet de « Fonds des Reptiles » ! On peut lire dans une lettre de van Eetvelde au Roi, de juillet 1892 : *"Je me permets d'exprimer à Votre Majesté l'avis que dans ce moment il y aura lieu de s'attacher quelques organes de la presse par la voie d'un subside, par exemple - L'Étoile- et - Le Soir. Il faudrait à partir de septembre mener une campagne de propagande dans la presse, et nous n'aurons jamais de la part des journalistes un concours absolu si nous ne les payons pas."* Le plus digne représentant de la propagande royale était *l'Étoile Belge*. Il y eut aussi « *Le Congo Illustré* », qui fusionna avec « *Le Mouvement géographique* », d'A-J. Wauters, auquel j'ai déjà fait allusion.

La petite histoire qui suit montre pourtant que, même pro-colonial, on considérait comme un déshonneur de se faire graisser la patte par le « fonds des reptiles », c'est-à-dire par les bureaux de l'EIC :

« Défendre les idées libérales et coloniales, tel fut le programme que "Le Petit Bleu" s'assigna dès 1894. Dans le numéro du 21 février 1906, on peut même lire : "La défense de l'œuvre coloniale est une des raisons même de l'existence du "Petit Bleu". Mais les caisses sont vides et la faillite guette. De plus les campagnes de presse coûtent cher. Sans parler des procès de presse que "Le Petit Bleu" perdit. Aussi dans l'espoir de sauver son organe, "son enfant", Harry va accepter un "subside" du bureau de la presse de l'Etat Indépendant du Congo, surnommé "le fonds des reptiles".

« Corruption ?!

« Dès septembre 1904, "Le Petit Bleu" touche dix-huit mensualités de cinq cents francs, soit neuf mille francs. La preuve en a été faite. Les accusations de Vandervelde et de "l'ex-commandant Lemaire" firent grand bruit à l'époque. D'ailleurs "Le Petit Bleu" ne le nie pas. Il l'avouera lui-même en février 1906. Le commandant Lemaire, qui par l'intermédiaire de son ami De Rongé était le maître de la société, n'avait pas été mis au courant de cette "funeste tractation". Il ne l'apprit qu'en 1906, au retour d'une de ses missions en Afrique. Indigné, il s'en va demander des explications à Harry. Voici sa version des faits :

"... Je lui demandai si je devais croire ceux qui affirmaient que son journal émargeait à l'Etat Indépendant du Congo... "Etes-vous donc payés ?". A quoi le directeur répondit : "Je voulais depuis longtemps vous avertir... que nous touchions une mensualité de l'Etat du Congo..."

"Je n'eus pas de reproches assez durs... je sortis éccœuré..."

De plus, à partir de 1890 et de la Campagne Anti esclavagiste, un fait est acquis et ne se démentira plus jusqu'à la fin de la colonisation. Les Missionnaires deviennent, pour la grande masse de la population, la principale et, la plupart du temps, la seule source d'information sur le Congo.

C'est assez facile à comprendre. Sur ce qu'on appela plus tard les « trois piliers de la colonisation » : Administration, Compagnies, Missions, les Missions sont les seules à avoir leurs moyens à des collectes populaires de fonds, donc à des campagnes de large diffusion (qui plus tard

iront de publications spécialisées comme « Grands Lacs » à des publications pour la jeunesse comme « Tam-Tam » en passant par l'appui de la presse d'information d'obédience catholique et par les campagnes de propagande faites en chaire de vérité à l'occasion de « Journées des Missions »). Il va de soi que l'administration se soucie peu de susciter des mouvements d'opinion en sa faveur. Quant aux hommes d'affaire, leur tendance serait plutôt à recéler l'information et à ne les distiller qu'en des oreilles bien choisies. Une information connue de tous ne représente plus rien du point de vue des affaires et de la spéculation. Il faut au contraire que les missionnaires stimulent constamment l'émotion, le zèle et le porte-monnaie de leurs partisans, en d'autres mots qu'ils suscitent envers le travail missionnaire un véritable, constant et durable mouvement de soutien populaire. Collecter des fonds dans un large public, surtout à cette époque où l'imprimé est le média unique, signifie obligatoirement publier beaucoup.

Les Missions, et les Missions seules, avaient besoin qu'une information large se répandît et avaient intérêt à la répandre. Et comme ils étaient les seuls dans ce cas, il en résulta que le discours dominant sur le Congo fut le leur. Or, il était favorable au roi « libérateur des esclaves » et pouvait induire les fidèles à penser que la colonisation se confondait avec l'évangélisation, donc à supposer chez Léopold II une attitude très authentiquement évangélique.

N'était-il pas tout à fait normal de supposer qu'un homme dont on disait tant de bien, et qui occupait dans le pays la fonction prestigieuse qui était la sienne, ne pouvait être attaqué que par des gens de mauvaise foi ? Car enfin, le système, qu'il mettait en place, était civilisateur ! Il est temps d'en parler.

Le système « léopoldien »

Tout en n'ayant au fond rien de bien particulier, en ce sens que toutes ses composantes ont existé ailleurs au cours de la période coloniale, et ceci à diverses reprises et en divers lieux, le système léopoldien en Congo constitue, malgré tout, dans la colonisation du XIX^e siècle, un régime d'exploitation et de terreur très particulier.

Particulier, c'est indéniable, parce que lié à la double situation du Roi, à la fois souverain absolu et affairiste de choc. Il est assez rare que l'on réunisse ces deux caractéristiques sous le même chapeau ! Et pourtant, il y a eu des affaires en Afrique, que l'on pourrait nommer du « banditisme économique », qui y ressemblent tellement que l'on pourrait les appeler du « léopoldien sans Léopold ». Il s'agit, dans le passé, de l'emploi de méthodes directement inspirées des siennes au Congo-Brazzaville et, tout récemment, des exactions accompagnées d'exploitation économique dans certaines régions de la RDC, occupées par des « milices rebelles » qui ressemblent plutôt au bras armé de bandits d'affaires internationaux. Dans ces cas, cependant, il y a eu plutôt absence ou déliquescence de l'autorité d'état que complicité, comme dans le cas de l'EIC. La différence s'arrête là.

Il est donc clair que l'on avait affaire, au-delà de la personne du Roi, à un système criminogène, et il convient par conséquent d'en examiner les mécanismes. Cet examen est de plus nécessaire parce que c'est en démontant des mécanismes qui ont ramené de l'argent en Europe en tuant des Congolais que l'on peut répondre à la question : « *Dans quelle mesure Léopold II est-il coupable de ce qui s'est passé au Congo ?* »

Deux sociétés, « l'Anversoise » et l'A.B.I.R. (Anglo-Belgian Indian Rubber Cy) se partagent le douteux privilège d'être les représentantes type du « système léopoldien », dont les ingrédients sont :

- **un monopole**, que le Roi, en tant que souverain de l'EIC, accorde à la compagnie dont l'un des principaux actionnaires est ... le Roi. Cela permet entre autres le transfert aux compagnies de certains privilèges de l'Etat, tel que l'entretien d'une force armée et le recours légitime à la violence.
- **l'obtention d'une récolte maximale avec le moins de frais possible**. C'était peut-être une contrainte qui s'imposait à Léopold II, dont les finances personnelles s'essoufflaient à financer l'Etat Indépendant. C'est aussi la logique capitaliste du profit maximum. Mais la pousser à bout mène fatalement à l'extorsion, à la coercition et au travail forcé. Ici aussi la qualité de souverain de Léopold

intervient, puisque ces prestations sont obtenues des indigènes sous le prétexte de la taxe. Aucun lien contractuel ne lie les villageois à leurs « employeurs », qui se bornent à exiger d'eux un certain nombre de kilos de caoutchouc ou d'autres biens, sans trop se soucier du temps de travail nécessaire ou des dangers éventuels auxquels il faudra s'exposer.

- **un salaire minimum et des primes et promotions selon la production pour le personnel européen.** A défaut de production, ou en cas de baisse de celle-ci, des sanctions et même le licenciement, sont prévus. Soit dit en passant, les faibles rémunérations seront un des motifs pour lesquels on ne trouvera à s'attacher que des personnages assez peu intéressants, prêts à se « rattraper » par diverses friponneries et pirateries.

- **une conspiration générale du silence**, à la faveur de la quasi-identité entre l'Etat (Léopold, Roi) et le patron (Léopold, actionnaire). Tout le monde profitait du système et pour en profiter tout le monde devait se taire, du gouverneur, aux commissaires de district, aux officiers, aux agents d'Etat et de sociétés. Tous liés par la complicité de l'intérêt, il leur faut marcher la main dans la main, du même pas. Comme devait le dire le témoin Lefranc : « *L'Etat et la compagnie marchaient absolument la main dans la main...* »

Le monopole

Le roi Léopold II avait décrété à la création en 1885 de l'EIC que les terres vacantes, appartenaient à l'état. Il allait s'agir d'une confiscation pure et simple de la quasi-totalité des terres de la région. Mais plusieurs factoreries, comme la NAHV (Nieuwe Afrikaansche Handels Vennootschap ou Nouvelle Compagnie Commerciale Africaine), étaient installées dans la région bien avant la création de l'EIC et y exerçaient notamment le commerce de l'ivoire. Léopold II devait politiquement ménager tout ce qui avait un lien avec la Belgique, des sociétés commerciales (belge, hollandaise et française) et le gouvernement belge dont le Premier ministre était tiraillé entre les intérêts du roi et ceux des entreprises belges.

A partir de 1890, plusieurs décrets stipuleront le partage du Congo en 2 zones pour l'acquisition de l'ivoire : la première destinée aux sociétés privées et la deuxième, bien plus vaste, était considérée comme le domaine privé du roi. Le 27 mars 1890 le Gouverneur-général, Camille Janssen, envoie une circulaire aux Commissaires de District . Cette circulaire contient déjà toutes les caractéristiques du "système léopoldien".

- 1° Le commerce privé sera dorénavant exclu de toutes les régions où il n'a pas pénétré
- 2° Les indigènes seront contrôlés et forcés de travailler par les postes militaires.
- 3° L'Etat seul fait le commerce dans ces régions.
- 4° Le personnel d'Etat reçoit des primes.

Le style de cette circulaire indique bien que ces idées venaient du roi lui-même et il est probable que c'est Coquilhat qui a inspiré le roi.

Peu après, déjà en 1892 éclate le conflit entre l'Etat et la SAB. La SAB invoquait e.a. la circulaire que Lemaire avait signée à Basankusu le 8 mai 1892 dont le texte stipulait: "*Considérant qu'aucune concession n'a été accordée pour l'exploitation du caoutchouc sur les domaines de l'état dans le District de l'Equateur, le Commissaire de District décide:*

1. Les indigènes ne pourront exploiter la liane à caoutchouc qu'à condition d'en remettre le produit à l'Etat contre numéraire.

2. Toute embarcation ou particulier détenant plus d'un kilogramme de caoutchouc se verra dresser procès-verbal, l'embarcation pourra être confisquée, sans préjudice d'autres suites. »

Le livre d'Alphonse-Jules Wauters sur « *L'Etat Indépendant du Congo* » montre fort bien ce que l'on peut faire d'un trait de plume :

« On distingue trois espèces de terres : celles qui son vacantes, celles qu'occupent les indigènes et celles qui appartiennent aux non-indigènes. Les terres vacantes et sans maîtres, dont l'étendue est immense, forment le domaine privé de l'Etat. Les points occupés par les indigènes

*continuent d'être régis par les coutumes et les usages locaux, mais la vente ou la location n'en peut avoir lieu qu'à l'intervention du gouverneur général ou de son délégué. Dans le principe, elles ont été considérées comme la propriété des indigènes, propriété acquise par occupation : une circulaire du octobre 1889 (Recueil administratif, 1890) s'exprimait comme suit « Les terres, au Congo, se distinguent, **au point de vue du droit de propriété**, en trois grandes catégories : les terres occupées par les indigènes, les terres occupées par les non-indigènes et les terres qui, jusqu'à présent, sont demeurées inoccupées ». Une disposition législative parue au Bulletin officiel en nov.-déc. 1893 réduit ce droit (de propriété acquis par occupation) à un simple droit d'occupation : « Les terres peuvent être classées, **au point de vue administratif**, en trois catégories : les terres occupées par les populations indigènes et sur lesquelles celles-ci ont un droit d'occupation, etc. » L'Etat est donc devenu, en quelque sorte, nu-proprétaire des fonds encore détenus par les naturels; leur droit s'éteint dès que cesse leur occupation : le sol devenant alors res nullius, le domaine privé s'agrandit de quelques arpents. Quant aux terres acquises par les non-indigènes, elles sont régies par des lois spéciales. »*

Si l'on veut bien se rappeler que « l'Etat » se confond avec la personne de Léopold, on peut donc traduire : « Il y a au Congo trois sortes de terres : celles qui sont vacantes, et qui sont d'office à Léopold ; celles qui sont occupées par les indigènes et dont Léopold les fera déguerpir dès qu'il voudra, et celles que Léopold voudra bien vendre à d'autres Blancs ». Voilà donc pour la propriété des terres et des ressources naturelles. Il faut encore les mettre en exploitation.

Si deux sociétés surtout, « l'Anversoise » et l'A.B.I.R. (Anglo-Belgian Indian Rubber Cy) sont réputées les représentantes type du « système léopoldien », il ne faudrait pas en conclure que l'idée est sortie, toute armée et dans son entièreté, de l'imagination féconde du Roi. Il y avait des précédents, d'abord dans le « modèle javanais » qui le hanta toujours, ensuite dans ce qu'on appelait les « compagnies concessionnaires » et les « compagnies à charte ».

Catherine Coquery-Vidrovitch explique : « *Qu'étaient donc les sociétés concessionnaires? Elles résultèrent, a la fin du XIXe siècle, d'un compromis entre l'état et les firmes privées, chacun cherchant à exploiter le territoire aux moindres frais. L'état voulait bien ... «mettre le pays en valeur», comme l'on disait alors: mais a condition d'y investir le minimum de capitaux que le Parlement français refusait de voter (Brunschwig 1961). Quant aux firmes coloniales, elles avaient de l'exploitation une vision primaire consistant a s'assurer un monopole commercial sur les produits de cueillette ou de chasse, caoutchouc et ivoire, a charge pour les «indigènes» de leur livrer la marchandise aux prix les plus bas possibles, d'autant plus bas que, jusqu'a la première guerre mondiale, dans ce pays très peu monétarisé, les producteurs étaient payés en nature, sous forme de biens manufacturés occidentaux très surévalués.* »

Le concessionnaire, en principe n'avait pas de droit régalien, c'est-à-dire, à la différence des compagnies à charte, pas le droit d'organiser directement une force de police. La plus puissante et la plus célèbre compagnie à charte de l'histoire fut l'« East India Company » britannique et c'est précisément à cause de ses droits régaliens qu'elle eut son armée, les « cipayes », qui se révoltèrent en 1857. On a d'ailleurs parfois employé le terme à propos des compagnies dont nous parlons ici. Les compagnies concessionnaires, à l'aide d'un simple monopole commercial, d'un commerce très inégal et de quelques collusions dans l'administration, arrivèrent déjà à créer en AEF de véritables catastrophes humanitaires. Ainsi en alla-t-il sur les territoires de l'Ouham-Nana et de la « Cie de la Lobaye », où une cinquantaine de femmes et d'enfants pris en otage pour contraindre les hommes à récolter le caoutchouc étaient morts de faim en peu de semaines, les survivants ne valant guère mieux !

Toutefois, dans ces cas-là, le recours à la coercition brutale releva soit de la complicité individuelle d'administrateurs peu scrupuleux, soit de l'absence de toute administration autre que symbolique.

La situation « normale » (si l'on peut risquer ce mot dans un tel contexte) était que les compagnies soit obtinssent certains droits de l'état, en particulier de percevoir les impôts et de

disposer de leur propre force armée, soit qu'elles profitassent de l'absence de l'état ou de la corruptibilité de quelques fonctionnaires locaux pour avoir illégalement des « contremaîtres musclés », dans certains cas véritables milices qui avaient tout d'une armée privée, sauf le nom.

Dans le « système léopoldien », au contraire, la perception de l'impôt en nature, nom sous lequel se dissimule, en réalité, le travail forcé, et l'appui énergétique de l'administration de l'Etat Indépendant, feront partie intégrante du cours normal des choses. Si l'on en veut une preuve, il suffit d'examiner les raisons pour lesquelles le Roi envoya dans la Mongala certains hommes « énergiques », comme Fiévez, pour n'en citer qu'un. Dans les documents de la Commission d'Enquête, par exemple, il est parfois difficile de démêler la part des exactions qui revient à *l'Anversoise*, à *l'ABIR*, à d'autres compagnies encore, ou à l'administration. Ceci est vrai non seulement pour les témoignages de Noirs, qui mettaient toujours un peu tous les Blancs dans le même sac, mais même pour ceux des Européens, y compris des membres de la magistrature.

Il y a, et nous y reviendrons, des points communs entre le « système léopoldien » et certains faits qui se sont passés en AEF, mais la grande différence est que, du côté français, il s'est agi soit d'abus des compagnies dans des lieux laissés à l'abandon par l'administration, soit de corruption individuelle, cependant que dans l'Etat Indépendant la complicité de l'appareil d'état était voulue, structurelle et s'étendait, comme on le verra, jusqu'au Gouverneur Général.

La mainmise sur les terres du Congo, le statut des compagnies et les droits ou privilèges qui leur sont accordés sont des mesures légales, coulées dans des textes. Exprimer des faits relevant du féodalisme ou du bon plaisir dans des textes juridiques d'un modernisme agressif était presque la marque de fabrique de l'Etat Indépendant.

Le pouvoir législatif appartenait entièrement à Léopold. La responsabilité politique de ces textes lui incombe donc entièrement. De plus, on le sait, le roi n'a pas eu de « grands commis » ayant un minimum d'initiative ou d'autonomie. Ceux qui avaient un minimum de personnalité, comme Thys, Lambermont, Banning ou Arendt l'ont quitté ou ont été remerciés quand il a lancé sa nouvelle politique économique. Il ne reste que des Liebrechts, Cuvelier, van Eetvelde, qui ne sont que des exécutants ne s'écartant pas de la pensée royale. Enfin, tous les historiens s'accordent pour reconnaître que Léopold II était un grand travailleur et qu'il est rare qu'on ne trouve pas au moins une annotation de sa main sur les documents concernant quelque question importante relative à l'EIC. Sa responsabilité ne fait donc aucun doute dans une législation qu'on ne peut appeler autrement qu'une spoliation légale des indigènes du Congo.

La production

Tout bon conquérant s'arroge le droit de « vivre sur le pays ». Le colonisateur a d'ailleurs bonne conscience : il vient apporter la Civilisation à ses « petits frères » noirs. Et pour cela, il vient avant tout leur apporter une saine habitude : celle du travail. La prose coloniale, à ce propos, ne tarit pas d'éloges. Le bien qu'elle dit du travail est si immense, qu'elle ferait lever n'importe quel paresseux de son hamac !

Une idée ne semble jamais avoir germé dans la cervelle de Léopold ni de ses acolytes, c'est que la meilleure manière d'obtenir du travail des gens, c'est encore de bien les payer ! Quand ils entendent le mot « salaire », ils se réfugient dans la métaphysique. Le travail, pour eux, a avant tout une valeur morale et porte, pour ainsi dire, en lui-même sa propre récompense...

Il faut dire que l'expansion belge, à l'époque de Léopold II, a été en grande partie basée sur une politique de bas salaires. Par rapport à ses voisins, l'ouvrier belge gagne le tiers seulement du salaire de son homologue anglais, la moitié environ de ce que reçoit, pour le même travail, un Allemand ou un Français.

Il me semble bon de rappeler ici la conception que se faisait la bourgeoisie belge de l'époque

du maintien de l'ordre dans les relations sociales. Une petite histoire y suffira : Le 18 mars 1886, dans la région de Liège, des travailleurs partent en grève et manifestent à l'occasion du quinzième anniversaire de la Commune de Paris. La grève se généralise rapidement dans le bassin industriel liégeois. Dans les affrontements qui les opposent aux travailleurs, les forces de l'ordre n'hésitent pas à tuer, prélude sanglant d'une répression qui se poursuivra sévèrement devant les tribunaux. Le Hainaut voit l'agitation la plus violente. Le 25 mars, dans la région de Charleroi, elle prend le relais de celle de Liège. Dans de nombreuses localités, les manifestations se transforment en véritables soulèvements. Des groupes d'ouvriers affamés affrontent les forces de l'ordre. En beaucoup d'endroits, la police, la gendarmerie, la garde civique et l'armée tirent sur les grévistes. A Roux notamment, l'armée fait un double massacre. Dès le 26, elle est mise pour ce faire sous le commandement du lieutenant-général Vander Smissen.

«*L'armée ne leur fait pas peur*», écrit Louis Bertrand (qui fera partie de la Commission des XVII), au sujet des ouvriers affamés, «*et lorsqu'on les menace de tirer, il en est beaucoup, même des femmes, qui découvrent leur poitrine*. Un calendrier illustré de l'année 1887 immortalise le courage désespéré des femmes de mineurs: aux verreries Lambert, elles se jettent entre les ouvriers sans armes et les gardes civiques et lancent à ces derniers: «Tirez sur nous». Les ouvriers belges ont fait preuve d'un courage remarquable et d'une terrible combativité. Les dirigeants du POB refusent de diriger un tel soulèvement ouvrier. Ils en condamnent la violence et refusent de soutenir les grévistes. Le dirigeant socialiste Edouard Anseele affirme: «*Dans ces troubles, nous n'avons rien à gagner. Ils effrayent les bourgeois, les paysans et les ouvriers.*» Jean Volders, un autre dirigeant du POB, dénonce les ouvriers et rassure les possédants: «*Nous ne sommes pour rien dans les excès auxquels on s'est livré à Liège.*» Ils y voient «*l'ignorance profonde de ce peuple soulevé.*» Un mouvement qu'ils résument en ces termes: «*Rien qu'un désir brutal, féroce, inconscient de jouissance et de richesse*» à la faveur duquel «*surgirent de leurs trous obscurs toutes les bêtes immondes, vagabonds, malfaiteurs, repris de justice qu'on trouve en toute perturbation sociale*». L'ordre bourgeois est rétabli le 30 mars 1886. «*Coupables*» d'avoir proclamé: «*Mourir pour mourir, nous aimons mieux mourir par le plomb que mourir par la faim*», *les ouvriers ont perdu vingt-quatre des leurs au moins dans la bataille des classes* ». Les tribunaux exercent alors une impitoyable répression. Pour les besoins de la cause, le Parlement censitaire vote à la hâte l'alinéa 4 de l'article 66 du code pénal qui porte sur l'«*incitation à l'émeute*» par voie de discours et de textes. Cet article est toujours en vigueur et on s'en est encore servi contre les syndicalistes des Forges de Clabecq...

On admettra sans peine qu'il n'y avait pas trop à attendre de tels interlocuteurs ! Les Belges aiment à penser d'eux-mêmes qu'ils sont des gens pacifiques, paisibles, qui règlent tout ce qui pourrait être conflictuel par le bon sens et la concertation... Que cela puisse être vrai aujourd'hui est déjà chose qui se discute. Mais ce n'est certainement pas vrai pour l'époque de Léopold II. C'était une époque dure et brutale. Il faut avoir présent à l'esprit, quand on lit ce qu'a écrit alors le Roi, ce qu'il entendait, lui, par les mots qu'il employait, sens qui n'est peut-être pas celui que nous donnerions, nous, aux mêmes mots.

Léopold II désirait sincèrement la prospérité de la Belgique. C'est même trop peu dire. Il regardait comme son devoir de l'assurer. Mais quand il parle de prospérité, cela signifie pour lui «*prospérité des entreprises* ». Que les affaires marchent et que l'on fasse de beaux bénéfices, le reste viendra de surcroît ! En économie, Léopold II est un libéral classique : les lois de l'économie sont des lois naturelles, et la Nature est bien faite. Il n'y a qu'à faire des affaires, à laisser librement jouer les lois naturelles, et la prospérité de tous s'ensuivra. La notion de redistribution des richesses lui est étrangère et, à ses yeux, un homme qui n'a pas de travail est simplement un paresseux. Un rôle régulateur de l'Etat dans l'économie lui paraît pure utopie.

En fait, en matière de souci des classes populaires, Léopold II semble avoir été frappé davantage par l'insalubrité des logements et des quartiers urbains pauvres, que par l'insuffisance des rémunérations. Certains de ses projets urbanistiques, comme le parc Duden, par exemple, avaient

explicitement pour but de servir de « poumon » à des quartiers malsains tout proches. Que la misère puisse être le résultat d'un système économique injuste ne l'effleure pas. Ou plutôt, il rejetterait cette idée comme absurde : les lois de l'économie étant naturelles, on n'y peut pas plus qu'à la pluie et au beau temps !

En principe, le caoutchouc était acquis auprès des indigènes par « achat ». Disons, du moins, que c'est le verbe « acheter » qui figure dans les textes émanant de l'EIC... De toute manière, même les sources les plus officielles admettent un prix d'achat au producteur (50 centimes) largement inférieur au prix de vente à Anvers (de 5 à 8 francs) et il n'y a aucune raison de supposer que les frais de transport absorbaient entre 4,50 et 7,50 francs ! Une bonne partie de ce transport était assuré par des porteurs et payeurs contraints de le faire au titre de l'impôt. Lorsque l'on atteignait un volume tel que les steamers devaient intervenir, ils appartenaient aux compagnies, ou à des sociétés dont les actionnaires étaient les mêmes. (« Les » est ici un pluriel, c'est le cas de le dire « de Majesté »...). Si donc un paiement avait lieu pour le transport, cela revenait à prendre de l'argent dans sa poche gauche pour le mettre dans sa poche droite.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que le prix concédé au producteur indigène était extrêmement bas, ce qui signifie que la quantité de caoutchouc correspondant à l'impôt « dû » était déjà exagérée au départ sans même tenir compte des effets pervers de la faculté qu'avaient les agents de l'Etat et des Compagnies, d'en fixer le montant à leur fantaisie et « à la tête du client ». Si le fait de collecter, de rassembler et d'amener simplement le caoutchouc de l'impôt imposait déjà une quantité de travail telle qu'elle avait des conséquences catastrophiques, il a dû être extrêmement rare qu'on en récoltât assez pour que, l'impôt acquitté, le village se retrouvât avec un « bénéfice » en numéraire.

La question est, bien entendu, tout à fait secondaire, comme elle l'est à propos de l'esclavage. La Traite a pu, tout en faisant des ravages considérables si on considère l'Afrique noire dans son ensemble, faire aussi la prospérité d'une minorité d'Africains qui se firent les pourvoyeurs des négriers. Mais en l'occurrence, il semble bien qu'il n'y ait pas eu une classe d'Africains qui aient retiré du « caoutchouc rouge » un profit ou un enrichissement quelconques.

Tant les textes de la Commission d'Enquête de 1904 que ceux du naturaliste Thonner laissent percevoir que dans bien des cas, le paiement n'avait pas lieu, et était au mieux remplacé par la remise de quelque pacotille, comme un petit miroir pour le Chef, par exemple. On fait aussi état de spéculations sur le cours des « mitako », ces tronçons de fil de cuivre utilisés comme moyen de paiement, qui avaient une valeur moindre dans le Bas, où ils étaient en concurrence avec la monnaie, que dans les districts caoutchoutiers de l'Equateur. Outre le fait que cela tient du pillage et de l'escroquerie, cela réduit aussi à néant les discours sur le caractère « éducatif » du travail, pour « *sortir le Noir de son indolence naturelle* ». Il va de soi que le stimulant matériel constitué par des pacotilles ou des sommes ridicules ne pouvait en rien pousser qui que ce soit à s'astreindre à un travail long et pénible. C'est pourquoi on a recouru à la terreur et à l'extorsion : offrir une rémunération décente aurait assuré un bénéfice beaucoup trop mince. Il ne fallait pas seulement du profit, mais encore de très gros profits, dont Léopold voulait faire étalage devant les Belges, pour leur montrer qu'il avait eu raison !

Certes, les Congolais du XIX^e siècle n'avaient aucune connaissance exacte des mécanismes économiques dans lesquels ils étaient pris. Ce dont ils avaient conscience, c'est qu'on venait sans cesse les forcer à accomplir des travaux au profit de l'Etat ou des compagnies commerciales. La « Paresse du Nègre », dont il a beaucoup été question signifie seulement qu'ils répugnaient, comme nous tous, à travailler sans en tirer le moindre profit. Ajoutons que les travaux étaient souvent épuisants. Obtenir ce travail gratuit se faisait par le biais de l'impôt. Et certes, il n'y a rien de condamnable en soi à l'imposition d'un impôt en nature. Mais l'impôt est censé être la contrepartie d'un service rendu et le moins que l'on puisse dire est que l'on cherche en vain le service rendu aux indigènes qui aurait justifié le paiement de quelque taxe que ce soit ! (Je dis bien « aux indigènes ». L'EIC réalisa des

choses, et même des choses remarquables, dans le domaine des communications, des transports fluviaux ou des chemins de fer. Mais cela servait directement les Compagnies, non les Congolais !) En outre, comme l'a d'ailleurs relevé la Commission d'Enquête de 1904, le montant de l'impôt était laissé pratiquement à l'appréciation de celui qui le percevait. C'était donc sous le prétexte de l'impôt qu'avaient lieu les réquisitions de caoutchouc, ivoire ou copal, mais aussi le ravitaillement des postes.

Les difficultés du transport faisaient que tout ce qui devait venir d'Europe arrivait au compte-goutte. Outre les armes et munitions, arrivaient ainsi les vivres pour Blancs. Pour le reste de l'alimentation des Blancs, et l'entièreté de celle des Noirs, la F. P. et les postes de l'Etat dépendaient des contributions des villages environnant les postes, des champs cultivés par les soldats et leurs femmes, des ressources aléatoires de la chasse et de la pêche, du commerce avec les indigènes... et du pillage, éventuellement baptisé réquisition ou confiscation. En principe cependant le ravitaillement provenant des populations civiles était acheté, ou plus exactement troqué contre des étoffes, de la quincaillerie. etc... Mais les produits manufacturés étaient largement surévalués, alors que l'on sous-évaluait systématiquement les produits indigènes. Cela vaut aussi pour le paiement de l'impôt. Ainsi estimait-on qu'une portion de manioc fournie à la F.P. équivalait à un paiement d'impôt de moins d'un demi-centime ! Ce système de ravitaillement par prestations imposées, pillages et spoliation n'allait pas sans de très lourds inconvénients. La Commission d'Enquête a relevé qu'un village situé à 79 km au Sud de Léopoldville est encore imposé pour 350 chikwange. *« Il est inadmissible qu'un contribuable puisse être obligé de parcourir 150 km pour apporter au lieu de perception une taxe qui représente à peu près la valeur de 1,5 Fr »*. Ces populations auront donc tendance à émigrer. Mais cela veut dire courir tous les dangers de l'émigration !

Toute tentative pour se soustraire à « l'impôt », c'est-à-dire au travail forcé, étaient punies avec sévérité et cruauté. Et il faut insister sur le fait que cela faisait partie du système et ne relevait nullement de la cruauté individuelle de l'un ou l'autre agent. Les autorités supérieures ne cherchaient aucunement à modérer les autorités subalternes. Au contraire, on les poussait à sévir. Voici d'ailleurs des extraits de ce qu'écrivait le Général Wahis, gouverneur général de l'EIC. On se rendra compte du peu que l'on pouvait attendre de lui, en même temps qu'on savourera à son juste prix le délicat parfum d'hypocrisie qu'exhale la conclusion :

"Quand la population n'exécute pas les engagements auxquels elle s'est soumise, ou qui lui ont été imposés, il faut commencer par obliger le chef à venir s'expliquer au poste le plus voisin commandé par un blanc. S'il refuse de se présenter, on doit tâcher de le prendre, lui et quelques indigènes importants du village; on les tient ensuite en captivité jusqu'à ce que les gens du village soient venus les réclamer en déclarant qu'ils exécuteront leurs engagements...

« Si une résistance par les armes se produisait au moment où une troupe entre dans un village pour procéder à une arrestation, le chef de cette troupe peut faire usage de la force dont il dispose, mais il doit toujours agir avec la plus grande modération...La troupe doit toujours être commandée par un officier ou un sous-officier, quand il s'agit d'exécuter une opération de guerre et que l'on aura par conséquent à attaquer des populations... Je n'ai pas besoin de vous recommander en outre que nos agents doivent se surveiller le plus possible surtout là où ils sont en contact avec des missionnaires..."

Enfin, dernier moyen, on vient de le lire sous la plume du Gr. Gal il y avait la guerre ! N'oublions pas qu'officiellement, les exactions commises pour forcer les indigènes à produire du caoutchouc n'étaient pas des cruautés gratuites visant à inspirer la terreur, mais bien des « opérations de maintien de l'ordre à la suite de violences tribales » ou la « répression de la résistance à l'impôt ». En d'autres mots : la preuve qu'ils étaient agressifs, c'est qu'ils sont morts car sinon, pourquoi les aurait-on tués ? Or qui dit guerre dit loi martiale, juridictions d'exceptions, suspension de certains droits... Le secrétaire d'Etat à Bruxelles (qui jouait en quelque sorte le rôle de « premier ministre » de l'EIC) alla jusqu'à écrire au Gouverneur Général Wahis que *« l'ingérence de la justice dans les territoires en guerre devait cesser »*. Formellement, les lieux qui formaient le théâtre d'activité des

compagnies caoutchoutières n'étaient pas une région en guerre, mais les agents sur place la considéraient comme telle. Cela faisait fort bien leur affaire !

En 1904, la Commission d'Enquête ne pourra que constater que l'on a, au Congo, « la gâchette facile » : « *La Commission a été frappée du ton général des rapports relatifs aux opérations décrites dans ce qui précède. Parfois, tout en constatant que l'expédition avait été motivée uniquement par un manquement ou un retard des prestations et sans même faire allusion à une attaque ou à une résistance des indigènes, qui seules justifieraient l'emploi des armes, les auteurs de ces rapports parlent de « surprises de villages », de « poursuites acharnées », de « nombreux ennemis tués ou blessés », de « butin », de « prisonniers de guerre », de « conditions de paix ». Évidemment, ces militaires se sont crus à la guerre; ils ont agi comme à la guerre. C'est bien ainsi, d'ailleurs, que l'entendaient leurs chefs. En transmettant ces rapports à l'autorité supérieure, quelles sont, en général, les réflexions que les Commissaires de district consignent sous la rubrique « Avis et considérations » ? Des observations de tactique militaire, des critiques ou des éloges à propos de l'ordre suivi dans la marche, ou des dispositions qui ont précédé l'attaque. Bien rarement, ils examinent si l'emploi des armes était justifié. Dans ces conditions, nous serions tentés d'excuser les subalternes qui n'ont pas pris trop à la lettre le caractère pacifique de leur mission. »*

On se trouve là devant un effet pervers de la législation de l'EIC et de son souci de « faire moderne ». L'Article I du Décret du 5 Août 1888 organisant la Force Publique soumet en effet très strictement les militaires à l'autorité civile. Le commandement suprême appartient au Gouverneur Général, le commandement au local au commissaire de district. La force armée ne pouvait donc bouger ni pied ni patte, sans un ordre de l'autorité civile, que l'on aura bien entendu soin de se faire donner par écrit ! Il va de soi que ce n'était pas un rapport circonstancié des événements et que même on préférerait une rédaction un peu lâche qui laisserait place aux interprétations et initiatives des militaires, afin que ceux-ci aient les coudées franches. Ajoutons encore que dans bien des cas ce message était rédigé, en français, par un Italien et lu par un Suédois, circonstance qui, elle non plus, ne facilite pas la perception fine des nuances... On s'en tenait donc à des formulations telles que « *Les Ba-kwa-X, du chef Y, dans le village Z, résistent à l'impôt* ». « Résister » peut aller du grognement à l'usage des armes. La gravité était laissée à l'appréciation, ou à l'imagination de l'officier chargé de diriger la répression. Et, d'après la Commission, ils avaient la main lourde¹⁷⁰...

En 1899, Léopold II affecta à deux reprises quelque désapprobation face aux nombreux actes barbares commis sur des Congolais... Quelques poursuites tapageuses engagées à l'encontre de fonctionnaires furent organisées. Leyder Mathieu fut jugé à Boma à la suite du meurtre d'un Congolais, après mise en branle à grand bruit du système judiciaire de l'EIC. La presse internationale fit grand cas de sa condamnation à plusieurs années de prison au Congo. Il fut également révoqué.

En bref, la population congolaise dans son ensemble est vue comme un ramassis de serfs taillables et corvéables à merci et la définition de leurs obligations est très vague, de manière à laisser le plus possible le champ libre à l'initiative des agents.

Il ne s'agira plus, ensuite, que de stimuler ceux-ci dans le sens de la plus grande productivité.

Les cadres

Les agents de l'EIC pouvaient au moins doubler leur salaire grâce à un système de primes, instauré pour stimuler et accroître les bénéfices de l'état. Dans la mesure où ils auraient officiellement dû être là pour protéger la population, il n'est pas exagéré de dire qu'ils étaient maigrement payé pour faire leur travail, mais bénéficiaient de larges pots-de-vin, payés par l'Etat lui-même, pour ne pas le faire et aider à la pressurer !

¹⁷⁰ Ce scénario se reproduisit encore, presque exactement, en 1959, avec les Général Janssens en vedette...

Exemples : A. De Meulemeester, commandant de la Force Publique dans le district des Bangala, a été gratifié par la société « *L'Anversoise* » de primes s'élevant à 60.000 Fr (360.000 €), pendant son premier terme (1895-1898) d'après la correspondance privée entre A. De Browne de Tiège et Lothaire. Cette somme correspondait à 30 fois le salaire initial d'un officier.

E. Titeux, agent de l'Etat, fut mis à la disposition de « *L'Anversoise* » en 1893. Il touchait 60.000 Fr. de commission. Un officier de la Force Publique touchait 6.000 Fr. en plus de sa solde d'officier.

Les fonctionnaires ou agents territoriaux, responsables de l'exploitation du pays, étaient au nombre de 175 au début des années 1890. La majeure partie de ce personnel territorial (environ 60%), était représentée par les chefs de poste, généralement des sous-officiers, provenant des casernes belges. Les commissaires de district, souvent de jeunes lieutenants détachés de l'armée belge, recevaient une partie de leur salaire de l'état belge et gardaient leurs droits à la pension en Belgique.

Un tiers des agents partis au Congo avant septembre 1895 y mourut. Ce taux de mortalité diminua graduellement à partir de 1900.

La première de ces primes, payée dès 1885 était liée à la collecte de l'ivoire et pouvait se résumer à ceci : la prime sera d'autant plus grande pour l'agent qu'il achètera l'ivoire au prix le plus bas. D'autre part, au Congo, ce prix ne se payait pas en argent mais en marchandises, qui prenaient souvent la forme d'armes. Entre avril et août 1891, le roi fit envoyer 2.000 fusils à piston car Van Gele, un agent de l'état, venait de troquer un fusil contre 275 kilos d'ivoire. Au fil des années, ces primes varieront, changeront de nom pour devenir des « gratifications » en 1892, puis une "allocation de retraite" fin 1896, ces termes étant moins « attaquables » selon van Eetvelde... Ensuite, celles-ci concerneront le caoutchouc, le copal, la cire, le café et le cacao. Un exemple de circulaire, à ce propos, datant de janvier 1896 : "*Ces gratifications ne seront accordées que dans les districts rapportant annuellement à l'État au moins 50.000 F d'impôts payés en nature par les indigènes - étant bien entendu que par ces impôts on doit comprendre les produits*¹⁷¹ *qui sont réalisés en Europe au profit du trésor*".

En 1904, la Commission d'Enquête note : « *Ces primes ont été supprimées, il y a dix ans environ. Les gratifications accordées sur la base des « frais de perception », qui ont succédé aux primes, pouvaient être considérées comme n'apportant pas un changement sensible au régime aboli. Ces gratifications ont été supprimées, à leur tour, par la circulaire du 31 décembre 1896, qui institue les « allocations de retraite ». On a cru voir dans cette institution un reste des errements passés. Il résulte des renseignements recueillis et de l'examen des registres des allocations que, depuis quelques années, à part certaines catégories d'agents qui jouissent d'ailleurs d'autres avantages (les médecins et les capitaines de steamers, par exemple), tous les agents méritants, même ceux dont les fonctions sont sans aucun rapport avec la perception des produits du Domaine (tels les magistrats), ont droit à ces allocations de retraite* ».

Ces soi-disant impôts relevaient de la seule volonté des agents territoriaux, n'étaient régis par aucune loi, et l'agent percepteur était intéressé au résultat de leur perception. On peut difficilement contester que mettre un tel système en place, revient purement et simplement à organiser et à encourager le pillage !

Le personnel noir (soldats et auxiliaires) manquait souvent de discipline. Ces recrues étaient des hommes (on devait avoir 14 ans pour devenir soldats) pris dans les villages ou recrutés par des Afro-Arabes. Leur nom euphémique de « libérés » sonnait bien... en tous cas mieux que « vendus »... Même en cas de recrutement à peu près régulier, c'est à dire de désignation par le chef coutumier, est-il besoin de dire que celui-ci s'empressait d'envoyer les éléments les moins intéressants de sa population « se faire pendre ailleurs » par ce procédé commode ? En général les recrues étaient mal

¹⁷¹ « produit » doit être compris ici dans son sens ancien de « dividende » ou « bénéfice ».

instruites et mal disciplinées. Après avoir vécu au préalable pendant six mois parmi les blancs, ils se voyaient pourvus d'un uniforme et d'armes. Ils se croyaient très importants.

Il faut ajouter que l'armée congolaise était une des moins encadrées en Afrique à cette époque. La FP elle-même, a posteriori, a admis que la proportion théorique entre la troupe et le cadre européen n'avait jamais été respectée. Même s'il faut prendre avec quelque scepticisme l'affirmation (trop) récurrente que les excès avaient été commis « loin du regard des Blancs », ce manque d'encadrement était certainement un facteur de contrainte et aggravait les excès commis par l'armée. Et que dire des « sentinelles » mises en place par les Compagnies ? Encore la Commission d'Enquête :

« De combien d'abus se sont rendues coupables les sentinelles ? »

« Il nous serait impossible de le dire, même approximativement. Plusieurs chefs de la région de Baringa nous ont apporté, selon la méthode indigène, des faisceaux de baguettes dont chacune était censée représenter un de leurs sujets tués par les capitais. L'un d'eux accusait, pour son village, un total de cent vingt meurtres commis durant les dernières années. Quoi qu'on puisse penser de la confiance que mérite cette comptabilité criminelle, un document remis à la Commission par M. le directeur de l'Abir, en Afrique, ne permet pas de douter du caractère funeste de l'institution »

« Il s'agit d'un tableau constatant que, depuis 1er janvier jusqu'au 1er août 1905, c'est -à-dire pendant l'espace de sept mois, cent quarante-deux sentinelles de la Société avaient été tuées ou blessées par les indigènes. Or, il est à supposer que, dans bien des cas, c'est à titre de représailles que ces sentinelles ont été assaillies par les indigènes. On peut juger par là de la quantité de conflits sanglants auxquels leur présence a donné lieu. D'autre part, les agents interrogés par la Commission ou présents aux audiences n'ont pas même tenté de réfuter les accusations portées contre les sentinelles. »

L'appareil productif de l'EIC consistait donc en une masse de serfs ou de quasi-esclaves contraints au travail par la terreur entretenue par les exactions des soldats de l'Etat et des compagnies, eux-mêmes commandés par des officiers, fonctionnaires et agents européens motivés par un système de primes qui les intéressait aux bénéfices réalisés.

Faut-il le dire encore une fois ? Cela est beaucoup trop logique et cohérent pour n'avoir pas été voulu ! Et pour qui n'en serait pas encore convaincu, il suffit de regarder quelles étaient les dépenses de l'Etat Indépendant au moment – et il convient d'y insister – où ses caisses étaient vides, où Léopold II raclait les fonds de tiroirs, lésinait sur l'entrecôte de ses invités et s'endettait auprès de l'état belge. La Force Publique était, et de très loin, le poste le plus important de ses dépenses.

A propos de cette Force Publique, armée coloniale de Léopold II, dont le rôle et les exploits sont si peu rassurants, il est intéressant de voir que deux chercheurs différents et travaillant indépendamment l'un de l'autre, Mr Daniel Van Groenweghe et moi-même, sommes arrivés à des conclusions à peu près semblables quant à ce qu'elle représentait dans le budget de l'EIC.

Dans « Baoni ¹⁷² », comme je l'ai expliqué plus haut, ayant eu l'idée qu'il serait intéressant de savoir quelle proportion de son budget cet état si particulier que fut l'EIC consacrait à sa Force Publique, j'étais arrivé à la conclusion que l'armée représente toujours entre le tiers et la moitié du budget !

Certes, il ne faudrait pas en conclure que les brutalités de « l'Anversoise » étaient, à elles seules, la cause de cette proportion ! Les années où les dépenses flirtent avec les 50 % du budget sont aussi les années où l'EIC doit faire face à la mutinerie de Luluabourg, équiper des troupes pour l'expédition Dhanis contre les Mahdistes, occuper effectivement le Katanga... Mais on se trouve ici un peu dans le même cas que Morel devant les cargaisons d'armes... Une telle proportion, tout de même, donne à penser !

¹⁷² Page 59.

A contrario, les chiffres en baisse après 1896 ne témoignent pas d'un accès de pacifisme. Les expéditions sont équipées. Celle de Dhanis se révoltera à Ndirfi mais Léopold II se fera longuement tirer l'oreille avant d'admettre la gravité de la situation et laissera longtemps le « vainqueur des Arabes » se débrouiller sans lui fournir de moyens nouveaux. Ce qui veut dire que l'Etat engloutissait le quart de son budget dans la Force Publique, même quand il ne préparait ni guerre, ni expédition importante. Et cela, aussi, pouvait donner bien des choses à penser !

Les atrocités et l'absence d'intervention de la justice.

Le règlement du personnel de l'EIC stipulait, à l'article 4, que les agents s'engageaient à ne rien divulguer concernant les affaires de l'état à quiconque n'appartenait pas à ce même système administratif. La loi du silence était donc imposée aux fonctionnaires. A en croire les rapports des inspecteurs d'Etat, ou certains témoignages sous serment, surtout de militaires, devant la Commission d'Enquête en 1904 et 1905, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes et tout allait bien au Congo. Aucune autorité constituée, ni le gouvernement local ou central, ni les substituts au Congo, n'ont pris d'initiatives pour réprimer de graves abus dans le Haut Congo. Cela peut se comprendre du pouvoir local : le CD, dont nous avons dit qu'il était complice. Cela se conçoit du Gouverneur Général, qui était à Boma, autant dire sur une autre planète. C'est plus étonnant de la part du pouvoir judiciaire !

En effet, il faut prendre très au sérieux, dans la dénomination « Etat Indépendant du Congo », le mot « état ». Léopold II eut à cœur, dès 1885, de donner à son EIC les apparences d'un état complet, moderne, avec tous ses organes ayant au moins l'apparence de fonctionner. Cela signifie surtout que l'EIC eut un organigramme complet, même aux pires périodes d'impécuniosité du Roi, quand le nombre de postes effectivement occupé par l'Etat, au-delà des cataractes, se trouva réduit à... trois ! Félicien Cattier fit paraître en 1898 *Droit et Administration de l'Etat Indépendant du Congo*, dans lequel il admire l'édifice juridique de l'EIC, mais souligne aussi ses failles : insuffisances du statut des fonctionnaires, danger de l'organisation du système, absence de réglementation de l'impôt pouvant conduire à tous les excès. Il intervint également dans *Le Petit Bleu* en 1899, en vue de dénoncer les abus.

Ce n'était pas là un jeu gratuit, ni un coup spontané d'esbroufe (encore que Sa Majesté fût bien capable de l'un comme de l'autre). La Conférence de Berlin avait en effet stipulé que les revendications territoriales en Afrique devraient s'appuyer dorénavant sur une possession réelle et un contrôle véritable des régions revendiquées. Il ne suffisait donc plus d'avoir planté son drapeau. Il fallait avoir véritablement le contrôle et de ses possession et les administrer, ou au moins en avoir l'air...

L'Etat Indépendant avait un « organigramme » très moderne et donc des magistrats et une justice. Cela cadrait tout à fait avec l'impression que Léopold II désirait donner de son œuvre en Afrique. L'existence d'une Justice administrée à l'Européenne était un élément indispensable de ce décor. En pratique, un peu suivant le principe qu'une boutique n'est jamais vraiment tout à fait minable si elle a au moins une vitrine qui en jette, l'Etat Indépendant du Congo eut donc un organigramme très « à la page », avec par exemple un pouvoir judiciaire et un Procureur de l'Etat, siégeant à Boma, censé veiller au respect de la Loi sur un espace sans routes, grand comme 80 fois la Belgique, et ne disposant d'aucun agent de police...

Léopold II, nous l'avons dit, était plutôt imperméable à la chose juridique. D'autre part, il était conscient de n'avoir par sur les magistrats la même prise que sur les agents de compagnie ou les militaires. Les premiers étaient tenus par l'appât du gain. Les seconds étaient formés à exécuter les ordres sans discuter, et, officiers belges, ils étaient tenus par un serment de fidélité personnelle au Roi. Par ailleurs, eux aussi étaient intéressés aux résultats « commerciaux » de la compagnie. Rien de tel chez les magistrats !

L'Etat assurait gratuitement la protection militaire des postes. Certains agents de sociétés étaient des agents d'état à la solde de l'EIC. D'autres agents étaient des civils mais, suivant un usage qui se perpétuera longtemps au Congo, tous portaient l'uniforme. A l'époque, on ne pouvait d'ailleurs pas considérer l'emballage comme trompeur. L'Etat, comme les compagnies, recrutait beaucoup de militaires, ou d'ex-militaires, même pour les fonctions civiles. Cela tendait même à faire bouler de neige parce que les compagnies offraient aussi facilement un engagement aux agents de l'Etat ayant terminés leurs termes de service, car elles bénéficiaient ainsi de leur expérience et de leurs relations.

Les seuls qui échappassent à cette règle étaient les magistrats de l'ordre judiciaire. L'Etat Indépendant avait, sur le papier, une organisation « à l'européenne » avec juges, procureurs, substituts, etc... Cette fonction exigeait des connaissances juridiques approfondies qui ne se rencontraient que chez des civils indéfectibles. Léopold II ne se fiait guère à eux, mais était bien forcé de les tolérer

Aussi, le Roi avait-il pris quelques mesures qui mineraient à l'avance les velléités de contestation que les magistrats pourraient avoir. D'abord, ils ne seraient nommés qu'à court terme et ils seraient amovibles, alors que l'on considérait, en Europe, que la nomination à vie et l'inamovibilité étaient indispensables à leur indépendance. Rien ne leur était garanti. Le Souverain de l'EIC pouvait les nommer, les révoquer et les déplacer à sa guise. Certes, cela n'aurait pas fait reculer un héros, mais il y a de quoi faire réfléchir celui qui n'en était pas un ! Herbert Speyer estime que le « *détestable système de la nomination par des contrats à court terme est bien plus destructif de l'indépendance des juges que ne le serait même un régime comportant la révocation ad nutum. En effet, pour justifier une révocation, qui est un fait brutal de nature à émouvoir l'opinion, il faut tout au moins un prétexte. Pour ne pas renouveler à son expiration le mandat d'un juge qui a déçu, aucune justification n'est nécessaire ; il suffit de demeurer dans une inaction contre laquelle le magistrat frappé demeure sans recours* ».

D'autre part, les fastes judiciaires de l'Etat Indépendant, comme d'ailleurs le reste de sa façade d'état moderne et civilisé, se concentraient à Boma, où siégeait le procureur de l'Etat, et où se jugeaient les causes importantes. A l'intérieur les conditions étaient tout autres : difficiles, rudimentaires, parfois dangereuses... Les jeunes substituts envoyés dans la Mongala dépendaient pour leur nourriture et leur transport du commissaire de district ou de « *l'Anversoise* ». Sans aller jusqu'à les accuser d'avoir fermé les yeux, admettons qu'ils virent ce qu'on voulut bien leur montrer et acceptèrent naïvement plus d'une explication cousue de fil blanc.

Enfin, il y avait contre l'enthousiasme intempestif, le zèle inconsidéré d'un jeune substitut des « garde-fous » administratif. Pour ouvrir un dossier contre un Blanc, il devait tenir compte de l'avis du commissaire de district, dont nous savons que le rôle était des plus équivoques. Supposons néanmoins celui-ci acquis, il fallait également obtenir la permission du procureur d'Etat à Boma. Cela signifie un échange de courrier qui pouvait prendre des mois. Faut-il dire que, dans ce petit monde où les Blancs, peu nombreux, savaient tout les uns des autres, le suspect qui se savait quelque affaire grave sur les cornes, avait tout le temps de prendre la poudre d'escampette. Enfin, pour achever de faire bonne mesure, le Gouverneur Général pouvait suspendre les poursuites.

Le résultat d'une telle organisation est évident et tient en quelque mot : la justice n'a jamais fonctionné correctement dans l'Etat Indépendant du Congo. Allons plus loin ! Ni dans les sociétés concessionnaires de « *l'Anversoise* » et de *l'ABIR*, ni dans le Domaine de la Couronne (domaine strictement et légalement privé du Roi Souverain), ni dans le domaine dit 'privé' de l'Etat, on ne peut parler sérieusement de fonctionnement, ou même de présence, d'un appareil judiciaire. Et ce n'était pas le résultat de fautes, d'erreurs ou de négligences. Le système judiciaire était établi pour ne pas pouvoir fonctionner, parce que l'impératif catégorique, c'était que la machine à caoutchouc devait tourner à plein rendement, sans s'embarasser de scrupules juridiques ou humanitaires. Cela ressort clairement du témoignage du Substitut Lefranc:

« *Le rôle de la magistrature, -à laquelle incombent la recherche et la répression des abus, est souvent rendue difficile par la tolérance de l'administration à l'égard de certains de ces abus, quand la*

marche de la justice n'est pas entravée par le mauvais vouloir des fonctionnaires. Ainsi, en face des expéditions militaires dites « punitives », entreprises par ces forces de l'Etat et commandées par ses officiers, le Parquet est impuissant. Il peut tout au plus contrôler les opérations de ce genre que dirigent les Compagnies.

« Souvent c'est le hasard seul qui fait éclater le scandale, comme dans l'affaire Matthijs, amené au jour par les dénonciations de Moray. Les substituts savent qu'en s'occupant de semblables affaires ils s'exposent à des échecs qui diminuent leur prestige. Personnellement, j'en ai fait l'expérience lors de l'instruction que je dirigeai à charge des agents M. Ansiaux et K. (aff. de Nsele, avril 1902). L'affaire fut classée sans suite. De même, lorsque des indigènes viennent se plaindre au juge de punitions arbitraires, ils n'y gagnent souvent que d'être « chicottés » une fois de plus. Le prétexte généralement choisi est que les plaignants, en allant exposer leurs doléances au magistrat ont indûment quitté le travail. Les substituts dépendaient naguère encore des commissaires de district, au moins matériellement, puisqu'ils étaient ravitaillés par l'intermédiaire de ceux-ci. »

Enfin, dernier moyen, on l'a lu sous la plume du Gr. Gal il y avait la possibilité d'invoquer l'état de guerre ! Le secrétaire d'Etat à Bruxelles écrivait au Gouverneur Général Wahis que « l'ingérence de la justice dans les territoires en guerre devait cesser ». Formellement, il suffisait de considérer les lieux qui formaient le théâtre d'activité de « l'Anversoise », de l'ABIR, etc... comme une région en guerre, et donc soumise à la loi martiale et non à la juridiction des tribunaux civils. Cela faisait fort bien l'affaire des agents sur place!

En général il n'y a réellement eu enquête que dans les cas où les journaux et, par la suite, la Chambre des Représentants avaient fait mention d'abus vraiment abominables. Dans les rares cas de condamnation, c'était « haro sur le lampiste » : il n'y avait de punis que des agents subalternes. Encore est-ce presque un miracle qu'il y ait malgré tout eu enquête, procès et condamnation, compte tenu de la manière dont Léopold II mettait lui-même des bâtons dans les roues du char de la Justice !

Le refus des Congolais de fournir le caoutchouc à l'Etat était sanctionné par des expéditions punitives causant morts et mutilations. A l'opposé, des agents de l'EIC étaient condamnés, de temps à autres, à des peines dérisoires. Ç'a été le cas, par exemple, du sous-officier Durieux accusé d'avoir exécuté un homme et une femme liés ensemble. La sentence lui coûta une retenue de 2 mois de salaire. Il terminera capitaine de cette même Force Publique. Le verdict des tribunaux se fit attendre longtemps. Les distances et les moyens de communication rudimentaire imposaient d'interminables délais. L'affaire de « l'Anversoise » traîna ainsi de 1899 à 1904 ! Il faut dire que, pour corser les choses, il y eut appel. La Cour d'Appel de Boma a finalement condamné, en 1904, onze agents de « l'Anversoise » et deux Africains à des peines variant de 10 ans à 20 ans. Un résultat assez étrange, si l'on considère qu'une trentaine d'agents avaient pratiquement tous agi de la même façon. Tous les condamnés étaient des agents subalternes. Tous ceux qui avaient réussi à quitter le sol congolais, parmi lequel de directeur Lothaire, ont échappé à la justice. La plupart des condamnés devaient obtenir leur libération conditionnelle après deux ou trois ans.

Les circonstances atténuantes nous paraissent aujourd'hui plus significatives que les condamnations en elles-mêmes:

« Attendu cependant

-qu'il est juste de tenir compte pour l'application de la peine qu'il est prouvé notamment par les correspondance versée au dossier que les chefs de la société concessionnaire, ont, si non par des ordres formels, tout au moins par leurs exemples et leur tolérance, amené les agents à ne tenir nul compte des droits, de la propriété, de la vie des indigènes, à user des armes et des soldats qui auraient du servir à leur défense et au maintien de l'ordre, pour forcer les indigènes à leur fournir leurs produits et à travailler pour la Société, ainsi que pour chasser comme des rebelles hors de la loi, ceux qui tentaient de se soustraire aux prestations qu'on leur imposait.

-que surtout le fait d'arrêter des femmes et les détenir pour obliger les villages à fournir des produits et des travailleurs était toléré et admis même par certaines autorités administratives de la région.

-qu'il est juste d'autre part de tenir compte ainsi que l'a fait le premier juge, du caractère hostile et

sauvage des populations barbares anthropophages au milieu desquelles les prévenus se trouvaient... »

Comme c'était aimable pour les victimes !

« *Anversoise* » et *ABIR*, faisant les frais des décrets qui firent suite à la Commission d'Enquête, passèrent à la trappe. L'Etat leur retira leurs droits d'exploitation. Compte tenu de la nature très individuelle de leur actionnariat, cette mesure revenait à dire que Léopold II, grondé par Léopold II, promit formellement à Léopold II que Léopold II ne recommencerait plus. Il tint d'ailleurs parole, puisqu'il était déjà engagé jusqu'au cou dans sa guérilla avec le gouvernement belge au sujet de la reprise du Congo par la Belgique. Et peu après, il mourut.

Il résulta des scandales « *Anversoise* » et *ABIR que*, désormais, le mot « caoutchouc », prononcé à propos du Congo, déclenchait une véritable phobie et entraîna dorénavant un réflexe automatique de rejet. Il n'a plus jamais été question d'exploiter le caoutchouc au Congo, alors que cela aurait pu se faire dans des conditions humaines et acceptables, avant la guerre de 40 qui remit en avant ce produit stratégique. L'effondrement des cours du caoutchouc sauvage sur le marché mondial mit fin à sa récolte et aux atrocités qui y étaient liées. Mais le travail forcé mit en place pour sa récolte continua sous des formes différentes. Jusque-là., la politique économique de Léopold pouvait se résumer au terme « exploitation ». Il n'en sera plus question désormais. Il s'agit maintenant de pillage à l'échelle industrielle, d'un mode de production qui détruit tout : le capitalisme dans toute sa splendeur. Ou faudrait-il dire « dans toute son horreur » ? Un lourd impôt sur la personne physique des Congolais fut instauré. Le drame humain allait se déplacer vers les mines et vers la reconstruction du chemin de fer.

Le « système léopoldien » sans Léopold ?

Nul ne discute le fait que Léopold II fut un personnage hors normes, un homme de démesure, hors du commun. Les avis divergent quant à savoir si son gigantisme doit être qualifié de « monstrueux » ou de « titanesque », mais sa grandeur ne fait aucun doute. Cet homme d'une grandeur exceptionnelle eut de plus une situation unique dans l'histoire, cumulant la couronne constitutionnelle d'un pays européen et le pouvoir absolu sur un immense domaine africain, où il pouvait agir comme si cet Empire entier était son patrimoine privé.

Pour se lancer dans cette entreprise, il fallait, semble-t-il, les qualités, les défauts et la situation de Léopold II. Qualités, parce qu'il y fallait de l'audace, des vues larges et de vastes conceptions. Défauts, car cela requérait une avidité sans scrupules, un cynisme absolu doublé d'une hypocrisie parfaite, et la faculté de considérer les hommes comme de simples instruments, et ceci en fonctions de ce qu'ils ont de pire. Situation enfin, car les ordres cruels du Souverain absolu se donnaient à l'abri du respect dû au Roi. Il est déjà rare que l'on ose dire en face à un banquier : « Vous êtes un rapace ! ». Comment imaginer de dire à un Roi : « Votre Majesté est une assez monstrueuse crapule ! ».

Tout cela paraît bien lié à la situation particulière du Congo, colonie « privée » de Léopold II. Ce système, inspiré de la colonisation hollandaise sur l'île de Java, c'est celui qu'il admire depuis sa jeunesse. C'est lui qui, en tant que Souverain de l'EIC, pouvait attribuer des concessions, ordonner aux forces de l'ordre et aux magistrats de ne rien voir, assurer la Compagnie de l'appui de la Force Publique, donner à la fois mandat de commettre des exactions et promesse de l'impunité... On jurerait, à première vue que, sans la situation unique du Roi des Belges, Souverain du Congo et actionnaire de « *l'Anversoise* », de *l'ABIR*, etc... rien n'eût été possible. Pas de « léopoldien » sans Léopold ! Et pourtant, non seulement le système a ses racines bien reconnaissables à Java, mais le « système léopoldien » a été un article d'exportation. Il fut exporté au Congo Français par des agents, qui soit avaient été renvoyés par « *l'Anversoise* », soit jugeaient mieux à propos de quitter l'Etat Indépendant du Congo. La société concessionnaire '*La Mpoko*' en est un exemple. Le directeur africain Schlotz avait travaillé dans le domaine de la Couronne et le directeur adjoint Einar Lund avait été renvoyé de

l'EIC. Sept Belges y travaillaient également. Les méthodes employées étaient les mêmes que dans les concessions des compagnies ou dans le domaine de la Couronne avec toutefois cette grande différence, que l'administration française était totalement absente dans '*La Mpoko*'.

La grande différence entre le « système léopoldien » et certains faits qui se sont passés en AEF est que, dans l'Etat Indépendant la complicité de l'appareil d'état était voulue, structurelle cependant que, du côté français, il s'est agi soit d'abus des compagnies dans des lieux laissés à l'abandon par l'administration, soit de corruption individuelle. Toutefois, les analogies aussi sont frappantes, et montrent bien que Léopold II était le « modèle de référence ».

La compagnie recrutait et payait elle-même des 'touroucoucs' Ici aussi, la quantité de caoutchouc récoltée devait correspondre avec les munitions employées. Quand la justice française est intervenue en 1907 l'inspecteur Butel a composé un dossier de 900 pièces (pesant 12 kilogrammes) et inculpé 236 personnes dont 17 Européens convaincus de 750 meurtres établis et 1500 probables. « *La Mpoko* » fut une des rares compagnies à faire des bénéfices à partir de 1904. A l'approche imprévue de l'inspecteur, le directeur Lund s'est suicidé La compagnie était purement et simplement basée sur le crime ! Vers 1906 il y avait, à « *la Mpoko* », 40 Européens à la tête de 400 gardes noirs. Fin 1908 sur 27 inculpés européens plus un seul ne se trouvait encore à Brazzaville. Un ministre français étouffa l'affaire au nom du prestige colonial de la France (qui sortait à peine de l'affaire Dreyfus).

Comme on le voit, le tableau d'horreurs était, à « *La Mpoko* », tout à fait comparable à celui qu'offre le « caoutchouc rouge » léopoldien, et ceci alors qu'il s'agit de faits qui se passaient dans une colonie « normale », qui n'était pas le domaine privé d'un Roi absolu, mais une colonie de la République Française. L'importation du système a suffi pour en arriver là. Faire du « léopoldien sans Léopold » était donc très possible !

Parler de l'enrichissement de Léopold II aux frais du Congo, c'est enfoncer une porte ouverte. Cet enrichissement est un fait, et j'ai cité ce fait, comme tout le monde. Cet enrichissement a aussi été criminel, et même entaché de crimes contre l'humanité. C'est également un fait.

D'autre part, des affaires comme celles de « la Mpoko », c'est-à-dire l'existence possible de ce que j'ai appelé un « système léopoldien sans Léopold » posent la question d'une répétition possible. Et un certain nombre d'événements plus proches de nous présentent avec le « système léopoldien » de telles analogies que le mot « répétition » est de ceux qui viennent à l'esprit. Relisez donc l'un ou l'autre passage bien horrible de ce texte. Oubliez les noms belges. Remplacez « caoutchouc »... disons par « coltan »... N'avez-vous pas soudain l'impression de lire des nouvelles beaucoup plus récentes, quoique venant, elles aussi, du Congo ? ...

L'Etat Indépendant du Congo, ou Léopold II, c'est tout un, se trouvait, au moment où il se lança dans l'exploitation à outrance du « caoutchouc rouge », dans une situation angoissante d'endettement qui le forçait à trouver très rapidement de l'argent alors que, dans ses registres, les dépenses étaient un poste beaucoup plus certain, hélas, que les recettes. Cela se passe au XIX^e siècle, et donc le Roi-Souverain ne pouvait trouver du crédit qu'auprès d'un autre état. Les institutions de Bretton-Woods n'existaient pas encore. Sans quoi, l'EIC aurait sans doute eu recours au FMI, qui lui aurait certainement donné de bons conseils...

Est-ce faire violence à la réalité, de dire que la situation d'un état à la viabilité économique douteuse, dépendant pour toutes ses dépenses d'aides et d'emprunts, comme le Rwanda, par exemple, pourrait être poussé par une situation similaire à des mesures du même genre ? Et ici, puisque nous parlons du passé, je sollicite la permission de faire à nouveau un détour par le présent.

Dans le cas du « red rubber », le fait qu'on n'avait « pas le temps » avait des causes économiques. Les hauts cours du caoutchouc n'allaient pas durer éternellement. Il y a d'autres manières de ne pas avoir le temps. Par exemple, si un pays profite de la faiblesse et de la désorganisation régnant chez un voisin mieux favorisé du point de vue des ressources naturelles, et,

sous des prétextes plus ou moins élégamment brodés de fil blanc, lui fait la guerre, occupe une partie de son territoire et exploite ces richesses pour son propre compte. Dans ce cas aussi, l'envahisseur sait que sa mainmise ne durera pas. Il sera chassé soit par un sursaut du pays envahi, soit par une réaction internationale. Il est, lui aussi, un pirate au pillage sur un bateau qui coule. Et l'on voit alors reparaître le « système léopoldien » : terreur par les massacres, les destructions, le viol ; recrutement d'auxiliaires congolais que l'on appelait hier « Force Publique », aujourd'hui « résistants armés » ; travail forcé, non rémunéré, dangereux ; entretien des envahisseurs et de leurs auxiliaires par le pillage des populations locales. Et, bien entendu, comme sous Léopold II, populations désespérées errant sans savoir où se réfugier, famine, épidémies. J'allais oublier de citer le SIDA, inconnu sous Léopold II : on n'arrête pas le progrès !

La description de ce qui s'est passé dans l'Est du Congo, notamment dans la Province Orientale, montre les ingrédients de base du système léopoldien en plein fonctionnement : atmosphère de terreur, livraisons exigées des habitants sans mesure et à leurs risques et périls, profits confisqués par les envahisseurs... Voici ce que dit un journaliste néerlandais ¹⁷³:

« Les mines d'or du Congo ne rapportent à ce pays d'Afrique que de la misère. Les pays voisins profitent des trésors du sous-sol congolais. “Nous sommes maudits à cause de notre or”, dit un chercheur d'or du district de l'Ituri (dans la province Orientale de la RDC). “Les rebelles raflent tout et le peuple n'en voit pas un centime... Au Nord Est de la RDC, le sol est plus riche en or qu'en Afrique du Sud. Mais cet or échappe au lointain gouvernement de la capitale, Kinshasa. Dans l'Est en proie depuis des années à des rebellions, ce sont avant tout les pays voisins, le Rwanda et l'Ouganda qui pillent les richesses du sous-sol.

« Sous la pression du Conseil de Sécurité de l'ONU, ces pays ont retiré leurs troupes en 2003. Depuis lors, les mines d'or sont tombées sous le contrôle de deux mouvements locaux: le FNI et l'UPC. Ces groupes rebelles appuyés respectivement par l'Ouganda et le Rwanda travaillent pour eux en RDC. Ils gardent les mines d'or, prélèvent un tribut et ont donc un considérable pouvoir d'achat. Mais le FNI et l'UPC sont aussi des ennemis mortels. Il en résulte une sanglante guerre tribale, qui a déjà coûté la vie à 60.000 civils. Les gens sont abattus comme des bêtes ou chassés de leurs foyers. Le viol est à l'ordre du jour. Les troupes de pacification de l'ONU sont censées mettre fin à cette terreur, mais on attend toujours un premier geste de leur part...

« Human Rights Watch,... en est revenue avec des révélations choquantes. Il semblerait entre autres que les mines d'or congolaises du district de Mongwalu, seraient exploitées par le consortium sud-africain Anglo Gold Ashanti... Le FNI n'en tire pas seulement un profit économique. Cela contribue au prestige politique d'une organisation qui a conquis une position dominante par le fer et le feu. Le noble métal sort en fraude vers l'Ouganda. Rien que l'année passée AngloGold Ashanti a mis pour 60 millions de dollars d'or brut Congolais sur le marché mondial. Si l'on n'arrête pas le flot d'or en direction du FNI et de l'UPC, l'effusion de sang n'aura jamais de fin. ...tant que les mines resteront ouvertes, la malédiction de l'or planera sur l'infortuné Congo. »

Peut-être ai-je l'esprit irrémédiablement mal tourné, mais cela me rappelle quelque chose !

Témoins muets ?

Il nous faut à présent examiner comment on a fini par savoir ce qui se passait dans l'EIC, et pour quelles raisons les Belges n'en ont été avertis que fort tard...

C'est d'ailleurs un fait connu, que les dénonciations de ce qui se passait dans l'EIC ont été avant tout le fait d'étrangers (au sens de « non-Belges »), et ceci alors que le Congo léopoldien, bien qu'employant un personnel des plus bigarré quand aux nationalités, engageait tout de même de manière prépondérante son personnel en Belgique. Le groupe le plus nombreux semble aussi avoir été le plus silencieux. On peut à bon droit de demander pourquoi !

¹⁷³ Nederlands Dagblad – Bob Kroon, 19.09.05, traduction française : www.conforum.be

Nous avons déjà rencontré un élément de réponse dans le système léopoldien lui-même : Léopold II imposait par contrat à tous ses collaborateurs un secret opaque et absolu, sous peine de sanctions. De plus, le système des rémunérations, consistant en un « fixe » assez minable corsé par des gratifications substantielles en cas de « bons résultats », avait l'avantage de « mouiller » tous les collaborateurs du Roi dans les affaires qu'ils auraient pu dénoncer, ce qui renforçait encore l'omertà imposée. Un dénonciateur belge aurait dû clamer que lui-même avait participé à un système d'extorsion impliquant des meurtres et des traitements inhumains et dégradants. Et rien n'aurait empêché le Roi, drapé dans la dignité qui le rendait difficile à atteindre, de répliquer : « *Merci de me le dire ! Je n'en savais rien. Et puisque vous avouez votre culpabilité, vous allez payer...* », avant de poursuivre le dénonciateur !

En outre, il ne faut pas sous-estimer la gravité des sanctions dont le malheureux, qui aurait rompu la loi du silence alors qu'il était encore au Congo, aurait pu être l'objet. La mort n'était pas exclue. Non pas sous la forme d'une corde ou d'un peloton d'exécution, mais tout simplement d'un déplacement ! Tout cela se passait à une époque où l'équipement du Congo était encore rudimentaire, les moyens de déplacement lents et difficiles, surtout pour des malades, et la médecine à peu près désarmée devant les maladies tropicales. Envoyer quelqu'un dans une région malsaine, dans un poste isolé et mal équipé, si possible là où les populations indigènes étaient très hostiles, en « oubliant » si possible de le ravitailler était un moyen, sinon de s'en débarrasser à coup sûr, du moins de rendre les chances de ne le revoir jamais infiniment plus nombreuses que celles de le voir survivre. Et s'il revenait à l'état d'épave, on pourrait toujours hocher la tête avec commisération. « Le pauvre ! Il ne sait plus ce qu'il dit ! La fièvre... La tension perpétuelle de cette vie si cruelle et si dure... Le malheureux croit lui-même à ses hallucinations ».

De plus, beaucoup partaient au Congo non avec l'idée de faire une longue carrière coloniale, mais bien parce qu'agir ainsi était un moyen sûr pour se concilier la faveur royale, et donc la bienveillance des autorités en général. Il y eut des gens – ils l'avouent eux-mêmes – qui partirent au Congo parce que, étant sans fortune et sans protections, ils comptaient sur quelques années de bons et loyaux services sous les tropiques pour conquérir, à leur retour en Belgique, une belle place de fonctionnaire. Il va de soi que cela poussait à oublier, à propos de Sa Majesté, l'usage de tout autre instrument que la brosse à reluire !

Enfin, quand bien même l'on sait quelque chose et que l'on est disposé à en parler, encore faut-il un endroit pour le faire. Autrement dit : où auraient-ils publié leurs révélations ? Il s'agissait tout de même de critiquer le Roi ! Bien entendu, parmi les très nombreux journaux de l'époque, il s'en serait bien trouvé qui auraient volontiers publié des articles désagréables pour Léopold II. Mais c'étaient alors des feuilles républicaines ou socialistes qui étaient très mal vues du pouvoir (ce qui n'est rien !) mais qui étaient aussi considérées comme publiant n'importe quoi, du moment que cela servait leurs a priori. Et, bien entendu, leur fournir de la prose vous valait ensuite d'être mal vu par les bien-pensants, comme partageant leurs idées. Ce n'était donc pas une publication dans ces pages-là qui changerait grand-chose, alors qu'il s'agissait de courir des risques, à tout prendre, non négligeables.

En résumé, il fallait, pour agir ainsi, avoir un courage très nettement supérieur à la moyenne, couplé avec une belle dose d'obstination !

Ces difficultés-là, qui se posaient devant les contemporains, ne sont qu'une partie de celles qui guettent ceux qui, aujourd'hui, essaient de reconstituer les événements du XIX^e siècle.

Notre tâche n'est simple que là où les écrits que nous pouvons consulter aujourd'hui n'ont certainement jamais été connus du grand public, quand il s'agit de documents comme des lettres personnelles ou des journaux intimes. On est au moins sûr qu'ils n'ont pas compté dans le débat ! Ainsi, Daniel Vangroenweghe a basé son ouvrage « *Du sang sur les lianes* » sur un journal personnel, que par surcroît de précaution l'intéressé tenait en code. Ce fait, à lui seul, en dit long sur l'atmosphère de contrainte qui régnait dans l'EIC !

Mais à partir du moment où un texte a été publié, ou que nous avons de bonnes raisons de croire que la personne non seulement a cité certains faits dans ses écrits intimes, mais en a fait état d'une manière publique quelconque, se pose une double question ? Quel retentissement cela a-t-il eu ? Pourquoi cela en a-t-il eu si peu ? Mais aussi : quelle était exactement l'intention dans laquelle cette divulgation était faite ?

En effet, un certain nombre de « confidences » pourraient bien avoir été calculées parce qu'on avait senti d'où venait le vent, et plus précisément qu'on l'avait senti tourner ! Quand il se mit à souffler fortement en faveur de la reprise, d'aucuns sentirent qu'ils devaient libérer leur conscience. Cela permettait même d'avoir l'air d'une victime. Un exemple :

Charles Lemaire est né le 26 mars 1863 à Cuesmes. Après ses études secondaires à Mons, il fait l'école militaire d'où il sort sous-lieutenant en 1886. Il s'engage alors pour le service de l'Etat Indépendant du Congo et débarque à Banana le 20 décembre 1889. Il commence sa carrière comme adjoint du Commissaire de District des cataractes, Van Dorpe. Il dirige le service du portage entre Matadi et Léopoldville. Bientôt il sera chargé de la reconnaissance de la région au sud des cataractes afin d'y créer une seconde piste qui passe par Kimpese. Le 29 novembre 1890 il fut nommé Commissaire du District de l'Equateur. Il arriva à Equateurville (Wangata) fin décembre. Il y restera jusqu'au 19 juin 1893, date à laquelle il remit le commandement à Fiévez, de sinistre mémoire. Il effectuera encore deux missions (1898 au Katanga et 1902 au Bahr-el-Ghazal) avant d'être congédié juste avant de partir pour une mission de délimitation des frontières au Lac Edouard en 1907.

Il attribuera par la suite sa défaveur relative à sa répugnance à « faire du caoutchouc » suivant la méthode léopoldienne. Il est en tous cas certain que la « nouvelle politique économique » lui a déplu¹⁷⁴. Mais ce déplaisir était-il lié au sort malheureux des indigènes, ou au fait que Lemaire, qui était un libéral enthousiaste et fut l'un des commanditaires du *Petit Bleu*, était un colonialiste convaincu, mais aussi un partisan de la liberté du commerce ? Allez savoir ! Il n'eut en tous cas pas à se plaindre du « nouveau régime ». Quand son ami Louis Franck devint ministre des Colonies en 1918, Lemaire fut désigné comme premier directeur de l'Ecole Coloniale Supérieure d'Anvers. Il mourut le 21 janvier 1925 à Bruxelles.

Autre exemple : il y a un point sur lequel tous les vétérans coloniaux sont d'accord pour critiquer Léopold II : son ingratitude. On émet ces critiques avec des circonlocutions, des précautions oratoires et de majuscules de respect, mais on les émet, et même on lâche le mot cru. Et l'ingratitude la plus caractérisée, de l'avis général, a été celle dont le Roi fit preuve envers Dhanis. Il y a à ce sujet une unanimité pour ainsi dire générale.

Il s'est cependant trouvé un officier, le commandant Bodard, pour se livrer, en temps opportun, c'est-à-dire quand la disgrâce du « Vainqueur des Arabes » était encore toute fraîche, pour déballer à son sujet un certain nombre de détails croustillants (notamment sur son abondant harem de beautés congolaises), ce qui ne pouvait que plaire à Léopold II.

Bien entendu, à chaque fois qu'un témoin gênant surgissait parmi le personnel de l'EIC les services de Léopold II proclamaient que c'était là un élément douteux, congédié pour sa mauvaise conduite, qui se vengeait précisément de son licenciement, et qu'il avait été acheté à prix d'or par les

¹⁷⁴ Les notes prises par Lemaire *in tempore non suspecto* dans le carnet "*Palabres diverses dans le District de l'Equateur. Carnet de notes prises du 18 mars 1891 au 28 mai 1893*" (conservé à Tervueren, voir inventaire Thuriaux-Hennebert des Papiers Lemaire) font état d'efforts de sa part pour conseiller aux indigènes des méthodes de récolte et de traitement du caoutchouc moins pénibles. Ceci bien que Lemaire ne fût pas exactement un tendre. Nous comptons dans ce même carnet 13 expéditions punitives en vue de la soumission des villages avoisinants du poste même: Ikengo (12.4.91); Lolifa (14-4.91); villages de la rive droite (16.4-91), Inkole (14.6.91), Ipeko (4.9.91), Boangi (16.11-91), Ekoyo (12.2.92), Iyonda et Bujia (18.12.92), Wangata w'aliko (décembre 92), Bokombo (24 et 26.12.92 et mai 93), Injolo (16.5.93). Il y aura ensuite les expéditions sur l'Ikelemba, la Lulonga et la Lopori, la région du Lac Ntumba, de Ilebo, Ngombe, Lukolela, qui toutes auront un caractère d'oppression.

Anglais. Ce n'était pas toujours faux. On vit même de fins renards se faire payer par les deux parties en cause et se rétracter plusieurs fois !

Il n'est pas trop étonnant que le citoyen Lambda ne s'y soit pas trop bien retrouvé !

Tout cela, mis ensemble, se traduisait pour les témoins belges par un bilan qui était à peu près celui-ci : « Si je parle, les risques sont considérables et certains, tandis que les résultats en sont extrêmement aléatoires ». Beaucoup donc se turent.

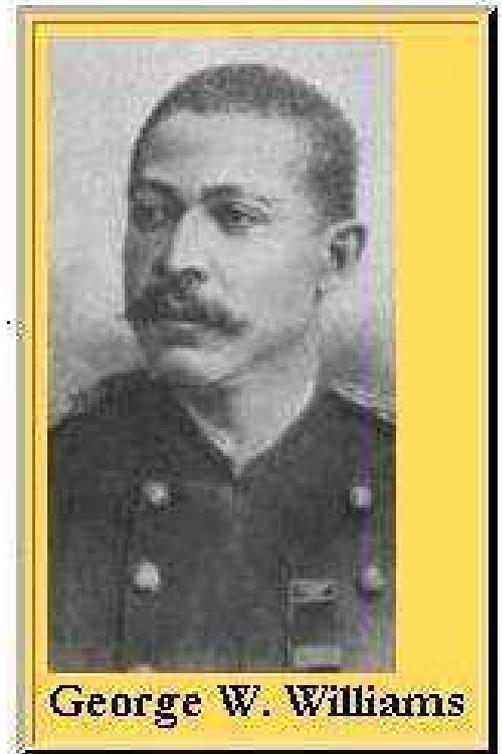
Enfin, un dernier facteur entre en ligne de compte : c'étaient surtout les milieux catholiques qui s'intéressaient à la colonie, ou plus exactement aux Missions, donc à la Colonie. Or, l'Eglise pratiqua envers l'Etat Indépendant une politique du silence qui fera l'objet d'un chapitre particulier. Ce silence catholique n'est pas, lui non plus, étranger au silence belge.

L'opinion doctrinaire, l'opinion catholique, était au fond l'opinion de la Belgique dans son ensemble. Elle était faite d'une tranquille satisfaction de l'ordre établi. Le Congo avait fort inquiété les Belges à l'époque où l'Etat Indépendant et la Compagnie du Chemin de Fer lançaient périodiquement des appels à l'aide. Cette ère était close. Les Belges étaient désormais témoins de la prospérité grandissante de la colonie ; ils entendaient saluer le Congo comme un des plus gros producteurs de caoutchouc du monde. Ils lisaient les bilans admirables des grandes Compagnies concessionnaires : Le régime léopoldien appliqué au Congo leur paraît bien adapté à des « populations nègres ». Rien, vers 1903-1904, ne préparait l'annexion du Congo à la Belgique. Ni dans les partis, ni dans l'opinion, il n'y avait de courant réel porté en faveur d'une solution annexionniste. Le régime existant semblait promis à une longue vie.

*

Mais il est temps de nous occuper de ceux qui ont osé parler...

Les précurseurs



Les « anti léopoldiens » les plus connus sont sans doute Roger Casement et Edouard Dene Morel. Ils n'ont été ni les seuls, ni les premiers. Et il me paraît tout de même important de mentionner le fait que le premier cri d'alerte au sujet du système léopoldien est venu d'un Noir !

Le « Black » : George Washington Williams.

George Washington Williams (1849 – 1891) naquit le 16 Octobre 1849 à Bedford Springs, Pennsylvanie. Il fut historien, officier et écrivain. Au moment de la Guerre de Sécession, il s'engagea dans l'Armée de l'Union (= Nordiste) à 14 ans. Il atteignit le grade de lieutenant-colonel dans l'armée du Mexique, et après la chute de Maximilien il émigra vers l'Ouest. Plus tard, Williams étudia à la Howard University et au Newton Theological Seminary, envisageant de devenir pasteur. Il toucha au journalisme (écrivant pour deux journaux), au droit et à la politique. Il participa à la Ohio State Legislature et fut ministre plénipotentiaire à Haïti. Williams écrivit deux importants ouvrages historiques sur les Noirs américains, "*A History of Negro Troops in The War of Rebellion* " et "*The History of the Negro Race in America 1619-1880*".

Après la publication de ces ouvrages, l'attention de Williams fut attirée par le sort des Africains colonisés par l'Europe. Il s'intéressa à leur condition dans l'Etat Indépendant du Congo. Il rencontra le Roi Léopold II et envisagea de se rendre au Congo pour voir les choses sur place. Le Roi formula les objections les plus formelles au voyage de Williams mais celui-ci tint bon et mena ses intentions à bien, en 1890. Ce voyage fut court. Néanmoins, pendant ses six mois au Congo, Washington Williams en a saisi la nature du régime prédateur. D'ailleurs, dès 1887, à l'Exposition universelle de Bruxelles, la mitrailleuse Maxim, ce grand outil de la civilisation magnifié par Stanley, ne figurait-elle pas aux côtés des naïves allégories célébrant le triomphe sur la "sauvagerie africaine" ?

Georges W. Williams a effectué sa visite au Congo dans une intention bien précise. Les Américains, qui avaient aboli l'esclavage à la suite de la guerre de Sécession, cherchaient à en liquider les séquelles, ce qu'on a appelé « le problème noir ». Dès avant l'abolition de l'esclavage, d'ailleurs, des antiesclavagistes américains avaient estimé que la manière la plus logique de réparer le tort fait aux esclaves était de les ramener à l'endroit qu'ils n'auraient jamais dû quitter : l'Afrique. Cela devait mener, par ailleurs, à la fondation de l'état du Libéria¹⁷⁵.

¹⁷⁵ En 1822, le Libéria est fondé par une société américaine de colonisation (*The National Colonization Society of America*, « la société nationale d'Amérique de colonisation »), pour y installer des esclaves noirs libérés. C'est le début d'un malaise entre les Américano-Libériens et la population autochtone. Le 26 juillet 1847, le Libéria devient une république indépendante. Le suffrage censitaire permet à l'élite américano-Libérienne et au parti True Whig de conserver le pouvoir durant un siècle.

Mais, pour des Américains, citoyens d'une colonie ayant conquis son indépendance par les armes contre sa métropole anglaise, le colonialisme était le pire et le plus haïssable des maux. Il ne pouvait donc être question de suggérer à des esclaves libérés de se jeter dans de nouvelles chaînes en allant habiter une colonie. Et voici qu'il était question d'un état INDEPENDANT du Congo ! Et un Etat qui proclamait des principes hautement humanitaire et la volonté de lutter contre l'esclavage ! Et enfin, un Etat qui était immense, avec donc peut être de la place pour beaucoup d'immigrants ! Williams désirait donc se rendre compte de l'opportunité d'encourager des Noirs américains à se fixer au Congo.

Faut-il le dire ? Il fut cruellement déçu par ce qu'il vit en EIC ! Massacreurs, esclavagistes de la traite du caoutchouc, pachas de harems, leurs abus ont indigné, à l'été 1890, l'Américain noir épris d'émancipation. En août 1890, depuis Stanley Falls, Williams adresse à Léopold II une "lettre ouverte", qui circulera ensuite, comme pamphlet, dans toute l'Europe. Longue de 16 pages, elle détaille l'avidité et la cruauté considérables du régime colonial qu'il avait observé au Congo. Il dénonça la poursuite du commerce des esclaves d'Afrique avec la coopération des puissances européennes, l'exploitation des travailleurs qui n'avaient pas accès aux biens qu'ils produisaient.

Trois mois plus tard, il publia un violent réquisitoire contre les méthodes de Léopold II, dans un rapport adressé au Président des Etats-Unis (*A Report on the Congo State and Country to the President of the Republic of the United States*). Dans sa lettre, il forge même une expression appelée à un funeste succès, dénonçant des "crimes contre l'humanité". Sa santé gravement ébranlée par ses voyages exténuants en Afrique, Williams mourut en Angleterre., à 41 ans, l'été suivant, en 1891.

La première dénonciation de quelque importance du système léopoldien fut donc l'œuvre d'un homme lui-même d'origine africaine, et elle vint d'Amérique, non d'Angleterre.

A l'époque, les Etats-Unis n'occupaient encore qu'un rang assez médiocre parmi les Puissances. Et Williams, même s'il avait un passé de politique et de diplomate, n'était pas en mission officielle lorsqu'il fit ces constatations. Elles étaient des observations d'un simple voyageur privé, que personne n'avait mandaté pour faire une enquête. Il ne s'adressa pas non plus à l'opinion publique, même si des copies de son rapport ont circulé. De larges extraits, en effet, parurent en Angleterre, aux Etats-Unis, en Suisse, en Allemagne, en France et en Belgique. On peut certes imaginer qu'il n'aurait pas manqué d'aller plus loin et qu'il taillait sa meilleure plume dans ce but, quand la mort l'emporta... Le fait est qu'il n'eut pas le temps de le faire. Enfin, à cette époque, l'anglais n'était pas une langue très couramment connue en Europe. Quand on voulait donner un retentissement mondial à un ouvrage, on le publiait en français ! Tout ceci explique que le rapport de Georges Washington Williams n'ébranla pas le monde.

Ce qu'on s'explique beaucoup moins, c'est l'absence de réaction de ceux qui n'avaient pas besoin de traduction pour le lire : les Britanniques. Il est peu probable que ce document ait échappé à l'attention des services de Sa Gracieuse Majesté. D'autant plus que dès cette époque le Colonial Office commençait à recevoir des rapports au sujet des travailleurs noirs originaires des colonies britanniques engagés par l'EIC pour être mis au travail sur le sol congolais. Il était question de violences, ayant dans certains cas entraîné la mort, d'arrestations sans jugement impliquant la mise aux fers, de travailleurs « *traités comme des bêtes de somme et contraints de rester au Congo, même après l'expiration de leur contrat* ». En 1895, les gouverneurs de la Sierra Leone et de la Gold Coast (le Ghana actuel) s'opposèrent à ce que l'EIC recrutât encore dans ces territoires, à cause des traitements

En 1931, la Société des Nations (SDN) condamne les conditions de travail forcé imposées aux autochtones par les Américano-Libériens pour le compte de multinationales de l'industrie du caoutchouc. Le scandale contraint le gouvernement à la démission. En 1936, le nouveau gouvernement interdit le travail forcé. Néanmoins, les autochtones, privés de droit de vote, restent des citoyens de seconde zone. Il faudra attendre mai 1945 pour que le président William Vacanarat Shadrach Tubman accorde le droit de vote aux autochtones.

inhumains que l'EIC infligeait aux Noirs à son service

Il est donc difficile de ne pas voir une sorte de complicité dans ce silence britannique alors que le Foreign Office eut sûrement vent des écrits de Williams. Celle-ci peut être due au fait que la diplomatie européenne venait enfin de mettre un terme (provisoire et précaire, comme on le verra à Fachoda) aux disputes sur les « sphères d'influence » en Afrique, entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, et le Portugal, par le traité dit d'Heligoland-Zanzibar¹⁷⁶. Il n'était pas opportun que la Grande-Bretagne fût la première à donner l'exemple de l'ingérence dans les affaires des autres. D'autre part, le cousinage Léopold – Victoria a pu jouer un rôle d'amortisseur...

Cette attitude anglaise est de toute manière le fidèle reflet de ce que sera la ligne de conduite de toutes les Puissances européennes, quand les affaires de l'EIC vont commencer à « sentir le roussi ». Pas de désapprobation bruyante, mais des instructions aux divers ministères compétents pour ne pas autoriser l'engagement de personnel destiné à l'EIC dans leurs colonies africaines, pour décourager les jeunes gens de contracter des engagements dans l'EIC, pour interdire aux officiers d'aller servir dans la Force Publique...

L'homme qui venait du froid...

Si l'anglais était à l'époque une langue dont la connaissance était peu courante, que dire d'un autre précurseur, qui, lui, prenait note en suédois ! C'était là, en effet, la nationalité de Viktor Sjöblom, et cela n'est étonnant qu'au premier abord. Les pays scandinaves ne colonisèrent pas. Mais l'aventure exotique était attirante, en particulier pour les militaires à qui la vie de caserne et de garnison semblait bien plate et morne ! A côté des officiers belges, le cadre de la Force Publique comptait aussi un nombre non négligeable d'officiers européens de diverses autres nationalités. Les Scandinaves¹⁷⁷, précisément, furent les plus nombreux. Entre 1878 et 1904, les Suédois furent 47 officiers et 1 sous-officier, les Norvégiens 26 officiers et 3 sous-officiers. L'Etat Indépendant n'était donc pas un inconnu pour les Nordiques.

Les missions protestantes étaient depuis longtemps présentes au Congo. Au début de l'initiative de Léopold, les missionnaires protestants étaient même enthousiasmés par le projet de l'EIC et faisaient pression sur leurs gouvernements respectifs, pour qu'ils le reconnaissent. Ils vont complètement changer d'avis par la suite en voyant le régime instauré par le Roi. Les missionnaires venaient de différents pays d'Europe : missions britanniques (ex : Livingstone Inland Mission), américaines (ex : American Baptist Missionary Union) ou encore suédoises (ex : Svenska Missionförbundet).

Le protestantisme, bien qu'arrivé le premier en plus d'un endroit (la traduction de l'Ancien Testament en kikongo est terminée en 1891), s'est implanté plus lentement que le catholicisme, la raison principale était que les missions protestantes n'ont pas bénéficié de l'aide de Léopold II, contrairement aux missions catholiques.

La lente expansion de l'action protestante est aussi due aux diverses nationalités et à la grande variété des confessions protestantes. Les missions n'avaient pas toujours les mêmes points de vue sur certains sujets, entraînant donc des tensions au sein de l'église protestante elle-même.

¹⁷⁶ Heligoland est un petit archipel de la Baltique, possession de la famille de Hanovre, devenue souveraine d'Angleterre. Le traité rétrocédait ces îles à l'Allemagne, cependant que Zanzibar, au large du Tanganyika allemand, passait sous influence anglaise. On se mit aussi définitivement d'accord sur la frontière entre le Tanganyika et le Kenya.

¹⁷⁷ Jusqu'au 7 juin 1905, la Norvège et la Suède furent unis par une union personnelle ; le roi de Suède étant en même temps roi de Norvège. C'est en tant que double royaume qu'ils étaient signataires de l'Acte de Berlin. Les suédo-norvégiens ne sont en fait que les troisièmes quant au nombre de leur ressortissants au service de l'EIC, après les Belges et les Italiens. Mais ces derniers étaient surtout nombreux dans le service de Santé. Les Scandinaves se classent bons deuxièmes en ce qui concerne les troupes combattantes.

Sjöblom, donc, était missionnaire protestant dans le Bas-Congo. Le peu d'enthousiasme que son œuvre se reflète dans le caractère succinct de sa notice dans la BCB¹⁷⁸, que voici .

On possède de lui, outre son ouvrage « *Sous l'ombre des palmiers* » édité en 1907 (uniquement en suédois) des notes, qui n'ont jamais été éditées en français¹⁷⁹, faute d'un accord entre ses ayant-droit et les institutions scientifiques belges, qui voudraient y adjoindre un appareil critique dans lequel, à tort ou à raison, l'on voyait une tentative pour atténuer, voire réduire à néant ses accusations.

A ma connaissance, il n'existe pas d'édition complète des notes et journaux de Sjöblom, et c'est dommage, car même si son texte est largement cité, il demeure incomplet et la sélection, pour intéressante qu'elle soit, nous prive peut-être de « recoupements » possibles et l'on est parfois amené à se demander si le commentateur ne met pas ses propres connaissances ou opinion dans la bouche de Sjöblom. Il en va souvent ainsi en matière de documents historiques : l'on est bien forcé de faire avec ce que l'on a...

Le traducteur, quant à lui, me paraît avoir forcé un peu sur l'ambiance « samizdat » et dans sa conviction que de tels documents, en 1974, auraient connu en Belgique une véritable censure. Il est certes exact que ceux qui s'aventurent sur les eaux troubles et ensanglantée du Congo léopoldien ne doivent pas s'attendre à une carrière académique illuminée par la bienveillance des autorités. Mais c'est le sort commun de ceux qui se risquent hors des sentiers battus et rebattus par l'historiographie dominante. Tant l'original « *Vit man i swart land* » que la traduction n'ont, à ce qu'il semble, jamais été édités autrement qu'à compte d'auteur et, en ce qui concerne le français, sous forme ronéotypée.

Encore que Sjöblom ait essayé de se faire entendre, mais avec un succès limité dû sans doute en partie à la barrière de la langue, l'important, dans sa démarche, est ailleurs. Lui, puis d'autres missionnaires protestants (les Américains Morrisson et Sheppard et le britannique Henry Guinness), et aussi, quelque fois, des employés de l'EIC ou de compagnies actives dans l'EIC, se feront les informateurs de personnalités européennes susceptibles de se faire entendre. Sjöblom est ainsi une des sources du livre « *Civilisation in Congoland* » de H.R. Fox-Bourne, Secrétaire de l'*Aborigines Protection Society*.

Marcus Dorman, un Britannique favorable à l'œuvre léopoldienne, en écrit ceci en 1905 :

851

SJÖBLOM (le Révérend), Missionnaire protestant (Vittinge, Uppsala, Suède, 20.0.1862 - Ikoko, Congo belge, 29.1.1902).

Missionnaire au service de l'Union Baptiste Américaine, le Révérend Sjöblom se distingua par l'hostilité qu'il manifesta dès les débuts vis-à-vis de l'Administration de l'Etat indépendant. Il fut un des plus ardents à critiquer le régime du coot-chong. A son premier retour en Europe, il n'hésita pas à avertir l'opinion publique. Il ne fut pas toujours suivi par les dirigeants des missions protestantes. Ses accusations passionnées et celles d'autres missionnaires protestants furent à l'origine de l'envoi au Congo de la Commission d'enquête de 1906.

Il a publié un ouvrage en langue suédoise : « *I Palmernas Skugga* » (Sous l'ombre des palmiers), qui a paru à Stockholm en 1907.

17 février 1948,

A. Lacroix.

La Tribune congolaise, 21 novembre 1924, p. 1. — Dan. C. Boulger, *The Congo State*, London, 1900. — E. D. Morel, *Had Zhabbar*, éd. Unwin, London, 1917, p. 47. — Jules Bannard, *Au Congo pour Christ*, Liège, 1907, p. 155. — Arvid Bränd, *Får man i svart land*, Stockholm, 1942.

¹⁷⁸ IRCB Biographie Coloniale Belge: Tome I (1948) col. 851-852

¹⁷⁹ Des textes ont fait l'objet d'une publication virtuelle "E.V. S SJÖBLOM, missionnaire suédois au Congo des mains coupées (1892 - 1903) par Svärd Arvid (1942) traduction française de Jacques Macau (1974)" par la revue **Dialogue** On peut les télécharger sur le site CongoForum.

«L'auteur n'a pas parcouru le pays lui-même, mais se fie principalement aux preuves fournies par feu Mr Glaves, qui a été fonctionnaire au service de l'Association Internationale du Congo, et de feu Viktor Sjöblom qui fut Missionnaire suédois au Congo. On ne peut dire que ce livre soit une lecture bien gaie, car en fait c'est avant tout une liste des crimes qui ont été commis dans le passé.»¹⁸⁰ »

Par la suite, les missionnaires protestants allaient être les grands pourvoyeurs d'information des campagnes humanitaires contre Léopold II. Les premières dénonciations visèrent les brutalités du régime des compagnies concessionnaires, mais elles n'épargnèrent pas les missions catholiques, et surtout les Jésuites, leurs procédés expéditifs d'acquisition d'enfants dits orphelins, et leur politique de fermes-chapelles qui aboutissait à un véritable quadrillage de certaines régions du Bas-Congo. À ces accusations ponctuelles succéda bientôt une campagne plus systématique, orchestrée particulièrement en Angleterre et aux États-Unis, essentiellement dans les milieux de la gauche libérale et des églises évangéliques. Cette composante doublement « étrangère » de la campagne anti-congolaise, « anglo-saxonne » et protestante, tout comme les susceptibilités éveillées par l'Angleterre dans l'exercice de son rôle de grande puissance, interprète autoproclamée de la moralité internationale, autant de facteurs qui suscitérent des réactions épidermiques en Belgique et sur le continent. Au bout du compte, l'affrontement entre lobbies dont les ramifications n'étaient pas toujours claires envenima une cause qui, à l'origine, était humanitaire. Les affinités manifestées par protestants et anticléricaux dans leur critique des missions catholiques firent bientôt de la « question congolaise » un lieu où se renforcèrent des identités adverses.

L'artiste

Le 13 juin 1890, un homme de 32 ans, le front haut, le bas du visage mangé par une barbe noire, le regard voilé de sombre mélancolie, débarque à Matadi, dans l'embouchure du fleuve Congo. C'est la fin d'un voyage, et le début d'une aventure, pour ce fils d'une famille polonaise noble, né en Ukraine (pays qui à l'époque font tous deux partie de l'Empire Russe). Des voyages, Teodor Korzeniowski en a déjà fait un certain nombre. Marin depuis l'âge de 16 ans, il a passé la moitié de sa vie à bord de voiliers hauturiers et de vapeurs, du trois-mâts au charbonnier. Des aventures, aussi, il en a connu quelques unes, sur toutes les mers et encore davantage dans son for intérieur. Dix ans plus tard, il a appris l'anglais, obtenu la nationalité britannique et passé tous les examens pour devenir capitaine au long cours dans la marine marchande. Teodor Korzeniowski est venu dans L'EIC pour prendre le commandement d'un vapeur à aube de 15 tonnes. La construction du chemin de fer n'était pas encore achevée, et c'est donc à pied qu'il devra rallier Léopoldville, en amont des trente-deux cataractes du Bas-Congo. Le Polonais n'a cependant pas l'heur de plaire aux représentants locaux de la compagnie commerciale qui l'a embauché à Bruxelles - grâce à une tante bien placée. Le "pistonné" ne monte qu'en qualité d'officier en second sur le vapeur *Roi des Belges*, en partance pour les Stanley Falls, la "station de l'intérieur" qui deviendra Kisangani, la grande ville sur la boucle du fleuve.

La même année, Teodor Korzeniowski, c'est-à-dire, en littérature, le futur Joseph Conrad, quitte le Congo, malade et sans esprit de retour. De son chemin de croix sur le fleuve, il tirera un livre-culte. *Heart of Darkness*, plutôt qu'une dénonciation, est un chef d'œuvre littéraire dont le cadre est l'atrocité léopoldienne. Cependant, comme Conrad en a conçu l'idée en travaillant au Congo, il entre d'une certaine façon dans la catégorie des employés de l'EIC qui se retournèrent contre l'Etat. Les atrocités, chez lui, sont plus un thème littéraire que l'objet d'une campagne d'opinion visant à les abolir. Par contre, il écrivit un « best seller » à propos du Congo. Et de ce fait, il toucha un public très large, beaucoup plus sans doute que les pamphlets des humanitaires, et contribua notablement à la formation d'une image négative du Congo léopoldien.

¹⁸⁰ The author has not travelled in the country himself, but relies chiefly upon the evidence of the late Mr. Edward Glave, at one time an official of the Congo International Association, and of the late Mr. Sjöblom who was a Swedish Missionary in the Congo. The book is not cheerful reading, for indeed it is chiefly a record of crimes which have been committed in the past.

Heart of Darkness, le chef d'œuvre de Conrad, n'est donc ni un pamphlet à la façon de la CRA, ni un témoignage. Et si ce livre ne l'est pas, c'est sans aucun doute parce que l'écrivain lui-même a voulu qu'il en soit ainsi. *Heart of Darkness* n'est pas une description du Congo qui viserait à dénoncer la colonisation de Léopold II ; c'est un roman dont l'action se passe au Congo parce que le Congo léopoldien est une terre d'horreur et d'épouvante. Mais cette action ne se situe qu'anecdotiquement dans un pays précis, parce qu'elle n'est pas politique, mais morale ou métaphysique. Elle concerne les profondeurs obscures de l'âme humaine, auxquelles le contexte de colonisation brutale sert de révélateur. Ce genre de récit se développe au mieux dans un contexte de crise qui est souvent une guerre, mais peut-être aussi une catastrophe, une épidémie... Conrad a choisi la colonisation léopoldienne comme représentant elle aussi une calamité de ce genre. Ce choix est d'une certaine manière, un témoignage, mais il est indirect.

Les écrits de Conrad qui pourraient être considérés comme un témoignage sur le Congo léopoldien, ceux où il parle de son expérience sans la regarder à travers le prisme de la fiction, n'ont pas été publiés à l'époque où les polémiques, dont nous essayons de rendre compte ici, faisaient rage. Il s'agit de certains passages de sa correspondance et du bref journal qui servira de base à son roman. En voici quelques extraits :

«3 juillet, avons croisé un officier de l'État indépendant en tournée d'inspection, quelques minutes plus tard, avons vu à un campement le cadavre d'un Bakongo. Abattu à coup de fusil ? Odeur épouvantable.»

«4 juillet. A 9h.30, place du marché. Vu un autre cadavre gisant au bord du sentier dans une attitude de repos méditatif»

« 29 juillet. Sur la piste, aujourd'hui, sommes passé devant un squelette attaché à un poteau. Avons vu aussi la tombe d'un blanc. Pas de nom. Un simple amas de pierres en forme de croix ».

«1er août. Querelle entre les porteurs et un soi-disant fonctionnaire à propos d'un tapis. Pluie de coups de bâtons. Me suis interposé. Un peu plus tard, le chef est arrivé avec un garçon de 13 ans environ blessé par balle dans la tête.»

Début octobre 1890, Conrad écrit une longue lettre à une cousine demeurant à Bruxelles et qui avait contribué à son engagement: *« Décidément je regrette d'être venu ici. Je le regrette même amèrement. (...) Tout m'est antipathique ici. Les hommes et les choses, mais surtout les hommes. Et moi je leur suis antipathique aussi. (...) Le directeur est un vulgaire marchand d'ivoire à instincts sordides qui s'imagine être un commerçant tandis qu'il n'est qu'une espèce de boutiquier africain.»*

On peut dire, tout au plus, que le témoignage fragmentaire de Conrad converge avec tous les autres. Mais il est exclu que ce soit le moindre rôle dans les polémiques de l'époque, puisqu'à cette époque, précisément, il ne les publia pas.

Et *Heart of Darkness* ? Faut-il considérer ce livre comme un témoignage ? Non, si l'on entend par là la relation de faits réels auxquels le témoin a assisté. Il s'agit d'un roman, d'une œuvre de fiction, dont même Conrad n'a jamais pu voir les péripéties que dans son imagination. Oui, si on utilise le mot dans le sens qu'il a lorsqu'on dit par exemple que Balzac a été un « témoin de son époque ». Si les événements de *Heart of Darkness* sont fictifs, le petit monde de la navigation fluviale durant la colonisation léopoldienne qui en est le cadre est décrit d'après nature et certains événements de la courte « carrière au service de l'EIC » de l'écrivain ont inspiré le roman.

Atteint de malaria et dysenterie, Conrad rejoignit l'Europe début 1891 sans avoir réellement commandé de navire sur le fleuve Congo, il rompit alors son contrat avec la Société. Devenu écrivain,

il se souviendra toujours avec horreur de son aventure en Afrique, lieu où il ne vit que cupidité, rapacité et mort, il n'hésita pas à qualifier Bruxelles de sépulcre blanchi dont les pompeux bâtiments ont été bâti sur les cadavres de milliers de congolais. Ultérieurement, Conrad, se remémorant le manifeste de l'Association internationale pour l'exploration et la civilisation en Afrique fondée en 1884 par « *Sa majesté le Roi des Belges dans le but de promouvoir la civilisation et le commerce en Afrique ainsi que dans d'autres buts humanitaires et philanthropiques* », écrivit en décembre 1903 à son ami R.B. Cunninghame Graham¹⁸¹ qu'il souhaitait « *oublier les méfaits des conquistadores modernes. Leurs exploits pèsent déjà bien assez lourd sur toutes les consciences, non pas comme le réveil d'instincts humains oubliés mais comme celui d'une bête énorme et monstrueuse. Léopold est leur Pizarro et Thys leur Cortez. Ils recrutent leurs « lanciers » sur les trottoirs de Bruxelles et d'Anvers, parmi les souteneurs, les sous-offs, les maquereaux, les petites frappes et les ratés de tout bord !* ».

Un an avant sa mort en 1924, il évoquait encore Stanleyville comme « *le souvenir d'une publicité sensationnelle dans un journal et l'abominable connaissance de la plus vile soif de butin qui ait jamais défigurée l'histoire de la conscience humaine et de l'exploration géographique* ».

La mission du *Roi des Belges* est ordinaire, dans un pays qui ne l'est pas pour les Blancs – près d'un millier – qui s'y sont aventurés: il faut remonter le fleuve sur 1.700 km, charger de l'ivoire et du caoutchouc naturel à Stanley Falls, et en évacuer un employé tombé incurablement malade. Nommé à ce poste au début de l'année, celui-ci n'a tenu que quelques mois dans la jungle (à cette époque, un bon tiers des Européens meurent de "fièvres tropicales" dans les deux années suivant leur arrivée). A la montée, tout se passe bien. En revanche, à la descente, le capitaine Koch tombe malade à son tour. Le 6 septembre, Teodor Korzeniowski prend le commandement, alors que s'engage une course contre la mort pendant deux semaines : Georges Antoine Klein, l'agent français que le bateau ramène, délire, crie ses hallucinations. Il succombe, cinq jours avant le retour à Léopoldville. De cet infortuné employé subalterne, sans histoires, on aura vite tout oublié, sauf son crâne parfaitement chauve bouillonnant d'une fièvre mortelle. L'aventure se termine également mal pour le capitaine Korzeniowski, même s'il sauve sa peau. Alors qu'il n'a aucunement démerité, on lui refuse le commandement d'un autre navire de la compagnie, auquel il aspirait. Peu après, paludisme et dysenteries le terrassent. Il ne doit sa vie qu'aux soins du médecin d'une mission baptiste près de Léopoldville.

C'en est assez ! Moins de six mois après y avoir mis pied à terre, l'Anglo-Polonais quitte le Congo et le grand fleuve, sans esprit de retour. Cependant, six ans plus tard, il publie une nouvelle s'inspirant de son séjour : *Un avant-poste du progrès*. Outre ses qualités littéraires, l'écrivain ne manque ni de réalisme ni de charges critiques. Mais il ne frappe pas les esprits. Il en va tout autrement du texte que l'ex-marin, qui s'est entre-temps installé dans la campagne anglaise comme écrivain, adoptant comme nom de plume son deuxième et son troisième prénom, rédige au crayon entre décembre 1898

¹⁸¹ Robert Bontine Cunninghame Graham (Londres, 1852 –Buenos Aires, 1936) était un homme politique, écrivain, journaliste et aventurier écossais.

En dépit de ses origines sociales et de sa fortune personnelle, il rejoignit le camp travailliste et se présenta aux élections nationales de 1886 avec un programme radical comportant, entre autres propositions, la suppression de la chambre des Lords, l'instauration du suffrage universel, d'amples nationalisations, l'application de la journée de huit heures, et la mise en place d'un gouvernement autonome en Écosse ; élu à la chambre des Communes, il devint ainsi, quoique tout d'abord sous l'étiquette libérale, le premier parlementaire britannique socialiste de l'Histoire. Son franc-parler à la Chambre lui attirera plusieurs suspensions, et son engagement direct aux côtés d'ouvriers en lutte lui vaudra même un séjour en prison. Œuvrant par ailleurs pour une plus grande autonomie de son Écosse natale, dans le centre de laquelle il possédait de vastes domaines, il fonda ensuite (et fut le premier à présider) le Parti travailliste écossais (1888-1893), cofonda également le Parti national d'Écosse en 1928, et fut désigné, déjà fort âgé, premier président du Parti national écossais en 1934, bien qu'il ne parvint plus à se faire réélire. Il consacra les dernières décennies de sa vie à rédiger et publier de nombreux ouvrages — biographies, nouvelles, esquisses littéraires, essais, et aussi récits de voyage relatant les périples qu'il avait accomplis dans ses jeunes années notamment en Afrique du Nord et en Amérique latine.

et février 1899 : *Heart of Darkness*, de Joseph Conrad, est le roman le plus lu, et le plus commenté, jamais écrit sur le continent noir.

La trame du livre (intitulé, en français, *Au cœur des ténèbres*)¹⁸² rappelle des souvenirs : le narrateur, Charlie Marlow, est envoyé en amont du grand fleuve pour ramener du "poste avancé de l'intérieur" un certain Kurtz. Personnage hors normes, celui-ci "collecte" plus d'ivoire que tous les autres chefs de poste réunis, mais, dernièrement, des échos inquiétants sortis de la jungle laissent à penser qu'il est devenu fou, qu'il a "viré indigène". Il s'agit d'étouffer le scandale. Au terme d'un aventureux voyage en bateau, sous une pluie de flèches, Marlow touche au but et découvre la vérité : Kurtz, dont la maison est clôturée par une rangée de piquets sur lesquels sont plantés des crânes d'Africains, organise des razzias meurtrières à l'intérieur du pays, avec l'aide de la tribu riveraine du fleuve qui le vénère comme un Dieu, maître de la vie et de la mort. Marlow parvient à embarquer Kurtz, naguère auteur d'un vibrant plaidoyer humanitaire destiné à une Association internationale pour la suppression des coutumes sauvages, auquel il vient d'ajouter un post-scriptum gribouillé : "Exterminez toutes ces brutes !". Délirant dans son agonie, Kurtz, la tête "lisse comme une boule d'ivoire", s'éteint avant le retour à la civilisation. Son dernier cri est un souffle d'effroi : "L'Horreur ! L'Horreur !"

Sous Marlow perce Conrad et, pour qui sait trois mots d'allemand, Kurtz ("court") ne saurait cacher Klein ("petit"). Mais ce n'est pas tout. Plusieurs officiers de la Force publique au Congo, que Joseph Conrad y avait rencontrés lors de son passage, se sont livrés aux exactions rapportées dans sa fiction. On reconnaît sans peine, à travers un déguisement des plus légers, les tueries commises par Victor Leon Fiévez et le jardin de Léon Rom, commandant aux Stanley Falls en 1895, qui avait ceint un parterre de fleurs de vingt et un crânes d'Africains. Or, c'est dans les jours suivant la révélation de ce fait macabre dans deux publications britanniques, que Joseph Conrad entreprend la rédaction de *Heart of Darkness*.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait avant ? En décembre 1903, dans une lettre à un ami et militant de la "noble croisade" contre les exactions au Congo, Conrad invoque "*des choses que j'ai essayé d'oublier ; des choses que je n'ai jamais vues*". Il est vrai qu'il a fallu quatorze ans, de 1890 à 1904, pour que les gains du "caoutchouc rouge" centuplent. Et c'est seulement au tournant du siècle que la possession de Léopold II est devenue la colonie la plus rentable d'Afrique.

C'est à cela que s'arrête l'aspect « dénonciation »¹⁸³ de l'œuvre de Conrad. Il est à la fois indifférent et réaliste, en ce qui concerne le sort des indigènes. *Au cœur des ténèbres* a été publié, en 1899, sous le titre *The Heart of Darkness*, comme un feuilleton en trois épisodes dans une revue britannique, *Blackwood's Magazine*. Quand, en 1902, Joseph Conrad fait paraître le roman, il retire de l'intitulé l'article défini. Il a pris le temps de la réflexion. Bien que la campagne contre les atrocités au Congo batte alors son plein, l'auteur renonce à désigner un lieu précis comme le trou noir du monde. *Heart of Darkness* explore la géographie intérieure de la nature humaine, sous toutes les latitudes, de tout temps. "*Le civilisé est violé par la brousse, mais le viol est une révélation*", y lit-on. Et de Kurtz, il est dit que "*le milieu sauvage lui avait murmuré sur lui-même des choses qu'il ne savait pas*", que ce murmure avait trouvé "*en lui un bruyant écho parce qu'il était creux au centre*". L'abomination tire sa force d'un effet de miroir: Marlow est ce que Kurtz a peut-être été, avant; Kurtz, ce que Marlow aurait

¹⁸² Cette traduction est maladroite. L'œuvre avait paru en épisodes sous le titre « *The Heart of Darkness* », ce qui montre bien que Conrad a volontairement supprimé l'article défini inclus dans « Au ». Son intention était donc bien d'intituler son livre « Cœur de Ténèbres ».

¹⁸³ Et donc Adam Hochschild, par exemple, a tort d'en faire un des dénonciateurs de Léopold II. Il a mélangé des souvenirs personnels avec des faits dénoncés, par d'autres, dans les journaux. Son but était littéraire, non polémique. Au moment où Conrad est passé au Congo, la « nouvelle politique économique », dont fait partie l'exploitation à outrance des terres domaniales, n'avait pas encore commencé.

pu devenir à sa place... Franchie la porte de l'ombre, chacun de nous entame son voyage en amont du fleuve qui est une descente en soi. Le cœur des ténèbres n'est pas une sauvagerie ambiante, mais le moi sauvage qui s'y installe. C'est de la métaphysique à prétexte exotique bien plus que de l'indignation !

Heart of Darkness de Joseph Conrad est le texte fondateur d'une tradition littéraire sur la violence coloniale au Congo, l'ouvrage qui a créé une rhétorique de longue durée à propos de l'Afrique dont les métaphores sont toujours présentes dans des œuvres journalistiques et littéraires jusqu'à aujourd'hui. Il n'est sans doute pas indifférent que ce soit une histoire située dans le Congo léopoldien, qui ait servi de base au scénario de « *Apocalypse Now* » ! Kurtz devient le prototype du colonisateur cupide, fou et sadique suite à un complexe de supériorité et le narrateur Marlowe représente le témoin impuissant de la terreur coloniale dans une machinerie dont il fait aussi partie, malgré lui. Vu sa densité psychologique et rhétorique, *Heart of Darkness*, reste en même temps un ouvrage singulier en ce qui concerne sa qualité littéraire à l'intérieur du champ de la littérature coloniale. Celle-ci fonctionne souvent avec des schémas beaucoup plus simplistes.

S'inscrivant dans la ligne tracée par Conrad, une large gamme de littérature populaire concernant les atrocités congolaises fut produite en Europe et aux États-Unis entre 1900 et 1910, et le motif trouve encore des échos bien au-delà de cette époque. L'AIC recruta son personnel partout en Europe et vers 1908 le mouvement de protestation contre le régime de Léopold II s'était largement étendu. Le sujet intéressa aussi bien des auteurs professionnels ou amateurs anglais et français que des ressortissants de pays plus marginaux dans les questions coloniales: des scandinaves, italiens ou suisses.

Mais, ici encore, on peut se demander, à la fois pour la grande œuvre de Conrad et pour les œuvrettes de ses successeurs, si leur description des brutalités coloniales n'est pas elle-même une colonisation !

Dans l'esprit du colonisateur au premier degré, à la Léopold II, le colonisé, le Noir, c'est une certaine quantité de force musculaire pour porter des caisses et ramasser du caoutchouc. Il y a, au deuxième degré, un colonialisme doux et fusionnel, mais non moins objectivant, qui charge le « bon sauvage », non de nos caisses, mais de nos rêves déçus : harmonie avec la nature, convivialité, sens de l'ordre cosmique... Certes, le colonisé, promu gardien de parc naturel (entretenu à ses frais), y connaîtra un sort moins rude, mais toujours colonial. Enfin, un troisième degré dans l'objectivation pourrait être de faire du colonisé l'objet d'une complaisante contemplation, après que la Force Publique l'aura réduit à l'état de loque sanguinolente. Objet d'horreur et de compassion, il est néanmoins toujours objet !

Le discours public et littéraire semble, de prime abord, se préoccuper de la situation de la population africaine qui souffre de la violence coloniale. Mais il est à souligner qu'aucun de ces textes ne met en question le « bien-fondé » de l'entreprise coloniale des Européens en Afrique et la conviction généralisée de l'infériorité « raciale » des Africains à partir du discours scientifique en vigueur au XIX^e siècle, ou leur besoin de « civilisation » venant de l'extérieur. Cela suscite de questions: Car de quelle image du Congo/de l'Afrique s'agit-il réellement dans ces ouvrages? Quel rôle jouent les Africains dans ce débat polémique entre les Européens colonisateurs ?

Tout comme dans *Heart of Darkness*, dans la plupart de textes littéraires sur l'EIC, les Africains ne jouent guère plus qu'un rôle de figurants et c'est plutôt la psychologie des Blancs impliqués dans les horreurs coloniales qui est au centre du récit. Le Congo devient un lieu symbolique où certains conflits humains se jouent d'une manière exemplaire. Se référant à des éléments de terreur coloniale bien connue, car fortement médiatisée dans le débat sur le Congo, comme les mutilations de mains et les fustigations de chicotte, des scènes de supplice dans la littérature servent à élaborer une esthétique de l'horreur dans ces textes écrits en vue d'une réception populaire. D'une part, les écrivains voulaient, à partir de l'exemple de L'EIC, contribuer au débat moral sur la colonisation, d'autre part, sous leur plume, les atrocités devenaient aussi de la matière brute pour une littérature à

sensation qui utilise les éléments de l'horreur coloniale pour créer de la tension et un plaisir du texte destiné au grand public.

Le relais des diplomates

Quelques missionnaires (sans audience en Belgique, puisque protestants...), pleurnichent. De bonnes âmes s'émeuvent et demandant l'impossible. Des plumitifs trouvent que le Congo est un beau décor pour y situer des historiettes sadico-sanglantes... C'était assez dérisoire, et l'on comprend que cela n'ait pas empêché Léopold II de dormir. Ren ne laissait encore prévoir une campagne d'opinion de grande envergure.

En Angleterre, nombre de capitalistes ayant des intérêts en Afrique occidentale soutenaient les réformateurs, ce qui permit aux autorités de l'EIC de considérer toute campagne anti-congolaise comme une simple affaire de gros sous. Les administrateurs de l'Etat, voulant avant tout se disculper, cherchaient à prouver que les auteurs des critiques les plus acerbes agissaient par rancune personnelle, ayant, par exemple, été révoqués des services de l'EIC.

Parmi les hommes politiques, Dilke devint leur cible favorite. Il n'avait jamais pardonné à Léopold, disait-on, d'avoir balancé par-dessus bord le traité anglo-portugais de 1884 dont il était un grand partisan. Rien ne permet de croire que Dilke avait fait une affaire personnelle du sort réservé à ce traité; l'accusation, d'ailleurs reprise par certains historiens modernes, est le type même de l'argument *ad hominem*.

Mais le mouvement s'étendit loin au-delà des milieux d'affaires. L'*Aborigines Protection Society* dirigée par Herbert Fox Bourne, avait au cours des années 1890 fait plus que toute autre association ou personne privée pour maintenir l'Etat Indépendant du Congo au ban des nations. Elle réagit donc à la contre-campagne léopoldienne par une nouvelle et vigoureuse offensive. Il y eut un meeting à Mansion House en mai 1902, qui fut un succès de foule. Et l'assemblée vota une motion pour appeler les Puissances, qui avaient été parties à l'Acte de Berlin, à s'unir pour imposer une réforme profonde de l'administration du Congo. En juillet 1901, le *Times* et d'autres journaux influents avaient fait cause commune avec les réformateurs: des associations religieuses votèrent de leur côté des résolutions exigeant une réforme au Congo.

De telles motions, faut-il le dire, étaient généreuses et pleines de bons sentiments. Elles portaient cependant d'une idée erronée. L'Acte de Berlin avait bien formulé un certain nombre d'exigences (occupation et contrôle réels des lieux revendiqués, répression de l'esclavage, liberté du commerce) pour reconnaître la souveraineté d'une métropole sur une possession africaine, mais rien n'y était prévu pour inspecter, constater et éventuellement sanctionner les manquements à ces exigences.

Ceux dont la diplomatie était le métier n'avaient pas de ces naïvetés. Les fonctionnaires du Foreign Office, en fait, se trouvaient devant un personnage deux fois étranger. Les faits se passaient dans un état indépendant. Ils étaient liés à la personne de Léopold II, lui aussi étranger. Et pour rendre les choses encore moins simples, cet étranger était Roi, et en Belgique, et au Congo. On demandait donc, de la part de la Grande-Bretagne, une double ingérence dans des affaires qui ne la regardaient pas, au nom de stipulations supposées qui n'avaient jamais figuré dans l'Acte que l'on invoquait ! Il faut bien admettre qu'un diplomate pouvait à bon droit trouver que là, on lui demandait vraiment beaucoup.

Mais les chefs de la diplomatie britannique, bien que n'ayant jamais pris les gens des ligues humanitaires trop au sérieux, se laissèrent entamer à la longue et convaincre petit à petit que des atrocités se perpétuaient au Congo. Cette opinion se confirma, cette fois de façon absolue, devant un rapport impitoyable de Lord Cromer, le doyen de leurs administrateurs coloniaux. En janvier 1903 il

avait visité les régions du Sud-Soudan occupées par l'EIC à la suite de la campagne Mahdiste. Le comportement des agents de l'EIC fut loin de l'enthousiasmer: « ... *l'Administration du Congo ne cherche nullement à lui apporter la civilisation mais, sous l'impulsion que lui donne le roi Léopold, se comporte comme une entreprise mercantile de l'espèce la plus extrême et la plus contestable... La brièveté de ma visite et la limitation de mes moyens d'enquête sur les deux rives du fleuve me donnaient fort peu d'espoir d'arriver à une opinion objective sur le problème en cause. Mais j'en ai vu et entendu assez pour me faire une idée de l'esprit qui anime toute l'Administration... Les Belges sont détestés. Les gens les fuient, ce qui n'a rien d'étonnant car on m'a dit que les soldats sont laissés à eux-mêmes et que les approvisionnements livrés aux Blancs ne sont jamais payés... »*

Léopold II avait été profondément blessé par les premières attaques contre l'État indépendant du Congo dans les dernières années du XIXe siècle. Il s'était forgé ensuite une cuirasse devant le torrent d'injures, justifiées ou non, dont le couvraient la presse et le Parlement britanniques. Plus la campagne prenait de l'ampleur et plus il y voyait l'égoïsme britannique complotant pour détruire l'œuvre de sa vie. Il s'était juré de montrer qu'une colonie rapporte, et il le démontrait. Par tous les moyens... Bientôt, le roi ne vit plus que rancune et jalousie dans toutes les allégations lancées contre lui et il se retrancha dans une attitude de défense et un isolement dont personne ne pouvait plus le tirer.



Maintenant qu'il avait établi que le Congo était rentable, démontré la vérité du grand axiome de sa vie, n'avait-il pas montré que Léopold ne saurait faillir ? Il est difficile de ne pas percevoir, là, une certaine démesure dans le personnage du Roi des Belges. Et le coup décisif allait lui venir d'un personnage qui, de manière différente, était lui aussi hors du commun : Roger Casement.

Un Irlandais de mœurs spéciales...



L'homme

Sir Roger Casement¹⁸⁴ est un de ces personnages qui, à force de sortir du commun, en deviennent presque irritants. Sa culture est immense, sa distinction et le raffinement de ses manières ne le sont pas moins.

Il réunit en un seul homme deux caricatures du Britannique: le gentleman imbu de fair-play qui s'enflamme pour de nobles causes et le dandy toujours tiré à quatre épingles et qui, même sous les tropiques, ne s'habille qu'à Saville Row. Il sera anobli pour les services rendus à Sa Gracieuse Majesté, mais pendu pour Haute Trahison. Les Irlandais lui feront des funérailles nationales, mais avec cinquante ans de retard... Enfin, Britannique contemporain d'Oscar Wilde, il partage ses mœurs. Son homosexualité pourrait ne pas être étrangère à au moins une des gaffes qu'il commit dans son existence. Roger Casement était un homme très intelligent et un écrivain de talent; et comme il avait la fougue de tous les idéalistes, les rapports qu'il adressait à son ministre relèvent souvent d'un style nettement plus passionné qu'il n'est d'usage dans la langue diplomatique. À ses yeux, le Foreign Office n'était qu'un ramassis de cyniques, insupportablement mielleux, et incapables de toute action

¹⁸⁴ Sir Roger Casement (1864-3 août 1916) est originaire d'une vieille famille protestante des plantations de l'Ulster. En 1884, il s'embarque sur un navire partant pour l'Afrique. Il participe à diverses expéditions, est volontaire dans la guerre des Boers (il reçoit la Médaille Sud-Africaine pour ses loyaux services) et est finalement incorporé au service britannique colonial en 1892 (Commissaire-adjoint dans le Protectorat du Niger). En 1900, il est nommé consul britannique au Congo. Devant effectuer une enquête sur l'Etat Libre du Congo pour le Foreign Office, il publie en 1904 un rapport qui fait scandale et où il dénonce le régime impitoyable de l'administration du roi Léopold contre les indigènes du Congo belge. Casement est nommé consul à Lisbonne, mais malade, il démissionne et retourne en Irlande. Là, il découvre l'histoire de l'Irlande et s'enflamme pour la cause de l'émancipation irlandaise. Il passe donc d'un unionisme bon ton à un nationalisme virulent. Lorsque Casement est rétabli, le Foreign Office l'envoie au Brésil où il est nommé consul général à Rio de Janeiro. Effectuant une expédition dans le Putumayo, il prend la défense des Indiens, exploités par une compagnie privée anglaise. La publication de son rapport en 1912 soulève l'opinion publique. Casement représente alors le gentleman secourant le faible et l'opprimé. Le 15 juin 1911, il est anobli par le Roi pour ses services. Casement se retire définitivement du service colonial en 1912 et retourne en Irlande.

En 1913, il rejoint les Irish Volunteers et contribue au recrutement. A cette fin, il séjourne aux Etats-Unis durant l'été 1914 et à la suite de diverses tractations, il est invité à Berlin où il arrive en novembre 1914. Il considère alors que la guerre mondiale est une opportunité pour l'Irlande si elle veut se rebeller contre l'Angleterre. Il essaye, en vain, de recruter une brigade nationaliste à partir des prisonniers irlandais. Il échoue également dans sa tentative de convaincre le gouvernement allemand d'envoyer des troupes en Irlande. Il obtient juste la promesse d'une livraison d'armes. Il commence alors à être considéré comme traître. Finalement, Casement se fait rapatrier en Irlande par sous-marin. Le 20 avril 1916, à son arrivée à terre, il se fait arrêter. Il arrive juste à faire passer un message d'annuler l'insurrection. En même temps, l'Aud, le chalutier qui contenait 20000 fusils pour l'insurrection programmée pour la semaine de Pâques, est intercepté (bien qu'il naviguait sous le pavillon norvégien) par la flotte britannique et conduit à Queenstown où l'équipage (allemand) se saborde. L'arrestation de Casement et le sabotage alertent le Castle, tout en sommant le doute chez les Irlandais. Inculpé le 13 mai 1916 de Haute Trahison, Casement est condamné à mort le 29 juin (la défense était assurée par Sean T. O'Kelly). Malgré une pétition de diverses personnalités anglaises et américaines (cf. Chesterton, Shaw) pour l'obtention de la grâce royale, Casement est pendu le 3 août 1916 à la prison de Pentonville. Ce n'est qu'en 1965, que ses restes sont rapatriés en Irlande à l'occasion d'obsèques nationales. La controverse à propos de Casement est très forte également en France. Est-il un traître à l'Angleterre, donc aux Alliés, ou est-il un héros de la nation irlandaise, donc un héros pour la liberté des peuples? Cette controverse est accompagnée de la controverse à propos du "coup de poignard" dans le dos des Anglais et des Alliés et du complot allemand.

décidée. Il prouvait bien par là que son idéalisme l'empêchait de comprendre les limites de la diplomatie, ce qui peut être gênant pour un consul !

Il vient d'Irlande, mais c'est un protestant de l'Ulster. Le milieu d'où il provient est donc celui qui, en général, donne ses partisans les plus zélés à la domination de la Couronne britannique sur l'Irlande. Sa fin, comme patriote irlandais, est donc, dans une certaine mesure, étonnante. Plus exactement, elle donne la mesure de la capacité qu'avait Casement, de s'enflammer pour une cause noble, en particulier celle d'une libération, quand il en rencontre une sur son chemin. Cela se produira trois fois : au Congo, au Brésil et en Irlande...

Le rapport

Casement, lorsqu'il fut nommé consul à Boma en 1900, avait déjà seize années d'expérience en Afrique. Il vint en Afrique pour la première fois en 1883, à l'âge de 19 ans en tant que diplomate. En 1884, las d'un travail de plumitif chez un négociant de Liverpool, il avait participé à diverses expéditions, été volontaire dans la guerre des Boers (il reçut la Médaille Sud-Africaine pour ses loyaux services), puis il était parti pour le Congo se mettre au service de l'EIC. Le nouvel Etat l'utilisa quelques années à diverses tâches subalternes puis, en 1890, il prit part aux relevés de terrain pour la ligne de chemin de fer Stanley Pool-Matadi. A cette époque, il avait sans doute connu Conrad et Stanley. L'année suivante, il se retrouvait au chômage, tout son travail antérieur ayant été presté en vertu de contrats à court terme.

Le gouvernement britannique lui trouva en 1892 une place dans l'administration du protectorat du Niger (le Nigeria actuel) et, en 1895, il fut nommé consul de Grande-Bretagne à Lourenço Marques, capitale de l'Afrique orientale portugaise (Mozambique). Il fut ensuite nommé consul britannique successivement au Mozambique, en Angola, puis, enfin, au Congo. L'EIC n'avait reçu aucun consul britannique jusqu'en 1900 mais, à ce moment, le Foreign Office, saisi d'un nombre de plaintes toujours croissant, jugea nécessaire d'avoir quelqu'un sur les lieux pour veiller aux intérêts britanniques et donner à Londres des renseignements de première main sur la situation dans l'EIC.

Un temps d'arrêt s'impose, ici, pour souligner deux faits importants.

D'abord, parce que Casement, envisagé comme témoin, prend une importance particulière de ce simple fait qu'il a été deux fois au Congo, à dix ans d'intervalles. De tous les « témoins de l'accusation », il est seul dans ce cas. Il est donc le seul à pouvoir faire des comparaisons, et qui auront cet intérêt supplémentaire que des comparaisons 1890 – 1900, cela veut dire des comparaisons entre ce qui se passait **avant** la nouvelle politique économique et les résultats, **après**, de sa mise en œuvre. Or, c'est le problème auquel on se heurte sans cesse dans ce pays énorme et mal connu. Les chiffres de population, par exemple, ne sont que des estimations jusqu'en 1920. « *Même au sujet des questions les plus simples, les plus élémentaires, il y avait désaccord. Dans les plaidoyers en faveur de la reprise, on assurait qu'il y avait au Congo « quarante millions d'hommes à civiliser ». Les adversaires, eux, déclaraient avec une égale assurance que le Congo comptait à peine cinq millions d'âmes...* », écrit Jean Stengers.

Allez donc, dans cette situation, mesurer des choses comme le dépeuplement ! Faute de chiffres, on en était souvent réduit à des expressions vagues, comme « très peuplé » ou « presque désert ». Léopold II et ses équipiers avaient bien sûr beau jeu de répondre que rien ne prouvait que « beaucoup » chez Monsieur X, et « peu » chez Monsieur Y ne représentaient pas un même nombre de personnes.

Bien sûr, pas plus que les autres, Casement ne disposait de statistiques. Ses comparaisons sont des impressions, encore qu'elles soient, sans jeu de mot, impressionnantes. Pour la région de Bolobo, il est question tout simplement de dépeuplement et de retour à la brousse de lieux qui étaient des villages et des marchés. Cela se base sur une comparaison 1890/1903. La Commission d'Enquête de 1904 fut envoyée avec l'espoir qu'elle infirmerait les faits cités par Casement, mais elle les confirma. Il n'y a donc pas à contester qu'un dépeuplement ait eu lieu. Quant aux causes, on en reparlera...

Ensuite, parce que Casement, non seulement est un personnage officiel, un diplomate dûment accrédité pour représenter son gouvernement, mais aussi parce que le rapport qu'il va faire ne partira pas de son indignation personnelle. Bien sûr, Casement va s'indigner, et il le dira plutôt deux fois qu'une et bien longuement car il a plume féroce, mais aussi un peu verbeuse. Casement est un personnage baroque et flamboyant et ses cris d'indignation sont à sa mesure. Mais si sa personnalité originale a marqué son rapport, et si son indignation sincère l'a poussé à continuer de militer pour une réforme du Congo après qu'il eut accompli sa mission, il reste précisément qu'il est en mission. Il ne s'agit plus d'un homme qui réagit individuellement. Le gouvernement britannique l'a bel et bien chargé d'aller voir et de faire rapport. On n'est plus ici dans l'individuel, ni dans les mouvements du cœur qui peuvent être irréflechis. Ce sont donc les gouvernements qui commencent à bouger.

Léopold II invita Roger Casement à déjeuner au Palais de Bruxelles, en octobre 1900, alors qu'il venait d'être nommé consul de Grande-Bretagne au Congo. Léopold voulait faire sa connaissance avant qu'il ne quitte l'Europe pour prendre ses fonctions et mit tout son charme à convaincre l'Irlandais que le but premier de l'entreprise congolaise était depuis toujours et demeurerait le bien-être de la population autochtone. La conversation se poursuivit le lendemain et Casement rapporta plus tard la manière dont les deux hommes prirent congé l'un de l'autre : « ... *en me disant adieu, il me demanda de lui écrire à titre privé, à n'importe quel moment, et avec une totale franchise, si jamais je trouvais quelque chose d'intéressant à lui conseiller, de manière officieuse, pour que la situation générale au Congo permette des progrès plus rapides* »

Le ministre de Grande-Bretagne, Sir Constantine Phipps¹⁸⁵, pensait que le roi avait fait bonne impression sur Casement mais l'opinion du consul n'est nulle part directement attestée. Casement ne paraissait en tous cas pas mettre en doute la bonne foi de Léopold.

Casement arriva au Congo au début de 1901. Son consulat avait son siège dans la capitale, située alors à Borna, dans le Bas-Congo, mais il prit sur lui de remonter jusqu'à Léopoldville et de visiter quelques villages autour du Stanley Pool. Ce qu'il y vit le choqua au point qu'il crut devoir envoyer, dès alors, au Foreign Office des dépêches où il parlait d'un « système pourri ». Mais Casement désirait avant tout visiter l'intérieur du pays d'où émanaient les plus nombreux récits d'atrocités. Il en fut empêché par la maladie et, en 1902, il retourna se soigner en Angleterre. Mais il était résolu à faire son inspection au Congo dès que sa santé le permettrait. Au début de mai 1903, il était de retour à Boma. Quelques semaines plus tard, la question congolaise devait être portée devant la Chambre des Communes et, à la suite de ce débat, le gouvernement de Westminster promettait de faire procéder, dans l'EIC, à une enquête objective.

Casement était plus que jamais anxieux de commencer son voyage. Il affréta un vapeur, largua les amarres en juillet 1903 et mit d'abord le cap sur Bolobo, où les missionnaires protestants avaient ouvert un poste. Casement avait visité cette région en 1887: c'était alors un important centre de commerce indigène. En 1903, les villages retournaient à la brousse, le commerce était réduit à zéro. Il était manifeste que la population avait fortement diminué au cours des années antérieures. Ailleurs, la situation semblait encore plus grave : « ... *le 25 juillet (1903) nous atteignîmes Lukolela, où je passai deux jours. Ce district avait, lorsque je l'ai visité en 1887, compté au total 5000 personnes ; aujourd'hui la population est réduite, d'après un dénombrement soigneux, à moins de 600. Les raisons que l'on m'a données pour ce déclin étaient les mêmes que celles données partout ailleurs, à savoir, la maladie du sommeil, un état de santé généralement déficient, l'insuffisance de la nourriture, et les méthodes employées par les fonctionnaires locaux pour les forcer au travail ainsi que les mauvais*

185 Phipps a mauvaise presse auprès des historiens anglais, ce que Barbara Emerson trouve exagéré. Il était chargé de transmettre à Londres ce que lui répondait Léopold II et, bien sûr, il le faisait. Peut-être aussi, connaissant l'homme de près, avait-il fini par éprouver une certaine sympathie ?

traitements qu'on leur faisait subir. »¹⁸⁶

Les fonctionnaires de l'Etat prétendaient que ce dépeuplement venait de la maladie du sommeil. L'opinion des missionnaires n'était pas du tout la même. Ils décrivirent à Casernent les brutalités de l'Administration, les exactions qu'engendrait le système du travail obligatoire, les violences physiques et les punitions corporelles, les mutilations et les emprisonnements qui avaient entamé la résistance des indigènes à la maladie. C'était parmi les employés subalternes des concessionnaires et parmi les soldats africains qu'il fallait chercher les responsables. C'étaient eux qui poussaient les indigènes de plus en plus loin dans la forêt à la recherche du caoutchouc, et qui châtiaient cruellement ceux qui refusaient de quitter leur village par crainte de mourir de faim ou de maladie en brousse. Au départ, Casernent était tout prêt à considérer beaucoup de ces récits comme nettement exagérés. Mais plus il s'enfonçait dans l'intérieur, plus il voyait de ses propres yeux pourquoi la population autochtone avait tant diminué et connaissait un tel découragement.

Le consul avait pensé poursuivre son voyage encore plus loin, mais en novembre 1903, il en avait assez vu. Bouleversé et physiquement épuisé, il retourna à Borna. En guise de flèche du Parthe, il écrivit une lettre au gouverneur général pour lui dire sa façon de penser sur l'Etat indépendant du Congo, puis il s'embarqua pour l'Angleterre.

Le rapport fut remis au Foreign Office à la mi-décembre 1903. Le Premier Ministre Salisbury, Lansdowne (*Foreign Office*) et maints fonctionnaires de moindre rang furent vraiment impressionnés par l'exposé où Casernent condamnait l'EIC sans appel, mais ils ne pouvaient se mettre d'accord sur la réaction adéquate. Le Premier Ministre craignait que « *ces malheureux noirs ne soient encore plus brimés à la suite de la publication du rapport* » et préférait transmettre le texte à une commission internationale ayant compétence pour pousser l'enquête « *Si le roi Léopold accepte ce projet, le gouvernement britannique pourrait retarder la publication du rapport Casernent jusqu'à ce que les commissaires soient arrivés à leurs conclusions* ».

Lansdowne refusa de le suivre dans cette voie, soutenant que la mise en veilleuse du rapport ferait croire partout que le gouvernement britannique fermait les yeux sur ce qui se passait au Congo. Non seulement la Chambre des Communes mais la Grande-Bretagne toute entière prendraient fort mal cette situation, qui ne serait même pas rentable sur le plan diplomatique. Car il était vraiment difficile d'imaginer que le roi des Belges s'inclinerait devant une commission sanctionnant les exigences britanniques. Cette dernière opinion prévalut.

Il restait toutefois à résoudre un problème en apparence mineur, mais non moins critique. Casernent avait pris sur lui-même et fait un gros effort... Il avait rédigé son rapport en termes beaucoup plus mesurés que ses dépêches, au grand soulagement du Foreign Office, toujours un peu inquiet de « *l'exubérance de style pour laquelle le consul Casernent montre un faible* », et le texte lui-même ne demandait guère de corrections. Néanmoins, il citait en toutes lettres les noms des personnes ayant apporté leur témoignage, précision qui paraissait inopportune au Foreign Office. Casernent, lui, disait que les étapes de son voyage au Congo étaient connues de tous et qu'un soi-disant anonymat ne protégerait nullement les témoins dont les déclarations donnaient à son rapport tout son impact. Peut-être avait-il raison. C'est même fort probable ! En effet, il n'y avait que peu d'Européens au Congo, et il ne serait pas difficile de savoir qui, à un certain endroit, avait pu tenir de tels propos. Il aurait même pu avancer qu'un informateur connu est mieux en sécurité, parce qu'un « accident » survenant *in tempore suspecto* semblerait bizarre

Mais Salisbury et Lansdowne se rangèrent tous deux à l'avis des fonctionnaires.

¹⁸⁶ "... on the 25th of July (1903) we reached Lukolela, where I spent two days. This district had, when I visited it in 1887, numbered fully 5,000 people; today the population is given, after a careful enumeration, at less than 600. The reasons given me for their decline in numbers were similar to those furnished elsewhere, namely, sleeping-sickness, general ill-health, insufficiency of food, and the methods employed to obtain labour from them by local officials and the exactions levied on them."

Le rapport fut publié le 12 février 1904 et un exemplaire envoyé à Léopold II. Le roi le lut sans plaisir, assurément, mais Casement, lui, se fâcha tout rouge. Il envoya une lettre - de 18 pages, car il avait l'écriture aussi prolixe que flamboyante - au Foreign Office: « *Vous avez manipulé mon rapport au point d'en faire une caricature. Je suis., dégoûté de toute cette affaire... En omettant des preuves inattaquables, en modifiant des dates (ou, pour mieux dire. en les passant sous silence), en supprimant des noms, le Foreign Office a certainement fait plus que quiconque pour faciliter la tâche aux gens de Bruxelles qui cherchent à me confondre...* ». Mais la publication du rapport posa néanmoins de sérieux problèmes à Léopold.

Il contenait d'abord, en guise de préface, des passages de la dépêche vengeresse rédigée l'année précédente par Lord Cromer sur les régions du Soudan méridional occupées par l'EIC.

Le rapport lui-même s'ouvrait par un coup de chapeau à l'œuvre accomplie par «*une énergique intervention européenne*», décrivait en termes flatteurs les postes bien construits et bien entretenus, les chemins de fer et l'excellente flotte fluviale qui avaient ouvert l'Afrique centrale à la civilisation. Mais aussitôt après cette volée de compliments, Casement se lançait dans le récit de ce qu'il avait vu en 1903, et comme il pouvait faire la comparaison entre cette époque et la fin de la décennie 1880-1890, son analyse n'en prenait que plus de poids. L'argument central de sa plaidoirie concernait le dépeuplement du pays qu'il était, disait-il, impossible d'attribuer à la seule maladie du sommeil. La population autochtone n'avait pu comme autrefois résister aux épidémies parce qu'épuisée par les exigences de l'Etat et, là où elle avait pu survivre, par les impôts, les châtements arbitraires et les razzias des *askari* l'avaient tout simplement décimée.

Le rapport, qui contenait maints exemples concrets d'atrocités et de meurtres, fit une impression énorme sur l'opinion publique anglaise. Ceux qui, quelques mois auparavant, étaient encore sceptiques, étaient à présent tout à fait convaincus, après que le consul britannique lui-même ait confirmé le règne de l'arbitraire dans l'Etat congolais et exigé que Londres mît un terme à ce régime haïssable.

Réaction de Léopold II

Tout le monde s'attendait à ce que Bruxelles réagisse et ce fut chose faite un mois plus tard. Et Léopold va d'ailleurs réagir sur plusieurs plans à la fois.

En premier lieu, bien entendu, il se dresse en faux contre le rapport Casement. Léopold II reconnaît l'existence d'un système de travail forcé mais affirme que, sans cela, les indigènes, qui sont des fainéants invétérés, n'auraient jamais bougé pour prendre un outil. Tous les comptes rendus d'atrocités prétendues viennent d'indigènes et de missionnaires (tous protestants et anglo-saxons, donc à la fois hérétiques et étrangers !), les uns comme les autres peu soucieux de la vérité, essayant de protéger leurs intérêts personnels aux dépens des intérêts supérieurs de l'EIC. Léopold admettait néanmoins que quelques atrocités avaient pu se commettre çà et là. Et il promettait de mener une enquête serrée. La réplique parut peu convaincante et, dès avant sa publication, la *Congo Reform Association* s'était constituée en Angleterre.

Sur un point, pourtant, Casement fut pris la main dans le sac, en flagrant délit de naïveté, si pas vraiment de falsification. Le rapport citait le cas particulièrement révoltant d'un jeune homme appelé Epondo à qui, selon Casement, on avait coupé la main. L'EIC démontra que le garçon avait été mordu par un fauve. En réalité les relations de Casement avec ce jeune homme avaient passé les bornes de la simple amitié, et Epondo avait cru utile, pour se rendre intéressant aux yeux de son amant, de se faire passer pour une victime des atrocités sur lesquelles celui-ci enquêtait. Le diplomate avait donc été victime de ses sentiments, mais il ne pouvait bien sûr faire état de cette anecdote, qui nous paraît simplement graveleuse mais qui, dans l'Angleterre victorienne, eût semblé démoniaque !

En deuxième lieu, le Roi alluma un contre-feu en suscitant une « *Fédération des groupes industriels, commerçants, scientifiques et patriotiques pour la Défense de nos Intérêts à l'Étranger* »

plus connue sous le nom abrégé de «*Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger* ». Cette organisation ripostera à toutes les accusations par autant de cris d'indignation et de coups d'encensoir à l'adresse de Léopold. Elle publie d'ailleurs très vite une sorte de « contre-rapport », intitulé « *La Vérité sur le Congo*. ». Les voyageurs empruntant des wagons-lits auront la surprise de trouver un exemplaire de ce livre sur leur table de nuit, au cas où ils auraient à charmer leurs insomnies... Un des gros actionnaires de la « *Compagnie Internationales des Wagons-lits et des Grands Express Internationaux* » est... Léopold II.

En troisième lieu, il se livra à de discrètes pressions, qui tenaient un peu du chantage. C'était la compagnie de navigation anglaise Elder Dempster, de Liverpool, qui avait le monopole du transport vers le Congo. Mais il s'agissait d'un contrat à terme, qui venait à échéance à la fin de 1904. On lança un « canard » par le biais du journal *L'Etoile Belge*, pour aviser Mr Jones, le directeur de Dempster, de négociations (inexistantes) en vue de la création d'une ligne belgo-allemande de bateaux qui aurait le monopole du Congo. Ceci afin d'inciter Mr Jones à tirer quelques sonnettes afin que l'on fasse taire les « vils calomniateurs » qui critiquaient l'EIC.

Enfin, à l'usage intérieur, car les socialistes belges¹⁸⁷ commençaient à poser à la Chambre des questions inspirées de celles de leurs homologues anglais. Léopold fut de plus en plus fréquemment amené à parler de l'EIC comme d'une œuvre belge, à prétendre que dans les critiques contre sa personne et son œuvre, c'était la Belgique qui se trouvait attaquée. Singulière position puisque, simultanément, il continuait à éluder la reprise, et à se retrancher, quand il y avait lieu, derrière l'indépendance de l'EIC. Ainsi, par exemple, Léopold II écrira, dans une lettre ouverte à l'archevêque de Canterbury: « *Croit-on que le peuple belge permettrait que des crimes contre l'humanité fussent commis en son nom, tandis que le peuple anglais aurait le monopole exclusif des sentiments philanthropiques ?* »

Casement posthume et l'alibi de subversion...

Après sa mission à Boma, Casement est nommé consul à Lisbonne, mais malade, il démissionne et retourne en Irlande. Là, il découvre l'histoire de l'Irlande et s'enflamme pour la cause de l'émancipation irlandaise. Il passe donc d'un unionisme de bon ton à un nationalisme virulent. Lorsque Casement est rétabli, le Foreign Office l'envoie au Brésil comme consul à Rio de Janeiro. Effectuant une expédition dans le Putumayo, il prend la défense des Indiens, exploités par une compagnie privée anglaise. La publication de son rapport en 1912 soulève l'opinion publique. Casement représente alors le bon gentleman secourant le faible et l'opprimé. Le 15 juin 1911, il est anobli.

Casement se retire définitivement en 1912 et retourne en Irlande. En 1913, il rejoint les *Irish Volunteers* et contribue au recrutement. Il considère alors que la guerre mondiale est une opportunité pour l'Irlande si elle veut se rebeller contre l'Angleterre. Il sera impliqué dans l'affaire des « Pâques sanglantes de Dublin » en avril 1916. Inculpé le 13 mai 1916 de Haute Trahison, il est condamné à mort le 29 juin. Malgré une pétition de diverses personnalités anglaises et américaines (Chesterton, Shaw) pour l'obtention de la grâce royale, Casement est pendu le 3 août 1916 à la prison de Pentonville. Ce n'est qu'en 1965, que ses restes sont rapatriés en Irlande à l'occasion d'obsèques nationales. La controverse à propos de Casement est très forte en Angleterre et en France. Est-il un traître à l'Angleterre, donc aux Alliés, ou est-il un héros de la nation irlandaise, donc un héros pour la liberté des peuples ?

Après sa mort, Casement sera encore l'objet de pittoresques exercices de style de la propagande belge. Celle-ci, comme beaucoup d'autres officines du même genre, cultivait avec amour le thème que : « *Si quelque chose tourne de travers au Congo, c'est la faute de l'étranger* ». Mais au fil du

¹⁸⁷ En ces temps où la connaissance de l'anglais était peu répandue, Emile Vandervelde le connaissait.

temps, les nations que l'on soupçonnait de farcir le décor d'espion et d'avoir une barbouze planquée derrière chaque palmier n'ont pas toujours été les mêmes.

Si l'on examine, à tête reposée, les circonstances diverses dans lesquelles le Congo (d'abord comme EIC, puis comme colonie belge) a eu avec ses voisins des incidents de frontière de gravité variable, on aboutit à la constatation suivante.

Les pires mauvais coucheurs ont été les Portugais, qui n'ont jamais vraiment digéré d'avoir dû restreindre leur empire colonial. Les incidents et les chicaneries n'ont pas cessé, de Léopold II à la veille de l'Indépendance. Les Français de l'AEF ont été très agressifs durant le *scramble*, et à plusieurs reprises, la poudre a failli parler, mais ils se sont calmés dès la Conférence de Berlin. Avec l'Angleterre, on ne note qu'un seul incident sérieux, en 1908, à la frontière ougandaise, qui fut sans suite grâce à l'attitude ferme de l'officier Olsen. Il n'y a jamais eu le moindre conflit frontalier avec l'Allemagne. Là où le terrain rend les délimitations difficiles, à l'Est du Congo, où il touche au Burundi, à l'Ouganda et au Rwanda, une commission de délimitation fonctionna entre les trois nations intéressées, et survécut à Léopold II, puisque son travail ne fut achevé qu'en 1911.

Si l'on met en regard de cela les accusations proférées contre « les Puissances Etrangères qui veulent troubler le Congo », on a la surprise de voir que le Portugal, qui a pétrolé constamment, n'est jamais mis en cause, pas plus que la France. Avant 1914, il n'y a aucun doute: les vilains gros jaloux, ceux qui veulent toutes les colonies pour eux tous seuls, ce sont les Anglais ! Casement est le petit doigt des « marchands de Liverpool ».

Après 1916, changement de décor à vue. Bien entendu toute subversion n'a jamais pu venir que de l'Allemagne. Quels sont donc les myopes qui n'ont pas vu la hideuse ombre teutonique qui se profilait derrière cet infâme traître de Casement ! Et voilà pourquoi votre fille est muette !

Une autre controverse a concerné les carnets de note du consul britannique. Les journaux de Roger Casement, celui de 1903-1904 surnommé le « journal congolais » ainsi que d'autres, ont été saisis à son domicile de Londres quand il a été arrêté pour haute trahison. Dans ces journaux, Casement fait état de pratiques homosexuelles s'étalant sur une période d'au moins 9 ans. Et le gouvernement britannique a pris prétexte de ce comportement pour pousser au refus de sa grâce.

La controverse à propos de l'authenticité de ces journaux n'est pas encore éteinte. Scotland Yard a été accusé d'avoir falsifié les journaux, ou au moins d'y avoir intercalé les passages homosexuels. Et, en interdisant pendant des décennies la consultation de ces journaux, le gouvernement britannique a alimenté cette controverse

Dans l'état actuel de la question, cinq arguments sont utilisés pour prouver l'authenticité du journal congolais, y compris celle des passages où il est question d'homosexualité.

1° Trois expertises graphologiques ont unanimement conclu que les journaux sont bien de la main de Casement.

2° L'analyse textuelle, comparant les mots et la construction des phrases avec d'autres écrits du même auteur, va dans le même sens.

3° Les rayons X ne révèlent pas de palimpsestes.

4° Le témoignage non publié de John H. Harris¹⁸⁸ qui a connu Casement pendant la période où il était au Congo. En 1916, cet homme a pu examiner le journal congolais à la demande d'un archevêque.

5° Enfin, l'argument principal. Un falsificateur éventuel ne disposait pas de données suffisantes pour fabriquer le « journal congolais ». Nous pouvons, aujourd'hui, faire toute une série de recoupements avec d'autres documents auxquels les Anglais n'auraient pu avoir accès à l'époque. Certains passages sont confirmés par les Archives du ministère des Affaires Etrangères à Bruxelles et par les archives privées de missionnaires anglais. Quarante passages au moins doivent ainsi être

¹⁸⁸ Celui que nous avons déjà cité comme auteur des photos de Congolais mutilés (cfr supra)

considérés comme certainement authentiques: ni le Ministère britannique des Affaires Etrangères, ni le Ministère de l'Intérieur, ni Scotland Yard, ni des publications de l'époque ne disposaient de telles informations. De sorte qu'il appartiendrait à ceux qui continuent à croire à une falsification, de citer les sources dans lesquelles les autorités britanniques auraient pu puiser ces informations

Jusque là, on doit considérer que le journal congolais, y compris les passages homosexuels, est entièrement de la main de Casement.

Naissance de la CRA

Mais revenons, pour clore ce chapitre, à Casement vivant et aux conséquences de son rapport. La *Congo Reform Association* (CRA) fut officiellement fondée en mars 1904 et, au cours des quelques mois suivants, elle organisa une série de meetings en divers points du pays pour donner la parole à divers grands orateurs. C'est Casement qui avait lancé l'idée de former ce groupe de pression. Il n'avait jamais eu bien haute opinion de l'efficacité de l'action diplomatique, et le sort réservé à son rapport, dont il n'avait pas digéré la « censure », le confirmait dans cette idée.

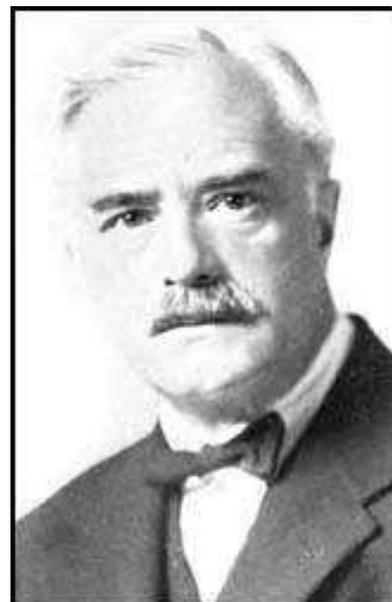
En décembre 1903, Casement avait rencontré un jeune journaliste. Edmund Dene Morel, fondateur et rédacteur en chef du *West African Mail*, un hebdomadaire qui s'était donné pour message que le bien-être des Africains et celui des Européens étaient indissociables. Propagandiste-né, infatigable et cuirassé contre l'échec, Morel était aussi excellent publiciste et remarquable organisateur. C'était l'homme rêvé pour mener la campagne dont rêvait Casement et acculer le gouvernement britannique à l'action au Congo, tout en maintenant sans arrêt la question congolaise à la manchette des journaux.



Cette fois, Léopold va trouver à qui parler.

Les « marchands de Liverpool » contre le Grand Méchant Léopold

Edmund Dene Morel



G. W. Williams avait été un « cavalier solitaire », qui avait fait ses observations lui-même pour écrire lui-même une protestation adressée à Léopold II et un rapport alarmant au Président Roosevelt. C'est un peu, aussi, ce qu'avait fait Casement, mais en ayant, lui, le bénéfice d'une position diplomatique officielle. Sjöblom, Morrisson, Sheppard et Guinness renseignaient des personnalités comme Fox Bourne qui écrivaient pour le monde politique et le public. Conrad, d'une manière différente, avait touché un large public par son talent littéraire.

Ce qui va changer fondamentalement avec l'entrée en scène d'Edmund Dene Morel, c'est que, si lui aussi part d'une prise de conscience individuelle, il va en faire le point de départ, non seulement de démarches personnelles, mais d'une association, la Congo Reform Association, qui est ce que nous appellerions de nos jours une ONG, ou une organisation de la société civile. Il va chercher à susciter des émotions et des indignations, certes, mais aussi à les grouper.

Le tournant du XX^e siècle est aussi l'époque où l'on voit apparaître des associations de gens qui se regroupent pour défendre non plus des intérêts (fussent-ils légitimes), comme c'était encore le cas des syndicats¹⁸⁹ et des partis politiques, mais des idéaux. Pour parler bref, on voit apparaître alors ce que nous appelons aujourd'hui les organisations de la société civile.

Même si le Suffrage Universel (et le suffrage féminin !) étaient encore l'objet d'un combat, la plupart des régimes politiques européens admettaient dorénavant l'idée de la Souveraineté du Peuple. Les changements de régimes, là où il y en eut, firent l'objet de plébiscites. Il était donc assez logique, le Souverain Primaire étant désormais un monarque à mille têtes, qu'on s'organisât collectivement pour que ce Souverain se comportât en despote éclairé. L'importance que revêtait désormais l'expression de la volonté collective mena à manifester, à pétitionner... toutes choses qui ne vont pas sans une organisation sous-jacente.

D'autre part, les hommes de cette époque avaient conscience d'assister à des grands changements – qu'ils considéraient, avec un optimisme qui nous paraît béat, comme découlant de la Science et du Progrès – tels que l'industrialisation, la colonisation, une mondialisation croissante du commerce et de l'économie, changements profonds et durables qui allaient certainement marquer l'univers pour des générations. Influencer efficacement sur ces événements dépasserait certainement la longévité d'un individu. Il était donc nécessaire, encore une fois, de se grouper pour agir. C'était d'autant plus nécessaire que beaucoup de ces changements étaient vécus en termes d'affrontement entre l'Ancien et le Nouveau, entre l'Obscurantisme et la Science, le Dogmatisme et la Laïcité et que dans un combat il est très souhaitable de pouvoir compter ses partisans et montrer sa force. Au moment de la Commune de Paris, on vit pour la première fois les Francs Maçons manifester ouvertement et officiellement en tant que tels.

¹⁸⁹ Il est peut-être bon de rappeler, d'ailleurs, que le mot « syndicat » a désigné d'abord des ententes PATRONALES, comme le « Syndicat des Houillères » en France, qui regroupait les patrons charbonniers. En anglais, « syndicate » a d'ailleurs gardé ce sens.

Certes, les époques précédentes avaient vu parfois l'opinion publique se passionner pour des causes, et les Grands Hommes monter au créneau pour défendre, par exemple, la victime d'une erreur judiciaire. Il suffit de penser, par exemple, à Voltaire et à l'affaire Calas. Ce qui est nouveau et qui n'apparaît qu'alors, il y a une bonne centaine d'années, c'est l'idée que ces causes méritent et exigent un combat et une vigilance permanents, et donc des organisations qui exercent en permanence une pression en leur faveur. Ainsi, l'Affaire Dreyfus entraînera la création de la Ligue Française des Droits de l'Homme et la question des atrocités dans l'Etat Indépendant, celle de la *Congo Reform Association*.

Une autre idée répandue à cette époque, et qui s'avéra en 1914 avoir été une utopie – c'était que la guerre était devenue impossible (du moins entre les puissances industrielles d'Europe) parce que les sociétés industrielles étaient à la fois trop complexes et délicates pour en supporter le choc, et trop imbriquées et interdépendantes les unes envers les autres pour qu'il puisse y avoir encore de véritables conflits d'intérêt entre nations¹⁹⁰. Cette idée parvenait, curieusement, à coexister avec de fortes propensions au nationalisme le plus débridé ! Bien entendu, cela n'empêchait pas les nations « civilisées » de faire éventuellement la guerre là où il fallait soumettre des « sauvages »¹⁹¹.

Puisqu'il y avait donc d'une certaine manière un « espace commun » aux nations qui détenaient le privilège de brandir le Flambeau du Progrès, s'il y avait imbrication et interdépendance entre eux au point que l'on parlait de « concert européen » pour évoquer leur action commune (quitte à de disputer parfois âprement pour savoir qui, exactement, serait le chef d'orchestre), il était assez logique que l'on ne considérât plus les frontières comme imperméable et que, d'une certaine manière, les affaires publiques de toute l'Europe soient choses dont tous les Européens se souciaient. (Ceci, encore une fois, allant de pair avec un nationalisme souvent ombrageux : cet illogisme ne prouve rien, sinon que nos arrière grand parents ne pensaient pas comme nous et n'étaient pas embarrassés par des contradictions qui nous gênaient).

Tout cela étant, l'apparition, en Angleterre, d'une organisation s'occupant de ce que le Roi des Belges pouvait bien faire exactement dans ses possessions africaines, n'était pas étonnante.

L'action d'Edmund Dene Morel

Edmund Dene Morel, un britannique d'origine française, est entré en contact avec le Congo de la manière la plus banale qui soit : par son travail... Embauché par la compagnie maritime Elder Dempster de Sir Alfred Jones qui assurait la liaison Anvers - Boma, il fut rapidement en contact avec l'Afrique occidentale. Féru de cette région du monde et défenseur, dans un premier temps de l'œuvre du roi Léopold II, il fut interpellé par la situation humanitaire de l'EIC. L'un des premiers arguments utilisés contre l'EIC par la « *Congo Reform Association* » de Morel consistera d'ailleurs à poser cette question gênante, que le jeune employé à dû se poser lui-même, au vu des connaissances : « *Pourquoi les « relations commerciales » avec l'EIC consistent-elles à en ramener des produits par bateaux entiers, mais à n'y expédier en retour que des tonnes d'armes ?* » Ces envois (au sujet duquel on ne dispose que de chiffres partiels) étaient à la mesure de ce l'on comprenait, dans l'EIC, comme un effort « commercial ». Pour la seule compagnie « Anversoise », on a transporté officiellement, de 1899 à 1903, 550 fusils de guerre, 33.6000 cartouches, 31.000 capsules pour fusils à piston. 1000 fusils sont envoyés en hâte, en 1898, juste avant leur interdiction. Mis au courant de l'emploi que l'on fait de ces armes par plusieurs missionnaires protestants (le Suédois Sjöblom, les Américains Morrisson et

¹⁹⁰ Peut-être faut-il faire une exception à ce sujet pour la France qui, depuis sa défaite de 1870, était hantée par l'idée de « la Revanche » et par la question de l'Alsace-Lorraine. Malgré cela, pourtant, l'idée s'y rencontrait, quoique de façon plus discrète et moins affirmée.

¹⁹¹ Cela pouvait aller jusqu'à l'action militaire commune : le monde industrialisé envoya comme un seul homme ses armées en Chine lors de la Révolte des Boxers. Et, à cette occasion, « Revanche » ou pas, les Français acceptèrent sans sourciller que leurs soldats fassent partie d'un Corps Expéditionnaire international commandé par un général... allemand ! Léopold II regretta, paraît-il, beaucoup de ne pas avoir pu y envoyer de soldats belges !

Sheppard et le britannique Henry Guinness) et par les activités d'Henry R. Fox Bourne et de Charles Dilke de l'*Aborigenes Protection Society* qui devint une alliée de Morel, il se lança dans une campagne de dénonciation des exactions commises au Congo.

Selon Morel, l'EIC n'était nullement un État « civilisateur » et « philanthrope » comme il le prétendait, mais une vaste entreprise privée qui réduisait en esclavage le peuple congolais à des fins économiques. En effet, selon Morel, le Roi avait notamment profité de l'expansion de l'industrie automobile pour rentabiliser sa colonie en faisant travailler les Africains qui se voyaient rudement traiter s'ils n'apportaient pas des quantités suffisantes de caoutchouc (mains coupées, enlèvement de femmes,...) Ces exactions auraient, selon Morel, plus que décimé le pays. Allant jusqu'à affirmer qu'entre 1885 et 1908, le Congo avait perdu 40 % de sa population, il voyait comme cause unique de cette situation déplorable, les activités du Roi. De plus, Morel critiquait l'EIC parce qu'il faisait fi des clauses prévues dans l'Acte de Berlin (26 février 1885) qui prévoyait notamment la liberté de commerce dans le bassin du Congo. En outre, la nature même de l'EIC, un État créé de toutes pièces, dirigé par un seul homme, sans la moindre possibilité de contrôle, était insupportable à Morel.

Concrètement, il lança l'une des plus importantes campagnes de sensibilisation qu'ait connue l'Angleterre au XIXe siècle. Il fonda le *West African Mail*, un journal qui se consacrait de près à la question congolaise, puis, à l'instigation de Sir Roger Casement, la *Congo Reform Association* le 23 mars 1904. Cette Association affirmait avoir pour unique but de faire la lumière sur l'affaire congolaise et de pouvoir réparer les maux infligés aux races autochtones du Congo, c'est-à-dire d'entreprendre des réformes politiques dans cette région du monde, de faire cesser les atrocités et de rétablir la liberté de commerce. Elle établit ses activités dans de nombreuses régions d'Angleterre et florissait également à l'étranger: en France, en Allemagne et surtout aux États-Unis.

Qui dit controverse dit désaccord, et l'on mit du temps, en Belgique, à admettre la CRA pour ce qu'elle était : une action humanitaire désintéressée.

Il y a, dans le public anglo-saxon, non pas une capacité plus grande à se mobiliser que dans les autres pays, mais une faculté à se passionner exclusivement pour un sujet ou pour une cause, en faisant totalement abstraction du reste, qui laisse toujours le continent, et en particulier les latins, un peu ébahis. Un fond de cartésianisme nous conduit toujours à vouloir relier ce pour quoi nous militons à un contexte plus vaste, ce qui mène souvent d'ailleurs à la paralysie ou au découragement, car nous tendons, devant une injustice concrète, à tant et si bien la relier à l'Injustice en général, que la seule conclusion possible est que ce problème particulier sera réglé, avec tous les autres, au jour lointain et improbable d'une grande Révolution établissant dans le monde la Justice parfaite.

Les Anglo-Saxons, au contraire, sont susceptibles de se mobiliser pour une cause, en ignorant superbement son contexte. Certes, il n'était pas logique que les Anglais se mobilisassent de la sorte pour les Congolais, et oubliassent allègrement que, pendant ce temps, leurs propres colonisateurs noyaient les Ashanti dans un bain de sang et fourraient les Boers d'Afrique du Sud dans des camps de concentration qui étaient de véritables camps de la mort. Ce n'était pas logique, mais c'était un fait !

Emile Vandervelde fut un des seuls Belges à l'admettre. Même Paul Hymans¹⁹², pourtant bon connaisseur de l'Angleterre et de sa culture, garda longtemps des soupçons, non sur la matérialité des faits dénoncés par la CRA, mais sur les intentions pures des dénonciateurs.

¹⁹² Paul Hymans (1865-1941), homme politique libéral, docteur en droit et professeur à l'ULB, il a occupé différentes fonctions ministérielles tout au long de sa carrière. Représentant de Bruxelles de 1900 à 1941, Paul Hymans s'est vite affirmé comme le leader de la gauche libérale. Professeur puis président du Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles (ULB), il a été un fervent défenseur de l'enseignement laïc et public. Avec de Broqueville et Vandervelde, il a mené à l'instauration du suffrage universel en Belgique en 1919 et à l'enseignement obligatoire. Il fut un vigoureux défenseur d'un système d'éducation laïque et publique. Son prestige international lui a permis de devenir président de la première Assemblée générale de la Société des Nations (SDN) en 1920. Ses quatre mandats au poste de ministre des Affaires étrangères (1918-1920, 1924-1925, 1927, 1934-1935) ont fait de lui le principal représentant de la politique

Et il se pourrait fort bien que Léopold II ait eu, lui aussi, une appréciation exacte de ces choses. C'est en tous cas ce qu'une anecdote que nous devons à son secrétaire, E. Carton de Wiard¹⁹³, donnerait à penser. Celui-ci explique qu'au moment de la sortie du rapport Casement, il avait proposé au Roi en quelque sorte d'allumer un contre-feu en rendant publiques certaines constatations des consuls de Belgique dans des colonies anglaises, notamment au Nigéria. Léopold refusa et Carton de Wiard s'extasia sur la « mansuétude » du Grand Homme. « *Nous avons raison, nous ne devons donc pas faire à l'égard des Anglais ce que nous le blâmons de faire en ce qui nous concerne. Nous avons le droit et le devoir de repousser les calomnies, de dire que ce sont des calomnies et que l'histoire de la paille et de la poutre est toujours vraie. Il serait nuisible d'aller au-delà* » écrivit-il.

Lui, apparemment, avait fort bien compris que le genre de sentiment auquel on avait affaire outre-Manche n'était pas chose qui se pouvait raisonner. Il est à remarquer aussi que, bien sûr, Léopold parle de « calomnies » pour désigner les accusations anglaises, mais qu'il se trahit en parlant de « *faire à l'égard des Anglais ce que nous les blâmons de faire en ce qui nous concerne* ». Ce que Carton lui proposait était, non de la calomnie, mais de la médisance : dénoncer des atrocités anglaises *bien réelles*. Le parallèle montre à suffisance qu'il sait donc fort bien qu'il n'y a aucune calomnie dans ce que la CRA dit du Congo.

Certaines personnalités belges de l'époque furent en contact avec Morel, comme Félicien Cattier, de l'Université libre de Bruxelles ou le socialiste Emile Vandervelde. Morel eut une activité considérable s'adressant à quelques milliers de personnes lors de meetings, mais ses moyens de pression les plus importants résidaient dans ses activités de journaliste, dans sa participation au *West African Mail* ou à des journaux comme la *Pall Mall Gazette*, le *Speaker*, etc., et à ses activités d'écrivain. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *King Leopold's Rule in Africa*, (1904), *Red Rubber, the story of rubber slave trade flourishing on the Congo in the year of Grace 1907*, (1907). Il parvint ainsi à créer un mouvement mobilisant l'Angleterre entière toutes tendances politiques ou confessionnelles confondues (mis à part les Catholiques). Des auteurs comme Sir Arthur Conan Doyle ou l'Américain Mark Twain participèrent activement à la campagne.

Mais, au fond, que faut-il faire du Congo ?

La transformation du Congo en colonie belge fut une chose qui alla, toutes proportions gardées, vite. Ce fut chose faite trois ans après la publication du Rapport de la Commission d'Enquête. Compte tenu de ce que le Parlement belge devait entre temps poursuivre son travail ordinaire, et de la lenteur habituelle de ce genre de processus, compte tenu aussi de ce que le travail fut interrompu par des remaniements ministériels, compte tenu enfin de ce que l'on eut à passer par de difficiles discussions avec Léopold II, qui, pendant un temps freina tout, ce fut une tâche rondement menée. (Par certains côtés, elle fut même bâclée, comme en ce qui regarde le « cadeau involontaire » fait à l'UMHK).

Cette reprise fut, d'emblée, la solution mise en avant par Sir Edward Grey. Et, de toute manière, il ne fut jamais question d'une solution autre que coloniale. La CRA est farouchement opposée au système léopoldien, mais elle n'en est pas moins colonialiste pour cela. D'un bout à l'autre de la polémique sur l'EIC, l'alternative se limite à un affrontement entre la bonne et la mauvaise colonisation. Il n'a jamais été question de remettre en cause le principe même du droit des Européens à coloniser l'Afrique.

Comme je l'ai déjà dit, la colonisation a deux faces : l'humanitaire et l'économique, et ces deux faces font vraiment partie de la médaille. La discussion sur l'EIC, c'est une discussion de dosage, sur l'importance respective des deux aspects.

extérieure de la Belgique jusqu'au second conflit mondial. Membre puis président (1937) de l'Académie Royale de Belgique et malgré ses nombreuses activités nationales et internationales, Paul Hymans a publié de nombreux ouvrages d'histoire politique et parlementaire:

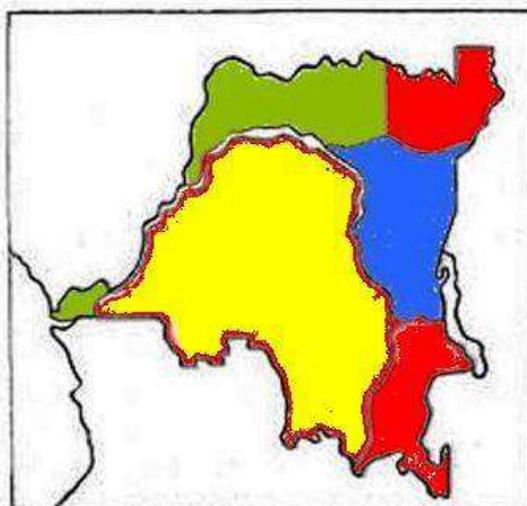
¹⁹³ Léopold II... page 80

Je ne veux pas dire par là que c'était une discussion formelle et vide. En effet, s'il n'était pas du tout question du droit des Congolais en tant que nation, la reprise pouvait avoir la plus grande influence sur le statut du Congolais, dans ses droits individuels. Et c'est à ce sujet que s'exprimaient des craintes : la reprise belge n'allait-elle pas simplement continuer le « système léopoldien » ? (Et, sans anticiper, il faut bien dire que la suite de l'histoire a montré que ces craintes n'étaient pas vaines : maintes pratiques léopoldiennes, comme le travail forcé, se maintinrent sous une autre forme)

Au moment où le POB discuta de la position à prendre par le parti à l'égard de cette reprise, discussions qui furent longues et véhémentes parce qu'Emile Vandervelde, pour ainsi dire seul contre tous, soutenait qu'il fallait l'appuyer pour sauver les Congolais des griffes de Léopold, on mit en avant l'idée d'une « colonisation internationale ». Autant valait, à l'époque, parler de Néphelococcygie !

Le XIX^e siècle avait vécu au rythme de « conférences » et de « congrès » internationaux à répétition, se succédant les uns aux autres à un rythme soutenu. Mais si cela avait réussi à former le « concert européen », il n'y avait toutefois pas d'organes permanents de concertation. Ce n'est qu'après la Première Guerre Mondiale que l'on vit apparaître la Société des Nations. Et celle-ci, en effet, dans la foulée de l'attribution exclusive à l'Allemagne de toute la responsabilité de la guerre, reçut mandat de prendre sous tutelle les colonies retirées à cette « nation belliqueuse, indigne de coloniser ». Le tort du POB fut donc d'avoir cette idée trop tôt, alors qu'elle était encore utopique. Et de toute manière, une colonisation internationale aurait toujours été une colonisation. On ne voit pas trop ce que les Congolais y auraient gagné. Il faut bien dire d'ailleurs que, dans un futur proche, la SDN ne trouvera pas d'autre formule, pour exercer sa « tutelle », que de distribuer les « territoires sous mandat » aux pays ayant déjà des colonies plus ou moins limitrophes, ce qui valut à la Belgique de se retrouver « tutrice » du Ruanda-Urundi. Quand elle vint à se produire, la « colonisation internationale » ressembla donc, dans la pratique, à une annexion comme une sœur à sa jumelle. La seule alternative réellement possible à la reprise belge aurait été un partage international du Congo, dont des parties auraient été rattachées à des colonies voisines, devenant ainsi françaises, anglaise ou allemandes. Il y eut même des cartes, comme celle-ci qui fut publiée, il est vrai, dans un pamphlet dirigé contre la CRA¹⁹⁴.

Les deux obstacles auxquels se heurtaient les partisans de ce partage étaient que l'Acte de Berlin ne prévoyait rien à ce sujet, et que les risques de désaccords et de guerre étaient considérables.



Suggested Partition of the Congo State.
■ to England.

« Berlin, 1885 » est une de ces dates symboliques auxquelles on a fini par attacher beaucoup plus de signification qu'elles n'en ont eu. Il en va de même, par exemple, pour Yalta ou Bandoeng. Le "partage de l'Afrique" à Berlin est aussi inexact que le "partage du monde" à Yalta... et a la vie tout aussi dure.

L'Acte de Berlin concerne uniquement la liberté de navigation et de commerce sur les principaux fleuves et rivières d'Afrique. En marge la Conférence, qui ne s'est occupée que de liberté de navigation, les Puissances européennes se livrèrent à diverses manœuvres, tractations et négociations qui impliquaient la reconnaissance de "zones d'influence" de ces diverses puissances en Afrique, d'où l'idée, comme on le voit à la fois vraie et fautive, d'un "partage de l'Afrique" à Berlin. Il faudrait plutôt

¹⁹⁴ « An Answer to Mark Twain ». C'est nous qui avons colorié la carte. Bien entendu, la publication de « projets de partage » de ce genre était, pour Léopold II, un excellent moyen de diviser ses adversaires putatifs.

parler du partage « dans les coulisses de Berlin »... Bien sûr, garantir le maintien de l'ordre et la liberté de la navigation et du commerce supposait le contrôle de la région où ce fleuve coule. Et c'est précisément de cette manière que l'Association Internationale du Congo fit reconnaître son EIC. Cela constitua un changement notable. Il fallait désormais occuper effectivement ce que l'on revendiquait. Cela porta un coup mortel aux prétentions portugaises. Le Portugal émettait des prétentions sur des territoires énormes alors qu'il n'était effectivement présent que dans quelques ports, mais n'avait plus les moyens matériels voulus pour les occuper effectivement. Berlin, ou plutôt tout ce qui entourait Berlin, cligna la situation, qui ne fut révisée sérieusement qu'une fois, après la défaite allemande dans la Première Guerre Mondiale.

Quant à la liberté du commerce et de la navigation, l'Acte faisait allusion à la possible mise sur pied d'un système de vérification et d'inspection. Il resta lettre morte, et n'aurait de toute façon concerné que ces matières, et non les droits des indigènes ! Il était donc extrêmement douteux que l'on puisse faire quelque chose sur de telles bases.

D'autre part, convoquer un nouveau Berlin aurait été s'embarquer pour l'inconnu. La situation internationale était pleine de tensions, dont certaines liées à des questions coloniales. La France et l'Angleterre s'étaient accrochées à Fachoda. Il y avait les frictions franco-allemandes à propos du Maroc. L'Europe était en fait déjà assise sur le tonneau de poudre qui allait exploser en 1914. Beaucoup le savaient ou s'en doutaient. Le moment était donc assez mal choisi pour se mettre à jouer avec des allumettes !

Il est bien clair que la philanthropie ne fut pas la seule raison pour laquelle Morel obtint tant de soutien. Il y avait de bien grandes raisons de saliver, à l'idée d'un partage du Congo, qui aurait été une occasion de mettre la main sur les ressources du Katanga, maintenant connues. Mais on serait mal venu de lui reprocher de n'avoir pas été suivi que par des enfants de chœur. C'est le sort de tout idéaliste au cœur pur de compter, parmi ses supporters, un certain nombre de disciple à l'âme assez noire...

Ce qui faisait hésiter Morel, à propos de la « solution belge », c'était la peur de voir l'EIC succéder à lui-même, et cette crainte était motivée par son souci du sort des indigènes. Son attitude après la reprise le montre éloquemment. Les vues de Morel sont bien exposées dans un article, paru en 1910 dans « le Courrier Européen ».

« M. Ed Morel nous a adressé la lettre suivante, bien qu'elle ne fût pas, et sa forme le prouve, destinée à la publicité, il nous paraît bon de la communiquer à nos lecteurs. M. Morel y expose en effet avec une très remarquable clarté, l'état actuel de la question Congolaise.

« Le décret belge du 22 mars, et surtout le rapport du conseil colonial dont ce décret est précédé me paraît devoir donner lieu à quelques observations. Peut-être n'est-il pas inutile d'indiquer les mesures qui donneraient satisfaction à ceux qui ont pris la défense des indigènes du Congo.

« Il reste à désirer :

1. Des mesures législatives reconnaissant les droits des tribus et communautés indigènes sur leurs terres : peu importe la forme, pourvu que le principe soit admis.

2. L'ouverture de tout le Congo au commerce libre.

3. La suppression du travail, dit forcé, pour les besoins budgétaires.

« Pour le moment il ne s'agit dans ce décret que des deux premiers points.

« Or le décret ne contient pas l'ombre de telle reconnaissance en ce qui concerne les terres. Bien plus. Dans le rapport, les terres exploitables, remarquez-le bien, les terres exploitables c. à d. celles sur lesquelles il se trouve des produits exportables sont toujours désignées sous l'ancienne étiquette de « terres domaniales, « dont la colonie est propriétaire », dont elle possède « la propriété ».

« La colonie « n'entend point par là restreindre en quoi que ce soit son droit de « propriété ». Elle veut « pouvoir dans la suite aliéner les terres domaniales », etc. Nous voilà donc vis-à-vis, ou bien d'une équivoque, ou bien du même système fondamental qu'auparavant. Il n'y a de changé que les mots : la colonie remplace « l'Etat ». En pratique le mot « colonie » ou « état », c'est

l'administration locale. La situation pour les indigènes, n'est onc pas aussi bonne, au point de vue législatif, qu'elle l'était avant le décret de 1891

« 2. Actuellement les indigènes ne possèdent pas, législativement des droits sur leurs terres. Le décret du 22 mars ne change en rien cet état de choses. Sans un acte législatif en faveur des indigènes le mot « Colonie » signifie, donc, une possession, dans le sens littéral du mot, de la Belgique, et non un Protectorat belge en Afrique : ce qu'est, devrait être, le Congo.

« Car qui sont les colons de cette « Colonie » ? Evidemment les blancs, fonctionnaires, commerçants, etc., représentés par l'Administration locale, l'administration de la Colonie. « La Colonie » c'est donc l'administration belge, c'est la Belgique.

« Donc encore une fois, c'est la Belgique qui est « propriétaire » des terres exploitables du Congo dites « terres domaniales ». La Belgique ne se contente pas d'établir un Protectorat en Afrique, Elle possède le Congo in esse et in posse

« Voilà où en sont les choses. L'inconvénient devient éclatant quand nous examinons l'interprétation donnée au décret dès qu'il s'agit de l'exploitation de ces terres selon le rapport du conseil colonial. En effet, le droit de récolte, c'est-à-dire le commerce libre, le droit de trafiquer des produits du sol, est un droit, lisons-nous, « tout relatif ». La Colonie peut concéder des droits de jouissance exclusive « sur les produits du sol ». Voilà la porte ouverte à la création d'une foule de petites concessions au détriment, à l'anéantissement du commerce libre.

« Les « futurs propriétaires » des droits exclusifs, ne seraient pas obligés de respecter « le droit de cueillette », c. à d le commerce libre. Cela va de soi. La colonie peut même « supprimer le droit de récolte » (c. à d le commerce libre) sur tout ou sur une partie des terres domaniales ; tout cela est au plus haut point pernicieux.

« La question des terres est une question tout artificielle au point de vue des véritables intérêts de la Belgique au Congo, 'protectrice des races congolaises'. Mais elle est d'une importance capitale pour les indigènes du moment qu'il existe des doutes sur la politique économique que l'administration belge entend poursuivre.

« Et qu'il y ait des doutes, non seulement le passé, mais encore le présent, le prouve. En effet, le décret, en l'absence de toute législation reconnaissant les droits des indigènes sur leurs terres, non seulement ne contient aucune garantie au sujet du commerce libre, mais laisse entendre si l'on se réfère à l'interprétation que lui donne le rapport du conseil colonial que la politique envisagée par M. Renkin est une politique de grande plantations d'Etat et de création d'une foule de concession, style Congo français pour l'exploitation exclusive des produits du sol.

« Il est en tout cas de toute évidence que l'octroi à notre mouvement international du principe de la liberté commerciale (avec, au surplus, des délais que, pour ma part, je repousse) ne repose sur aucun fondement stable quand il est fait par une « colonie » qui se déclare « propriétaire » des terres, et qui retient le droit de conférer à des tiers « des droits de jouissance exclusive » sur les produits du sol.

« C'est donné d'une main pour retirer de l'autre. Je continue à être persuadé que ce système abominable est le véritable danger qui menace toute l'Afrique équatoriale et que si nous ne parvenons pas à poser la question en ce qui concerne les deux Congo, devant une conférence internationale, la politique européenne sous les tropiques africains, est vouée à l'esclavage d'abord, à l'anéantissement des races indigènes ensuite et enfin à sa propre ruine.

« E. D. Morel »

Il est à remarquer, entre autres, que Morel a correctement vu le problème du régime de possession du sol introduit par le décret de Léopold II qui inaugurerait sa « nouvelle politique économique ».

Il faut noter également que si Morel défend la « liberté du commerce », c'est avec l'idée que cette liberté, permettant la concurrence entre les acheteurs de marchandises congolaises produites par les indigènes (il pense évidemment toujours au caoutchouc), permettra à ceux-ci d'obtenir de meilleurs

prix. Même s'il y a là un peu de la foi naïve d'un Anglais de son époque à propos du « *free trade* », il faut tout de même remarquer que, ce faisant, c'est l'intérêt du producteur congolais qu'il défend (ou croit défendre), et non pas l'accès au marché congolais des « Marchands de Liverpool » !

Une des premières « guerres médiatiques ».

Les productions écrites ou inspirées par la CRA avaient cet avantage que, étant produites à l'étranger, leurs auteurs ne se sentaient pas tenus d'observer une certaine réserve, comme ç'aurait été le cas de Belges toujours plus ou moins obligés de tenir compte de la position du Roi. Il leur était bien plus facile qu'aux Belges d'appeler un chat, « un chat ».

Je l'ai dit plus haut, le premier homme politique européen à manifester qu'il avait compris le rôle que la presse allait désormais jouer en politique, parce que qui contrôle l'information contrôle l'opinion, fut Otto von Bismarck. Lincoln fut, avec lui, une autre « grande peinture » de la politique à la même époque, qui devina le rôle que l'image et la presse pouvaient jouer en politique et à se comporter en conséquence. De sa Présidence date une institution qui existe toujours : le Bureau de Presse de la Maison Blanche. Avant cela, si l'on excepte la publication d'une assez soporifique « Revue de l'Exécutif » fondée par le Président Martin Van Buren, la politique de la Maison Blanche avait consisté à avoir officieusement un « journal ami ». Lincoln, lui, chargea son bureau de parler impartialement à toute la presse.

Le « tournant du siècle » vécut plusieurs batailles médiatiques. La guerre de publications et de communiqués que se livrèrent Léopold II et la CRA fut de celles qui dépassèrent les frontières. Certes, l'affaire Dreyfus déchaîna plus de passions, et de plus violentes¹⁹⁵, mais elle resta, d'un bout à l'autre, franco-française. Sur la « Question du Cngo », au contraire, l'on s'invectiva par-dessus la mer du Nord et les deux camps se cherchèrent des alliés partout où ils le purent.

Léopold II n'a connu qu'un seul de nos mass média actuels : la presse imprimée. On se prend parfois, au moins du point de vue du spectacle, à le regretter. S'il avait connu tout l'éventail de médias qui est le nôtre, quel usage il en aurait fait !

L'imprimé comprend bien sûr la presse, y compris les pamphlets et autres formes de littérature éphémère, mais aussi la photo et le dessin. Léopold II fut, pendant un certain temps, une cible de choix pour les caricaturistes. Il y aura aussi une littérature de plus haute tenue, dans la mesure où des écrivains de renom mettront leur plume au service de la cause congolaise. Un texte comme « *King Leopold's Soliloquy* » de Mark Twain se lit toujours à l'heure actuelle et fait encore l'objet d'adaptations et de représentations théâtrales.

Il y a aussi une sorte de descendance littéraire, à la fois de Léopold II et de Joseph Conrad. Je veux parler d'une certaine littérature « exotique », dans laquelle l'Afrique est le lieu privilégié d'une certaine horreur mélangeant cruauté, sadisme et sexualité. Le Congo léopoldien n'est pas étranger au surgissement de ce nouveau « mode littéraire ». .

¹⁹⁵ L'on jugea bon, après la réhabilitation de Dreyfus, de proclamer une amnistie pour les faits y relatifs, exactement comme on le fait au sortir d'une guerre civile. C'est dire combien l'on avait été près d'en déclencher une !

Le Roi dans la bouteille à encre...



Léopold II en villégiature à Ostende.

Presse, photo et caricature dans les polémiques autour du Congo de Léopold II

Léopold II a suscité des polémiques, et celles-ci engendrent toujours une importante production littéraire. Elle ne trouve pas toujours aisément sa place dans un ouvrage historique parce que, soucieux avant tout de reconstituer les faits, l'historien penche naturellement vers des documents plus rébarbatifs, où l'on s'exprime de manière moins passionnée.

Toutefois, si l'on se laissait aller à fond à cette tendance, l'on arriverait aussi à une déformation du passé. Parce que le passé humain comporte toujours l'élément passionné, l'élément humoristique aussi, qui va avec le fait d'être humain, « *pour ce que rire est la propre de l'homme* ».

Devant cette situation, on n'a guère d'autre choix, que de séparer la narration des faits, appuyée sur des documents en « style de procureur » et réserver pour une autre partie de l'ouvrage l'examen de la littérature (y compris celle qui s'accompagne de dessins), des textes polémiques (dont certains peuvent relever de l'art) et même de la littérature populaire qui ont entouré ces événements ou ont été inspirés par eux.

Il s'agit aussi de peindre une époque. Et, comme cela a été dit antérieurement, la fin du XIX^e siècle est l'époque où la politique devient « médiatique ». On se préoccupe désormais de l'opinion publique. On sait que la presse l'influence. On craint donc qu'elle diffuse « l'opinion malveillante » de ses adversaires, on s'attache à « réfuter » celle-ci, on souhaite disposer d'une « bonne presse » pour siffuser ses propres thèses et en démontrer la justesse. Tirer parti des polémiques entre journalistes, voire même les organiser, est un art qui fait partie des talents d'un homme politique. Cela devient même un métier. Les premiers « attachés de presse » font leur apparition au service des Grands. Et Léopold II n'était pas homme à être en retard sur son siècle.

Nous avons déjà évoqué ses apports avec la presse belge, en particulier cette caisse de propagande de l'EIC que les journalistes avaient surnommée « *Le Fonds des Reptiles* ». Toutefois un journaliste, même pro-colonial, considérait souvent comme un déshonneur de se faire graisser la patte, même par l'EIC. Il y eut aussi des soutiens désintéressés.

Le plus digne représentant de la propagande royale était *l'Étoile Belge*, mais bien d'autres journaux furent mis à contribution, p. ex., à l'époque de la « nouvelle politique économique », *Le Bien Public*, paraissant à Gand. Léopold II s'impliqua fortement dans la rédaction d'articles, en écrivit lui-même ou participa étroitement à leur rédaction.

De plus, à partir de 1890 et de la Campagne Antiesclavagiste, un fait est acquis et ne se démentira plus jusqu'à la fin de la colonisation. Les Missionnaires deviennent, pour la grande masse de la population, la principale et, la plupart du temps, la seule source d'information sur le Congo.

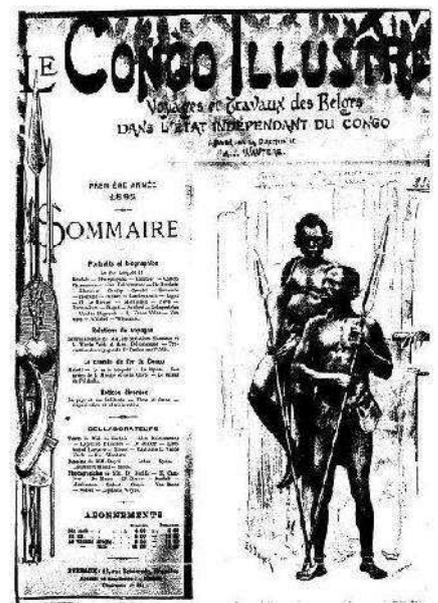
Les Missions, et les Missions seules, avaient besoin qu'une information large se répandît et avaient intérêt à la répandre. Et comme ils étaient les seuls dans ce cas, il en résulta que le discours dominant sur le Congo fut le leur. Or, il était favorable au roi « libérateur des esclaves » et pouvait induire les fidèles à penser que la colonisation se confondait avec l'évangélisation, donc à supposer chez Léopold II une attitude très authentiquement évangélique. La littérature missionnaire, cependant, est un monde à part dans la mesure où elle reflète, non seulement un certain point de vue favorable ou défavorable à la colonisation, mais le point de vue d'une organisation cohérente, structurée et hiérarchisée : l'Eglise catholique. Il convient donc de l'étudier à part, comme un aspect d'une question plus globale : le mutisme presque total de l'Eglise en ce qui concerne les « atrocités léopoldiennes ».

Le Mouvement Géographique, favorable à Léopold II, puis critique

Il y eut aussi des revues, « *Le Congo Illustré* », qui fusionna avec « *Le Mouvement géographique* », d'Alphonse-Jules Wauters. Là, il s'agit de tout autre chose. Ce sont un journal et un géographe au service de la colonisation du Congo.

Le premier numéro du *Mouvement Géographique* est publié à Bruxelles le 6 avril 1884. Depuis près de huit ans, deux sociétés de géographie ont été fondées en Belgique, à Bruxelles et à Anvers et, après quelques mois, ont sorti leurs premiers bulletins. Le *Mouvement Géographique* se distingue de ceux-ci d'abord parce qu'il est un véritable journal et ensuite parce qu'il a un objectif plus précis.

Les sociétés de géographie naissent en 1876, au moment où Léopold II réunit à Bruxelles une Conférence Géographique, qui sera l'amorce de son entreprise africaine. Elles ont contribué à familiariser avec l'idée coloniale une partie de l'opinion publique belge, jusqu'alors très réticente devant toute aventure de ce type¹⁹⁶. Cependant leurs membres fondateurs avaient mis quelque temps à retenir officiellement la promotion de l'idée coloniale parmi leurs préoccupations. En rédigeant leurs statuts et en définissant leurs objectifs, ils évitèrent même, pour la société de Bruxelles par exemple, toute référence à un encouragement en matière de colonisation, que l'un d'eux avait pourtant inscrite dans le texte initial. Et cela très curieusement parce qu'ils craignaient de se trouver privés du soutien des autorités belges dont ils connaissaient l'hostilité à de telles initiatives. Ils remplacèrent dans le texte



¹⁹⁶ Henri Nicolai, « *Le mouvement géographique, un journal et un géographe au service de la colonisation du Congo* », Bruxelles, Civilisations, 41 | 1993, p. 257-277

l'expression "colonisation" par le terme "émigration". Mais Léopold II ayant couvert ses activités africaines d'un manteau humanitaire et scientifique, les sociétés de géographie n'hésitèrent pas à lui apporter leur appui. En 1884, on commence donc à s'habituer à l'idée que des Belges sont en train de s'occuper du Congo et, même si cela rencontre encore beaucoup de résistance parmi les hommes politiques, on sait que la Belgique, indirectement tout au moins, va se trouver concernée par une opération coloniale.

Les sociétés de géographie ont donc rendu compte fidèlement de l'activité de l'AIA puis rapporté soigneusement les progrès de l'EIC mais elles ne feront pas, de l'action coloniale, leur matière spécifique. Leurs bulletins s'occuperont aussi de la géographie de la Belgique, de celle de l'Europe et des autres parties du monde et s'intéresseront par exemple aux terres encore à découvrir dans les régions antarctiques.

Au contraire, le *Mouvement Géographique* aura comme activité essentielle, comme objectif spécifique, la promotion de l'action coloniale belge en Afrique. Si l'on consulte la table des matières de l'année 1886 par exemple, sur 258 rubriques classées géographiquement, 26 concernent l'Afrique (dont 18 l'Afrique tropicale) et 118, soit 46 %, l'EIC, chaque rubrique pouvant d'ailleurs comprendre plusieurs articles. En 1890, les proportions restent du même ordre : sur 255 rubriques, 111 pour l'Etat Indépendant du Congo (44 %) et 88 pour le reste de l'Afrique. A la fin des années 1890, la part du Congo diminuera pour faire place aux informations sur l'Asie et tout particulièrement sur la Chine, qui sera l'autre théâtre des activités belges outre-mer. Elle ne sera plus ainsi que de 21 % en 1899. Mais la part en pages sera toujours prépondérante.

*Le Mouvement Géographique*¹⁹⁷ est donc un journal qui doit inévitablement retenir l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la colonisation belge au Congo et à l'histoire de sa connaissance géographique. Bien qu'il n'apporte que rarement des documents de première main, il constitue une source documentaire de grande importance. A son niveau de spécialisation et de périodicité, le *Mouvement Géographique* n'a pas de véritable équivalent dans les autres pays colonisateurs. Certes il y a eu ailleurs un "*Journal des voyageurs*" ou une "*Koloniale Zeitung*" mais le *Mouvement Géographique* apparaît comme une entreprise très originale.

Il naît au moment où les efforts de Léopold II sont sur le point de déboucher sur la création d'une colonie ... d'un type un peu particulier puisqu'elle relèvera d'un individu et non d'un pays. Il est fondé quelques mois avant l'ouverture de la Conférence de Berlin où les puissances européennes vont se pencher sur le sort de l'Afrique. Son propriétaire est l'Institut National de Géographie, un "institut scientifique privé", en fait une société anonyme qui vient de patronner en Afrique l'expédition du D^r Joseph Chavanne, chargé de lever la carte du Congo, de l'embouchure au Stanley Pool, et de "*chercher à résoudre, dans un voyage de découvertes, le problème du lac Liba et de la rivière Ouellé*"¹⁹⁸. Le rédacteur en chef est Alphonse-Jules Wauters.

Le journal se présente sous le couvert de la géographie. Son programme, exposé dans l'éditorial du premier numéro (le numéro est du 6 avril 1884, le texte est daté du 5), est de "*donner utilement à un tel mouvement [de renaissance géographique], l'appui et la coopération d'un organe spécial de propagande*". Le journal, qui se présente comme le "*journal populaire des sciences géographiques*", a choisi le format de la gazette. Il "*stimulera l'esprit d'entreprise et soutiendra tous ceux qui s'efforcent d'ouvrir des horizons nouveaux, d'élargir le terrain de notre activité, de pousser le pays à sortir pacifiquement de ses étroites frontières*". L'éditorial rappelle évidemment que ce mouvement de renaissance géographique est dû "*en grande partie – avons-nous besoin de le dire ? – à l'initiative privée du Roi, à sa philanthropie éclairée, à son action persévérante*".

Le Mouvement Géographique se veut un journal d'information. "*En cherchant à réaliser ce*

¹⁹⁷ *Le Mouvement Géographique* sera publié de 1884 à 1922, avec une interruption due à la guerre 1914-1918. Nous ne nous intéresserons qu'à la période qui correspond à l'existence de l'EIC, c'est-à-dire jusqu'en 1908, date de la reprise du Congo par la Belgique.

¹⁹⁸ MG 6 avril 1884, n° 1, p. 2.

programme, son but n'est pas seulement de servir de memorandum à l'homme d'étude, au professeur, à l'officier, au touriste ; de renseigner l'homme du monde qui suit en curieux le mouvement géographique, souvent mêlé au mouvement politique ; mais encore d'intéresser à la géographie la jeunesse de nos écoles et de nos universités, de contribuer au développement de son instruction. Par ses cartes, ses illustrations, ses articles d'à-propos et d'actualité, il cherche à pénétrer dans la vie des familles : le père comme l'instituteur trouvera dans ses colonnes le moyen de rendre attrayante l'étude d'une science qui, entendue dans le sens le plus large et le plus élevé du mot, diffère essentiellement de cette nomenclature sèche et mesquine à laquelle on se bornait jadis dans nos écoles".

Il est évident qu'étant donné le moment où ce journal fait son apparition, on peut se demander s'il s'agit uniquement d'une initiative privée qui correspond à un besoin de l'époque ou d'une réponse à une sollicitation précise qui viendrait par exemple du roi ou de son entourage¹⁹⁹. Il serait intéressant aussi de savoir quelle a été la source initiale de financement. L'on sait que des membres de l'entourage du roi ont joué un rôle, du moins par leurs conseils. Mais, comme je l'ai expliqué plus haut, il y avait alors une vague générale d'engouement pour « la géographie », catégorie assez vaste et vague, incluant les voyages exotiques, l'exploration, le commerce au long cours, la colonisation... *Le Mouvement Géographique* avait donc toutes les chances de bien se vendre et le financer pouvait paraître un bon placement. L'on pourrait même imaginer, chez des gens proches du Palais, une manœuvre un peu retorse. « *Pour plaire au Roi, il faut soutenir la colonisation. Mais je n'ai pas envie de risquer mon argent au Congo, où je pourrais le perdre. Par contre, investir dans cette revue, qui se vendra bien puisque le public raffole de la géographie, peut me rapporter des bénéfices. Et comme elle fera de la propagande coloniale, je pourrai dire au Roi que j'ai fait ma part* ».

En tous cas, l'on peut considérer que ce journal, qui paraîtra tous les quinze jours, le dimanche, et qui sera complété, à partir de la fin 1891, les autres dimanches, par "*Le Congo illustré, Voyages et travaux des Belges dans l'Etat indépendant du Congo*", pour devenir finalement hebdomadaire, en 1896, après la fusion des deux journaux, a été largement l'oeuvre personnelle d'A.-J. Wauters²⁰⁰ (1845-1916), qui en est le rédacteur en chef puis, à partir de 1890, le directeur. Le journal ne lui survécut que de quelques années.

Alphonse-Jules Wauters est à coup sûr une personnalité originale. Son prénom double le distingue de son oncle, Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, qui a été lui aussi historien de l'art, qui se présente également dans certains de ses travaux comme géographe et qui a été président de la Société belge de géographie.

Sans doute n'est-il pas au départ un géographe bien qu'il s'intitule ainsi. En fait il ne l'est ni plus ni moins que la plupart des membres fondateurs et des membres actifs des sociétés de géographie. Ceux-ci, dans le domaine de la géographie, sont le plus souvent – l'Université ne formant pas de géographes – des autodidactes que les livres d'explorations ou de voyages ont passionnés et qui sont encadrés au point de vue scientifique, par des astronomes, des historiens, des officiers d'artillerie et quelques professeurs de l'enseignement secondaire.

A.-J. Wauters a fait, avec son frère Emile, qui fut un peintre renommé, un voyage en Egypte qui l'a beaucoup impressionné. Il a été membre de la société belge de géographie. Il en a même été le secrétaire-adjoint²⁰¹. Il a rempli la même fonction au bureau du Congrès de géographie commerciale

¹⁹⁹ Henri Nicolai se borne à dire, dans l'article déjà cité « *Nous n'avons pas eu la possibilité d'effectuer des recherches qui auraient éclairé ces points* »... sans autre précision.

²⁰⁰ On trouvera des indications biographiques sur A.-J. Wauters dans L. Solvay (1938), *Wauters (Alphonse-Jules)*, in *Biographie Nationale*, tome 27, col. 115-119 ; R. Cambier (1951), *Wauters (Alphonse-Jules)*, in *Biographie coloniale belge*, 2, col. 970-972 ; R. J. Cornet (1949), *Le fondateur de la presse coloniale. A.J. Wauters*, *Revue Coloniale Belge*, 1^{er} décembre 1949, pp. 780-782.

²⁰¹ Il semble que Wauters n'ait plus eu d'activité à la Société belge de géographie à partir du moment où il s'occupe du *Mouvement*. Son nom n'apparaît plus dans la liste des membres. Wauters aura même une altercation dans son journal avec

que cette société organise à Bruxelles en 1879. Il fait suivre alors son nom de la mention "négociant".

En effet, fils d'un greffier à la Cour de Cassation, A.-J. Wauters, après ses études secondaires, a été installé par son père commerçant (en parapluies !) mais il a voulu entreprendre aussi une carrière littéraire, écrivant quelques pièces de théâtre, dont deux furent jouées, et le livret d'une opérette. Mais, après l'échec de son entreprise commerciale, il entre dans la carrière de journaliste en tenant la critique artistique de *l'Echo du Parlement*, dont son beau-père est directeur. Historien de l'art, il a écrit une *Histoire de la peinture flamande*, et c'est à ce titre qu'il entrera à l'Académie Royale de Belgique ; il enseignera l'histoire de l'art à l'Académie – c'est-à-dire l'Ecole – des Beaux-Arts de Bruxelles. Mais il s'est en même temps passionné pour les exploits des explorateurs de l'Afrique Noire.

C'est donc un géographe en chambre mais il serait injuste de lui dénier la qualité de géographe. C'est un géographe engagé dans le journalisme, ou mieux peut-être, un journaliste "colonial", le "fondateur de la Presse coloniale belge", dira de lui R.J. Cornet. Pendant trente ans, il va noter, compiler tout ce qui s'écrit et se dit sur l'Afrique Noire, mais surtout sur le Congo, porter sur des cartes les itinéraires des explorateurs, mettre régulièrement à jour une carte de l'Afrique centrale et écrire une montagne d'articles qui sont toujours d'une grande conscience scientifique.

Sur ce plan, un de ses titres de gloire sera d'avoir résolu, par le raisonnement, un des derniers grands "blancs" de la carte d'Afrique, le cours inférieur de l'Uele²⁰². Schweinfurth croyait que cette rivière allait rejoindre le lac Tchad. Wauters, après le voyage de Grenfell, qui a remonté l'Ubangi jusqu'à ses premiers rapides et constaté la courbe qu'il décrivait en amont, fait l'hypothèse, en 1885, que cette rivière est le cours inférieur de l'Uele. Il le dit dans un article au titre très journalistique qui occupe toute la largeur de la première page du numéro : "*Le dernier grand blanc de la carte d'Afrique. Un nouveau Congo. Le problème de l'Ouellé. Hypothèse nouvelle*". Mais son hypothèse laisse sceptiques les explorateurs. Il faudra attendre 1887 pour que le voyage de Van Gèle la confirme. Sans doute est-il un peu abusif de comparer Wauters, comme l'avait fait son ami Thys²⁰³, à l'astronome Le Verrier découvrant par le calcul l'existence de Neptune mais incontestablement, il a été, tout en n'ayant jamais mis le pied en Afrique centrale, le plus grand connaisseur en son temps de la géographie du Congo.

Le Mouvement Géographique publiera d'ailleurs de nombreux articles "géographiques" de la main de Wauters. Certains annonceront la solution qu'un voyage d'exploration apporte à un problème, comme l'expédition Wissmann pour celui du Kasai. D'autres discuteront par exemple l'écoulement du lac Mouta Nzige (lac Edouard). Ses eaux vont-elles rejoindre le lac Albert Nyanza, donc le Nil ou se dirigent-elles vers le sud c'est-à-dire en fin de compte vers le Congo ? Cette question aboutira en 1897 à un article dont le titre barre la première page : "*Comment le bassin de l'ancienne mer intérieure "Albert-Edouard" a été rattaché au bassin du Nil par la Semliki*" (3 janvier 1897, n°1). En 1894, dans deux grands articles, Wauters tentera même une synthèse générale du relief et de sa formation : "*Le relief du bassin du Congo et la genèse du fleuve*"²⁰⁴. Tout cela, malgré une terminologie parfois discutable, est du même niveau que celui des revues géographiques proprement dites. Wauters fera d'ailleurs une description géographique détaillée de l'Etat Indépendant du Congo dans un livre publié en 1899²⁰⁵.

Mais ce géographe "professionnel" est avant tout engagé dans l'action coloniale. Dès la conférence géographique de Bruxelles, il défend les initiatives africaines de Léopold II. Il écrit, dans le bulletin de la société belge de géographie, un article réfutant les prétentions portugaises sur

le secrétaire général de la société Jean Du Fief, les deux personnages se reprochant mutuellement de puiser des données dans la revue de l'autre sans citer leur source (M.G., juillet 1887, n° 16).

²⁰² M.G., 31 mai 1885, n° 11, pp. 41-44.

²⁰³ L. Solvay (1938), article cité, col. 118 et R. Cambier (1951), article cité, col. 970.

²⁰⁴ M.G., 1897, n° 2 (10 janvier), col. 13-18.

²⁰⁵ A.-J. Wauters, *l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, Falk, 1899.

l'embouchure du Congo²⁰⁶. Il publie aussi, à la même époque, un mémoire sur le Zambèze²⁰⁷.

Ses contemporains ont vu, dans *Le Mouvement Géographique*, un organe de presse créé à l'initiative de Léopold II pour défendre sa politique africaine. Formellement ce n'est pas exact mais il est évident qu'il était dans le mouvement de cette entreprise. Wauters s'était lié d'amitié avec un jeune officier, Albert Thys, qui était un collaborateur du colonel Strauch, à l'AIA²⁰⁸. En 1883, le capitaine Thys, devenu officier d'ordonnance du roi, est engagé davantage encore dans la politique africaine de celui-ci et aurait communiqué son enthousiasme à son ami. C'est vraisemblablement sous son influence que Wauters accepte le poste de rédacteur en chef du journal. Il est donc difficile de ne pas voir, dans *Le Mouvement Géographique* des premières années, un reflet au moins indirect de la politique congolaise du Palais de Bruxelles. C'est ainsi en tout cas que l'ont compris beaucoup de ses lecteurs et de ses détracteurs.

A.-J. Wauters s'en est défendu à plusieurs reprises. Dans la "*Bibliographie du Congo*", qu'il publie, avec l'aide de son collaborateur Ad. Buyl, en 1895, il dit de son journal, dans la rubrique qui le concerne : "*contrairement à une idée généralement accréditée, surtout à l'étranger, il n'a jamais été subsidié, ni inspiré par le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo*"²⁰⁹ En fait, quand Wauters écrit ces lignes, le journal a pris ses distances avec la politique du souverain car il est devenu, depuis mars 1890, la propriété de la CCCI de Thys. Le voilà donc en fait le journal des sociétés belges au Congo. Or celles-ci vont avoir à se plaindre des mesures prises sans le cadre de la « nouvelle politique économique » de l'Etat indépendant.

L'on peut effectivement distinguer, dans l'histoire du *Mouvement Géographique*, deux périodes. Et l'inflexion de la pensée du journal (ou de Wauters, c'est tout comme), n'épouse pas la courbe des idées de Léopold II, mais bien celle, divergente, des positions d'Albert Thys, avec qui il s'est lié d'amitié *in tempore non suspecto* avant qu'il ne devienne le riche homme d'affaire qu'il sera dans les années 1900. Wauters prit ses distance d'avec Léopold II et l'EIC au moment où les sociétés commerciales, notamment celles de Thys, qui venaient d'installer à grands frais des postes le long du fleuve Congo et de ses affluents, protestèrent véhémentement contre le monopole d'état instauré par la « nouvelle politique économique ». Plusieurs personnages, tout qui avait un tant soit peu d'indépendance ou d'initiative, disparurent à cette époque de l'entourage du Roi et des bureaux de l'EIC : Wouters et Thys, mais aussi Lambermont, Camille Janssen, Banning, Strauch, Hubert van Neuss, et il souffla un vent très froid entre le Roi et Beernaert. L'on frôla la crise ministérielle !

Il est indéniable que, jusqu'en 1890, le journal défend sans réticence les actes et les réalisations de l'EIC et la politique coloniale de Léopold II Un de ses biographes écrira que son activité au *Mouvement Géographique* valut alors à A.-J. Wauters l'amitié du roi²¹⁰. Dès son deuxième numéro (20 avril 1884, p. 5), Wauters peut annoncer : "*L'Afrique compte un Etat de plus*", le Sénat de Washington venant de reconnaître l'Association Internationale Africaine comme le pouvoir dominant dans le bassin du Congo. "*C'est un hommage solennel rendu par les représentants d'un grand peuple, non seulement à la haute pensée qui a créé l'oeuvre, mais également à la vaillance et à l'énergie avec lesquelles elle est conduite*". D'autres textes de la même veine ne laissent aucun doute sur la position du journal. Wauters, dans plusieurs éditoriaux, écrira des plaidoyers en faveur de l'AIA qui veut "*essayer de fonder en Afrique centrale un Etat libre, indépendant et moderne, sans douane et sans barrière... dans*

²⁰⁶ A.-J. Wauters (1883), *Le Congo et les Portugais*. Réponse au Mémorandum publié par la Société de Géographie de Lisbonne, Bulletin de la société belge de géographie, pp. 234-278.

²⁰⁷ A.-J. Wauters (1878 et 1879), *Le Zambèze. Son histoire, son cours, son bassin, ses produits, son avenir*, Bulletin de la société belge de géographie, 2e année, pp. 8-34, 114-138, 383-405, 566-621 et 3e année, pp. 450-482.

²⁰⁸ R.J. Cornet (1949), article cité.

²⁰⁹ A.-J. Wauters (1895), *Bibliographie du Congo*, Bruxelles, p. 2.

²¹⁰ L. Solvay (1938), article cité, col. 117.

un but désintéressé, philanthropique et humanitaire", qui "veut ouvrir librement l'Afrique à la civilisation et au commerce de toutes les nations" (1884, n° 10). Il s'efforce de réfuter les objections anglaises (1884, n° 10) et les prétentions portugaises (1884, n° 13).

Pendant les deux premières années, Wauters cherche aussi à donner du Congo une image attrayante. Il emboîte le pas à Stanley qui exalte les richesses du Haut-Congo, c'est-à-dire du pays qui se trouve en amont du Stanley Pool²¹¹. Il réfute les propos de voyageurs d'Europe centrale qui décrivent le Congo sous des couleurs sombres à partir de ce qu'ils ont vu dans le Bas-Congo. Pour Wauters, comme pour Stanley, il ne faut pas juger de l'intérieur sur ce qu'on voit près de la côte. On trouvera un bel exemple de ce type de réfutation dans le n° 2 du 24 janvier 1896 (pp. 5-6) où Wauters, sous le titre "*L'oeuvre du Congo et M. Peschuel-Loesche*" reprend, dans une colonne, les affirmations de Peschuel-Loesche et, dans la colonne voisine, des textes d'explorateurs qui, selon lui, les démentent. En rapportant une entrevue avec un officier de l'Association Internationale, Van Gèle, il lance le thème des "Indes africaines", c'est-à-dire d'un territoire doté de fabuleuses richesses qui ne demandent qu'à être exploitées²¹².

L'insalubrité, qui donne à l'Afrique une réputation redoutable, est contestée ou du moins ramenée à un niveau qui ne doit plus inquiéter. Tout cela va bien dans le sens d'une promotion de l'aventure coloniale et d'un appel aux milieux d'affaires belges en faveur du Congo. Seul le thème de la population, sur lequel Stanley insistait pourtant, est négligé. Wauters y reviendra cependant en 1895, en interrogeant sur la question tous les explorateurs (5 articles) pour conclure enfin, dans le n° 8 du 20 février 1898 (colonnes 103-106), ce qu'en fait il avait sans doute, dès le début, l'intention de démontrer, c'est-à-dire que l'estimation de Stanley (celle donnant 28 millions d'habitants) est, tout compte fait, la meilleure.

A la fin des années 1880, le journal s'inquiète de la traite des esclaves à laquelle Wauters consacre trois gros articles, (numéros des 26 août, 9 septembre et 7 octobre 1888) et commence à aborder (numéro du 4 novembre) le problème arabe. Ces articles restent donc dans la ligne de la politique de l'EIC et préparent en somme l'opinion publique à la Conférence de Bruxelles de 1890 qui étudiera les moyens de mettre un terme à la traite et, à l'occasion de laquelle aussi, Léopold II se fera accorder par les puissances signataires de l'Acte de Berlin l'autorisation de lever des droits d'entrée pour se procurer les ressources nécessaires au fonctionnement de l'Etat.

A partir de 1890, le Mouvement Géographique entre dans une nouvelle période. Il cesse d'être confondu avec un porte-parole officieux ou bienveillant de l'EIC. Depuis quelques années, il se préoccupe des sociétés belges qui sont créées pour travailler au Congo, surtout de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, qui doit notamment faire l'étude du chemin de fer du Congo et dont il publie en 1887 (numéro 16) un grand placard publicitaire annonçant l'émission de 2.000 actions. Il consacre de nombreux articles à la société du chemin de fer et en 1889, au débat qui la concerne à la Chambre. Wauters conclut d'ailleurs l'article qu'il consacre à ce débat par un vibrant "En avant !"²¹³. On remarquera bien sûr que c'est surtout lorsqu'il prend la défense de son ami Albert qu'Alphonse-Jules devient aussi enthousiaste !

En mars 1890, le Mouvement Géographique devient la propriété de la CCCI d'Albert Thys. Il publiera régulièrement les rapports des Compagnies du Congo installées à la rue Bréderode, où sera d'ailleurs désormais son adresse. Dans un avis au lecteur, le 7 septembre 1890, *le Mouvement Géographique* dément officiellement être un organe de l'EIC et se proclame "*une publication indépendante, propriété de A.-J. Wauter [ce n'était pas tout à fait vrai] qui, de sa propre initiative, a décidé de consacrer son journal aux affaires du Congo*". Dans un placard publicitaire de sa prime de

²¹¹ Voir H. Nicolai (1988). *L'image de l'Afrique centrale au moment de la création de l'Etat Indépendant du Congo in Recueil d'études "Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo"*, ARSOM, Bruxelles, pp. 13-39.

²¹² A.-J. Wauters (1885), *Les Indes Africaines*. Renseignements Lieutenant Van Gèle, M.G., n° 12, 14 juin, pp. 47-48.

²¹³ A.-J. Wauters (1889), *Le chemin de fer du Congo à la Chambre des Représentants*, M.G., n° 16, 28 juillet.

fin d'année 1891, "*Le Commerce Belge au Congo*", il se présente avec le sous-titre "*Organe des intérêts belges au Congo*". Quelques années plus tard, ce sera : "*Organe des intérêts belges dans les pays d'Outre-Mer*".²¹⁴

En 1896, Wauters fait suivre son nom, dans l'en-tête du journal, de la mention "secrétaire général des Compagnies belges au Congo" puis, quelques années plus tard, "secrétaire général de la Compagnie du Chemin de fer du Congo". *Le Mouvement Géographique* apparaît dès lors comme le journal des compagnies coloniales du groupe Thys, ou comme on dit aussi à l'époque, de la rue Bréderode. Il offrira même à ses abonnés, en 1896, un droit de préférence pour les nouvelles actions que la Compagnie du chemin de fer du Congo vient d'émettre et qui font partie du portefeuille de la CCCI. Dans l'éditorial de son dernier numéro, le 31 décembre 1922, le *Mouvement Géographique* reconnaîtra sans détour que "*le général Thys... fit assurer l'existence matérielle du journal par la compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie qu'il dirigeait et dont il était l'âme*". "Mais le journal précise : "*Il [le général Thys] ne demanda à A.-J. Wauters et à ses collaborateurs rien d'autre que de poursuivre l'oeuvre qu'ils avaient commencée sans en changer l'esprit*". Et le journal ajoute que "*ses inspireurs ne furent jamais les maîtres de l'heure. Ils s'appelèrent Banning, Beernaert, Paul Janson, Strauch, Van Neuss, pour ne citer que ceux, parmi les grands citoyens, qui ont achevé leur tâche en ce monde*". (On aura reconnu une brochette de personnalité qui prirent leurs distances d'avec Léopold II ou furent écartés par lui lors du lancement de la « nouvelle politique économique »).

Le Mouvement Géographique va consacrer une part importante de son contenu aux activités des sociétés commerciales de la rue Bréderode. La création de la Compagnie du Katanga et les expéditions menées dans ce territoire nourrissent des numéros entiers. Le journal publie systématiquement les rapports annuels de ces sociétés et plus particulièrement celui de leur société-mère. Il n'est pas étonnant de lui voir consacrer un nombre élevé de rubriques au chemin de fer du Congo dont il suit la progression kilomètre par kilomètre (44 rubriques en 1898, l'année du triomphe quand le 3 juillet, le rail est officiellement inauguré ; ce dimanche-là Wauters intitule son article "*La conquête du Congo*").

Le journal, qui est devenu la propriété des sociétés coloniales, prend bientôt ses distances envers l'EIC. Le roi s'est engagé en effet dans sa politique du domaine qui tend à réserver à l'Etat ou à de grandes compagnies auxquelles il accorde un monopole, l'exploitation des terres qu'il considère comme vacantes. Cela ne va pas sans gêner les compagnies de la rue Bréderode. Certes le journal ne réagit pas lorsque la Compagnie du Katanga, filiale de la Compagnie du Congo, est la première bénéficiaire de ce monopole. Mais en 1892, le *Mouvement Géographique* change brusquement de ton. Les autorités de l'Etat Indépendant viennent d'interdire aux indigènes de vendre du caoutchouc et de l'ivoire dans les vallées des rivières Ubangi, Uellé, Bomu et de leurs affluents en raison des droits de l'Etat sur les domaines et menacent de sanctions les compagnies commerciales qui passeraient outre à cette interdiction.

L'affaire concerne la Société Belge du Haut Congo, filiale de la Compagnie du Congo. Elle porte atteinte directement et de façon précise à la liberté commerciale qui avait été garantie dans le bassin du Congo. Wauters est accablé sinon indigné. "*Pour ce qui nous concerne personnellement, écrit-il*²¹⁵, *nous qui signons ces lignes et qui, depuis quinze ans, servons sans marchander et avec foi l'idée généreuse et pure, créatrice de l'oeuvre, nous ne cacherons pas que nous sommes déconcerté et troublé*".

Le ton monte. Quinze jours plus tard, Wauters parle "*d'un triste spectacle. Un fatal moment d'arrêt, de recul se produit dans l'édification de la magnifique oeuvre coloniale que la Belgique poursuit au Congo*". Il veut croire qu'on a trahi la pensée royale "*en l'interprétant comme on vient de le faire en Ubangi*".

Le Mouvement Géographique consacrera entre la fin juillet et le mois de décembre 1892 pas

²¹⁴ Toujours en parallèle avec Thys qui participe à la fondation d'une « Banque belge d'Outre-Mer ».

²¹⁵ A.-J. Wauters (1892), *Le commerce belge au Congo*, M.G., n° 15, 24 juillet, pp. 61-62.

moins de 49 articles, notes et rubriques au "*conflit entre l'Etat Indépendant du Congo et les sociétés commerciales*". Il dénonce de plus en plus vivement les dangers du système que l'on veut mettre en place car l'Etat va ériger "*ses agents en concurrents, en les armant de tous les pouvoirs militaires et judiciaires*". Il y voit "*matière à mille conflits, à des abus de toute nature*". Il estime que "*l'Etat trafiquant et ayant à sa solde des agents excités à supprimer la concurrence voisine, c'est là une situation d'une gravité exceptionnelle*"²¹⁶. Il s'écrie même : "*la mesure est comble*"²¹⁷. Il rappellera, dans un titre à la une, "*les déclarations de la Conférence de Berlin en faveur de la liberté commerciale au Congo*" (11 septembre 1892, n° 21). Il fera des conférences sur ce sujet par exemple à la Maison du Peuple pour les socialistes belges qui veulent des informations sur le Congo. On sait qu'à ce moment un arrangement interviendra entre l'Etat et les compagnies commerciales concernées. Le roi leur abandonna, dira Wauters par la suite, un os à ronger²¹⁸. Mais cet incident a fait de Wauters un ardent partisan de la reprise, la plus prompte possible, du Congo par la Belgique.

La CCCI, de son côté, chaque année, va l'appeler de ses vœux dans son rapport. Notant, en 1895, dans l'introduction à sa "*Bibliographie du Congo*", que l'impression de celle-ci a commencé au moment où était déposé à la Chambre un projet de cession de l'Etat Indépendant à la Belgique et constatant que ce projet avait été suspendu, Wauters écrit : "*Nous avons cependant la conviction de ne pas avoir travaillé en vain, même au point de vue national. Nous nous refusons en effet à admettre comme une impossibilité morale que les Belges renoncent finalement à présider aux destinées du grand fleuve africain*"²¹⁹.

L'évolution de Wauters à cette époque est parallèle à celle d'Emile Banning, ce directeur aux Affaires Etrangères qui fut longtemps le conseiller du roi mais n'avait aucun lien avec les sociétés coloniales. Banning, qui avait préparé et participé aux négociations qui avaient permis à l'Etat Indépendant de créer son système douanier, s'était détaché des vues du roi. "*Depuis le mois de mai 1891, la politique de l'Etat du Congo n'a plus fait que dévier... le Roi a répudié progressivement les principes de la science économique pour s'engager dans des voies rétrogrades. Pour subvenir à des expéditions coûteuses et inutiles, la fiscalité a été poussée à outrance. De 1890 à 1892, j'eus plus d'une lutte pénible à soutenir contre lui sur ce terrain. L'invention de la théorie du domaine qui allait droit à la création d'un vaste monopole d'Etat, fut le coup de grâce : c'était l'expulsion du commerce libre, la ruine des Compagnies belges, le dos tourné à l'Acte de Berlin*"²²⁰. La rédaction d'un mémoire achevé en octobre 1892 sur "*La liberté commerciale dans le bassin conventionnel du Congo d'après l'acte général de Berlin*" consacra la rupture définitive avec le roi. En 1894, Banning réclama même la reprise du Congo par la Belgique comme une mesure de salut public²²¹.

La « nouvelle politique économique » de Léopold II provoqua, l'on s'en souvient, deux oppositions différentes et décalées dans le temps. La première fut immédiate, basée sur la liberté du commerce garantie par l'Acte de Berlin et vint de certains des collaborateurs du Roi (comme Banning), d'intellectuels acquis à l'idée coloniale (comme Wauters), ou d'investisseurs lésés (comme Thys). Puis, l'application de la « nouvelle politique économique » sortit ses effets, à savoir les atrocités du « caoutchouc rouge ». S'élevèrent alors les premières dénonciations de missionnaires protestants, suivies du rapport Casement. Bien que Morel ait tenté d'établir un lien logique entre la liberté du commerce et les droits humains des indigènes, même si les uns et les autres invoquaient l'Acte de Berlin et bien que les deux courants d'opposition aient en commun de critiquer la « nouvelle politique économique », leur union n'était pas évidente, car à part cette opposition à la « nouvelle politique

²¹⁶ M.G., 31 juillet 1892, n° 16, p. 67.

²¹⁷ M.G., 7 août 1892, n° 17, p. 70.

²¹⁸ A.-J. Wauters (1910), L'oeuvre congolaise. Les débuts de l'absolutisme, 1901-1904, M.G., 16 janvier, col. 32.

²¹⁹ A.-J. Wauters (1895), Bibliographie du Congo, ouvrage cité, p. 22.

²²⁰ J. Stengers (1955), Textes inédits d'Emile Banning, Bruxelles, Académie royale des Sciences coloniales, p. 47.

²²¹ Idem, page 50.

économique », tout séparait les uns qui avaient en vue des considération d'intérêt, des autres qui agissaient pour des raisons humanitaire. C'est dans ce contexte que le divorce entre le *Mouvement Géographique* et la politique africaine du Roi, qui avait commencé à se produire pendant les années 1890, atteindra un autre point culminant pendant l'Affaire congolaise en 1903.

Certes le journal ne lance pas d'attaques violentes mais tous les débats parlementaires, tous les points de vue hostiles exprimés en Belgique comme à l'étranger sont reproduits in extenso et, quand il y a défense de l'Etat, celle-ci est très molle. Ainsi en 1901, il publie sans commentaire le texte de la pétition de "*La société anglaise pour la protection des indigènes au Congo*" qui dénonce des actes de violence et des atrocités. Il le fait suivre de la réponse de *L'Etoile belge*, qui, dit-il, "*passé pour être le journal officieux de l'Etat indépendant du Congo*" et qui n'y voit qu'un tissu de calomnies²²².

En tout cas, il ne rejette pas comme des insultes les affirmations des mouvements anglais contrairement à ce que fait au même moment, par exemple, le bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers. Dans une lettre au journal du 2 mars 1908, donc quelques années plus tard, E. Morel signalera que le *Mouvement Géographique* a été une des rares exceptions parmi les journaux belges à n'avoir pas couvert la CRA d'injures et de mépris²²³. Le *Mouvement* ne cessera de proclamer la nécessité d'une reprise rapide du Congo par la Belgique. En 1901, d'ailleurs, alors que la question congolaise était l'objet d'interventions à la Chambre et deux ans avant le point culminant de la crise, l'éditorial du 5 mai (n° 18) s'intitulait "*Pour l'annexion immédiate du Congo*".

Cambier, qui a écrit la notice sur Wauters dans la Biographie Coloniale, dit de façon un peu pincée : "*Alphonse Wauters, quoique colonial au fond de l'âme et artisan de la première heure de notre grande oeuvre africaine, eut le tort d'intervenir avec trop de vivacité au moment même où, critiquant l'attitude du Souverain, on risquait de faire passer en d'autres mains la mission civilisatrice que nous avons accomplie depuis sur le Continent Noir*". Cambier, rappelant que Wauters avait accepté des fonctions dans un groupe de sociétés coloniales, ajoute : "*Sans qu'il soit question pour les gens avertis de mettre en doute sa profonde loyauté, il est certain qu'une telle situation était de nature à diminuer, dans l'esprit du grand public, la force convaincante de ses appréciations*"²²⁴. Léopold II d'ailleurs ne les estimait guère écrivant même à son secrétaire, le baron Carton de Wiart, lorsqu'il rencontrera le colonel Thys, de lui dire nettement "*de conseiller à son employé Wauters de surveiller son langage. Si le Roi apprenait que Wauters, qui dépend absolument de Thys, continue à manquer de réserve, les relations de S.M. et du Colonel s'en ressentiraient*"²²⁵.

Ce n'est cependant pas dans le *Mouvement Géographique* que l'on trouve les propos dont se plaint le roi. Le ton y reste modéré, plus même qu'en 1892. Mais il est vraisemblable que, dans ses conférences et ses propos publics, Wauters se soit montré plus incisif. Un de ses biographes le décrit en effet comme un "*conférencier vivant et convaincu*"²²⁶. L'agacement du Roi pouvait aussi viser, non seulement ce que disait Wauters, mais l'endroit où il le disait. Cet homme qui autrefois pensait si bien ne s'avisait-il pas, à présent, d'aller prendre la parole dans les Maisons du Peuple !

La position de Wauters est dans la suite logique de l'attitude qu'il avait adoptée dès 1892. Elisée Reclus avait lui aussi dit des choses assez semblables dans sa *Nouvelle Géographie Universelle* où il redoutait déjà de voir de grands domaines se constituer²²⁷. Dans "*L'Homme et la Terre*", il constate que ses craintes se sont confirmées : "*De tous les méfaits perpétrés en Afrique par les blancs, ceux qui, depuis vingt ans, ont été commis dans l'Etat Indépendant du Congo*" sont peut-être les plus horribles : ils sont les plus récents. Mais quel est l'Anglais, l'Allemand, le Français dont la main est

²²² M.G., 21 mai 1901, n° 19, La société anglaise pour la protection des indigènes au Congo, col. 223-224.

²²³ M.G., 1908, col. 148.

²²⁴ R. Cambier (1951) article cité, col. 971-972.

²²⁵ Baron Carton de Wiart (1944), Léopold II, Souvenirs des dernières années, 1901-1909, Bruxelles, p. 83.

²²⁶ L. Solvay (1938), article cité, col. 119.

²²⁷ Reclus (1888), Nouvelle Géographie Universelle, tome XIII, p. 399.

assez pure pour que sa protestation ne soit entachée de partialité"²²⁸. Il n'en accable pas d'ailleurs la Belgique qui se trouve "associée malgré elle à la politique de l'Etat Indépendant du Congo" et que "le caoutchouc rouge – rouge du sang de l'indigène" vient de brouiller avec l'Angleterre²²⁹.

La tempête passée, Wauters affirmera avoir vu, le premier, les dangers de la politique suivie par Léopold II. Ecrivant en 1910 à Morel, qui avait dirigé, en Angleterre, la campagne contre les "atrocités congolaises" et la politique de l'EIC, il lui dit : "*Quel cauchemar que ce Congo léopoldien et combien j'ai dû ronger mon frein !... Personne plus que moi en Belgique n'apprécie ce que vous avez fait en Angleterre, dans ce but, en faisant éclater la lumière et la vérité. Mais je revendique [les deux mots sont soulignés dans la lettre] l'honneur d'avoir été le premier, le tout premier, à tirer l'épée et à engager le combat. Lorsqu'aujourd'hui, je jette un coup d'oeil sur le passé et l'état des esprits en 1892, je demeure, vous le dirais-je, étonné de mon audace et de mon courage*"²³⁰.

Sans doute Wauters exagère-t-il quelque peu mais c'est incontestablement son honneur d'avoir été le seul "géographe" belge à avoir éprouvé et surtout à avoir exprimé (en dehors du cas de Reclus, qui, bien qu'en Belgique, n'appartenait pas au groupe des géographes belges) ses doutes et ses inquiétudes, sinon ses indignations, sur la façon dont évoluaient les choses dans le Congo léopoldien. Pourtant il ne faut pas se méprendre. Wauters n'est pas animé seulement de sentiments humanitaires. Il ne remet pas en cause le système colonial. Pour lui, les violences et les exactions n'en sont pas le produit, ni même des bavures. Elles proviennent du système de monopole mis en place par l'Etat Indépendant. C'est une position d'ailleurs très voisine de celle de Morel et de son *Congo Reform Movement* en Angleterre.

Peut-être faudrait-il aussi faire remarquer que c'est précisément à Morel que Wauters adresse cette épître. Précisément à Morel, et non à Casement ou à un autre apôtre de la CRA. Morel, comme Wauters, a sans cesse insisté sur la liberté du commerce, allant jusqu'à vouloir y voir une garantie pour la vie et les droits des indigènes. L'un et l'autre, d'une certaine façon, refusaient de se poser la question « *Et si la source du mal était la colonisation elle-même ?* ». Il fallait que l'anticolonialisme demeurât impossible !

En 1908, le *Mouvement Géographique* attaque de façon encore plus explicite la politique de Léopold II, particulièrement en ce qui concerne le domaine de la Couronne dont la création lui paraît avoir été faite au détriment de sociétés commerciales déjà installées. C'est qu'il s'impatiente devant les atermoiements dans le processus de reprise du Congo par la Belgique. "*Il y a treize ans qu'un premier projet d'annexion a été déposé au Parlement... Il y a trois ans que le Parlement belge a émis son premier vote de principe en faveur de la reprise... Catilina est à nos portes et nous délibérons toujours !*"²³¹.

Le Mouvement Géographique, finalement, a-t-il été dans l'affaire congolaise un témoin ou un acteur ?

C'est en tous cas un document essentiel sur les trente premières années de la Belgique au Congo. On peut y suivre presque au jour le jour la création des postes administratifs et commerciaux, les mouvements des hommes entre l'Europe et l'Afrique, les progrès des sociétés commerciales et des productions. On y trouve rassemblées des données éparses dans les différentes publications de l'époque. A ce point de vue, le *Mouvement Géographique* a répondu à un des objectifs officiels de ses fondateurs. L'éditorial de son dernier numéro, du dernier dimanche de 1922, dit fièrement : "*Ses*

²²⁸ E. Reclus (1905-1908), *L'Homme et la Terre*, Librairie Universelle, Paris, tome V, p. 447. Id., tome VI, p. 252.

²²⁹ Id., tome VI, p. 252.

²³⁰ Lettre de A.-J. Wauters du 5 septembre 1910 (sur papier à lettre du *Mouvement Géographique*), dans Papiers Morel à Londres, liasse n° 8, Belgian Correspondence, 1909-1910. Un extrait de cette lettre est reproduit dans Wm R. Louis et J. Stengers (1969), *E.D. Morel's History of the Congo Reform Movement*, Oxford, p. 250 (in J. Stengers, *Morel and Belgium*).

²³¹ A.-J. Wauters (1908), *L'Etat du Congo et l'Angleterre*, etc., M.G., 1^{er} mars, col. 109-131.

collections, conservées dans les grandes bibliothèques des deux mondes, resteront, en ce qui concerne le bassin du Congo et son histoire, la source de renseignements la plus complète et la plus sûre".

Certes la plupart de ces informations ne sont pas originales. On n'y trouve pas d'indications sur le dessous des cartes, pas de révélations fracassantes. Il serait sans doute malaisé d'écrire une histoire coloniale de la Belgique en ne recourant qu'à ce journal car on n'y voit pas les hommes politiques à l'oeuvre. On n'y trouve pas exposés non plus de façon systématique les principes d'une politique coloniale. On n'y trouve aussi que fort peu de renseignements sur les relations entre colonisés et colonisateurs. On y parle du Congo mais assez peu des Congolais. Les rubriques "ethnographiques" par exemple sont très peu nombreuses alors qu'elles seront plus développées dans les revues des sociétés de géographie (en fait surtout à partir du début de ce siècle).

Quelques documents iconographiques seulement concernent les peuples du bassin du Congo ; la plupart montrent plutôt les réalisations coloniales (photos de postes, de factoreries, de voies ferrées, de chantiers, de ponts ferroviaires, de ports, d'hôpitaux, etc.). Les institutions traditionnelles sont rarement abordées. Par contre on trouve sous la plume de Wauters, notamment à la suite de débats qui eurent lieu à la Maison du Peuple sur la question du Congo, quelques notes réfutant les opinions racistes sur les Noirs africains. "*Rien ne justifie l'hypothèse, écrit-il en 1892, de l'infériorité native de la race africaine. Celle-ci est douée de toutes les facilités et de tous les attributs qui permettent à une race de se développer, de s'améliorer et de s'affirmer*"²³².

Mais bien sûr on peut considérer que de tels propos s'inscrivent aussi dans la logique d'une promotion des compagnies coloniales puisqu'ils indiquent que celles-ci sont assurées de trouver une main-d'oeuvre convenable et perfectible. On traite la question des maladies dans la mesure où celles-ci menacent la vie et l'activité des Européens. On aurait pu s'attendre à ce que le journal traduisît l'émotion qu'aurait dû susciter la tragédie de la maladie du sommeil. Sauf pour la trypanosomiase qui frappe le bétail (donc l'élevage, c'est-à-dire une activité qui peut concerner les sociétés coloniales), jusqu'en 1908, il ne lui consacre que des échos de quelques lignes.

Il ne faut pas exagérer le rôle que le journal a pu avoir dans la marche des événements. Il paraît difficile en effet de soutenir, comme Cornet, que, "*si le Mouvement Géographique n'avait pas existé, le cours de bien des événements aurait été différent*"²³³.

Mais il serait très intéressant de procéder à de plus amples investigations. Fait curieux, il s'agit d'une collection de journaux que l'on peu étudier sans quitter Bruxelles. Il y aura bientôt cent ans que le *Mouvement Géographique* a cessé de paraître. Combien d'étudiants en histoire ce siècle a-t-il vu user leurs fonds de culotte sur les bancs de nos Universités ? Il ne s'en est trouvé aucun pour faire une étude exhaustive et systématique du contenu du *Mouvement Géographique*. Il ne s'est trouvé aucun enseignant pour faire d'une telle étude l'objet de séminaires ou d'exercices. Il faut croire que le Congo Léopoldien a un effet singulièrement répulsif... ou que le milieu académique est décidément fort prudent... Une telle étude permettrait pourtant de mieux comprendre comment certains milieux d'affaires belges ont conçu l'exploitation du Congo et comment peu à peu s'est affirmée l'idée que la Belgique pouvait devenir une puissance coloniale.

Il faudrait aussi rechercher quels étaient les lecteurs. Dans quelle mesure le journal débordait-il le milieu directement intéressé à l'activité coloniale ? Le journal est-il entré dans les familles bourgeoises comme l'espéraient ses fondateurs ? A-t-il joué un rôle de même nature que celui que continuent à jouer des "magazines" géographiques qui, paraît-il, seraient aujourd'hui, en France, les périodiques les plus achetés par les "cadres" ? Le *Mouvement* a-t-il vécu uniquement grâce au soutien financier de la Compagnie du Congo, c'est-à-dire d'Albert Thys, comme le laisse peut-être entendre l'éditorial du dernier numéro ? Quand il a été repris par la Compagnie du Congo, en 1890, le rapport de cette société, cette année-là, le présentait comme une affaire légèrement déficitaire mais qui aurait dû, les années suivantes, dégager un léger bénéfice²³⁴.

²³² *Le Congo à la Maison du Peuple*, Conclusion par A.-J. Wauters, M.G., 6 mars 1892, n° 5, p. 19c

²³³ Comme l'affirme R.-J. Cornet, 1949, article cité, p. 781.

²³⁴ M.G., 21 décembre 1890, n° 29

Polémique entre l'EIC et les compagnies commerciales. Léopold II et Léon de Béthune, journalistes « à quatre mains »

La collaboration entre le Roi et Léon de Béthune a fort peu retenu l'attention des mémorialistes de son temps et n'a guère non plus retenu celle des historiens. Ni Charles Woeste, ni Edmond Carton de Wiart dans leurs mémoires, ne l'ont mentionné parmi les personnalités belges qui ont servi Léopold II en Belgique dans son œuvre congolaise. Pourtant, Woeste rappelait les multiples services rendus par le baron alostois à l'œuvre africaine du Roi dans le discours qu'il prononça aux funérailles de celui-ci en 1907. D'autre part, durant les années 1903-1906, L. de Béthune entretenait avec le secrétaire du Roi, Edm. Carton de Wiart une volumineuse correspondance au sujet des affaires congolaises comme il ressort du dossier n° 63 de ses archives.

D'après les notes du Baron de Béthune, le Roi aurait chargé le capitaine G. Van Gele de se faire l'avocat de la thèse de l'Etat congolais auprès des hommes et des journaux de gauche²³⁵. D'autre part *L'Opinion*, d'Anvers, prit la défense de la proposition de l'Etat Indépendant dans le conflit avec les Sociétés de la rue Bréderode.

A voir le cas que le Baron de Béthune fit des articles de cette feuille anversoise dans la documentation qu'il fournissait en octobre 1892 au professeur Nyssen²³⁶, on est porté à croire que ce journal reçut ses inspirations du Gouvernement congolais.

Le premier appel à sa collaboration dans le conflit entre l'EIC et les compagnies commerciales belges de la rue Bréderode vint de Van Eetvelde, par une lettre datant (précision fournie par le cachet postal apposé sur l'enveloppe) du Vendredi, 29 07 1892

« *Mon cher Baron,*

« *Je vous envoie ci-inclus un numéro du Journal de Bruxelles²³⁷ et de La Réforme²³⁸. Ne voudriez-vous pas, avec votre obligeance habituelle, vous servir des éléments que fournissent mes interviews pour envoyer un article au Bien Public résumant la situation et concluant à des conseils d'entente?*

Vous pourriez ajouter que vous savez de source certaine que de nouvelles entreprises commerciales vont encore se fonder au Congo, et, dans un autre ordre d'idées, parler de l'appui que nous donnons aux œuvres de la civilisation — mission de Scheut, Jésuites, Trappistes?

Merci d'avance.

Bien à vous,

Edm. van Eetvelde »²³⁹.



Portrait de Baron Léon de Béthune peint par Léon Herbo, en 1895

²³⁵ L. de Béthune, Note du 14 octobre 1892. dossier n° 124.

²³⁶ L. de Béthune à Edm. van Eetvelde, Louvain, 7.10.1892. L.d.B., dossier n° 122.

²³⁷ *Journal de Bruxelles*, 29.7.1892.

²³⁸ *La Réforme*, 29.7.1892.

²³⁹ L.d.B., dossier n° 122

Le Bien Public était à cette époque l'organe de presse catholique le plus influent en Belgique. L. de Béthune entretenait les meilleures relations avec le sénateur J. Lammens, un des grands patrons de ce journal gantois, et personnellement très favorable à l'œuvre coloniale du Roi.

La documentation conservée par L. de Béthune permet d'illustrer le rôle que cet homme a joué en faveur de l'EIC dans le conflit de cet Etat avec les compagnies commerciales.

Le jour même où il reçut la lettre de van Eetvelde, le baron de Béthune composa sous forme de lettre au rédacteur en chef du *Bien Public*, qui était alors le comte G. Verspeyden, un long article qu'il envoya à Lammens avec prière de le publier dans son journal. Le sénateur apprécia hautement l'exposé de la thèse gouvernementale qui lui était soumis. Il désirait lui donner le plus d'autorité possible et s'en ouvrit en ces termes à l'auteur:

« Gand, le 31 juillet 1892.

Cher Baron,

Le Bien Public publiera volontiers le mémoire Congo; mais je vous fais remarquer que ce travail manque de toute autorité s'il n'est pas signé.

Pouvons-nous signer de votre nom?

Si vous dites non, il faudra un préambule indiquant que la lettre vient de source autorisée.

Répondez par télégramme ou téléphone.

Salutations cordiales.

Jules Lammens.

P.S. La signature serait préférable²⁴⁰.

L. de Béthune marqua sa réponse sur le dos de l'enveloppe de cette lettre: « Prière de pas signer. Indiquer: source impartiale »²⁴¹

Le Bien Public du 2 août 1892 publia alors la lettre du jeune avocat de la cause de l'Etat:

AU SERVICE DE LÉOPOLD II

17

AFFAIRES DU CONGO

Nous recevons sur les affaires du Congo la correspondance suivante que nous reproduisons d'autant plus volontiers qu'elle émane d'une source compétente et d'un appréciateur impartial: 30 juillet 1892.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Bien Public*,

Certaines difficultés entre l'Etat du Congo et la Compagnie commerciale du Haut-Congo font en ce moment l'objet de commentaires variés dans la presse. Au delà de nos frontières, des témoins peu bienveillants enregistrent avec une satisfaction mal déguisée les péripéties de ce regrettable conflit, et attisent à l'envi les passions déjà surexcitées.

Que les rivaux et les jaloux de la grande œuvre congolaise prennent cette attitude, nous le comprenons aisément. Mais ce symptôme n'est-il pas de nature à nous faire sentir bien vivement, à nous Belges, le devoir impérieux d'unir plus étroitement le faisceau de nos forces, si nous voulons ne pas succomber tôt ou tard dans le struggle for life colonial où l'initiative du Roi nous a engagés?

Nos adversaires battent la charge. Permettez à un de vos lecteurs absolument désintéressé dans la question litigieuse de

²⁴⁰ L.d.B., dossier n° 122.

²⁴¹ L.d.B., dossier n° 122.

répondre à ces excitations en sonnant le ralliement, c'est-à-dire en essayant d'établir que l'accord si nécessaire entre l'état et la compagnie peut s'établir sans difficultés.

Rien de tel pour s'entendre que de délimiter exactement le terrain en conflit, de le débarrasser surtout de toute complication incidente et de toute question personnelle: examinons donc d'abord les conditions dans lesquelles se sont produits les incidents qui ont mis aux prises le gouvernement de l'Etat Indépendant et la jeune finance congolaise.

L'Etat du Congo a toujours revendiqué comme son domaine les plaines, savanes, forêts, et autres régions inoccupées de son territoire. Cette prétention est absolument inattaquable et les compagnies commerciales au Congo, notamment la compagnie du chemin de fer, se sont empressées d'en bénéficier en acquérant I.E BARON LÉON DE

BÉTHUNE

de l'Etat de belles concessions de terrains domaniaux. De ce principe incontestable, l'Etat a tiré dans l'ordre de législation fiscale la conséquence logique que l'exploitation et l'approbation de ce domaine par les particuliers doivent être subordonnées à des autorisations régulières émanées de la puissance souveraine.

De là des décrets réglementant la chasse à l'éléphant, la récolte de l'ivoire, celle du caoutchouc et de la gomme copale dans les limites des domaines publics. Remarquons à ce propos que l'Etat ne revendique son droit que sur les forêts véritablement sans maîtres, c'est-à-dire en ce qui concerne l'exploitation du caoutchouc, celles où jamais les indigènes n'avaient récolté une livre de ce produit. Pour l'ivoire, le décret du 9 juillet 1890, combiné avec la législation postérieure, implique la renonciation gratuite de l'Etat aux productions de ses domaines situés au delà du Stanley-Pool, directement accessibles aux steamers en aval des chutes supérieures du Congo, et en aval de ses affluents, et ce sur une profondeur de rive de cinquante kilomètres. Au delà de ces limites, l'Etat restait disposé — pour autant que les exigences de la sécurité publique le permettraient — à accorder aux exploitants européens des concessions spéciales contre paiement de redevances auxquelles la situation toujours précaire du trésor congolais commandait naturellement de ne pas renoncer.

Telle est la théorie juridique de l'Etat. Les décrets qui la formulent ont été édictés pendant la réunion à Bruxelles pour la conférence antiesclavagiste des plénipotentiaires de toutes les puissances qui n'auraient pas manqué de protester si ces principes n'avaient été absolument fondés en droit.

Voyons maintenant les résultats de cette législation dans l'ordre des faits.

Ici s'impose une constatation préliminaire: le régime que nous venons de décrire n'a pas été trop défavorable à la compagnie du Haut-Congo, puisque celle-ci, indépendamment d'immobilisations considérables au delà du Stanley-Pool, a pu distribuer

l'an dernier à ses actionnaires 12% et qu'en vue d'absorber une société française concurrente, la maison Daumas, elle vient d'augmenter son capital par une émission opérée avec 20 % de prime.

Ceci posé, la situation se résume dans les termes suivants:

A côté des particuliers commerçants, l'Etat est lui aussi exportateur d'ivoire, et voici dans quelles conditions. Dans les premiers temps de l'occupation, les agents de l'Etat, dans un but de nouer des relations pacifiques avec les indigènes, ont dû se livrer avec eux à des échanges. Les sociétés fondées successivement à partir de 1887 se plaignirent de cette concurrence; alors le Gouvernement renonça à toute récolte d'ivoire le long du réseau navigable du Congo et des ses affluents, c'est-à-dire sur une étendue grande comme trente fois la Belgique et ce « modus vivendi » agréé au moins tacitement par les compagnies, fut consacré par le décret au 9 juillet 1890, dont nous avons déjà parlé.

Cependant l'Etat poursuivant graduellement l'occupation de son territoire est en contact au Nord sur l'Uele et le Bomu, affluents de l'Ubangi, avec des chefs puissants et riches en ivoire, mais menacés sans cesse dans leur existence par les madhistes. Accueillant nos officiers comme des libérateurs, ces « sultans » ont payé le protectorat de l'Etat de tributs en nature, les seuls qu'ils fussent en mesure d'offrir, et ainsi l'Etat qui avait renoncé à récolter de l'ivoire sur le Congo et ses affluents navigables, s'est de nouveau trouvé en possession sur ses frontières septentrionales d'un stock important de ce précieux produit dont la réalisation servira à alléger les lourdes charges de son budget.

Sur ce terrain nouveau du Soudan oriental, les agents de la compagnie du Haut-Congo ont suivi immédiatement les traces des hardis pionniers de l'Etat, MM. Van Gèle (sic), Van de Kerckhove et Lemarinel (sic). Des factoreries furent établies à Zongo, Banzyville, Yakoma et Bangasso, et comme le rappelle le Mouvement géographique du 24 juillet dernier, les relations les plus cordiales ne cessèrent pendant plusieurs mois de régner entre les autorités et les représentants de la compagnie.

Au début de la présente année, la situation se modifie assez brusquement. Le 14 février, M. Georges Lemarinel, commandant de l'expédition Ubangi-Uele, dans une circulaire aussi concise qu'énergique, rappelle

implicitement aux intéressés que

le territoire du Haut-Ubangi ne faisant pas partie de la zone affranchie des servitudes domaniales par les décrets de 1889-1890, ils devaient se mettre en règle et demander à l'Etat les concessions de rigueur. Pour apprécier l'opportunité de ce rappel à l'ordre un peu sommaire, il suffit de le rapprocher d'une seconde circulaire, où le même officier déclare qu'en vue de sauvegarder les bonnes relations entre l'Etat et les indigènes, il est obligé d'interdire le trafic en avant de Yakoma (point de réunion du Bomu et de l'Uele). Cet ordre impliquait donc la

fermeture momentanée de la seule factorerie de Bangasso, située au nord du confluent susdit.

Ces mesures ont amené les protestations les plus énergiques de la part de la Société du Haut-Congo.

Laissons pour le moment de côté l'appréciation de la première circulaire qui consacre l'application au territoire de l'Uele-Ubangi de la législation existante, et examinons attentivement la seconde. Elle constitue tout simplement une sorte de proclamation temporaire de l'état de siège: c'est une mesure purement

locale, visant un territoire fort peu étendu. Il semble d'ailleurs impossible de refuser à l'Etat du Congo la faculté d'interdire par mesure exceptionnelle et transitoire l'accès de certaines régions troublées. Ce droit de haute police est une des attributions souveraines de l'Etat; il existe dans nos sociétés civilisées; il appartient « mutatis mutandis » aux bourgmestres de

nos cités en matière de manifestations publiques; au même titre il faut le reconnaître à un état naissant au milieu de la barbarie. Vainement opposerait-on ici le principe de la liberté commerciale inscrit dans l'acte de naissance du Congo par son parrain le Congrès de Berlin; la liberté commerciale n'est pas plus atteinte au Congo par la proclamation de l'état de siège sus pendant temporairement les transactions dans un but de sécurité publique, que la liberté de la presse n'est violée par l'arrêté d'un bourgmestre belge défendant de colporter des placards incendiaires en temps de grève.

Bien entendu, nous ne voulons nullement soutenir qu'en fait M. Lemarinel ait eu raison de prendre son arrêté. Le détail des événements ne nous est pas connu, et nous sommes trop impartial et trop indépendant pour vouloir soutenir la thèse statolatricque de l'infailibilité des agents du gouvernement congolais; mais il n'en reste pas moins incontestable que — s'il est reconnu exact que la confiance et la fidélité du sultan Bangasso étaient ébranlées par les agissements volontaires ou involontaires des commerçants, — le commandant Lemarinel a eu raison d'agir comme il l'a fait.

L'honorable chef du département de l'intérieur du Congo, M. van Eetvelde, le déclare d'ailleurs expressément dans une interview, non démentie, publiée dans le Journal de Bruxelles du 29 juillet dernier:

« Je le répète de telles mesures n'ont qu'un caractère purement momentané et transitoire; elles doivent disparaître avec les causes qui les ont fait naître ».

Cette franche déclaration devrait, semble-t-il, calmer les appréhensions de la compagnie, et clore le débat sur ce point.

L'incident pourrait être considéré comme terminé, sauf à vérifier impartialement plus tard si la situation était telle que M. Lemarinel l'a prétendue. Une instruction judiciaire étant ouverte à ce sujet, les éléments précis d'information ne feront

pas défaut.

Reste le premier grief: l'application à l'Ubangi-Uele de la législation domaniale de l'Etat. En soulevant cette question autrement grave que la précédente, la société du Haut-Congo ne vise pas seulement l'Ubangi-Uele; elle ne pourrait soutenir que le cours supérieur de ces affluents est navigable, et que la proclamation de M. Lemarinel n'est pas conforme à la législation de l'Etat. Mais c'est à cette législation même que l'on a déclaré une guerre bruyante.

Sans vouloir approfondir en ce moment si oui ou non cette législation a les funestes effets qu'on lui attribue, peut-être trop libéralement, nous nous bornerons à faire observer qu'une campagne d'hostilité contre l'Etat nous paraît superflue à tous égards, en présence des intentions conciliantes dont ses chefs ne font pas mystère.

En ce qui concerne la question de l'ivoire, l'interview précitée du Journal de Bruxelles attribue à M. le secrétaire d'Etat van Eetvelde la déclaration suivante, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance:

« Si les avantages accordés jusqu'à présent étaient considérés comme insuffisants, l'Etat ne se refuserait pas à faire de nouvelles concessions et à agrandir le champ réservé actuellement au commerce ».

Pour le caoutchouc, M. van Eetvelde n'est pas moins explicite:

« Le gouvernement ne demande pas mieux que d'accorder des concessions; il l'a fait savoir à maintes reprises aux commerçants. Mais jusqu'ici aucun ne lui a rien de mandé, — ce qui n'a pas empêché bon nombre de commerçants de commencer l'exploitation sur plusieurs points du Haut-Congo; ce contrairement aux dispositions de la loi de 1889, et sans payer la moindre redevance domaniale...

Le gouvernement du Congo songe d'ailleurs à aller un peu plus loin qu'il ne l'a fait en 1889 en matière d'exploitation des forêts domaniales. Il est probable qu'il prendra prochainement des dispositions autorisant l'exploitation publique, à certaines conditions à déterminer, de toutes les forêts domaniales non encore concédées.

On admettra que ce n'est pas là le fait d'un Etat qui veut se réserver un monopole.

On ne saurait trop protester contre cette accusation, que démentent notre passé, nos actes, le concours que nous avons donné à toutes les sociétés belges, et aussi, la conviction où nous sommes que la prospérité de l'Etat est liée à celle du commerce et des sociétés ».

Ces déclarations conciliantes sont corroborées par celles que la Réforme du 20 juillet attribue également à l'honorable secrétaire d'Etat:

« Songer à contrecarrer le développement commercial

au Congo serait aberration, et nous protestons contre les intentions qu'on nous prête. La prospérité de l'Etat est intimement liée à celle des entreprises privées... Nous AU SERVICE DE LÉOPOLD II
23

ne sommes pas partisans du monopole. Nous ne devons pas même exercer notre droit s'il est incompatible avec la prospérité des sociétés commerciales établies dans l'Etat. Toute pensée de lucre, répétez-le bien, est exclue de notre politique; nous ne cherchons pas à faire du commerce ». Quoique la législation incriminée soit plutôt du ressort du département des Finances, géré par M. Janssen, que de celui de l'intérieur, dirigé par M. van Eetvelde, il est probable que les sentiments conciliants exprimés par ce dernier sont communs à tout le gouvernement du Congo.

Pour dire en passant, ces déclarations de l'honorable secrétaire d'Etat et de l'intérieur démontrent suffisamment l'inanité de certaines attaques peu mesurées, dirigées contre ce haut fonctionnaire que l'on a essayé de représenter comme un autocrate intransigeant, ennemi de toute concession, vivant brouillé avec les faits, confiné dans la théorie, et aveuglé par la poussière bureaucratique. Tous ceux qui de près ou de loin ont pu apprécier les qualités de travailleur infatigable, de diplomate avisé, d'administrateur habile, le cœur loyal, l'esprit pratique et modéré qui caractérisent M. van Eetvelde, auront certes souri en lisant le portrait fantaisiste échappé sans doute à son auteur dans l'ardeur de la riposte.

Fermons cette parenthèse.

Il nous paraît impossible pour tout homme de bonne foi, de méconnaître que les dispositions publiques du gouvernement sont tout à l'apaisement. Dans ces conditions, il y a, à notre humble avis, autre chose à faire pour les intéressés qu'à protester bruyamment, à la grande joie de la presse étrangère. Que la Compagnie du Haut-Congo entre en négociations avec l'Etat. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, on doit aboutir à une solution acceptable pour tous. Sans doute, il est vraisemblable que la situation financière toujours difficile de l'Etat, et les sacrifices immenses qu'il s'impose pour remplir sur tous les points de son vaste territoire sa mission civilisatrice, ne lui permettront pas d'abdiquer entièrement ses droits; mais une nouvelle extension donnée au régime des concessions, un système de redevances basées dans une proportion équitable sur les bénéfices réalisés, d'autres combinaisons enfin, sur lesquelles il serait prématuré d'insister en ce moment, méritent, certes, un examen sérieux, et nous persistons à penser que les éléments d'entente ne manquent pas. Les deux parties ont trop d'intérêts communs pour que ces intérêts ne se marient pas. Et, si la Compagnie du Haut-Congo ne répondait pas aux avances de l'Etat en entrant à son tour dans la voie des transactions, nous craignons pour elle que l'opinion publique ne la suive pas dans une opposition désormais systématique.

Pour plus de clarté nous n'avons pas parlé jusqu'ici de quelques questions étrangères au débat actuel, et que l'imagination de journalistes, à court de copie, y a seule accouplées. Telles sont l'expédition Van de Kerckhove et la révolte arabe de Nianguou. En ce qui concerne l'expédition du commandant Van de Kerckhove, il est avéré que cet officier distingué a taillé en pièces sur le Bonnokandi, affluent de l'Uele, une forte bande d'Arabes ne vivant que de pillages et de dévastations. Il a donc battu ces bandits, tout comme le lieutenant Decamps en avait dispersé d'autres neuf mois auparavant sur le Sankourou, comme le Prince H. de Croy vient d'en attaquer avec succès sur le Kasai, comme les capitaines Jacques et Joubert s'efforcent tous les jours de le faire sur le Tanganika. Il faut réellement une dose incommensurable d'inconscience ou de mauvaise foi, pour représenter avec certains organes de la presse étrangère, comme des actes inutiles de barbarie, ces brillants exploits antiesclavagistes qui honorent la Belgique.

D'une manière générale, il est notoire que la politique de l'Etat vis-à-vis des Arabes consiste à circonscire lentement et sûrement la zone qu'ils occupent en les arrêtant énergiquement dès qu'ils essaient de se répandre au dehors. La sagesse et l'humanité de cette pratique sont évidentes. A ceux qui persisteraient à vouloir interdire aux officiers belges de protéger les populations indigènes contre les razzias des chasseurs d'hommes, il ne nous resterait qu'à répondre en préconisant, pour le Tonkin par exemple, une solution analogue et en réclamant pour MM. les Pavillons noirs et autres pirates cochinchinois le droit d'assassiner impunément les Annamites soumis et les officiers européens préposés à la surveillance de ces régions.

Un autre épisode qui n'a avec le conflit entre l'Etat et les Compagnies qu'un rapport de simultanéité, est le soulèvement des Arabes à Nianguou et le recul de la mission commerciale de M. Hodister. Depuis trois ans un résident européen de l'Etat dominait à Nianguou, capitale arabe du Haut-Congo, ces turbulents sujets de S.M. Léopold II. Espérons que cet incident actuel n'aura pas de résultat fâcheux pour nos compatriotes et spécialement pour M. Hodister, un des membres les plus distingués de l'Etat-major commercial de nos Compagnies.

La leçon qui se dégage pour nous de ces événements est qu'aucune œuvre comme celle du Congo ne se parachève en un jour. Des mécomptes partiels ne doivent ni nous surprendre, ni nous décourager. Avec des ressources cent fois plus considérables que les nôtres, les Anglais dans l'Indoustan et les Hollandais dans l'Insulinde ont éprouvé avant nous combien la conquête définitive d'une colonie est une entreprise lente et souvent coûteuse; mais aussi, après avoir été à la peine, ces peuples ont tiré de leurs comptoirs d'inappréciables avantages. La même destinée nous attend au Congo, si nous savons la mériter par notre patience, notre énergie, notre générosité et surtout notre union. Ni dans l'ordre économique, ni dans l'ordre

moral, la vitalité ne fait défaut à nos entreprises coloniales. A côté des compagnies existantes, deux nouvelles sociétés commerciales sont en voie de fondation; après de longs tâtonnements les plantations de café et de tabac s'organisent enfin et peut-être nous sera-t-il donné sous peu de voir les Trappistes, ces maîtres défricheurs, prendre la tête du mouvement agricole du Congo. Qu'une impulsion vigoureuse donnée aux travaux du chemin de fer assure bientôt à nos entreprises des transports à un bon marché relatif, et l'on sera surpris de voir le splendide épanouissement matériel qui en résultera. — D'autre part, pouvons-nous oublier que tous les jours la traite et le cannibalisme reculent devant la vaillance et le tact de nos officiers comme devant les efforts héroïques des Pères de Scheut auxquels viendront se joindre demain les Jésuites, et, espérons-le, d'autres auxiliaires encore. Et si à l'heure actuelle le prosélytisme protestant et étranger, servi par les millions des sociétés bibliques, tient encore la corde, la catholique Belgique prendra bientôt sur ce terrain une pacifique revanche, et justifiera une fois de plus le cri de François-Xavier: « Da mihi Belgas ! ».

Bref, de quelque côté qu'on l'envisage, l'avenir de notre empire colonial est magnifique, et les progrès étonnants réalisés en quelques années sont le gage de la prospérité future qu'il sera donné à la mère-patrie de voir éclore sur ces rives lointaines, pourvu toutefois que les choses congolaises échappent à cette manie du débinage que M. Beernaert qualifiait naguère de vice national; pourvu que jamais nous n'importions là-bas nos funestes divisions; pourvu, qu'au moins sur ce terrain, nous restions fidèles à notre devise, groupés étroitement unis d'un indissoluble lien, solidarisés à jamais dans la grande œuvre conçue par Léopold II.

Puisse l'ardent souhait que nous formons de voir toujours l'union faire notre force dans nos entreprises coloniales, se réaliser bientôt en ce qui concerne le regrettable conflit économique qui n'a que trop duré !

Dans l'espoir que vous voudrez bien prêter vos colonnes à cet appel à une conciliation si nécessaire, je vous prie, M. le Rédacteur en chef, d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

X »²⁴²

Cette lettre correspondait parfaitement à ce que van Eetvelde en avait attendu. Elle fut également fort appréciée par le Roi²⁴³. Cet appel à la conciliation n'allait cependant pas être entendu. Au contraire, trois semaines plus tard, l'article anonyme du baron de Béthune provoqua dans le même journal gantois une réaction assez vive du comte H. d'Ursel qui défendait avec énergie la thèse de la société commerciale de la rue Bréderode.

C'est là une circonstance tragi-comique. Le côté tragique, c'est que baron et le comte étaient

²⁴² L.d.B., dossier n° 123Z minute autographe de l'article.

²⁴³ L. de Béthune, Note du 14 octobre 1892, L.d.B., dossier n° 124.

amis et avaient milité ensemble, à la fin des années '80, en faveur des missions nationales²⁴⁴. Le côté comique, c'était qu'ils avaient tous deux acquis leurs positions différentes sur la « nouvelle politique économique », précisément en faisant ce que nous appellerions aujourd'hui du « lobbying » au profit des Missions. Ils s'étaient en effet partagé le terrain à propecter, de Béthune devant approcher le gouvernement de l'EIC, cependant que d'Ursel « démarchait » les Compagnies de la rue Bréderode !

Dans le conflit qui opposait la société de commerce du Haut-Congo au gouvernement de l'Etat Indépendant, les deux amis se trouvaient donc engagés dans des camps adverses. Ils avaient à défendre des intérêts divergents. Ils épousaient spontanément des thèses diamétralement opposées. Toutefois, au début du conflit, aucun des deux ne participa à la polémique. Ce n'est qu'à la demande de van Eetvelde que de Béthune écrivit sa lettre au *Bien Public*.

En ce temps, comme le baron le mentionne à la fin de sa lettre au journal gantois, plusieurs incidents fâcheux s'étaient produits au Congo qui venaient encore envenimer la situation. Le soulèvement des Arabes de Niangwé et l'échec de l'expédition envoyée sur le Lomami par le syndicat de la Compagnie du Haut-Congo sous la conduite de Hodister, avaient déclenché une polémique de presse en Belgique. La question était de savoir à qui attribuer l'effervescence des Arabes au Congo. D'après certains journaux libéraux belges, les agissements de l'expédition anti esclavagiste avaient exaspéré les Arabes, mettant ainsi en péril l'avenir du commerce et même l'existence de l'EIC.

La société antiesclavagiste rejetait la responsabilité de cette situation critique sur le gouvernement congolais, et plus spécialement sur l'administration van Eetvelde. Une lettre d'Ursel à de Béthune en témoigne. Elle révèle également que de chaleureux liens d'estime et d'amitié subsistaient encore entre le comte et son ami d'Alost.

« Boitsfort, 9.8.1892

Excusez-moi, cher Baron; j'ai oublié de vous dire, comme j'en avais l'intention, que les salaires au Congo sont toujours comptés sans que la nourriture, le logement et les soins médicaux s'y trouvent compris.

Je tâcherai de savoir plus de détails sur la négociation avec le Japon, puisque vous vous y intéressez. Mais je ne fais, quant à moi, aucun fond sur les travailleurs qu'on nous procurerait de ce côté, pas plus que sur les Chinois.

Des renseignements recueillis à Paris m'ôtent toute confiance dans les capacités de travail manuel de ces derniers. Si nos rapports avec l'île Barbade s'établissent à notre satisfaction, je suppose qu'on abandonnera tout le reste.

J'espère que tout le tapage qui se fait autour du Congo en ce moment prendra fin bientôt. Sa continuation peut faire sombrer définitivement le crédit de l'œuvre royale. Van Eetvelde semble le mauvais génie de Sa Majesté. Son interview dernière avec L'Etoile²⁴⁵ est un comble. Que diriez-vous si de Burllet allait décrier la Société Générale en public ? C'est la même chose qu'il a fait, en somme, mutatis mutandis.

C'est lui qui a empêché le Roi de confirmer, quelques jours avant les incidents du Kotto, l'œuvre de de Grelle à Paris, recommandant le 25e degré de longitude comme limite occidentale de l'Etat, consacrant ainsi son débouché vers le Nil ! Beau résultat !

J'espère donc qu'il sera rendu à ses consulats: pourquoi ne vous offririez-vous pas à Sa Majesté pour le remplacer ? Songez-y, ce n'est pas à dédaigner, car s'il disparaît, il y aura un mouvement peut-être important dans le personnel.

Il est très probable que l'Etat en sait plus long que nous sur la révolte de Nyangwe: qu'on a reçu une dépêche en même temps que nous et qu'on en cache le contenu.

²⁴⁴ Depuis la constitution de la société antiesclavagiste de Belgique, après le fameux discours du cardinal Lavigerie à la collégiale de Ste-Gudule à Bruxelles, le 15 août 1888, le comte H. d'Ursel, devenu secrétaire général de cette société, était entré en relations suivies avec le baron L. de Béthune.

²⁴⁵ *L'Etoile*, 5.8.1892.

Confidentiel.

Nous croyons Hodister prisonnier des Arabes. S'il n'est pas tué, il s'en tirera.

Tout concorde pour me faire croire que la révolte vient du Tanganika, et qu'elle a été provoquée par un « hongo »²⁴⁶ établi par Jacques, en vertu d'ordres secrets de l'Etat. Encore une jolie manigance du sus-dit van Eetvelde.

Mais nous crions et continuerons à crier bien haut que la Société antiesclavagiste ne l'a autorisé aucunement à agir ainsi, en supposant qu'il l'ait fait. Il faut que chacun porte la responsabilité de ses actes. Rien de tout ceci, sauf cette formule dénégatoire, à la réunion du 12, je vous en prie, cher Baron.

Tâchez de stimuler vos collègues à se mettre en quatre. Personne ne peut, mieux que vous, nous aider dans cette besogne.

H. d'Ursel »²⁴⁷.

Il faut croire que L. de Béthune n'a pas donné de réponse écrite à cette lettre, mais qu'il s'est contenté d'en parler au comte d'Ursel à la réunion du bureau de la société antiesclavagiste qui eut lieu le 12 de ce mois. En tous cas, ni ses papiers ni ceux laissés par son ami ne contiennent trace d'une réponse écrite. La lettre d'H. d'Ursel démontre que le comte ne se doutait pas encore que de Béthune avait écrit la correspondance publiée dans le *Bien Public* du 2 août, dans laquelle était fait l'éloge de van Eetvelde. Mais il se peut aussi que les deux amis aient pensé qu'ils savaient fort bien à quoi s'en tenir : critiquer ou louer van Eetvelde était une fiction commode pour éviter de mettre Léopold II directement en cause.

Nous ignorons dans quel sens les deux amis se sont entretenus, le 12 août, du conflit qui opposait la Compagnie du Haut-Congo à l'Etat Indépendant.

Entre temps, les sociétés de la rue Bréderode n'avaient pas chômé. La Société de commerce du Haut-Congo remit le 10 août au ministre Beernaert un mémoire contenant l'exposé de ses griefs contre l'Etat du Congo²⁴⁸. G. Brugmann, directeur de cette compagnie, dans une lettre ouverte publiée dans *Le Mouvement géographique* du 14 août (p. 75-76) répondit à l'interview de van Eetvelde parue dans *L'Etoile* du 5 août.

Le 29 juillet 1892, les commissions de révision de la Constitution avaient été constituées tant pour la Chambre que pour le Sénat. Elles avaient commencé immédiatement leurs travaux. Déjà au mois de mai de cette année, les deux assemblées législatives avaient adopté la proposition du Gouvernement d'après laquelle il était nécessaire de réviser le premier article de la Constitution en vue d'y introduire une disposition relative à l'acquisition éventuelle de colonies. Les événements du Congo — différend avec la France au sujet des frontières, dissentiment entre l'Etat du Congo et certaines compagnies belges au sujet de la liberté commerciale, soulèvement des Arabes, expédition du commandant Van Kerckhove, échec de la mission Hodister, — produisirent une si pénible impression que certains milieux se demandaient s'il convenait à la Belgique de se prononcer en faveur d'une politique coloniale. « *La meilleure politique coloniale, écrivait La Réforme, est de ne pas avoir de colonies* »²⁴⁹. *La Gazette* estimait que la Belgique n'avait pas à se mêler des affaires du Congo²⁵⁰. Toutefois, *L'Indépendance* constatait qu'en dehors des cercles « africanistes » proprement dits, spécialement dans les milieux politiques, on se préoccupait de la situation. Parlant des derniers événements du Congo, ce journal bruxellois écrivait :

« Ils ont vivement impressionné notre monde parlementaire qui ne saurait se désintéresser des affaires du Congo depuis l'intervention du trésor national au profit de l'Etat Indépendant en vertu d'un

²⁴⁶ Un poste fortifié, entouré d'une enceinte, plus habituellement appelé *boma*..

²⁴⁷ L.d.B., dossier n° 122

²⁴⁸ *L'Indépendance*, le *Bien Public*, 10.8.1892. *Le Mouvement géographique*, 1892, t. IX, n° 10, 14 août, p. 78.

²⁴⁹ *La Réforme*, 24.7.1892.

²⁵⁰ *La Gazette*, 9.8.1892.

accord qui fait hypothétiquement de l'Etat libre une future colonie belge. A en croire de vagues rumeurs qui circulent, depuis quelques jours, cette impression est même telle qu'elle pourrait influencer sur les sentiments de la Chambre à l'égard du projet de revision de l'article 1er de la Constitution »²⁵¹.

Afin de savoir jusqu'à quel point ces bruits étaient fondés, *L'Indépendance* prit l'initiative d'interroger différentes personnalités du monde parlementaire, choisies de façon à représenter toutes les nuances de la vie politique belge. C'est à cette occasion que Ch. Woeste fut prié de donner son avis. Comme X. Neujean, député libéral, interrogé avant lui, l'homme d'Etat catholique tenait d'abord à rappeler l'attitude qu'il avait prise en 1885 à l'égard de l'œuvre congolaise du Roi:

« C'était, comme vous le savez, en 1885, à l'époque de ma chute du ministère; une réunion des droites fut convoquée par le gouvernement pour décider de l'attitude du parti catholique sur la demande, qui allait être adressée à la Chambre, de permettre au Roi de prendre le titre de Souverain du Congo. La conférence de Berlin avait terminé ses travaux. L'Etat du Congo venait d'être constitué.

La question posée, je pris le premier la parole pour applaudir à l'œuvre civilisatrice entreprise par le roi Léopold. On sait que je ne suis pas... courtisan; mais à cette occasion, je prononçai un discours pour appuyer les vues de Sa Majesté et pousser tous mes collègues à donner leur adhésion à la proposition du gouvernement. Sans doute, j'espérais que le commerce et l'industrie belges trouveraient de nouveaux débouchés au Congo, mais je voyais surtout dans l'admirable entreprise du Roi le but civilisateur.

C'est le même sentiment qui m'a engagé à accorder mon vote chaque fois que l'Etat Indépendant du Congo a demandé un appui à la Belgique.

Cette attitude m'était d'ailleurs imposée par ce fait que les résultats obtenus par l'entreprise du Congo ont vraiment dépassé, quoi qu'on en dise, toutes les prévisions.

Les derniers événements, que nous avons à déplorer, devraient fatalement se produire²⁵²....

Nous assistons cependant à un spectacle assez pénible: l'Etat, les compagnies commerciales, les sociétés antiesclavagistes se rejetant la responsabilité de ces révoltes (des Arabes). C'est bien humain... »

M. Woeste se déclare disposé à défendre de même les décrets Le Marinel, en tant qu'ils imposent au commerce des restrictions exceptionnelles dans certaines parties inexplorées du Congo ou le besoin de la sécurité de l'Etat ou le renforcement de ses ressources. Il trouve les sociétés commerciales ingrates envers l'Etat libre.

« Quant aux difficultés que l'Etat Indépendant a en ce moment avec la France pour la détermination de ses frontières, j'estime également qu'il y aurait injustice à reprocher aux diplomates congolais d'avoir fait, au début des négociations, certaines concessions aux exigences françaises. Que faire contre un grand pays, puissant et armé, qui élève certaines prétentions et ne veut pas en démordre.

En tout état de cause, voici ma conclusion : Les derniers événements, je le pense en toute sincérité, n'enlèveront pas une voix de droite au vote de la revision de l'article 1er de la Constitution. La cause de la civilisation domine toutes les préoccupations »²⁵³.

Pressés peut-être pas les Compagnies commerciales de la rue Bréderode, mais en tout cas convaincus que l'avenir belge au Congo était menacé s'il restait plus longtemps soumis à l'arbitraire de Leopold II, certains esprits préconisaient que les Chambres belges devaient envisager, à l'occasion de la revision de l'article premier de la Constitution, l'annexion immédiate du Congo. Le comte H. d'Ursel semble avoir partagé cette idée. Il s'en fit l'avocat dans une longue lettre qu'il envoyait au comte G. V erspeyen, rédacteur en chef du *Bien Public*. Il y défendit la thèse des sociétés commerciales et exprima son sentiment que sous peu les Chambres pourraient être appelées à

²⁵¹ *L'Indépendance*, 18.8.1892.

²⁵² Il s'agit du soulèvement de Nyangwé.

²⁵³ *L'Indépendance*, 18.8.1892.

intervenir dans le débat et à décider du sort de l'Etat Indépendant du Congo. *Le Bien Public* du 26 août 1892 publia donc la lettre suivante, signée de la seule initiale H:

« *L'ETAT DU CONGO ET LES SOCIETES COMMERCIALES*

Nous recevons la lettre suivante:

« *Monsieur le Rédacteur en chef,*

La crise aiguë par laquelle passent en ce moment les rapports entre le gouvernement de l'Etat indépendant et les sociétés commerciales congolaises, a été justement déplorée déjà par votre excellent journal. Elle se prolonge d'une manière très fâcheuse; mais il est permis d'espérer que la coïncidence de ce conflit avec la revision imminente de l'article 1er de la Constitution en abrégera la durée, en provoquant l'intervention des Chambres.

Une fois portée devant ces dernières, la question sera d'intérêt public; et comme leur intervention semble devoir se produire fatalement, plus d'ici là on portera la lumière dans le dédale des revendications réciproques, mieux cela vaudra. Je vous demande donc, Monsieur le Rédacteur en chef, la permission de vous exprimer mon sentiment sur une affaire dont j'observe les péripéties avec autant d'anxiété que d'intérêt.

La thèse dans laquelle le gouvernement congolais synthétise les droits qu'il revendique est celle-ci:

Premièrement: Légitime propriétaire des terres vacantes, l'Etat est seul maître d'en disposer.

Secondement: Gardien de l'ordre, il peut à son gré, d'après les nécessités, tracer des frontières militaires devant lesquelles tous les autres que ses agents devront s'arrêter.

* * *

La première proposition peut être appelée la théorie du Domaine. Elle paraît, à première vue, très simple et justifiable par la raison majeure que son application serait l'unique remède à des difficultés budgétaires chroniques. Cette justification paraîtra peut-être d'autant plus plausible à nos législateurs que ces difficultés financières, bien plus que l'éventualité de complications intérieures ou extérieures, les feraient hésiter, le cas échéant, à voter la reprise du Congo.

La théorie du Domaine est-elle pourtant aussi simple qu'elle le paraît? Ce n'est pas mon avis; elle revêt, d'après moi, deux caractères absolument différents selon qu'on l'applique à la propriété des terres vacantes ou à leur exploitation.

Que l'Etat ait seul le droit de rendre quelqu'un légitime propriétaire du sol inoccupé en le lui concédant, personne ne peut en disconvenir: moins que tous les autres, en tout cas, les compagnies qui depuis leur origine, ont accepté du pouvoir souverain des concessions territoriales importantes.

Mais conclure de ces indiscutables prémisses que les fruits du Domaine appartiennent au seul Etat, c'est oublier sur quelles bases repose la création de ce dernier; c'est méconnaître la charte internationale qui lui a donné le jour et restera, quoi qu'on fasse, l'acte constitutif de ses devoirs et de ses droits.

Attribuer sans aucune réserve à quelqu'un, légitime propriétaire du sol, la propriété de tous les fruits serait déjà une conclusion excessive souvent. A plus fort raison cette conclusion est-elle inadmissible dans un pays où la liberté du commerce a été solennellement et internationalement proclamée par l'Acte de Berlin. Le commerce y est, le commerce doit y rester libre, tant qu'un Acte international nouveau n'aura pas ratifié l'établissement des charges, dont on voulait le grever. Ce principe a été formellement reconnu par le gouvernement de l'Etat indépendant le jour où il a sollicité des Puissances représentées à la Conférence de Bruxelles l'autorisation d'établir des barrières douanières à l'entrée. Il outrepassa donc ses pouvoirs, il lèse les intérêts du commerce quand, de sa propre autorité, il établit un monopole de fait.

Or, il est inutile de démontrer, tant la chose est claire, que la théorie du Domaine, appliquée aux fruits, dégénère en monopole de fait pour l'Etat et apporte au commerce les plus sérieuses entraves.

* * *

J'ajoute que l'établissement de ce monopole méconnaît à la fois les droits antérieurs des indigènes et des Européens.

Il méconnaît les droits des indigènes parce sur ces forêts, sur ces terres prétendument sans maître, ils avaient au moins un droit d'usage singulièrement antérieur à ceux que l'Etat revendique.

Il est contraire à leur intérêt bien entendu, parce qu'en restreignant leur commerce licite aux affaires avec les agents ou des concessionnaires de l'Etat, il leur limite les occasions d'entrer en contact avec la civilisation par le commerce.

Il méconnaît les droits antérieurs des sociétés commerciales, parce que ces dernières, provoquées à diriger leur activité vers le Congo au temps où le commerce y était vraiment libre, sont autorisées à se dire leurrées en présence d'un commerce entravé.

En toute équité, peut-on leur reprocher de se plaindre trop tôt de ces entraves ?

Elles ont vu successivement restreindre leurs affaires par des droits de patente, par des droits de sortie, par la concurrence des agents officiels; c'est seulement quand elles voient employer contre elles la violence, expulser leurs agents, établir un monopole de fait, qu'elles portent leurs plaintes devant le public qui leur a confié ses capitaux.

Méritent-elles, dans ces conditions, qu'on soupçonne leur patriotisme ou qu'on les accuse de légèreté. Sincèrement nous ne le croyons pas.

* * *

L'Etat ne revendique pas seulement un droit absolu sur le Domaine; il réclame aussi celui d'établir des frontières militaires que le commerce ne pourrait franchir.

Ce droit, est évidemment absolu, en principe. Mais tant qu'il existera une concurrence commerciale entre lui et les sociétés, il sera soupçonné, non sans fondement, de proclamer l'état de siège pour soustraire les opérations commerciales aux regards de ces concurrents.

* * *

Il est incontestable, — on peut l'avouer sans en rougir, — que la vogue dont le Congo a joui quelques années en Belgique, était uniquement due à la confiance qu'inspiraient les opérations des sociétés commerciales, à leurs succès, à leurs bénéfices, parfaitement réels, nullement imaginaires, comme on l'a prétendu.

Ceux qui ont contribué à ébranler leur crédit ont commis une faute; faute d'autant plus lourde que leur personnalité était plus considérable.

Il est largement temps que la paix rétablie, une période de prospérité se rouvre; et que nous cessions de donner à nos voisins le lamentable spectacle de nos querelles.

Elles obscurcissent l'éclat dont mérite de jouir la grande œuvre du Roi. Elles font bien plus que compromettre nos intérêts, elles ternissent notre honneur.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de ma considération la plus distinguée

H »²⁵⁴.

La lettre fut insérée dans le journal sans passer par le contrôle de J. Lammens. Lorsque celui-ci en prit connaissance, il fut extrêmement embarrassé. Cette correspondance était en contradiction avec la position discrètement adoptée par *le Bien Public* dans le conflit qui opposait l'Etat aux Sociétés. Il fallut de toute urgence éviter qu'on n'exploîtât le fait contre l'Etat. Pour le sénateur, il y allait d'un point d'honneur. Il s'en ouvrit en ces termes à Léon de Béthune :

« Gand, 27.8.1892.

Mon cher Baron,

Je regrette vivement que le Bien Public ait accueilli hier une correspondance qui me semble une réponse indirecte à la vôtre du 2 août.

²⁵⁴ La suite de cet exposé montrera à l'évidence que la lettre a été écrite par Hippolyte d'Ursel

Cette malheureuse épître ne juge l'œuvre du Congo qu'au point de vue étroit des intérêts de commerce et laisse de côté l'intérêt bien supérieur de la civilisation chrétienne.

Information prise, cette lettre n'a été accueillie qu'à cause de la signature très autorisée du correspondant. Quoi qu'il en soit, le journal publiera ce soir (n° du dimanche), un article en sens contraire par lequel le journal se séparera de toute solidarité avec les Sociétés commerciales.

Si vous jugiez à propos de répondre, faites-le; et si vous pouvez signer votre lettre, cela lui donnerait une plus grande autorité et nous donnerait le droit d'exiger désormais la signature de M. H.

Salutations cordiales.

Jules Lammens »²⁵⁵ .

L'article annoncé parut dans *le Bien Public* du 28 août et était libellé comme suit:

« AFFAIRES DU CONGO

Lorsqu'il y a quelques semaines, se produisirent les premiers incidents entre l'Etat indépendant du Congo et la Compagnie commerciale du Haut-Congo, nous avons accueilli une lettre (11) qui, tout en souhaitant une solution conciliatrice, appuyait la thèse gouvernementale.

Il y a deux jours, nous avons reproduit une autre correspondance qui, bien qu'animée du même désir d'apaisement, plaide avant tout en faveur des intérêts commerciaux.

Nos lecteurs ont eu ainsi sous les yeux les arguments, produits de part et d'autre, dans le conflit qui préoccupe, à bon droit, l'opinion publique.

Entre ces deux thèses contradictoires, nous n'entendons point nous prononcer, bien qu'à vrai dire nos premières impressions soient plutôt favorables au système soutenu par l'Etat indépendant, naturellement obligé à s'assurer les ressources nécessaires pour pourvoir à sa mission de protection et de civilisation.

Les intérêts commerciaux sont importants et respectables, sans aucun doute; mais ils ne sauraient prévaloir contre l'intérêt général et contre les exigences de la sécurité publique, sous peine de compromettre l'avenir commercial lui-même.

Nous faisons des vœux pour que les compagnies commerciales du Congo se rendent compte de cette situation et ne perpétuent pas un antagonisme sans profit pour personne.

Dans tous les cas, les difficultés actuelles ne nous paraissent pas un motif suffisant pour jeter la manche après la cognée et pour nous laisser envahir par les périlleuses tentations du découragement.

Rien de grand ne se fait sans peine.

La pensée qui a présidé à la fondation de l'Etat indépendant du Congo est une pensée généreuse, civilisatrice et chrétienne.

Elle rencontre et elle rencontrera encore bien des obstacles; mais elle n'en demeure pas moins digne d'être poursuivie avec persévérance.

La Belgique, dans cette vaste entreprise, s'est noblement associée à l'initiative prise par Léopold II. Elle a, en Afrique, des intérêts multiples et supérieurs qui doivent être énergiquement sauvegardés et défendus. Rien ne serait donc plus impolitique, à notre sens, que d'affaiblir et de dénigrer le pouvoir chargé là-bas de cette haute mission, au moment même où il a plus besoin que jamais de confiance et d'appui. Il faut tout à la fois traverser avec succès cette crise présente et sauvegarder l'avenir. Il y va non seulement d'une grande entreprise économique, de l'honneur du nom belge, mais, ne l'oublions pas, il y va aussi des pacifiques conquêtes de l'Évangile, réalisées, pied à pied, avec une apostolique intrépidité, par nos religieuses et par nos missionnaires ».

Le lendemain, la direction du *Bien Public* fit parvenir au Roi Léopold II le numéro du 28 août

²⁵⁵ L.d.B., dossier n° 122.

renfermant l'appréciation du journal sur les affaires congolaises²⁵⁶.

L'article du 26 août, signé H. et la mise au point de la rédaction du journal, publiée le 28 de ce mois, retinrent l'attention du Roi. Il résolut d'intervenir personnellement dans le débat.

Leopold II ne pouvait bien sûr le faire ouvertement. Tout message royal doit, la Constitution l'exige, être approuvé par le gouvernement et l'on sait que, sur la question de la « nouvelle politique économique » et sur celle de la « reprise » du Congo, le Roi et Auguste Beernaert n'émettaient plus sur le même longueuwr d'onde. Un message anonyme ou signé d'un nom supposé inviterait à jouer aux devinettes et il y aurait un esclandre si quelqu'un en trvoyait la barbe de Léopold derrière son masque. Il lui fallait donc un « homme de paille ». A cet effet, il fit appel au baron de Béthune, ce qui était assez logique : pour la galerie, ce serait tout simplement la polémique entre « H » et « X » qui continuerait.

Léon de Béthune se trouvait alors avec sa famille au château de Grimonster-Ferrières²⁵⁷. C'est là que lui parvint, le 28 août, un télégramme l'invitant au chalet royal à Ostende pour le lendemain à 6 heures et demie du soir²⁵⁸. Le baron s'empressa de répondre le même jour par télégramme qu'il se trouverait le lendemain au rendez-vous²⁵⁹. Le voyage à entreprendre était long. Certes il se sentait très honoré de l'invitation, mais il se demandait pour quelle mission le Roi le mandait à Ostende. Le lendemain, à peine arrivé à destination, il écrivait un petit mot à sa femme pour lui annoncer qu'il était à destination. *« Pavillon d'Ostende, Ma chère Anne, Un mot en hâte pour te dire que je suis parfaitement arrivé. Devançant Sa Majesté d'une heure, je l'emploie à t'embrasser ainsi que les enfants. J'ai une chambre charmante, plus un joli salon donnant sur la mer. Snoy vient m'appeler pour dîner. Adieu. Léon. »*²⁶⁰

Après le dîner, qui dura une heure et demie, le Roi se retira dans son bureau avec son invité et c'est là que les choses intéressantes commencent carnon seulement nous savons que Léon et Léopold vont faire du « travail à 4 mains », mais les documents nous permettent de connaître les apports de chacun dans l'œuvre commune.

Leopold II expliqua au baron pour quel motif il l'avait appelé et le service qu'il attendait de lui. Il s'agissait de répondre à l'article paru dans *le Bien Public* du 26 août. Le Roi exposa à de Béthune les idées qu'il voulait lui voir développer dans une lettre adressée au rédacteur en chef du journal gantois.

Léon de Béthune prenait note pendant que le Roi parlait. Cette note est conçue en ces termes :

*Canevas pris d'après la conversation de .S.M
le 29 août 1892 après le dîner, de 8 à 9 h*²⁶¹ .

Une lettre a paru dans le Bien public du 26 août. Elle exprime en débutant la pensée qu'il est utile de faire la lumière et paraît désirer que les Chambres s'occupent des affaires du Congo.

Ces affaires, elles les ont réglées pour dix ans en 1890, c'est-à-dire, jusqu'en 1900. Nous ne sommes qu'en 1892. N'est-ce pas bien tôt pour se prononcer sur un régime qui devait au moins

²⁵⁶ Note de Louis Pardoën, Gand, 29 8.1892. L.d.B., dossier n° 122. L. de Béthune reçut probablement cette note du Roi lors de ses entretiens avec le Souverain les 29 et 30 août 1892. Il y nota en tête: « *Remercier. 500 exemplaires. Sentiments à l'égard de M. Lammens* ». Les 500 exemplaires concernaient le nombre que le Roi commandait du numéro du *Bien Public* qui contiendrait l'article qu'il venait de rédiger avec le concours de L. de Béthune.

²⁵⁷ Le château de Grimonster (qui existe toujours) sur le territoire de Ferrière, est dans la région de l'Ourthe-Amblève, en province de Liège.

²⁵⁸ « *Ostende, 28.8.1892. Si vous êtes libre, je suis chargé de vous prier de venir dîner lundi soir à 6 heures 30 minutes au chalet royal à Ostende. Si cela vous convient, vous pourriez y trouver et prendre un train du lendemain matin. Réponse s'il vous plaît. Comte du Chastei Andelot, Officier de service* ». Un second télégramme du bureau télégraphique d'Ostende daté du même jour, rectifia l'erreur de lecture du mot « trouver ». Il fallait lire « coucher ». L.d.B., dossier n° 122.

²⁵⁹ Télégramme de L. de Béthune à du Chastel, Grimonster-Ferrières, 28.8.1892. L.d.B., dossier n° 122.

²⁶⁰ L.d.B., dossier n° 122. Le cachet postal d'Ostende donne la date du 29 août 1892.

²⁶¹ L. de Béthune avait d'abord écrit: « *Canevas pris d'après la dictée par S.M.* ». il est hors de doute que certaines notes sont du mot-à-mot, par exemple l'usage du mot « Fondateur » par lequel LII aimait se désigner lui-même.

encore durer 8 ans?

Si la Belgique voulait néanmoins hâter l'annexion, il est probable, sans être dans les secrets du gouvernement, que l'Etat Indépendant s'y résignerait. Tout le monde sait, en effet, quel est le but poursuivi par le fondateur de l'Etat: servir la cause de la civilisation, mettre un jour le pays à même de posséder de vastes provinces d'outre-mer. Mais si l'Etat, pensons-nous, pourrait se résigner, sous l'expression d'un vœu des Chambres, à se voir absorber immédiatement, nos informations nous font croire qu'il ne le désire point, et qu'il n'aura d'autre but, jusqu'en l'année 1900, que de tenir religieusement les engagements qu'il a pris il y a deux ans envers la Belgique en retour des avantages que notre pays lui a faits, justement afin qu'il puisse se tenir à notre disposition à l'époque fixée.

On veut bien reconnaître à l'Etat la possession des terres vagues, mais seulement en vue d'un seul usage, en vue de les concéder aux sociétés de la rue Bréderode.

A part ce droit, l'Etat propriétaire des terrains vagues serait seul à ne pas pouvoir disposer de leurs fruits. Ces fruits ne pourraient pas contribuer à l'intérêt général, à solder les dépenses publiques, mais ils sont tout entiers à ceux qui parviendraient à se les approprier. L'Etat est propriétaire du verger mais quant à sa récolte, halte-là, elle est soumise à l'action du collectivisme.

Nous nous étonnons qu'une pareille théorie puisse se produire en Belgique, où tout le monde sait que la propriété est la base de l'ordre social et que sa libre disposition est un de nos droits les moins contestés.

Il se commet dans la discussion à laquelle nous prenons part une bien grande et bien fondamentale erreur. On paraît croire que l'Acte de Berlin (Art. 5) ayant défendu de concéder de ou des monopoles commerciaux, aurait interdit à l'Etat de posséder des propriétés pour en tirer parti. Toute propriété est un monopole, mais pas un monopole commercial. Là gît une des grandes erreurs. L'article 5 n'en dit pas un mot. Les droits de propriétaire de l'Etat n'ont pas été touchés par l'Acte de Berlin et ils sont restés ce qu'ils sont et partant l'Etat propriétaire d'un domaine, spécialement de ceux qu'il se réserve, a le droit et le devoir d'en utiliser les fruits au profit et dans l'intérêt public. A nos yeux, le droit de l'Etat à la disposition des fruits de son domaine est absolument inattaquable. Il est propriétaire et, de ce chef, comme petit charbonnier, il est maître de ses propriétés, mais il est aussi souverain; cette souveraineté, à part ce que l'Acte de Berlin a limité et ce qui a trait à la liberté commerciale, tout le monde le sait, l'Acte de Berlin ne l'a pas plus affaiblie que le droit de propriété de l'Etat. Rien ne serait plus légitime, si cela avait été nécessaire, que de voir l'Etat prendre une disposition législative qui affecterait ses propriétés à participer au solde des dépenses publiques au moyen des revenus de certains domaines.

On dit parfois que l'Etat, après avoir appelé les capitaux, gêne maintenant le commerce. L'Etat ne gêne aucun commerce légitime, mais naturellement il résiste à l'envahissement sans titre de son domaine. De ce qu'il repousse de véritables agressions, on s'efforce à faire croire à des mesures vexatoires.

Dans une lettre antérieure que votre journal a accueillie au commencement de ce mois²⁶², il a été rappelé qu'avant la fondation de l'Etat, du temps de la Compagnie internationale du Congo, sir F. de Winton à l'époque même du Congrès de Berlin avait pris un décret réservant les terres vagues et sans maître à l'Etat Indépendant du Congo selon la loi universelle²⁶³. Jamais en dehors des concessions régulièrement faites, nous ne sachons quel Etat ait permis à qui que ce soit de lui laisser prendre les fruits de ses domaines. Celà aurait été subordonner l'intérêt public à l'intérêt particulier. On connaît le décret de 1889²⁶⁴ qui, au contraire, fait connaître que l'Etat n'admet pas le principe de l'envahissement de son domaine par le premier venu et celà sans entente aucune avec le propriétaire.

²⁶² Allusion à l'article du baron dans le Bien Public du 2.8.1892.

²⁶³ Allusion à l'ordonnance de l'administrateur général du Congo, Fr. De Winton, concernant l'occupation des terres, promulguée le 1.7.1885 et dont l'article 2 était libellé comme suit: « Nul n'a le droit d'occuper sans titre des terres vacantes, ni de déposséder les indigènes des terres qu'ils occupent; les terres vacantes doivent être considérées comme appartenant à l'Etat » (Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo, 1885, p. 30).

²⁶⁴ Décret du 25.7.1889 (Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo, 1889, p. 169).

*En 1890, trois semaines avant le vote de la convention avec la Belgique, a été pris sur les instances de la Compagnie qui se plaint aujourd'hui un décret abandonnant l'exploitation de l'ivoire de l'Etat aux particuliers dans la zone des rivières navigables*²⁶⁵.

*L'Etat respecte parfaitement la propriété des indigènes et je dirai même leur droit d'occupation, car la propriété des indigènes est quelquefois un peu vagabonde. Il respecte la situation des indigènes sous le rapport de l'occupation comme il l'a trouvée en 1885. D'après Stanley, les indigènes seraient à peu près une quarantaine de millions. L'Etat ne réclame pas les terres qui nourrissent toute cette population et ne s'occupe nullement de la façon dont elle trafique des produits qui lui appartiennent. L'Etat encore une fois ne revendique que les terres vagues non exploitées en l'année 1885. Il ne les revendique, nous le répétons encore une fois, que dans l'intérêt général, et repousse les assauts qu'on livre à leurs fruits dont il a besoin dans l'intérêt général pour assurer l'exécution des engagements qu'il a pris envers la Belgique, pour assurer la protection du commerce qui, les incidents de Niangwé ne l'ont que trop prouvé, ne peut se faire qu'à l'appui de la force publique que les produits des domaines doivent permettre de solder »*²⁶⁶.

Le 30 août 1892, le baron écrivit à sa femme:

*«Pavillon d'Ostende. Chère Anne. C'est pour mon article du Bien Public que j'ai été appelé. Hier soir, j'ai travaillé deux heures avec le Roi pour en faire un autre. J'y ai travaillé cette nuit et ce matin. Et ce matin, depuis 8 h. % jusqu'à 11 h. 1/2, j'ai travaillé avec lui. Tout ceci entre nous. Je quitterai après déjeuner à 3 h. Bien affectionné à toi. Léon»*²⁶⁷.

Léon de Béthune a aussi noté lui-même comment s'est passé son séjour au chalet royal:

« Le 29 août 1892, à 9 h 30, après avoir quitté Sa Majesté, je passai une heure chez le comte d'Assche avec le Baron Snoy pour me distraire un peu. Ensuite, je me mis au travail de 10 h 30 à 1 h 30 de la nuit et après quelques heures de sommeil, de 6 h à 8 h 30 du matin.

Je rédigeai le projet ci-dessous qui fut ensuite examiné par Sa Majesté dans une longue conférence de 8 h 30 à 11 h 30 du matin.

Il n'est pas de phrase de cette lettre que Sa Majesté ne m'ait fait relire trois, quatre et jusqu'à cinq fois; la plupart des corrections de cette minute sont dues à Sa Majesté, qui me les dictait, ou me recommandait de lui suggérer un autre texte.

*Sa Majesté daigna être satisfaite et se montra surprise de ma promptitude à lui présenter mon travail »*²⁶⁸.

L'auteur nous a conservé la minute de sa rédaction sur laquelle furent apportées les corrections dictées par le Roi. Il y a ajouté par après, en marge, les réflexions du Souverain. Nous reproduisons donc le texte définitif et corrigé de l'article; nous mettons en cursives les passages qui ont été retravaillés ou qui furent l'objet de réflexions de la part du Roi. En note, nous donnons chaque fois le texte primitif du baron de Béthune et nous y ajoutons les remarques faites par le Roi.

« 30 août 1892.

Monsieur le rédacteur en chef,

Votre excellent journal me permettra, sans doute, de relever sommairement dans ses colonnes quelques allégations erronées des dernières polémiques sur les rapports de l'Etat Indépendant du

²⁶⁵ Décret du 9.7.1890 (Ibidem, 1890, p. 80).

²⁶⁶ L.d.B., dossier n° 124, original autographe du baron L. de Béthune .

²⁶⁷ L.d.B., dossier n° 122.

²⁶⁸ L.d.B., dossier n° 124. Note écrite par le baron en marge de la première page de la minute de la lettre destinée au Bien Public.

Congo avec les compagnies commerciales de la rue Bréderode²⁶⁹. Déjà *le Bien Public* avec sa loyauté et sa clairvoyance ordinaires, a spontanément et à juste titre fait ressortir le caractère insolite d'une théorie qui ne tend à rien moins qu'à exproprier l'Etat Indépendant de ses plus légitimes et de ses plus indispensables prérogatives souveraines au détriment évident de la Belgique appelée par la convention du 3 juillet 1890 à exercer un jour *son droit d'option sur ces magnifiques provinces d'outre-mer*²⁷⁰. Il me semble utile de rencontrer de plus près cette étrange doctrine qui veut que les fruits du domaine de l'Etat appartiennent à tout le monde, sauf à l'Etat propriétaire, qui incarne l'intérêt public.

On exprime d'ailleurs la pensée qu'il est nécessaire de faire la lumière. Dans cet ordre d'idées, on paraît désirer que les Chambres belges s'occupent de nouveau des affaires du Congo. Elles les ont réglées en votant, à la presque unanimité des suffrages, la convention du 3 juillet 1890 appelée à²⁷¹ régir pour un terme de dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance encore lointaine du vingtième siècle, les relations de la Belgique avec le Congo. Nous ne sommes qu'en 1892. N'est-ce pas bien tôt, pour remettre, après vingt-quatre mois, sur le métier une situation qui normalement devrait encore durer huit ans?²⁷²

La Belgique voudrait-elle hâter l'annexion? Sans être dans les secrets du gouvernement congolais, nous estimons qu'il est vraisemblable que celui-ci s'y résignerait. *Nul n'ignore, en effet, le double but poursuivi avec tant de persévérance et de royal désintéressement par le fondateur de l'Etat: servir la cause de la civilisation et mettre la Belgique à même de s'assurer, au moment opportun, la possession sans coup férir d'un territoire qui paraît bien vivement envié. Mais,*²⁷³ s'il est probable que l'Etat Indépendant, sous l'expression d'un vœu des Chambres législatives, accepterait de se voir absorber prématurément par la Belgique, *nos informations nous permettent d'affirmer qu'il est loin de désirer cette révision anticipée de la Convention de 1890*²⁷⁴, et qu'il n'aura d'autre pensée jusqu'à l'expiration normale de ce pacte avantageux pour les deux parties, que de tenir religieusement les engagements qu'il a contractés, *en retour des secours financiers que la Belgique lui a accordés précisément en vue d'assurer la vie propre de l'Etat, sans autre lien avec elle que l'union personnelle, jusqu'à ce qu'il lui plaise d'user de son droit d'option*²⁷⁵

*Quant au débat spécial actuellement ouvert entre l'Etat et la finance de la rue Bréderode, on reconnaît, il est vrai, la légitimité du domaine de l'Etat sur les terres inoccupées, mais*²⁷⁶ par une inconséquence flagrante, on affirme que l'Etat ne peut disposer de ce domaine qu'en vue d'un seul

²⁶⁹ Il est noté en marge: «S.M. ne voulait pas d'une réponse trop directe à la lettre de d'Ursel du 26 août; elle désirait mettre fin à la polémique dans les colonnes du *Bien Public* de manière à ce que l'opinion puisse dire que nous triomphons ».

²⁷⁰ L. de Béthune avait écrit: «... sur ce magnifique empire colonial». Il note en marge: «Le Roi supprima «colonial»; il n'aime pas ce mot, à cause de la répulsion qu'il peut soulever ».

²⁷¹ LdB avait écrit: «Elles en ont évidemment le droit dans les limites de la convention prémentionnée du 3 juillet 1890. Cet acte international ratifié par le Parlement à la presque unanimité des suffrages, est appelé à ... ». Il note en marge: «Mon texte était jugé trop hardi ».

²⁷² LdB avait écrit: «N'est-ce pas bien tôt pour renoncer aux avantages de la situation expectante que cette convention nous attribue et abandonner un régime qui normalement devrait encore durer huit ans ? »

²⁷³ LdB avait d'abord écrit: «... servir la cause de la civilisation et mettre un jour (au moment opportun) la Belgique à même de s'assurer la possession de vastes débouchés coloniaux. Mais, ... ». Il note en marge: «Ici le Roi me dit itérativement: «Savez-vous que cette lettre est un document de la plus haute importance; peut-être ne vous doutez-vous pas de la portée qu'a cette manifestation ».

²⁷⁴ LdB avait écrit: «nos informations nous portent à croire qu'il ne le désire point ». Il note en marge: «Le Roi voulut ce changement. Il me dit en souriant à ce propos: Je crois que le nom de votre collaborateur, si on le connaissait, donnerait effectivement toute garantie au public! »

²⁷⁵ LdB avait écrit: «au retour des avantages financiers que la Belgique lui a faits précisément en vue d'acquiescer pour elle-même ce droit d'option à exercer en 1900 ». Il note en marge: «Texte amphibologique, voir même incorrect, en tout cas peu clair, voulu par S.M. ».

²⁷⁶ LdB avait écrit: «... entre l'Etat et la Finance congolaise, nous nous trouvons bien loin de la thèse intransigeante que les compagnies soutenaient d'abord. On ne fait plus de difficulté de reconnaître la légitimité du domaine de l'Etat sur les terres inoccupées. On admet le principe, mais ». Il note en marge: «Ici le Roi jubilait: Savez-vous que c'est très méchant, dit il ».

usage: celui de le concéder à des particuliers ou à des sociétés et spécialement, cela va sans dire, aux sociétés de la rue Bréderode qui ont déjà reçu tant d'hectares de l'Etat, sans en avoir cependant jusqu'ici exploité la millièème partie, si tant est qu'elles en aient même mis en valeur cette infime fraction²⁷⁷.

Tout le droit de propriété de l'Etat se réduirait d'après nos contradicteurs, à la faculté de pouvoir rendre quelqu'un légitime propriétaire du sol inoccupé, en le lui concédant; et, à la différence de tout autre propriétaire²⁷⁸, de tout état quelconque jouissant d'un domaine, notre future possession serait seule à ne pouvoir jamais disposer des fruits de ses biens dans l'intérêt général, en vue de solder les dépenses publiques.

La légitimité théorique du domaine n'est pas mise en question, mais on affirme que ses productions n'appartiennent qu'aux particuliers qui parviendraient à se les approprier.

L'Etat est bien propriétaire du verger, mais quant à sa récolte, halte-là! elle est soumise à la loi du collectivisme. Nous sommes vraiment surpris qu'une pareille doctrine puisse se produire en Belgique, où tout le monde admet que la propriété est la base de l'ordre social, et où sa libre disposition est un de nos droits les plus incontestés.

La Belgique avance des millions à l'Etat du Congo. Ces millions, l'Etat doit pouvoir les rembourser un jour, et il tient à être en mesure de remplir cette obligation. Mais comment le ferait-il, s'il ne peut garder de son domaine que ce qui est improductif? On a toujours considéré les propriétés de l'Etat belge, notamment ses chemins de fer et ses canaux, sans parler des bâtiments et des forêts, comme constituant une espèce de garantie pour la dette nationale. A combien plus juste titre, ce principe est-il vrai pour la dette de l'Etat Indépendant du Congo envers la Belgique! Les domaines de l'Etat du Congo ont à faire face à une double obligation: permettre pendant l'existence de l'Etat de solder une fraction des dépenses d'intérêt général; garantir ensuite et de la façon la plus certaine à la Belgique créancière la possession d'une valeur au moins équivalente à ses avances.

Le droit public du Congo est basé, tout le monde le proclame à bon droit, sur l'acte général de la Conférence de Berlin, et quoique l'on essaie d'insinuer, ce n'est certes jamais l'Etat Indépendant qui songerait à discuter le bienfait de cette précieuse garantie internationale, sauvegarde suprême des droits du faible contre la loi du plus fort et charte sacrée de la déli vrance antiesclavagiste²⁷⁹. Tout le monde ne pourrait pas en dire autant²⁸⁰

C'est d'ailleurs une bien grave erreur que d'opposer au gouvernement, dans la discussion actuelle, l'article 5 de cet acte de Berlin, en affirmant que cette disposition ayant défendu à l'Etat de concéder le ou des monopoles commerciaux, l'aurait par là même exproprié du droit de posséder des biens domaniaux et d'en tirer parti²⁸¹. Toute propriété est par sa nature exclusive et constitue par là

²⁷⁷ LdB avait écrit: « ... Celui de le concéder gratuitement aux sociétés de la rue Bréderode ». Il note en marge: « Texte de sa Majesté ». Puis il biffe ces mots et écrit: « Modification que j'ai proposée, S.M. m'ayant avancé dans sa conversation certaines inexactitudes ». Un premier texte, dicté par le Roi pour remplacer celui de la minute du baron, était conçu en ces termes: « ... celui de le concéder gratuitement aux sociétés de la rue Bréderode qui ont déjà reçu tant d'hectares de l'Etat sans en avoir cependant jusqu'ici exploité un seul » La modification proposée par le baron se porte vraisemblablement sur l'inexactitude que les sociétés n'avaient pas encore exploité un seul hectare des concessions reçues.

²⁷⁸ LdB avait écrit: « Tout le droit de propriété de l'Etat congolais se réduit à cette prérogative stérile, et à la différence de tout autre propriétaire... » . Une première correction s'énonçait en ces termes: « Tout le droit de l'Etat congolais se réduirait, d'après nos contradicteurs, à la prérogative d'enregistrer la distribution qu'il en ferait ». Une deuxième correction était conçue en ces termes: « Tout le droit de propriété de l'Etat se réduirait, d'après nos contradicteurs, à pouvoir rendre quelqu'un propriétaire du sol inoccupé en le lui concédant soit à enregistrer purement et simplement la distribution qu'il en ferait ». Le texte définitif est donc la troisième correction. L. de Béthune note en marge des deux dernières lignes de ce passage du texte définitif: « Revoir ce texte dans la lettre d'Ursel ». Le comte H. d'URSEL avait écrit dans son article: « Que l'Etat ait seul le droit de rendre quelqu'un légitime propriétaire du sol inoccupé en le lui concédant, personne ne peut en disconvenir ... ». *Bien Public*, 26.8.1892. C'est ce texte qui a été adopté dans la rédaction définitive.

²⁷⁹ LdB note en marge: « Le Roi fut très satisfait de ce passage ».

²⁸⁰ LdB note en marge: « Le Roi dit: Très bien. Je ne vois aucun motif pour ne pas donner ce coup de patte à la France ».

²⁸¹ Note en marge: « Le Roi me dit: Savez-vous l'opinion du baron Lambertmont à ce sujet? — Je répondis: je crois savoir que M. le baron Lambertmont n'est pas entièrement de l'avis de S.M. sur ce point. — C'est exact; mais que voulez-vous? Il

même, dans une certaine acceptation du mot, un monopole, mais *jamais un monopole commercial*²⁸². Le commerce et la propriété sont deux notions absolument distinctes. *Dans la confusion que l'on tente d'entretenir entre ces deux concepts, gît toute l'argumentation de la rue Bréderode*²⁸³.

En réalité, l'article 5 de l'acte de Berlin ne dit pas un mot de la question du domaine. Le droit des gens conventionnel n'apporte donc en cette matière aucune dérogation quelconque aux principes juridiques généraux et, dès lors, le droit de propriété de l'Etat est au Congo ce qu'il est partout. *C'est du reste ainsi que le comprennent entre autres les Anglais dans leurs possessions de la côte Est qui, comme l'Etat Indépendant, se trouvent tout entières dans la zone de la liberté commerciale fixée par l'acte de Berlin*²⁸⁴. Comme tous les Etats du monde, le jeune Etat du Congo, propriétaire de ses domaines, a le droit et le devoir d'en utiliser les fruits dans l'intérêt public. *De même que le Roi Frédéric II mettait en culture les immenses terrains en friche de l'ancienne Prusse pour payer la solde de ses grenadiers, de même l'Etat Indépendant, en vertu d'un titre identique, jouit pleinement de son bien*²⁸⁵. Il est propriétaire et de ce chef, comme « petit charbonnier », il est maître de ce qu'il possède. Il est aussi souverain, et cette souveraineté, à part les restrictions relatives à la liberté commerciale, l'acte de Berlin ne l'a pas plus limité que le droit de propriété de l'Etat. Rien de plus juste. Pour supporter ses lourdes charges, le gouvernement congolais, autant et plus que tout autre, a besoin de ressources *lui qui, aux termes de la Convention du 3 juillet 1890, s'est dépouillé de la faculté si généralement usitée de recourir à l'emprunt*²⁸⁶. Et quel plus légitime emploi pourrait-il faire des revenus de certains de ses biens domaniaux, que de les affecter à combler partiellement le découvert de son budget ?

On affirme parfois aussi, que l'Etat Indépendant après avoir appelé les capitaux par de fallacieuses promesses, entrave maintenant l'essor du commerce. Cette assertion est aussi audacieuse et aussi peu fondée que les précédentes. *Les actes que l'on reproche à l'Etat, ne constituent qu'une résistance absolument justifiée à l'envahissement de son patrimoine, envahissement pour lequel — chose incroyable — on aurait même cherché à se couvrir d'influences étrangères et hostiles*²⁸⁷. De ce que le gouvernement congolais, soucieux de ce qu'il doit à l'intérêt public, à l'intérêt de la Belgique elle-même, repousse de véritables agressions compliquées — s'il faut s'en rapporter aux révélations de la presse, — d'intrigues politiques, on essaie de faire croire à des mesures vexatoires.

*La lettre que le Bien Public a accueillie dans ses colonnes le 2 août, a fait connaître dans ses grandes lignes*²⁸⁸ la législation domaniale de l'Etat. Cette législation n'a jamais été différente de ce qu'elle est aujourd'hui. *Dès 1885, c'est-à-dire dès les premiers jours de son existence, au lendemain même du Congrès de Berlin, l'Etat, dans un décret signé par sir Francis de Winton, a revendiqué les*

se fait vieux, et puis il est devenu, passez-moi l'expression, un diplomate doctrinaire; nous devons faire de la diplomatie progressiste; un petit pays comme le nôtre n'est qu'un but à coups de pied (sic, expression que S.M. m'avait dite déjà au printemps, à propos des affaires de Chine), s'il n'est pas un peu hardi ».

²⁸² Mots soulignés dans le texte même.

²⁸³ LdB avait écrit: « ... *Toute l'argumentation des compagnies de la rue Bréderode* ». Il note en marge: « Après lecture de ce paragraphe, le Roi scande en riant: « *de la rue Bréderode* » (pour distinguer les compagnies anversoises étant gouvernementales) ».

²⁸⁴ LdB note en marge: « *Ajouté pendant la correction avec le Roi* ».

²⁸⁵ LdB note en marge: « *Souvenir des articles de Lavisse dans la Revue des Deux Mondes [t. CI, 1er octobre 1890, p. 578-621; t. Cil, 1 " décembre 1890, p. 550-596; t. CVIII, 15 décembre 1891, p. 880-910; t. CX, 1 " avril 1892, m p. 522-553; t. CXI, 1er mai 1892, p. 36-77]. Le Roi approuva cette reminiscence. Dans ma pensée, c'était effectivement un hommage à Léopold II que je rapprochais de Frédéric II* ».

²⁸⁶ LdB note en marge: « *Passage ajouté durant la correction avec le Roi* ».

²⁸⁷ LdB avait écrit: « ... *Chose incroyable — on a même essayé de se couvrir d'un drapeau étranger, d'une puissance étrangère* ». Il note en marge: « *Le Roi approuve en disant: Cela fera de l'effet dans les Flandres, ces bonnes Flandres, si royalistes, si patriotiques, si Belges, l'âme de la Belgique* ».

²⁸⁸ LdB avait écrit: « *Une lettre antérieure que le Bien Public a accueillie au commencement de ce mois a fait connaître...* ». Il note en marge: « *Le Roi m'avait fait un grand éloge de la lettre du 2 août; c'avaient été ses premières paroles en me voyant. Toutefois, j'avais cru plus délicat de ne pas y faire allusion directe. Sa Majesté me fit remarquer cette omission et me dit qu'il fallait au contraire y renvoyer expressément. J'en conclus que cette lettre avait son entier agrément; qu'elle répondait exactement aux idées de Sa Majesté, au moins pour cette date* ».

*terres sans maîtres*²⁸⁹ comme lui appartenant conformément aux règles générales du droit public. Jamais, à notre connaissance, l'Etat du Congo ne s'est départi de ces principes; jamais, en dehors des concessions régulièrement accordées et dont les Compagnies ont si largement bénéficié, l'Etat n'a promis à qui que ce soit de laisser récolter sans autorisation les fruits de ses domaines. L'acceptation par les Compagnies des mains de l'Etat des concessions précitées, constitue dans cet ordre d'idées, un argument décisif et qui devrait clore le débat.

Rappelons pour mémoire les décrets de 1889 et 1890 par lesquels l'Etat n'a fait que préciser sa théorie juridique du domaine, en présence des plénipotentiaires de toutes les puissances réunies pour la Conférence antiesclavagiste, et à la veille même de la discussion par les Chambres belges de la convention du 3 juillet 1890. Aux yeux de tout esprit non prévenu cette double coïncidence constitue à elle seule une confirmation éclatante du bon droit de l'Etat. Faut-il répéter enfin que le décret du 9 juillet 1890, auquel nous venons de faire allusion, a été pris sur les instances de la compagnie qui voudrait aujourd'hui égarer l'opinion et qu'il abandonne aux particuliers la récolte de l'ivoire des domaines de l'Etat le long du réseau navigable du Congo et de ses affluents ?

*Quant aux indigènes, on témoigne aujourd'hui pour leurs droits de propriété, un souci qui contraste étonnamment avec les procédés employés à leur égard dans une des rares exploitations commencées par les sociétés, non moins, qu'avec le sans-gêne dont on fait preuve dans les mêmes sphères, en ce qui concerne la délivrance et la protection des noirs menacés dans leur liberté individuelle et leur existence par les chasseurs d'hommes*²⁹⁰.

Il n'est donc pas inutile de le redire, l'Etat montre pour les droits de propriété et même d'occupation ou d'usage des indigènes, quels qu'ils soient, le respect qu'il demande pour les siens. Les droits que les natifs exerçaient en 1885, leur sont scrupuleusement garantis. L'Etat ne se reconnaît aucun droit de propriété privée sur les terres qui nourrissent les trente millions d'habitants attribués par Stanley au Congo, comme il ne s'occupe en rien de la façon dont cette immense population trafique des produits qui lui appartiennent.

En résumé, l'Etat n'a jamais revendiqué que les terres qu'il a trouvées inexploitées au moment de sa constitution. Il n'entend utiliser ce domaine que dans l'intérêt général qui n'est pas seulement le sien propre, mais qu'on ne l'oublie pas, qui est aussi celui de la Belgique; lorsqu'en effet, le gouvernement congolais essaie de sauvegarder ses biens domaniaux contre les empiètements individuels de non concessionnaires, il agit en vue d'assurer l'exécution de ses engagements envers la Belgique, en lui préparant une possession prospère, équilibrant normalement ses budgets, pourvue d'industries agricoles qui alimentent sur une base stable des échanges rémunérateurs; il agit encore en vue de procurer au commerce colonial, à l'aide de la force publique que le produit des domaines doit permettre de solder au moins partiellement, la sécurité qui — le drame récent de Niangwé ne le prouve que trop²⁹¹ — est la première condition d'un trafic fructueux.

Au moment où tant d'accusations injustes et passionnées sont dirigées non seulement contre le gouvernement congolais, mais encore contre ses agents, nous croyons remplir un devoir de bon citoyen en démontrant l'inanité de ces attaques et en adressant au personnel de l'Etat l'hommage chaleureux auquel il a droit. Nous avons le devoir d'être fiers de l'énergie que déploient ces vaillants pionniers de la civilisation, fiers des résultats qu'ils ont obtenus, et que n'ont jusqu'ici pu dépasser les agents d'aucune grande puissance dans l'Afrique centrale. Nous en remercions ces braves au nom de tous ceux qui, avec nous, applaudissent à leurs efforts et au dévouement avec lequel ils servent la grande cause du progrès et l'honneur du nom belge qui, grâce à eux, brille maintenant au loin d'un éclat qui ne peut qu'être utile à la renommée de notre chère patrie.

²⁸⁹ LdB avait écrit: « Avant même la fondation de l'Etat, du temps de l'Association Internationale du Congo ». Il note en marge: « Cette correction est de moi. Je fis observer au Roi qu'il se trompait sur la mention de la date ».

²⁹⁰ L. de Béthune avait écrit: « Quant aux indigènes, on montre pour leurs droits de propriété un souci qui contraste étonnamment avec le sans-gêne dont on fait preuve lorsqu'il s'agit de leur vie et de leur liberté individuelle menacées par les chasseurs d'hommes ». Il note en marge: « Passage loué par Sa Majesté ».

²⁹¹ Allusion au massacre de l'expédition Hodister et à la révolte des Arabes

*L'opinion publique ne se laissera pas égarer d'ailleurs, nous en avons la conviction, par des clameurs intéressées. En dépit d'une crise passagère, la grande œuvre du Congo, poursuivie comme elle a été commencée, dans la seule voie possible qui consiste à y appliquer directement une partie des ressources des terres inoccupées de l'Afrique, ajoutera à nos fastes nationaux un chapitre éminemment flatteur pour l'honneur du pays*²⁹².

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués

(s) * * * »²⁹³

Durant les longues séances que Léon de Béthune passa à cette occasion en compagnie du Roi, le Souverain aborda différents sujets. Son visiteur en nota par après les fragments qui l'avaient le plus frappé. Il écrivit à ce propos: « *Pour mon instruction personnelle, je consigne sur une feuille à part quelques fragments qui m'ont frappé particulièrement dans la conversation de Sa Majesté* ²⁹⁴ ».

On retrouve dans ce texte l'essentiel de l'argumentaire dont Léopold II se servira jusqu'à l'extrême fin des polémiques qui vont se multiplier jusqu'à la reprise de 1908. De toutes ces escarmouches, celle des « Compagnies de la rue Bréderode » et de la « nouvelle politique économique » ne sont que les plus douces. On se bat encore à fleurets mouchetés. Essentiellement pour deux raisons :

1.- Les critiques contre la « nouvelle politique économique » sont encore des critiques basées sur le principe libéral que « L'Etat ne saurait intervenir dans l'économie ». Les réquisitoires véhéments, basés sur ce qui se fera au nom de cette politique, les anecdotes atroces du « caoutchouc rouge » l'aspect criminel de la colonisation léopoldienne, tout cela est encore à venir. Les « compagnies caoutchoutières » de *L'Anversoise* et de *l'ABIR* ne seront fondées qu'en cette même année 1892.

2.- Le célèbre *scandale géologique* du Congo, c'est-à-dire ses énormes gisements miniers, est encore une donnée inconnue et le restera jusqu'à la fin du XIX^e siècle. On s'incite encore, essentiellement, à propos de produits de la chasse et de la cueillette, comme l'ivoire, le copal ou le caoutchouc qui n'en est qu'à ses débuts. Quand, dans la pile des enjeux, il y aura les mines du Katanga, le ton deviendra nettement plus acerbe !

Léopold II fit bien sûr de son mieux pour que l'article de « * * * » dans *Le Bien Public* connaisse un franc succès. Cela l'amena à la confrontation avec son ex-thuriféraire Alphonse-Jules Wauters. Celui-ci avait nettement pris le parti d'Albert Thys, de la CCCI et des « Compagnies de la Rue Bréderode », ce qui bien sûr déplaisait beaucoup au Roi, mais il avait de plus fait un « sale coup », ce qui déplut à tout le monde et en particulier au petit monde de la presse.

Au début de septembre 1892, le *Mouvement géographique* signala les organes de la presse belge qui soutenaient les Sociétés dans leur lutte contre l'Etat du Congo. Il était tout heureux de

²⁹² LdB avait écrit: « *Au moment où tant d'attaques sont dirigées non seulement contre le gouvernement de l'Etat, mais encore contre ses agents, nous ne saurions nous empêcher de ne défendre le premier et d'adresser aux seconds un éclatant hommage. Nous leur disons que nous sommes fiers de l'énergie qu'ils déploient, fiers des résultats qu'ils ont obtenus et que n'ont jusqu'ici pu dépasser les agents d'aucune grande puissance dans l'Afrique centrale. Nous avons la conviction que l'opinion publique ne se laissera pas égarer par des efforts et au dévouement avec lequel ils servent la grande cause de la civilisation. Nous avons la conviction que l'opinion publique ne se laissera pas égarer par des clameurs intéressées et restera fidèle à la grande œuvre qui immortalisera le règne de Léopold II. L'abandonner dans cette crise passagère n'honorerait ni notre patriotisme; ni notre énergie* ». Il note à propos de la dernière phrase: « *Je devais naturellement glisser cette idée. Comme je m'y attendais, Sa Majesté me pria de biffer ce passage. La conclusion a été entièrement refaite à la correction avec le Roi* ».

²⁹³ L.d.B., Dossier n° 124, minute autographe.

²⁹⁴ L.d.B., dossier n° 124. Note écrite par le baron en marge de la minute autographe de l'article paru dans le *Bien Public* du 1.9.1892. Ces réflexions et anecdotes concernent essentiellement la vie et les hommes politiques belges de l'époque et agrémentent déjà, pour la plupart, les ouvrages écrits sur Léopold II et son époque.

pouvoir ajouter à leur liste déjà longue, deux journaux catholiques: le *Courrier de Bruxelles* et le *Bien Public*. Il faisait grand cas de ce dernier. La contribution de A. J. Wauters s'intitulait d'ailleurs: « *Un article du Bien Public* ». Très habilement, le *Mouvement géographique*²⁹⁵ fit passer la correspondance du comte H. d'Ursel, signée « H » et parue dans le journal gantois du 26 août, comme une prise de position du journal lui-même. Voici ce que la revue disait:

« *Les Compagnies commerciales belges, dans leur conflit avec l'Etat du Congo, ont reçu, de la part de la plus grande partie de la presse belge, l'appui le plus encourageant. Dans la situation pénible où les placent les mesures fiscales prises pour favoriser la concurrence ruineuse de l'Etat, ces témoignages de sympathie constituent un réconfort considérable.*

L'Indépendance belge, la Gazette, la Chronique, le Soir, de Bruxelles; l'Escaut, d'Anvers; la Flandre libérale, de Gand; le Journal de Liège, le Moniteur des intérêts matériels, la Cote libre, le Monde financier, l'Economie, n'ont cessé de leur accorder leur appui.

Aujourd'hui, nous avons à mentionner deux nouveaux articles très intéressants publiés par le Courrier de Bruxelles et par le Bien Public, de Gand.

Le premier est une interview de M. Rosseeuw, représentant de Louvain...

Quant à l'article du Bien Public, il plaide si éloquemment la cause de la liberté du commerce que nous tenons à le mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs... »

Et après cet affriollant « chapeau », il reprenait in extenso la « lettre de H ».

Protestation indignée de Lammens, patron du *Bien Public* et du baron de Béthune qui va jusqu'à en écrire au Roi. Comment lui, anonyme coauteur d'une prose en partie royale, doit-il se comporter? Le *Mouvement géographique* ne répond que par le silence. De Béthune fut déçu et indigné du silence de la revue. Il s'en ouvrit au sénateur et lui transmit en même temps un projet d'article à publier dans le *Bien Public* comme émanant de la rédaction du journal.

« *Monsieur le Sénateur,*

Après votre article du 7, j'attendais naturellement avec curiosité le numéro d'hier du Mouvement géographique. Je constate qu'il ne répond à votre appel loyal que par un silence que je m'abstiens de qualifier. Un semblable procédé m'indigne et, d'autre part, indique une telle pauvreté d'arguments qu'il me semble indispensable de le faire ressortir.

Je me permets de vous soumettre l'idée et j'ose vous communiquer quelques lignes qui m'échappent à ce sujet. Veuillez en faire l'usage que vous jugerez opportun; les jeter au panier ou les envoyer à la presse, bien entendu épurées et dûment accomodées à la sauce personnelle de la rédaction du Bien Public.

*Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, la nouvelle assurance de ma plus respectueuse considération »*²⁹⁶.

Le projet d'article était conçu en ces termes²⁹⁷:

« *Dans notre numéro du 7 septembre, nous avons cru devoir relever l'étrange procédé du journal le Mouvement géographique, du dimanche précédent, nous endossant la responsabilité d'une correspondance qui défendait la thèse soutenue par les compagnies commerciales de la rue Bréderode dans leurs attaques contre l'Etat du Congo et les sociétés indépendantes de leur groupe, constituées à Anvers; nos lecteurs le savent, nous n'avions inséré cette correspondance dans nos colonnes, le 26*

²⁹⁵ *Mouvement géographique* t. IX, n° 20, 4.9.1892, p. 87- 88

²⁹⁶ L.d.B., dossier n° 122.

²⁹⁷ Le dossier n° 122 du baron de Béthune contient la minute de l'article. Nous transcrivons toutefois le texte publié qui est entièrement conforme au brouillon, quant aux idées. On n'y remarque que quelques retouches de style, sauf dans un ou deux cas que nous signalons en note.

août, qu'à titre de document, et pour que nos lecteurs pussent impartialement se rendre compte de la situation.

C'est ce qu'un article du 28 août, émané, celui-ci, de notre rédaction, faisait nettement ressortir, en indiquant, qu'après avoir pesé le pour et le contre, nos impressions personnelles étaient plutôt favorables au système de l'Etat indépendant, représentant de l'intérêt général, gardien responsable de la sécurité publique, contre les droits souverains duquel ne sauraient prévaloir les intérêts de quelques-uns.

Notre opinion s'est encore trouvée confirmée par la publication, dans notre numéro du 1er septembre, d'une lettre produisant en faveur de l'attitude du gouvernement congolais, l'argumentation la plus forte et la plus claire, et dont nous disions qu'elle nous paraissait de nature à mettre fin au débat.

En dépit de ce double désaveu, le Mouvement géographique (peu fait, semble-t-il, pour comprendre l'impartialité qui nous a porté à admettre un débat contradictoire, clos aujourd'hui)²⁹⁸, a persisté à nous attribuer la paternité de la lettre du 26 août. C'était là, tout le monde en conviendra, faire preuve d'un machiavélisme quelque peu naïf²⁹⁹.

Notre protestation du 7 septembre se justifiait donc à tous les titres, et nous espérions que le Mouvement géographique aurait eu la loyauté de la reproduire. Il n'en a pas été ainsi: le Mouvement du 11 septembre, qui vient de nous parvenir, ne contient aucune allusion ni à notre article du 28 août ni à ceux qui l'ont suivi.

Nous laissons l'opinion publique juge de ces agissements, rares heureusement dans la presse belge. Un cheval qui se dérobe n'a jamais brillé sur le turf.

Quant à nous, avec notre vieux bon sens flamand, nous ne pouvons nous empêcher de faire la réflexion qu'une cause doit être bien pauvre en arguments sérieux pour que ses défenseurs attitrés essaient de donner le change au public par un système aussi insolite d'affirmations audacieuses et de savantes prétéritons ».

Le sénateur J. Lammens ne fit aucune difficulté pour souscrire à l'article. L'article parut donc dans le *Bien Public*³⁰⁰ comme émanant de la rédaction.

Une lettre de voiture, datée du 16.9.1892 et adressée au baron L. de Béthune mentionne l'envoi par chemin de fer de l'Etat franco express un paquet de 500 numéros du *Bien Public* du 15.9.1892, dont le coût était de 15 F³⁰¹. Ceci fait supposer que ce numéro du journal gantois fut envoyé à toutes les personnalités qui avaient d'abord reçu l'édition du 1er septembre du même journal.

Léopold II fit encore appel à Léon de Béthune, tant que cette polémique dura, pour lui servir de « lobbyiste » dans les milieux politiques de droite.

Le 30 août 1892, le Roi tint encore compte d'une éventuelle interpellation à la Chambre sur les affaires congolaises³⁰². Ayant peut-être constaté que l'état des esprits n'était pas apaisé et qu'un débat sur le Congo dans la Chambre pouvait aboutir à un résultat contraire à ses vœux, n'est-ce pas en vue d'éviter toute interpellation et toute initiative parlementaire que le Roi résolut d'admettre une solution transactionnelle avec les Compagnies à la veille de l'ouverture de la nouvelle session du Parlement?

Van Eetvelde, tant dans sa correspondance confidentielle avec le Roi que dans ses interviews accordées à la presse, avait insisté sur la possibilité et sur l'opportunité d'en venir à une solution transactionnelle qui ne léserait pas les intérêts financiers de l'Etat tout en favorisant largement ceux du

²⁹⁸ «Clos aujourd'hui», cette expression ne se trouve pas dans la minute.

²⁹⁹ Le texte de la minute est quelque peu différent: « ... faire preuve d'un singulier daltonisme pour ne pas dire d'un machiavélisme naïf ».

³⁰⁰ *Bien Public*, 15.9.1892.

³⁰¹ *L.d.B.*, dossier n° 122

³⁰² De son côté, Edm. van Eetvelde envisagea encore le 8 septembre avec une appréhension non dissimulée un débat sur le Congo à la Chambre. Edm. van Eetvelde à L. de Béthune, Moll, 8.9.1892. *L.d.B.*, dossier n° 122.

commerce privé. C'est aussi dans ce sens qu'il avait prié de Béthune de conclure son premier article destiné au *Bien Public*.

Léopold II approuva entièrement les idées contenues dans cette correspondance du journal gantois. D'ailleurs, le décret du 30 octobre 1892 les réalisa. Toutefois, le Roi n'entendit pas renoncer à son idée d'appliquer sa thèse à une grande partie du Congo. Il tint avant tout à défendre le bon droit de l'Etat de revendiquer la propriété des terres vacantes et d'y exercer à son profit tous les droits qui reviennent à un propriétaire. La seconde lettre du baron de Béthune dans le *Bien Public* insiste surtout sur ce droit de l'Etat et ne parle pas des concessions nouvelles que l'Etat du Congo allait bientôt faire au commerce privé.

Les publications de la CRA

Durant la controverse anglo-belge sur la violence dans l'EIC, ou la «campagne anti-léopoldienne» comme on dit encore souvent en Belgique, les nombreux pamphlets de la *Congo Reform Association* de E.D. Morel, ainsi que les réponses de *l'Association pour la Défense des Intérêts Belges à l'Étranger* fondée, la même année, à Bruxelles, utilisèrent la rhétorique littéraire afin de mieux faire passer leurs messages de mise en cause ou de défense du système colonial en vigueur au Congo. Si Léopold a été «diabolisé» par certains de ses contempteurs, ce n'est pas une raison pour «angéliser» ceux-ci.



Bien sûr, toutes les protestations anglaises ou autres contre l'EIC n'étaient pas guidées par la philanthropie désintéressée ou l'humanisme pur. Les intérêts politiques et commerciaux y jouaient un grand rôle. Les Britanniques, par exemple, étaient peut-être fort contents de pouvoir attaquer le «Grand Méchant Léopold» parce qu'ils avaient eu, eux, très mauvaise presse à propos de massacres en pays Ashanti et de la Guerre des Boers. Les Allemands, de même, pouvaient se dire que tant que l'opinion s'occupait du Roi des Belges, elle ne

leur demanderait pas de comptes au sujet du génocide des Héreros et des Namas qui battait son plein dans leur colonie du Sud-Ouest Africain. Cela se passait en 1904, soit au plus fort des polémiques déclenchées par le rapport Casement.

Toutefois, la Congo Reform Association était vraiment ce que nous appellerions aujourd'hui une « ONG humanitaire », un « organisme de la société civile » qui dénonçait des violences réelles commises dans le Congo de Léopold II où régna un régime de terreur assez particulier dans l'histoire coloniale. Cette association est comparable, dans ses motifs et son action, à ce que font de nos jours, disons, Amnesty International, la Ligue des Droits de l'Homme ou Human Rights Watch. Mais leur production littéraire est d'une toute autre venue ! Les ONG du XXI^e siècle rédigent comme des procureurs. Celles du XIX^e se conduisaient, littérairement parlant, en feuilletonistes à l'affût du « sob stuff » (littéralement ; « la matière à sanglot »), qui cherchent à « faire pleurer Margot ». La rhétorique de l'association était encline à des exagérations et généralisations que les historiens ont contredites, ce qui ne devrait pourtant pas permettre de minimiser la véritable souffrance et les centaines de milliers de morts de la population africaine.

Il faut reconnaître que Morel, les missionnaires Harris³⁰³ (photo) et d'autres employaient une rhétorique de véritable lutte acharnée. Ils n'écrivent pas en témoins objectifs, mais en propagandistes.

Dans *King Leopolds Congo* (1904) et *Red Rubber* (1906), Morel mélange les analyses économiques et la polémique politique avec des récits sur la souffrance de la population. Ainsi il nous peint des tableaux de la vie paisible, voire idyllique dans les villages congolais d'avant la colonisation et raconte l'arrivée de la misère avec le système de travail forcé du caoutchouc, la violence des fustigations et des femmes otages, retenues en punition du peu de zèle de leurs maris, les expéditions punitives, finalement, razzias de destruction et de meurtre qui vont raser le village entier récalcitrant au système. Sans mettre aucunement en cause les excellentes intentions de ces auteurs, il faut bien dire que cette littérature, quand elle n'écœure pas le lecteur contemporain à force de bons sentiments, soulève au moins les mêmes questions que nous nous posons à propos de « *Heart of Darkness* », de Joseph Conrad et de ses épigones littéraires. Quelles sont, dans son succès, les parts respectives du véritable esprit humanitaire, du mythe du « bon sauvage » ou même du voyeurisme sadique ?

Le professeur Vellut commentait, à l'occasion d'une exposition consacrée au passé colonial, une photo de Congolais aux mains coupées en parlant d'images qui *'font partie d'une industrie médiatique de photos poignantes qui devraient faire l'objet d'une étude critique pièce par pièce'*... Comment faut-il comprendre exactement ce commentaire ?

Habitué à nos conditions de vie actuelles, nous pourrions être tentés d'y voir une allusion à des truquages photographiques. Il est exact qu'aujourd'hui n'importe quel amateur, à l'aide d'un PC et de programmes que tout le monde peut se procurer gratis, peut transformer la photo d'un homme ayant tous ses membres en image de manchot, voire de cul-de-jatte.

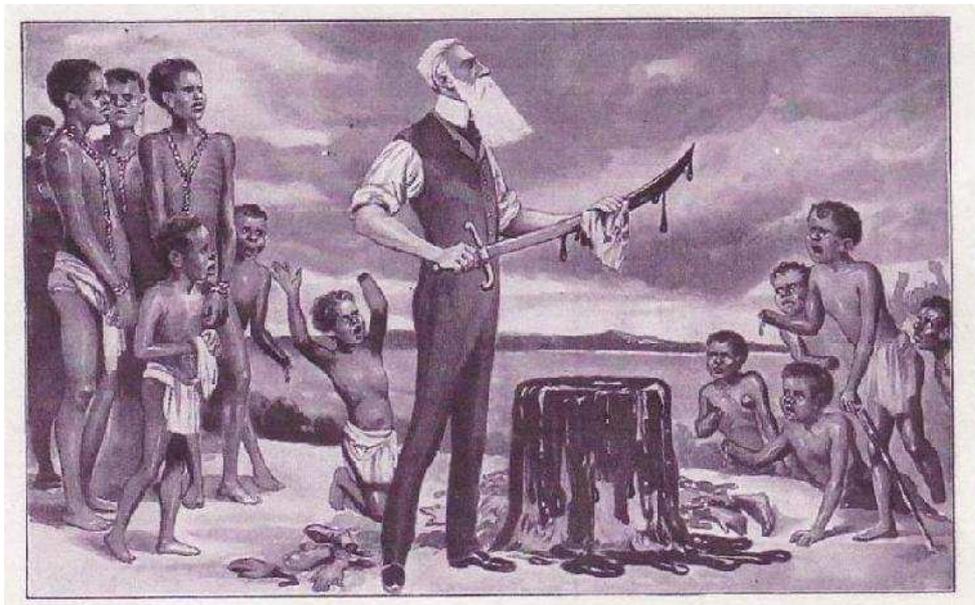
Il faut toutefois se rappeler ce qu'était la photographie vers 1900 ! Et considérer, aussi, de quel laboratoire rudimentaire on pouvait alors disposer, au Congo et en brousse ! Il y a quand même de quoi avoir des doutes sur la simple possibilité matérielle de se livrer à des truquages. !

Autre chose est que la CRA n'était pas regardante sur les moyens et faisait, sciemment, de la propagande. Ils ne se gênaient donc point pour chercher des photos qui engendreraient un choc émotionnel. Et nos ancêtres ne nous ont pas attendus pour découvrir que « le choc des photos » est un bon moyen de faire passer « le poids des mots ». Autrement dit, le lecteur se persuade aisément d'avoir vu quelque chose, alors qu'il a vu une photo et lu cette chose dans le commentaire qui accompagne la photo.

Or, c'est au niveau des commentaires que vont se produire certaines disproportions, d'autant plus que l'on reprinted les photos en y ajoutant de nouveaux commentaires, soit parce que l'on traduisait

³⁰³ Il s'agit d'un couple, John et Alice Harris, de la Congo Balolo Mission, à Baringa. La plupart des photos sont l'œuvre d'Alice Harris. Sur la photo, John Harris est l'Européen en blanc, à droite

le commentaire anglais dans une autre langue, soit parce que l'on estimait devoir encore « corser le bouillon ». Comme chacun à son tour rectifiait l'assaisonnement et ajoutait des épices, on aboutit finalement à formuler contre Léopold II des accusations dont il était, en effet, innocent !



carte postale suisse, +/- 1905

Ainsi, des caricatures montrèrent le Roi, entouré de noirs terrorisés, les uns mutilés, les autres non, et tenant un énorme et sanglant couperet, lui imputant ainsi d'avoir volontairement fait procéder à des mutilations de personnes vivantes. En réalité, il n'a jamais donné l'ordre de mutiler qui que ce soit, et le raffinement inventé sur place au Congo ne toucha jamais des vivants que par accident. Il s'agissait, au contraire, d'une pratique visant à comptabiliser les cadavres !

Et comme rien n'empêche une bêtise, une fois proférée, de faire boule de neige, on trouva même une explication commode pour ces mutilations « in vivo ». La « sharya » musulmane fait subir ce supplice aux voleurs, et les Congolais avaient subi l'influence des « esclavagistes arabes » ! Voilà pourquoi votre fille est muette, et c'était, une fois de plus, la faute des autres.

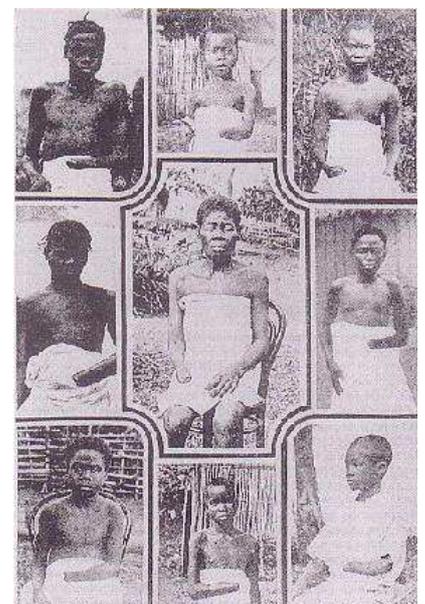
Les mains coupées : de la réalité au mythe.

Le thème fameux entre tous des mains coupées prête à malentendu. J'ai failli en être victime moi-même (pas de la mutilation, du malentendu !) parce que j'avais usé, dans un récit, de l'expression « *le mythe des mains coupées* » et que des Congolais horrifiés ou soupçonneux me voyaient en imagination passé au rang des apologistes de Léopold II.

Le problème, c'est qu'il existe, simultanément, une réalité des mains coupées, et un mythe des mains coupées. Toute la question est savoir de quoi on parle lorsqu'on lâche les mots fatidiques.

Expliquons-nous.

La réalité est bien connue. Dans le cadre de la « répression du refus de l'impôt », euphémisme désignant dans l'EIC des massacres de populations destinés à créer l'atmosphère de terreur qui permettait de plier les populations au travail forcé pour le caoutchouc, les soldats coupaient les mains des cadavres pour justifier l'usage de



leurs armes et prouver qu'elles avaient bien servi à tuer des êtres humains, non à chasser, et que la poudre et les balles n'avaient pas fait l'objet de quelque commerce clandestin.

L'inventeur de cette macabre comptabilité est inconnu. Certains auteurs y voient une influence de règles punitives de la « sharya » islamique mais ils semblent surtout céder à la manie du temps, de voir dans tout ce qui est négatif une « influence arabe ». La Commission d'Enquête de 1904 fait état de mains, pieds et autres parties du corps, parfois même séchées au feu ou fumées, qui lui ont été apportées comme preuve du meurtre, surtout de jeunes enfants. Il est clair en tous cas que cette atroce coutume a été inventée sur place, dans le cadre de la discipline dans l'usage des munitions.

Les faits, donc, ce sont des mains coupées sur des personnes déjà mortes, et d'ailleurs volontairement abattues, par les soldats de la FP ou des miliciens au service de compagnies comme *l'Anversoise* ou *l'ABIR*. Chaque main représentait donc un meurtre, crime bien plus grave qu'une mutilation.

La matérialité en est établie au-delà de toute possibilité de doute par le rapport de la Commission d'Enquête, qui en fait état dans son rapport, auquel étaient joints de nombreux procès-verbaux d'auditions de témoins, rescapés de ces massacres. Certains d'entre eux ont même fourni l'explication du fait que l'on a trouvé des mutilés vivants : ils racontent qu'ils ont passé pour morts et ont été amputés comme tels. La Commission d'Enquête n'a guère insisté sur ces mains coupées, pour une raison fort simple : s'agissant de mutilations commises sur des cadavres, mais précédés du meurtre de la personne concernée, le meurtre leur a semblé, à juste titre, le crime le plus grave et a retenu toute leur attention.

Ce qui a été établi par les commissaires peut se résumer ainsi : **« Dans le cadre de la perception de l'impôt en nature, des massacres ont été commis. Après ceux-ci, les soldats et miliciens coupaient les mains des cadavres pour justifier l'usage de leurs munitions. Il est arrivé que des personnes vivantes, évanouie ou « faisant le mort », soient mutilées également. »**

Ces faits sont indiscutables. On ne peut refuser d'ajouter foi à ces résultats de l'enquête, ou alors il faut rejeter toute idée qu'une enquête de police ou une instruction criminelle puisse arriver à la vérité.

Le mythe, lui, s'est greffé sur ces survivants, et surtout sur les photos des Missionnaires Harris où ils figurent. Et, en utilisant ces photos dans des campagnes d'opinion qui étaient pleines de ce pathos larmoyant qui caractérisent la littérature humanitaire de l'époque, les Harris ont donné l'impression qu'ils accusaient l'EIC de mutiler volontairement des personnes vivantes. Et l'accusation a certainement été proférée lors de certains « *atrocité meetings* » de la *Congo Reform Association*.

C'était évidemment là ouvrir une porte aux services de propagande de Léopold II, qui n'allait pas rater une aussi belle occasion. D'autant plus qu'au moment du rapport Casement, il y avait eu l'affaire d'Epondo, ce jeune homme qui avait persuadé l'Irlandais qu'il était une victime des mutilations de l'EIC alors que son amputation résultait d'une morsure de phacochère. C'est à la lointaine descendance de cette propagande que semblent appartenir les propos du professeur Vellut, dont j'ai déjà parlé, commentant, à l'occasion d'une exposition consacrée au passé colonial, une photo de Congolais aux mains coupées, qui parlait d'images qui *'font partie d'une industrie médiatique de photos poignantes qui devraient faire l'objet d'une étude critique pièce par pièce'...*

Il y a effectivement, à propos des mains coupées, et à côté de la réalité qui découle du rapport de la Commission d'Enquête, un mythe, créé à partir des photos Harris, et qui fait, lui, état de l'amputation de personnes vivantes.

En 1906, Félicien Cattier remarquait déjà que « *la pitié humaine a besoin, pour se mettre en mouvement, de faits précis et concrets. La constatation des crimes les plus atroces, faite en termes généraux, n'excite point d'émotion* ». La sécheresse du Rapport de la Commission, où les faits sont établis de façon indubitable, détourne de lui l'attention, qui se concentre sur les photos Harris, qui sont un mélange de réalité et de fiction de propagande, dans la mesure où elles semblent renvoyer à des mutilations de vivants.

Le malheur, c'est que toute discussion sur les mains coupées finit toujours par être une discussion sur les photos Harris, alors qu'il y a par ailleurs des accusations prouvées, et bien plus graves, un meurtre étant tout de même une crime plus grand qu'une mutilation !

Comme beaucoup de mots, « mythe » a un sens original et fort, et un sens dérivé, populaire et quotidien, beaucoup plus faible. Dans le langage courant, on va parler de « mythe » pour un récit de choses inexistantes, et « mythe » y figure dans la même rangée que « fichaises », « billevesées », « contes » ou « histoire à dormir debout ».

Au sens fort, un mythe est un récit originel (on compte d'ailleurs parmi les grands mythes diverses cosmogonies : récits sur l'origine du monde). Il n'est pas seulement le récit de certains faits, mais l'occasion d'actes d'adhésion et de cohésion sociales, autour de commémorations et de fêtes qui recréent l'événement originel, replacent le groupe dans un temps originel et lui permettent de revivre l'émotion originelle. Ce processus fait évidemment appel à la Foi des participants ce qui lui confère une auréole sacrée. La Foi ou le Sacré peuvent être ceux d'une Religion, mais ce n'est pas nécessairement le cas : le patriotisme, d'ardentes convictions politiques, toutes les formes d'engagement personnel dans un groupe, au service d'une cause, peuvent s'y prêter.

Alors que dans son sens populaire le mot « mythe » désigne le récit d'un événement dont la première caractéristique est de n'être pas vrai, de ne pas avoir eu lieu, le Mythe, au sens fort, au sens moteur, peut très bien concerner un fait réel. Il suffit pour cela que ce fait soit considéré comme originel et primordial pour un groupe, qu'il exerce un puissant magnétisme émotionnel sur ses membres, ravive leurs émotions, leur foi et leur adhésion au groupe...

Bien sûr, autour du fait d'origine et lors de sa métamorphose en récit à fonction de mythe et de symbole, la fonction mythique, la piété chargent le récit de concrétions légendaires qui sont comme les ex-voto de la Foi ... Au bout du compte, on en arrive à ces nombreux livres, qui chargent les rayons « Histoire » des librairies et des bibliothèques et qui ont pour titre « *X, mythe et réalité* ».

Il est donc courant que des événements, qui ont bien eu lieu, soient cités comme « dates mythiques » de faits avec lesquels ils avaient peu de rapports. Il n'y a pas eu de partage de l'Afrique en 1885 à Berlin, ni de partage du Monde à Yalta en 1945, la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, est un événement tout à fait anecdotique dans la Révolution française et la bataille des Eperons d'Or de 1302, épisode des luttes de la royauté, des grands féodaux et de la bourgeoisie des villes à l'intérieur de la France médiévale, n'a aucun rapport avec le nationalisme flamand qui la choisira comme symbole, dans une Belgique dont l'existence ne commencera que 528 ans plus tard !

Parler des Conférences de Berlin et de Yalta, de la prise de la Bastille ou de la bataille des Eperons d'Or comme des « mythes », n'insinue pas que ces événements n'ont pas eu lieu. Parler du « mythe de Jeanne d'Arc ne réduit pas la Pucelle au rang de personnage de roman. Cela signifie simplement que ces événements ou ces personnes ont été considérés comme originels et primordiaux pour un certain groupe, qu'ils exercent un puissant magnétisme émotionnel sur ses membres, ravivent leurs émotions, leur foi et leur adhésion au groupe...

Toutes les sociétés ont des mythes et les utilisent pour motiver leurs membres et raviver leur adhésion. Le mythe est présent depuis le plus embryonnaire groupement d'humains, chasseurs de la forêt équatoriale, jusqu'à l'exaltation, par une société extrêmement technique, complexe et sophistiquée, de *l'American Way of Life*. Il est donc hors de doute qu'il s'agit là au départ d'un mécanisme spontané du psychisme humain, correspondant à un besoin inné de connaître et d'exalter ses origines. Mais qui dit « tendance du psychisme humain » dit aussi « possibilité de manipulations psychologiques ». Et celles-ci seront d'autant plus tentantes que les manifestations liées au mythe peuvent facilement dévier vers le fanatisme.

A côté de leur émergence spontanée dans la conscience collective, les mythes peuvent donc devenir l'objet d'une fabrication volontaire et raisonnée, d'une sorte d'ingénierie mythique, visant à donner à un certain fait le pouvoir mobilisateur, unificateur, voire fanatisant, du mythe. L'histoire a ainsi fourni un certain nombre de « grandes figures symboliques » autour desquelles put s'opérer cet investissement mythique. L'historiographie nationaliste et romantique du XIX^e siècle fut particulièrement féconde dans ce genre de production. On peut se demander pourquoi à côté de l'histoire scientifique, de l'histoire patriotiquement débarrassée de ses plus vilaines scories, telle qu'on l'enseigne dans les écoles et des écrits de pure propagande, on a procédé à cette œuvre de mythification. La réponse est sans doute dans le fanatisme que le mythe peut engendrer.

Lorsqu'une conviction est acquise par un apprentissage rationnel et raisonné, elle reste toujours accessible à la critique. Tout raisonnement peut être détruit par un raisonnement meilleur. Par contre, le fanatisme engendré par le mythe est du domaine de la Foi. Il s'agit d'une conviction que rien, pas même la raison, ne saurait entamer. Elle est non seulement conviction de savoir la Vérité, mais aussi – et peut-être même davantage – conviction que toute affirmation contraire est fautive et ne peut relever que d'une volonté mauvaise, d'une volonté démoniaque. Tout cela évoque bien sûr le domaine de la religion, mais a un champ d'application bien plus vaste. Si la religion proclame « Hors de l'Eglise, pas de salut ! » et voit facilement dans le contradictoire un « suppôt de Satan », nous connaissons aussi dans le domaine temporel des « Empires du Mal », des « vipères lubriques » qui n'ont rien à envier aux anathèmes et excommunications des églises.

Revenons au Congo. Il est bien évident que l'identité des Congolais, leur nationalisme, s'est exprimée d'abord par opposition à la présence du colonisateur. Celui-ci mettait en évidence ses bienfaits pour justifier sa présence. C'est ce que j'appelais, dans les premières pages de cet ouvrage, les « deux photos », le Belge brandissant la photo des jolis bâtiments des années '50, le Congolais répliquant en sortant une des photos Harris. Autrement dit, on réliquait au rappel incessant des bienfaits de la colonisation par l'exhibition d'une trace de ses méfaits. La photo des mains coupées voulait dire « *Nous garderons toujours en mémoire que nous avons été traités avec une cruauté vraiment atroce* ». Et cette affirmation est fondée, même si le supplice auquel semble renvoyer la photo, la mutilation de vivants, ne l'est pas ! En ce sens, les « mains coupées » sont devenues pour les Congolais un mythe, c'est à dire un fait originel et primordial, au puissant magnétisme émotionnel qui ravive leurs émotions, leur foi et leur adhésion à leur propre identité...

La mutilation, thème de propagande idéal et, si l'on veut bien m'accorder l'usage de ce mot, thème « photogénique », a donc fini par occuper dans la littérature sur les atrocités léopoldienne une place beaucoup plus importante que dans la réalité ! La Commission d'Enquête de 1904 a expliqué que ces échantillons macabres servaient à justifier l'emploi des munitions après que l'on eût tué. Il n'y a donc pas eu de mutilations volontaires de vivants, à quelques exceptions près, qui relèvent de la rapine individuelle. Ne figurent donc sur les photos que des veinards, qui ont passé pour morts au moment d'un massacre, et ont été mutilés de ce fait. Cela figure en toutes lettres dans des témoignages actés par la Commission.

Il ne faudrait donc pas que les mains coupées monopolisent l'attention au point de faire oublier ce qui est réellement en cause : une diminution très importante de la population congolaise imputable au « système léopoldien », dans laquelle les mutilés ne représentent que des exceptions heureuses à des massacres, qui eux-mêmes ne sont que la partie visible de l'iceberg !

On pourrait dire des photos de mutilés des Harris ce qui a déjà été dit du terme « génocide ». En créant – dans le but à leurs yeux louable de donner un choc émotionnel – l'impression qu'on se livrait délibérément dans l'EIC à l'amputation de personnes vivantes, ils ont en fait ouvert toute grande la porte à la défense, car la propagande léopoldienne aura beau jeu de clamer – elle aussi, à bon droit – que ces mutilations volontaires de vivants n'ont jamais eu lieu. (Bien entendu, Léopold n'a jamais ajouté « *c'est simplement qu'on les a pris pour des morts...* »)

L'artillerie lourde

Polémiques et pamphlets sont un terrain sur lequel, souvent, le tout-venant de la production littéraire est œuvre de plumitifs et d'écrivillons. On imagine sans peine le rédacteur très au courant de ce genre de cuisine, le vieux routier à vingt-cinq louis par mois..., un type d'attaque, toujours prêt à engueuler l'adversaire.

Ce polémiste écrivant pour très peu d'argent dans les journaux qui défendent la religion, la famille et surtout la propriété (ou qui les attaquent, car il y en a dans les deux camps), on l'imagine sans peine. Il était, avec sa figure usée, ses yeux brûlés par les veilles, son faux-col de celluloïd et son air triste, le type même du journaliste qui a crevé de faim toute sa vie en servant une cause. Pauvre homme, que tout intimidait dans la vie, il devenait d'une audace, d'une virulence extrêmes dès qu'il se trouvait, la plume à la main, devant une feuille de papier blanc. Il avait ce sens du sarcasme et de l'injure que possèdent les journalistes d'extrême droite ou d'extrême gauche, et rien ne pouvait être plus utile au cours d'une campagne d'opinion. Ses commanditaires, on le suppose, doivent traiter ce plumitif si peu payé avec une bonhomie quelque peu dédaigneuse, sans qu'il en soit ni surpris, ni froissé : quand on a passé sa vie dans les journaux « engagés », on a pris l'habitude de la résignation et on se console de tout en roulant une cigarette de gros tabac.

Un certain nombre d'intellectuels au chômage de ce type émargèrent sans aucun doute au « Fonds des Reptiles » et il y en eut sans doute d'autres du côté de la CRA.

Toutefois, Morel eut la chance de recevoir le soutien de figures littéraires d'un autre calibre, avec Mark Twain et Conan Doyle.

Mark Twain

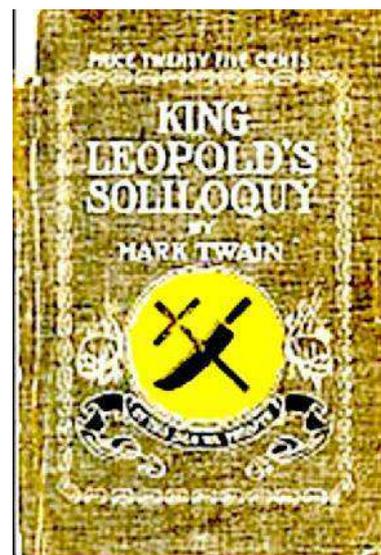
Le célèbre écrivain américain Mark Twain publia en 1905 une virulente satire, « le Soliloque du roi Léopold », où il mettait dans sa bouche les mots suivants :

« Un fou veut m'élever un monument avec mes quinze millions de crânes et de squelettes, et il déborde d'enthousiasme pour cet étrange projet... Avec les crânes, il bâtera un grand monument, réplique fidèle de la pyramide de Chéops... Il veut m'empailler et me dresser au sommet de cette pyramide... Si je vis encore dix ans de plus, on aura assez de nouveaux crânes pour ajouter soixante mètres à la pyramide et en faire le monument le plus haut du monde »

Contrairement à d'autres, Mark Twain se vit honoré d'une réponse, éditée chez les frères Buelens, à Bruxelles, dont on peut supposer qu'elle fut subsidiée par le « Fonds des reptiles ».

A tout le moins y eut-il une brochure anonyme intitulée « An Answer to Mark Twain » qui, étrangement, après une introduction où il est question de l'auteur américain, dont on insinue d'ailleurs qu'il n'a écrit son « Soliloque » que pour des raisons alimentaires, ne parle plus que de Morel !

On ne sait s'il faut y voir une liaison de cause à effet, mais bien sûr Mark Twain ne dut pas être enchanté d'être traité d'écrivain vieillissant dont la vogue est en baisse et qui cherche à relancer sa carrière par un succès sensationnel de mauvais



Couverture de l'édition originale.
Middlebury College Library, 15 Old Chapel Rd.
Middlebury, VT 05753

KING LEOPOLD'S SOLILOQUY

Edition originale, exemplaire de la
Middlebury College Library, 15 Old Chapel Rd. Middlebury, VT 05753
Clemens (Samuel Longhorne) est le vrai nom de Mark Twain.

THE publishers desire to state that Mr. Clemens declines to accept any pecuniary return from this booklet, as it is his wish that all proceeds of sales above the cost of publication shall be used in furthering effort for relief of the people of the Congo State.

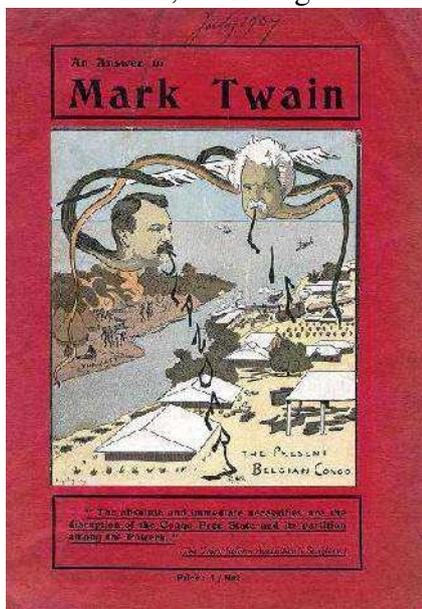
THE P. R. WARREN COMPANY
Boston, Mass., January 1, 1906.

goût³⁰⁴. Toujours est-il qu'en 1906, le petit livre du « *Soliloque...* » fut mis en vente avec une petite étiquette, que voici.

L'éditeur Warren y informait le public que l'auteur ne touchait pas un centime, les bénéfices éventuels devant être utilisés à secourir les populations du Congo.

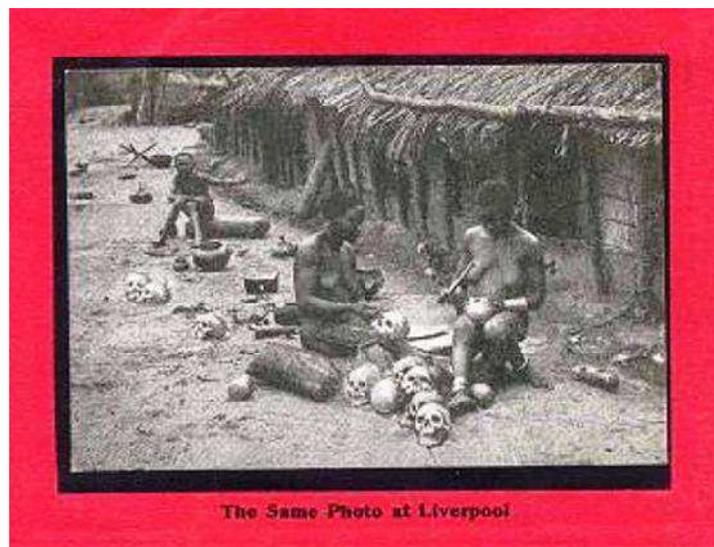
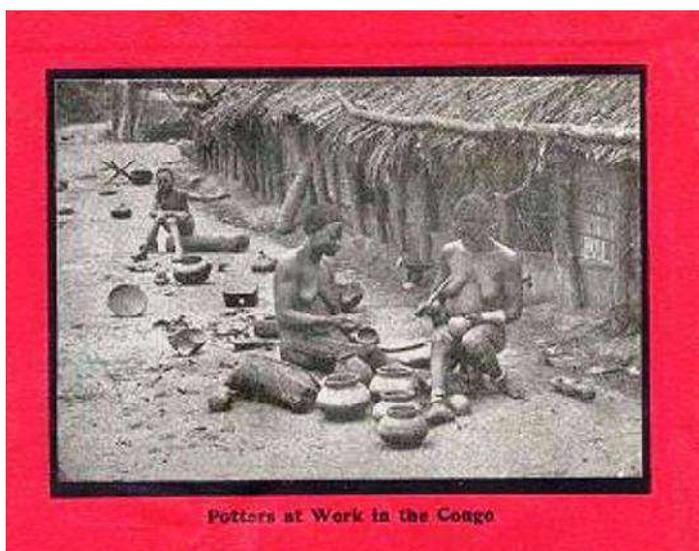
Revenons à la « *Réponse...* ». On y reconnaît dès la couverture un thème que la propagande léopoldienne cultive avec amour : le contraste « avant/après ».

Ainsi, la rive gauche et sombre du passé et ses scènes sinistres d'esclavage et d'incendie, s'oppose à la rive droite illuminée et radieuse. Ce qui n'empêche pas les deux serpents que sont Morel et Twain de cracher sur ce tableau magnifique la calomnie (*slander*) et le mensonge (*lie*).



Cette « réponse » est d'ailleurs fondamentalement un album de photos des réalisations de l'EIC, dont on a déjà dit que personne, même Casement, ne les contestait !

L'illustration ci-jointe me dispense de tout commentaire. Cette œuvrette de propagande contenait aussi, en image et contre la CRA, l'accusation d'utiliser des photos truquées. (On remarquera la référence, une fois de plus à « Liverpool » pour désigner la CRA !) A gauche : « Potiers au travail au Congo ». - A Droite « La même photo à Liverpool ».



³⁰⁴ Cette accusation revoit le jour à peu près à chaque fois qu'un écrivain intervient dans une polémique politique. Le même argument avait été utilisé contre Zola à propos de « *J'accuse...* » pendant l'affaire Dreyfus, et les mobutistes la ressortiront contre Jules Chomé au moment de la sortie de « *L'Ascension de Mobutu* ».

Sir Arthur Conan Doyle



Arthur Conan Doyle, connu pour son célèbre détective Sherlock Holmes, écrivit « *Le Crime du Congo* », qui connut plusieurs éditions. Outre la défense de la liberté de commercer, entendue sainement, c'est-à-dire à l'anglaise, son livre s'attache à démontrer que le régime léopoldien est, en fait, esclavagiste, à ceci près que l'esclave est exploité sur place au lieu d'être déporté et vendu loin de chez lui. Paru à Londres en 1909, juste avant la mort du roi Léopold II, *Le Crime du Congo belge* s'appuie sur le colossal travail de documentation et de lobbying CRA de Morel.

On pourrait penser que Conan Doyle arrivait comme les carabiniers d'Offenbach, puisque la reprise fut chose faite à la fin de 1908 et que, déjà en 1907, toute l'Europe savait que les tractations en cours entre le gouvernement belge et le Roi ne concernaient plus que des détails (pour parler net : le prix du rachat !) mais que la reprise avait désormais l'accord de Léopold II et était, pour ainsi dire, chose faite. La question qui continuait pourtant à se poser pourrait se résumer ainsi : « *Il y aura reprise. Bon ! Mais QUELLE reprise ?* »

D'abord distant, le gouvernement britannique, en particulier le secrétaire au Foreign Office, Sir Edward Grey, s'intéressa davantage à la question. Ce dernier, privilégiant une reprise du Congo par la Belgique, fut d'abord suivi par Morel qui se distança de Grey par la suite, affirmant qu'une annexion ne changerait en rien la situation du pays dans la mesure où les entrepreneurs criminels de l'EIC deviendraient des fonctionnaires belges. Le leader de la CRA penchait plutôt vers un partage du Congo entre la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, qui avaient des colonies adjacentes.

Morel prit cette position nonobstant le fait que cela reposait sur une interprétation incertaine de l'Acte de Berlin et supposerait des négociations de partage qui seraient pour le moins délicates. Les diplomates du Foreign Office devaient la trouver à tout le moins utopique ! Aussi est-ce en privilégiant la « solution belge » à la crise, que le gouvernement britannique fit pression sur l'EIC, mais le Roi Léopold II refusait de céder aux pressions.

Ce que Léopold craignait le plus était la formation d'une sorte de « bloc anglo-saxon » comprenant à la fois l'Angleterre et les Etats-Unis, et il s'efforça de l'éviter en intensifiant sa propagande outre-Atlantique. Longtemps hésitant face à la question, le gouvernement américain du président Theodore Roosevelt, sans doute principalement à cause de la découverte des activités de corruption de Kowalsky, se joignit finalement aux Britanniques, faisant céder le Souverain de l'EIC.

C'est donc dans le contexte du maintien « sous pression » de la Belgique en vue d'une reprise signifiant de vraies réformes qu'il faut situer le livre de Doyle.

Voici donc ce qu'explique « *Le Crime...* »

Depuis la conférence de Berlin (1885), nul besoin de se lancer dans la longue et coûteuse entreprise du bois d'ébène. "Une meilleure compréhension des choses a montré la sottise des vieilles méthodes quand il est si aisé de l'asservir (l'esclave) dans son propre foyer". C'est ce que remarque Sir Arthur Conan Doyle, qui était pourtant d'un tempérament politique très conservateur.

"L'État Indépendant du Congo" fut confié à la gestion du plus grand pillard colonial, le roi des Belges. Touchant 50 % des bénéfices des compagnies qu'il autorisait à exploiter le caoutchouc, il possédait aussi la moitié de ce territoire, 80 fois plus grand que son propre royaume. *Le crime du*

Congo montre la corrélation entre productivité, dividendes, et nombre de morts. La consigne donnée aux supplétifs chargés de le collecter auprès des populations, c'est de rapporter, pour toute cartouche utilisée, une main tranchée. À côté des charges de caoutchouc, ce sont donc de pleins paniers de mains (hommes, femmes et enfants) que rapporte la soldatesque locale. Morel évalue à 10 millions le nombre de Congolais morts pour la cause caoutchouc. Doyle conte l'histoire d'un orphelin parti récolter le caoutchouc : à son retour de forêt, il trouve ses deux jeunes frères éventrés : "*la compagnie, cependant, versa 200 % d'intérêts aux actionnaires*".

Le travail forcé pour la précieuse sève récoltée en forêt ne laisse aucun répit aux indigènes, laissant en friche leurs propres champs. Une défaillance ou un retard dans la livraison, et c'est le village tout entier qui est massacré. Devant de tels arguments, certains Congolais regrettent tout simplement l'époque de l'esclavage, dont leurs bienfaiteurs belges prétendaient pourtant les avoir délivrés : "*les esclaves sont plus heureux que nous, ils sont protégés par leurs maîtres, vêtus et nourris. [...] Non, nous ne sommes même pas des esclaves*".

Eh oui, fini le temps de l'esclavage, voici le temps béni des colonies !

La fin de la CRA

En 1908, le Congo devint alors une colonie belge. Les activités diplomatiques relatives au Congo du gouvernement britannique déclinèrent, mais pas le désaccord de Morel vis-à-vis de cette entreprise coloniale qui demeurait. Il voulait la reprise, mais *aussi* des réformes. Mise à part la « *Charte coloniale* » qui fut discutée et votée avant la reprise, la législation coloniale fut discutée au Parlement belge en 1910 et le point de vue de Morel est fort bien expliqué dans son article, « *L'état actuel de la question Congolaise* », paru dans *Le Courrier Européen*, en 1910, que l'on a déjà pu lire lus haut.

La *Congo Reform Association* fut dissoute en 1913. Morel, quelques années avant son décès, reconnut le bien-fondé des réformes entreprises par la Belgique, se disant confiant en l'avenir du Congo. À travers toute la période coloniale, Morel a été abondamment critiqué par une majorité de Belges. Il a été vu tour à tour comme le propagandiste d'une campagne intéressée, apportant aux Britanniques le prétexte d'une annexion du Congo, puis des intérêts commerciaux britanniques, enfin des intérêts allemands en Afrique centrale, exactement comme ce fut le cas pour Casement. La personnalité de Morel a, et continue à faire couler beaucoup d'encre en Belgique et à l'étranger, à travers de nombreux ouvrages.

On n'a pas tous les jours la chance de voir son contradictoire pendu, comme le fut Casement. Néanmoins, en Belgique, on fit grand cas d'ennuis judiciaires de Morel pendant la guerre, pour une anodine affaire de correspondance, et aussi quand, après la guerre, Morel protesta contre l'emploi, par les Français, de troupes coloniales pour occuper l'Allemagne. Il était un fait que, de la part d'un « défenseur des pauvres Noirs », cela faisait un effet assez singulier !

L'image de Léopold II dans la caricature politique

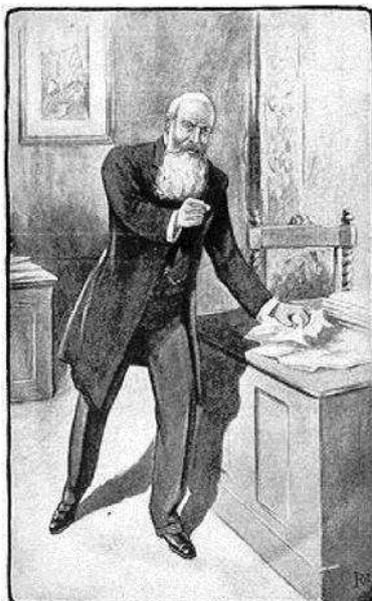


Illustration du « Soliloque... » de M Twain.
Léopold II s'écrie « On ne cite que les faits qui sont contre moi ! »

Tout ceci nous a menés pratiquement au bord de la caricature. Entrons-y carrément Si les hommes politiques sont la cible favorite des caricaturistes, le roi Léopold II ne sera pas en reste. Ce sont ses exploits et déboires sentimentaux et surtout la colonisation du Congo qui seront l'objet des critiques les plus acides.

Le Roi reste aux yeux du public trop exclusivement le diplomate extraordinaire qui, simple particulier, se rendit propriétaire de ce territoire immense qu'il destinait à son pays, plus que réticent. Un territoire africain, qui après avoir failli le ruiner, devint une affaire toujours plus rentable grâce à une exploitation monopoliste qui lui réserva d'énormes profits. Non content d'être vilipendé dans des textes, le Roi devint aussi une des Têtes de Turcs des caricaturistes.

L'époque a le crayon féroce au moins autant qu'elle a l'insulte facile quand la polémique s'en mêle. Le XIX^e siècle est l'âge d'or de la caricature.

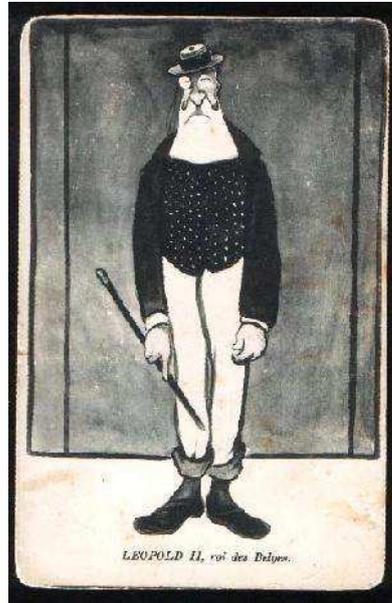
« Les fous sont au pouvoir. Sur le papier, les lignes s'étalent et racontent une histoire. Un roi nu règne sur un peuple de marionnettes. L'encre noire se rit des espaces blancs. La lumière apprivoise les ténèbres. La mort a été assassinée. L'indicible court le long des lignes, éclate dans une ombre et s'évanouit dans un rire.

« La caricature nous fait les contemporains affectifs de ceux auxquels elle s'adressait. Miroir déformant des événements, elle est fidèle aux passions d'une époque, grossissant mille fois les peurs et les déceptions collectives, les révoltes et les rêves des peuples. A travers elle, c'est l'image de la réalité que l'on saisit bien plus que la réalité elle-même, c'est l'histoire des représentations mentales qui s'enrichit plus encore que l'histoire politique.

« Par nature, la caricature est polémique. Elle stigmatise, tourne en ridicule, appelle au combat. A travers l'ironie, les métaphores, les simplifications outrancières et bien souvent la plus totale mauvaise foi, le lecteur est introduit dans un imaginaire maléfique où règnent la laideur et l'expressivité, le physique révélant le moral. De fait la caricature, en quelques coups de crayon, cherche à provoquer une réaction émotionnelle à travers une transgression iconoclaste. Ainsi, d'une part, elle a une fonction démystificatrice: elle dénonce les complots, désigne les coupables, nomme les victimes, et, par là même, a contrario, appelle un monde meilleur, attend un sauveur, prône des

valeurs »³⁰⁵

Les caricaturistes d'alors sont de véritables artistes et non des journalistes comme ils le deviendront après la première guerre mondiale. Leurs œuvres sont publiées dans une presse spécialisée, les journaux satiriques, plutôt que dans la presse quotidienne. Ces feuilles sont innombrables et le plus souvent éphémères.



Léopold a donc figuré en bonne place parmi les « premiers sujets » des caricaturistes belges. De 1884 à 1914, les satiriques belges publient plus de trois cents caricatures où Léopold II est mis en scène. La presque totalité des caricatures de Léopold II sont publiées dans des feuilles satiriques d'opposition, libérales radicales surtout³⁰⁶ et socialistes à la fin du règne³⁰⁷. Autrement dit, le roi Léopold n'apparaît guère dans les feuilles conservatrices catholiques³⁰⁸ ou même libérales. (Avec le roi Albert I^{er}, ce sera l'inverse).

La personne de Léopold, homme de très haute taille, avec son fort long nez et sa grande barbe, ne pouvait que tenter les caricaturistes, qui ne se firent pas prier. Voici un portrait de Léopold II, d'après un invité lors d'une réception à l'ambassade d'Autriche : « Dans la foule des invités, on distinguait le roi des Belges à sa grande taille, son grand nez, sa grande bouche ; avec son épée qui lui battait les jambes, il avait l'air d'un fonctionnaire qui met son uniforme sans savoir le porter ».

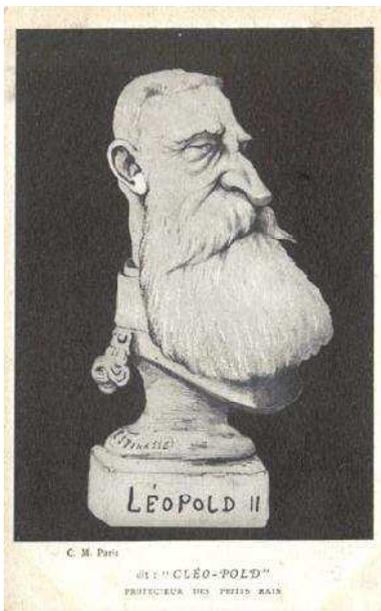
Outre le physique du Roi et les ressources du pathétique que les atrocités congolaises offraient aussi bien à ceux qui tenaient le crayon qu'à ceux qui maniaient la plume, il y avait aussi le piment des

³⁰⁵ YPERSELE, Laurence van « L'image du roi dans la caricature politique en Belgique de 1884 à 1914 », Bruxelles, BTNG I RBHC, XXVI, 1996, 1-2, pp. 133-1M

³⁰⁶ Comme, par exemple, *Le Frondeur* de Liège (1887-1888) et *Le Rasoir* de Liège (1869-1889) : tous deux très anticléricaux, mais attaquant aussi Frère-Orban et les libéraux doctrinaires. Les centres d'intérêt du premier restent plus locaux et "sociaux" que ceux du second plus ouvert sur la politique nationale. Lx *Bombe* de Bruxelles (1878-1887) et *La Patrouille* (1884- 1891), dont le héros est Jarison et la bête noire Woeste; *La Trique* (1879-1889 et 1905-1906), très proche des socialistes, etc. Au début du 20^e siècle, certains journaux, comme *La Réforme* (1884-1907) de Georges LORAND, commencent à publier des caricatures,

³⁰⁷ Comme *Le Cri du Peuple* (1907).

³⁰⁸ On compte une dizaine de caricatures publiées par *Le Sifflet* (1894-1914) et *Le Tirailleur* (1881-1894).



situations graveleuses.

Léopold était quelque peu porté sur la galanterie. Il prêtait ainsi le flanc aux plaisanteries grivoises, du fait de sa liaison avec la « baronne Vaughan », qui était réelle, et des nombreuses aventures qu'on lui prêta. (Son cousin, Edouard VII, le surnommait « Cléopold » du fait qu'il avait passé pour avoir les faveurs de Cléo de Mérode³⁰⁹, rumeur dépourvue de fondement, ou même due à une indiscretion « publicitaire » de la célèbre danseuse et courtisane).

A travers les caricatures de cette fin de siècle, on retrouve tous les débats qui agiterent la société belge de l'époque. Or, Léopold II apparaît très souvent dans des domaines tels que la question militaire, le Congo ou les rapports qu'il entretient avec ses ministres. Il est par contre, pratiquement absent d'autres domaines pourtant importants et largement abordés par la caricature, comme la question sociale ou celle du suffrage universel. En fait les deux tiers des caricatures qui mettent Léopold II en scène concernent la politique intérieure.

Et c'est peut-être là ce qui fait la grande différence entre la production belge et celle d'ailleurs. En Belgique, Léopold II est l'objet parfois de discussions et de critiques qui ne regardent pas que le Congo, alors que dans les publications anglo-saxonnes, le Congo et les atrocités de l'EIC sont pratiquement le sujet unique qui met les crayons en branle !

Il n'y a donc pas eu abstention, sur ce sujet, de nos propres dessinateurs satyriques. Et non seulement les caricatures belges sont bien présentes, mais, dans leurs thèmes, elles marquent un net tournant entre deux périodes. Avant les révélations de Casement, puis de Morel et de la Commission d'Enquête, les caricaturistes traitent plutôt le Congo, à la Georges Lorand, en couteuse fumisterie. Par la suite, c'est le « caoutchouc rouge » qui prend la vedette, qu'il s'agisse de la production belge ou de la reprise, par des périodiques belges, de caricatures étrangères, en général britanniques.

Emprunts et gros sous

Entre 1885 et 1900, le sujet de presque toutes les caricatures belges est le « gouffre financier » du Congo, la mise en balance des « gaspillages congolais » du Roi avec des besoins urgents et non satisfaits en Belgique, ou encore les velléités royales de « refiler » à la Belgique cette affaire coloniale non rentable, voire ruineuse. Cela correspond d'ailleurs, objectivement, à la période de « vaches maigres » que Léopold II travers dans les premières années de l'EIC. Une crise économique sévit alors dans toutes l'Europe, et l'argent que le roi consacre au financement de l'EIC., paraît un scandale.

³⁰⁹ Cléopâtre-Diane de Mérode, dite Cléo, est une danseuse issue, par sa mère, de la branche autrichienne de la famille belge de Mérode, née à Paris le 27 septembre 1875 et morte dans cette même ville le 17 octobre 1966. Formée à l'école de danse de l'Opéra de Paris, cette jeune noble entreprend une carrière indépendante internationale à partir de 1898 et danse jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elle se produit à l'exposition universelle de Paris en 1900 dans les « danses cambodgiennes ». Elle reparait ponctuellement sur scène en 1934. Sa beauté délicate, hors des canons « 1900 », est restée légendaire, ainsi que les hommages qu'elle reçut de quelques célèbres soupirants, dont le roi Léopold II, aventures qu'elle relate dans ses mémoires, *Le Ballet de ma vie*. Elle a posé pour le sculpteur Alexandre Falguière, pour les peintres Degas, Boldini, représentée par Toulouse-Lautrec. Elle fut la première femme dont l'image photographique, due notamment aux photographes Paul Nadar, fils et successeur de Félix Nadar, et Léopold Reutlinger, a été diffusée à l'échelle mondiale; sans oublier le photographe Charles, Pierre Ogerau (1868-1929) qui prit de nombreuses photos d'elle, entre 1895 et 1902, et dont une photo de 1895 servit pour la couverture de ses Mémoires (elle avait insisté pour que ce soit cette photo, qui soit retenue). Éluë reine de beauté sur photographies par les lecteurs de *L'Illustration* en 1896 parmi 131 célébrités, elle accrut sa notoriété la même année avec un parfum de scandale, à l'exposition de la *La Danseuse* d'Alexandre Falguière au Salon de Paris. Ce nu en marbre blanc grandeur nature, pour lequel elle prétend n'avoir posé « que pour la tête », très reconnaissable à sa fameuse coiffure « à bandeaux », a été soupçonné d'être tiré d'un moulage sur nature de son corps



La Bombe, 1er mars 1884

“Questions brûlantes”, par C.D. Gargousse (pseudonyme de J.B.C. Poteaux) “Et nous! ... A quand notre tour?...”

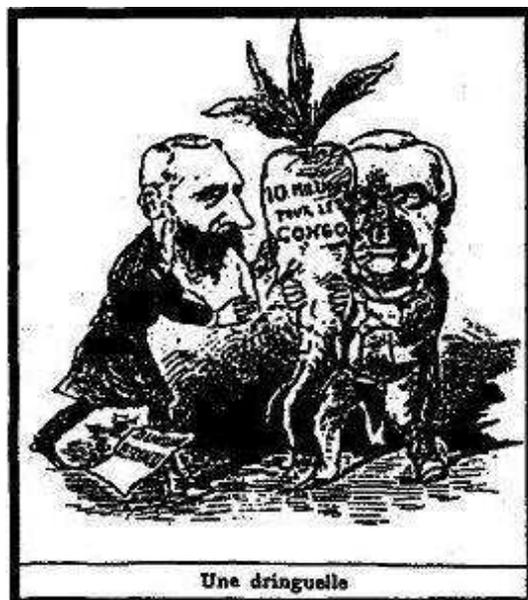
Le roi est en train de donner le biberon (marqué “pour les noirs 10 millions”) à un négriillon qu’il a sur les genoux. A côté, le berceau porte l’inscription “Afrique centrale”.

Derrière le roi, des ouvriers réclament son attention. Leur désarroi est repris sur un écriteau: “Les effets. Belgique. Des milliers d’ouvriers tailleurs, selliers, armuriers, boutonniers et autres esclaves blancs sans ouvrage depuis un an! ...”, et représenté par la scène ? En haut à gauche: un militaire nu sonne au ministère pour demander “Notre nouvel uniforme s.v.p.???”

La Patrouille, 21 juillet 1889

“Une dringuelle”³¹⁰

Beernaert tend au roi une carotte marquée “10 millions pour le Congo”. Ce dernier se précipite pour la prendre et laisse tomber un papier où on lit “Démission Beernaert”. Dans un poème de sept strophes qui accompagne le dessin, Beernaert promet au roi tout ce que celui-ci pourrait désirer, pourvu que le souverain lui fasse grâce de l’échec électoral que la majorité catholique vient d’essuyer face aux libéraux et le maintienne à la tête du gouvernement. Pour cela Beernaert promet dix millions -



bien nécessaires à Léopold II - sous formes de prêt à l’E.I.C. En réalité une des raisons d’entente entre le roi et Beernaert est leur convergence de vue en matière coloniale.



La Trique, 31 mars 1889

«Un cadeau royal! »

Le roi porte un énorme lapin marqué “Congo”.

Les seules ressources du roi ne suffisent pas. Il a donc recours à un emprunt à primes dont les Chambres belges avaient

³¹⁰ Dringuelle : pourboire (déformation wallonne de « drinkgeld »)

autorisé le placement en 1887. En 1889, le gouvernement avait consenti un emprunt de dix millions qui faillit être un désastre pour le roi.



La Chaudière, 10 février 1895

“Une amère pilule”

—Allons, ma petite poulette, avalez-moi ça, c’est du nounou.

— Non, je me méfie.

— Voyons, cela fera plaisir au patron!

— Alors, je me méfie davantage.

De Burlet tente de faire avaler une pilule noire “Congo” à la Belgique, représentée par une femme couronnée et maintenue assise par Beernaert qui lui tient les épaules. le roi, portant monocle, observe la scène, caché derrière les tentures, Le chef du Cabinet, Jules de Burlet (1844-1897) est chargé de présenter aux Chambres le projet de reprise du Congo que Léopold II avait accepté vu les difficultés financières auxquelles il était confronté.. On y renonça devant l’impopularité du projet.

Caoutchouc rouge et travail forcé

Le Peuple, 10 décembre 1906

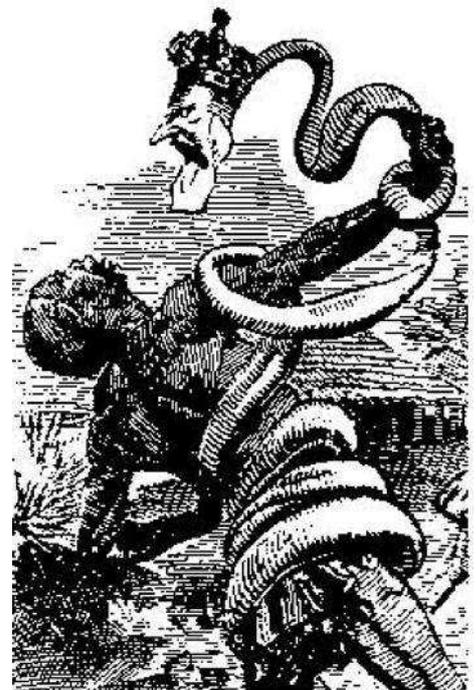
“Dans les replis du caoutchouc”.

“L’Etat “libre” du Congo”

Cette caricature a été reprise du *Punch or the London Charivari*, 28 novembre 1906, signée Linley Sambourne et titrée “in the rubber coil”.

Un serpent ayant la tête du roi Léopold enserre et s’apprête à mordre un Noir épouvanté.

Ce dessin illustre les révélations du rapport Casement et d’autres sur les atrocités congolaises dont Léopold II était responsable.



“La production du travail libre”

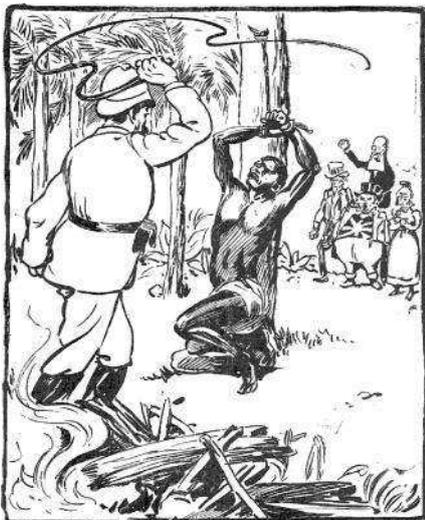
La Trique, 25 février 1906

Les indigènes qui travaillent au Congo sous la menace du fouet, produisent des richesses qui ne profitent qu’à Léopold II personnellement. Le roi figure au bas de l’image, entouré de sacs remplis de pièces d’or.

Cet enrichissement était perçu comme plus personnel encore qu’il ne l’était, car on mettait en avant les villas dans le Midi de la France plutôt que les sommes considérables englouties par le « prédateur désintéressé » dans l’embellissement des villes belges, en particulier Bruxelles et Ostende.



« *L’œuvre civilisatrice léopoldienne* »



« *L’Almanach du Reuple* » 1907 (Collection Depris).

Cet almanach était publié sous la direction du Conseil général du Parti Ouvrier Belge (POB), ancêtre du parti socialiste.

Ce dessin de 1907 était cependant très en dessous de la réalité, puisqu’il est alors en pleine affaire du « caoutchouc rouge »..

Les sacs d'or de Sa Majesté

A partir du moment où le Congo commença à rapporter, Léopold apparut très fréquemment dans les dessins en compagnie de sacs d'or qui font vigoureusement concurrence, par leur volume, à ceux de l'Onc' Picsou.

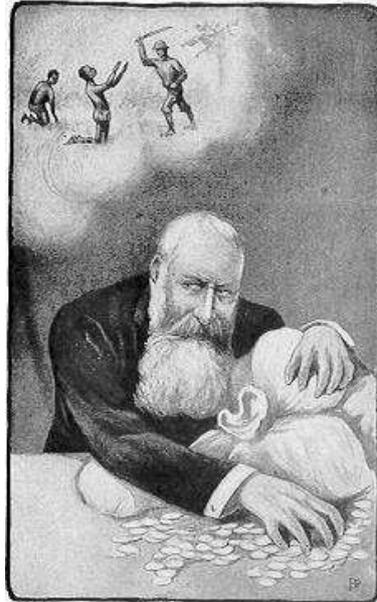


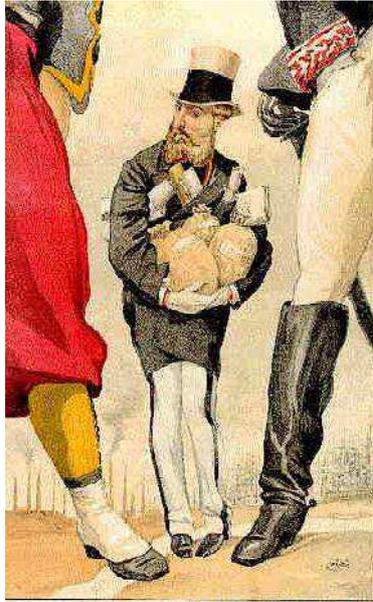
Illustration de Mark Twain : « *King Léopold's Soliloquy* »
Middlebury College Library, 15 Old Chapel Rd. Middlebury, VT 05753

Et, d'une manière ou d'une autre, cette allusion à la fortune s'accompagne toujours d'un rappel de l'origine sinistre de ce pactole. On le montre par exemple dans la pose classique de l'avare, à la façon de Shylock, vautré sur son or, l'œil allumé et les doigts crochus, cependant que dans un nimbe apparaît une petite scène congolaise typique : un Blanc bat impitoyablement des Congolais agenouillés et suppliants.



Caricature de Léopold II (© Selva/Laemage)

. D'autres dessinateurs, plus expéditifs, se bornent à le charger d'une bourse gigantesque, sur laquelle le mot « CONGO » figure en lettres énormes, sans oublier pourtant de le doter de doigts crochus qui sont plutôt des serres d'oiseau de proie...



Il arrive quelquefois, mais c'est assez rare, que l'on évoque, à côté de ses biens mal acquis, sa situation incommode de petit roi entouré de puissants voisins. (A gauche, un zouave français, à droite un officier allemand, situation qui évoque, au choix, la situation de la Belgique ou celle de l'EIC, entre le Congo français et l'A.O.A.)

Galanterie et corruption

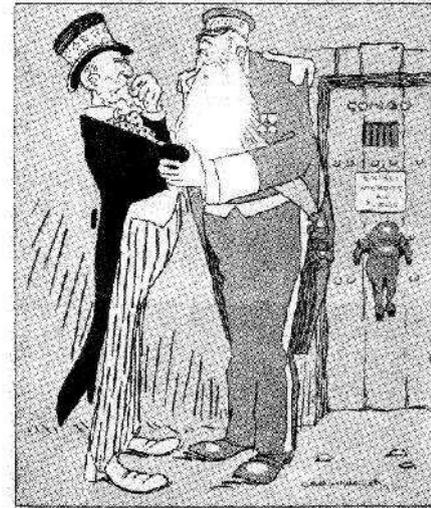
Cet or, à en croire les caricaturistes, sera employé fondamentalement à deux usages: acheter des femmes ou des consciences. On n'a guère brocardé le goût de Léopold pour les bâtiments démesurés, qui aurait pourtant pu être un thème juteux.

Du point de vue des caricaturistes, évidemment, agir ainsi était de bonne guerre. Puisque Léopold II pressurait les Congolais par des moyens abominables pour extraire de l'argent du Congo, insister sur le caractère... disons « léger » de ses dépenses le rendait encore un peu plus monstrueux !

On ne manqua pas d'évoquer à ce sujet les aspects les plus contestables de sa vie privée. Par exemple, comme ci-après, on faisait dériver le pseudonyme de sa maîtresse de l'argent qu'elle reçoit, et qui lui est remis avec la phrase « Voici pour vos gants ». En effet, cette personne (photo) de son vrai nom Blanche Delacroix, se faisait appeler « baronne Vaughan » (Et non « comtesse », comme l'avance le caricaturiste).



Certes, il était tentant de faire du Roi un « infâme complet » qui, non seulement s'enrichit d'argent mal acquis, mais de plus s'en sert pour se vautrer dans le stupre en compagnie d'hétaïres lascives et de pulpeuses pécheresses aux corps somptueux. Il faut quand même rappeler que le Congo ne se mit vraiment à rapporter de quoi « faire des folies » que



LES MARCHANDISÉS
 ... Au lieu de servir de bien-être, ce qui est le but de toute œuvre humaine, le Congo est devenu un pays où l'on ne fait que vendre et acheter des marchandises...
 BUSINESS IN BUSINESS
 ... Le Congo est devenu un pays où l'on ne fait que vendre et acheter des marchandises...
 ... Le Congo est devenu un pays où l'on ne fait que vendre et acheter des marchandises...



COMMENT ON DEVIENT COMTESSE
 LUI. — Voilà pour vos gants...
 ELLE. — A quel de ce jour, je me nommerai comtesse de Vaughan.

lorsque le souverain eut soixante ans passés. A cet âge-là, même s'il demeure salace, un homme a ses plus beaux coups de rein derrière lui !

En fait, si Léopold donna tant soit peu dans la galanterie et les « péchés parfumés », surtout à la fin de sa vie, son argent fut avant tout placé en titre, terrains et bâtiment, ou servit à financer ses grands bâtiments. Les fantaisies d'alcôve ne sont pas publiques. Et ce qui intéressait Léopold, c'était la richesse bien visible. Cet argent est pour lui la preuve tangible de la justesse de ses vues, et il est donc là pour être montré. On en revient toujours au même point : montrer qu'il a eu raison.

Une partie lui servit, de plus, à acheter la bienveillance des journaux (le « Fonds des Reptiles ») des consciences ou des bonnes volontés, comme l'insinue cet autre dessin, où on le voit offrir à l'Oncle Sam « du caoutchouc pour se faire une conscience élastique »... à condition de ne pas se mêler de ce qui se passe derrière la porte fermée du Congo, à laquelle est clouée la dépouille d'un petit Congolais et dont Léopold, dit sa casquette et le « concierge ».

La part des sanglants profits congolais qui resta entre les doigts mignons de quelques jeunes personnes de petite vertu, mais de grande expérience est, au regard de l'ensemble, négligeable.

La caricature étant, en général, un dessin accompagné de peu de texte, elle peut donc être

traduite à peu de frais, ce qui fait que les thèmes caricaturaux franchissent aisément les frontières. En voici quelques exemples :



Caricature allemande :
Extrait du *Dorfbarbier* reproduit par Gustave Kahn dans
« *Europas Fürsten in Sittenspiegel der Karikatur* ».



Caricature anglaise :
Sir F. Carruthers Gould, dans « *The Westminster Gazette* ».

Hommage du « Daily Chronicle » de Londres à l'activité polémique de Mark Twain.



LA DAME : Ce qui lui manque, Monsieur, c'est le sens de l'humour !

LEOPOLD : Oui, Mme Eddy, M'dame, et de pouvoir apprécier des efforts désintéressés en faveur de l'humanité souffrante.

(La couronne, aux pieds de Mark Twain, porte un ruban disant « Apprécié dans le monde entier ».)

Enfin, en un mot, au début du XX^e siècle, Léopold II fit couler des torrents d'encre et fut l'objet d'une montagne de publications diverses, de genres fort divers et de plus ou moins bon goût. Cette littérature se répandit dans toute l'Europe et eut pour effet, au bout d'un certain temps, d'inquiéter et de réveiller les Belges assoupis.

Dans l'ensemble, cependant, la littérature de la CRA eut relativement peu de lecteurs en Belgique. D'abord, la connaissance de l'anglais étant peu répandue, il fallait que les publications que l'on souhaitait répandre fussent traduites. D'autre part, comme nous l'avons vu, ces informations se répandaient surtout dans la presse libérale ou socialiste. Or, ceux qui s'intéressaient le plus au Congo, dans le grand public, étaient les Catholiques, nourris de lénifiante et édifiante littérature missionnaire.

Le Congo en vitrine - Premier Tableau : « Il faut coloniser »

« 6 octobre 1894,

« Au moment précis où j'écris ces premières lignes, les derniers Congolais de l'Exposition d'Anvers quittent notre pays. Coïncidence toute fortuite, et dont j'ai plaisir à tirer parti en disant à nos hôtes non pas « adieu! », mais « au revoir! », « à bientôt! », et ce au nom de la Belgique entière, de la masse des fervents de la première heure comme des indifférents de la dernière, tous ne formant plus aujourd'hui qu'un noyau compact rallié sans retour à l'idée coloniale.

« Un labeur de quinze ans, auquel s'applique mieux que jamais l'appréciation de de Brazza : « Travail de Titan accompli avec des moyens de Pygmées »; une série ininterrompue de succès scientifiques, économiques, moraux, militaires; l'appel à la vie civilisée de tout le cœur de l'Afrique; l'anéantissement, dans des territoires cent fois grands comme la mère-patrie, de la race maudite dont les razzias envoyaient sur les marchés d'Europe l'ivoire volé et sanglant, dans les harems d'Orient les orphelines violées; l'ordre, la justice, le travail, la foi, révélés à des millions d'êtres humains ; l'admiration imposée au monde entier; tout cela affirmait et consolidait l'œuvre du Roi-Souverain, affirmait et consolidait l'indépendance de la Belgique, affirmait et consolidait notre volonté de garder parmi les nations civilisées une place digne d'envie, un rôle d'apôtre et de croisé, la gloire impérissable d'avoir osé, nous, si petits par nos limites, prendre à la gorge le mal hideux, l'immense et fondamentale question de la traite.

« Il y a quelques années à peine, la gigantesque masse de l'Afrique n'apparaissait encore à l'imagination troublée que comme une accumulation de ténèbres; les bords en étaient connus, mais il n'y venait que d'horribles négriers dont les bâtiments de transport s'appelaient des « tombeaux » du côté de l'Asie et de l'Europe, nos civilisations avaient voulu s'épanouir, mais s'étaient éteintes sans aucun germe; nous en voyions arrachées et extraites, depuis des époques indéterminées, par convois et

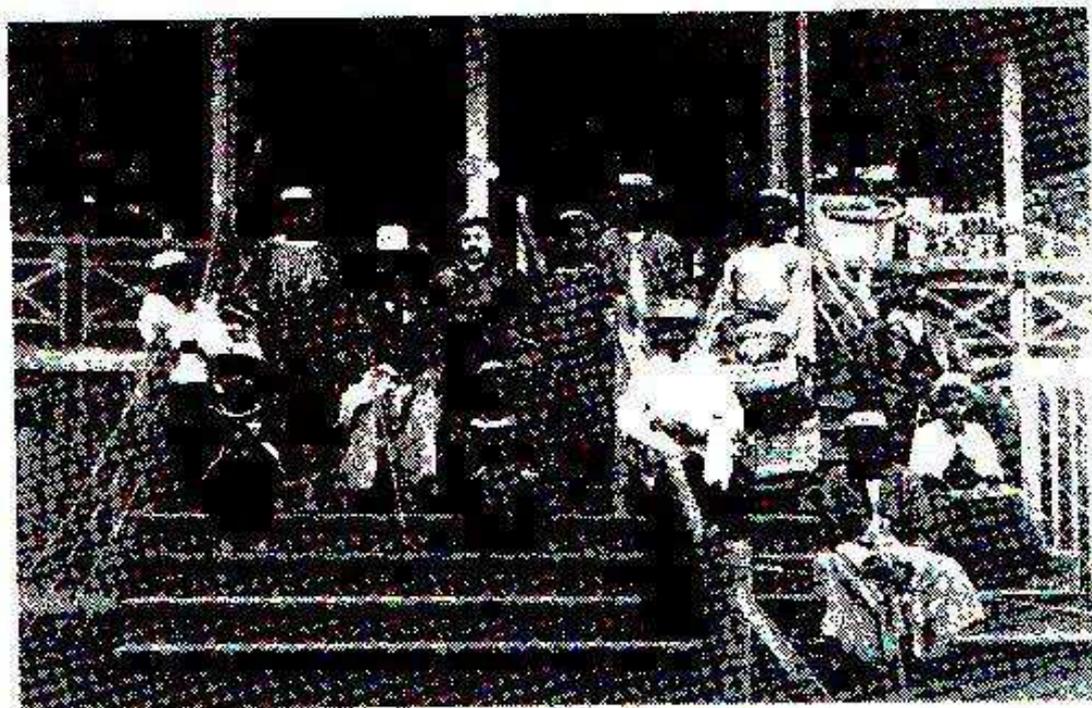


par cargaisons incessamment renouvelés, des foules et des multitudes de familles humaines, dont la provision devait être intarissable. »³¹¹

Ainsi s'exprimait le Lieutenant Charles Lemaire, à la première page d'un livre consacré au Congo et sortant en librairie peu après une exposition sur le Congo...

Typiques de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, qui voit le triomphe des théories libre-échangistes, les énormes foires que sont les expositions universelles ont jalonné, durant plus d'un siècle, notre histoire politique, économique et sociale. Elles appartiennent maintenant à la «mémoire collective». Toutes se voulaient le bilan d'une époque, une étape dans la marche du progrès universel. Toutes ont revêtu des significations matérielles ou morales plus ou moins apparentes : stimulant économique, affirmation prestigieuse d'un régime politique, reflet des aspirations d'un type de société en pleine expansion.

Dès les débuts (la première exposition universelle se tint à Londres en 1851), les grandes nations impérialistes (Grande-Bretagne, France) avaient pris l'habitude d'associer leurs empires coloniaux à leurs sections nationales. C'est que, visitées par des millions de personnes - simples badauds ou chefs d'Etat - répercutées dans le monde entier par les médias, les «*world's fairs*» constituaient un champ d'application rêvé pour la propagande coloniale. Une propagande active est efficace si elle se manifeste là où le public est le plus nombreux, là où les gens d'affaires ont accès le plus facilement. En Belgique, les responsables de l'EIC avaient parfaitement réalisé la valeur de ces opportunités..



LES CONGOLANS
« Souvenir de l'Exposition Universelle d'Anvers ». 1885 ».
Coll. Dierickx.

³¹¹ LEMAIRE, Charles, «Congo et Belgique » Bruxelles, Imprimerie scientifique Charles Bulens, 1894

On trouva ainsi un Pavillon du Congo, et plus tard du Ruanda et de l'Urundi, dans les principales expositions universelles belges : Anvers 1885 et 1894, Tervuren 1897 (dans le parc autour de l'actuel Musée de l'Afrique centrale), Bruxelles 1910, Gand 1913, Anvers-Liège 1930, Bruxelles 1935 et 1958. On s'en doute, l'évocation de l'œuvre coloniale belge en Afrique évolue selon le contexte historique international et l'intensité du mouvement expansionniste belge. On peut ainsi distinguer trois grandes étapes au long d'un siècle d'expositions universelles.

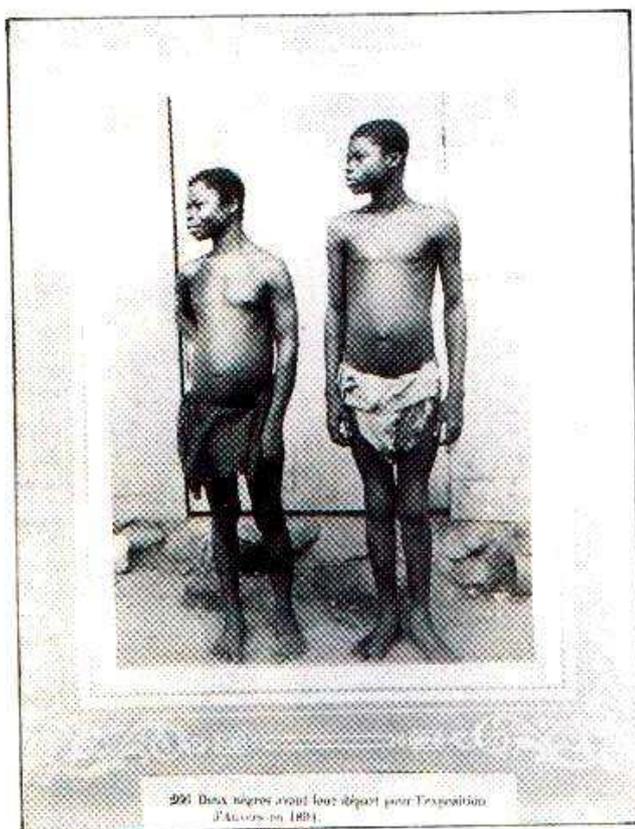
Au XIX^e siècle, il s'agit avant tout de convaincre la population de la métropole qu'il faut coloniser.

Les « world's fairs » qui suivirent (de 1910 à 1935) s'inscrivaient dans un contexte de colonialisme triomphant.

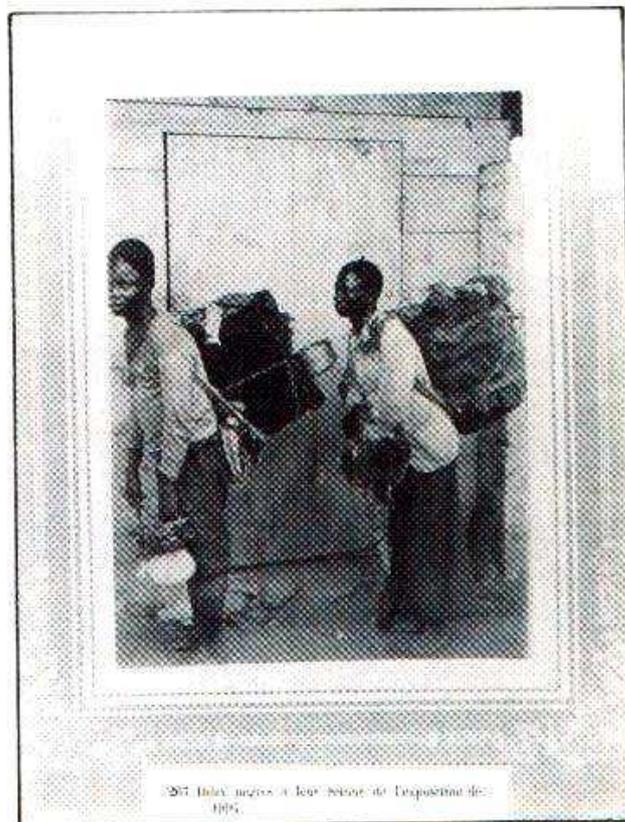
Enfin, l'expo 58, se tenant à Bruxelles, fut une sorte d'apothéose rayonnante d'optimisme matériel, bientôt suivi par un crépuscule aussi subit que sinistre.

Pendant près d'un siècle, depuis 1851 jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, qui sera suivie de l'ère des décolonisations, les expositions coloniales et les sections coloniales des expositions universelles s'affirmèrent, parmi les éléments constitutifs du discours sur l'Afrique et de l'image de l'Afrique en Europe, comme un des médias les plus influents socialement. Les expositions ont un caractère public et une forte accentuation du côté spectaculaire où se mêlent des aspects de la foire traditionnelle, des expositions-foires industrielles, du musée (ethnologique et artistique) ainsi que, par certains éléments, du zoo (y compris, parfois, un « zoo humain »). De plus, les expositions coloniales étaient susceptibles d'atteindre un public non-lettré et peu accoutumé à la lecture de livres et de journaux.

Premières représentations du Congolais en Belgique : civiliser, vêtir ceux qui sont nus. Le mythe du progrès.



Deux négres avant leur départ pour l'Exposition d'Anvers en 1894. (Tervuren, M.R.A.C.)

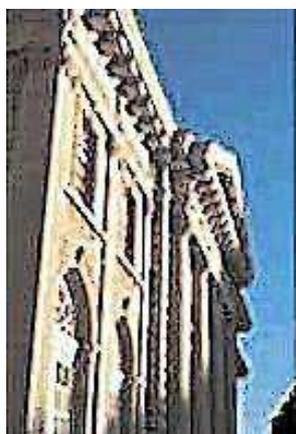


Deux négres après leur retour de l'Exposition d'Anvers en 1894 (Tervuren, M.R.A.C.)

Dans ce domaine des expositions, il n'y a ni changement, ni coupure : la continuité est parfaite entre le Congo léopoldien et la colonie belge. L'exposition de 1897 fournit d'ailleurs un élément matériel de continuité. Cette exposition, dite de Bruxelles-Tervuren vit la mise en service des premiers bâtiments voués au Congo sur le site de ce qui est aujourd'hui le Musée Royal de l'Afrique Centrale, dont les bâtiments ne furent achevés, dans leur présent état, qu'en 1910, alors que l'Etat Indépendant du Congo était entre temps devenu le Congo belge.

En cette fin du XIX^e siècle, on assiste à une profusion d'expositions universelles qui élisent domicile dans les grandes villes européennes et rencontrent un énorme succès. Léopold II en était un fervent partisan et c'est sur son insistance qu'une exposition (simplement nationale, celle-là) se tint à Bruxelles en 1880. Et, bien entendu, il tint, lors des expositions ultérieures, à en soigner les sections coloniales !

Une section soignée consacrée au Congo suppose bien sûr d'avoir des objets congolais à exposer ! Ce sera l'origine du débat³¹² sans cesse renaissant sur le pillage des objets artistiques, rituels et religieux congolais conservés au MRAC.



Le Palais des Colonies

À partir de 1891, le gouverneur général de l'État indépendant du Congo envoie au personnel territorial plusieurs circulaires prescrivant des récoltes raisonnées d'objets en vue d'expositions coloniales qui doivent se tenir à Anvers en 1894, à Bruxelles avec une antenne à Tervuren, en 1897, ainsi que des collections pour le futur Musée de Tervuren. Il semble évident d'après ces documents, que les administrateurs et les militaires sont en droit d'exiger, voire de confisquer, des pièces. Il est intéressant de noter d'ailleurs que certains refusèrent d'obtempérer pour des raisons diplomatiques ou personnelles, voire affectives, quand ils avaient lié certaines relations avec des populations particulières ou quand ils avaient établi des pactes avec certaines d'entre elles.

En 1897, l'Exposition coloniale a lieu à Tervuren dans le Palais des Colonies et les collections ethnographiques constituent le décor exotique de mises en scène qui visent la promotion de la mission civilisatrice de l'entreprise coloniale. Les collections africaines sont donc déjà à Tervuren mais pas encore dans l'actuel bâtiment du Musée. Elles ne cessent de croître : l'arrivage en provenance d'Afrique est constant. Dans les dossiers ethnographiques de l'époque, rien ne permet d'affirmer que les objets sont extorqués selon les méthodes qui avaient cours les années précédentes mais rien non

³¹² Dans ce débat, les Congolais ont tendance à souligner avant tout qu'on les a volés, ce en quoi ils ont raison, et les Belges, qu'ils ont assuré la conservation de chefs d'œuvre artistiques, ce en quoi ils n'ont pas tort. Il faut bien dire que, au-delà des débats belgo-congolais, c'est un problème qui concerne toutes collections d'art en général. Tous les musées du monde sont pleins d'objets pillés et de prises de guerre. Mais ils dépensent aussi des moyens considérables pour conserver et restaurer les œuvres dont ils sont dépositaires. Moyens que n'ont en général pas les pays dont ces œuvres proviennent.

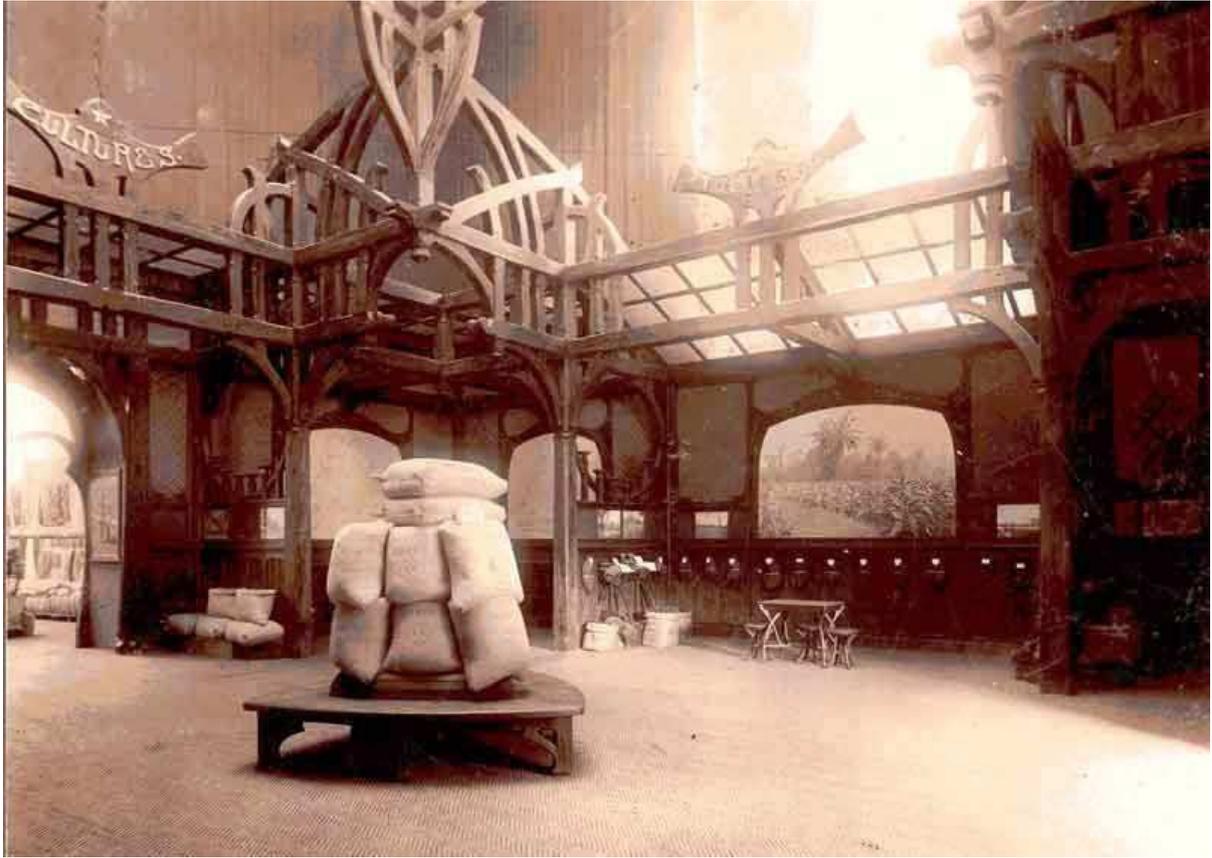
plus ne vient prouve qu'ils ont été achetés ou échangés, car lorsqu'il y a échange ou achat, généralement, les termes des transactions sont scrupuleusement notés dans les dossiers ethnographiques. Par ailleurs, la position occupée par les administrateurs coloniaux, en général, et les Blancs, en particulier, met les Africains dans une situation quelque peu particulière : ils ont plutôt tendance à donner leurs objets qu'à les échanger ou à les monnayer.

Pour mieux faire connaître le travail de développement et de civilisation au Congo et pour donner au peuple belge une meilleure idée du potentiel économique de cette région, Léopold II souhaitait aménager une sorte de musée, de « vitrine » de son Congo³¹³. Il projetait initialement d'ajouter une aile coloniale au Musée d'Histoire Naturelle et au Parc du Cinquantenaire, tous deux situés à Bruxelles. Comme ces projets ne prenaient pas forme assez vite à son goût, le roi opta pour une exposition sur ses domaines royaux de Tervuren, domaines qu'il avait très bien connus quand il était jeune Duc de Brabant. Il profita de l'Exposition Universelle de Bruxelles de 1897 pour ouvrir officiellement un département congolais à Tervueren. Dans le Palais des Colonies – spécialement conçu à cet effet – furent exposés les principaux produits d'importation et d'exportation du Congo, des objets d'intérêt ethnographique, des animaux empaillés, le tout dans un décor Art Nouveau.

En 1897, nous aurons à en reparler, l'Art et les artistes furent mis fortement à contribution. Tout l'aménagement de l'expo coloniale à Tervuren avait été réalisé par l'architecte belge Paul Hankar, lui-même inspiré par l'art japonais. À cette époque, il est vrai, le groupe des XX et la libre esthétique, animés par Octave Maus, donnaient le ton en matière d'art. Il est intéressant de noter au passage que ce fut une des rares occasions où Léopold II passa une importante commande officielle à des représentants de « l'Art Nouveau ». S'il avait tendance à être d'avant-garde en matière de sciences et de techniques, ses goûts esthétiques l'inclinaient plutôt vers le néo-classicisme français dont Giraud, son architecte favori, était un notable représentant.

Le « Salon des Grandes Cultures » était consacré à trois produits importants: le café, le cacao et le tabac. L'architecte décorateur belge Georges Hobé (1854-1936) avait conçu pour cette salle une impressionnante structure en bois. Les lignes souples de la charpente, caractéristiques du style art nouveau, évoquent la luxuriance de la végétation tropicale. La construction mettait en même temps en valeur les essences forestières congolaises. Le bois utilisé provient du *Bilinga*, arbre de la forêt équatoriale africaine d'un diamètre au tronc d'un mètre et demi et pouvant atteindre jusqu'à 50 mètres de hauteur. Les qualités esthétiques et techniques de cet acajou jaune du Congo étaient particulièrement appréciées par les architectes « art nouveau ».

³¹³ 'Nous construisons dans ce parc un musée qui sera digne de contenir toutes ces belles collections et qui, je l'espère, contribuera de manière efficace à l'éducation coloniale de mes concitoyens', déclara le Roi Léopold II dans un entretien avec Charles Girault - l'architecte du Musée - en 1903.



Tervueren 1897 : « Salon des Grandes Cultures »

On sait que la « mentalité », l'« esprit » colonial belge fut longtemps circonscrit à des milieux très restreints. En 1897, par exemple, pour beaucoup de visiteurs du palais congolais à l'exposition, l'Etat Indépendant du Congo - colonie personnelle de Léopold II - n'était encore qu'une contrée mystérieuse peuplée d'innombrables « indigènes » et de quelques rares « aventuriers », militaires ou missionnaires pour la plupart. Le village africain « importé » à Tervuren (on y enregistra sept décès dus aux déplorables conditions de vie) fit d'ailleurs l'objet d'une curiosité « ethnographique » plutôt malsaine de la part du public européen. A la même époque, la commercialisation des principales productions du Congo, le caoutchouc naturel et l'ivoire, n'alimentait qu'une part infime de la vie économique belge.



Dans un premier temps, les milieux expansionnistes belges tendirent donc à répandre leurs idées à travers la masse, à placer le fait colonial au centre de la conscience nationale. Il s'agissait alors de développer une mentalité de type primaire - « *il faut avoir des colonies, il faut coloniser* » - mais également de justifier, aux yeux des chancelleries étrangères, la présence belge en Afrique centrale.

Cet aspect « diplomatique » fut assuré avant tout par des allusions récurrentes et fort peu discrètes à la

libération des Africains de l'esclavage.

A côté de ces aspects humanitaires et économiques, la promotion de l'EIC eut aussi un aspect de mécénat artistique. L'exposition de 1897 eut des « retombées » dans le monde de l'art, du fait d'un effort de promotion de l'ivoire. L'or blanc du Congo causa même un éphémère printemps de la sculpture chryséléphantine en Belgique aux alentours de 1900.

Le passé colonial de la Belgique est bien inscrit dans les arts décoratifs belges. Ainsi, on sait peu que l'Art Nouveau, qui connut son âge d'or aux alentours de 1900, était populairement appelé « Style Congo ».



« Figuration africaine »

Montrer un pays suppose aussi de montrer ses habitants, et ces expositions prévoyaient donc aussi donc aussi la présence physique d'Africains.



Le « village congolais » à Tervueren en 1897.

Il en fallait! Car enfin, « *le Congo, tout de même, est le pays des Congolais !* »³¹⁴. Car un autre but des expositions coloniales est l'illustration par la Présences de l'Autre. La présence d'artisans africains et en particulier la mise en scène, au sein des expositions coloniales françaises et belges entre 1889 et 1931, d'un village africain répondaient, indéniablement, à un désir d'authenticité. Cela rencontrait un désir du public — qui regrettait beaucoup la disparition du village africain, au profit de la seule présence d'artisans, à l'exposition universelle de Bruxelles en 1935 — d'observer, de voir de près, dans leur vie quotidienne, des hommes du continent noir.

À l'exposition coloniale belge de Tervueren en 1897, le village des Congolais avait, en effet, constitué une des attractions majeures et avait été extrêmement populaire. « *Ceux-ci sont 65, merveilleux de stature, Batétela, Kassai, Songo, Tanganika même* », comme le précisa le programme officiel de l'exposition, trahissant surtout une indéniable fascination esthétique, « *choisis parmi les plus beaux types de ces régions. (...), ils ont une superbe allure. [...]. Tous ces noirs — sans conteste on a su procéder à une certaine sélection — sont des types magnifiques, depuis les Bangalas aux chairs de front boursoufflées en crête de coq, aux joues tailladées en feuilles de palmier, jusqu'aux Kassais, aux traits plus réguliers. Quant aux femmes, elles sont pour la plupart sculpturalement belles* »³¹⁵. On pouvait « *créer une ambiance coloniale* » par les seuls objets et monuments d'architecture. Mais à ces choses, il fallait donner la vie: ce sont les indigènes qui sont venus là pour l'apporter. Un horizon d'attente du public et une mise en scène comparables se montrent dans les expositions coloniales à Rouen en 1896, à Marseille en 1922, à Gand en 1913, à Paris en 1899, en 1900 et en 1931, et à Strasbourg en 1924.

Il faut bien dire qu'en marge de cette admiration esthétique, les sociétés traditionnelles étaient peintes sous des couleurs fort sombres, par exemple dans cette page de la publication Bruxelles Exposition, où se trouve évoqué, dans les chapitres présentant les « villages indigènes », le prétendu cannibalisme des Bangalas: « *Les Bangala méritent une mention spéciale. Ils prisent énormément la chair humaine; cependant ils n'en font pas une habitude et ne mangent pas les femmes, grâce à leur valeur commerciale. On ne peut lire sans frémir le récit que fait Coquilhat d'une scène de cannibalisme à laquelle il a assisté [...]* »³¹⁶.

Une fois de plus, on ne peut se défendre là, comme à la lecture de certains récits d'explorateurs, de l'impression que l'on se saisissait d'une occasion - innocente puisque scientifique, exotique et coloniale - pour satisfaire un goût assez trouble de l'horreur et se donner un frisson délicieux...

Quel fut le rôle de l'Africain dans ces expositions coloniales considérées par beaucoup de visiteurs avant tout comme des centres d'exotisme et d'évasion à peu de frais ? Un rôle restreint, c'est le moins qu'on puisse dire. Rarement présent par lui-même (en chair et en os, par le biais de villages indigènes ou de détachements d'élite de la Force Publique, sous la forme de mannequins dans des caravanes de porteurs indigènes), on l'a longtemps exhibé comme une curiosité ethnographique.

³¹⁴ G.-D. Périer, 1935

³¹⁵ *Exposition internationale de Bruxelles. Programme officiel*, 26 juillet 1897.

³¹⁶ Bruxelles Exposition Organe de l'exposition internationale de Bruxelles, avril-novembre 1897. S.l.n.d. [Bruxelles, 1897], p. 193



Le « village congolais » à Tervueren en 1897.

Malgré l'engouement du public, le « village noir », comme élément majeur de la mise en scène, souleva, pour les organisateurs, des problèmes et des contradictions: à Tervueren en 1897 où 7 des 65 Africains formant le village africain périrent de maladie, les responsables de l'exposition coloniale se virent confrontés à des critiques virulentes allant jusqu'aux reproches d'inhumanité et de barbarie ³¹⁷ Les expositions universelles, ces grands événements festifs témoignent en tous temps de ce qui faisait l'essence de leur époque, elles démontrent parfois aussi que leur époque était cruelle voire inhumaine.

Lors de l'exposition universelle de 1897, l'annexe de Tervuren accueillait l'annexe coloniale. Le Congo était une véritable fierté nationale à l'époque. C'est ainsi que les organisateurs ont proposé aux visiteurs très nombreux une « Exposition du Congo » qui était une reconstitution de trois villages peuplés de 65 « vrais » congolais amenés tout exprès en Europe pour rejouer leur vie quotidienne. Le transport jusqu'en Europe était très long et épuisant et, surtout vivre dans des paillottes africaines en Belgique n'était pas une protection suffisante. Beaucoup tombèrent malades et sept d'entre



2006 : Hommage des Congolais aux morts de 1897 au cimetière de Tervueren

³¹⁷ Voir à ce sujet: PERSOONS (Philippe), *L'exposition de Bruxelles-Tervueren en 1897 et l'opinion publique*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Philosophie et Lettres, groupe B, histoire contemporaine. Université Catholique de Louvain, 1974-75, dactyl., pp.145-153.

eux³¹⁸ moururent (de pneumonie, semble-t-il) en Belgique et furent enterrés en cachette dans un petit cimetière de Tervuren

L'exposition fut un succès avec plus d'un million de visiteurs qui ne soucièrent guère de ce fait divers. Rien n'était plus évident que le rôle des « villages africains » de l'exposition coloniale de Bruxelles en 1897. Il s'agissait de montrer aux visiteurs la progression de l'humanité : depuis la sauvagerie avec la présentation de Pygmées, puis de montrer les populations de l'EIC grâce au village des Bangalas du Congo. Un dernier village composé d'enfants habillés à l'occidentale et instruits par des missionnaires prouve que les nouveaux colonisés sont susceptibles de progrès³¹⁹. Il fallait non seulement pouvoir s'en convaincre, mais en garder trace, aussi pouvait-on se faire photographier en leur compagnie.



Plus tard, les « villages » seront une forme mineure de l'exhibition. On présente les populations de l'Empire aux côtés de pavillons vantant les ressources des divers pays, de scènes de spectacles et de restaurants. Le mode de vie, les vêtements, les danses et les techniques artisanales servent désormais à souligner la prétendue infériorité culturelle des peuples colonisés et justifient la mission civilisatrice des nations européennes.

Dans ce même contexte, s'inscrit la mise en scène de l'exposition belge de Tervueren en 1897, et en particulier certains décors tels des panneaux de soie brodés par Madame de Rudder, soulignant l'effort civilisateur accompli, en l'espace de peu de temps, au Congo par la Belgique: « *Les figures de ces panneaux seront construites en grandeur naturelle et personnifieront huit sujets formant contraste.* »³²⁰. On nous dit encore, à propos de l'œuvre de Madame de Rudder : « *La Civilisation sera opposée à la Barbarie; la Famille à la Polygamie; la religion au Fétichisme; la Liberté à l'esclavage. Chacun des côtés du Salon comportera deux panneaux représentant ainsi le passé du Congo et l'avenir, déjà en voie de réalisation, qui lui a succédé grâce à l'action des Belges. Ces œuvres d'art formeront, peut-on dire, une véritable Illustration des résultats étonnants obtenus en dix années par l'entreprise congolaise* »³²¹

Le programme de la section de l'EIC à l'Exposition de Paris en 1900 accordait aussi, dans le cadre de la quatrième section qui devait présenter l' « *évolution morale* » des indigènes », une attention particulière à la présentation d'une « *collection d'objets ayant trait à la traite* »³²². À côté du programme imprimé, on trouve en effet, dans l'exemplaire conservé aux Archives de l'Afrique centrale à Tervuren, une note manuscrite de la main du commissaire chargé de la préparation de la participation belge ? Cette note comporte la remarque suivante, relative à la série F de l'exposition qui

³¹⁸ Voici le nom de ces 7 « sans-noms » que l'histoire a ignoré et qu'il faut aujourd'hui exhumer de l'oubli : mama Sambo, mama Mpemba, mama Ngemba, papa Ekia, papa Zwao, papa Kitukwa, papa Mibange. Ils sont enterrés dans la cour de l'église catholique Saint Jean Baptiste de Tervuren. En 2006, un hommage leur a été rendu pour que leurs âmes puissent rejoindre le pays des ancêtres même si leur corps est pour toujours dans le sol de Tervuren près du lieu de cette exposition.

³¹⁹ Ces villages étaient bâtis le long des étangs qui, au bas du parc qui entoure l'actuel Musée de Tervueren, longent la route vers Tervueren village.

³²⁰ Ibid., p.44.

³²¹ Idem, page 254.

³²² L'État Indépendant du Congo. Programme détaillé de la Section Congolaise de l'Exposition de Paris 1900. Confidentiel. S.l.n.d. [Bruxellica, 1898], 20p. in- 4, avec des notes manuscrites par le Commissaire Général. Tervueren, Archives d'Afrique Centrale, n2321, p.8.

devrait montrer, selon le programme, une « collection d'objets ayant trait à la traite »: « F. Série importante. La Société antiesclavagiste possède des objets ayant trait à la traite, les demander (préparer une lettre) car nous n'en possédons que fort peu. Ne pas oublier d'y ajouter les objets destinés aux punitions corporelles: chicottes, palmatoires. Pour le cannibalisme et les sacrifices humains réunir une série des plus curieux couteaux d'exécution et surtout des colliers de dents humaines, des débris humains: doigts, crânes, etc. » Appelons les choses par leur nom : nous avons là le bon de commande d'une mise en scène bien macabre !

La même volonté de contraste se retrouve dans les sculptures de la rotonde, au Musée de Tervueren. Le décor de ce hall prestigieux traduit avec emphase l'esprit qui régnait en Europe au début du 20e siècle, les pensées que suscitait alors le sujet colonial. C'est ainsi que les statues ornant les niches répondaient à une volonté de dégager une image positive de la politique coloniale belge. Comme c'est souvent le cas dans la propagande coloniale, ce message est articulé, dans plusieurs œuvres, en terme de « avant/après », hier/aujourd'hui »...

Mais, en ce qui concerne le Musée de Tervueren, Léopold II a certes fourni le terrain, engagé l'architecte Giraud et approuvé ses plans, mais il ne fut achevé qu'après sa mort et reçut ses principaux aménagements à la période suivante, celle du « colonialisme triomphant ». Nous en parlerons donc plus tard.



Carnet de timbres souvenirs de l'expo de 1937

Intermède artistique : L'Or Blanc

A Tervueren, en 1897, à l'intérieur du palais des colonies, 80 sculptures mêlant ivoire et métal précieux ("chrysléphantines") étaient regroupées dans le salon d'honneur afin de promouvoir des ressources du Congo. L'EIC avait distribué gratuitement l'ivoire aux artistes. Plusieurs pièces de ces véritables œuvres d'art sont aujourd'hui exposées dans les collections permanentes du MRAH de Bruxelles.



Charles Van der Stappen, *Sphinx mystérieux*, 1897. Ivoire et argent. (Musées royaux d'art et d'histoire, Inv. Sc. 73).

Fernand Dubois, Coffret de mariage, 1897. Ivoire, bois du Congo et bronze argenté (MRAH, Inv, Sc. 62).



Fernand Dubois, *Coffret de mariage*, 1897. Ivoire, bois du Congo et bronze argenté (MRAH, Inv. Sc. 62).

Ce réveil de la dernière décennie du XIX^e siècle fut un phénomène artificiel. C'est la politique coloniale menée par Léopold II auprès du peuple belge pour l'intéresser à sa colonie privée qui insuffla une nouvelle vie à la sculpture chrysléphantine.



A Anvers, les activités commerciales coloniales s'intensifièrent tellement qu'à partir de 1891, la métropole devint la plaque tournante mondiale des marchandises congolaises : l'ivoire, le caoutchouc et les produits dérivés des palmes. (Photo : Charge d'ivoire au dépôt de la CBMC, à Anvers, vers 1900)

L'idée fut dans l'air dès l'exposition universelle d'Anvers, en 1894. En témoigne le fait que l'ingénieur van

Wincxtenhoven, du Ministère de l'agriculture, en parle dans son rapport³²³.

« Cette matière, dont de vastes stocks s'étaient accumulés entre les mains des .natifs, a joué un rôle important dans le développement de l'œuvre africaine.

Acheté abondamment par les maisons de commerce, recueilli en quantités notables par les agents de l'Etat, que les nécessités politiques forçaient à entrer en relations commerciales avec les peuplades congolaises, l'ivoire a permis, grâce aux ressources dont il a pourvu ces deux facteurs de la civilisation en Afrique, de mener à bonne fin, en peu d'années, des entreprises hardies, telles que voyages de reconnaissance, occupation des territoires les plus éloignés, expéditions contre les chasseurs d'esclaves, création de grandes routes de transports, entreprises qui, sans l'existence au Congo de cet article précieux, n'auraient pu être réalisées, malgré la munificence du Roi- Souverain, que par l'emprunt de capitaux considérables

Les défenses d'éléphant d'Afrique atteignent jusqu'à 1,50 à 2 mètres de longueur et pèsent jusqu'à 80 kilogrammes.

De 795.700 francs en 1887, les exportations de ce produit ont monté à 3,718,660 francs en 1893. Anvers est devenu le principal marché d'écoulement pour l'ivoire originaire du Congo. Il s'y vend publiquement par lots, à des prix très variables, atteignant jusqu'à 22 francs le kilogramme.

Les emplois courants de l'ivoire sont limités à la fabrication d'un certain nombre d'objets connus de tout le monde: billes de billard, hochets, cendriers, ronds de serviette, coupe-papiers, brasses, cadres, petites boîtes, touches d'instruments à claviers, etc.

Cette matière admirable de ton, convenant si bien à la production d'œuvres du grand art, est exclusivement utilisée aujourd'hui par une industrie banale » .

La sculpture sur ivoire était alors en Europe un art tombé en désuétude. Dans les nombreuses manufactures de porcelaine d'Europe, les tailleurs d'ivoire étaient souvent recrutés uniquement comme créateurs de modèles. Des ateliers de sculpture de l'ivoire continuaient certes à exister en Allemagne et en France, grâce à l'impulsion de la noblesse. Dans ce dernier pays, ils étaient le plus souvent dirigés par des orfèvres faisant autorité qui fabriquaient de manière sporadique des sculptures en ivoire et métaux précieux, imprégnées de nostalgie pour la sculpture antique. Il ne s'agissait donc clairement pas d'un genre artistique vivant. L'épanouissement de la sculpture chrysléphantine chez nos voisins aux alentours de 1900 et jusqu'à la fin de la période Art Déco est dû à une impulsion venue de Belgique.

La figure pivot en fut Edmond van Eetvelde. Secrétaire d'État de l'Etat indépendant du Congo depuis 1891, très épris d'art et d'esthétique. Dès 1893, il informa les sculpteurs de l'énorme quantité d'ivoire africain qui était transportée vers Anvers. A la condition qu'ils le taillent en des créations artistiques pour les exposer à l'exposition universelle d'Anvers en 1894, le Congo offrit en 1893 les plus belles défenses aux artistes intéressés. Il s'agissait là d'une manœuvre politique pour promouvoir les richesses du Congo auprès du peuple belge. Néanmoins, cette initiative de réhabilitation de « *la matière que les Phidias employaient à faire resplendir les seins des Junon et les torsos des Jupiter* » fut applaudie par la presse et le public. En 1894, toutefois, seul un petit nombre de sculpteurs³²⁴ avait répondu à l'appel et c'est pourquoi Monsieur l'ingénieur van Wincxtenhoven, du Ministère de l'agriculture, y va d'une explication aux allures d'appel (ou de rappel) aux bonnes volontés :

« L'Etat Indépendant, considérant les quantités importantes et toujours croissantes d'Ivoire importées en Belgique, s'est demandé si les circonstances n'étaient pas favorables pour tenter de faire

³²³ « *Exposition universelle d'Anvers – 1894. Les colonies et l'Etat indépendant du Congo* », Rapport de Mr. l'ingénieur van Wincxtenhoven, publié par le Commissariat général du Gouvernement » Bruxelles, F. Hayez, 1895, pp 23 - 24

³²⁴ Quatorze sculpteurs, Craco, De Rudder, De Tombay, De Vigne, Dillens, Dupont, Jaspers, Lagae, Lefever, Samuel, Van Beurden, Vinçotte, Watson, Wolfers, participèrent au salon de de l'expo d'Anvers en 1894 et certains de ces travaux furent exposés à nouveau en 1897, formant ainsi une sorte de section rétrospective du salon de l'expo de Bruxelles/Tervueren.

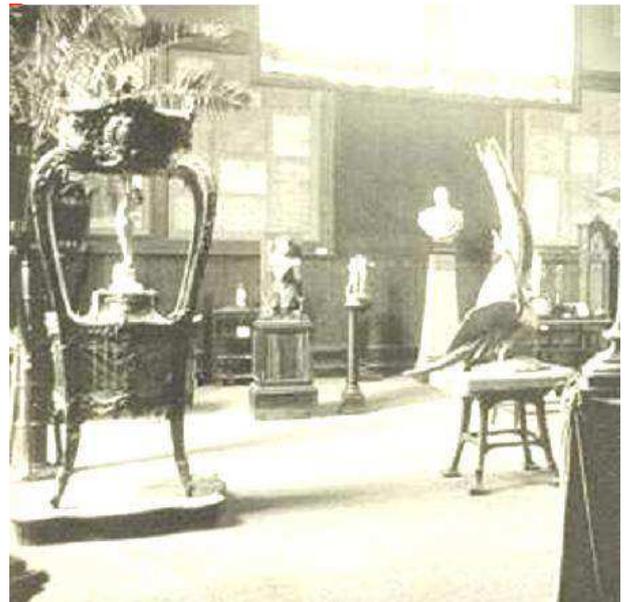
revivre la sculpture chrysléphantine, qui était jadis si largement pratiquée partout, et surtout dans notre pays.

En effet, sans remonter à l'antiquité, où les ouvriers habiles produisaient de véritables colosses d'ivoire et d'or; sans parler de l'ancienne Rome, qui possédait des praticiens spéciaux, nommés Eborarii, dont les historiens vantent les travaux merveilleux, nous pouvons rappeler les objets intéressants fabriqués en ivoire au XIII^e et au XIV^e siècle que conservent en grand nombre nos musées, et surtout les œuvres remarquables sorties des mains de nos principaux ivoiriers du XVII^e siècle du flamand Cope, du néerlandais Zeller, des bruxellois Angermeyer et Duquesnoy, de l'anversois Van Obstal, de Faid'herbe, de Malines.

L'Etat Indépendant s'étant montré prêt à seconder les efforts sérieux qui seraient faits pour atteindre le but indiqué ci-dessus, un groupe de nos artistes - et des meilleurs - s'est déclaré disposé à reprendre le travail de la matière ivoirine, à l'exemple des sculpteurs qui ont autrefois honoré si dignement cet art sur les terres belges. Déjà à l'Exposition d'Anvers, on a pu voir, par les charmantes statuette éburnéennes étalées au Pavillon congolais, ce que les conceptions de nos artistes contemporains deviennent, matérialisées dans un bloc d'ivoire, Il est à espérer que le public encouragera, comme ils le méritent, ceux qui se sont mis à la tête du mouvement rénovateur dont nous venons de parler ». ³²⁵

En 1894, seul un petit nombre de sculpteurs répondit à l'offre de Van Eetvelde, mais le même appel pour l'Exposition coloniale de Tervuren en 1897 déboucha sur un événement grandiose. Plus que celle d'Anvers, l'exposition de 1897 était vue comme une chance unique de répondre aux campagnes qui véhiculaient une image de plus en plus négative de la politique coloniale.

C'est pourquoi quatre architectes Art Nouveau (Paul Hankar, Georges Hobé, Gustave Serrurier-Bovy et Henry van de Velde) furent désignés pour concevoir la décoration de cinq salles thématiques. La première salle, le prestigieux *Salon d'honneur* (photo), rendait un hommage aux richesses naturelles congolaises: ivoire, bois, pierres et métaux précieux. Ces matières premières étaient présentées au travers d'un ensemble de plus de 80 sculptures chrysléphantines réalisées par 39 artistes belges.



La pièce la plus prestigieuse de cette salle aux trésors, *In hic signo vinces*, une création de Charles Van der Stappen, était destinée à servir de premier prix à une loterie. (On en voit ci-contre une miniature en bronze). Les qualités esthétiques de l'œuvre incitèrent de nombreux journalistes à rédiger des comptes-rendus détaillés. Néanmoins, c'est davantage la valeur vertigineuse de l'objet qui enflamma les imaginations. Les pierres précieuses qu'elle contenait équivalaient à la somme de 100.000 francs. A côté des bijoux qui paraient l'épée de la silhouette, c'était surtout le diamant noir placé dans la gueule du dragon comme symbole d'ensorcellement et de malheur qui était



exceptionnel. D'importantes mesures de sécurité furent prises lorsque la sculpture fut transportée à Tervuren.

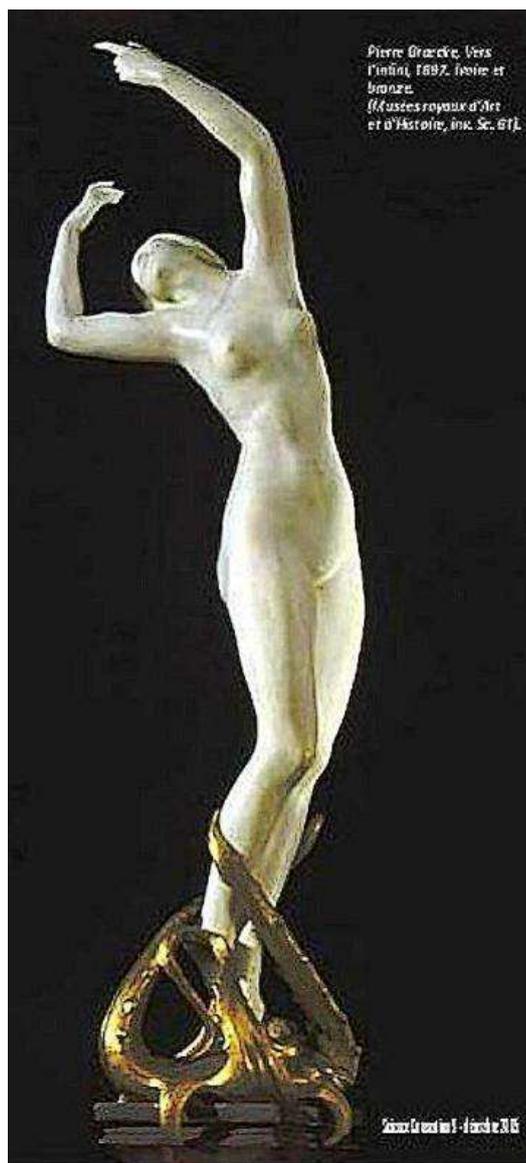
Les autres chefs d'œuvres étaient *l'Allegretto* de Julien Dilens, déjà exposé à Anvers en 1894, *Vers l'infini* de Pierre Braeckx, *Le Coffret de mariage* de Fernand Dubois et *La Caresse du cygne*, une pièce dans laquelle l'orfèvre Philippe Wolfers releva le défi d'intégrer une défense complète.

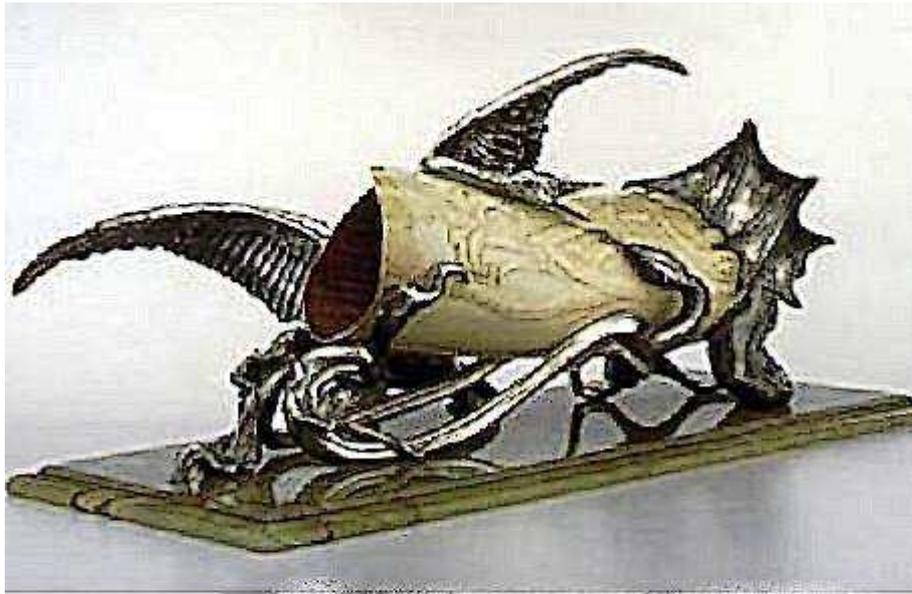


La qualité esthétique d'une autre œuvre que Van der Stappen exposa, *Le Sphinx mystérieux*, convainquit l'Etat indépendant du Congo de passer immédiatement à l'achat, malgré le prix très élevé demandé. La virtuosité avec laquelle l'artiste avait réussi à mêler dans cette œuvre l'argent et l'ivoire fut considérée par les critiques d'art comme exceptionnelle.

A travers l'exposition de Tervuren, l'industrie coloniale allait au devant de son âge d'or. Van Eetvelde fut considéré comme l'homme par qui était arrivé le succès. Une immense fête fut organisée en son honneur par le monde industriel le 29 septembre 1897 dans le parc du Cinquantenaire. Plus de 700 personnes étaient invitées.

Van Eetvelde reçut en cadeau une sculpture chrysléphantine commandée auprès de Wolfers, *Civilisation et Barbarie*. L'œuvre, dans laquelle le cygne d'argent (la civilisation) et le dragon (la barbarie) se battaient pour la possession d'un lys (la pureté), était taillée dans un morceau de défense en ivoire et entourée d'une enveloppe d'argent renfermant un parchemin roulé contenant un éloge de Van Eetvelde signé par tous les souscripteurs. Il faut dire que, si Van Eetvelde organisa cet événement dans le cadre de ses fonctions à l'EIC et pour promouvoir celui-ci, il fut sans doute fort heureux, également, de soutenir l'art contemporain, car il était épris d'Art Nouveau. Son hôtel est l'un des chefs d'œuvre de Victor Horta.





Philippe Wolfers,
Civilisation et Barbarie,
 1897 - 1898, ivoire,
 argent et anyx
 (Fondation roi
 Baudouin en dépôt
 aux MRAH).

Léon de Béthune, qui joua, en coulisses, un rôle important dans la réussite de l'exposition, fut également récompensé par un cadeau commandé chez Wolfers: *l'Album congolais*. Cet album contenait 22 photos originales de l'exposition de Tervuren. La couverture, travaillée comme un vrai bijou en ivoire, argent, or et bronze, et ornée de pierres précieuses et de perles symbolise la même conception que *Civilisation et Barbarie*: la colonisation belge projetant sa lumière civilisatrice sur l'Afrique obscure et barbare.



Philippe Wolfers, *l'Album Congolais*, 1897-98.
 Ivoire, argent, bronze, or, pierres précieuses, perles,
 émail, pékari.
 (MRAH, Inv. Sc.188.1.1.).

Malgré les louanges publiées par la presse internationale au sujet de l'initiative belge, l'exposition de 1897 signifia le chant du cygne de la sculpture chrysléphantine dans notre pays. Cette floraison avait en effet été liée à la distribution gratuite d'ivoire par l'EIC. Après 1897, les artistes durent à nouveau payer très cher pour acquérir des défenses. Outre le prix, c'étaient surtout les techniques spécifiques qu'exigeait l'art de l'ivoire qui constituaient la pierre

d'achoppement.

Toujours pendant l'exposition de 1897, le sculpteur Fernand Dubois envoya une note détaillée à Van Eetvelde dans laquelle il mettait sur le tapis le problème du travail de l'ivoire chez les sculpteurs belges et plaidait pour la fondation d'une école dans laquelle on enseignerait les techniques spécifiques.

La note fut classée à la verticale... Les artistes ont toujours tort d'oublier qu'ils ne sont que des accessoires publicitaires !



Tom Flynn³²⁶ s'est penché sur les stratégies d'exposition et de présentation utilisées par les organisateurs des Expositions internationales belges pendant les années 1890, en particulier, celle de la section coloniale de l'Exposition de Bruxelles à Tervuren en 1897. Il s'est intéressé à la façon dont les pièces en ivoire ont été utilisées comme outil de promotion vantant les mérites de l'entreprise coloniale au Congo. Le but était d'attirer la sympathie des Belges envers les projets de Léopold II. Flynn discute de la tiédeur de l'opinion publique à propos du projet colonial et du fait que l'exposition de Tervuren en 1897 constituait une forme d'exercice de relations publiques pour séduire et gagner le peuple à sa cause.

La récolte massive d'ivoire et sa vente sur le marché d'Anvers au cours des deux dernières décennies du XIX^{ème} siècle ont contribué significativement au financement de l'incursion coloniale³²⁷ du souverain au Congo et ont permis l'établissement d'infrastructures administratives additionnelles dans les colonies.

Il suggère aussi que l'utilisation de l'ivoire peut être perçue comme pratique d'une sorte de fétichisme dans la façon dont cette matière est traitée (il fait référence à un extrait de Pline sur l'ivoire tiré de son « Histoire naturelle » qui a été utilisé lors de l'exposition : « *Les dents d'éléphants ont un grand prix, c'est la matière que l'on estime le plus pour les statues des Dieux* », et aussi dans la

326 FLYNN, Tom « *Taming the tusk: The revival of chryselephantine sculpture in Belgium during the 1890's* » in Tim Barringer, Tom Flynn (Eds) « *Colonialism and the Object: Empire, Material Culture and the Museum* » Routledge, Eilean Hooper-Greenhill 1998.

327 C'est malheureusement le point faible de sa thèse. L'ivoire n'a jamais rapporté assez. En 1897, le Congo remontait la pente, mais c'était grâce au caoutchouc, même si personne, encore, n'était au courant des pratiques du « red rubber ».

manière dont ces groupes d'objets sont utilisés pour contrer les doutes et les incertitudes inspirées par le projet colonial au Congo.

À la page 189, l'auteur propose une lecture sexualisée de l'entreprise coloniale et des pièces d'ivoire. La première étant essentiellement affaire d'homme (militaires sur le terrain et occasion pour eux de démontrer leur savoir-faire militaire et leur virilité); la seconde représentant les formes contemporaines de l'art nouveau (tout en rondeur) et la prédominance de la représentation de nus féminins dans les sculptures d'ivoire. Bien que l'exposition ait eu en apparence pour but de faire connaître le Congo aux Belges (ses coutumes, ses croyances, ses modes de vie), il pense que c'était un moyen de faire entériner la poursuite du commerce lucratif de l'ivoire.

Alors qu'à l'exposition d'Anvers de 1894 on avait avec emphase mis l'accent sur l'origine des matériaux venus du Congo, à Tervuren on a favorisé la présentation d'œuvres d'art (sculpture chrysléphantine). De cette façon, l'étrange semblait plus familier et le dangereux semblait sécurisé (p.193). La sexualisation du projet colonial, la personnification de la colonie sous des traits féminins (sculptures chrysléphantine) aurait permis d'atténuer la nature patriarcale de la puissance impériale et de renforcer les aspects "fertilité" et "fécondité" du projet colonial par l'aspect féminin des arts décoratifs.

Les atrocités congolaises dans la littérature populaire³²⁸



Il y a une certaine littérature « exotique », dans laquelle l'Afrique est le lieu privilégié d'une certaine horreur mélangeant cruauté, sadisme et sexualité. Et le Congo léopoldien n'y est pas étranger.

Tout au long de mon exposé sur « Le Temps du Roi », je n'ai cité que des textes qui étaient soit des documents officiels, soit des écrits polémiques qui ne se cachaient pas d'être dirigés pour ou contre Léopold II et son EIC, soit encore des écrits privés se rapportant à ces mêmes questions. Ils avaient en tous cas en commun d'être écrits sciemment et volontairement à propos de l'EIC et de Léopold II. Le Roi et sa colonie sont leur sujet, et leur fonction est d'en parler.

Dans les œuvres dont il va être question maintenant, au contraire, le Congo n'est qu'un décor où se déroule une action fictive. Elles parlent de l'EIC comme « *Les 3 Mousquetaires* » parlent du Paris de Louis XIII : comme cadre d'un récit d'aventures. Si je les désigne par le nom de « littérature populaire » ce n'est nullement pour laisser entendre qu'il s'agirait de littérature de seconde zone ou de basse qualité, mais tout simplement parce qu'il s'agit de la littérature qui se vendait dans les librairies, au plus large public.

Depuis les travaux d'Edward Said³²⁹ et l'ère de *cultural and postcolonial studies* qui s'en suivit et où l'on acquit un nouveau regard sur le colonialisme, nous nous sommes rendus de plus en plus compte du pouvoir des représentations non seulement scientifiques, mais aussi artistiques: la mise en image et en parole littéraire des parcelles discursives d'une époque s'avère une force puissante pour modeler notre accès au réel. Les systèmes de représentations symboliques et les images s'incrument d'avantage dans la pensée, la psyché et la mémoire et y restent pour une longue durée.

Le thème des atrocités coloniales dans l'EIC a été largement exploité non seulement par la presse, la photographie et la caricature, mais aussi par la littérature. Et dans cette littérature-là, comme dans n'importe quelle autre, il y a quelques chefs-d'œuvre et des tas de rossignols promis à un oubli rapide et mérité. Mais ils ont en commun de situer dans l'EIC une action pour laquelle on désire un fonds exotique fait de violence, de cruauté et d'horreur. Il nous faut donc bien prendre en considération un fait que cela nous révèle : la réputation de l'EIC, à l'époque, était celle d'un lieu qui se prêtait très bien à ce que de telles choses s'y passent !

Le texte fondateur d'une tradition littéraire sur la violence coloniale au Congo est sans doute « *Heart of Darkness* » de Joseph Conrad, ouvrage qui a créé une rhétorique de longue durée à propos de l'Afrique dont les métaphores sont toujours à l'œuvre dans maints travaux tant journalistiques que littéraires et même cinématographiques jusqu'à aujourd'hui. Kurtz devient le prototype du colonisateur cupide, fou et sadique par complexe de supériorité et le narrateur Marlowe représente le témoin

³²⁸ Parmi les meilleurs travaux sur ce sujet, il faut citer ceux de Susanne Gehrmann, de l'Université Humboldt à Berlin). Sa thèse : *Kongo-Greuel. Zur literarischen Konfiguration eines kolonialkritischen Diskurses*. Hildesheim: Olms, 2003 ainsi que : « *Les littératures en marge du débat sur les « atrocités congolaises »: de l'engagement moral à l'horreur pittoresque* », in: *Revue de Littérature Comparée* 2/2005, pp. 137-160

³²⁹ Edward Said: *Orientalism*. New York: Pantheon Books, 1978 *Culture and Imperialism*. New York :Knopf/Random House, 1993.

impuissant de la terreur coloniale dans une machinerie dont il fait aussi partie, malgré lui. Vu sa densité psychologique et rhétorique *Heart of Darkness*, reste en même temps un ouvrage singulier en ce qui concerne sa qualité littéraire à l'intérieur du champ de la littérature coloniale qui fonctionne souvent avec des schémas beaucoup plus simplistes, comme nous allons le voir.

Peut-être Conrad n'a-t-il eu qu'un seul égal : Aimé Césaire, qui parlait lui, avec sa verve habituelle, de « l'ensauvagement du colonisateur », non par la « sauvagerie » qui l'entourait mais par la férocité inhérente à la colonisation³³⁰.

S'inscrivant dans la ligne tracée par Conrad, d'une part, et celle de la rhétorique utilisée par Morel et la *Congo Reform Association*, d'autre part, une large gamme de littérature populaire concernant les atrocités congolaises fut produite en Europe et aux États-Unis entre 1900 et 1910, et le motif trouve encore des échos bien au-delà de cette époque. Comme l'EIC recruta son personnel partout en Europe et que vers 1908 le mouvement de protestation contre le régime de Léopold II s'était largement étendu, le sujet intéressa aussi bien des auteurs professionnels ou amateurs anglais et français que des ressortissants de pays plus marginaux dans les questions coloniales: des scandinaves, italiens ou suisses.

Le discours public et littéraire semble, de prime abord, se préoccuper de la situation de la population africaine qui souffre de la violence coloniale. Mais il est à souligner qu'aucun de ces textes ne met en question le « bien-fondé » de l'entreprise coloniale des Européens en Afrique et la conviction généralisée de l'infériorité « raciale » des Africains à partir des discours scientifiques en vigueur au XIX^e siècle, voire le besoin de « civilisation » venant de l'extérieur.

Cela suscite de questions: Car de quelle image du Congo / de l'Afrique s'agit il réellement dans ces ouvrages? Quel rôle jouent les Africains dans ce débat polémique entre les Européens colonisateurs ?

Tout comme dans *Heart of Darkness*, dans la plupart de textes littéraires sur l'EIC, les Africains ne jouent guère plus qu'un rôle de figurants et c'est plutôt la psychologie des Blancs impliqués dans les horreurs coloniales qui est au centre du récit. Le Congo devient progressivement un lieu symbolique où certains conflits humains se jouent d'une manière exemplaire. Se référant à des éléments de terreur coloniale bien connue, car fortement médiatisée dans le débat sur le Congo, comme les mains coupées et la chicotte, des scènes de supplice dans la littérature servent à élaborer une esthétique de l'horreur dans ces textes écrits à l'usage d'un auditoire populaire. D'une part, les écrivains voulaient, à partir de l'exemple de l'EIC, contribuer au débat moral sur la colonisation, d'autre part, sous leur plume, les atrocités devenaient aussi de la matière brute pour une littérature à sensation qui utilise les éléments de l'horreur coloniale pour créer de la tension et un plaisir du texte destiné au grand public.

N'ayant pas la prétention d'être exhaustif, je vais me limiter à quelques exemples significatifs des représentations littéraires des « atrocités congolaises ». J'ai évoqué déjà les textes anglais et américains qui sont très connus, ceux de Joseph Conrad, de Conan Doyle et *King Leopold's Soliloquy* de Mark Twain (1905). Je vais aussi passer rapidement sur deux romans anglais œuvres d'affiliés de la Congo Reform Association: Il s'agit de « *Samba. A Story of the Rubber Slaves of the Congo* » par Herbert Strang (1906), un livre pour jeunes qui cite largement des pamphlets de Morel tout en combinant la description du système de caoutchouc avec les aventures d'un jeune homme mi-britannique, mi-américain qui vient au secours du jeune congolais Samba pour lutter contre les « mauvais Belges ».

³³⁰ Voir en dernière page de couverture.

Par contre, « *The Pools of Silence* », roman de H. de Vere Stacepoole non daté, mais qui doit avoir paru entre 1905 et 1908³³¹, est en grande partie un pastiche de *Heart of Darkness* auquel il emprunte la rhétorique du Blanc et du Noir, les motifs du cannibalisme et des coloniaux pris de folie et/ou de cupidité qui commettent d'innombrables crimes violents envers la population africaine. Mais contrairement à la complexité de Conrad, Stacepoole simplifie les caractères des personnages jusqu'à la caricature: nous y trouvons des français décadents, des belges cupides, des missionnaires britanniques humanitaires et un américain innocent et héroïque.

Nous allons parcourir deux textes français, l'un bref et l'autre long de 300 pages, un recueil de nouvelles suisse et un roman italien et examiner comment ces textes littéraires exploitent le thème des atrocités congolaises dans une dynamique littéraire au delà de la seule cause politique.

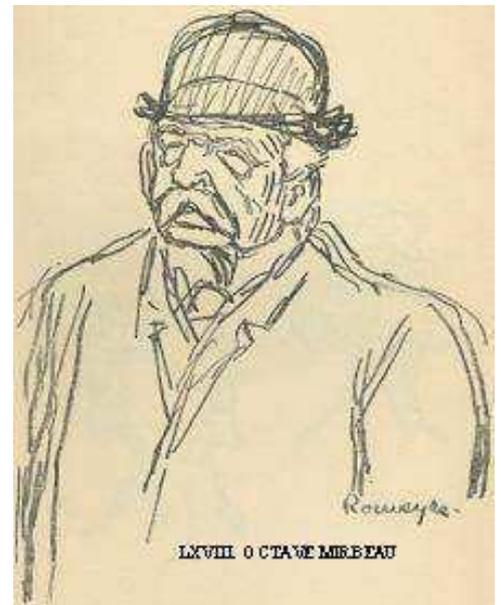
«*Le Caoutchouc Rouge*» d'Octave Mirbeau: la fascination d'un régime sadique, 1907

C'est grâce à une réédition en brochure de l'éditeur belge Émile van Balberghe³³², que le chapitre «*Le caoutchouc rouge*» dans un livre d'Octave Mirbeau, «*La 628-E8*» (1907), n'est pas complètement tombé dans l'oubli. Il s'agit d'un récit de voyage en automobile à travers l'Europe qui amène l'écrivain aussi à Bruxelles, ville qu'il juge, en bon Français, «*parfaitement inutile, capitale nulle*»

Mirbeau se retrouve devant un magasin qui vend des outils en caoutchouc et qui porte un nom symbolique: «*écrit en rouge: Blothair et Cie*». Le nom d'un des premiers tortionnaires fameux de l'EIC, Hubert Lothaire, qui était à la une de la presse européenne en 1895³³³ se retrouve ici en amalgame avec un grand B comme Belge et étend ainsi la culpabilité à toute la nation, l'écriture en rouge étant déjà le signe du fameux «*Red Rubber*», symbole du système de terreur caoutchoutière popularisé à partir des écrits de Morel.

Mirbeau rentre dans le magasin pour regarder les objets, et c'est à partir de là qu'il fera un voyage intérieur et imaginaire vers le Congo: «*ces échantillons me fascinent. J'en arrive à ne pouvoir plus détacher mes yeux de ces morceaux de caoutchouc. Pourquoi n'y a-t-il pas d'images explicatives, de photos, dans cette vitrine? Mon imagination a vite fait d'y suppléer.*». Mirbeau fait ici bien sûr allusion aux fameuses photographies des mutilés et suppliciés congolais prises par Alice Harris et Joseph Clark et qui circulaient partout en Europe depuis 1903³³⁴. Par la suite, dans l'imaginaire du narrateur, l'histoire de la terreur coloniale au Congo se déroule rapidement, suivant trois étapes.

Mirbeau peint d'abord une idylle précoloniale en utilisant le stéréotype raciste de l'infantilisme des Africains quand il parle «*des nègres puérils [...] nègres charmants, gentils et féroces*». Au deuxième pas, l'idylle tropicale s'efface brusquement avec l'arrivée du système de terreur coloniale: «*Et voici que, tout à coup, je vois sur eux, et qui les menace, le fouet du trafiquant, du colon et du*



³³¹ Il cite Mark Twain et L'EIC n'est pas encore devenu Congo belge. Le livre est annoncé dans le journal *Official Organ* de la *Congo Reform Association* en 1907.

³³² 15 Mirbeau, Octave [1907]: « *Le Caoutchouc Rouge* » suivi de « *Un sadisme colonial* » par Émile van Balberghe, Bruxelles: Les libraires momentanément réunis, 1994.

³³³ A la suite de l'affaire Stokes.

³³⁴ À propos du rôle de la photographie dans le débat sur les atrocités congolaises cf. Susanne Gehrmann: «*Ikono-graphie der Kongo-Greuel*», in: « *Kongo-Greuel. Zur literarischen Konfiguration eines kolonialkritischen Diskurses* ». Hildesheim: Olms, 2003, pp. 271-297

fonctionnaire. Je n'en vois plus que conduits au travail [...] et revenant du travail, la peau tailladée, moins nombreux qu'ils n'étaient partis. Je vois des exécutions, des massacres, des tortures (...) Et il me faut fermer les yeux pour échapper à la vision de toutes ces horreurs, dont ces échantillons de caoutchouc qui sont là, si immobiles, si neutres, se sont brusquement animés.»

Après cette vision condensée d'horreur coloniale, le narrateur change de ton, prend une attitude de documentaliste et commence à expliquer le système de la collecte du caoutchouc et ses usages. Par la même occasion, il assimile les Africains à la faune du pays avec une comparaison entre les Congolais, hommes et femmes, et les lianes à latex: «*de même qu'on incise les végétaux, on incise les déplorables races indigènes, et la même férocité qui fait arracher les lianes, dépeuple le pays de ses plantes humaines.*» Clairement, la faune et les hommes apparaissent d'une valeur identique dans l'économie coloniale.

Sous la plume de Mirbeau, un tel discours apparaîtrait pour le moins ambigu: est-ce de l'ironie ou répète-t-il tout simplement des parcelles de discours coloniaux en vogue? De fait, toute la littérature qui critique la violence coloniale au Congo ne s'est jamais distanciée de la rhétorique raciste et participe ainsi à une violence verbale envers l'Afrique à une échelle plus large. Octave Mirbeau, qui avait aussi publié un roman intitulé «*Le jardin des supplices*» (1899) dans la veine de l'exotisme décadent qui transfère des scènes de la tradition du Marquis de Sade dans une Chine mystérieuse, trouve avec le Congo de Léopold II un autre prétexte pour élaborer des images de tortures sadiques, mais fortement érotisées et esthétisées.

Les deux premiers volets de ce tryptique reprennent visiblement – presque ostensiblement – le plan en deux tableaux contrastés qui était celui d'E. D. Morel et de Conan Doyle : l'idylle bucolique chez les « bons sauvages », puis l'enfer de l'exploitation coloniale. Enfin, s'y ajoute un troisième volet, dédié à la contemplation érotique et tant soit peu morbide où Mirbeau se lance sur les traces du « Divin Marquis ».

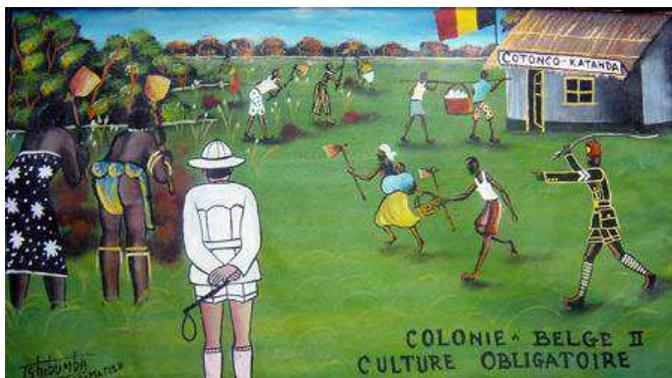
Ainsi, il s'imagine dans sa vision: «*des massacres, des tortures, où hurlent pêle-mêle, sanglants, des athlètes ligotés et qu'on crucifie, des femmes dont les supplices font un abominable spectacle voluptueux*» et «*nettement, dans une boule noire, j'ai distingué le tronc trop joli d'une négresse violée et décapitée*». Les atrocités congolaises sont ici devenues un répertoire pour des scènes presque pittoresques d'horreur qui dégradent les Africains d'une autre manière que ne le fait la violence coloniale décrite: ils deviennent le matériel d'une littérature à sensation.

Toutefois, il est vrai qu'un Octave Mirbeau s'autocritique et ironise aussi fortement, en reliant l'histoire du caoutchouc rouge à sa carrière d'automobiliste quand il écrit en fin du chapitre: «*Si du sang nègre poisse à tous nos pneus, à tous nos câbles, la belle affaire! Pouvons-nous mieux associer les races inférieures à notre civilisation, les mêler de plus près aux besoins de notre commerce et de notre vie?*» Mirbeau était un critique acerbe de la colonisation, même française³³⁵, mais en même temps son petit texte montre l'ambiguïté d'une certaine fascination pour le morbide mêlé à l'exotique.

³³⁵ Cf. le chapitre neuf dans Octave Mirbeau [1901]: «*Les 21 jours d'un neurasthénique*». Paris: Édition de Septembre, 1990, consacré au Général Archinard, conquérant du Soudan français, critiqué ici d'une manière cynique par Mirbeau.

« *Sous la Chicote, nouvelles congolaises* » de Daniel Bersot: la torture au centre du texte , 1909

Un recueil de nouvelles, intitulé « *La vie au Congo: Sous la Chicote* », parut, à Genève, en 1909. L'auteur, Daniel Bersot, semble bien être un auteur d'occasion (ou bien un pseudonyme), car ce nom n'est pas connu en dehors du débat sur les atrocités congolaises.



La Suisse, petit pays apparemment neutre, était plus impliquée dans les questions coloniales qu'on ne pourrait le croire à première vue. De fait, une section suisse avait participé à l'aventure coloniale de Léopold II dès sa fondation de l'AIA en 1876. Depuis, une presse et une littérature de rhétorique coloniale s'était établie en Suisse et beaucoup de missionnaires, géographes, commerçants et militaires s'identifiaient à la mission civilisatrice de l'Europe envers le continent africain ainsi qu'à son exploitation économique – souvent au service de l'EIC³³⁶.

Six mois après la constitution de la *Ligue Internationale pour la défense des indigènes dans le bassin du Congo* par Pierre Mille et Félix Challaye à Paris en 1908, les sections suisses de cet organisme jumeau de la *Congo Reform Association* s'installèrent à Genève et à Bâle. Les principaux militants en étaient René Claparède et le pasteur H. Christ-Socin qui se mettaient à organiser des soirées selon le modèle des «atrocity meetings» des missionnaires Harris où l'on montrait les fameuses photographies d'enfants mutilés, de fustigation et d'instruments de torture.

Dans la préface à son livre, Daniel Bersot souligne qu'une telle soirée l'aurait inspiré à écrire ses nouvelles. Les photographies montrées au public provoquent deux réactions: «frissons» et «larmes»³³⁷ que l'on pourrait traduire par «horreur» et «pitié». Avec ses nouvelles, Bersot souhaite provoquer les mêmes effets auprès de ses lecteurs. Le livre contient en fait de nombreuses scènes de supplices afin d'illustrer la terreur coloniale au Congo. La chicote, qui était comme le caoutchouc rouge un des symboles popularisés de la terreur coloniale dans l'EIC, apparaît comme l'instrument suprême de la violence exercée sur la population indigène et lie celle-ci directement à l'esclavagisme. Dans le livre, ce supplice de la fustigation est plusieurs fois décrit en détail, d'où le nom du recueil.

Bersot écrit à propos de la chicote: «*Instrument de domination et de martyre, d'un usage habituel, quotidien, excessif, la chicote est le symbole brutal de la force abattue sur les populations du Congo. Il n'est pas un noir, dans l'État indépendant, qui n'en porte les cicatrices entre les reins et les épaules. [...] Sous la Chicote! Ces trois mots résument l'histoire du centre africain pendant ce dernier quart de siècle, ils caractérisent le régime d'oppression, d'impitoyable exploitation auquel est soumis un immense pays ils renferment en eux toute la vie de crainte et de labeur des nègres du Congo.*»

Par la multiplication des scènes de supplice Bersot élabore dans ses nouvelles une vraie topographie de l'horreur. Cette contribution littéraire, dans le cadre du débat moral à propos des

³³⁶ Selon une statistique du gouverneur général Fuchs pour l'année 1904, 898 Belges, 197 Italiens et 89 Suisses (suivis de Suédois, Danois, Allemands, Norvégiens, Finnois et Anglais) étaient en service dans l'EIC cité chez Jules Marchal: «*E.D. Morel contre Léopold II. L'histoire du Congo 1900-1910*», vol. 1, Paris: L'Harmattan 1996, p. 250.

³³⁷ Daniel Bersot, «*Sous la Chicote. La vie au Congo. Nouvelles Congolaises*». Genève: A. Jullien, 1909, p. V.

atrocités congolaises, s'avère en effet un divertissement certain pour le grand public: ces nouvelles d'horreur peuvent provoquer les frissons de sensations et le choc d'émotions agréables chez les lecteurs qui suivent ces histoires de loin, dans leurs fauteuils confortables – comme nous suivons aujourd'hui les images télévisées des guerres et des famines.

Bien que les nouvelles affirment leur statut de fictions par des éléments fantastiques, des exagérations et par des jeux de mots, p.ex. au niveau des noms quand les colons belges s'appellent van Dhurcoeur ou Vanesse, son public les a aussi compris comme des documents authentiques émanant d'un témoin oculaire fiable, car l'auteur avait servi dans l'EIC durant quelques années³³⁸. On se retrouve devant la même situation que nous avons rencontrée à propos de Conrad : un séjour dans l'EIC lui confère un faux statut de « témoin » d'événements auxquels il ne peut avoir assisté. Encore Conrad n'a-t-il pas cherché à passer pour tel. Ce sont ses commentateurs qui s'en sont chargés pour lui. L'auteur suisse, par zèle militant, semble avoir cherché lui-même l'équivoque.

L'esthétique de violence mise en image littéraire, propre au texte de Bersot, lui assure le succès grâce à un mélange excitant de répulsion et de désir et au goût populaire pour une littérature de l'horreur.

Ainsi, le plaisir sadique de l'agent Busaert surnommé Mundele-chicote – surnom qui apparaît aussi dans les sources historiques à propos d'un agent de Baringa qui excellait dans la punition par fustigation³³⁹ – se concentre dans le regard voluptueux sur le corps supplicié, les coups étant portés par la milice africaine sous l'ordre du Blanc:

«Je trouve intéressant surtout de voir comment chacun supporte la torture. Tel se roule, et son corps devient flasque certains ont la peau si sensible que le sang gicle aux premiers coups, d'autres sont comme habillés de cuir. Le spectacle du corps frémissant est beau surtout chez les hommes robustes dont les muscles résistent et se bandent. Souvent, au moment palpitant, l'envie me prend de rire, tant me paraissent amusants à regarder ces museaux convulsés, douloureux, suppliants, furieux, ces lèvres ridicules, ces yeux en boule de verre où roulent des larmes.»

Intéressé au corps torturé, mais vivant, Busaert juge sa passion de voyeur d'ailleurs bien anodine, en les comparant aux autres crimes quotidiens au Congo: *«Je n'ai jamais mutilés ni tués des nègres, moi... ni dynamités, ni échaudés, ni scalpé, ni pris pour cible, ni brûlé, ni jeté aux crocodiles, ni écorché vif, je n'ai même pas coupé les mains!»*. Cette énumération de méthodes de torture met en scène tout le potentiel du sadisme inhérent à la colonisation.

Il est pourtant significatif que selon le discours des personnages encore bien pensant dans ces nouvelles (des missionnaires, des médecins), les motifs des excès de sadisme de nombreux agents de l'État sont à chercher dans les influences néfastes de l'environnement africain. S'inscrivant ainsi dans le courant littéraire du naturalisme qui se voulait proche du déterminisme scientifique, le texte renvoie à un discours où l'Afrique demeure le milieu primitif par excellence qui *«contamine»* l'Européen. La nature africaine et les Congolais paraissent ainsi eux-mêmes coupables de faire éclater les instincts violents, que la civilisation européenne aurait supprimés: *«l'homme primitif, ici libre d'entraves, tout à coup reparaît...»*

. La plus large responsabilité des atrocités est finalement attribuée à l'Afrique elle-même, conçue comme un milieu de dégénérescence. L'on voit ici la filiation littéraire de Bersot avec Conrad dont il reprend aussi d'autres motifs comme l'agent qui devient chef d'une «tribu» africaine³⁴⁰ ou le jeune capitaine, ici Norvégien, qui découvre l'horreur du Congo au cours de son voyage sur le fleuve³⁴¹.

³³⁸ Cf. R. Claparède/ H. Christ-Socin: *«L'Évolution d'un État philanthropique»*. Genève: Édition Atar, 1909, p. 165 et 268

³³⁹ Daniel Vangroenweghe: *«Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo»*. Bruxelles: Didier Hatier, 1986, p. 115.

³⁴⁰ Il s'agit de la série de trois nouvelles sur l'agent Vanesse, *ibid.*, pp. 153-241.

³⁴¹ *«Le journal du capitaine Bjoernboe»*, *ibid.*, pp. 48-126

Toutefois, Bersot montre une certaine originalité du fait que dans *Sous la Chicote*, les scènes de supplice ne se limitent pas exclusivement à une représentation des Africains en tant que victimes. Bersot imagine la vengeance possible des opprimés envers les colonisateurs. La résistance ne s'organise pas seulement à travers le refus du travail ou la rébellion, mais aussi par des attaques précises contre le corps de l'opresseur. Les Africains ont recours aux forces magiques comme le pacte avec des animaux dangereux: crocodiles, serpents ou fourmis qu'ils mettent en service contre le Blanc. Ainsi le colonisateur Van Dhurcoeur meurt sous les morsures d'une armée de fourmis rouges dirigée contre lui par un chef africain. Cette «atrocité congolaise à l'envers» qui se prêterait bien au genre du film d'horreur ciblé sur les «bêtes affreuses», est longuement décrite:

«Aux premières morsures, l'homme se tord. Les fourmis attaquent d'abord les parties découvertes: les mains et le visage disparaissent sous leurs masses sombres. Il semble que vont craquer et se rompre les liens qui serrent l'officier, tant ses convulsions se multiplient, tant sous la douleur se tendent ses muscles et ses nerfs. Chaque morsure est une brûlure, comme d'une goutte d'huile bouillante. Par les ouvertures des vêtements, les siafous ayant pénétrés, un voile de feu ceint le corps du malheureux.

L'œuvre destructive vite s'accomplit. Le visage déjà, à travers les déchirures du masque noir mobile que lui font les fourmis, paraît comme une figure d'écorché où saillent les muscles dénudés, d'une teinte rouge de viande fraîche et strié de cordons blancs, les tendons et les nerfs. Les paupières mangées, brille un instant la lueur bleue des yeux, et les dents rient étrangement dans la bouche sans lèvres. Van Dhurcoeur vit encore. Mais ses soubresauts, qui font grincer le lit de camp, sont des convulsions d'agonie et la plainte basse issue de sa gorge est un râle de mort. La douleur a tué le lieutenant ou bien le poison distillé par les fourmis. Sur son cadavre, comme pour en voiler l'horreur, s'étend un drap funéraire sombre et mouvant, la multitude grouillante des siafous.»

La scène de l'horrible dévoration vivante par les fourmis apparaît comme la métaphore de ce qui menace l'Européen dans le système colonial: les masses Noires pourraient se soulever contre leurs dominateurs et les annihiler totalement. Le fantasme du cannibalisme est aussi présent dans l'image du corps rongé jusqu'aux os, «un squelette net et blanc».

La Traite des Blancs de Michel Mathey: roman de mœurs coloniales, 1902³⁴²

L'œuvre de Mathey n'appartient pas au même monde fasciné par l'horreur et l'érotisme «exotiques». Le sang, la mort et la cruauté n'en sont pas absents mais l'auteur ne s'y complaît pas dans de longues et minutieuses descriptions, morbides et érotisées. Il constate la brutalité, les atrocités, il ne s'en délecte pas. Quant au sexe, il est de l'école de Balzac, qui a en général plusieurs adultères dans chacun de ses romans, sans qu'on y trouve une scène scabreuse.

La Traite des Blancs appartient à un genre littéraire



³⁴² Éditeur : F. Juven (Paris), 300 pages

différent, c'est un livre de voyages, imaginaire puisque c'est un roman, mais qui n'a pas la dimension onirique qui se rencontre chez Bersot ou Cipolla. Le déplacement lui-même – y compris les longues conversations désœuvrées entre compagnons de voyage – occupe la plupart des pages. Lorsque l'on n'est pas en bateau, en train, ou en marche dans quelque caravane, c'est que l'on fait une pause entre deux moyens de transport, et elles ne sont jamais longues.

Et, comme l'on s'en doute déjà, ce voyage est l'occasion de faire défiler toute une galerie de personnages, dont beaucoup ne sont pas précisément sympathiques. Soyons franc : le rustre borné et la crapule patibulaire, avec ou sans faux-col, dominent nettement dans une figuration assez nombreuse, ce qui s'explique aisément. Le roman nous promène de l'embouchure du Congo aux confins soudanais, et retour : il y a de quoi rencontrer du monde. Et si Mathey inflige à Martel – le personnage central qui lui sert sans doute de porte-parole – ce long trajet riche en (més)aventures et en rencontres désagréables, c'est qu'il ne porte guère l'administration coloniale dans son cœur et règle sans doute quelques comptes... Ces comptes, fondamentalement, sont franco-français et n'entreraient donc guère dans notre sujet, s'il n'y avait deux circonstances : la date et les lieux où se déroule l'action imaginée par l'auteur.

La Traite des Blancs porte le numéro 4443 du dépôt légal, apposé en 1902. Il a donc été écrit cette année-là ou peut-être un peu plus tôt, en 1900 ou 1901. En tous cas, il ne saurait se baser sur aucun document ou renseignement postérieur à 1902 !

Si nous regardons à présent comment les témoignages et protestations concernant les atrocités léopoldiennes s'échelonnent dans le temps, nous constatons que le voyage de George Washington Williams se situe en 1890. Viktor Sjöblom séjourne au Congo de 1892 à 1903. Conrad (pour autant qu'il faille l'inclure dans cette liste) passe au Congo en 1890, a déjà publié *Un avant-poste du progrès*, rédige *The Heart of Darkness* entre décembre 1898 et février 1899, et le publie alors en feuilleton. Mais il ne paraîtra en livre qu'en 1902 et n'était pas encore traduit.

L'EIC est encore alors, au cours des années 1890, la préoccupation seulement d'un quarteron de missionnaires anglais et de l'*Aborigines Protection Society* de Fox Bourne. Ils avaient eu le soutien du *Times* en 1901, mais tout cela ne représentait encore rien d'énorme et était encore fort limité à la Grande-Bretagne. L'élément déterminant, pour mettre l'EIC à la Une des journaux du continent, sera le voyage de Casement, celui-ci date de 1903 et son rapport fut publié le 12 février 1904.

Michel Mathey a donc écrit son roman à une époque où les « calomnies des marchands de Liverpool » n'étaient pas encore répandues dans le grand public. Comme en outre il ne vise ni à attirer un public tenté par les frissons un peu louches, ni à critiquer l'EIC, mais bien à dire son fait à l'administration française des colonies, il n'a pas besoin de recourir à la mention d'autres faits que ceux qui sont nécessaires pour qu'un récit soit réaliste. Autrement dit, il n'a mentionné que des faits qui étaient connus, sinon de tout le monde, du moins de tous les Européens ayant été en Afrique ou s'y intéressant. Cela veut dire qu'un fait dont il fait état était déjà de notoriété publique, au moins dans le petit milieu restreint des « Blancs d'Afrique »

Quant aux lieux, voici les premières lignes du roman :

« Par ce dimanche ensoleillé de juillet, une foule considérable se pressait sous les hangars du quai Van Dyck, à Anvers, pour assister au spectacle bi-mensuel, mais toujours nouveau pour elle : le départ d'un paquebot-poste du Congo.

Le peuple, en Belgique, a tant de fois entendu parler de ce pays lointain; tant de familles ont là-bas un membre qui travaille au compte d'une compagnie coloniale, ou de cette autre entreprise commerciale nommée, je ne sais pourquoi, Etat indépendant du Congo, que l'en s'explique aisément l'amas confus d'idées et de sentiments remué en toute âme belge par ce mot de Congo : fierté nationale, gloire épique, richesse acquise... à peu près l'équivalent des pensées d'un bon bourgeois français au nom de Sénégal ou de Tonkin. Tel le vrai sens de ce mot dans la bouche de l'Anversois un peu pompier qui vous dit, en se rengorgeant:

-Voilà nos colonies à nous, les petits Belges. »

Et nous ne tardons pas à avoir des éclaircissements sur les raisons du voyage :

« Un syndicat franco-belge envoyait, en effet, une Mission commerciale en Afrique Centrale, vers les confins du Congo français et du Nil; une région peu connue sur laquelle le Ministère des Colonies lui-même n'avait que de vagues notions, sachant seulement que tout ce pays appartenait à trois grands chefs à peu près indépendants. On devait y trouver de l'ivoire, beaucoup d'ivoire qu'on achèterait pour rien avec quelques perles de verre ou des étoffes, ce qui, en Europe, produirait d'énormes bénéfices

Et le syndicat s'était formé à Paris, avec quelques hommes très riches comme administrateurs : des ingénieurs, des négociants, des financiers. Les capitaux français donnèrent, et l'argent belge encore plus. Vite, vite, on enverrait en Afrique quelques agents avec des marchandises, et ils se livreraient sans tarder à la traite de l'ivoire

Mais les actionnaires belges n'entendaient pas laisser à une direction française le soin de leurs intérêts; dans une houleuse assemblée générale, on fit nommer un directeur belge, Van Etterlynck, un Congolais à tous crins, disait-on. Muni d'un contrat de trois ans, durée approximative de la Mission projetée, payé 50,000 francs par an, il s'installa à Paris et fit renvoyer sans hésiter, avec une modeste indemnité, le directeur français de la première heure.

Trois agents se trouvaient cependant engagés déjà, trois Français, Bouvard, Martel et Vitto. Le directeur, Van Etterlynck, aurait bien voulu se défaire de ces agents engagés par son prédécesseur, mais il eût peut-être été dangereux de faire si vite table rase, les administrateurs étant en majorité français.

Et puis, comme ces trois agents allaient partir, on essaierait, avant leur embarquement, de les décider à offrir leurs services à d'autres compagnies; ou bien, si l'on ne parvenait à s'en débarrasser, on les laisserait s'embarquer, et, une fois en Afrique, on trouverait bien moyen de les forcer à démissionner.

Van Etterlynck fit nommer comme chef de mission, avec le titre d'Agent général et 25,000 francs par an, Hervieux, un ancien officier belge de la force publique de l'Etat indépendant. Aux trois Français déjà engagés, il ajouta un ex-sous-officier belge, récemment encore instructeur aux hussards de la garde, Merseaux, et un Français élevé en Belgique, Ferrier. Bouvard, Vitto et Merseaux signèrent leur contrat comme agents principaux, aux appointements annuels de 6.000 francs. On donna 2.400 francs à Martel, et Ferrier³⁴³ se contenta de 1.800 francs.»

Les lieux où se passera l'action seront donc presque constamment frontaliers. Le voyage touchera le Congo à Boma, puis Matadi, passera par le chemin de fer jusqu'au Stanley Pool, atteindra Brazzaville et, de là, remontera successivement le Congo, l'Ubangi puis le Bomu. L'EIC sera donc constamment présent et, non moins constamment l'objet de comparaisons.

Pour comprendre le genre de « commerce colonial » auquel Mathey fait allusion, il faut tenir compte de ce que la « nouvelle politique économique » de Léopold II avait d'abord établi un monopole d'état sur l'ivoire et le caoutchouc, puis l'avait légèrement assoupli au seul profit des sociétés concessionnaires appartenant en fait au Roi et à quelques hommes d'affaires très fortunés. Cela écarta du Congo un certain nombre de spéculateurs belges n'ayant pas l'envergure voulue pour entrer dans de tels plans. Par contre, La France avait un marché très spéculatif des valeurs coloniales, où ces affairistes belges s'empressèrent d'aller faire valoir leurs capitaux dans des opérations qui souvent frôlaient l'escroquerie de très près.

Le moindre péché de ce genre de compagnies créées uniquement comme prétextes à spéculations boursières était de se désintéresser totalement du sort de son personnel d'Afrique. Exemple : *« Plus loin, un village boubangui où, sous les palmiers élaïs, dans une tente minable,*

³⁴³ Ferrier est un jeune homme riche à qui on a imposé un départ aux colonies pour lui faire oublier un amour malheureux.

grelottait de fièvre et se mourait d'anémie un pauvre Européen envoyé là par une Compagnie commerciale qui oubliait de le ravitailler. Hervieux offrit de la quinine au malheureux, qui la refusa, ne pouvant, disait-il, la supporter. Exsangue, cassé, il contempla d'un oeil morne le steamboat qui s'éloignait, au bruit du tam-tam cadencé des Bangalas.

Le navire où Martel et consorts ont embarqué transporte vers l'EIC une faune cosmopolite assez glauque.

« Ferrier et Martel étaient voisins à la table des secondes. Avec eux, et dans la même classe, voyageaient une quinzaine de passagers cosmopolites : sous-officiers beiges abrutis sous le harnais, qu'on envoyait au Congo instruire les Bangalas et les Sangos anthropophages convertis; par un arrêté, en miliciens de l'Etat indépendant, qui portaient avec le grade de sous-lieutenant, un beau costume neuf et 1500 francs par an; des agents de compagnies commerciales, belges, Italiens faméliques, Allemands déserteurs, pauvres diables mal vêtus, aux yeux desquels les 150 francs mensuels paraissaient la fortune ; mécaniciens Suédois ou Danois, presque illettrés, ignorant le français, destinés au service ou à la réparation des steamboats du Congo ...»

Et, pendant l'escale de Boma, un autre incident leur inspire des réflexions .

« Mais la plus curieuse des rencontres fut celle qu'ils firent un soir près du bâtiment de la poste, sous les manguiers bourdonnants d'insectes. Fiévez³⁴⁴, un mécanicien, sorte de nervi marollien, accosta Ferrier.

— Dis donc, le bourgeois, fit-il, déjà ivre, au jeune millionnaire, tu ne pourrais pas m'avancer quelques centaines de francs? Je n'ai plus le sou, et ça nue fait peur de demeurer trois ans dans ce pays de chien, me cuire sur les locomotives du chemin de fer du Mayumbé. Je veux m'en retourner à Anvers; alors, avance-moi le voyage, et je repars par la Ville d'Anvers, car jamais ma Compagnie ne voudra me réexpédier en Belgique à ses frais.

Le pauvre garçon fondait en larmes, rendues faciles par l'ivresse, et Ferrier, peu disposé à prêter ainsi à fonds perdus, ne parvenait pas à se débarrasser de cet homme. Alors, une idée lui vint

— Viens d'abord boire un coup; après, on verra.

Les trois hommes entrèrent dans la boutique de planches d'un comptoir hollandais, et firent venir du genièvre. Bientôt Fiévez tomba, ivre-mort. Ferrier régla, et sortit avec Martel.

— Quels tristes gens, n'est-ce pas, que ces malheureux dont l'Etat indépendant et les Compagnies exploitent la misère, et qu'on envoie ici avec de ridicules appointements dont se contenterait à peine le dernier débardeur du port d'Anvers. Quelle civilisation peut bien implanter ici cette foule d'ivrognes et d'ignorants? Ah! je m'explique maintenant les cruautés dont parlent trop souvent les journaux: on doit les attribuer à cette tourbe ».

Dès le voyage de Brazzaville vers le Haut-fleuve, à bord d'un bateau appartenant à une compagnie hollandaise et commandé par un patron marinier sierra-léonais, les brutalités commencent :

« Trois jours après, on entendit des hurlements sur le pont inférieur du vapeur, entre chaudières et machines. Les chaises longues et les cabines furent abandonnées en hâte, et l'on descendit voir ce qui se passait. Un des boys du bord, Massamba, était étendu à plat ventre sur le plancher de fer; deux Bangalas lui tenaient bras et jambes, et un chauffeur sénégalais lui appliquait à tours de bras de terribles coups de chicotte, qui zébraient de rouge la peau noire, sous l'oeil implacable de Savill³⁴⁵, qui comptait les coups. La lanière de peau d'hippopotame sifflait atrocement et. Massamba rugissait eu se tordant de douleur, malgré la poigne des Bangalas qui le tenaient. Après avoir compté cinquante coups, Savill étendit la main :

— Stop! cria-t-il au chauffeur.

La chicotte était rouge.

Massamba demeura étendu, sans force pour se relever.

³⁴⁴ Un Belge portant ce nom s'illustra sinistrement dans es affaires du « caoutchouc rouge ». Est-ce une allusion ?

³⁴⁵ Savill, pourtant, est lui-même africain.

- *Qu'a donc fait cet homme? Interrogea Martel*
- *Il a mangé des provisions, le damné chien! cria Savill, de mauvaise humeur. Comme si j'en avais de reste! »*

Les passages suivants paraîtraient de simples banalités, si 'on ne tenait compte de ce qu'ils ont été écrits au plus tard en 1902. Le rapport Casement et celui de la Commission d'Enquête de 1904 ne feront que les confirmer.

« Quelques jours après, un village abandonné : la civilisation avait passé! Les habitants de ce village n'ayant pas acquitté au jour dit le tribut de caoutchouc à eux imposé par le gouvernement de l'Etat indépendant, un chef de poste belge était arrivé, suivi de trois pirogues de miliciens noirs à demi-sauvages; il avait fait ouvrir le feu, brutalement, sans sommation, et une cinquantaine de noirs paisibles étaient tombés sous les balles des Albinis. Les cadavres gisaient encore en face des cases d'écorces, noirs de mouches; la population terrifiée s'était enfuie dans la brousse; à Bruxelles, les valeurs belges-congolaises se tenaient en bourse à de cotes superbes ! »

Ou encore :

« - Aujourd'hui, les blancs nous font des cadeaux, pour nous attirer, et quand nous aurons commencé à travailler pour eux Il feront comme à Boula-Matari (nom nègre du Congo belge) : ils nous forceront à leur apporter du caoutchouc, ils nous, tireront des coups de fusil et ils nous couperont les mains, quand nous serons en retard. »

- Mais non, répondaient les émissaires, les Blancs qui sont arrivés chez vous ne sont pas des Belges, ce sont des Français, et ils sont bons.

Mais la cervelle obtuse des noirs n'a jamais voulu faire la différence, d'autant plus que notre Compagnie a cru bien faire en engageant des Belges, sous prétexte qu'en matière congolaise les Belges sont nos maîtres. Que voulez-vous que nous fassions dans ce cas? Rien, n'est-ce pas, et nous n'avons qu'à attendre qu'il plaise à ces messieurs de nous apporter des produits, de sorte que les Compagnies françaises feront faillite dans des pays prodigieusement riches en caoutchouc. Ce qui nous console, c'est que bien d'autres Européens sont dans notre cas »,

Et la complicité de l'EIC est clairement mise en cause :

« Il aurait pu, cependant, faire le procès lui aussi et avec combien plus de raison de l'administration du Congo Belge qui, sous le nom d'Etat indépendant, n'est qu'une immense affaire coloniale et commerciale, avec Léopold II comme président, et les ministres ou secrétaires d'Etat comme administrateurs, dont le but incessant est la recherche de l'ivoire et du caoutchouc plutôt que la civilisation des races noires, comme l'annonçaient pourtant, avec des flots d'éloquences, les dithyrambiques discours de ses fondateurs.

Le but ostensible de l'Association internationale africaine avait été l'abolition, de l'esclavage. Mais cet idéal superbe était un trompe-l'œil : les Anglais et les Belges qui firent le Congo Belge ne tardèrent pas à substituer à l'esclavage partiel des marchands d'esclaves la servitude officielle mille fois plus pénible aux races noires. Le marchand de bois d'ébène portugais ou zanzibarite n'emmenait pas tout le monde vers les plantations du Brésil et des Antilles, ou vers les harems du monde islamique. Les seules populations voisines des côtes ou du Tanganyika étaient soumises à son trafic honteux, tandis que celles de l'intérieur vivaient en, paix dans la forêt ancestrale. Les blancs survinrent, et assujettirent au drapeau bleu étoile d'or le Batéké de la côte aussi bien que le Batéla du Haut-fleuve. Le noir ami de la paresse sortit de son farniente et dut aller dans ta forêt extraire le caoutchouc dont les blancs avaient imposé la tribu, sous la menace perpétuelle des miliciens noirs prêts à incendier le village si l'impôt se faisait attendre. De sinistres bandits galonnés coupèrent des mains, dont l'ardeur à la récolte de la précieuse gomme avait paru insuffisante, et les mercantis de l'administration centrale n'ont rien fait pour réprimer ces horreurs, absorbés qu'ils étaient à signer de magnifiques connaissements d'ivoire et de caoutchouc sur l'Europe ».

Tout y est.

Tout comme dans la plupart de textes littéraires sur l'EIC, les Africains ne jouent guère plus chez Mathey qu'un rôle de figurants et c'est avant tout la psychologie des Blancs impliqués dans les réalités coloniales qui est au centre du récit. Le Congo n'est que le lieu symbolique où certains conflits humains se jouent d'une manière exemplaire. Ce conflit, dans *La Traite des Blancs*, est celui où s'affrontent deux types de colonisation.

On ne saurait dire que cela oppose une bonne colonisation à une mauvaise, puisque la belge est brutale et mercantile et fait de l'homme une brute sadique et que la française, faible, indécise, démissionnaire et non moins mercantile à sa manière, envoie en brousse des hommes dont le désespoir et le désœuvrement feront des loques pour permettre à quelques chevaliers d'industrie de spéculer. A-t-il eu envie de laisser entendre qu'en s'engageant dans la colonisation, l'homme est entré dans une impasse où il aurait mieux fait de ne pas se fourvoyer ? En tous cas, il ne le dit explicitement nulle part.

« *L' Airone* » de Arnaldo Cipolla: roman allégorique du désir colonial



Arnaldo Cipolla compte parmi les auteurs coloniaux italiens qui ont connu un certain succès populaire, surtout durant l'ère fasciste, mais qui sont aujourd'hui tombés dans l'oubli.³⁴⁶

Avant d'entamer sa carrière de journaliste et écrivain, Cipolla avait servi pendant quelques années dans l'armée de l'EIC. De son séjour au Congo, il a publié deux récits de voyage : « *Dal Congo de 1907* », rédigé avec Vittorio Liprandi, et « *Al Congo. Memorie di un esploratore* » (1917), des ouvrages qui marquent les distances de l'auteur face au système d'exploitation et de violence du régime de l'EIC.

Selon les statistiques de l'époque, les Italiens figurent entre 1897 et 1908 en deuxième position de la présence européenne au Congo, après les Belges. En 1902, l'Italie avait d'ailleurs signé un traité avec Léopold II pour l'envoi d'officiers italiens, l'aidant ainsi dans son entreprise coloniale. Suite au rapport Casement de 1903 et au rapport d'Edoardo Baccari de 1904 qui confirme les accusations anglaises, l'Italie va casser ses rapports privilégiés avec l'EIC³⁴⁷. Le besoin de se distancier des méthodes «belges», en tant qu'Italien impliqué dans le système, se fait sentir dans les écrits de Arnaldo Cipolla.

Ce n'est qu'en 1920 que paraît à Milan son roman « *L'Airone. Romanzo dei fiumi equatoriali* » (Le héron, roman des fleuves équatoriaux). La situation coloniale et les tensions entre colonisateurs et colonisés au Congo y sont mises en scène sous forme d'une histoire d'amour et de haine allégorique.

³⁴⁶ Cf. Gigliota De Donato/Vanna Gazzola Stacchini (éds.) : « *I Best Seller del Ventennio. Il regime e il libro di massa* ». Rome: Editori Riuniti, 1991, pp. 381-389 et 677-678.

³⁴⁷ À propos de ces circonstances historiques cf. Liane Ranieri: « *Les relations entre l'État indépendant du Congo et l'Italie* ». Bruxelles: ARSOM, 1959.

Le protagoniste Evans³⁴⁸ est conçu comme un représentant typique du système d'exploitation. Chef de la station de Banzi, il a soumis les habitants de la région à un vrai régime de terreur afin d'extorquer des tributs d'ivoire et de caoutchouc. Toujours plus attiré par la forêt profonde et les richesses qu'elle symbolise, Evans est en même temps fasciné et dégoûté par l'univers africain. Cet amour-haine de l'Afrique s'incarne symboliquement dans sa maîtresse africaine Mosila, «*la vierge de la tribu*» qui lui fut offerte par les Africains afin d'apaiser sa cruauté. Evans désire et chérit Mosila – ou au moins son corps – en même temps il méprise la femme et maltraite ce corps adoré.

Dans *L'Airone*, la figure de Mosila incarne certains stéréotypes des femmes africaines que l'on retrouve dans des nombreux exemples des littératures coloniales au 19^{ème} et 20^{ème} siècle. La sexualité effrénée³⁴⁹ va de pair avec une avidité matérielle et la soumission humble envers le maître blanc. Chez Cipolla, le corps féminin sert également de cible à la violence qui exprime de fait l'impuissance du colonisateur envers l'Afrique qu'il ne peut finalement ni contrôler ni maîtriser vraiment:

«*E l'adorabile corpo che spingeva i sensi dell'amante al di là della voluttà, domandava lo spasimo della frustata. E le bianche mani di Evans che l'avevano accarezzato, colpivano inesorabili / Et son corps adorable poussait la sensualité de son amant au-delà de la volupté, exigeait le spasme des coups de chicote. Et les mains blanches d'Evans qui l'avaient caressé s'abattaient sur lui sans pitié.*»

Le déchirement intérieur du colonisateur confronté à l'angoisse dans l'environnement africain, se décharge ici sur l'objet tangible de la femme qui lui paraît tantôt douce comme «*un oiseau de paradis*» tantôt sauvage comme «*une léoparde*». Ainsi, une scène emblématique du roman –reprenant les scènes de fustigation classiques dans le discours sur les atrocités congolaises – nous montre le colonisateur dans une rage effrénée, fouettant Mosila jusqu'au sang. Ici, ce paroxysme de la violence envers l'aimée produit tout de même un choc psychologique chez le colonisateur qui s'exclame, en écho de Kurtz: «*Orrore! Orrore!*» Tandis que dans *Heart of Darkness*, le sens des dernières paroles de Kurtz reste ambigu, chez Cipolla «l'horreur» se réfère clairement à l'auto-critique d'un Européen engagé dans le déchaînement de la violence coloniale. La fustigation publique de la femme devient la «*suprema umiliazione del Bianco/ suprême humiliation du Blanc*» aux yeux des Africains comme devant sa propre conscience chrétienne qui, finalement, se réveille.

Dans la suite de l'intrigue, Mosila, transformée en guide spirituel de son peuple – ce qui n'est pas sans rappeler la figure historique de Kimpa Vita/Béatrice du royaume du Congo au 18^{ème} siècle – va entraîner les habitants de Banzi dans la fuite. Coupé de tout contact humain, Evans est condamné à errer dans la jungle tropicale qui devient un lieu dantesque, dans le sens d'une punition infernale, mais aussi avec l'espoir d'une purification du colonisateur capable de regretter ses actes. Car la recherche de «sa femme», allégorie du Congo/de l'Afrique, devient progressivement une quête aux connotations religieuses, une aspiration à la rédemption des péchés du colonialisme.

La fin du roman est ouverte: nous ne savons pas si Evans a pu obtenir le pardon des hommes et de dieu et s'il a pu, en tant que transfuge culturel, commencer une nouvelle vie partagée avec les Africains. Mais on voit bien que finalement, dans ce texte, la critique concrète et politiquement engagée de la colonisation est bien moins importante que l'expression du drame intérieur d'un Européen dans l'espace africain. Le protagoniste Blanc reste le seul personnage dont le caractère préoccupe l'auteur. Même si Mosila joue un rôle important, il est clair qu'elle reste avant tout une figure allégorique au service de la critique symbolique de la colonisation dans ce roman, mais qu'en tant que personnage elle manque d'épaisseur.

³⁴⁸ La nationalité de ce protagoniste n'est pas clairement nommée – tout comme Kurtz chez Conrad, il représente donc l'Européen en général dans son face-à-face avec la colonisation.

³⁴⁹ Voir notamment l'étude de T. Denenan Sharpley-Whiting: «*Black Venus. Sexualized Savages, Primal Fears, and Primitive Narratives in French*». Durham: Duke University Press, 1999.

Cipolla est un exemple de plus qui prouve que la littérature coloniale, même bienveillante, n'était pas capable de transcender le discours raciste et stéréotypé de son époque.

Conclusion

Nous avons vu que dans les représentations littéraires des violences coloniales de l'ère des atrocités congolaises dans l'EIC, ces violences tendent à devenir des objets d'une esthétique curieuse qui met en scène des drames psychiques du colonisateur et/ou des spectacles d'une horreur d'autant plus voués à donner des frissons aux lecteurs que la violence décrite était réputée se référer à des événements réels.

Il faut ici rappeler l'implication d'une étude de Michel Foucault dans le phénomène de la violence coloniale: *Surveiller et punir* (1975). Foucault y analyse la disparition du supplice et des exécutions publiques dans les systèmes judiciaires en Europe. Je le cite:

«... a disparu en quelques dizaines d'années, le corps supplicié, dépecé, amputé, symboliquement marqué au visage ou à l'épaule, exposé vif ou mort, donné en spectacle. A disparu le corps comme cible majeure de la répression pénale. [...]

S'efface donc au début du XIXe siècle le grand spectacle de la punition physique, on esquivé le corps supplicié on exclut du châtement la mise en scène de la souffrance. On entre dans l'âge de la sobriété punitive. Cette disparition des supplices, on peut la considérer à peu près acquise vers les années 1830-1848.»³⁵⁰

N'est-ce pas frappant que peu après l'entrée dans «l'âge de la sobriété punitive» de l'Europe, le colonialisme en Afrique avec toutes ses violences atteint son paroxysme? Au fond, on est tenté de dire qu'il ne s'agit donc pas d'une disparition du supplice public, mais de son déplacement vers les colonies. Le corps colonisé, le corps de l'homme et de la femme noir(e)s, êtres construits comme inférieurs par les discours racialisants et racistes, devient la cible de toutes les violences des bourreaux qui installent des régimes punitifs d'un arbitraire et d'une brutalité impossible en ce moment historique en Europe. Ces corps suppliciés des colonisés contiennent aussi tous les fantasmes des spectateurs et des lecteurs qui sont restés à la maison. Les images littéraires (ou peintes ou photographiées) de la torture, des corps dépecés, mutilés, marqués par la chicotte réimportent d'une certaine manière le spectacle de la peine publique dans les métropoles européennes.

Dans le cadre des mouvements de protestation comme la *Congo Reform Association*, qui critiquait les excès violents d'un système colonial – sans mettre en question la colonisation comme système – cela se veut un geste de mise en lumière d'une injustice déplorée.

Mais les narrations des atrocités congolaises dans les récits coloniaux sont bien imprégnées d'une dynamique propre à la littérature: la force des images et des symboles, emprisonnant les Africains dans leur rôle de «victimes primitives», et fascinant surtout le lecteur européens par le charme, presque pittoresque, de l'horreur.

D'autre part, ces œuvres, en particulier celle de Mathey, montrent clairement que, dès avant les grands débats de la reprise, les principaux faits concernant les « atrocités congolaises » étaient de notoriété publique. Cela signifie que, quand ils essaieront de plaider l'ignorance, Léopold II et les responsables de l'EIC mentiront.

³⁵⁰ Michel Foucault : *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris: Gallimard 1975, p. 14 et 20.

L' Eglise du silence



La Belgique, donc, somnola longtemps dans de douces illusions. Puis, quand on dut déchanter, avec le rapport accablant de la Commission d'Enquête de 1904, surgit la question : « Pourquoi les missionnaires catholiques n'ont-ils parlé de rien? »

Nous l'avons déjà dit : de tous les groupes intéressés au Congo, les Missions, et les Missions seules, avaient besoin qu'une information large se répandît et avaient intérêt à la répandre. Et comme ils étaient les seuls dans ce cas, il en résulta que le discours dominant sur le Congo fut le leur. Depuis 1890, elles soutenaient l'EIC. Au prix, bien sûr d'un certain nombre de contresens.

Dans le cas du Congo léopoldien d'ailleurs, les missions catholiques étaient non seulement chargées de déjouer les appétits étrangers, mais on attendait d'elles qu'elles popularisent en Belgique même l'entreprise de Léopold II. Le soutien aux missions du Congo élargirait les assises nationales d'une entreprise qui, à ses débuts, n'engageait vraiment que le roi, ses familiers et des représentants des milieux dirigeants animés par le désir de complaire au souverain. Effectivement, les grandes familles de l'aristocratie et le clergé multiplièrent bientôt les appuis aux missions belges du Congo. Il en résulta que les missions du Congo firent figure de cause populaire, davantage sans doute que ne l'avaient été les fondations missionnaires belges dans le Nouveau Monde ou en Orient³⁵¹ L'appel à une grande cause humanitaire, l'antiesclavagisme, lancé en 1888 par Mgr Lavigerie ne fit que renforcer l'élan. La Campagne Arabe est vue comme une Croisade, à la fois au sens restreint (combat contre les Arabes, l'Islam) et au sens large (une entreprise humanitaire, philanthropique, libératrice), et ceci au moment même où, avec l'exploitation des « terres domaniale » va commencer la période la plus meurtrière de la colonisation.

Bien que cela ne soit dit nulle part explicitement, on crée dans l'esprit des gens une confusion entre l'évangélisation, le travail des missionnaires dans d'autres domaines (santé, éducation, agriculture...) et la colonisation. Ceci d'autant plus facilement que le discours officiel de l'EIC est, lui aussi, humanitaire, parle de « faire progresser les Noirs », de « secourir », de « libérer ». D'ailleurs, sur plus d'un point, les missionnaires et les libres-penseurs ont les mêmes conceptions et se trompent d'ailleurs avec un ensemble touchant. Ainsi en va-t-il de la sorcellerie, dont on pense qu'elle disparaîtra d'elle-même devant l'explication des causes scientifiques. Ce ne fut pas du tout le cas³⁵².

Puisque ce que l'on raconte, c'est l'évangélisation, la tentation est forte d'écrire en forme de

³⁵¹ Non pas que celles-ci n'eussent eu leurs figures de proue, célébrées dans le milieu chrétien, tels le Père De Smet en Amérique du Nord, ou un peu plus tard le Père Damien, «apôtre des lépreux», dans les Iles Sandwich. Le Congo permit toutefois de joindre la cause de la Patrie à celle de Dieu. Interrogé en 1938, Cambier disait d'ailleurs avoir dû sa vocation à l'occasion qui lui avait été ouverte de servir «*mon Roi du ciel et mon Roi de la terre*» (*Heri et Hodie* [publication du collègue St-Augustin d'Enghien], juin 1938).

³⁵² La magie ou le maléfice n'expliquent pas le phénomène naturel, par exemple la foudre. Elle explique la coïncidence qui fait que ce phénomène naturel frappe, précisément, quelqu'un et le foudroie.

« tableau contrasté », à la façon de ces publicités « Avant/Après » qui opposent une image sinistre à un cliché radieux. Ceci d'autant plus facilement que, puisque l'on est dans le domaine religieux, la grâce et le miracle peuvent intervenir, sinon de façon explicite, au moins en toile de fond. Cela mène à tracer le tableau le plus noir de la situation précoloniale, de la société et des coutumes indigènes. Cela changera plus tard, et les Missionnaires furent parmi les pionniers de l'étude des sociétés traditionnelles, voire de leur défense. Mais il est un fait que dans les premières années, le tableau est sombre : superstition ridicule, débauche débridée, abêtissement par l'alcool, la drogue et le sexe, cruauté, arbitraire des chefs, tout y passe... Et le relèvement, dès que les indigènes sont sous l'influence des Missions, est miraculeusement rapide. Sous l'aile maternelle de l'Eglise, le relèvement est certain.

L'action coloniale étant ainsi présentée comme une œuvre de libération et de relèvement des Noirs, on ne pouvait qu'en conclure que ce que faisait Léopold II en Afrique était « globalement positif ». Pendant longtemps, jusqu'aux premières années du XX^e siècle, les Belges en furent persuadés. Certes, on s'était parfois battu, au Congo, et durement. Mais cela s'expliquait par la nécessité de « lutter contre l'esclavagisme arabe » et par « la férocité native des indigènes »... Pour y voir des « horreurs », il fallait la jalousie et la mauvaise foi des « marchands de Liverpool », que l'on croyait deviner derrière les campagnes humanitaires anglaises de Morel et de ses pareils... D'ailleurs, à l'époque, les théories sur l'éducation admettaient encore comme normal et même souhaitable, le recours régulier aux châtiments corporels. Si la fessée est salubre aux écoliers, la chicote doit l'être aussi, *mutandis mutandis*, pour les Nègres qu'il s'agit, après tout « d'éduquer ». Réalistes par nature, ils admettaient donc qu'il devait se passer parfois, dans l'EIC, des choses d'une certaine brutalité, mais le brouillard humanitaire dont s'enveloppait la colonisation permettait d'y voir un « mal nécessaire ». Oui, on les contraignait parfois à faire des choses qui ne leur plaisaient pas (Ils n'aiment pas le travail !), mais c'était pour les hisser, à la force du poignet, au-dessus d'eux-mêmes, vers un plus haut niveau de civilisation...

Et, comme on vient de le voir, il y avait dans ce brouillard humanitaire une bonne dose d'encens missionnaire...

Il est hors de doute que cette confusion faisait tout à fait l'affaire de Léopold II, et plaira tout autant, après la reprise, aux autorités du Congo belge. Il y a donc incontestablement une certaine instrumentalisation des média missionnaires au service de la colonisation.

Mais on peut se demander s'il n'y a pas, parallèlement, une instrumentalisation de l'Etat par les Missions. Et l'une pourrait bien être la rétribution de l'autre, suivant le schéma « passe-moi le sel, tu auras la moutarde ». C'est en effet au cours des années suivantes, alors que vont se multiplier les dénonciations et se développer les campagnes contre le système léopoldien mis en place à partir de 1890, que les Missions vont se voir investies de la responsabilité exclusive d'assurer certaines tâches de l'état, et notamment d'organiser l'enseignement. Et l'on sait que les dénonciations en question furent avant tout l'œuvre des missions protestantes.

D'où une question fort naturelle à propos des exactions léopoldiennes : y a-t-il eu complicité ?

La doctrine Comboni / Lavigerie

L'Eglise catholique avait réagi dès la fondation de l'AIA, et même elle avait réagi de manière un peu inquiète, parce que l'AIA se proclamait « neutre » au point de vue philosophique et religieux et mettait surtout en avant la Science, plus que la Religion. Cette réaction est peut-être un peu excessive, dans la mesure où l'on aurait mal vu comment l'AIA, qui se voulait internationale - et devait même absolument l'être puisqu'il s'agissait avant tout de servir de « camouflage » à Léopold II - aurait pu faire autrement que de s'abriter derrière un humanisme large, puisqu'il s'agissait de regrouper sous une même « coupole » des Britanniques (anglicans), des Belges (catholiques), des Allemands (en partie luthériens) et des Français (à l'époque très anticléricaux). Afficher une confession religieuse

QUELCONQUE eût été tuer le projet dans l'œuf !

Un "Rapport sur l'A.I.A." fut envoyé au pape en janvier 1878. Il émanait du P. Planque, de Mgr. Lavigerie et de Mgr. Comboni et proclamait la nécessité de « *précéder le drapeau de la science, en y plantant la croix* ». Le souci est de faire barrière à la fois à la « laïcité » de l'AIA et à l'Islam en allant droit à la région des Grands Lacs, par la côte Est. La date de ce rapport est importante, dans la mesure où l'on est dans les derniers mois de l'ultramontanisme. En 1878, Léon XIII montera sur le trône pontifical et modifiera sur plusieurs points l'attitude de l'Eglise.

Lavigerie préconise l'envoi de deux "caravanes", en direction respectivement du lac Tanganyika et du lac Nyanza (Victoria). Les Pères Blancs sont disponibles pour ces caravanes, puisqu'ils ont une formation de missionnaires et ne demandent qu'à partir, mais que le contexte politique de l'heure ne leur permet pas d'agir là où ils étaient au départ supposés le faire: en Algérie. C'est à partir de là que Lavigerie, qui avait des ambitions d'apôtre du Maghreb, va se trouver embarqué sans trop l'avoir voulu dans une spirale qui va faire de son ordre le principal apôtre de l'Afrique centrale.

La pensée première s'inspire du principe de Daniele Comboni, chef de la mission dite d'"Afrique centrale". Ce dernier, réfléchissant sur les lourds échecs subis par ses prédécesseurs, avait dégagé de nouvelles approches résumées dans la formule suivante: "*régénération de l'Afrique par les Africains eux-mêmes*". Lavigerie l'adopte pleinement et va lui donner un développement original.

Le Cardinal pensait qu'il y avait deux obstacles majeurs pour l'évangélisation. D'une part, l'incapacité des missionnaires étrangers - malgré leur bonne volonté - à s'adapter de façon convenable au pays tant au point de vue des forces physiques qu'au point de vue culturel ; et d'autre part, la situation morale des gens, fortement marqués soit par l'Islam soit par le paganisme, et qui les rendait très faibles face aux exigences d'une vie chrétienne authentique. Il fallait aux adultes une force de volonté extraordinaire pour pouvoir se maintenir fidèles aux engagements pris au baptême. Le Cardinal pensait - avec Mgr Comboni - que l'évangélisation de l'Afrique devait être faite par les Africains eux-mêmes. Les Africains devenus chrétiens seront vraiment apôtres de leurs frères de race s'ils sont toujours considérés par ces derniers comme partie intégrante de leur milieu social. Aussi devront-ils être formés en les maintenant dans leurs propres habitudes, s'il n'y a pas de contradiction entre celles-ci et l'esprit de l'Evangile. La christianisation n'inclut nullement en elle-même l'europanisation: elle ne doit pas conduire à former des "Européens à peau noire" (la formule est de Lavigerie) devenus finalement des étrangers aux yeux de leurs compatriotes. Dans un premier temps, ils resteront des laïcs, car l'état de célibat est objet de mépris dans leurs sociétés, et l'on ne peut encore prévoir la formation d'un clergé. Pour avoir un certain rayonnement dans le témoignage de leur foi, ils pratiqueront une activité porteuse d'influence: la meilleure s'avère la médecine, car tout individu, quelque soit son rang social, se trouve aux prises avec la souffrance et fait appel à ceux qui peuvent le guérir. Cette profession, auparavant, était prévue pour des orphelins recueillis en Algérie. On la retrouve de nouveau ici.

Ces projets de Lavigerie sont donc antérieurs à la Conférence de Berlin. Ils ont aussi été élaborés longtemps avant le « toast d'Alger », qui fut d'ailleurs prononcé sur l'ordre exprès du pape, et dont on a abusé pour faire de Lavigerie le modèle du « prélat bénisseur de baïonnettes ». Ils datent d'une époque où les Puissances européennes n'avaient pas encore fait de choix entre la colonisation étatique directe, les compagnies à charte, les protectorats ou même la coopération internationale. Il s'agit moins de "suivre" des colonisateurs qui ne sont pas encore là que de les précéder. Si l'on remonte à la Genèse des projets des Missions en Afrique noire, la question importante est alors d'obtenir la bienveillance des autorités coutumières, et non pas de collaborer ou non avec un colonisateur, qui n'est même pas encore présent! "Comment, se demande-t-on, établir des chrétientés noires dans des entités noires", entités dont l'existence et la légitimité ne sont pas contestées.

Sa première pensée fut de susciter ce qu'il appela un "Royaume chrétien" sous la souveraineté d'un chef africain sinon converti au christianisme, du moins sympathisant. Des laïcs européens à la fois dévoués et compétents en divers métiers seraient mis à son service: il pourrait alors étendre une domination bienfaisante assurant aux populations la sécurité nécessaire à leur développement. Il fallait remonter au haut Moyen-âge pour découvrir une situation analogue, et la meilleure méthode avait alors été de convertir les rois, ceux-ci se chargeant ensuite de convertir leurs peuples, au besoin par des méthodes... disons énergiques. Par analogie, Lavigerie dira à ses missionnaires de "trouver des Clovis noirs". En Uganda, ils crurent un moment avoir trouvé leur "Clovis" en la personne de Mtesa I puis de Mwanga I. Ils déchantèrent évidemment avec l'affaire des "martyrs de l'Uganda"(1885-1887). Ce projet fit long feu. La situation pourtant s'avérait dramatique pour les missionnaires établis autour du lac Tanganyika qui constituait une plaque tournante du réseau de traite. Des laïcs les avaient accompagnés pour assurer des tâches d'ordre pratique. Lavigerie pensa les regrouper en une association religieuse dont les établissements créeraient des zones de sécurité, en y promouvant le travail agricole et l'instruction à l'exemple des abbayes du Moyen-Age européen. Une telle association ne put voir le jour. Parfois inconsciente, mais souvent explicite, la référence au haut Moyen-âge et au rôle civilisateur des abbayes, resta pourtant constante dans l'esprit des missionnaires.

En 1878, donc, le projet missionnaire ne se confond pas (ou pas encore) avec le projet colonisateur, lui-même encore vague... Lavigerie se méfie de la neutralité de l'AIA et de son idéal scientifique proclamé, exactement comme on se méfie de la neutralité et du modernisme de l'école officielle. Et quand il y a des références au pouvoir temporel à côté des Missions, on le perçoit au travers de références européennes qui sont passéistes et nostalgiques. (N'oublions pas que tous les acteurs de cette histoire ont été jeunes en pleine époque romantique). L'établissement de missions dans le centre du continent s'insère dans un contexte déterminant pour sa réalisation et ne peut s'opérer dans un entourage qui la stérilise radicalement, constatation qui s'applique aussi à toutes les composantes du progrès humain. C'est le cas de la traite des esclaves. On ne peut rien espérer de populations vivant dans une insécurité perpétuelle, emmenées au loin ou dispersées par les razzias, réduites à la famine par les destructions qui s'en suivent. C'est dans ces larges dimensions que Lavigerie envisage le problème, et qu'il en recherchera la solution. Il se fait que les solutions qui s'offriront à lui seront coloniales, mais il ne les a pas cherchées telles.

La question des enfants

Lavigerie s'intéressait particulièrement à l'éducation. Et il était persuadé que l'une des œuvres les plus importantes de la Mission serait la formation des enfants. Ceux-ci, devenus chrétiens, apôtres et capables d'influencer leur milieu propre, pourraient mener à bon terme ce que les missionnaires ne feraient que difficilement et de façon imparfaite. Le projet du Cardinal était donc de rassembler des enfants, de les former solidement, pour qu'ils deviennent les apôtres de leur propre pays. C'est ici où trouvent une place de choix les orphelins et les esclaves rachetés. Aussi le Cardinal écrit: *"Il est donc très important, dès leur arrivée dans une Mission, que les Pères s'occupent de recueillir et de grouper autour d'eux, les petits enfants. Cela leur sera d'autant plus facile que presque partout l'esclavage existe en Afrique et qu'ils pourront, par ce moyen, s'en procurer autant que leur permettront leurs ressources"*.

Ces derniers mots de Lavigerie font référence au fait que, dans les premiers temps, les Missionnaires ont recouru à l'achat d'enfants esclaves. Racheter des esclaves en vue de les libérer était d'ailleurs une pratique aussi ancienne que l'esclavage. Ailleurs en Afrique, les missionnaires catholiques achetaient des enfants promis à l'esclavage (*rachetaient* selon leurs termes). Dans l'EIC, cela va conduire à des pratiques beaucoup moins douces.

L'Etat Indépendant était, comme on peut s'en douter, grand producteur d'orphelins ! Et Léopold II avait décrété que les Missionnaires étaient institués tuteurs de tous les orphelins qui se

trouveraient dans le secteur où ils exerçaient leur apostolat. Par ce moyen l'Etat comptait allécher et attirer les missionnaires catholiques afin de contrer les protestants. Il voulait aussi que la formation donnée aux enfants congolais soit de type militaire et manuel. Les jeunes formés doivent être utiles à l'Etat ; ils doivent savoir se battre, ou être aptes à des travaux servant à l'installation des colons (nouveaux postes, nouvelles routes,...).

Tout d'abord, d'où viennent tous ces enfants? Ces petits autochtones sont envoyés par l'Etat chez les missionnaires. Ils arrivent par centaines. Selon les dires des représentants de l'Etat, ces enfants indigènes sont des prisonniers libérés des caravanes d'esclaves, des orphelins ou des enfants dont les parents ne s'occupent guère. La vérité est tout autre; en effet, la majeure partie de ces indigènes sont kidnappés lors de razzias dans leurs villages. Ils sont arrachés à leur famille et à leur vie. Ils sont ensuite envoyés, parfois très loin de chez eux. La déportation se fait dans des conditions misérables et le voyage est très long.

Une grande partie de ces enfants meurent avant d'arriver à destination. Voici un rapport du 1er avril 1894 concernant la santé des enfants. L'auteur est le père Jules Dewilde qui est, à cette époque, le directeur de la colonie de Nouvelle-Anvers :

« J'ai accepté 177 enfants venus du Haut-Congo...Parmi ces enfants un grand nombre sont faibles de santé. La colonie compte actuellement environ 450 enfants. Sur ce nombre plus d'une centaine sont d'une complexion faible telle que je ne pense pas exagérer en affirmant que la proportion de ceux destinés à mourir dans les trois ans est de 75%. »

L'éducation missionnaire part alors dans deux directions. D'une part, des tensions naissent entre l'Etat et les Pères Blancs, car ces derniers refusent de suivre les directives de l'Etat, qui les laisse faire tout en le gardant à l'œil. D'autre part, dans le Vicariat Apostolique du Congo (c'est-à-dire le Centre et l'Ouest), dominé par les Scheutistes, la collaboration entre les missionnaires et l'Etat sera complète, franche et cordiale.

En 1890, naît la première colonie d'enfants, appelée colonie scolaire. Les missionnaires ne vont pas de village en village pour répandre leur savoir, mais restent aux postes de missions. En pratique, les orphelins étaient pour ainsi dire « livrés » en groupe, gratuitement, à domicile.

Il y a eu deux sortes de colonies, compte tenu des orientations divergentes citées plus haut. Les colonies officielles (ex : celle de Boma, ou celle de Nouvelle-Anvers, toutes deux créées en 1892) étaient soutenues par le gouvernement. Celui-ci met à leur disposition les logements, la nourriture et l'habillement pour les enfants. Ces fournitures n'étaient pas suffisantes pour maintenir un niveau et une hygiène de vie satisfaisante.

Très vite, on distingua deux groupes d'études : il y avait les enfants promis à un futur de soldat ou d'ouvrier, et les autres, en minorité, destinés à suivre un enseignement uniquement religieux. L'administration coloniale rassemblait ces enfants littéralement kidnappés dans les villages et les expédiait parfois très loin vers les missions appelées colonies d'enfants qui, plus tard, prendront le nom de colonies scolaires. C'est ainsi que des pères allaient former des Congolais pour en faire de bons chrétiens, mais aussi et surtout de bons soldats puisqu'ils étaient aidés dans leur tâche par un sous-officier de l'Etat pour aiguiller les jeunes vers des exercices purement militaires. Les futures femmes de ces militaires étaient "éduquées" par des religieuses.

A côté de ces colonies officielles, les missions créaient des colonies privées, qui doivent, elles, se débrouiller seules. Elles sont créées par les missionnaires, mais ne reçoivent pas de subsides de l'Etat. Parmi elles, des colonies pour filles existent aussi, elles ont pour but d'apprendre aux jeunes autochtones à se comporter comme de parfaites petites épouses chrétiennes. Elles sont, elles aussi occupées par des enfants livrés par l'état. Ces colonies se trouvaient notamment à Boma, Bangala, Moanda et Berghe-Ste-Marie. Il y avait par exemple 387 enfants en 1900 dans la colonie officielle de Boma. Ces colonies étaient de véritables camps de la mort. Le taux de mortalité était énorme, lié principalement à la famine, à l'épuisement, au manque d'hygiène et aux épidémies. Ces dernières

étaient citées par les missionnaires comme étant la cause principale des décès.

Il n'est pourtant pas ardu de deviner pourquoi une telle désolation régnait dans ces lieux. Les enfants ne pouvaient que s'y sentir très mal. Ils étaient loin de chez eux. La plupart étaient à cet âge très tendre où la présence des parents, et surtout, dans ce contexte africain, le contact physique avec la mère, étaient indispensables. La mélancolie et le manque affectif étaient donc considérables. Leur organisme étant encore très faible, ils étaient, de ce fait, des proies faciles pour les maladies et infections diverses. De plus, les soins étaient quasiment inexistantes, la nourriture était insuffisante et l'on marinait dans une crasse abjecte. Ces colonies étaient de vrais foyers infectieux, des épidémies comme par exemple, la maladie du sommeil ne pouvaient qu'y faire bientôt rage. Encore une fois, on est obligé de constater le parallélisme avec les constatations de Casement, pour qui les brutalités de l'Administration, les exactions qu'engendrait le système du travail obligatoire, les violences physiques et les punitions corporelles, les mutilations et les emprisonnements avaient entamé la résistance des indigènes à la maladie.

Quelques extraits du rapport trimestriel du Scheutiste Decléene, d'avril 1895 à Boma:

"Nombre d'élèves : 246. Si les enfants jouissent d'une excellente santé, le contraire est vrai pour les enfants venus au mois de février; plusieurs d'entre eux sont si épuisés par les fatigues et les privations de la route des caravanes qu'ils n'ont pu se remettre de leur maladie".

En janvier 1893, Fuchs, magistrat de l'EIC, parle d'un contingent de 62 enfants envoyés à Boma qui sont dans un état de maigreur excessive. Decléene, en juillet 1894, cite un autre contingent d'enfants dont la plupart sont arrivés dans un tel état de faiblesse que plusieurs pourraient succomber malgré les soins qui leur sont prodigués.

Entre 1890 et 1900, plus de dix mille enfants allaient mourir dans les missions de Scheut, selon leurs propres sources. Sans compter ceux qui sont morts lors des razzias, lors des déportations ou encore lors de leur fuite.

Voici une lettre écrite par le magistrat R. Breuer en janvier 1900 :

"La maladie du sommeil et la famine font des ravages affreux parmi les enfants de cet asile philanthropique [Berghe]. De trois à quatre cents enfants il n'en resterait que quatre vingt. Ceux-ci s'efforcent de fuir ce séjour des morts; ils se réfugient au poste de M. Mahieu [un commandant] pour implorer quelques nourritures; les plus affamés volent ce qu'ils trouvent. Mr Mahieu les exhorte en vain à retourner auprès des pères; quand on veut les ramener, ils s'enfuient vers la forêt ou dans la brousse, préférant courir les risques de la vie errante que de s'exposer à la mort certaine qui les attend à la mission. Mr Mahieu a vu de tout jeunes enfants enchaînés par les missionnaires".

A partir de 1900, les colonies furent peuplées d'enfants abandonnés qui allaient devenir des soldats de la FP ou encore des travailleurs pour l'état. Une école pour commis s'ouvrait en 1906 à Boma. En 1908 celle-ci avait formé ses 5 premiers commis congolais.

Revenons à la colonie de la Nouvelle-Anvers, chez le RP Dewilde. Il y a là 450 enfants. Une centaine est en mauvaise santé, et si l'on ne fait rien, les trois quarts vont probablement mourir. Le problème est que, malgré les conditions de vie déplorables, on continue à envoyer des enfants dans ces camps. Il n'est pas difficile de savoir pourquoi la désolation règne et les enfants vont très mal. Loin de chez eux, en âge où la présence des parents est indispensable, ils dépriment et dépérissent. Leur organisme trop faible est bientôt la proie des microbes, maladies et infections diverses. De plus, les soins sont inexistantes, la famine règne et l'hygiène est déplorable. Ces colonies sont de vrais bouillons de culture ! Des épidémies font rage, comme par exemple, la maladie du sommeil.

Voici les chiffres des effectifs de la colonie de Nouvelle-Anvers.

- « - en 1890-91 : 51 décès d'enfants arrivés épuisés ;
- septembre 1891 : l'effectif est de 260 enfants ;
- mars 1894 : une dizaine de filles reçues de Lothaire ;
- juin 1896 : effectif de 300 enfants ;
- en 1896 : 121 décès ;
- février 1897 : effectif de 245 garçons et 12 filles ;

- novembre 1897 : effectif de 300 garçons et 125 filles ;
- juillet 1898 : effectif de 535 enfants ;
- en 1898 : 168 décès. »

Entre 1890 et 1900, date à laquelle on met fin à l'existence de ces colonies, plus de 10.000 enfants périssent dans ces « camps scolaires de la mort ». Ce chiffre ne comprend pas les disparus, les fuyards, les décédés lors des razzias dans les villages et durant les déportations. Le bilan de l'initiative des colonies scolaires est très négatif. Même du point de vue religieux on peut se demander si ce n'est pas un échec total, étant donné que le nombre d'indigènes morts est bien supérieur au nombre de convertis au christianisme, de soldats-ouvriers formés, ou de ménages noirs chrétiens.

Pour compléter le tableau, je vais me permettre d'anticiper sur le cours des événements et de citer dès maintenant ce qu'en a dit la Commission d'Enquête de 1904.

2. - *Les enfants recueillis dans les missions.*

' « Nous n'avons parlé jusqu'ici que des enfants recueillis et élevés par l'État lui-même. Il nous reste à nous occuper d'une catégorie plus nombreuse de jeunes indigènes, ceux qui sont confiés aux soins des missions.

« Aux termes du décret du 4 mars 1892, l'État a autorisé les représentants légaux des associations philanthropiques et religieuses à recevoir, dans les colonies agricoles et professionnelles qu'ils dirigent, les enfants indigènes dont la loi défère la tutelle à l'État.

« Les missions catholiques ont été à peu près seules à profiter de l'autorisation conférée aux associations philanthropiques par le décret de 1892.

« Les protestants sont, en général, hostiles au système des colonies scolaires. La Foreign Christian Missionary Society, qui héberge dans son établissement de Bolengi un petit nombre d'enfants abandonnés, constitue, à ce point de vue, une exception parmi les missions évangéliques.

« Abstraction faite des exercices militaires, ces enfants se trouvent théoriquement sous le même régime que ceux qui sont soumis au contrôle immédiat de l'État. Et la plupart des critiques dont nous avons parlé se reproduisent ici. Cependant, au point de vue du logement et des travaux auxquels sont astreints les enfants, la Commission n'a pas à répéter, à propos des diverses missions qu'elle a visitées, les observations qu'elle a dû faire sur la situation actuelle de la Colonie de Boma. A Kisantu, à Bamanya, à Nouvelle-Anvers, la Commission a pu, au contraire, constater l'excellent état des bâtiments. Elle a assisté aux leçons données dans les classes, elle a visité des ateliers de travail et se plaît à reconnaître le zèle avec lequel les missionnaires s'occupent de l'instruction et de l'éducation professionnelle de leurs pupilles. Ceux-ci, ajoutons-le, ont généralement bonne mine.

« Néanmoins, il semble certain que les missions ne montrent pas toujours la prudence nécessaire dans la sélection des enfants dont l'État leur défère la tutelle. C'est ainsi que, dans certains établissements situés dans le Sud du district du Stanley-Pool, la Commission chargée de l'inscription des enfants récemment recueillis a pu faire les constatations suivantes:

« 1° beaucoup d'enfants avaient manifestement dépassé l'âge maximum de 12 ans, au-delà duquel ils ne peuvent être amenés à la mission contre leur gré. Certains même étaient mariés, suivant la coutume indigène, et les Pères, en les installant à la mission, leur avaient interdit de voir désormais leurs femmes;

« 2° beaucoup d'autres n'étaient nullement abandonnés, ni même orphelins; plusieurs étaient réclamés par leurs parents. Il résulte de renseignements reçus que les religieux, se couvrant de l'autorité de l'État, procéderaient d'une façon ininterrompue à un véritable recrutement d'enfants.

« Ainsi appliqué, le décret de 1890 deviendrait, aux mains des missionnaires, un moyen d'acquiescer aisément une main-d'œuvre abondante, et le but philanthropique visé par le législateur serait gravement compromis.'

Au cours d'une enquête judiciaire faite dans la même région, de nombreux indigènes ont déclaré qu'ils avaient été retenus à la mission, contre leur gré, pour y travailler; plusieurs se sont

plaintes d'avoir encouru, pour une tentative infructueuse qu'ils avaient faite de regagner leurs villages, la mise aux fers et la peine de la chicotte.

« Le Commissaire du district des Cataractes a reçu souvent, d'enfants de la mission de Kisantu qui s'étaient évadés, des réclamations contre la manière dont ils avaient été traités. Non contents de garder dans les missions un nombre assez considérable de jeunes gens ne remplissant pas les conditions exigées par le décret, les Pères en établissent d'autres, par groupes de quinze ou vingt, dans des hameaux entourés de cultures, que l'on rencontre en grand nombre dans le district et qui prennent le nom de « fermes chapelles »³⁵³.

Les fermes chapelles sont de véritables postes détachés de la mission. Leurs habitants sont maintenus par les Pères dans la tutelle la plus étroite. Ils ne possèdent pour ainsi dire rien en propre; le produit de leurs cultures, le petit bétail qu'ils élèvent, sont en général destinés à la mission. Ils reçoivent rarement l'autorisation de se marier ou celle de retourner dans leurs villages. La plupart des indigènes qui peuplent les fermes chapelles ne sont ni des orphelins ni des travailleurs engagés par contrat.

« Ils sont réclamés aux chefs, qui n'osent les refuser, et seule une contrainte plus ou moins déguisée parvient à les retenir. Le système, poussé dans ses dernières conséquences, aboutit donc à des procédés illégaux qui semblent n'avoir plus que de lointains rapports avec l'application du décret sur les enfants abandonnés. Nous ne nous dissimulons pas que la question soulevée ici est grave. L'introduction de la civilisation européenne dans un pays comme celui dont nous nous occupons doit nécessairement entraîner des atteintes à la liberté, puisqu'elle a pour conséquence la mise sous tutelle de l'indigène. Aussi conçoit-on que l'État civilisateur, de par le rôle qu'il s'attribue, puisse s'ériger en tuteur de tous les enfants indistinctement à partir d'un certain âge et, en destituant complètement les parents ou les tuteurs naturels, se charge de l'éducation de ces enfants suivant les règles et les principes qu'il juge bons et de nature à atteindre le but qu'il a en vue. Mais la loi actuelle n'a pas cette portée. Elle doit s'appliquer seulement aux enfants réellement abandonnés, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas en état de subvenir à leurs besoins et qui n'ont, dans le village, aucun parent pouvant se charger de leur entretien.

« La durée de la tutelle de l'État devrait être considérablement réduite. Les pupilles ayant atteint l'âge de seize ans, qui est d'ailleurs celui de la majorité légale, doivent être complètement affranchis de cette tutelle. Mais si nous estimons que la loi de 1890 doit être sagement appliquée, nous pensons également qu'il y'a lieu de la compléter par un décret sur l'Instruction obligatoire.

« En effet, nous avons constaté qu'en dehors du cas où l'indigène est enrôlé comme soldat ou s'est engagé comme travailleur de l'État, il échappe complètement, quand il est adulte, à l'influence civilisatrice de l'État ou des missions catholiques ou protestantes. D'autre part, il va de soi que le père de famille indigène, s'il ne subit pas une certaine contrainte, n'enverra jamais son jeune enfant à l'école.

« Nous proposons donc qu'une loi vienne obliger les pères de famille résidant dans un certain rayon autour des missions à envoyer leurs enfants, jusqu'à un âge à déterminer et qui ne pourrait dépasser quatorze ans, à l'école de la mission pendant quelques heures par jour.

« Il va sans dire que les élèves ne seraient pas internés et que, sous prétexte d'instruction professionnelle, ils ne pourraient être employés à des travaux excédant leurs forces. Dans tous les cas, à la demande expresse des parents, les enfants seraient dispensés de suivre le cours de religion. »

Le « toast d'Alger »

La même année, où fut écrit le document Planque/Comboni/Lavigerie, commencera le pontificat de Léon XIII. Celui-ci est partisan de la participation des chrétiens à la vie politique dans les institutions de leurs pays, quelles que soient ces institutions. Cela signifiait, pour les Français,

³⁵³ La « ferme chapelle » était revendiquée par le Père Cambier comme « typiquement scheutiste ».

participer loyalement aux institutions de la République. C'est dans ce but que Lavigerie se verra donner l'ordre de faire un geste significatif, et ce sera le « toast d'Alger », qui fut donc une affaire « franco-française » à usage intérieur.

(Pour le dire très brièvement, Lavigerie, sur ordre du pape, profita du passage en rade d'Alger d'une escadre française dont il invita à sa table les officiers, presque tous aristocrates et royaliste, pour, là, porter un toast aux armées de la République, qui protégeaient l'œuvre missionnaire dans les colonies).

Il est un fait, d'ailleurs, que « participer à la vie politique nationale » dans les années 1880 signifiait, à peu près partout, participer à la ruée coloniale ! En 1878, on pouvait penser à une paix civile, indispensable aux missions, qui aurait été assurée par un « Clovis noir » ou par des zouaves pontificaux reconvertis dans le rôle des « avoués » des abbayes médiévales. En 1890, les jeux sont faits, et les baïonnettes, définitivement coloniales. Elles reçurent donc leur bénédiction.

L'Etat et surtout l'armée avaient le devoir de soumettre les sauvages, par la force si nécessaire. L'Eglise se chargeait quant à elle de les soumettre moralement en leur inculquant obéissance et soumission. Sans conquête armée, il n'y aurait pas eu de place pour l'Eglise et sans l'Eglise les « sauvages » se seraient insurgés bien plus souvent contre les colonisateurs. C'est du moins l'avis du premier évêque du Congo belge, monseigneur Roelens:

"Sans l'œuvre pacifiante et de longue haleine que menaient les missionnaires, la poudre aurait parlé en beaucoup de circonstances, fait des victimes et attisé des haines nouvelles. Quant aux missionnaires, ils savent parfaitement que, sans l'armée, ils eussent été expulsés de certaines régions. (...) Il convient que nous rendions cet hommage à l'œuvre hautement civilisatrice de la force armée."

En 1885 Léopold II bénéficie d'une attitude plutôt favorable de l'Eglise et ce sera d'ailleurs un gouvernement catholique (Cabinet Beernaert) qui obtiendra pour lui l'autorisation des Chambres qui lui est nécessaire. Cela vaut mieux, du point de vue de l'Eglise, que la France (alors très anticléricale), l'Angleterre (anglicane) ou l'Allemagne (mixte catholicisme /luthérianisme). Même si l'Acte de Berlin impose la « liberté religieuse » (pour toutes les formes de christianisme), Léopold II est personnellement catholique et, en Belgique, l'opinion catholique est puissante et le parti catholique est presque constamment au pouvoir. Et, pour l'opinion catholique, la colonisation sert avant tout, précisément, à protéger le travail des missionnaires. La confusion entre colonisation et missions deviendra plus forte encore après ce qu'il faut bien appeler la croisade de 1890...

Les missionnaires protestants – dans leur écrasante majorité anglo-saxons - ameutaient directement l'opinion publique de leur pays d'origine. Cette attitude de leur part tient sans doute à différents facteurs. Dans le protestantisme, il n'y a pas de hiérarchie ecclésiastique qui s'interpose, comme un tampon, entre la Religion et le Siècle. Il y avait chez les Anglo-saxons une habitude mieux implantée du rôle démocratique de la presse et de l'opinion publique. Ils n'avaient pas, ou en tous cas moins que les Belges, le souci de ne pas toucher à l'honneur du Roi. A côté de ces aspects plutôt sympathiques, il faut dire aussi que jouait une certaine propension anglo-saxonne à regarder de haut les autres nations et à se précipiter, au moindre ennui, au consulat de Grande-Bretagne plutôt que de faire appel aux autorités locales, implicitement considérées comme semi-barbares...

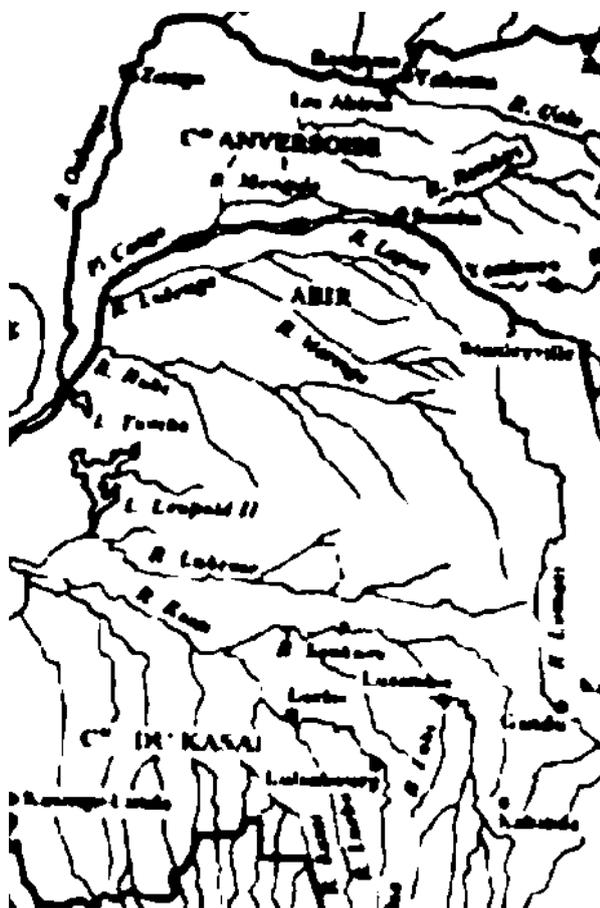
D'ailleurs, Léopold II et ses partisans ne manqueront pas de crier haut et fort que ces critiques émanent d'étrangers, et que leurs motifs ne sont pas forcément tous du désintéressement³⁵⁴ le plus pur ! Et, bien entendu, comme les Catholiques sont la partie de la population qui s'intéresse le plus à l'EIC, pour les raisons qu'on a dites, on ne manquera pas de souligner que ces «étrangers sont de plus des hérétiques !

³⁵⁴ Plus personne ne contes aujourd'hui le désintéressement de ces missionnaires, et ensuite des LEADERS du mouvement humanitaire anglais, comme Casement ou Morel. Mais, bien entendu quand, quelques années plus tard, la *Congo Reform Association* devint pratiquement un mouvement de masse, il peut se faire qu'il reçût des soutiens ou des adhésions d'une pureté plus contestable. Les fleuves importants roulent toujours quelques scories !

Naturellement, ce qui est argument dans un sens de ce côté-ci de la Manche se retourne au-delà. Morel, Harris, etc... avaient beau jeu de peindre les Belges comme prosternés devant leur monarque, ou comme des papistes fanatiques trop heureux de pouvoir s'en prendre aux missionnaires protestants !

Si l'on jette un regard sur la carte des concessions de deux compagnies qui tinrent la vedette dans l'affaire du « caoutchouc rouge », à savoir l'*Anversoise* et l'*Abir*, on s'aperçoit tout de suite que celle-ci avaient leurs activités dans l'Equateur, la Mongala et ce qui est aujourd'hui la région des Lacs, au Nord de la province du Bandundu.

Les Missions catholiques, de leur côté, étaient alors installées à la frontière Est du Congo, parce qu'elles avaient eu pour objectif (cfr supra) d'atteindre d'un bond le centre du continent, en partant de Zanzibar. L'arrivée des Missions catholiques par l'Ouest est plus récente. Les Scheutistes s'installent à Boma en 1889; les Jésuites, à Kimwenza, en 1898; les Rédemptoristes, à Matadi, en 1900. L'arrivée des missionnaires protestants anglo-saxons par l'Ouest s'était faire beaucoup plus tôt : la Livingstone Inland Mission était à Palabala depuis 1878; la Baptist Mission Society, depuis 1882 et l'American Baptist Mission Society, depuis 1884, ce qui leur donnait entre cinq et vingt ans d'avance par rapport à la région directement concernée par les « affaires » du caoutchouc.



La « Bonne Réponse » de Mgr Roelens.

A l'époque, en 1906, Mgr Roelens, Vicaire Apostolique de Moba, publia dans la presse un article significativement intitulé « Une bonne réponse ». Son argumentation se résume à ceci : « *Les régions concernées par le 'caoutchouc rouge' et celles où il y a des missionnaires catholiques sont tout à fait différentes* ». Il ajoute même que c'est volontairement que les crimes ont eu lieu loin des yeux des missionnaires. Il écrivait dans la revue des Pères Blancs : « *Le silence des missionnaires ne peut être interprété comme une connivence avec les excès commis, au contraire le Congo étant vaste, si les missionnaires n'ont pas remarqué les injustices, c'est que les coupables choisissaient à dessein* ».

les endroits où les missionnaires n'avaient pas encore pénétré pour commettre leurs exactions «³⁵⁵. »

Si l'on regarde la carte, c'est vrai ! Mais ce n'est vrai que si on réduit le débat au « *red rubber* ». Si on ne se braque pas sur ce seul fait, et que l'on considère tout ce qui relève de l'impôt abusif, des violences et pillages de la soldatesque, des exécutions sommaires, etc... force est de constater que les diaires³⁵⁶ des missions en sont pleins, précisément dans le diocèse même de Mgr Roelens ! On me pardonnera, de me citer moi-même³⁵⁷. Tous les témoignages qui suivent ont en commun de provenir des diaires de missions situées dans les environs immédiats de Moba, donc pratiquement à la porte de Mgr Roelens

« Ceci pourrait expliquer certains commentaires sur le comportement de la F.P., tels ceux-ci :

« Le courrier partant de ce poste se fait d'ordinaire par les soldats C'est-à-dire par des gens qui, à tort ou à raison, sont la terreur du pays... ».

« Avec tout cela, la terreur du soldat ne fait que s'accroître: les gens fuient, et s'ils ne changent pas leur manière d'agir, le Marungu, qui n'est déjà pas bien peuplé, deviendra de plus en plus désert »

. ('Cela désigne la bagatelle de: un blessé grave par balle, trois enlèvements, un pillage et un incendie volontaire de village).

« 'Aussi, ces sauvages armés de fusils, qu'on nomme soldats par ici, font ils, sur leur passage, la guerre aux poules, aux pioches et autres choses de valeur dans le pays. Les indigènes les craignent tellement que, dans beaucoup d'endroits, ils désertent les routes suivies par ces soldats pour aller s'établir à l'écart... Ils (des officiers de passage) ont promis de faire tout leur possible pour faire cesser ces vols. Mais, de fait, sont-ils capables de les prévenir? La plupart d'entre eux ne connaissant pas la langue du pays sont obligés de prendre comme interprètes leurs boys ou un de leurs soldats. Ceux-ci, de connivence avec les voleurs, réussissent si bien à traduire les plaintes, que ce sont les plaignants eux-mêmes qui sont reconnus coupables et reçoivent la punition'

...

« Avis de prêtre, dira-t-on, donc d'homme plus imprégné de Charité que de Réalisme. Encore qu'il se soit trouvé des abbés virils à qui le moindre coup de clairon faisait sous la soutane une jambe martiale, nous irons donc prendre l'avis d'un militaire:

« Les soldats se sont encore amusés à tirer des coups de feu en route et à frapper des gens sans motif. Ils ont amené ici (= à St. Louis du Mrumbi) un jeune homme, un petit garçon et deux femmes qu'ils ont rencontrés près de Kalolo et que je fais reconduire chez eux. On dit même qu'ils auraient blessé d'une lance une femme après l'avoir violée et volée'

...

« Trois mois plus tard, à l'occasion de l'arrivée d'orphelins:

« Les mères de deux de ces enfants ont été tuées en cours de route par les soldats à coups de crosses de fusil parce qu'elles ne pouvaient marcher. Quatre femmes prisonnières s'étaient enfuies. Deux furent reprises et ... pendues. Décidément, le Gouvernement Congolais fera regretter aux pauvres Noirs le régime arabe ».

Précisons pour les femmes, citées dans les deux derniers passages comme prisonnières, abattues ou pendues, que leur seul crime était d'avoir été capturées dans un village relevant du chef Paramino, favorable aux révoltés de Luluabourg. village qui fut mis à sac par la F.P., dit Joubert, sans que ses habitants se défendent.

« On remplirait aisément plusieurs volumes avec des anecdotes de ce genre. On voudra d'ailleurs bien

³⁵⁵ V Roelens « Une bonne réponse » Missions des Peres Blancs. mars 1906. pp 65 72 également paru dans *Le Bien public* cfr Pirotte op cit p 22

³⁵⁶ Le « diaire » (du latin « diarius », journalier) est une invention de Mgr Lavigerie qui est bien utile à l'historien. Il imposa à ses missionnaires de tenir une sorte de « journal de bord », où les événements devaient être notés, au jour le jour. Cela évite la « mise en perspective » qui se produit, même inconsciemment, lorsque l'on raconte après coup.

³⁵⁷ La longue citation qui suit est extraite de BAONI, pp. 39 et 40.

remarquer qu'à une exception près, toutes ces citations concernent la courte période (cinq mois) de juin à octobre 1896, dans une région (le Marungu) réputée paisible.

« Il est aussi aisé à relever qu'au moins en ce qui concerne ces derniers faits, ces actes ont été posés alors que les soldats étaient encadrés par des Européens, ce qui infirme la thèse, habituellement avancée par la F. P., que ces bavures étaient le fait de soldats noirs évoluant loin de l'œil du Blanc »

Mieux ! Voici un extrait d'une lettre écrite par Mgr Roelens lui-même au commandant de Mtowa-Urua (Albertville/Kalemie) décrivant le résultat de cette collaboration entre les agents de l'EIC et leurs auxiliaires : "...les lettres que je reçois d'eux [des missionnaires de la région] ne parlent que de guerre et de pillages...l'auteur de ces désordres est un de vos soldats [l'auxiliaire Songoro] ..abuse de votre nom... pour piller le pays au risque de le soulever tout entier contre nous tous".

Enfin, Roelens, toujours lui, écrit en 1904 : « Sur cette route, il n'y a pas la dixième partie des vivres nécessaires aux vingt ou trente mille porteurs qui la parcourent annuellement. La conséquence de cet état de choses est que les pauvres porteurs meurent d'inanition sur le chemin. La route est jalonnée des cadavres de ces malheureux ; sur chaque caravane il y a cinq pour cent de mortalité sur la route même, sans compter ceux qui vont mourir chez eux ou qui restent impotents pour le reste de leurs jours. On m'a cité les cas d'une caravane de 600 porteurs dont 72 ne sont pas revenus... »

Pour finir, dans le genre « Tout va bien ! Je n'ai rien vu », je citerai le témoin Eugène Croonenberghs, 32 ans, curé à Boma, entendu par la Commission d'Enquête de 1904 :

« Il y a actuellement à Boma, 7 à 8 000 chrétiens. Notre influence a été nulle sur ces villages indigènes. Les soldats indigènes sont contents de leur sort. Il en est de même des travailleurs. Cependant je pense que s'ils étaient libres, la moitié d'entre eux partirait. Ils devraient seulement être tenus plus sévèrement, parce que je constate qu'ils manquent de respect envers le blanc .

« Je pense aussi qu'il y aurait lieu d'améliorer les maisons ouvrières; le froid y pénètre, de là des maladies de poitrine et des dysenteries. L'hôpital des noirs est bien tenu, mais on devrait y introduire des sœurs. Pour cela, il suffirait de construire un couvent non loin de l'hôpital. Ce serait la maison mère; des sœurs pourraient soigner des malades à l'hôpital, d'autres donner l'instruction aux enfants, d'autres enfin s'occuperaient de la Croix-Rouge.

« Les blancs sont bons pour les noirs à Boma. Les indigènes ont une tendance à se rendre trop rapidement chez le juge pour des vétilles ce qui détruit l'autorité du blanc. Par indigènes, j'entends ne parler ici que des travailleurs de l'Etat. Indépendamment de la colonie scolaire, il n'y a pas d'école de l'Etat, à Boma. Les sœurs en ont une, où une vingtaine d'enfants surtout d'enfants en bas âges, viennent chaque jour. Les sœurs ont aussi une vingtaine de pensionnaires.

« En ce qui concerne les mœurs des indigènes, on doit regretter que, chez eux, les naissances sont si peu nombreuses. Je parle toujours des travailleurs de l'Etat. Les femmes ont l'habitude de se faire avorter au troisième mois de leur grossesse. Elles commettent l'adultère pour se procurer des ressources. Ce mal serait évité, je crois, si les travailleurs de l'Etat, qui sont mariés, recevaient une ration suffisante, mais on les met sur la même ligne que les célibataires. On devrait se montrer plus difficile en ce qui concerne l'admission des divorces, et la loi devrait punir l'adultère. On ne doit pas favoriser le mariage civils des indigènes qui ne sont pas chrétiens; car ils ne connaissent ni leurs droits ni leurs obligations et ne sont pas du tout préparés. Il en est tout autrement de ceux qui sont convertis au catholicisme. Ceux-là ont reçu la préparation nécessaire.

« J'ai constaté dernièrement que des travailleurs de l'Etat et des boys s'adonnaient aux boissons alcooliques. Ils boivent de l'alcool de ...et s'enivrent dès dix heures du matin, le dimanche. C'est un mal auquel il faudrait s'empresse de porter remède. »

On ne peut en tirer qu'une seule conclusion : autant il est vrai que les missionnaires catholiques étaient trop loin des « lieux du crime » pour avoir été directement témoins des atrocités du « caoutchouc rouge », et doivent donc être acquittés du chef de complicité tacite dans ces cruautés-là,

autant ils sont coupables d'avoir tu une atmosphère de terreur entretenue dans tout le pays par les représentants du pouvoir. Il n'ont pas vu le pire, mais ils auraient dû aviser le monde de ce que l'ordinaire était déjà grave !

Ajoutons que, comme à l'ordinaire dans l'Eglise catholique, qui est une structure très hiérarchisée avec une discipline stricte, la décision de ne pas parler vint d'en haut. Qu'un petit pasteur local écrive directement dans la presse est imaginable chez les Protestants. Les catholiques prennent note, et transmettent à leur hiérarchie. Et celle-ci en fait ce qui lui semble bon.

L'exemple que je viens de donner concerne Mgr Roelens et le Vicariat Apostolique du Haut-Congo, et il avait sa raison d'être en ceci que Roelens était l'auteur de la réponse officielle des missionnaires dans la presse. Ce ne fut cependant pas une réaction individuelle isolée. Quand, en avril 1897, le P. Auguste Achte fut capturé dans la région de la Semliki par des soldats mutinés de l'expédition Dhanis, puis relâché, et qu'il fit rapport sur son aventure à son supérieur, Mgr Livinhac, rapportant divers propos tenus par les mutins sur les mauvais traitements qu'il a avaient subi dans l'EIC, la réaction fut la même : censure et, plus tard, publication atténuée. Or, détail qui a son importance à cette époque de patriotisme incandescent et cocardier, Livinhac était un Français et résidait en dehors de l'EIC, car la Semliki dépendait alors, du point de vue ecclésiastique, du Vicariat Apostolique de l'Ouganda. On ne peut donc avoir, à son endroit, les mêmes soupçons qu'envers Roelens, bon Flamand de Aardooie, près de Bruges, et de plus résidant sur les terres de Léopold II... L'attitude de silence était donc bien un parti-pris de la hiérarchie ecclésiastique.

Les missionnaires catholiques en général et les pères de Scheut en particulier, n'allaient jamais critiquer le système mis en place par le roi. Au contraire, ils allaient en assurer la propagande, comme l'évêque Vanronslé l'indique en 1904 : "*...jamais ni moi-même ni, à ma connaissance, personne parmi mes missionnaires, nous n'avons été témoins oculaires d'un acte de cruauté, ni d'un effet quelconque d'un tel acte...*".

Les documents prouvent surabondamment le contraire. Monseigneur mentait.

Entendons-nous bien ! Je ne suis pas en train de prétendre que les missionnaires catholiques ont regardé, les bras croisés, se perpétrer des crimes contre l'humanité. Les diaires sont également pleins de leurs lettres, démarches et interventions, auprès des officiers et fonctionnaires de l'EIC pour protester, obtenir des libérations, des levées de punitions, etc... Individuellement, ils se sont efforcés d'atténuer les maux des indigènes, d'obtenir que l'on ait envers eux une attitude plus humaine. Le silence, et il existe indéniablement, est celui de la hiérarchie. Dès alors, le comportement individuel des Missionnaires est celui de régulation des tensions à l'intérieur d'un système, et non de dénonciation du système dans son ensemble.

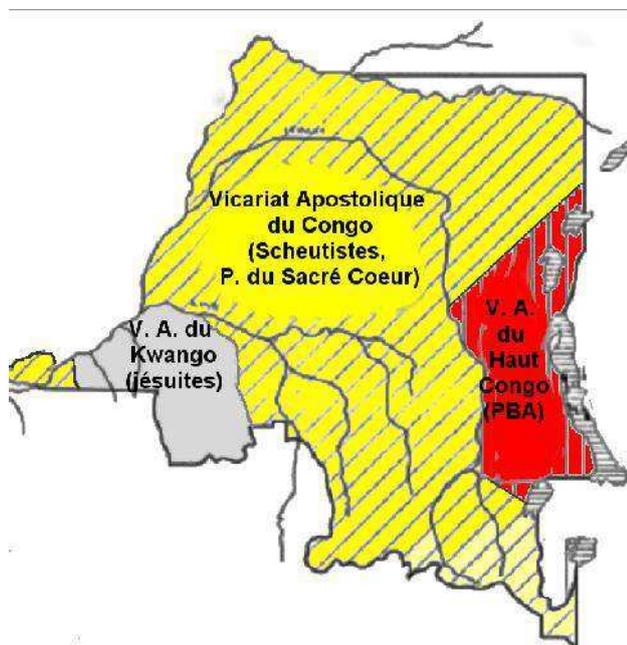
Il peut y avoir à cela deux raisons qui ne s'excluent d'ailleurs pas. La première est que, malgré tout, la plupart des missionnaires catholiques étant belges, dans la colonie du Roi catholique des Belges, ils ne se sentaient pas avec l'EIC la même distance que les missionnaires protestants qui, eux, étaient et se sentaient bien « à l'étranger ». D'où pouvait provenir une propension à « laver son linge sale en famille ». L'autre, c'est que l'Eglise avait fait son deuil des théories Planque/Comboni/Lavigerie de "régénération de l'Afrique par les Africains eux-mêmes". Il n'était plus question de chercher des « Clovis noirs », mais bien de prêcher à l'ombre des baïonnettes coloniales. La colonisation ne se fait jamais sans violence et il fallait s'en accommoder, en Afrique, tout comme on s'accommodait, en Europe, des régimes politiques existants. Négocier avec ces régimes, tant à propos de ce qui se passait en métropole que de leur attitude envers les Missions dans leurs colonies, cela relevait de la diplomatie vaticane. On peut soupçonner qu'aux alentours de 1900, il parut préférable à l'Eglise catholique de ne pas utiliser ouvertement ce qu'elle savait, mais d'en tirer avantage pour négocier avec l'EIC les accords de 1905 et 1906 qui fixaient les rapports entre l'Eglise et l'Etat...

Il faut d'ailleurs remarquer que c'est là une attitude qui persistera à travers toute la période

coloniale, et se retrouve encore, beaucoup plus près de nous, chez la CENZa , puis la CENCo. Les catholiques, encore une fois, prennent note, et transmettent à leur hiérarchie. Et ce que dit la base est précis. Il y a des noms, des faits, des chiffres... Puis, au fur à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie, les faits deviennent de plus en plus évanescents, pour ne donner finalement, à la Conférence épiscopale nationale, qu'un discours moralisateur sans consistance ni relief.

Les Missions « nationales »

Considérer l'éducation comme une affaire fondamentalement privée, où l'Etat n'intervient que pour jouer un rôle supplétif, correspondait sans doute à la pensée de Léopold II, et à celle des gouvernements catholiques au pouvoir durant la partie « coloniale » de son règne. Partant de là, accorder le monopole de l'enseignement aux missions n'apparaissait presque pas comme une concession, ou comme l'abandon d'une prérogative de l'Etat. Cela mis à part, Léopold II (et la Belgique après lui) n'ont formulé qu'une exigence: avoir affaire à des missions "nationales", en d'autre mot à un clergé missionnaire belge.



Au moment de la fondation de l'EIC, il existait plusieurs Vicariats Apostoliques, dont les frontières n'étaient pas bien définies et empiétaient sur le nouvel état. Au Congo, les missions catholiques étaient alors l'œuvre exclusive des Pères Blancs de Lavigerie, missionnaires français. Léopold II aurait préféré des prêtres belges pour poursuivre l'évangélisation. Il semble avoir eu la conviction que des ressortissants belges lui seraient toujours plus favorables que des étrangers, trop « neutres »³⁵⁸. Dès le 24 août 1886: il écrivait au diplomate Lambermont : « *Je tiens à ce que notre Congo soit évangélisé par des Belges* ». Il fit pression sur le Vatican pour la création d'un Vicariat Apostolique de l'EIC, réservé aux Scheutistes. Le 11 mai 1888, le Vicariat Apostolique Métropolitain de l'Etat Indépendant du Congo fut créé, il couvrait tout l'EIC, sauf pour la région située entre le Tanganyika et le Lualaba (sud-est du pays).

Cette contrée du sud-est restait entre les mains des Pères Blancs. La plupart des missionnaires étaient malgré tout belges et majoritairement flamands, ce qui, pensait Léopold II, allait lui permettre d'avoir une meilleure emprise sur cette région.

Depuis 1888, L. de Béthune était devenu l'agent officieux et bienveillant de l'Etat du Congo dans toutes les questions qui regardaient les missions catholiques. Le Roi comptait sur lui pour recruter des missionnaires belges pour le Congo, tandis que l'administration congolaise avait recours à lui chaque fois qu'il le fallait à traiter avec les autorités ecclésiastiques belges. C'est ainsi que la collaboration du jeune aristocrate alostois avec van Eetvelde était devenue de jour en jour plus intense, d'abord à cause de ses relations avec la congrégation missionnaire de Scheut et surtout avec les membres du comité protecteur de l'œuvre religieuse du Congo, ensuite à la faveur de ses rapports avec l'abbé Van Impe, directeur de l'institut d'enseignement de Gijzegem, qui se dévouait à l'éducation de jeunes Congolais en Belgique. Ses contacts avec le Département des Affaires étrangères de l'Etat Indépendant du

³⁵⁸ Il y a toujours eu, dans le monde politique belge, une sorte d'équation « catholique = royaliste ». Mais d'autre part, il faut considérer aussi que ceux que le Roi cherchait à évincer étaient les Pères Blancs FRANÇAIS, donc peut-être Républicains.

Congo s'étaient intensifiés encore depuis qu'il était parvenu, en avril 1890, à amener les Jésuites belges à accorder leur concours à l'évangélisation du Congo. Il s'était dépensé en outre à l'œuvre antiesclavagiste belge, dont il avait formé un comité local à Alost. Il collaborait régulièrement au bulletin de cette société et contribuait à donner une orientation nationale à l'activité de cet organisme agissant en cela conformément aux vues du Roi. Il avait travaillé avec non moins de dévouement, depuis 1889, à constituer dans sa ville natale un comité local de la Croix-Rouge africaine. Leopold II avait hautement apprécié ce zèle généreux déployé en faveur du Congo et, en décembre 1890, il avait nommé L. de Béthune secrétaire du Conseil Supérieur du Congo. Enfin, au congrès catholique de Malines, en septembre 1891, le baron L. de Béthune s'était fait l'éloquent promoteur des missions belges du Congo.

Dans une lettre à son beau-frère, Edouard Descamps, il a résumé lui-même en 1891 les services qu'il avait rendus à l'Etat du Congo depuis 1888. Ayant passé avec grande distinction son examen diplomatique en 1887, il avait été nommé secrétaire de légation de 2e classe quelques jours plus tard. Cependant il avait demandé et obtenu un congé illimité en octobre de cette même année; du fait même, son avancement dans la carrière diplomatique était suspendu. Voyant ses compagnons de promotion nommés secrétaires de légation de 1re classe et rêvant de reprendre un jour du service actif dans le corps diplomatique, L. de Béthune se demandait trois ans plus tard si les services qu'il avait rendus à l'Etat du Congo ne pourraient pas venir en ligne de compte pour lui valoir une promotion, bien que son congé illimité n'eût pas été rapporté. Il s'en ouvrit en ces termes à son beau-frère:

« *Mon cher Edouard,*

[...]

« *Vous savez vous-même que, à partir du 1er septembre 1888, sans que mon congé illimité soit expressément rapporté, j'ai sans relâche travaillé au profit de l'Etat du Congo:*

D'abord du 1er septembre 1888 au 1er octobre 1889 pour la préparation de mes Missions catholiques d'Afrique, ouvrage qui a été publié avec l'autorisation du Baron Lambert, offert avec son assentiment aux membres de la Conférence [antiesclavagiste de Bruxelles], Je crois pouvoir dire qu'il a rendu quelques services à l'Etat Indépendant du Congo; et le Cardinal Lavignerie vient de lui rendre un hommage imprévu en affranchissant de l'ingérence française ses missionnaires du Congo belge (voir le Bien Public du 18 juillet dernier), ce à la suite des observations formulées à ce sujet dans mon ouvrage ...³⁵⁹ »

Au début de juin 1891, le baron L. de Béthune avait envoyé un exemplaire de sa brochure, intitulée *Les missions catholiques de l'Etat Indépendant du Congo*, au Père L. Marques, membre belge de l'institut missionnaire du Cardinal Lavignerie, et nommé provicaire de la mission du Haut-Congo. Le Père Malfeyt l'en remercia au nom de son confrère et se dit heureux de lui annoncer que désormais tous les sujets belges entrant dans la société missionnaire d'Alger seraient destinés au Congo³⁶⁰. *Le Bien Public* du 18 juin 1891 publia une lettre du Père L. Marques. Le provicaire du Haut-Congo y faisait connaître la décision du Cardinal Lavignerie de n'envoyer désormais que des membres belges de la Société des Pères Blancs au Congo Indépendant. Dans cette lettre, on lit un passage auquel le Baron de Béthune fait allusion dans sa lettre à son beau-frère. Le Père Marques écrit:

« *Il n'y a pas deux ans, M. le baron Léon de Béthune, l'éminent auteur des Missions Catholiques d'Afrique, pouvait, en toute vérité, écrire encore que « la congrégation algérienne restait en quelque sorte une œuvre exclusivement française puisque ses chefs ne lui avaient pas assuré le caractère international...; qu'elle n'était pas à proprement parler une œuvre belge; que les missionnaires belges qui se forment à Woluwé se destinent à toutes les stations religieuses indistinctement, que leur congrégation possède en Afrique ».* Eh bien, ce qui était vrai il y deux ans, ne l'est plus à présent. Cette nationalisation des missions congolaises que l'honorable écrivain appelait de tous ses vœux dans son opuscule *Les Missions catholiques de l'Etat Indépendant du Congo*, vient de

³⁵⁹ L.d.B., dossier n° 3.

³⁶⁰ Lettre du Père Malfeyt à L. de Béthune, 11 juin 1891. Papiers L.d.B., dossier n° 47

se réaliser »³⁶¹

En 1886-87, les démarches multipliées à Rome et en Belgique par le Roi visaient en effet à obtenir la fondation au Congo d'une Église étroitement liée au Prince et qui aurait toutes les caractéristiques d'une Église d'Ancien Régime. Le but était d'assurer l'occupation du territoire par des religieux belges qui formeraient barrière aux sociétés missionnaires françaises, ou anglaises et américaines, lesquels étaient en voie de construire un réseau de stations dans toutes les régions périphériques d'un État n'existant encore que sur la carte. Dans cette perspective fort utilitaire, les affiliations catholiques ou protestantes comptaient moins que les pavillons étrangers arborés sur les stations, même si, à l'usage du Vatican, la question fut bien sûr mise diplomatiquement en exergue. Il s'agissait du même coup de consolider le mouvement d'occupation de l'État en lui fournissant des points d'appui où ses agents pourraient recruter de la main-d'œuvre indigène qualifiée, où les stations pourraient s'approvisionner en vivres frais, en combustible pour la navigation sur le Fleuve, etc.

Mission et État seraient au fond partenaires, engagés dans une œuvre commune. Rien là que de très traditionnel: il s'agissait en réalité d'une survivance des conceptions anciennes de la mission dans les colonies. À un moment ou l'autre, l'ensemble de la région connu d'ailleurs le même syndrome, les appuis politiques dont bénéficiaient les missions d'une colonie faisant, par projection, soupçonner les intentions des autres. Au Congo français, Mgr Augouard devinait chez les protestants suédois l'appui caché de l'Allemagne qui, « depuis longtemps, convoite le Congo ». Au Portugal, on avait soupçonné les Spiritains de servir de couverture aux ambitions françaises dirigées contre l'Angola. En Belgique, les protestants étaient fort généralement tenus pour être des agents de l'Angleterre. Au fond, si le Pape et la Propagande avaient été séduits par la conception missionnaire Comboni/Lavigerie avec ses « Clovis noirs », les états avaient, eux, des vues moins élevées, sur lesquelles pourtant le Vatican, réaliste, finit par s'aligner.

Les missions catholiques devaient non seulement déjouer les appétits étrangers, mais aussi populariser en Belgique l'entreprise de Léopold II. Le soutien aux missions du Congo élargirait les assises nationales d'une entreprise, à ses débuts, peu populaire. L'antiesclavagisme tomba pic. L'appel à une grande cause humanitaire, lancé en 1888 par Mgr Lavigerie eut l'effet que l'on sait.

En 1887, lorsque la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie de Scheut accepta le bref du Saint-Siège qui lui demandait d'ouvrir une mission au Congo et de servir l'«œuvre» royale, l'esprit conservateur pesa dans la décision tout autant que l'esprit apostolique. Après tout, le Congo offrait peut-être la chance de constituer une société qui ne serait plus soumise aux règles rigoureuses de la séparation entre État et Église. Les survivances traditionalistes étaient d'ailleurs encore largement répandues dans la Belgique catholique de l'époque, et ceci malgré l'esprit de compromis d'un pays où l'Église s'était accommodée depuis plus de cinquante ans d'une constitution libérale. Les progrès constants d'une nouvelle conception totale de la société, acquise au rationalisme, n'invitaient-ils d'ailleurs pas à rêver d'une contre-offensive, et de la reconstruction d'une société traditionnelle, où l'Église reprendrait une place centrale?

L'État servirait l'implantation de l'Église en lui fournissant tout appui matériel et même le personnel des premières stations. L'Église à son tour apporterait sa contribution à une « œuvre » qui fût foncièrement belge. Chacun des deux partenaires étant d'ailleurs décidé à monnayer chèrement son concours chaque fois que possible. Dans ce jeu de pouvoir, chacun, État ou Église, allait se montrer déterminé à défendre ses droits l'un vis-à-vis de l'autre. Face à des tiers cependant et, sauf différend grave, aucun des deux partenaires ne mettrait en question les bases de l'entreprise commune.

Le Vicariat Apostolique Métropolitain du Congo revenait à la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (CICM), infiniment mieux connue sous le nom de Pères de Scheut (la maison mère de Scheut

³⁶¹ Léon Marques, Woluwé, 15 juin 1891.

se trouve à Anderlecht en Belgique). Eux aussi avaient été fondés sans songer le moins du monde à l'Afrique : leur ordre, au départ, se consacrait à l'évangélisation de la Chine ! Le Roi a toujours soigné ses relations avec les scheutistes, les a toujours favorisés et soutenus. Il est plus facile pour lui de manipuler une congrégation belge. A partir de 1888, Léopold II et certains membres de la noblesse belge allaient subsidier et faciliter l'installation de la Congrégation de Scheut au Congo pour contrer "l'avancée" des protestants... peut-être aussi celle des Pères Blancs. Certains détails de leur installation sont de nature à suggérer d'autres raisons que celles que nous avons déjà dites, à leur silence...

Acceptés dès le début, ces liens mutuels donnèrent à la mission du Congo colonial des vingt premières années le caractère d'une Église d'Ancien Régime, et ceci, sans que, dans les premières années, cette situation eût provoqué d'états d'âme au sein du monde catholique. Après quelques années d'expérience, en effet, le supérieur de Scheut maintenait son attachement à la formule tandis qu'à la même époque, dans les premiers projets de convention entre l'État et le Saint-Siège, les protecteurs des missions congolaises se montraient prêts à revenir à un régime de « patronat » tel qu'il avait été inauguré dans les conquêtes portugaises et espagnoles du XVI^e siècle³⁶².

Le fait qu'il y ait eu, manifestement, deux lignes assez différentes dans les Vicariats Apostoliques du Haut-Congo, d'une part, dans celui du Congo, d'autre part, et que cela corresponde à deux ordres dont l'un, les Scheutistes, est notoirement très flamand, cependant que l'autre, les Pères Blancs, est d'origine française, ne doit pas donner lieu à d'anachroniques interprétations « communautaires ».

A l'époque, tout Belge instruit s'exprimait en français. C'était le cas de Mgr Roelens, de Aardooie, aussi bien que de Monsieur Woeste, député d'Alost. Et les Pères Blancs présents dans l'Est du Congo furent, dans leur immense majorité, flamands. Car, d'une manière d'ailleurs typiquement belge, les choses sont bien plus embrouillées qu'elles ne le paraissent. Ainsi, dans le Kasai, l'ordre « flamand » de Scheut eut comme plus remarquable représentant le P. Cambier, Wallon de Flobecq, cependant que l'ordre « français » des Pères Blancs donnait à Moba un évêque flamand des environs de Bruges !

S'il y a eu, à un moment donné, une plus forte influence wallonne dans l'Est, et en particulier au Katanga, cela ne s'explique pas par la présence missionnaire précoce des Pères Blancs, d'ailleurs souvent flamands, sur les rives du lac Tanganyika mais bien par les activités minières, qui n'en étaient, à l'époque léopoldienne, qu'au stade de la prospection. Comme les mines et l'industrie métallurgique sont, à l'époque, des activités presque exclusivement wallonnes, c'est bien sûr de là que viendra plus tard le gros du personnel belge affecté dans la « province du cuivre ».

Les conséquences de l'alliance Eglise/État, à la façon de l'Ancien Régime, n'étaient certes pas toutes mesurées lorsqu'en 1888, Scheut envoya un petit groupe de jeunes religieux, dont plusieurs encore en cours de formation, reprendre une mission française à l'embouchure du Kasai. La station fut

³⁶² «Actuellement, le gouvernement favorise, autant qu'il le peut, la diffusion de l'Évangile et le dévouement des missionnaires. Il faut assurer la situation actuelle. Ne pas s'annexer le Congo est, au point de vue religieux, l'abandon au protestantisme de cette merveilleuse colonie» (dans «Une interview auprès du R.P. Van Artselaer, supérieur des missions de Scheut», *Mouvement géographique*, 3 mars 1895, cols. 67-68). Il s'agit de désarmer les réserves perceptibles dans le monde catholique à un moment où le gouvernement belge comptait soumettre aux Chambres un traité acceptant la cession par le Roi à la Belgique de ses droits de souveraineté sur le Congo. Révélateur de l'esprit du temps, un projet de concordat établi en 1897 par de Béthune, un des plus actifs protecteurs des missions belges au Congo, prévoyait un serment d'allégeance à prêter par les évêques du Congo: « Je jure [...] fidélité au Roi-Souverain. Si dans mon diocèse ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au Gouvernement ». Consulté, le juriste catholique J. Van den Heuvel exprima ses réserves devant une clause rédigée dans ces termes. Cité par F. BONTINCK[1981], pp.270-271.

rebaptisée « Berghe-Sainte-Marie » en l'honneur de Mgr van den Berghe, archevêque d'Anvers. En s'établissant sur le Haut-Fleuve, la mission belge semblait décidée à suivre l'avancée de l'État. Entre-temps, la mission des Spiritains français était maintenue dans le Bas-Fleuve. À Scheut, on pensait, non sans machiavélisme, que les postes religieux de Boma et Namba absorbaient du personnel et que l'établissement projeté de la Congrégation du St-Esprit dans le Haut-Kasaï portugais en serait retardé d'autant.

Mais, à la déception des principaux responsables de l'État, la communauté fonctionna comme un noviciat, fermé sur lui-même et mal organisé dans sa logistique, et ce fut l'inactivité qui marqua la première année des Scheutistes de Berghe. Déjà, les occasions de friction avec l'État sont nombreuses, les religieux ayant une idée exaltée de leur rang, à la fois vis-à-vis de l'État et vis-à-vis de la société africaine. Il suffit de quelques mois d'écolage à Berghe pour que le supérieur refuse avec hauteur qu'un « nègre » puisse déposer auprès d'un agent de l'État pour mauvais traitements subis à la mission, ou pour que Cambier, consacré économe, se vante dans son courrier d'avoir affirmé son autorité en menaçant d'y mettre le feu.

Un an plus tard, des renforts sont envoyés de Belgique et la mission fonde un poste en pays Bangala, subventionné par les chrétiens d'Anvers et baptisé de ce fait « Nouvelle Anvers »³⁶³.

Cette fondation devait, disait-on, faire barrage à l'avancée redoutée de l'islam, apporté par les commerçants de la côte orientale tout comme par les premiers soldats de l'État dont bon nombre étaient musulmans, qu'ils fussent « Haoussas » ou « Zanzibarites »³⁶⁴. Le poste des Bangala s'inspirait formellement de la méthode adoptée depuis une trentaine d'années par la Congrégation du Saint-Esprit: jeter les fondations d'un établissement et y accueillir des enfants destinés, avec le temps, à fonder des familles chrétiennes dans les environs de la mission. La colonie scolaire de Bangala ne respecta toutefois pas l'esprit des fondations spiritaines car elle fut d'emblée mêlée à l'économie esclavagiste. Ce ne sont pas quelques dizaines d'enfants remis par les familles des environs que la colonie de Bangala entreprit d'éduquer, mais de 150 à 200 enfants « libérés », c'est à dire de petits esclaves, raflés par centaines pour le compte de l'État. Une partie de ces misérables troupeaux était livrée comme petits boys aux mercenaires africains de l'État. D'autres furent réservés à la colonie et placés sous la responsabilité de Cambier.

L'un de ces premiers Scheutistes, Gueluy, n'hésitait pas à organiser des expéditions armées pour se fournir en nourriture auprès des villageois. Au début des années 1890, la SAB assurait le transport des charges des Scheutistes à l'intérieur du pays. Avant 1900, aucune évangélisation ne fut réalisée.

³⁶³ Aujourd'hui Makanza. On pense alors « nationaliser » le Congo en y créant des stations portant les noms de villes belges qui se seraient distinguées par leurs oboles. Ce sera ici le cas de « Nouvelle-Anvers »

³⁶⁴ La terminologie de l'EIC, pour désigner l'identité des « Volontaire de la Côte », c'est à dire des mercenaires africains non-congolais, était plutôt fantaisiste.

« Ce qu'on appelle origine des volontaires est en fait simplement le lieu de conclusion du contrat. La réalité était donc souvent encore plus bigarrée que le tableau ne le donne à penser. »

A titre d'exemple. les trente soldats commandés par Coquilhat en 1884 comprenaient:

- 2 kabindas (esclaves libérés de la Côte)
- 17 zanzibarites (recrutés sur la côte orientale), en fait 8 zanzibarites
- 3 hommes de l'Unyamwezi
- 1 homme des îles Comores
- 4 swahili de La côte orientale
- 1 esclave libéré venant du Maniema
- 11 haoussa (recrutés à Lagos et en Gold Coast), en fait 2 haoussa
- 9 yoruba.

On voit que dans ce joyeux désordre, il y a même un Congolais _l'esclave du Maniema_ qui se trouve comptabilisé comme 'volontaire étranger'. Sans doute était-il à l'affût d'une occasion de regagner son Maniema dans des conditions acceptables. » De BOECK, Baoni, page 34.

Ils créèrent des postes, entre autre au Kasai, qui au début, furent peuplés d'esclaves. C'est le cas du Père Cambier qui rassembla dans le milieu des années 1890 à Mikalai plus de mille personnes étrangères à la région (contribuant ainsi à ce qui sera plus tard le conflit Luba - Lulua). Ces personnes étaient soit reçues des agents de l'état, soit échangées contre quelques tissus, soit encore retenues par la force. Régulièrement, des officiers de l'État prirent l'habitude de remettre à la mission des esclaves capturés. Le premier pas fut accompli lorsqu'une colonne de la Force Publique, conduite par Doorme, se présenta à Mikalai avec 300 prisonniers ramenés d'un raid contre les Cokwe. Cambier les incorpora à la population de la mission. Ce fut le début d'une méthode qui installait des adultes sur le territoire de la mission, et non plus seulement des enfants, ainsi que les Scheutistes l'avaient fait jusqu'alors, suivant la voie tracée par la Congrégation du St-Esprit. À ce rythme, la population de Mikalai crût rapidement et la mission devint en fait une capitale politique, arborant un pavillon à croix bleue sur fond blanc.

Il est assez facile de pousser au noir le personnage de Cambier, et de faire de lui quasiment un « gangster » utilisant certains Africains, et notamment les Zappo-Zapp, comme ses « hommes de main ». Ce serait probablement aller trop loin. Mais il ne fait pas de doute que, dans une ambiance très « *Wild West* », il s'est comporté moins en apôtre d'un Dieu d'Amour qu'en propriétaire qui tient à agrandir son « ranch » sans se montrer trop scrupuleux sur les moyens, y compris celui de faire parler la poudre. Et, en cela, il est beaucoup plus un « pionnier » qu'un « Apôtre », se montrant moins soucieux de conquérir les âmes que d'accroître ses possessions et son influence temporelles. Ce genre de « cow-boy » finit par avoir des ennuis avec le shérif, et c'est ce qui arriva. Bientôt, il y eut des heurts entre Cambier et le pouvoir séculier, c'est-à-dire entre la station de Luluabourg et la mission

Dans l'esprit de l'époque, ces différends entre Européens se sont volontiers traduits en termes idéologiques ou nationaux, et ont alors pris une connotation sectaire, forces de la laïcité rangées contre celles du conservatisme religieux, ou encore « intérêts étrangers » contre « intérêt national ». Il y a toute apparence qu'il s'agit surtout d'une belle série d'engueulade entre une série remarquable de « têtes de cochons » équitablement réparties dans tous les camps, et où le RP Cambier faisait figure de vedette. Les coups de sang d'agents ou de religieux, isolés, livrés à eux-mêmes, peu disciplinés, contribuèrent souvent à envenimer les conflits.

Ces conflits entre les fonctionnaires de l'état et les missionnaires allaient engendrer un accord à Bruxelles entre van Eetvelde et Vanaertselaer pour permettre aux Scheutistes de "disposer" de Congolais. En contrepartie ils ne devaient pas s'immiscer dans les affaires de l'état.

La « préférence nationale » ne joua stricto sensu que pour les Scheutistes (CICM), les Pères du Sacré Cœur, ordres vraiment nés en Belgique ou les Frères d'Oostakker (enseignement technique), ainsi que pour quelques fondations plus tardives d'ordres contemplatifs. Deux des ordres les plus importants, les PB dans l'Est et les jésuites dans l'Ouest se sont bornés à confier les Missions du Congo aux "provinces belges" de leurs ordres multinationaux.

Cette préférence "nationale" mena aussi (et peut-être surtout !) à privilégier les catholiques, religion majoritaire en Belgique, les missions protestantes étant souvent "étrangères"³⁶⁵. La principale conséquence en fut que les missions protestantes reçurent beaucoup moins de terrain que les catholiques.

Le retour des Templiers...

Le silence que l'on reproche aux Missionnaires catholique s'explique pour une bonne part par le rôle que la hiérarchie joue dans cette Eglise-là, et dans nulle autre. Le prêtre qui avait avisé son

³⁶⁵ La confession protestante est minoritaire en Belgique, à tel point qu'elle ne produit pas suffisamment de pasteurs pour ses propres besoins et doit faire appel à un complément d'ecclésiastiques venus des Pays-Bas, pour la Flandre, de France ou de Suisse, pour la Wallonie. Il faut toutefois noter que les Protestants désignent par le nom de « missionnaires » également des personnes comme des médecins ou des enseignants, alors que, pour les Catholiques, « missionnaire » est synonyme de « prêtre ».

évêque d'un fait avait fait tout ce qu'il avait à faire. La suite regardait ses supérieurs hiérarchiques. Et, encore une fois, nous avons affaire à une époque où, à l'intérieur de l'Eglise, le modèle pyramidal de l'autorité³⁶⁶ n'est remis en cause par personne.

Mais à côté de l'accusation de silence, qui ne représente qu'une complicité passive, il y a eu des cas où les ecclésiastiques ont pris une part active à des actes, tant commerciaux que militaires, qui étaient en rapport avec les activités les plus contestables de l'EIC. Que l'attitude de Missionnaires dont le poste est attaqué ne soit pas de se laisser égorger, les yeux tournés vers le ciel, mais de prendre un fusil et de se défendre, les armes à la main, est encore compréhensible. L'offensive est une attitude plus étonnante ! Il en va de même des opérations menées de compte à demi avec des entreprises commerciales impliquées dans le caoutchouc, comme la CK, d'achats d'esclaves (même pour les libérer), de participations à l'organisation du portage ou à l'engagement de main d'œuvre ou même à de véritables opérations militaires.

Les anticléricaux et les protestants, certes, ne faisaient pas de cadeaux et ramassaient parfois n'importe quel ragot. Il dut y avoir des sourires lorsque Vandervelde monta à la tribune de la Chambre pour accuser les Scheutistes du Kasai d'avoir monté une distillerie clandestine : tirer à la fois sur « la calotte » et sur l'alcool, le tout à propos du Congo, quelle aubaine ! Mais enfin, même en séparant le bon grain de l'ivraie, il en reste !

« *Jamais des savants, dépêchés aux pays lointains, avec les instruments et les plans d'une académie, ne feront ce qu'un pauvre moine, parti à pied de son couvent, exécutait seul avec son chapelet et son bréviaire* » a écrit Châteaubriand dans sa grande œuvre apologétique.³⁶⁷

Il est vraisemblable que l'explication de toute une série de faits qui cadrent mal avec le rôle de messagers d'un Dieu d'Amour est à rechercher dans les modèles médiévaux – ou pseudo-médiévaux – auxquelles ils se réfèrent abondamment.

C'est d'abord une question d'époque : au sortir du Romantisme, tout le monde en avait plus ou moins la tête farcie. Les catholiques plus que les autres, peut-être, car ces auteurs pieux et défenseurs du christianisme n'ont pas manqué d'occuper une large place dans les écoles bien pensantes, aussitôt qu'ils furent inscrits au programme. Et quand il s'agit de coloniser, nous avons vu que même Victor Hugo, le grand romantique et le très anticlérical et antimonarchiste patriarche des lettres françaises, se réfère nettement au contexte biblique et ne fait pas mystère de sa foi. Dieu soutient l'homme blanc dans ses efforts pour rendre la terre vivable. Même s'il méconnaît totalement la portée des cultures africaines, les traditions ethniques, les données religieuses locales, on peut dire à la décharge de l'auteur des *Misérables* qu'il a toujours cru, même aux moments où la liberté était le plus menacée, au principe de l'évolution du monde en direction du Bien, ce que *la Légende des Siècles* était censée expliquer.

C'est ensuite une référence après tout normale. Que fait un groupe humain devant une situation quelconque, qui l'interpelle ? L'une des premières choses, presque toujours, sera de se poser la question : « Y a-t-il des précédents ? » « A-t-on déjà fait face à quelque chose d'analogue ? ». Or, la question qui se posait à l'Eglise de l'époque était celle d'un tout nouvel espace et des nombreuses populations qui l'habitaient, qui sortaient de graves secousses (les guerres de conquête coloniale, dont il était convenu qu'elles avaient été rendues nécessaires par la « lutte contre l'esclavage ») et n'avaient, semble-t-il que des sociétés et des civilisations rudimentaires, qu'il fallait ouvrir au christianisme. Avait-on déjà connu quelque chose, dans l'histoire, qui ressemblât à cela ? La réponse saute aux yeux : Oui ! La conversion des barbares après la chute de l'Empire romain. D'où la formule de Lavigerie ; « Trouver des Clovis noirs ».

³⁶⁶ A la fondation des Pères Blancs, Lavigerie demanda, pour l'instruction de ses premiers novices, aux Jésuites de lui en envoyer un Maître des Novices, car il admirait la formation dispensée par cet ordre, dont on connaît la définition absolue de l'obéissance « *perinde ac cadaver* ».

³⁶⁷ Châteaubriand, « *Génie du Christianisme* » (), IV, « Missions », 1802, Paris, Garnier- Flammarion, 1966, vol.II, p.174.

A cette époque, l'œuvre avait été accomplie par les abbayes, lieux à la fois de conservation des restes de la civilisation antique, de rayonnement spirituel et de refuge, d'asile pour les populations désemparées. Il était très tentant, par analogie, de penser à l'établissement en Afrique de lieux du même genre, qui apporteraient à la fois le savoir (la science moderne remplaçant les auteurs antiques), le christianisme et une certaine forme de sécurité, ne fût-ce que par la bonne entente des religieux avec les autorités coloniales.

C'était d'autant plus tentant que l'image qu'on se faisait de ces événements médiévaux était en taille douce et en couleurs pastel. Châteaubriand y participe lui aussi, avec son « *pauvre moine, parti à pied de son couvent, ... seul avec son chapelet et son bréviaire* ». On a retenu avant tout les exemples édifiants, où la simple phrase dite par un saint fait tomber à genoux l'affreux barbare. Sans même entrer dans la considération, que l'anecdote pourrait bien avoir jailli toute armée du cerveau de quelque pieux chroniqueur, les faits de ce genre occultent que, dans bien des cas, l'abbaye finit brûlée et saccagée par les barbares, peu sensibles à l'éloquence sacrée, et que maintes fois, aussi, les abbés et les prélats endossaient la cotte de maille et tiraient l'épée ou exerçaient avec la dernière rigueur leur droit de Haute et Basse Justice. Le Père Abbé de Saint Germain des Prés était, dans sa résidence, crénelé comme un baron. Les récits édifiants n'y insistent pas trop et cela mena sans doute à quelques illusions.

Cela dit, le colonialisme le plus pacifique qui se puisse envisager, celui qui aurait misé sur le travail de conviction et non sur la contrainte, n'aurait pas consisté à préconiser l'exploitation des Noirs par la violence physique et l'asservissement brutal, mais plutôt à les mettre dans l'état de liberté qui leur eût permis de participer d'eux-mêmes aux bienfaits de la civilisation blanche, aurait malgré tout encore été, en dépit d'une certaine générosité, une attitude qui aurait fait des Noirs des assistés : un déni d'autonomie et de confiance.

On avait pris comme référence, au Moyen-âge, le rôle apaisant et civilisateur des Bénédictins, Prémontrés et autres Norbertins. Et il est d'ailleurs à remarquer que les ordres à proprement parler monastiques³⁶⁸ se tinrent à cette époque-là éloignés du Congo, ou même s'en retirèrent. Ainsi, les Trappistes un moment installés dans l'Equateur cédèrent leur établissement aux Pères du Sacré-Cœur. On avait donc rêvé de paisibles abbayes, et l'on eut droit à un retour des Templiers et des Chevaliers Teutoniques.

Ce qui ne veut pas dire que les missionnaires furent uniquement les héritiers des moines cuirassés ou des prélats en armure. Les établissements missionnaires répandirent autour d'eux, exactement comme les abbayes médiévales, une série d'apports de la science et des techniques européennes modernes : défrichage, méthodes de culture, nouvelles cultures, rudiments d'instruction...

Mais les Missions devront aussi les terres mêmes, sur lesquelles elles s'installent, à la spoliation des Africains opérée à grande échelle par Léopold II, grand seigneur à peu de frais. Mais, par le simple fait qu'ils étaient Blancs, les Missionnaires apparaissaient comme faisant partie des Maîtres. Les Congolais ne mettaient certes pas tous les Blancs dans le même panier. Les surnoms qu'ils leur donnaient montrent à suffisance qu'ils avaient souvent très bien compris leur caractère. Mais, s'ils étaient capables de distinguer les différences individuelles, les catégories administratives et juridiques ne leur étaient pas transparentes, d'autant plus que les Blancs, conscients d'être peu nombreux au milieu d'une multitude noire, tendaient à faire bloc et que beaucoup d'entre eux étaient censés cumuler de multiples fonctions qui en faisaient de véritables hommes-orchestres administratifs. Par-dessus le marché, si à Boma il y avait encore un semblant d'organisation à l'européenne, il régnait dans la brousse profonde, au temps des pionniers léopoldiens, une atmosphère de « Far West » ou de

³⁶⁸ Mais il faut aussi dire qu'on méconnut – ou qu'on ne connaissait peut-être pas – la « face obscure » de certaines grandes figures monastiques, auréolées par la sainteté : Bernard de Clairvaux, le fondateur des Cisterciens, est aussi l'auteur de la Règle d'un des ordres de moines-soldats les plus connus : celui du Temple.

« Frontière Sauvage » qui ne rendait pas les choses plus simples. Des poings solides et un tir rapide et précis y étaient des qualités précieuses.

Lorsque Lavigerie prêchait sa « croisade antiesclavagiste » qui devait être si utile à Léopold II, il ne lui avait pas échappé que cela menait à une guerre. Il la jugeait justifiée : « *On a dit : Vous demandez l'emploi de la force, et par conséquent une nouvelle effusion de sang! Jusqu'ici c'était la main des Arabes ou de leurs auxiliaires qui le répandait, vous y voulez, de plus, la main des chrétiens. A la vérité, si ce malheur était temporairement nécessaire, je ne reculerais pas devant une si douloureuse nécessité ; car le sang jusqu'ici répandu à flots est le sang innocent, le sang des petits et des faibles, et maintenant le sang des bourreaux qu'il faudrait répandre est le sang d'affreux criminels* ». Et, fort logiquement, il faisait appel aux Croisés : « *Si un peuple peut parler tout entier, il ne peut tout entier se déplacer et combattre. Il lui faut des volontaires qui s'offrent et combattent pour lui. Ce sont eux que je cherche maintenant du regard parmi vous* ».

Il en sortit les Volontaires de la Société Antiesclavagistes, souvent d'anciens zouaves pontificaux ce qui fait que maints écrits les appellent « zouaves » même quand ils ne l'ont jamais été. Ils assurèrent l'encadrement de soldats africains recrutés sur place, pour protéger les convois et les établissements missionnaires du Tanganyika. C'est, là encore, la reprise d'un schéma médiéval : les religieux d'une abbaye déléguaient à un « avoué » les fonctions seigneuriales sanglantes ou violentes comme la guerre ou la justice. A la lecture des diaires, le Capitaine Joubert fait un peu figure de « bras séculier » des missionnaires de Moba.

L'architecture, à son tour, s'en ressentit. Certes, on était alors à une époque où le pseudo-gothique sévissait partout, et rien n'était plus naturel que de construire des églises ogivales. Mais les Missions, dans les régions où elles ont eu un passé mouvementé, ont parfois d'étranges allures de château-fort. Quand on s'arrête au large de Mpala, sur le lac Tanganyika (un haut-fond empêche les bateaux d'approcher le rivage) on éprouve une impression assez étrange à voir des pirogues s'agiter devant un escarpement dominé par un bâtiment crénelé et même défendu par un pont-levis !

Dans les mois qui suivirent le siège de sa Mission, à Mikalai, par les Lulua du chef Ngongo Tshinkenge, engagement mineur en marge de la révolte des Baoni de Luluabourg en 1895, le P. Cambier ne perdit pas de temps à élaborer des plans détaillés pour faire de la mission une place forte et un centre de formation militaire, instruisant au métier des armes une troupe qui, en cas de besoin, serait mobilisée et passerait au service actif de l'État. (En quoi il n'innovait pas vraiment : c'était ce qui s'était passé, sur le Tanganyika, avec les « askari » de la Société Antiesclavagiste, autour des établissements des Pères Blancs, qui jouèrent un rôle dans la « campagne Arabe »).

Ce projet ne fut jamais retenu, mais sans plus attendre, il entama la construction d'une tour fortifiée. Elle était destinée à mettre les sœurs³⁶⁹ et les religieux à l'abri en cas de besoin... La construction fut bâtie sur des fondations de 3m de profondeur, mesurant 6m de côté, 6 largeurs de briques entourées de latex pour résister aux pluies, les murs équipés de meurtrières³⁷⁰ Les dimensions de cette sorte de donjon prirent une allure colossale dans un pays qui n'avait connu jusque là qu'une architecture légère et sans étage³⁷¹.

Bref, si partout les religieux se montrèrent prêts à vendre chèrement leur peau en cas d'attaque, l'occasion fut parfois mise à profit par un Missionnaire appartenant au type « nouveau Templier » pour aller beaucoup plus loin dans les activités séculières et belliqueuses.

Autre trait « médiéval », chez Cambier, dont on parlera bientôt comme du « roi du Kasai », une hospitalité généreuse, parfois débridée, et tout un réseau d'amitiés, au Congo et en Belgique. Parmi les coups de cœur qui lui valurent de solides amitiés, retenons l'accueil que Cambier réserva toujours aux enfants mulâtres (issus de leurs maîtresses indigènes) que les Blancs lui confiaient à leur départ du

³⁶⁹ Les « Zusters van Liefde », de Gand, chargées de l'éducation des filles.

³⁷⁰ correspondance Cambier du 13 septembre 1895

³⁷¹ Ce monument disparut quelques années plus tard lorsqu'il fit place à l'une des deux tours d'angle de la grande église construite elle aussi par Cambier. Par contre, la mission fortifiée de Mpala est toujours visible.

pays. L'Église d'Ancien Régime (sans parler de la descendance même de certains prélats) n'avait-elle pas été toujours été compréhensive pour les errements des Seigneurs et prête à légitimer leurs bâtards quand la chose semblait opportune ?

Et dans tout ceci, les références au Moyen-âge ne sont pas mauvaises et peuvent même aider à comprendre ce qui s'est passé.

Le Congo des années 1890 était livré à plusieurs puissances concurrentes : l'EIC, les pénétrations esclavagistes (non seulement « arabes », mais aussi portugaises). Dans la pratique, l'État captura pour son compte la dynamique des bandes armées et les bouleversements qu'elles introduisaient au sein des sociétés de « frontière ». Là où ces influences se rencontraient et s'affrontaient, toute une série d'acteurs, représentant en principe des maîtres fort lointains (Léopold II, le sultan de Zanzibar ou celui d'Ujiji...), agissaient en réalité de manière fort indépendante. C'est évident pour les « tonga », comme Gongo Lutete ou Mpania Mutombo. Mais ce l'est également pour les officiers blancs qui seront les vedettes de la « campagne arabe », les Dhanis, Lothaire, Doorme³⁷²... Plus tard on dira d'eux qu'ils « avaient pris les mœurs arabes » qu'ils étaient censés combattre. On aurait tort de croire que cela n'a qu'un sens graveleux ... Cela concerne aussi le recrutement de leurs hommes, certaines formes de clientélisme, etc... Le procédé prouva son efficacité aux mains de quelques officiers imaginatifs et décidés, mais il fut aussi difficilement conciliable avec l'image éclairée, anti-esclavagiste, que cherchait à se donner l'État

Les uns comme les autres agissent en pratique en « seigneur de la guerre », c'est-à-dire comme les châtelains pillards du X^e siècle. Et, pris dans cette logique, les Missionnaires firent de même, dans des proportions variables, tenant parfois aux circonstances, parfois au fait que le « style Templier » leur paraissait ou non une manière valable de défendre le Christianisme. Et il fallut ensuite de vingt à trente ans pour plier le régime d'arbitraire et d'exactions qui s'ensuivit aux normes d'un État colonial « moderne ».

Car il ne faut pas se dissimuler que ces méthodes, qui nous paraissent fort loin de la douceur évangélique, ont donné certains résultats, que ces résultats ont été fièrement publiés et que certains belges y ont vu orgueilleusement la preuve que la fibre de Godefroid de Bouillon était encore vivace ! Voici ce qu'écrit, à propos du Père Cambier (qu'il traite d'ailleurs parfois de « nouveau Templier »), Jean-Luc Vellut, professeur à l'UCL et donc peu suspect d'anticléricisme : « *Le domaine de Mikalai renvoyait en réalité deux images. D'abord, celle qui était projetée vers le monde extérieur (supérieurs religieux, peuple chrétien de Belgique, etc.), une image qui était d'ailleurs sans aucun doute en grande partie intégrée dans la conscience des religieux et des chrétiens sur place. Dans cette perspective, la mission apparaissait comme une ruche d'activité et un îlot de prospérité: plantations vivrières, corps de métier, marchés, véritable mise en pratique des théories du «développement intégré» auquel les « experts » de la fin du XX^e siècle devaient consacrer tant de savantes considérations... Notons ici que, dès les premières années, la mission produisit des boissons alcoolisées, une liqueur, la Flobecquoise, mais aussi de la bière produite à partir d'une transformation de bières locales.*

...

³⁷² Suivant l'observation désabusée de Paul Le Marinel, les officiers de l'école «anti-arabe», les Dhanis, Lothaire, Michaux, artisans de la politique offensive de 1892, s'étaient en réalité métamorphosés en «néo-Arabes», chacun agissant à sa mode, comme autant de petits rois. «Ah ! Que ces victoires sur les Arabes nous coûtent cher ! Elles ont détruit l'œuvre utile de l'ennemi, sans faire disparaître l'action malfaisante de cet ennemi, elles ont détruit l'admirable discipline des nôtres, en leur permettant d'adopter les mœurs de l'adversaire !» (P. LE MARINEL, p.324; et encore, pp.325, 327). Ces notes n'étaient pas destinées à être publiées. Dans les souvenirs qu'il livra quelques années plus tard « *La découverte et l'occupation des régions du Kasai, du Luba et du Katanga*», Mouvement géographique, 28 janvier 1906, cols.37-42), Le Marinel se montra fort discret, mais il garda un silence éloquent sur Dhanis, alors officiellement consacré comme héros des campagnes anti-esclavagistes, consécration qui était, en grande partie, une sorte de compensation pour sa disgrâce imméritée après les affaires des Baoni.

« Sur le territoire même de la mission, l'apprentissage incluait des exercices de piété multiples et intensément vécus. L'image que renvoyait cette fondation dans les chrétientés attéduées d'Europe avait en effet de quoi rappeler aux Fidèles les exigences de la vie chrétienne traditionnelle: jeûne durant le carême, offices suivis avec régularité, chemins de croix, dévotions nombreuses. C'est l'époque où les Africains font connaissance avec l'architecture néogothique et avec la nostalgie des pères pour le Moyen Age tel qu'ils l'imaginaient. L'Afrique d'alors fait aussi connaissance avec l'art sulpicien, et même avec les grottes de Lourdes, soigneusement reconstituées dans les jardins des missions³⁷³.

...

« Cette vision des choses cherchait certes à conforter en Europe les courants conservateurs, antimodernistes, d'ailleurs encore affirmés par Léon XIII dans les années qui suivirent « Rerum Novarum ». La réalité que présentait la mission de Mikalai était toutefois plus complexe et, cette fois, c'est une autre réalité, plus secrète, moins consciente, à laquelle nous n'avons accès que par des documents épars, par des incidents, révélés parfois bien après les faits, notamment par les enquêtes qui furent menées à Mikalai en 1912-1913, ou enfin par le témoignage des réformateurs qui prirent en mains la mission du Kasai à partir du départ de Cambier. Ces sources diversifiées nous révèlent un territoire davantage soumis à l'influence ambiante que ce que laissaient supposer les correspondances ou les publications des acteurs coloniaux, religieux ou laïcs, toujours soucieux de manifester leur parfait contrôle de la situation et, surtout, manifestant une conscience aiguë de leur couleur de peau. Etre blanc dans le Congo des années 1890-1910, c'est occuper un rang qu'il convient de tenir et de faire respecter. Cambier n'y manqua jamais.³⁷⁴

Et cependant, la pratique était bien différente de ce que la théorie proclamait bien haut. Ce n'est pas impunément en effet qu'une poignée d'Européens vivaient presque immergés dans une masse africaine omniprésente, envahissant l'ensemble de la vie quotidienne de la mission. Dans cette situation de confrontation, chacun adoptait de nouveaux comportements et des convictions venues d'ailleurs, mais il procédait de manière sélective, en s'efforçant de faire coexister le neuf et l'acquis avec ses propres conceptions. Il en résultait la constitution d'un espace qui finalement était « transculturel »³⁷⁵

Cela revient un peu à dire que le Père Cambier (mais on pourrait en dire autant de pas mal d'autres) a présenté à l'extérieur l'image d'un Moyen-âge tel que les chrétiens romantiques le rêvaient, cependant que le fonctionnement concret de sa mission était effectivement médiéval... avec ce que cela comporte de dureté, de paillardise et de brutalité ! Et après tout, les « Templiers » comme Cambier n'ont fait que se conformer au programme auquel leurs supérieurs avaient souscrit : accepter de jouer dans l'EIC un rôle d'Eglise d'Ancien Régime, c'est-à-dire de prendre à leur compte un certain nombre de tâches et de responsabilités qui, dans le monde moderne, incombent à l'Etat. Accepter cela dans un contexte comme celui du Congo, où l'Etat n'avait pas encore assuré son emprise et rencontrait des résistances, impliquait qu'on prenait aussi sur soi de briser ces résistances, y compris par la force. Et c'est sans doute ce que Cambier voulait dire par « servir simultanément son Roi du Ciel et son Roi de la terre »³⁷⁶.

Il se faisait toutefois que son « Roi de la Terre » n'était pas un suzerain médiéval, mais un capitaliste moderne. Et le P. Cambier se mit sérieusement à « scier la branche où il était assis » lorsqu'en 1902/1903, il se mit à collaborer avec la *Compagnie du Kasai*, qui se proposait d'exploiter le

³⁷³ Souvent, comme c'était d'ailleurs le cas pour Cambier, le « concurrent » le plus voisin de la Mission catholique était une mission protestante. D'où une tendance à insister sur le culte de Marie, qui distingue les deux confessions.

³⁷⁴ Interviewé en 1938, il déclara toutefois que le moment était venu de faciliter les mariages entre Blancs et Noirs (« Une heure avec le Roi du Kasai », dans *Le Moustique*, 28 août 1938). Note de JL Vellut.

³⁷⁵ VELLUT, Jean-Luc : « Emeri Cambier (1865-1943), fondateur de la mission du Kasai La production d'un missionnaire de légende » in *IMAGES DE L'AFRIQUE ET DU CONGO/ZAIRE*, 1993, pp. 53, 54

³⁷⁶ Dans une interview de 1938.

caoutchouc dans cette province. Un simple regard sur la date permettra de se rendre compte que c'était le plus mauvais moment pour se lancer dans quoi que ce soit qui avait un rapport avec le caoutchouc, puisque c'est l'année du rapport Casement. Cela revenait à peu près à sortir sans parapluie, juste au moment de l'averse³⁷⁷ !

Une convention avec Mikalai St-Joseph fut signée par la C.K. en 1903. Elle garantissait à la compagnie les services de la mission (fourniture de main-d'œuvre et d'un colonat africain capable de développer une plantation de caoutchouc à Bena-Makima, fourniture de main-d'œuvre pour le portage, etc.). En échange, la C.K. subventionnerait généreusement les missions du Kasai. Imprégné du système des primes qui sous-tendait le régime des compagnies concessionnaires de l'État, Cambier avait essayé, mais sans succès semble-t-il, d'obtenir de la C.K. une rétribution sur la base d'1% des bénéfices annuels à venir.

L'avancée vers le Sud se fit à coups de fusil. En 1903 encore, Cambier ne s'était aventuré dans cette direction, sur la rive gauche de la Miao, qu'avec « *cinquante chrétiens, armés de pied en cap* », tandis que Verdick revenait du Sud, le long de la rive gauche de la Lulua, en « *s'étant frayé un chemin littéralement à coups de fusil* » jusqu'à deux jours de Mikalai³⁷⁸. Au début des années 1910, Cambier affrétait des milliers de porteurs pour le compte de la C.K., ce qui lui valait un bénéfice annuel qu'il estimait alors à 100.000 F. Son compte à Scheut accusait en 1912 un crédit de 500.000 F. La bonne organisation du portage fut prouvée par les faits, les porteurs volontaires s'engageant par milliers. Mais à Mikalai, la gestion de la manne s'avéra médiocre et St-Joseph s'enfonça peu à peu dans un désordre qui allait désoler l'envoyé de Scheut en 1912. À ce moment, cherchant à obtenir des subventions de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, il n'hésitait pourtant pas à déclarer « 0 F » comme recettes perçues par sa mission³⁷⁹ -

Autre détail moderne, le « roi du Kasai » avait pensé à défendre son influence et possédait une phénoménale collection de « dossiers » sur les errements de nombre d'agents, officiers, magistrats, etc. Il n'était pas exclu d'y recourir si un discret chantage s'avérait nécessaire pour les rendre compréhensifs et malléables.

Il n'est pas interdit de penser que, ce faisant, le « nouveau Templier » ne faisait qu'imiter, à son échelle, ce que ses supérieurs faisaient en grand. Les mesures les plus favorables aux Missions ne furent-elles pas prises en 1906, alors que Léopold II avait plus que jamais besoin d'être appuyé ?

³⁷⁷ Cela ne signifie toutefois pas que la Mission ait trempé dans le « *caoutchouc rouge* ». Le projet CK était d'implanter au Kasai, où il n'y avait pas de lianes à latex naturelles, des PLANTATIONS de caoutchouc.

³⁷⁸ Correspondance du P. Cambier à sa nièce, religieuse, le 28 mars 1905 - Archives UCL, Fonds E. Cambier.

³⁷⁹ Archives OPM (Lyon), G74.

Le monopole religieux de l'enseignement au Congo.

Une des conséquences les plus durables de la colonisation léopoldienne aura été le statut des missions dans la colonie et, en particulier, le monopole des religieux dans le domaine de l'enseignement.



Celui-ci est demeuré intouché jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Autrement dit, ce fut un des phénomènes les plus durables de la brève histoire coloniale du Congo.

Il n'est donc pas inutile de se demander quelle fut la raison principale de cette attitude. S'est-il agi de recourir à « l'opium du peuple » pour rendre les Congolais dociles ? D'épargner des frais en mettant à charge des Missions le budget de l'Education ? De plaire aux milieux catholiques belges et en particulier à leur relais politique, le parti catholique de Mr. Woeste ? Y a-t-il eu une sorte d'échange entre le silence des Missions Catholiques au sujet des atrocités léopoldiennes et les privilèges que le Roi leur accorda ? Ou était-ce tout simplement le reflet de convictions personnelles du Souverain, dans l'Etat le plus absolu qui ait jamais existé ?

Le catholicisme de Léopold II

C'est cette dernière hypothèse surtout que je me propose d'examiner, ce qui m'expose immédiatement et de plein fouet à la critique de faire de l'histoire à partir d'incertaines hypothèses psychologiques... Et, non moins d'emblée, j'accepte la critique, en ceci du moins que le danger guette et que le terrain est glissant.

On se sent toujours un peu mal à l'aise, quand on envisage de regarder des faits historiques sous l'angle du rôle qu'ont pu y jouer, non pas seulement une personne individuellement mais, de plus, les convictions et le caractère de cette personne. « L'Histoire expliquée par les Grand Hommes » a mauvaise presse. En outre, si en général on a quelques déclarations sur les motifs officiellement mis en avant pour expliquer des décisions importantes, elles ont précisément le défaut d'avoir été concoctées à notre usage (puisque faites « pour la postérité », et la postérité, c'est nous !) et de passer sous silence précisément les pensées et motivations moins avouables. C'est comme ces portraits de famille qu'on laisse à ses petits enfants, et sur lesquels l'aïeul a toujours l'air noble et bon.

Pourtant, comment ne pas prendre un compte la personnalité d'un roi, quand il a exercé un pouvoir personnel absolu ? Or, en ce qui regarde le Congo, le règne de Léopold II a été de cette nature. Son pouvoir dans l'EIC était plus absolu que celui de Louis XIV. Si donc l'on considère, avec Michelet, qu'une fistule à l'anus de celui-ci pouvait influencer sur sa politique, le même raisonnement s'applique à Léopold II, au moins pour les affaires congolaises.

L'obstination était un trait important de son caractère. Nous avons eu l'occasion de le voir, au sujet, non seulement de la nécessité de coloniser, qui était alors partagée par beaucoup de monde, mais de le faire suivant le système qu'il s'était forgé en pensée, dans sa jeunesse, à l'imitation de Java. Et, sur plus d'un point, on peut observer aisément, tout au long de sa vie, que Léopold II était un homme de convictions fortes. Il n'y a donc pas de doute que, s'il a eu des convictions religieuses, il les aura eues de façon profonde, fidèle et obstinée !

En tant que roi, le catholicisme faisait, pour ainsi dire, partie de son attirail professionnel. Officiellement, la famille royale belge est catholique et manifeste, aux grandes solennités, son appartenance à cette église. Certains usages, même, sont de nature à faire froncer le sourcil à ceux qui tiennent à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme par exemple le « Te Deum » de la fête de la Dynastie. Le fait, donc, que Léopold II ait participé à un certain nombre de cérémonies de ce culte, signifie simplement qu'il faisait son boulot. Cela n'a pas grande signification quant à sa vie personnelle.

En 1831, le Gouvernement Provisoire avait offert la couronne du nouvel état belge à Léopold de Saxe-Cobourg Gotha, prince luthérien. Mais on l'avait marié avec Louise-Marie d'Orléans, princesse catholique. Cela permettait au Roi de ne pas se convertir et garantissait que les rois des Belges suivant seraient élevés dans la religion catholique. Il s'agissait, à la fois, de manifester à la face du monde que la Révolution belge n'était pas un mouvement républicain, voltairien et athée, et de conformer l'appartenance religieuse de la royauté à la même église que le peuple et surtout la bourgeoisie belges. Voici un portrait de la mère de Léopold II, enrubanné dans le style de l'époque : « Louise était douée de cette piété à la fois tendre et ferme qui imprime à tous les actes de la vie le caractère d'un devoir affectueusement rempli. Chrétienne fervente et le cœur plein de compassion pour toutes les misères, elle saisissait avec bonheur les occasions d'essuyer une larme ou de faire renaître une espérance. Ses traits réguliers et purs, reproduisant le type adouci de la maison de Bourbon, reflétaient la candeur de son âme. Son regard, empreint d'une remarquable douceur, annonçait la bonté gracieuse et intelligente d'une organisation d'élite »³⁸⁰ Il ne fait aucun doute que la Reine Louise-Marie, qui eut la haute main sur l'éducation de ses enfants, était une catholique fervente et que l'éducation des Princes fut rigoureusement chrétienne.

Certains épisodes de la vie privée de Léopold II ont mérité la qualification de « pas très catholiques », et inspiré à certains l'idée que l'auteur de ces actes ne devait pas l'être très fort lui-même... L'argument est des plus faibles ! Il y aurait même quelque hypocrisie à « chercher la femme » pour établir l'incroyance, comme si, en cherchant chez les catholiques, on ne la trouvait jamais !

L'avis du baron Carton de Wiart, qui fut son dernier secrétaire, était que le roi, comme bien d'autres, avait des convictions, mais ne les suivait pas toujours... En d'autres mots, il trouvait la vertu bien belle, mais le péché si doux... Cet avis a pour lui, me semble-t-il, une extrême vraisemblance.

Un indice important dans ce sens est son mariage *in articulo mortis* avec la « baronne Vaughan »³⁸¹. Ce sacrement n'avait d'autre effet que spirituel puisqu'il ne s'accompagnait d'aucun acte civil. Il ne changeait rien au statut de la dame, qui fut chassée comme une malpropre dès le dernier soupir rendu. Le souci qu'eut le roi, jusque dans son agonie, ne pouvait avoir qu'un sens : régulariser afin d'obtenir le pardon divin pour leurs péchés à tous deux.

³⁸⁰ THONISSEN, J.J. « *La Belgique sous le règne de Léopold I^{er}, Etudes d'histoire contemporaine* », Liège, Lardinois, 1856, page 94. Nous savons par des sources multiples que c'est surtout la Reine qui veilla sur l'éducation des princes. En l'occurrence, la religion (il s'agissait d'un mariage entre une catholique et un protestant), comme la politique (on désirait que la famille royale ait la même religion que la majorité des Belges) et même les habitudes du temps exigeaient que la mère ait cette prépondérance dans leur éducation.

³⁸¹ Il n'y en a pas de traces documentaires. Mais on sait que le prélat accourant pour les derniers sacrements rencontra sur la route le curé de Laeken qui lui dit que « tout est en ordre ». Pour un couple de pécheurs publics, cela ne peut avoir qu'un sens !

D'autre part, la reine Victoria qui, comme on sait, était une grande épistolière et échangeait une abondante correspondance avec son oncle, Léopold I^o, adressa des mises en garde à celui-ci au sujet du fanatisme religieux de son fils et héritier. « *Léo est terriblement intolérant* », écrit-elle à ce propos.

Soit dit en passant, à l'usage des lecteurs qui ont peu lu de documents du XIX^e siècle, le mot « intolérant » est à prendre dans un sens très fort, et ceci vaut pour tous les camps en présence. L'invective, raide et verte, sévissait journallement dans les journaux entre les tenants de « l'obscurantisme » et ceux des « lumières » et, en période électorale, envahissait les murs à coup d'affiches³⁸². Dans ce contexte de fanatisme déchaîné, la pire insulte était une bagatelle, presque une gâterie ! Ajoutons encore que, du côté chrétien, si bien entendu on vouait les libres penseurs à la rôtissoire de Satan, on n'était pas plus tendre pour les autres églises chrétiennes. Dans chaque église, c'était « *Hors de l'Eglise, point de salut !* » Il faut donc prendre le mot de Victoria³⁸³ dans un sens très fort.

Or, à cette époque, un catholique avait certaines convictions en théologie, mais considérait aussi un certain nombre de principes politiques comme des dogmes dont il ne fallait pas s'écarter ! Le Comte Woeste, figure de proue du Parti Catholique, était persuadé de défendre non seulement ses idées personnelles, mais l'Eglise et la Foi.

Compte tenu de ce qui précède, je veux dire la tendance de cet homme à ne pas changer d'opinion, on est en droit d'admettre comme une hypothèse douée de bonnes chances d'être vraie, l'idée que les convictions de Léopold II, « intolérantes » dans sa jeunesse et encore capables de le mouvoir sur son lit de mort, n'ont guère dû varier durant sa vie, et qu'il a probablement considéré, comme la plupart des catholiques de son temps, que sa Foi avait aussi des implications politiques !

Cela admis, quelles en sont les conséquences pour la politique de Léopold II au Congo ?

Rôle supplétif

Avant la reprise du Congo par la Belgique, celle-ci et l'EIC sont deux états différents. C'est entendu. Encore faudrait-il, tout de même, ne pas se comporter comme s'ils avaient été situés sur deux planètes différentes³⁸⁴ ! Léopold II fut fatalement influencé, dans ce qu'il décida pour le Congo, par des idées qu'il puisait dans son environnement immédiat, c'est-à-dire en Belgique.

Or, les premières années de son règne sont marquées par une « guerre scolaire ». Ce fut là un événement récurrent dans la vie politique belge, jusqu'au Pacte scolaire de 1959, qu'on a appelé « *un armistice noyé dans les subsides* ».

Jean Luc Soete³⁸⁵ en décrit l'origine de la manière suivante : « *Au XIXe siècle, dans la lutte qui divise les libéraux et les catholiques sur le terrain de l'enseignement primaire, ce qui passionne le plus les deux adversaires, ce qui excite le plus leur ardeur et leur acharnement, c'est le désir de voir se perpétuer leur projet de société dans les générations qui se lèvent, de former des prosélytes en plus grand nombre possible pour assurer le triomphe définitif de leurs idées et la suprématie de leur opinion. Après la période d'unionisme, les deux partis antagonistes se sont résolus à signer un*

³⁸² Or, pendant tout le règne de Léopold II, les élections opposaient presque toujours la Droite catholique à la Gauche libérale, puis libérale et socialiste. La religion (souvent d'ailleurs sous le forme de polémiques au sujet de l'enseignement) était donc souvent au centre du débat.

³⁸³ Et peut-être rappeler aussi que l'Eglise d'Angleterre, dont elle était le chef, ne trouvait pas « intolérant » alors encore, de fermer certaines fonctions publiques aux catholiques.

³⁸⁴ Dans le même ordre d'idées, si beaucoup d'ouvrages sur le Congo belge mentionnent la levée de boucliers missionnaires qui accueillit les écoles du ministre Buisseret, on mentionne rarement que Buisseret était ministre dans le même gouvernement que Collard, contre lequel se déclencha, en Belgique, la « guerre scolaire » de 1954. Il est évident que les événements de la colonie et ceux de la métropole ont, dans un cas pareil, interagi.

³⁸⁵ *La résistance catholique face à la loi VAN HUMBEECK dans l'arrondissement de Tournai (1878-1884)* BTNG-RBHC, 11, 1980, 1-2, pp 119-169

compromis: la loi de 1842³⁸⁶. Transaction opportuniste entre des principes apparemment incompatibles, la loi de 1842 est un compromis entre la thèse libérale de la primauté du pouvoir civil et du monopole d'Etat dans l'instruction publique et la thèse catholique de l'incompétence ou du rôle supplétif de l'Etat dans l'organisation scolaire considérée comme une affaire purement privée. Aux catholiques, elle reconnaît l'obligation de l'enseignement religieux et moral ainsi que la faculté laissée aux communes d'adopter une école privée. Aux libéraux, elle donne la satisfaction de voir l'Etat, organisateur de l'enseignement, capable d'instaurer une école communale là où l'initiative privée fait défaut. La majorité des communes recourt à l'adoption ce qui entraîne une confessionnalisation de l'enseignement primaire qui déplaît aux libéraux. Les catholiques se montrent insatisfaits de la fragilité des garanties reçues. L'idée d'une révision voit le jour dans les deux partis. »

Aux Congrès de Malines de 1863, 1864 et de 1867³⁸⁷, les catholiques définissent leur programme. Ils désirent la rénovation de la société par l'esprit religieux et la défense de l'Eglise sur le plan politique. Ils souhaitent la généralisation de l'enseignement privé adopté et affirment le rôle supplétif de l'Etat. Pour les ultramontains, « l'Etat hors de l'école » paraît la seule thèse acceptable³⁸⁸.

Les escarmouches préliminaires, le texte même de la loi Van Humbeeck et ce qui s'ensuit ne nous intéressent pas ici. Par contre, on y voit apparaître une notion importante, celle de « caractère supplétif » de l'intervention de l'Etat.

Cette notion traverse tout le siècle, dont un des problèmes qui le préoccupe est de délimiter la sphère « légitime » de l'intervention de l'Etat. Celui-ci était assez embryonnaire sous l'Ancien Régime, où l'on considérait comme normal que l'Education, la Santé et ce qui est aujourd'hui du ressort des CPAS relevât de l'Eglise. Depuis la Révolution française, l'Etat étend beaucoup plus largement sa sphère d'activité. Il semble avoir atteint un sommet vers le milieu du XX^e siècle, et reculé depuis lors.

A peu près dans toutes les écoles de pensée, qu'elles soient philosophiques ou politiques, on a délimité certains terrains, chasses gardées de l'initiative privée, sur lesquels l'Etat ne saurait empiéter. L'ennui (on s'en doute bien, sans quoi il n'y aurait point eu dispute) c'est que ces « champs sacrés inviolables » ne sont pas les mêmes d'un parti à l'autre.

L'économie libérale avait commencé par faire sienne la formule de Roland « *En matière d'économie, tout ce qu'on peut dire de l'Etat, c'est qu'il ne saurait, en aucun cas, intervenir* ». On avait déchanté, entre autres à propos de chemins de fer ! S'il s'était trouvé des entrepreneurs pour en construire dans le plat pays flamand, où la pose des voies rencontrait peu d'obstacles et où la consommation d'énergie était modérée, donc la rentabilité vite atteinte, il fallut créer les « *Chemins de Fer de l'Etat* » pour attaquer les reliefs tourmentés de la Wallonie, alors même que c'était d'une liaison entre la mer et l'industrie wallonne que le pays avait avant tout besoin. On parlera plus tard de « *privatisation des bénéfices et socialisation des pertes* ». Sur le moment il fut question du « rôle supplétif » de l'état, autorisé à sortir de sa sphère quand des besoins collectifs évidents n'étaient pas satisfaits par l'initiative privée.

³⁸⁶ Cf. le texte de la loi du 23 septembre 1842 : *Moniteur belge*, 24 septembre 1842, pp. 1-2; *Pasinomie*, 3e série, XII, 1842, pp. 463-468. Sur la loi proprement dite et sur ses répercussions, cf. J. LORY, *Les libéraux et la réforme de l'Instruction primaire en Belgique, de la loi de 1842 à la loi de 1879*. Introduction à l'étude de la "guerre scolaire" de 1879 à 1884, dissert. dactyl., Louvain, 1971, passim (publié sous le titre : *Libéralisme et instruction primaire, 1842-1879*. Introduction à l'étude de la lutte scolaire en Belgique, 2 vol., Louvain, 1979 (Recueil de travaux de Philologie et d'Histoire, 6e série, fascicules 17-18)). A. MELOT, "L'enseignement en Belgique depuis 1830", *Histoire de la Belgique contemporaine, 1830-1914*, III, Bruxelles, 1930, pp. 24-28; A. SIMON, *Le Cardinal Sterckx et son temps*, I, Wetteren, 1950, pp. 365-400; P. GOUY, *La guerre à l'enseignement chrétien en Belgique, nouvelle législation de l'enseignement primaire et mouvement dans les écoles catholiques libres*, Paris, 1880, pp.13-57; P. VERHAEGEN, *La lutte scolaire en Belgique*, Ire éd., Gand, 1905, pp.1-53 et 2e éd., Gand, 1906, pp. 21-40.

³⁸⁷ Léopold II, peut-être est-il bon de le rappeler, monta sur le trône en décembre 1865.

³⁸⁸ En 1867, conséquence du renforcement de l'influence de l'Etat dans l'enseignement primaire, de l'action des groupes de pression laïques et de l'appui indirectement fourni par l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* aux tendances ultramontaines en matière scolaire, la thèse du "rôle supplétif" perd manifestement du terrain au profit de "l'Etat hors de l'école".

La même idée, appliqué à l'enseignement mène à dire que l'Etat peut, si c'est nécessaire, quand aucune institution privée n'existe, ouvrir des établissements d'enseignement. Mais, du côté catholique, on trouve cela très peu souhaitable !

Des escarmouches secondaires concerneront la place de la religion dans cet enseignement officiel, s'il vient à exister. Comme il arrive souvent en ces matières confessionnelles, un conflit au départ semblable va donner, en Belgique et en France, deux situations opposées. Alors qu'en France le clergé, tenu hors de l'école officielle, s'efforce d'avoir le droit d'y pénétrer, en Belgique, les prêtres, tout en déniaut aux instituteurs le droit d'enseigner la religion, refuseront d'aller en dispenser l'enseignement dans des écoles « non chrétiennes » (ce qui signifie surtout qu'ils n'y auraient aucun pouvoir disciplinaire sur les enseignants).

On ne peut que constater une chose, le milieu catholique belge, auquel appartenait le Roi, était alors soit entièrement hostile à l'existence même d'un enseignement officiel (c'est la thèse ultramontaine : « L'Etat hors de l'école »), soit tout juste disposé à tolérer son intervention « supplétive ». Encore faisait-on des pieds et des mains pour le priver de toute occasion de « suppléer », en bâtissant des écoles à tour de bras. Le souci de « l'âme de l'enfant » se manifestait, chez le catholique belge, au moyen de la fameuse brique qu'il a dans le ventre !

I

Il faut mentionner encore, à ce propos, un détail de la « guerre scolaire » des années 1870, qui semble avoir eu, quelques années plus tard, des « retombées » coloniales.

La guerre scolaire déclencha, comme on l'a dit, une grande frénésie de construction d'écoles chez les catholiques. A Rumillies, le comte Albert de Robiano (qui fut le grand organisateur de la « résistance » catholique dans le Tournais et même au-delà) décida d'ériger à ses frais une école libre. Une famille du village fit don du terrain³⁸⁹. Œuvre de l'ingénieur Cloquet³⁹⁰, l'école est de style néo-gothique, sans doute sous l'influence du baron de Bethune³⁹¹. Le bâtiment comprenait une habitation pour l'instituteur et deux classes. Il était conçu de telle manière qu'il pourrait être transformé en hospice³⁹². Cette école respectait toutes les prescriptions légales³⁹³ mais, bien sûr, au plus juste. De plus, son coût relativement faible : 11.000 francs répondait aux exigences des petits "budgets de guerre"³⁹⁴. Ce premier bâtiment servira ensuite de modèle pour beaucoup d'autres écoles, dans nombre de petites communes rurales. Mais tout qui a visité, fût-ce brièvement, le Congo, aura aussi remarqué que la définition « bâtiment scolaire néo-gothique réalisé à bas prix »³⁹⁵ est la définition même de beaucoup d'écoles missionnaires !

³⁸⁹ Cf. ARCH. CROIJ, A5 varia I, Intérêts catholiques, lettre de A. Martin à A. de Robiano du 5 septembre 1879.

³⁹⁰ CLOQUET (Louis), né à Feluy, le 10 janvier 1849 et décédé le 11 janvier 1920. Ingénieur honoraire des ponts et chaussées des Ecoles spéciales du génie civil de Gand. Voir sur ce personnage : R. CAMPUS, "Louis Cloquet", dans Biographie Nationale, XXIX, 1957, col. 458-461. Sur la construction de l'école de Rumillies, cf. : ARCH. CROIJ, A5 varia I, Intérêts catholiques, lettre de M. de Bruynfer, entrepreneur à Ledeborg, au comte de Robiano.

³⁹¹ (91) BETHUNE (Jean-Baptiste, baron de), né à Courtrai, le 25 avril 1821 et décédé à Marke, le 18 juin 1894. Protagoniste du style néo-gothique en Belgique. Cf. J. LAVALLEYE, "*Je an-Baptiste de Béthune*", dans Biographie Nationale, XXXVII, 1971-72, col. 56-60; L. DE VliegHER, "*Béthune, Jean de*", dans Nationaal Biografisch Woordenboek, I, 1974, col. 188-191; J. UYTTERHOEVEN, "*Baron J.-B. de Béthune en de neogotiek*", Handelingen van de Koninklijke Geschied- en Oudheidkundige Kring van Kortrijk, XXXIV, 1965, pp. 3403; C. BELIEN, *De beginselen van de neogotiek*, mem. dactyl., Leuven, 1957

³⁹² Cf. P. VERHAEGEN, op.cit., Ire éd., 1905, p.208 et 2e éd., 1906, p. 129.

³⁹³ Cf. *Bulletin des écoles catholiques*, 11.9.1879, p. AS; Ibidem, 29.9.1879, pp. 57-58. Sur le Bulletin des écoles catholiques, voir : M. DE VROEDE, *Bijdragen tot de geschiedenis van het pedagogisch leven in België* — Deel II : De periodieken 1878-1895, Gand-Louvain, 1974, pp. 83-84.

³⁹⁴ Cf. *Bulletin des écoles catholiques*, 29.9.1879, pp. 57-58.

³⁹⁵ Qu'on me comprenne bien. Ni les bâtiments « Cloquet », ni les constructions missionnaires n'étaient des cahutes ou des taudis. Mais ils répondaient à des impératifs de coûts minimum, alors que, à la même époque, les constructions officielles, empruntées d'un certain triomphalisme et de l'idée que l'école laïque était le « temple des Lumières » étaient des bâtiments coûteux et non dépourvus d'une certaine prétention. "... *L'école est le sanctuaire démocratique, car la démocratie que*

Pour revenir au fond du débat, ces combats autour de l'école cristallisent un conflit sur un choix de société. Dans le dernier quart du XIX^e siècle, les nouvelles formes économiques, sociales et politiques que revêt la société suscitent, chez tous ceux qui sont attachés à l'ordre ancien, ou qui souffrent des changements, l'anxiété, la peur ou la colère : nouveaux modes de vie qu'engendrent le progrès technique et la société industrielle, exode rural et exploitation ouvrière, difficultés causées aux entrepreneurs et aux commerçants par le capitalisme en plein développement, par « la dure loi des banques », la misère des uns et la ruine des autres, l'écrasement de tous par un système économique inhumain et insolent. Pour certains, les causes de ces maux sont dans le refus de Dieu, dans le principe de laïcité, dans la destruction des vertus chrétiennes et l'ébranlement de l'influence catholique³⁹⁶, dans les valeurs libérales qui caractérisaient le siècle des lumières, dans l'utopisme dont s'était nourrie la pensée européenne jusqu'à la Révolution, la souveraineté de la science et de la raison, la foi dans le progrès nécessaire des sociétés. Provenant de couches sociales très diverses, ces réactions n'ont pas de cohérence. Les unes viennent de forces vraiment conservatrices et nostalgiques de l'Ancien Régime, des valeurs et des hiérarchies regroupées autour du Trône et de l'Autel. D'autres traduisent seulement la peur des bouleversements qu'imposent la société industrielle et la concentration urbaine.

L'école est un enjeu parce qu'elle transmet des valeurs, et qu'il faut savoir si ce seront les valeurs anciennes (vite vues comme « éternelles ») ou au contraire les nouvelles. Dès lors, comme le dit Soete, *ce qui excite le plus leur ardeur et leur acharnement, c'est le désir de voir se perpétuer leur projet de société dans les générations qui se lèvent, de former des prosélytes en plus grand nombre possible pour assurer le triomphe définitif de leurs idées et la suprématie de leur opinion.*

Dans l'idée que les Libéraux se font de l'Etat, celui-ci doit être le Grand Educateur, afin de répandre les vérités nouvelles. Pour les Catholiques, au contraire, il doit être, en matière éducative, tout au plus un bouche-trou, car l'école doit au contraire redorer le blason des vérités « éternelles » dont les dépositaires sont les membres du clergé. On ne saurait exclure que le roi, dont on peut raisonnablement penser qu'il était, sinon un catholique exemplaire, du moins un catholique convaincu, ait partagé ces vues d'intervention minimum de l'Etat dans l'enseignement, qui étaient celles de ses coreligionnaires. Et, en tous cas, il n'oubliera certainement pas que c'était là l'option de base d'une partie de l'opinion auprès de laquelle il sera amené à chercher le soutien de sa politique coloniale, et aussi du parti qui sera presque constamment aux affaires pendant toute la partie « congolaise » de son règne.

Enfin, ne l'oublions pas, l'esprit dans lequel s'est organisée la collaboration Etat-Missions dans l'EIC ressemble comme deux gouttes d'eau à une « Eglise d'Ancien Régime »³⁹⁷ dont un des traits est, précisément, que c'est l'Eglise seule qui se charge d'organiser l'enseignement. Lorsque la reprise du Congo par la Belgique eut lieu, la situation dont la Colonie hérita se présentait ainsi :

L'Eglise et l'Etat dans les accords de 1906

Les missions catholiques reçoivent des subsides de l'Etat; celui-ci s'est engagé, à cet égard, par une convention conclue le 26 mai 1906³⁹⁸ avec le Saint-Siège apostolique, et maintenue par la

chacun réclame n'est possible et vraie que si elle est éclairée... Cf. *La Vérité*, 28.12.1883, p.1, col.3-4. Pour les libéraux, ces constructions grandioses et asymétriques évoquent les cathédrales médiévales. La construction d'une école officielle coûte, alors, en moyenne, 27.000 francs, donc presque trois fois plus. Cf. *Rapports de la députation permanente du Hainaut de 1879 à 1884*. SOETE, op.cit, p. 142

³⁹⁶ Ce qui devait être d'autant plus sensible que, au milieu du siècle, on vécut l'alternance au pouvoir de majorités catholiques et libérales, l'une détruisant systématiquement l'ouvrage de l'autre. Léopold II lui-même commenta la chose en disant qu'il avait des gouvernements « libéraux qui se conduisaient comme s'il n'y avait plus un catholique en Belgique, puis catholiques qui agissaient s'il n'existait plus de libéraux » (Emerson, op.cit.)

³⁹⁷ Voir « Le Temps du Roi », au chapitre « L'Eglise du Silence ».

³⁹⁸ Encore cette date de 1906, et un mois après la « note à Mr. Baerts ». On ne peut se défendre de l'impression que, cette année-là, Léopold change son fusil d'épaule, admet la reprise, mais prend ses précautions pour que les intérêts privés restent économiquement dominants (avec la fondation des Grandes Compagnies et les transferts de parts à la Société

Belgique. Et ce fait en lui-même est assez étrange, si l'on tient compte de stricte séparation de l'Eglise et de l'Etat qui est censée s'appliquer en Belgique. Le but de cette convention, en effet, n'est pas de régler les rapports entre les Missions et la Colonie dans tel ou tel domaine, ce qui pourrait encore se comprendre. Ce but est « *de favoriser la diffusion méthodique du catholicisme au Congo* ». Il y avait eu là, sans le dire, de la part de Léopold II, quelque chose qui ressemblait fort à l'établissement d'une religion d'état !

Ce sont cependant les mesures concernant l'éducation qui sont la partie la plus importante de cette convention. L'Etat concède aux établissements des missions catholiques les terres nécessaires à leurs œuvres religieuses, chaque établissement de mission s'engageant à créer une école pour instruire les indigènes ; le programme doit comporter notamment : un enseignement pratique d'agriculture et d'agronomie forestière et un enseignement professionnel pratique des métiers manuels.

Le programme des études et des cours doit être soumis au gouverneur général, et les branches à enseigner sont fixées de commun accord. L'enseignement des langues nationales belges doit faire partie du programme (ces langues sont le français et le flamand, mais ce dernier n'a pas été enseigné à l'époque).

Chaque supérieur de mission doit faire périodiquement rapport au gouverneur général sur le développement et l'organisation des écoles, le nombre des élèves, l'avancement des études, etc. Le gouverneur général peut, par lui-même ou par un délégué, s'assurer si les écoles répondent à toutes, les conditions d'hygiène et de salubrité. (Dans les conditions de communications de cette époque, les chances de voir ces inspections se réaliser concrètement étaient, pour ainsi dire, nulles.) Des écoles sont ouvertes « *aux jeunes négresses orphelines ou abandonnées* », auxquelles les sœurs de Notre-Dame enseignent la religion, le français, la lecture, l'écriture, la couture.

La nomination de chaque supérieur de mission est notifiée au gouverneur général. Les missionnaires s'engagent à accomplir pour l'Etat, moyennant indemnité, les travaux spéciaux d'ordre scientifique rentrant dans leur compétence personnelle, tels que reconnaissances ou études géographiques, ethnographiques, linguistiques, etc.

Chaque mission reçoit cent à deux cents hectares de terres cultivables, qui ne peuvent être aliénées et doivent rester affectées à leur utilisation, c'est-à-dire à l'œuvre de la mission. Ces terres sont cédées à titre gratuit et en propriété perpétuelle; leur emplacement est déterminé de commun accord entre le gouverneur général et le supérieur de la mission. Les missionnaires jouissent aussi de la gratuité des transports pour le matériel nécessaire à leur apostolat.

Les missionnaires catholiques s'engagent, dans la mesure de leur personnel disponible, à assurer le ministère sacerdotal dans les centres où le nombre des fidèles rendrait leur présence opportune; le gouvernement alloue un traitement aux missionnaires en cas de résidence stable.

Il est convenu que les deux parties contractantes recommanderont toujours à leurs subordonnés la plus parfaite harmonie entre les missionnaires et les agents de l'Etat ; les difficultés qui surgiraient doivent être réglées à l'amiable entre les autorités locales respectives, et, si l'entente ne s'obtient pas, celles-ci doivent en référer aux autorités supérieures.

Outre les missions catholiques, généralement qualifiées de « nationales », il existe des missions protestantes anglaises, américaines, suédoises, qui catéchisent et donnent l'instruction aux enfants, filles et garçons. Les missions protestantes ne reçoivent pas de subsides de l'Etat et, du fait de leur caractère « étranger », sont défavorisée quant aux terres qu'elles peuvent recevoir.

Patiente diplomatie

Le 26 mai 1906, le Saint Siège et l'Etat Indépendant du Congo signaient un accord stipulant que chaque mission catholique devrait fonder une école et recevrait gratuitement entre 100 et 200 hectares

Générale) et que les intérêts de l'Eglise soient également préservés. Dans cette hypothèse, il serait alors directement responsable du système des « Trois Piliers ».

de terres. Ce document mettait également l'accent sur "*la nécessité de maintenir une parfaite harmonie entre les missionnaires et les fonctionnaires de l'état*".

La diplomatie vaticane doit une bonne part de sa réputation de subtilité au fait qu'elle travaille « pour l'éternité » ou du moins avec des perspectives à long terme. C'est sans doute ce qui explique à la fois son long silence et la conclusion de ces accords avec l'EIC au milieu de l'année 1906, alors que l'on ne pouvait plus douter du fait que « les carottes étaient cuites » et la reprise, chose quasiment faite, à laquelle le Roi lui-même avait cessé de s'opposer.

Les documents : lettres des missionnaires à leurs supérieurs, diaires des missions, etc... montrent à suffisance que, si les missionnaires catholiques ont été moins que leurs confrères protestants témoins de faits relatifs au « caoutchouc rouge », ils ont néanmoins vu et rapporté beaucoup de choses dans le domaine des exactions, injustices et brutalités en général et que souvent leur indignation ne le cédait en rien à celle d'autres témoins. La différence d'attitude tient avant tout au caractère hiérarchisé de l'Eglise catholique, dont la conséquence est qu'un missionnaire en a assez fait lorsqu'il a informé ses supérieurs, à qui il appartient de décider de la suite à donner. Et cette suite sera calculée en fonction des intérêts supérieurs de l'Eglise, étant entendu que l'intérêt des populations indigènes, avant même tout souci de justice à leur égard, était d'être sauvées par la conversion à la Vraie Foi, ce qui serait favorisé par des Missions en position forte et bien assurée.

Dans ce but, négocier avec Léopold II pouvait être intéressant, puisque le monarque était lui-même catholique mais aussi parce que l'on disposait de moyens de pression à son égard. Il n'est pas interdit de penser que le Père Cambier, grand amateur de « dossiers gratinés » sur les errements du personnel colonial, avait des émules au Vatican qui pouvaient exercer sur le Roi des pressions, pour ne pas dire un chantage, du même ordre. Enfin, Léopold, Souverain absolu de l'EIC, disposait de la faculté d'accorder ou de refuser absolument suivant son bon plaisir.

La Belgique, certes, était un pays béni du Très Haut, presque toujours aux mains éclairées de gouvernements catholiques. Mais enfin, on ne pouvait être absolument sûr que cela durerait éternellement et l'on ne pouvait écarter absolument l'hypothèse que d'inquiétants personnages du parti libéral ou du POB puissent y accéder à quelque responsabilité. Et il y avait toujours les exigences de transparence d'un régime constitutionnel et parlementaire...

Les accords de mai 1906 furent signés alors que l'on connaissait déjà certains détails de la reprise, notamment que la Belgique reprendrait à son compte les accords signés par l'EIC. La fondation par la haute finance belge des « Compagnies de 1906 » ne pouvait, elle non plus, avoir échappé à la vigilance du Vatican et laissaient largement préjuger de qui seraient réellement les « Héritiers » de Léopold II.

Les accords visèrent donc à procurer à l'Eglise, en plus de larges avantages matériels, une position privilégiée dans le domaine de l'enseignement (qui allait devenir un monopole sous le régime belge) et la promesse d'une « parfaite harmonie » entre l'Eglise et l'Etat, qui laissait présager le régime des « trois piliers » : Etat, Missions, Compagnies.

Le fait que l'on ait tenu à ce que cette affirmation soit explicitement mentionnée dans les accords n'était pas un luxe superflu : après la reprise, il y eut une petite poussée de fièvre anticléricale dans le personnel colonial. Nous en parlerons en temps voulu.



Les accords entre le Saint Siège et l'Etat Indépendant du Congo mettaient l'accent sur "*la nécessité de maintenir une parfaite harmonie entre les missionnaires et les fonctionnaires de l'état*". En d'autres circonstances, on aurait dit « *le sabre et le goupillon...* »



Le fardeau de l'homme blanc
«O Blanc, reprends ton lourd fardeau :
Envoie au loin ta plus forte race,
Jette tes fils dans l'exil
Pour servir les besoins de tes captifs ;

Pour - lourdement équipé - veiller
Sur les races sauvages et agitées,
Sur vos peuples récemment conquis,
Mi-diables, mi-enfants.

O Blanc, reprends ton lourd fardeau :
Non pas quelque oeuvre royale,
Mais un travail de serf, de tâcheron,
Un labeur commun et banal.

Les ports où nul ne t'invite,
La route où nul ne t'assiste,
Va, construis-les avec ta vie,
Marque-les de tes morts !

O Blanc, reprends ton lourd fardeau :
Tes récompenses sont dérisoires :
Le blâme de celui qui veut ton cadeau,
La haine de ceux-là que tu surveilles.

La foule des grondements funèbres
Que tu guides vers la lumière :
« Pourquoi dissiper nos ténèbres,
Nous offrir la liberté ? » »

Rudyard Kipling, trad. A-M Sohn et J.
Bouillon



« Il faudrait d'abord étudier comment la colonisation travaille à déciviliser le colonisateur, à l'abrutir au sens propre du mot, à le dégrader, à le réveiller aux instincts enfouis, à la convoitise, à la violence, à la haine raciale, au relativisme moral, et montrer que, chaque fois qu'il y a au Vietnam une tête coupée et un oeil crevé et qu'en France on accepte, une fillette violée et qu'en France on accepte, un Malgache supplicié et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend et qu'au bout de tous ces traités violés, de tous ces mensonges propagés, de toutes ces expéditions punitives tolérées, de tous ces prisonniers ficelés et interrogés, de tous ces patriotes torturés, au bout de cet orgueil racial encouragé, de cette jactance étalée, il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe, et le progrès lent, mais sûr, de l'ensauvagement du continent. [...]

Aimé Césaire : Discours sur le
colonialisme (1950).